

Jean-Paul BERNARD

historien, professeur retraité, Département d'histoire, UQÀM.

(1971)

LES ROUGES

Libéralisme, nationalisme
et anticléricalisme
au milieu du XIXe siècle

PRÉFACE DE FERNAND DUMONT

Un document produit en version numérique par Réjeanne Toussaint, ouvrière
bénévole, Chomedey, Ville Laval, Québec
[Page web](#). Courriel: rtoussaint@aei.ca

Dans le cadre de la collection: "Les classiques des sciences sociales"
Site web: http://www.uqac.ca/Classiques_des_sciences_sociales/

Une collection développée en collaboration avec la Bibliothèque
Paul-Émile-Boulet de l'Université du Québec à Chicoutimi
Site web: <http://bibliotheque.uqac.quebec.ca/index.htm>

Politique d'utilisation de la bibliothèque des Classiques

Toute reproduction et rediffusion de nos fichiers est interdite, même avec la mention de leur provenance, sans l'autorisation formelle, écrite, du fondateur des Classiques des sciences sociales, Jean-Marie Tremblay, sociologue.

Les fichiers des Classiques des sciences sociales ne peuvent sans autorisation formelle:

- être hébergés (en fichier ou page web, en totalité ou en partie) sur un serveur autre que celui des Classiques.
- servir de base de travail à un autre fichier modifié ensuite par tout autre moyen (couleur, police, mise en page, extraits, support, etc...),

Les fichiers (.html, .doc, .pdf, .rtf, .jpg, .gif) disponibles sur le site Les Classiques des sciences sociales sont la propriété des **Classiques des sciences sociales**, un organisme à but non lucratif composé exclusivement de bénévoles.

Ils sont disponibles pour une utilisation intellectuelle et personnelle et, en aucun cas, commerciale. Toute utilisation à des fins commerciales des fichiers sur ce site est strictement interdite et toute rediffusion est également strictement interdite.

L'accès à notre travail est libre et gratuit à tous les utilisateurs. C'est notre mission.

Jean-Marie Tremblay, sociologue
Fondateur et Président-directeur général,
LES CLASSIQUES DES SCIENCES SOCIALES.

Cette édition électronique a été réalisée par Réjeanne Toussaint, bénévole,
Courriel: rtoussaint@aei.ca, à partir de :

Jean-Paul BERNARD, historien

**LES ROUGES. Libéralisme, nationalisme et anticléricalisme
au milieu du XIXe siècle.**

Préface de Fernand Dumont. Montréal : Les Presses de l'Université du Québec, 1971, 395 pp.

[Autorisation formelle accordée par le Père Sélim Abou, jésuite, responsable des Presses de l'Université Saint-Joseph, le 12 avril 2011 de diffuser ce livre dans Les Classiques des sciences sociales.]



Courriel : jeanpaulbern@gmail.com

Polices de caractères utilisée : Times New Roman, 14 points.

Édition électronique réalisée avec le traitement de textes Microsoft Word 2008 pour Macintosh.

Mise en page sur papier format : LETTRE US, 8.5'' x 11''.

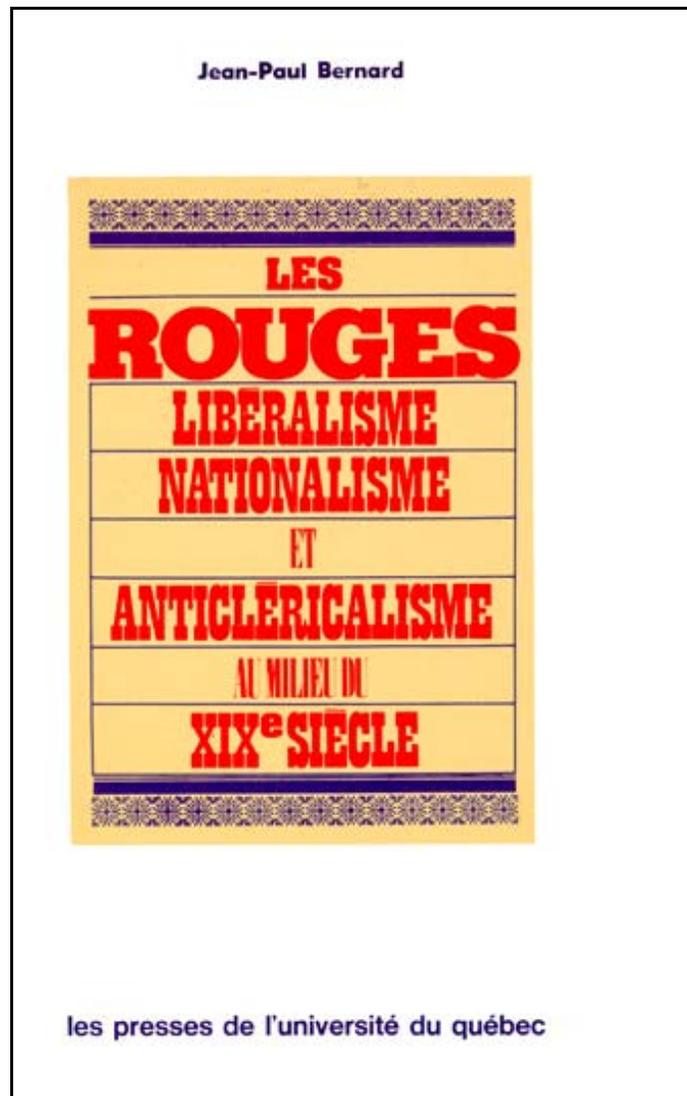
Édition numérique réalisée le 1^{er} décembre 2012 à Chicoutimi,
Ville de Saguenay, Québec.



Jean-Paul BERNARD

LES ROUGES.

**Libéralisme, nationalisme et anticléricalisme
au milieu du XIXe siècle.**



Préface de Fernand Dumont. Montréal : Les Presses de l'Université du Québec, 1971, 395 pp.

[vi]

Cet ouvrage est publié grâce à une subvention accordée par le Ministère des Affaires culturelles du Québec.

Maquette de couverture : Jean Gladu

Cartes : Gilbert Lemieux
et atelier de cartographie, Département de géographie de l'Université
du Québec à Montréal.

À Thérèse

[xiii]

Table des matières

[Liste des cartes](#)

[Quatrième de couverture](#)

[Préface](#) de Fernand Dumont [vii]

[Introduction](#) [1]

Les Rouges [1]

Les Rouges dans l'historiographie [2]

Problématique [5]

Sources pour l'étude du rougisme [6]

Le rayonnement de la pensée des Rouges [7]

Division de l'étude en périodes et en chapitres [9]

Chapitre I.

AVANT LA RÉVOLUTION DE 1837 ET APRÈS

1.1. [le développement du nationalisme et du libéralisme au début du XIXe siècle](#)

- Le début du XIXe siècle et le développement du nationalisme [11]
- Le clergé : pénurie d'effectifs et leadership limité [13]
- Libéralisme, libertés parlementaires et espoir de développement de la « nation canadienne » [13]

1.2. [L'opposition de la petite bourgeoisie radicale à la colonisation britannique et au clergé](#)

- L'opposition de la petite bourgeoisie à la colonisation britannique et au capitalisme commercial [14]
- L'affirmation de la petite bourgeoisie contre l'influence du clergé [16]
- Clergé, catholicisme libéral et question national [18]

1.3. [1837](#)

- Des 92 Résolutions au recours aux armes [19]
- La crise de 1837 comme révélateur [20]
- Et « lutte de races » et lutte de classes [21]

1.4. [La révolution avortée et le triomphe des réformistes modérés et du clergé](#)

- Le rapport Durham et la réaction au rapport dans la presse [21]
- La Fontaine, la résistance à l'assimilation et la collaboration des Canadiens français à l'établissement du gouvernement responsable et au développement économique de la vallée du Saint-Laurent [23]
- Le clergé : 1837, le régime de l'Union, et la conservation de la langue française, de la religion catholique et des dîmes [25]
- Mgr Bourget et la réorganisation du grand diocèse de Montréal [26]

1.5. [Les années 1840 et les débuts de l'Institut canadien de Montréal](#)

- La prise de conscience de la décennie 1840-1850 [27]
- L'Institut canadien de Montréal : « un point de ralliement », « une bibliothèque » et « une tribune » pour la jeunesse canadienne-française [29]
- Quelques sujets de conférences à l'Institut canadien [30]

Chapitre II.

LE ROUGISME À L'ÉPOQUE DU JOURNAL *L'AVENIR* (1847-1852)

2.1. [Les débuts du journal *l'Avenir*](#)

- La naissance de *l'Avenir* [33]
- La question de l'Union et Papineau [34]
- « L'Union. et la nationalité » [37]
- Papineau contre LaFontaine [40]
- Le clergé contre *l'Avenir* et contre l'Institut canadien [43]
- *L'Avenir* et l'Association des établissements canadiens des *townships* [44]
- La conjoncture politico-religieuse européenne [46]

2.2. [Un parti et un programme](#)

- Le programme du mois d'août 1848 [48]
- Tirage et distribution de *l'Avenir* [49]
- Papineau et la session de 1849 [50]
- Le mouvement démocratique [51]
- Deux tendances idéologiques différentes au Canada français [53]
- Positions et influence de *l'Avenir* [55]
- L'influence de *l'Avenir* à l'Institut canadien [58]
- La Saint-Jean-Baptiste : 1848, 1849 et 1850 [60]

2.3. [Du séparatisme à l'annexionnisme](#)

- Du manifeste sur « l'Union et la nationalité » à l'idée de l'annexion [61]
- Le manifeste annexionniste du mois d'octobre 1849 [64]
- Le débat sur la question de l'annexion [66]
- La logique de l'option annexionniste [71]

2.4. [L'anticléricalisme](#)

- Le pouvoir temporel [73]
- Le clergé et la politique [75]
- La question des dîmes [77]
- L'anticléricalisme encyclopédique des correspondants de *l'Avenir* [79]
- Anticléricalisme et clergé canadien [81]
- Anticléricalisme, religion, politique et nationalité [86]

2.5. [Les élections de 1851](#)

- Rouges et Gris [91]
- Le programme et les candidatures de 1851 [93]
- Les résultats électoraux [96]

2.6. [La fin de *l'Avenir*](#) [101]

Chapitre III.

LES ANNÉES DE MATURATION ET D'EXPANSION

(1852-1858)

3.1. [Le pays](#) [103]

3.2. [Une fidélité prudente aux positions de *l'Avenir*](#)

- « La Politique de 1853 » [105]
- Politique et religion [107]
- La confessionnalité de l'organisation scolaire [109]
- Le Canada français naturellement progressiste [110]
- L'admiration des États-Unis et la réticence devant l'Amérique du Nord britannique [111]
- L'Institut canadien, la tolérance religieuse et la nationalité [111]

3.3. [Les moyens d'influence des démocrates](#)

- L'Institut canadien de Montréal et les autres instituts [111]
- La place des démocrates dans la presse [112]

3.4. [Les élections de 1854](#)

- Le programme [113]
- Les résultats électoraux [114]
- L'influence du clergé [120]

3.5. [La presse démocratique de 1855 à 1858](#) [121]

3.6. [Institut canadien, éducation et religion](#)

- Éducation et confessionnalité [122]
- Tentative de proscription des journaux protestants à l'Institut canadien [124]
- *Le Pays* définit *le Journal de Québec* [126]
- L'enseignement donné dans les collèges [126]
- Les écoles séparées du Haut-Canada [128]
- L'anticléricalisme [129]
- Le clergé canadien dans *le Canada reconquis par la France* [130]

3.7. [La genèse de l'idée fédérale](#)

- Le Canada français, l'Angleterre et la France dans *le Canada reconquis par la France* [130]
- *Le Pays* contre la servilité coloniale [132]
- Le nationalisme du *Pays* et de *l'Avenir* [132]
- *Le Pays* et *l'Avenir* reconnaissent la nécessité de changements constitutionnels [134]
- Le parti démocrate et l'idée fédérale [136]

3.8. [Le libéralisme et les polémiques politico-religieuses de 1857](#)

- *Le Pays* évite de paraître extrémiste [138]
- La presse libérale et les questions politico-religieuses [138]

3.9. [LES ÉLECTIONS DE 1857-1858](#)

- Les forces respectives des partis avant les élections [141]
- Le rougisme identifié à l'impiété [143]
- Disparition de *l'Avenir* de Pierre Blanchet [143]
- Les résultats électoraux [145]
- L'intervention systématique du clergé [151]

Chapitre IV.
LES DIFFICULTÉS DU LIBÉRALISME QUÉBÉCOIS
(1858-1863)

4.1. Les censures de 1858 et le credo national

- La circulaire et la pastorale de l'évêque de Montréal (mars 1858) [153]
- Réaction de l'Institut canadien de Montréal et démissions [154]
- La lettre pastorale du mois de mai 1858 [156]
- La résistance de l'Institut [156]
- Le recul du rougisme dans la presse [158]
- *Le Pays* contre le « credo national » conservateur et clérical [160]

4.2. Les affaires romaines

- L'appui du Pays aux patriotes italiens [161]
- *Le Pays* contre le pouvoir temporel [162]
- *Le Pays proteste* contre le système d'inquisition des sentiments religieux des Rouges [164]

4.3. Fédération des deux canadas ou double majorité

- Les Rouges favorables à une fédération limitée aux deux Canadas [165]
- La question des écoles, de la représentation proportionnelle et du maintien de l'Union [165]
- L'éphémère gouvernement Brown-Dorrien [168]
- Les difficultés entre les Rouges et les libéraux du Haut-Canada à propos de la question seigneuriale [170]
- Le manifeste de l'opposition parlementaire du Bas-Canada : maintien de l'union et fédéralisme décentralisé (1859) [171]
- La « convention » des *Reformers du Haut-Canada* [175]
- *Le Pays plus* favorable à l'idée fédérale qu'à la représentation proportionnelle [176]
- Les Rouges entre les partisans de George Brown et les libéraux modérés du Bas et du Haut-Canada [177]

4.4. Le credo démocratique vers 1860 et l'opposition « modérée » aux conservateurs

- Le credo démocratique [179]
- L'opposition des modérés à Cartier et aux conservateurs [183]
- Les tendances de la presse vers 1860 [184]

4.5. [Les élections de 1861](#)

- Le contexte et la campagne électorale [185]
- Les résultats électoraux [187]
- L'espoir chez les modérés de la formation d'un parti autour de Louis-Victor Sicotte [193]

4.6. [De Cartier à Sicotte](#)

- Les positions de la presse libérale (1861) sur la question nationale, sur la civilisation américaine et sur la guerre de Sécession [194]
- Les journaux libéraux affirment, contre le *Globe* de George Brown, les droits nationaux du Canada français [197]
- L'opposition à Cartier, la question de la milice, la défaite et la démission du gouvernement conservateur [198]
- La formation du ministère J. S. Macdonald-Sicotte [200]

4.7. [Les rouges contre le pouvoir temporel](#)

- La visite du prince Napoléon [201]
- La justice romaine [202]
- Les finances pontificales [204]
- Le rédacteur du *Pays* défend l'Institut canadien et récuse le témoignage de Montalembert contre l'Institut [205]
- Les lettres de l'évêque de Montréal aux directeurs du *Pays* accusant le journal de répandre l'esprit révolutionnaire et de diffamer l'autorité pontificale [207]
- La réaction des directeurs et de L.-J. Papineau [208]
- L'Institut canadien de Montréal en 1862 [210]
- *Le Pays* et les nouvelles européennes [211]
- Les Rouges, le clergé et la solidarité nationale [212]

4.8. [De Sicotte à Dorion](#)

- A.-A. Dorion et les Rouges contre la représentation proportionnelle [214]
- La guerre américaine, la défense du Canada et la politique britannique [215]
- L'opposition des Rouges à l'Intercolonial [216]
- La démission de A.-A. Dorion [217]
- J.-B.-É. Dorion et *le Défricheur* [218]
- Le ministère J. S. Macdonald-Sicotte mis en minorité [220]
- La formation du ministère J. S. Macdonald - A.-A. Dorion [221]

4.9. [Les élections de 1863](#)

- Le programme modéré de A.-A. Dorion [222]
- Le clergé et la campagne électorale [223]
- Les résultats électoraux [224]

Chapitre V.

Un double échec (1863-1867) et la régression de la tradition radicale

5.1. [Le gouvernement Dorion](#)

- L'état des partis au Parlement et dans la presse [231]
- La nomination de L.-V. Sicotte comme juge [232]
- Les élections complémentaires dans les comtés de Bagot et de Saint-Hyacinthe [233]
- Les attaques contre le rédacteur du *Pays*, Louis-Antoine Dassaulles [236]
- Charles Daoust devient rédacteur du *Pays* [236]
- Les difficultés et la démission de l'administration Dorion [237]

5.2. [Échec de la tentative d'accommodement avec les autorités ecclésiastiques locales](#)

- Les articles dans *le Journal de Québec* sur « le Rougisme en Canada » [238]
- Le clergé et les élections complémentaires dans les comtés de Bagot et de Saint-Hyacinthe [239]
- La création d'un comité à l'Institut canadien pour « aplanir les difficultés » survenues entre l'Institut et l'évêque de Montréal [240]
- L'Institut, Dassaulles, le rationalisme et le Progrès [241]
- Libéralisme et religion [244]
- L'échec de la tentative d'accommodement avec les autorités ecclésiastiques locales [246]
- L'appel à Rome [248]

5.3. [Les libéraux contre la fédération de l'Amérique du nord britannique](#)

- Libéralisme et Canada français [249]
- La coalition de 1864 en vue de la fédération des provinces de l'Amérique du Nord britannique [250]
- Les journaux libéraux contre le projet de fédération (été de 1864) [251]
- *L'Union nationale* et Médéric Lanctôt [254]
- La critique des vues exprimées à Charlottetown et à Québec, au nom du nationalisme et du libéralisme [256]

- Le manifeste de Antoine-Aimé Dorion (novembre 1864) [257]
- Assemblées populaires et différends entre libéraux et nationalistes [258]
- L'opposition parlementaire du Bas-Canada et les débats de la session de 1865 sur la question de la Confédération [260]
- Le vote serré en faveur de la Confédération des représentants des comtés francophones du Bas-Canada [264]
- Les libéraux partisans du Nord dans la guerre de Sécession [266]
- L'accalmie du mouvement contre la Confédération et le recul du libéralisme dans la presse [267]

5.4. [Le libéralisme canadien à l'époque du *Syllabus*](#)

- L'encyclique *Quanta Cura* et le *Syllabus* des « erreurs modernes » [269]
- Construction du nouvel édifice de l'Institut canadien [269]
- Le mémoire de l'Institut canadien au cardinal Barnabo [270]
- L'Institut victime de l'appropriation du nationalisme par les conservateurs et par le clergé [271]
- Franc-maçonnerie et sociétés secrètes [271]
- L'attente de l'Institut et les pressions de Gonzalve Doutre auprès de l'évêque de Montréal [272]
- L'inauguration du nouvel édifice de l'Institut (17 décembre 1866) [274]
- L'œuvre de l'abbé Laflèche : *Quelques considérations sur les rapports de la société civile avec la religion et la famille* [275]
- La grande polémique entre L.-A. Dessaulles et le supérieur du Séminaire de Saint-Hyacinthe [276]
- L'anticléricalisme à la fin de 1866 et au début de 1867 [282]

5.5. [L'échec de l'opposition à la confédération](#)

- Les dénonciations de la Confédération dans la presse libérale et l'échec des amendements Dorion à la session de 1866 [283]
- L'appel au secrétaire des colonies [283]
- Le décès de J.-B.-É. Dorion et le problème de sa succession au *Défricheur* [284]
- Wilfrid Laurier rédacteur du *Défricheur* et adversaire de la Confédération [285]
- Les libéraux taxés d'annexionnisme [287]
- Les libéraux et la question des écoles des minorités [288]
- Le Club Saint-Jean-Baptiste condamné comme société secrète [289]
- L'influence du clergé et du credo national dans l'assentiment des Canadiens français à la Confédération [289]
- L'opposition tactique du parti libéral à la Confédération considérée comme un fait accompli [290]
- Les réformistes du Haut-Canada font appel à la collaboration des libéraux du Bas-Canada [293]

5.6. [Les élections de 1867](#)

- La question constitutionnelle mêlée à celle de l'opposition des Rouges aux conservateurs et au clergé [295]
- Des résultats électoraux qui montrent que les Rouges ont perdu pied [297]

5.7. [La régression de la tradition radicale](#)

- Les libéraux expliquent leur défaite [311]
- L'annihilation du parti rouge [313]
- La chute du membership de l'Institut canadien et le déclin de son influence dans la société canadienne-française [315]
- La condamnation de l'Institut par Rome [316]
- La désintégration de l'Institut et la résistance obstinée de quelques-uns [317]
- Les craintes mal fondées des ultramontains [318]
- Du « libéralisme véritable » au simple libéralisme politique et partisan [319]
- Le libéralisme conservateur de la fin du XIXe siècle [320]
- Le triomphe de l'idéologie conservatrice et cléricale de la survivance nationale, la société canadienne-française et la situation [320]

[APPENDICES](#)

- [Appendice 1.](#) Tableau cumulatif, en pourcentage, des tendances du vote selon les régions, pour les élections de 1851 à 1867 [324]
- [Appendice 2.](#) Cartes illustrant les tendances manifestées par la répartition du vote pour les élections de 1851 à 1867 [325]
- [Appendice 3.](#) Manifeste électoral de J.-B.-É. Dorion en 1851 [340]

[BIBLIOGRAPHIE](#)

- A. Manuscrits [375]
- B. Journaux [376]
- C. Guides, inventaires et répertoires [377]
- D. Œuvres des Rouges [378]
- E. Œuvres d'adversaires [379]
- F. Sources imprimées et vieux ouvrages [380]
- G. Études générales [381]
- H. Études spéciales [385]

[INDEX THÉMATIQUE SÉLECTIF](#) [389]

Liste des cartes

Cartes illustrant les tendances manifestées par la répartition du vote pour les élections de 1851 à 1867

- [Carte 1.](#) Élections 1851. Montréal-Est.
- [Carte 2.](#) Élections 1851. Québec-Est.
- [Carte 3.](#) Élections 1854. Montréal-Est.
- [Carte 4.](#) Élections 1854. Québec-Est.
- [Carte 5.](#) Élections 1857. Montréal-Est.
- [Carte 6.](#) Élections 1857. Québec-Est.
- [Carte 7.](#) Élections 1861. Montréal-Est.
- [Carte 8.](#) Élections 1861. Québec-Est.
- [Carte 9.](#) Élections 1863. Montréal-Est.
- [Carte 10.](#) Élections 1863. Québec-Est.
- [Carte 11.](#) Élections fédérales 1867. Montréal-Est.
- [Carte 12.](#) Élections provinciales 1867. Montréal-Est.
- [Carte 13.](#) Élections fédérales 1867. Québec-Est.
- [Carte 14.](#) Élections provinciales 1867. Québec-Est.

LES ROUGES.
Libéralisme, nationalisme et anticléricalisme
au milieu du XIXe siècle.

QUATRIÈME DE COUVERTURE

[Retour à la table des matières](#)

Jean-Paul Bernard est actuellement professeur au Département d'histoire de l'Université du Québec à Montréal. Il avait enseigné auparavant au Collège Sainte-Croix et au CEGEP de Maisonneuve.

Après des études classiques à Saint-Hyacinthe, où il est né, il s'inscrit au Département d'histoire de l'Université de Montréal et obtient la maîtrise (1958) et le doctorat en histoire (1968).

Jean-Paul Bernard poursuit actuellement des recherches sur les idéologies au XIXe siècle, sur la signification de la révolution de 1837, sur le membership de l'Institut canadien de Montréal. Il est membre du Conseil d'administration de l'Institut d'histoire de l'Amérique française et du Groupe de recherches sur les idéologies dans la société canadienne-française (Griscaf). En 1968, il fut élu coordonnateur provincial de l'enseignement de l'histoire au niveau collégial pour l'année 1968-1969.

[vi]

LES ROUGES.
Libéralisme, nationalisme et anticléricalisme
au milieu du XIXe siècle.

PRÉFACE

[Retour à la table des matières](#)

Je cède au lieu commun en rappelant l'enracinement de l'historien dans les interrogations de sa propre époque. On ne croit plus, sauf chez certains positivistes attardés, à une sorte de passé en soi que les documents nous permettraient de reconstituer comme un objet. La distance temporelle est relative à la place de l'historien dans le temps, à la solidarité qu'il entretient consciemment ou non avec les hommes de son époque, avec leurs angoisses et leurs partis pris. L'historien tisse, raccommode ou refait le tissu de la mémoire collective. Ce que l'on appelle objectivité vient ensuite, par un dépassement que permettent les procédures objectives, mais où subsistent et jusqu'à la fin les questions que le chercheur partage avec ses contemporains.

Ce sont là des énoncés très généraux mais dont peu de sociétés contemporaines auront, à l'égard du Québec, illustré la portée. La révolution dite tranquille a été surtout féconde en interrogations sur nous-mêmes, sur la signification du destin de notre collectivité. Des interrogations, dis-je, car des réponses vraiment décisives - qui comportent à la fois de fermes visions d'avenir et une logique un peu stricte des moyens - il y en a bien peu. Des incertitudes ainsi étoilées dans tous les sens ont, à tout le moins, été fécondes pour la science histori-

que et, à un moindre degré me semble-t-il, pour les autres sciences humaines. Pourquoi étions-nous, en 1960, ce que l'histoire nous avait fait ? Depuis dix ans, cette lancinante question n'est pas confinée au monde des chercheurs : elle est partout criée sur la place publique et souvent murmurée dans le silence de la conscience.

C'est dans cette perspective qu'il faut lire l'ouvrage extrêmement important de Jean-Paul Bernard. Il exprime à sa manière, et avec [viii] toutes les garanties de la recherche scientifique, nos incertitudes les plus amples quant à notre destin. Il pare, bien sûr, à une lacune des travaux historiques sur le Québec. Nous manquons d'une vue d'ensemble, provisoire comme tout bilan de recherche, sur ces radicaux des années 1850 qui, sur le plan doctrinal comme sur le plan électoral, ont illustré des voies possibles de notre passé. Mais il ne s'agit pas d'une lacune parmi d'autres, d'un trou à combler comme il en est tant dans l'historiographie du Québec. L'histoire des collectivités, comme celle des individus, n'est pas étale. Il s'y trouve des conjonctures plus resserrées que les autres : des nœuds où de grandes forces ont semblé confluer, où des choix décisifs ont paru s'imposer, où des options ont été mises en place pour un long avenir.

Ainsi, les années 1850 ont eu une importance exceptionnelle pour toute la suite de notre destin.

J'y vois d'abord l'échec retentissant d'une définition de notre nation. Sous le colonialisme français, un certain sentiment de l'identité et de la différence s'était tout naturellement manifesté : on en peut glaner, chez nos historiens, de nets témoignages. Ces impressions spontanées se sont prolongées assez longtemps sous la domination anglaise. Les journalistes du *Canadien*, la bourgeoisie parlementaire ont pris le relai de cette conscience diffuse pour la porter au niveau de la systématisation idéologique, avec les accents, les sélections, les décalages qui sont, en ces circonstances, loi courante. Pour eux, il y avait une nation francophone : soumise au joug colonial, elle devait attendre et préparer le jour de l'indépendance. On comprend dès lors, il me semble, la césure bien connue dans l'idéologie de cette petite bourgeoisie. Les députés ont combattu d'abord le pouvoir colonial indigène au nom des libertés britanniques pour introduire ensuite, dans les années 1820, d'autres considérations, y compris une nostalgie jusqu'alors inédite du régime français. C'est que, et ceci est une hypothèse, que leur pays n'est plus peuplé, en majorité écrasante, de francophones.

On sait d'ailleurs que l'émigration anglaise s'est faite alors pressante et massive. Bien avant 1837, un gros problème se trouvait ainsi posé : bien avant 1837, les idéologues l'ont pressenti. Certains d'entre eux, dans les années 1830, ont choisi la seule voie un peu cohérente : une indépendance et une démocratie pour un avenir rapproché. Mais entre le sentiment quotidiennement vécu de l'identité et sa consécration officielle dans des structures, chacun sait que le chemin est long. Il l'était particulièrement en ce temps-là.

C'est pourtant au lendemain de la Rébellion que, dans les débats idéologiques, les ambiguïtés et les apories se sont vraiment manifestées [ix] au grand jour. Retenons, pour faire court, un seul exemple, Étienne Parent, le vieux lutteur qui croyait jadis spontanément à l'indépendance future du petit peuple francophone, prône l'assimilation : « Nous invitons à ne point lutter contre le cours inflexible des événements. » Le 17 juillet 1839, il souhaite « qu'on se réunisse pour demander le gouvernement responsable », car il s'agit dorénavant « de composer avec tous les éléments sociaux épars sur les rives du grand fleuve une grande et puissante nation ». Il récuse le vieux rêve d'« une nationalité plus restreinte » pour prôner une « grande nationalité canadienne ». Mais, un peu plus tard, le voici qui reconnaît que « la langue française a pris de telles racines dans le Bas-Canada que rien au monde ne saurait l'en extirper ». En très peu de temps, un homme qui avait participé avec la plus grande ferveur et la plus stricte honnêteté aux tâtonnements idéologiques de ce pays était devenu, par sauts brusques, assimilateur puis canadien-français. On peut supposer qu'il ne fut pas le seul à se porter aussi rapidement aux diverses frontières de notre condition collective.

Au cours de ces quelques années, des choix très amples se sont brusquement confrontés. Nous en sommes devenus, en tout cas, des Canadiens français. On verra partout illustrée, dans ce livre, l'ambiguïté foncière de ce qualificatif. Les Rouges affirment, tour à tour, en dix ans, la spécificité foncière de la nation francophone et la nécessaire intégration aux États-Unis. Contradiction, disaient nos vieux historiens. Non : un vieux débat épandu au long du siècle qui suivit et qui, dans ces brèves années, se trouva ramassé en ses foncières composantes.

Car il est accoutumé de considérer les Rouges d'un bloc, dans une sorte de jeux où il n'y a que deux adversaires. L'Église ou les ultra-

montains d'un côté, les gens de « gauche », de l'autre. Mgr Bourget, Mgr Laflèche et leurs cohortes : les Doutre, Dessaulles et leurs troupes. Bien entendu, cette vue des choses n'est pas fausse. L'Église canadienne s'est faite alors monolithique, beaucoup plus que les opposants qu'elle a finalement écrasés. De ce combat elle est restée marquée pour longtemps. C'est ainsi un nouveau départ dans l'histoire religieuse du Québec que cet ouvrage se trouve à mettre en pleine lumière : les analyses que propose là-dessus Jean-Paul Bernard constituent une mise au point précise et nuancée. Mais l'apport le plus suggestif de ce livre se situe, je crois, au-delà. À sa lecture, nous retenons par-dessus tout les incertitudes et les conflits chez les Rouges eux-mêmes. Les premières coordonnées communes une fois admises et tracées, il est impossible d'en faire une faction : ni même un parti au sens de ce que sera plus tard le parti libéral de Wilfrid Laurier, qui naîtra justement à la mort du pluralisme qui s'exprimait auparavant sous le nom de libéralisme. Un milieu où les questions de la [x] société de l'époque ont pu se formuler : voilà ce qu'a été, et j'en fais l'hypothèse au risque d'accentuer un peu trop les perspectives de l'auteur, le rougisme des années 1850.

Aussi, je me hasarde à aller plus loin encore. On n'ignore pas les débats actuels des historiens sur la signification des événements de 1837 et de ceux qui les suivirent. Conflit ethnique ou conflit de classes ? - se demandait-on il y a quelques années. Aujourd'hui, des scolastiques dites « marxistes », mais peu soucieuses des sinueuses considérations dont Marx a donné l'exemple, proposent des classifications plus rigides encore.

Ce livre invite justement, par les analyses qu'il nous offre, à un examen plus attentif et plus nuancé.

En gros - je veux dire selon les premières vues des choses auxquelles on s'arrête si aisément - les Rouges expriment une idéologie bourgeoise. Mais, et tant pis pour ceux qui systématisent du premier mouvement, cette idéologie n'est pas homogène. Les uns insistent sur la nation, d'autres sur la démocratie au point d'y sacrifier la nation. Je voudrais bien savoir si ce sont là simples questions de situations de classe. J'y vois bien, comme on le remarquera peut-être dans ce livre, des conflits de générations bourgeoises par exemple. À mesure que progressera la recherche, je parie qu'on apercevra d'autres facteurs : je demande simplement que l'on ne ferme pas les questions avant qu'el-

les ne soient posées. En tout cas, le débat des années 1850 ne peut être ramené simplement à la dualité nation-classe ou encore à une rigide distribution des classes. Les règles du jeu ont été plus complexes et les joueurs me semblent avoir détenu, selon la distribution que proposait les modes de production économique et idéologique sans doute, des cartes souvent interchangeables.

Par exemple, la bourgeoisie francophone de l'époque se trouvait partagée en deux. Certains avaient, depuis longtemps, adopté les idéaux de la bourgeoisie anglaise : le commerce contre l'agriculture, l'éducation contre l'ignorance, les intermariages contre le tribalisme des unions matrimoniales. Après tout, ceux que l'on appelait, avant 1840, des « bureaucrates » n'étaient pas tous des bourgeois anglophones. Deuxième et grossier facteur de division : la bourgeoisie et le clergé. Celui-ci ne faisait-il pas partie de celle-là ? Prêtres et élites laïques ne se sont-ils pas retrouvés, peu après 1860, dans un même système du pouvoir ? L'après révèle toujours des solidarités latentes de l'avant : Marx a déjà dit quelque chose de ce genre ...

En définitive, et pour le confesser carrément comme y invite une préface, je préfère considérer les Rouges dont Jean-Paul Bernard nous [xi] raconte ici l'histoire à la manière d'un drame de la bourgeoisie. Encore faudrait-il savoir ce que peut signifier le terme de bourgeoisie et l'idée de conflits de classes dans un pareil milieu préindustriel. Problème et promesse de recherches encore.

Pour l'instant, ce que suggèrent les années 1850, c'est un conflit de pouvoirs et, du même coup, des conflits entre de grands choix offerts à la collectivité tout entière. Faut-il supplanter la bourgeoisie anglaise sur son propre terrain en trouvant garantie chez l'entrepreneur américain d'à côté ? Faut-il faire ici une démocratie qui dépasserait une démocratie britannique encore très aristocratique ? Faut-il reléguer la religion à la conscience alors qu'elle est constitutive de la nationalité ? Qu'est-ce qu'un peuple, une nation ou une démocratie ? Questions multiples qui sont celles de la bourgeoisie du temps.

Et qui sont aussi celles, à peine traduites en termes différents, de notre bourgeoisie d'aujourd'hui. Les lecteurs de ce livre d'un jeune

maître de la science historique québécoise verront sans doute d'abord que nos débats actuels ressemblent, d'une manière parfois hallucinante, à ceux d'il y a un siècle. Ils constateront ainsi, et c'est là rendre hommage à la plus haute dignité de l'historien, que le dialogue avec les morts n'est jamais clos.

FERNAND DUMONT

[1]

LES ROUGES.
Libéralisme, nationalisme et anticléricalisme
au milieu du XIXe siècle.

INTRODUCTION

[Retour à la table des matières](#)

Dans l'histoire du Canada, on désigne généralement sous le nom de Rouges les libéraux doctrinaires et anticléricaux de l'époque de l'Institut canadien de même que les héritiers, au milieu du XIXe siècle, du radicalisme des Patriotes. Le parti rouge s'est formé entre 1848 et 1850. L'échec des soulèvements de 1837-1838 avait provoqué la désintégration du parti patriote, et des leaders comme Louis-Hippolyte LaFontaine et Augustin-Norbert Morin avaient réussi à gagner au parti réformiste l'appui de la majorité des Canadiens français. Quand apparut une minorité active qui attaqua le « modérantisme », voire le conservatisme des réformistes « pseudo-libéraux », ceux-ci dénoncèrent leurs adversaires « démocrates » et les affublèrent du titre de Rouges pour les assimiler aux révolutionnaires européens.

Avant 1854, Rouges et réformistes modérés se disputèrent le titre de libéraux. L'alliance des modérés avec les tories du Haut-Canada et la formation du ministère MacNab-Morin (1854) donnèrent d'une certaine façon raison aux Rouges qui purent s'intituler libéraux en face des libéraux-conservateurs condamnés, avec le temps, à devenir tout simplement les conservateurs. Mais dès la fin de la décennie de 1850, certains membres du parti libéral s'opposèrent au radicalisme de leur

parti. Ils allaient triompher après 1867 et le parti libéral lui-même devait bientôt répudier le radicalisme. Comme mouvement, le rougisme se limite donc à la période de 1848-1867.

À l'absence de mouvement radical après 1867 au Canada français correspond une historiographie qui s'arrête peu au rougisme, qui l'explique assez mal et qui tend à minimiser son importance. Cette historiographie, dont la ligne dominante est nettement conservatrice jusqu'en [2] 1950, confirme elle-même, d'une certaine façon, la disparition du radicalisme dans la société canadienne-française.

Ce n'est pas que les Rouges aient été totalement ignorés. Dans les ouvrages généraux comme dans les œuvres qui portent sur la période de l'Union, on leur consacre quelques paragraphes et parfois même quelques pages. Des auteurs comme Turcotte (1871-1872), Royal (1909) ou Chapais (1919-1934), soulignent le retour d'exil de Louis-Joseph Papineau en 1845, sa candidature aux élections de l'hiver 1847-1848, l'apparition du parti démocratique, le mouvement annexionniste de 1849. De même, ils rappellent les succès électoraux des Rouges en 1854, leur alliance avec les libéraux du Haut-Canada et leur action contre le projet de la Confédération. Mais, en parfaite conformité avec le point de vue des adversaires des Rouges, Turcotte écrit : « ... la dissolution des chambres n'était pas d'une nécessité absolue, lorsque les trois quarts des députés, les autorités religieuses, presque toute la presse étaient favorables à la nouvelle constitution ¹ ».

Plus riches en aperçus synthétiques et en données psychologiques, les pages de l'abbé Groulx sur les Rouges n'en confirment pas moins le point de vue de Turcotte et de Chapais. Plusieurs chapitres de *Notre maître le passé*, comme ceux intitulés « Un mouvement de jeunesse vers 1850 » et « l'Annexionnisme au Canada Français », touchent de près ou de loin à l'histoire des Rouges. L'historien écrit dans sa synthèse de l'histoire du Canada :

¹ Nous avons respecté l'orthographe des auteurs cités. Cette remarque s'applique à toutes les citations du livre.

Louis-P. Turcotte, *le Canada sous l'Union (1841-1867)*, Québec, des presses mécanique du *Canadien*, 1871, p. 560-561.

On se figure à peine le naïf et impétueux enthousiasme de cette jeune pléiade, groupée autour de son journal *l'Avenir*... L'idéologie de 48, filtrée par des esprits plus rigoureux, plus critiques, aurait pu produire quelques effets heureux. La jeunesse intellectuelle de ce temps-là, jeunesse animée du feu sacré, secoua louablement la léthargie canadienne. On lui doit la fondation de journaux, de sociétés d'étude, et en particulier, d'une dizaine d'instituts à travers la province, , instituts destinés à stimuler l'étude des problèmes nationaux. Pourquoi faut-il que, par manque de virilité d'esprit, elle n'ait pas su se protéger contre les utopies de l'époque, ni même s'épargner une crise d'anticléricalisme, ajoutant ainsi, à un peuple qui pouvait s'en passer, d'autres sujets de discordes ² ?

Pour Groulx, le « démocratism » de *l'Avenir* est une « maladie » qui couvre « un terrible esprit d'intrigue, de faction, d'insubordination contre les [3] chefs » et qui, par conséquent, menace « les intérêts supérieurs de la nationalité ».

Jusqu'en 1950, on pouvait aussi connaître les Rouges à travers l'ouvrage du Père Hudon, *l'Institut canadien de Montréal et l'affaire Guibord* (1938) et à travers celui de Marcel Trudel, *l'Influence de Voltaire au Canada* (1945). On a l'impression, dans le livre de Hudon, d'être en face d'un dossier contre l'Institut et d'un plaidoyer en droit civil et en droit canon. Quant à Trudel, qui nous a habitués à mieux depuis, il ignore l'aspect social du problème et il n'hésite pas à juger sans nuances, comme de purs attentats à la religion, le voltairianisme et l'anticléricalisme.

Il faut admettre que dans *l'Union des deux Canadas, 1841-1867*, publié en 1898 par L.-O. David, le son de cloche est quelque peu différent. David, qui était libéral, avait pour les Rouges, du moins pour les plus modérés d'entre eux, une sympathie qui a au moins l'avantage de les faire voir sous un jour meilleur. Il nous apprend ainsi qu'on était, à la veille de 1850, à une époque d'effervescence intellectuelle et

² Lionel Groulx, *Histoire du Canada français depuis la découverte*, Montréal, Fides, 1962, vol. 2, p. 224.

que « le souffle de réforme, de liberté qui traversait le monde... avait pénétré sur nos rivages et remué l'âme de la jeunesse ³ ». Celle-ci désirait des réformes sociales, et après 1837, il était assez naturel qu'on pensât aux États-Unis comme à un paradis. David impute aux Rouges les premières fautes dans leur conflit avec le clergé :

Les théories démocratiques de *l'Avenir*, ... en faveur du suffrage universel, de l'abolition du pouvoir temporel du pape et des dîmes, de l'éligibilité des magistrats et des fonctionnaires publics, son hostilité agressive et radicale à l'égard de l'Angleterre et de l'Union, son acceptation du principe de la représentation basée sur le chiffre de la population, avaient, au point de vue religieux comme au point de vue politique, aliéné au nouveau parti les sympathies du clergé.

Le manifeste annexionniste acheva de convaincre les évêques et les prêtres que leur devoir était de s'opposer de toutes leurs forces au progrès de ce parti ⁴.

Par contre, à propos des années 1855-1860, David écrit : « [Les] exagérations libérales ne justifient pas les abus qu'un grand nombre de prêtres ont faits de leur influence spirituelle... ⁵ » Ainsi, aux élections de 1857 : « Toutes les fraudes, toutes les violences, toutes les influences indues et illégales furent mises en œuvre pour démolir les candidats libéraux. L'argent et les faveurs ministérielles achevaient de convaincre les âmes que les motifs religieux n'avaient pas complètement [4] converties ⁶. » Admirateur de LaFontaine, David semble regretter la scission du parti de celui-ci, les excès radicaux, l'évolution du parti réformiste vers la droite et finalement l'alliance du clergé et du parti conservateur. Parce qu'il écrit à la fin du XIXe siècle, son ouvrage parut très « libéral », alors qu'il ne l'était pas vraiment.

Dans son ouvrage *The French Canadians, 1760-1945*, publié en

³ L.-O. David, *l'Union des deux Canadas, 1841-1867*, Montréal, Eusèbe Sénécal, 1898, p. 89.

⁴ *Ibid.*, p. 115.

⁵ *Ibid.*, p. 155-156.

⁶ L.-O. David, op. cit., p. 170.

1956, Mason Wade résume bien ce que l'on sait généralement sur le parti rouge. Il décrit la position des Rouges comme bien difficile, en face de l'« autoritarisme rigide » de Mgr Bourget et dans un pays où « plusieurs étaient devenus plus catholiques que le pape ». La perspective de Wade, comme celle de David, diffère de l'historiographie conservatrice. Cependant, Wade juge plutôt sommairement le refus des Rouges de suivre LaFontaine et de souscrire au compromis qui fit que le Canada français s'accommoda de l'Union. Il réduit le nationalisme séparatiste de 1848 - nationalisme qu'il qualifie d'outrancier - à un simple sentiment de jeunesse que l'expérience aura vite fait de changer.

Depuis une quinzaine d'années, il y a un renouvellement de la problématique dans l'étude de l'histoire du Canada français. Devenu plus critique en ce qui concerne ses orientations fondamentales, le Canada français peut lire son histoire avec des yeux neufs. Il lui fallait d'abord prendre une certaine distance à l'égard de ce que l'on a appelé « notre doctrine nationale » : à cela ont contribué, d'une part, l'évolution même de la société et, d'autre part, des travaux comme ceux de *Cité libre*, ceux des professeurs de la Faculté des sciences sociales de l'Université Laval et ceux des professeurs du Département d'histoire de l'Université de Montréal. Aux dénonciations du conservatisme, du cléricalisme et des élites nationales traditionnelles (Trudeau, Tremblay, Lamontagne) ont répondu les explications des déficiences du Canada français par la Conquête (Séguin, Frégault, Brunet). Dès lors étaient définis les deux pôles autour desquels allaient se concentrer les débats : d'un côté, l'auto-accusation, et de l'autre, l'hétéro-accusation.

Fernand Ouellet a tendance, avec Jean Hamelin, à souligner les lacunes du développement économique et social du Canada sous le régime français et, refusant de tout mettre sur le compte de la Conquête, il explique les crises du XIX^e siècle par la permanence des mentalités de l'Ancien Régime, l'absence d'adaptation aux nouveaux impératifs du changement et le recours au nationalisme pour promouvoir les intérêts particuliers de la bourgeoisie professionnelle.

[5]

Les études de Maurice Séguin, Michel Brunet et Jean-Pierre Walot font plutôt ressortir le caractère essentiel de la coupure de 1760 et la permanence des effets de la domination nationale et du nationalis-

me après la Conquête. Insistant sur le phénomène de structure, Wallot minimise les différences de niveaux culturels entre Canada anglais et Canada français et il souligne l'ouverture sur le monde des Canadiens français de même que la présence ininterrompue chez eux de courants progressistes. Les travaux de Claude Galarneau sur l'influence des idées françaises au Canada font également ressortir l'existence d'une tradition locale de gauche au XIXe siècle.

D'autre part, Philippe Sylvain a entrepris des études fouillées d'histoire religieuse qui permettent de se faire une idée plus juste de l'ultramontanisme et du libéralisme québécois au milieu du XIXe siècle. On lui doit en particulier d'avoir situé les courants idéologiques canadiens-français dans le contexte de leurs sources européennes. Grâce à lui, l'histoire de l'Institut canadien, particulièrement celle des relations entre l'Institut et l'autorité ecclésiastique, a été reprise dans un nouvel esprit.

Le sociologue Fernand Dumont a souligné, il y a quelques années, l'importance pour l'histoire des idéologies de la décennie qui suit l'Union de 1840. Après l'échec de l'idéologie formulée avant 1837, on en serait arrivé à une nouvelle façon de définir la situation et l'avenir de la nation canadienne-française : là serait apparu le nationalisme dominant jusqu'en 1950. Marcel Rioux situe au même moment la transition entre l'idéologie de l'indépendance nationale formulée par une élite laïque avant 1837 et l'idéologie de la conservation, « celle de la masse rurale dominée par le clergé ».

L'histoire des Rouges prend toute sa signification si on la place à l'intérieur des grands débats actuels. Les Rouges ont été, d'une certaine façon, les héritiers de l'idéologie des Patriotes et les témoins, engagés et critiques, des compromis qui conduisirent à l'acceptation de l'Union de 1840 et de la Confédération de 1867 : sur un autre plan, ils ont été les témoins et les victimes du triomphe du conservatisme et du cléricanisme. Il y a donc grand intérêt à connaître leur pensée et leur perception des événements. Jamais peut-être au Canada français, les différences idéologiques ne se sont traduites aussi directement dans les débats et les alignements politiques que pendant les années 1850 et 1860 : ce fait permet d'analyser mieux que durant d'autres périodes les conditions d'existence et de diffusion des idéologies. Le sort des partisans du suffrage universel et du scrutin secret, de la liberté religieuse et de l'indépendance devant le clergé, le sort des admirateurs des insti-

tutions américaines et des révolutions européennes, dans un peuple qu'on dit [6] généralement conservateur, dominé par le cléricisme et fermé sur lui-même, peut sans doute contribuer utilement à la connaissance de l'idéologie dominante.

Au milieu du XIXe siècle, une fraction de la petite bourgeoisie a tenté de définir la société canadienne-française et la position du Canada français face au Canada anglais. Elle l'a fait en invitant les Canadiens français à se libérer de la domination des conservateurs et du clergé et à chercher pour le Canada français d'autres voies d'avenir national que l'acceptation de l'Union de 1840 et de la Confédération de 1867. Voilà le rougisme. Pour le connaître comme mouvement, il faut non seulement faire l'inventaire des thèmes qui ont été exploités par les Rouges, mais il faut aussi étudier la cohérence de ces thèmes et voir quels liens existent entre le radicalisme politique, l'anticléricalisme et le nationalisme. Il faut aussi connaître la traduction de ces thèmes idéologiques dans les programmes et les débats électoraux. Du côté de la méthode, c'est un minimum qu'il faut respecter et qui constitue déjà tout un défi à relever.

Au problème que représente l'étendue même du champ de recherche on doit ajouter que l'on connaît mal pour le milieu du XIXe siècle canadien-français les classes sociales et les structures économiques régionales. Sur un autre plan, des études systématiques plus particulières, comme celle du *membership* de l'Institut canadien, n'ont pas encore été faites. On peut donc comprendre que le présent travail ne peut pas être plus qu'une première vue d'ensemble. Une synthèse véritable, compréhensive et systématique, ne saurait venir qu'après des analyses qui restent à faire.

La pensée des Rouges s'est d'abord exprimée dans les journaux dévoués à leur parti. *L'Avenir*, jusqu'en 1852, et *le Pays*, par la suite, sont les principales sources à dépouiller. On trouve dans ces journaux non seulement des éditoriaux qui expliquent ou défendent les positions du parti, mais aussi quantité d'autres textes significatifs. La présentation des nouvelles européennes et américaines, l'information religieuse et les lettres des lecteurs sont souvent aussi révélatrices que les éditoriaux bien structurés. Il est d'autant plus nécessaire de recourir à *l'Avenir* et au *Pays* que l'on peut y trouver des comptes rendus des activités de l'Institut canadien, qui fut le foyer des idées libérales et le centre d'organisation du parti rouge. On ne peut ignorer d'autres jour-

naux qui étaient fidèles au parti, comme *le Moniteur canadien* de Montréal, *le Journal de Saint-Hyacinthe* et *le Défricheur de L'Avenir*, non plus que les journaux libéraux de Québec comme *le National* et *la Réforme*. En plus de la pensée des journalistes, on peut trouver dans ces [7] journaux en temps d'élections, les manifestes des candidats, des comptes rendus d'assemblées et les résultats du vote.

Les Rouges ont publié un nombre assez considérable de brochures, de même que quelques volumes. Par contre, il reste d'eux très peu de choses dans les dépôts d'archives. C'est là une lacune importante qui explique sûrement, pour une part, que le parti rouge ait été oublié dans l'historiographie.

Nous avons attaché beaucoup d'importance au rayonnement de la pensée des Rouges. La question fondamentale, finalement, est peut-être de savoir si leur influence a été considérable, s'ils avaient des racines dans le milieu et s'ils avaient un auditoire auquel s'adresser. Aussi est-on amené à se demander quel a été le tirage de leurs journaux, quelle force et quels caractères présentaient l'Institut canadien de Montréal et les dizaines d'instituts qui furent fondés à son exemple à travers tout le Bas-Canada. Mais c'est l'analyse des résultats électoraux qui permet le mieux de mesurer l'influence des Rouges à une époque où le radicalisme s'exprimait dans la vie politique et où les radicaux étaient plus que quelques journalistes ou écrivains non conformistes.

Connaître le nombre de Rouges élus à chaque élection demeurerait bien insuffisant. Car on peut être candidat défait avec 49 % des voix alors que le candidat victorieux, avec 51 % des voix, est le seul dont on retient le nom. On sait aussi que le scrutin uninominal à un seul tour, de surcroît ouvert à l'époque, tend à exagérer la force du parti majoritaire en lui donnant une proportion des sièges de beaucoup supérieure au pourcentage des voix accordées à ses candidats. Aussi est-il nécessaire de tenir compte du nombre de voix obtenues par chaque candidat et de faire de cette donnée le critère même de la popularité du rougisme.

D'autre part, les comtés gagnent à être classés par régions plutôt que par ordre alphabétique pour l'analyse des résultats électoraux. On peut dès lors calculer facilement le pourcentage des voix données aux Rouges dans un ensemble de comtés unifiés par des facteurs géogra-

phiques ou par des influences communes. Comme c'est en milieu canadien-français que nous tentons de mesurer la popularité des Rouges, nous pouvons nous permettre d'organiser les données chiffrées en considérant à priori, comme non pertinentes, celles des comtés majoritairement anglophones.

Les premiers problèmes proviennent des lacunes dans les données : ainsi, pour les élections de 1851, on ne connaît pas les détails de tous les résultats électoraux et ces trous dans la documentation sont sans remède. Viennent ensuite les problèmes relatifs aux élections par acclamation. [8] Donner au vainqueur par acclamation autant de votes qu'il y a d'électeurs inscrits (leur nombre n'est d'ailleurs pas toujours connu) exagère l'importance d'un comté par rapport aux autres. Le plus juste est probablement de donner alors au vainqueur cent pour cent du vote « supposé », si l'on suppose qu'il y aurait eu un nombre de votes exprimés égal à la moyenne du nombre de voix exprimées aux deux élections précédant celle où le candidat a été élu par acclamation. Cette méthode, qui n'est pas sans arbitraire, a l'avantage d'être simple et commode. Elle permet, sans qu'il soit nécessaire de recourir à des acrobaties, d'intégrer les résultats des élections par acclamation dans les séries chiffrées des résultats des élections contestées.

Reste un dernier problème, le plus grave, celui de l'interprétation d'ensemble de tout le système. Car les consultations électorales ne sont pas exactement des sondages d'opinion et la correspondance n'est pas nécessairement parfaite entre les votes pour les Rouges et leur influence. Mais on ne ressuscitera pas les électeurs du siècle dernier pour leur faire subir des interviews et pour analyser leurs réponses selon des échelles d'attitude. Soulignons modestement que l'histoire, c'est le passé, mais dans la mesure seulement où il nous est possible de le connaître. Nous avons très consciemment essayé de dépasser les étiquettes (v. g. être candidat libéral ne signifie pas grand-chose) et, à la lumière des articles de journaux, des thèmes des campagnes électorales et des comptes rendus des travaux parlementaires, nous avons tenté de déterminer la portée « idéologique » de chaque candidature. Nous n'ignorons pas que certaines candidatures n'ont justement pas de portée idéologique et que certains électeurs peuvent exprimer par leur vote leur mécontentement contre le gouvernement conservateur plutôt que leur adhésion au programme des libéraux. Malgré un certain nombre d'erreurs d'appréciation nous croyons approcher d'une certaine

vérité de type statistique. Une cinquantaine de comtés francophones, six élections générales, sept si nous considérons en 1867 les élections provinciales et les élections fédérales qui ont lieu au même moment, voilà une base assez large, si la méthode d'ensemble est bonne, pour justifier la tolérance d'un certain nombre d'erreurs.

On peut enfin dresser des listes de données chiffrées et dessiner des cartes permettant de cerner d'un seul coup d'œil les aires d'influence des Rouges en regard de celles des Bleus, en regard de celles des modérés - dont le programme emprunte et aux Rouges et aux Bleus - et en regard enfin de celles qui échappent à ces tendances. À chaque élection correspondent deux tableaux et deux cartes. Le premier tableau et la première carte représentent ce qu'on peut appeler la grande région de [9] Montréal, tandis que le deuxième tableau et la deuxième carte représentent la grande région de Trois-Rivières et de Québec. Le territoire dont la population est majoritairement canadienne-française est ainsi divisé en deux sections géographiques relativement égales au point de vue démographique, et assez individualisées. Cette division en sections simplifie le problème de la présentation des données chiffrées et de l'échelle de représentation sur cartes des comtés électoraux.

Comme l'histoire de l'Institut canadien de Montréal, celle des journaux rouges et celle des luttes électorales sont étroitement liées, il n'y a pas lieu de les étudier successivement. Mieux vaut diviser la matière par périodes, en suivant la chronologie. L'étude peut donc se répartir en cinq parties qui seront autant de chapitres. Le premier situe les origines du parti rouge dans les années qui précédèrent et celles qui suivirent 1837. Le second (1847-1852) étudie l'époque du journal *l'Avenir* et la première formulation de l'idéologie des Rouges. Le troisième (1852-1858) va de la naissance du Pays jusqu'à la guerre ouverte de l'Église contre l'Institut canadien. Le quatrième (1858-1863) se termine aux élections de 1863 et à la tentative de réconciliation avec le clergé. Le cinquième (1863-1867) rappelle les deux luttes perdues des Rouges contre la Confédération et contre l'autorité ecclésiastique de même qu'il souligne la régression du mouvement radical après 1867.

[11]

**LES ROUGES.
Libéralisme, nationalisme et anticléricalisme
au milieu du XIXe siècle.**

Chapitre I

Avant la révolution de 1837 et après

1.1. Le développement du nationalisme et du libéralisme au début du XIXe siècle

[Retour à la table des matières](#)

La première crise ouverte entre le pouvoir colonial britannique et les représentants de la population canadienne survient dans le Bas-Canada entre 1800 et 1810. Depuis 1791, le gouvernement du Bas-Canada est distinct de celui du Haut-Canada et le régime représentatif permet l'élection d'une chambre d'assemblée. Très vite, cette assemblée, élue à un suffrage masculin quasi universel par une majorité rurale canadienne-française, se heurte à un exécutif sur lequel elle n'a pas de prise et qui vise d'abord à établir les bases de la colonisation britannique. Dans un pays où l'oligarchie n'a pas la même nationalité que l'ensemble de la population, la revendication pour les droits de la majorité est en même temps une revendication nationale. De là l'inquiétude et l'agacement des grands fonctionnaires anglais comme Milnes, Sewell et Craig, bien conscients de l'impossibilité pour l'exécutif de ravir l'appui du peuple aux députés issus du milieu canadien-

français. En 1810, le gouverneur Craig écrit au ministre Liverpool :

La Chambre n'a jamais été remplie comme elle est aujourd'hui, je parle de la portion canadienne de la représentation, d'avocats, de notaires, de boutiquiers et d'habitants ordinaires comme on les appelle, c'est-à-dire de cultivateurs des plus ignorants dont quelques-uns ne savent ni lire ni écrire [...]

Votre Seigneurie se rend compte que, dans une assemblée comme celle que je viens de décrire, le gouvernement ne puisse exercer aucune influence. C'est certainement l'assemblée la plus indépendante qui existe dans n'importe quel gouvernement connu au monde, [12] car un gouverneur ne peut même compter sur l'influence qu'il pourrait retirer des relations personnelles [...]

Le grand véhicule de communications entre les chefs et le peuple a été une feuille appelée *Le Canadien* qui a été publiée et répandue activement dans le pays durant les trois ou quatre dernières années. Le but avoué de cette feuille a été de vilipender et d'avilir les officiers du gouvernement en les traitant de *Gens en place* pour attirer le mépris sur le gouvernement de Sa Majesté lui-même en faisant allusion à l'existence supposée d'un *Ministère* dont la conduite se trouvait aussi exposée à leur censure que l'est celle des ministres de Sa Majesté en Angleterre [...]

En vérité, il semble que ce soit leur désir d'être considérés comme formant une nation séparée. La *Nation Canadienne* est leur expression constante et quant à cette considération qu'ils ont été jusqu'à présent de paisibles et fidèles sujets, il suffit de faire remarquer à cet égard qu'il ne s'est produit aucun événement pour les encourager à se montrer autrement ⁷.

⁷ Craig à Liverpool. Arthur G. Doughty et Duncan A. McArthur, éd., *Documents relatifs à l'histoire constitutionnelle du Canada, 1791-1818*, Ottawa, J. de L. Taché, 1915, p. 394-396.

Faut-il voir dans cette crise le moment de la naissance du nationalisme canadien-français ⁸ ? Faut-il plutôt voir là le prolongement d'une réalité dont les premières manifestations remonteraient beaucoup plus loin ⁹ ? Peut-être faudrait-il éviter de passer trop vite de l'existence de la nation à l'affirmation de l'existence du nationalisme comme idéologie. Il faudrait distinguer entre les simples sentiments de différence et de solidarité, la conscience nationale et le nationalisme lui-même. Celui-ci serait plus qu'un ensemble d'attitudes ¹⁰. Il serait une idéologie explicite reposant sur un groupe structuré d'individus et privilégiant l'appartenance nationale en même temps que l'action dans le cadre de la nation.

De toute manière, le début du XIXe siècle ne marquerait pas la naissance du nationalisme au Canada français qu'il conserverait toute son importance pour le développement et l'explicitation de ce nationalisme. L'existence d'une assemblée et d'un « parti » de l'Assemblée, le rôle des manifestes électoraux et des élections, la fondation du journal *le Canadien*, permirent une affirmation du nationalisme que d'autres circonstances avaient moins favorisée. D'autant plus que cette époque est marquée par la restructuration de l'économie et le progrès de la population [13] britannique du Bas-Canada, de même que par le recul des anciennes élites au profit de la bourgeoisie professionnelle dans la société canadienne-française.

On a beau dire que la Conquête laissa le clergé « *the undisputed leader* ¹¹ » de la société canadienne-française, il ne faut toutefois pas croire ce clergé tout-puissant à la fin du XVIIIe siècle et au début du

⁸ Fernand Ouellet, *Histoire économique et sociale du Québec, 1760-1850*, Montréal et Paris, Fides, 1966, p. 202-211.

⁹ John Hare et Jean-Pierre Wallot, *les Imprimés dans le Bas-Canada, 1801-1810*, Montréal, Les Presses de l'Université de Montréal, 1967, p. 7-8.

¹⁰ Fernand Dumont, « Idéologie et conscience historique dans la société canadienne-française du XIXe siècle », dans Claude Galarneau et Elzéar Lavoie, éd., *France et Canada français du XVIIe au XX, siècle*, Québec, Les Presses de l'Université Laval, 1966, p. 277-280.

¹¹ M. Ayearst, « The Parti Rouge and the Clergy », *Canadian Historical Review*, XV (1934) : 390. Aussi Hubert Guindon, « The Social Evolution of Quebec Reconsidered », *Canadian Journal Of Economics and Political Science*, XXVI (1960) : 536.

XIXe. En regard de la population, il y avait deux fois moins de prêtres en 1790 qu'en 1759, presque trois fois moins en 1810 ¹², malgré l'apport très important de clercs français, émigrés de la Révolution après 1793 ¹³. Si l'Église, fidèle au principe de l'origine divine du pouvoir affirme son loyalisme envers l'Angleterre et la monarchie britannique, il demeure que son statut juridique est mal assuré et qu'elle a à craindre pour sa propre indépendance. Si, après 1800, le clergé fonda des maisons d'enseignement secondaire comme les Collèges de Nicolet et de Saint-Hyacinthe, il ne faut pas oublier que l'initiative d'un projet d'université vers 1790 et que l'organisation du système d'écoles de l'Institution royale de 1801 ne vinrent pas de lui mais du gouvernement.

D'autre part l'élite laïque avait une certaine ouverture sur le monde, et en particulier une certaine perméabilité à la propagande encyclopédique. Le libéralisme, qui conduisait à attaquer les privilèges des seigneurs et du clergé, de même qu'à proclamer les grands principes de la liberté, de l'égalité et de la souveraineté populaire, n'était pas sans écho sur les rives du Saint-Laurent ¹⁴.

Ce libéralisme, toutefois, ne dépasse pas vers 1820 la démocratie « à l'anglaise ». S'il affirme les vertus des libertés parlementaires, il demeure respectueux de l'ordre social et s'accommode fort bien des institutions monarchiques. Parallèlement, le nationalisme est dirigé plutôt contre « la clique du Château Saint-Louis » que contre une métropole à laquelle on doit le régime représentatif, et, croit-on, la reconnaissance du caractère français du Bas-Canada. Le célèbre discours de Louis-Joseph Papineau en 1820, à l'occasion de la mort de George III, montre [14] comment on pouvait comparer la situation heureuse des Canadiens français sous le régime britannique à celle de leurs ancêtres avant 1760. Il révèle comment on espérait développer la

¹² Louis-Edmond Hamelin, « Évolution numérique séculaire du clergé catholique dans le Québec », *Recherches sociographiques*, II (1961) : 202.

¹³ Claude Galarneau, « les Échanges culturels franco-canadiens depuis 1763 », dans *le Canada français aujourd'hui et demain*, *Recherches et Débats*, cahier n° 34 (1961) : 70. Voir aussi Louis-Edmond Hamelin, op. cit., p. 216.

¹⁴ Voir Lionel Groulx, *l'Enseignement français au Canada*, Montréal, Action canadienne-française, 1931, vol. 1, p. 181-214, et Jean-Pierre Wallot, « Courants d'idées dans le Bas-Canada, à l'époque de la Révolution française », *l'Information historique*, janvier-avril 1968 : 70-78.

nationalité canadienne-française à l'ombre de la monarchie et des libertés civiles britanniques.

« Qu'il me suffise de rappeler [disait Papineau] que sous le gouvernement français, gouvernement arbitraire et oppressif à l'intérieur et à l'extérieur, les intérêts de cette colonie ont été plus fréquemment négligés et mal administrés que ceux d'aucune autre partie des dépendances françaises.

.....
 Depuis cette époque le règne de la loi a succédé à celui de la violence, depuis ce jour, les trésors, la marine et les armées de la Grande-Bretagne ont été employés pour nous procurer une protection efficace contre tout danger extérieur : depuis ce jour ses meilleures lois sont devenues les nôtres, tandis que notre religion nos propriétés et les lois par lesquelles elles étaient régies nous ont été conservées : bientôt après les privilèges de sa libre constitution nous ont été accordés, garants infaillibles de notre prospérité intérieure, si elle est observée. Maintenant la tolérance religieuse, le procès par jury,... le droit de n'obéir qu'aux lois faites par nous et adoptées par nos représentants, tous ces avantages sont devenus pour nous un droit de naissance, et seront, je l'espère, l'héritage durable de notre postérité ¹⁵ ! »

1.2. L'opposition de la petite bourgeoisie radicale à la colonisation britannique et au clergé

[Retour à la table des matières](#)

Bientôt, cependant, le projet d'union de 1822 fait voir le caractère aléatoire du rêve de l'évolution vers l'autonomie d'une colonie française sous protectorat anglais. Les marchands et les fonctionnaires anglais définissent le Bas-Canada en fonction du marché impérial et du système préférentiel, particulièrement pour les exportations de bois et de blé. D'autre part, ils sont favorables à l'accélération de l'immigra-

¹⁵ Thomas Chapais, *Cours d'histoire du Canada*, Montréal, Valiquette, 1919-1934. vol. 3, p. 93.

tion britannique et à une politique de développement économique basée sur l'aménagement des canaux. De son côté, la petite bourgeoisie professionnelle, issue du milieu rural canadien-français et qui tire ses revenus de ce milieu, est peu disposée à supporter un programme de développement du capitalisme commercial. Elle est d'abord sensible à des problèmes comme celui du surpeuplement rural à un moment où des entraves juridiques empêchent les Canadiens français de s'établir dans les *townships*, et où l'immigration et la spéculation des Britanniques y contribuent. Le conservatisme économique de la bourgeoisie canadienne-française [15] s'explique par sa position dans la société canadienne-française en même temps que par sa situation de conflit avec le groupe porteur du programme de développement par le commerce. L'opposition au capitalisme n'est pas totale, d'ailleurs : des indices comme la tentative d'établissement, en 1832, d'une maison canadienne de commerce en Angleterre, la fondation de la Banque du peuple en 1835 et l'existence de petites entreprises industrielles en milieu canadien-français à la veille de 1837 le montrent bien ¹⁶.

Vers 1830, l'Assemblée revendique le contrôle de toutes les dépenses publiques, l'électivité du Conseil législatif, la limitation des pouvoirs de l'exécutif et l'indépendance du judiciaire : comment ne pas voir là un programme visant à l'affirmation de sa propre suprématie ? Une certaine exaspération se dessine. En 1828, Louis-Joseph Papineau écrit à Neilson : « L'injustice faite à mon pays me tue, m'agite, au point de n'être pas toujours en état de ne prendre conseil que d'un patriotisme éclairé, mais plutôt de la colère et de la haine contre ses oppresseurs. » Aigrie par son éternel rôle d'opposition, consciente des menaces qui pèsent sur la nation canadienne-française et déçue par les ambiguïtés de la politique métropolitaine, la petite bourgeoisie de l'Assemblée durcit ses exigences et adopte des positions plus radicales. Cette radicalisation correspond grossièrement à la transformation du parti canadien en parti patriote. Parallèlement, l'admiration des institutions britanniques fait place à une attention nouvelle pour l'histoire française et pour le républicanisme américain ¹⁷.

¹⁶ Stanley B. Ryerson, *Unequal Union*, Toronto, Progress Books, 1968, p. 39-40.

¹⁷ Fernand Ouellet, éd., *Papineau*, Québec, Les Presses de l'Université Laval, 1958, p. 21.

Le Canadien de Québec et *la Minerve* de Montréal suivent les événements européens et américains. Faute de mieux, ils empruntent abondamment leurs nouvelles, particulièrement au *Courrier des États-Unis*, journal de la colonie française de New York. D'ailleurs, après la Restauration, des Français, qui sont d'abord passés par les États-Unis, arrivent au Canada où ils deviennent « négociants, instituteurs, imprimeurs, journalistes ¹⁸ », contribuant peut-être à renforcer la petite bourgeoisie. On peut alors trouver dans les journaux canadiens-français des éloges de Jefferson ou de Jackson et même l'évocation de la possibilité de l'annexion du Bas-Canada aux États-Unis.

[16]

La reconnaissance qu'on avait pour l'Angleterre, mère des droits individuels et des libertés politiques, avait fait place à l'affirmation du « droit » des Canadiens français à se gouverner eux-mêmes. On s'élève contre la politique « d'exclusion nationale » pratiquée par l'exécutif, on déclare que la démocratie est naturelle « dans cette partie du monde » et on souligne que la division de 1791 a été une promesse d'avenir national pour le Canada français. On ne désire rien de moins qu'un gouvernement « responsable et national » dans une colonie qui pourrait demeurer dans l'Empire mais sans être dominée par « les Bretons du Canada, amis de la tyrannie ».

La petite bourgeoisie s'affirma aussi au sein de la nation, contre le clergé ¹⁹. Si le phénomène n'est pas nouveau, il prend une nouvelle importance après 1820. Sur le plan juridique et politique, la position de l'Église catholique s'était nettement améliorée : Mgr Plessis avait été le premier chef de l'Église romaine à recevoir le titre d'évêque, et,

¹⁸ « Entre 1815 et 1840, un nouveau groupe de Français arrive au Canada, formé d'anciens soldats de l'Empire, de gens dégoûtés de la Restauration et de bonapartistes... La plupart passent d'abord par les États-Unis avant d'entrer au Canada... Ils s'agrègent tous à la bourgeoisie canadienne-française des professions libérales... ». Claude Galarneau, op. cit., p. 70.

¹⁹ Gilles Bourque, *Classes sociales et question nationale au Québec, 1760-1840*, Montréal, Parti pris, 1970, p. 33. [Livre disponible dans [Les Classiques des sciences sociales](#), JMT.] L'auteur a une formule heureuse quand il écrit : « Les classes de chaque nation, si elles sont conduites à mener une lutte nationale, n'en conduisent pas moins une lutte qui les oppose aux autres classes de leur propre nation. Une classe veut... s'imposer dans sa nation comme elle veut imposer sa nation. »

en 1817, il avait été nommé conseiller législatif. Vers 1820, le statut d'Église privilégiée de l'Église anglicane est contesté dans le Haut-Canada par les autres groupes protestants. La campagne pour dissocier le gouvernement de l'anglicanisme va profiter indirectement à l'Église catholique. Après le bill d'émancipation des catholiques de Grande-Bretagne en 1829, le catholicisme canadien put respirer à l'aise. D'autre part, la loi de 1824 sur l'éducation permit aux fabriques, dans lesquelles l'influence du curé était prépondérante, de voir à la création d'écoles paroissiales. Le clergé lui-même, en 1832, ne dirigeait pas moins de neuf séminaires ou collèges d'enseignement secondaire. Le recrutement sacerdotal demeurait toutefois limité et ces collèges fournissaient plus de médecins, d'avocats, de notaires et d'arpenteurs que de prêtres. Avant 1825, seul le Séminaire de Québec donnait un enseignement régulier de la théologie ²⁰. En 1830, il n'y avait qu'un prêtre pour 1834 fidèles : l'encadrement local de la population catholique était peut-être insuffisant ²¹.

Les principes de 1776 et de 1789 qu'invoquaient les parlementaires et les journalistes éveillèrent sans doute la méfiance de certains membres du clergé. Le credo politique des patriotes put paraître trop audacieux et incompatible avec l'enseignement de la théologie traditionnelle [17] sur l'origine du pouvoir. Cela arrivait au moment même où l'Église devenait plus libre devant le gouvernement et où le clergé n'avait plus les mêmes raisons d'épouser la cause de l'Assemblée, la religion n'étant plus menacée par les hauts fonctionnaires britanniques.

La bourgeoisie, indépendante et parfois frondeuse, fit peu de choses pour calmer les appréhensions du clergé. Elle défendit le principe de la tolérance de même que celui de la séparation de l'Église et de l'État. Elle mit de l'avant son droit à la surveillance des budgets des hôpitaux dirigés par les religieuses et elle mit sur pied un système d'écoles neutres. En 1829, la Chambre vota en effet une nouvelle loi sur l'éducation permettant la création d'écoles subventionnées par l'État, et en pratique, surveillées par les députés. Ceux-ci devaient jouer le rôle d'intermédiaires entre les organismes scolaires locaux et

²⁰ Léon Pouliot, s. j., *Monseigneur Bourget et son temps*, Montréal, Beauchemin, 1955, p. 74-75.

²¹ Louis-Edmond Hamelin, *op. cit.*, p. 126.

la législature ²².

On disputa même au clergé son influence prépondérante dans les affaires des fabriques ²³. C'était la coutume dans certaines paroisses, particulièrement dans la région rurale autour de Montréal, de convoquer pour l'élection des marguilliers et pour la reddition des comptes, non seulement les marguilliers « anciens et nouveaux » mais aussi les « notables » comme le seigneur du lieu, le député, les hommes politiques, les hommes de loi, le médecin, les propriétaires importants. On voulut généraliser cette pratique et la rendre légalement obligatoire. La question fut débattue dans les journaux, un comité spécial de la Chambre d'assemblée fut institué et un projet de loi à cet effet fut présenté par Louis Bourdages. Papineau lui-même vit dans ce projet un moyen de protéger la population rurale de « l'influence dangereuse du clergé ».

Malgré l'opposition bien déclarée de Mgr Panet, après même une pétition du clergé à la Chambre, l'Assemblée vota le Bill des notables par 30 voix contre 19. Les députés marquaient ainsi leur détermination d'enlever au curé et à quelques laïcs choisis par lui l'administration temporelle des paroisses. La mesure fut cependant rejetée par le Conseil législatif où le juge protestant Jonathan Sewell joua le rôle nouveau ²⁴ de défenseur des libertés de l'Église catholique. Ces événements ne manquent pas d'importance : ils manifestent d'une part l'opposition des laïcs au pouvoir du clergé et d'autre part ils incitent le clergé à prendre encore davantage ses distances à l'égard du parti « papineautiste ». Le Conseil législatif, que le clergé, avec l'Assemblée, avait [18] d'abord considéré comme un frein à l'influence canadienne-française, devint bientôt « un corps honorable », le gardien de l'ordre contre les ardeurs intempestives d'une assemblée démagogique. L'abbé Painchaud, dans le texte remarqué qu'il fit publier dans *la Gazette de Québec*, écrivit précisément : « Le clergé canadien n'ayant plus rien à espérer de la Chambre d'assemblée, fera sagement d'en dé-

²² Lionel Groulx, *l'Enseignement français au Canada*, vol. 1, p. 136-153.

²³ Voir Thomas Chapais, op. cit., vol. 3, p. 245-261. La question est étudiée en détail dans Gaston Arbour, *le Bill des notables, 1831*, thèse de M. A., Université de Montréal, 1962.

²⁴ Jean-Pierre Wallot, « Sewell et son projet d'asservir le clergé canadien (1801) », *Revue d'histoire de l'Amérique française*, XVI, (1963) : 549-566.

noyer le fil de *ses* espérances pour l'attacher à l'exécutif ²⁵. » Avant 1830, la sympathie du clergé pour la cause patriote n'avait pas toujours été complète. Après 1830, les chefs patriotes se heurtèrent à de la méfiance, voire à de l'opposition.

En 1835, Papineau entretenait sa femme du « peu de lumières sur les intérêts des choses de ce monde » dont faisait preuve le clergé. « Quant au bigotisme des prêtres, qui voient dans la déclaration de la souveraineté du peuple le renversement du catholicisme, c'est démen- ce... à eux de raisonner aussi mal au milieu d'un peuple catholique dominé par un gouvernement protestant ²⁶ », poursuivait-il. L'année suivante, il prétendait que l'université qu'on projetait de fonder à l'aide des biens des jésuites, ne devait pas être dirigée par des ecclésiastiques mais confiée à une direction libérale et laïque ²⁷.

On n'avait cependant pas perdu l'espoir de voir le clergé répondre aux appels à la solidarité nationale. Selon le journal *le Canadien* en 1833, la « cession du pays à la Grande-Bretagne » avait amené l' « union, la fusion, pour ainsi dire, du clergé et du peuple ». Prêtre et citoyen, le curé avait favorisé l'éducation du peuple et les « efforts de celui-ci pour obtenir ces droits et ces libertés politiques qui sont indigènes au sol de l'Amérique ». *Le Canadien* poursuivait en disant que c'était là une situation bien différente de celle qui avait prévalu en Europe où malheureusement le clergé avait fait « cause commune avec l'aristocratie séculière » et « commis la faute grave d'appeler la religion au secours de la cause politique qu'il soutenait [et où] les chefs du libéralisme se rendirent coupables de la faute plus grave encore d'attaquer cette institution divine, à laquelle le monde moderne doit sa noble civilisation ». Au Canada, ajoutait-on une semaine plus tard, les libéraux ne pouvaient être opposés au clergé, ni à la religion, institution essentielle à la nationalité menacée ²⁸.

On avait pu penser un moment que l'école de Lamennais, et de *l'Avenir*, allait pouvoir réconcilier le clergé avec l'idée de la souveraineté [19] populaire. Le premier Lamennais, royaliste et ultramontain,

²⁵ *La Gazette de Québec*, 10 décembre 1831. Citée par Thomas Chapais, op. cit., vol. 3, p. 256-257.

²⁶ Fernand Ouellet, *Papineau*, p. 73.

²⁷ Ibid., p. 36.

²⁸ *Le Canadien*, 23 et 30 août 1833.

n'avait rien de très radical. Que l'abbé Lartigue, le futur évêque de Montréal, l'ait suivi, n'est pas surprenant. Mais que de jeunes professeurs au Collège de Saint-Hyacinthe aient été gagnés aux théories de *l'Avenir*, qui défendait l'idée du progrès de l'humanité et celle de l'opportunité de lier « Dieu et liberté », voilà *qui* est plus intéressant. Toutefois l'aventure de Lamennais tourna mal. La condamnation de ses principes par Rome dans *Mirari Vos* en 1832, suivie de la condamnation de *Paroles d'un croyant*, rendit impossible la formation dans le clergé canadien d'une aile du catholicisme libéral. L'abbé Prince, qui allait devenir en 1852 le premier évêque de Saint-Hyacinthe, se rétracta publiquement ²⁹ tandis que l'abbé Joseph-Sabin Raymond dut cesser d'enseigner les théories de Lamennais ³⁰. Si l'on considère le moment où fut émis le verdict romain, on peut penser que sa portée fut considérable, d'autant plus qu'il existait dans le clergé un parti de droite que ses adversaires disaient d'origine française et qui était particulièrement fort chez les sulpiciens.

1.3. 1837

[Retour à la table des matières](#)

Les griefs et les espoirs de l'Assemblée avaient été résumés dans les 92 Résolutions de 1834. Les élections suivantes avaient montré la popularité du parti patriote. En 1835 et 1836, on retarde le vote des subsides et l'Assemblée, pour appuyer ses revendications, tend même à refuser de siéger. Quand, en mars 1837, le gouvernement impérial répond à la tactique de la grève parlementaire par les Résolutions Russell et par l'autorisation donnée à l'exécutif de se passer au besoin de l'assentiment de l'Assemblée pour les dépenses urgentes, le parti patriote doit envisager d'avoir à se soumettre ou à prendre les armes. On choisit d'avoir d'abord recours à une campagne d'assemblées publiques de protestations. À Saint-Ours, Papineau recommande au peu-

²⁹ Thomas Matheson, « La Mennais et l'éducation au Bas-Canada », *Revue d'histoire de l'Amérique française*, XIII (1960) : 476-491.

³⁰ Claude Galarneau, « L'Abbé Joseph-Sabin Raymond et les grands romantiques français (1834-1857) », *Canadian Historical Association Report*, 1963 : 81-88.

ple de ne plus consommer de produits importés, de manière à frustrer le gouvernement de ses revenus douaniers.

On reste insensible au geste du gouvernement métropolitain qui, prenant occasion du changement de souverain, suspend l'application des Résolutions Russell, de même qu'aux appels du gouverneur Gosford qui invitent à la conciliation et au compromis. L'Assemblée du Bas-Canada [20] siège pour la dernière fois à la fin du mois d'août. L'exaspération des groupes en présence se traduit par des outrances verbales dans la presse, par la formation d'associations para-militaires et par une grande agitation, particulièrement à Montréal et dans la région rurale autour de Montréal. Au mois d'octobre, l'Assemblée des six comtés, réunie à Saint-Charles, dénonce les nominations et les destitutions de l'exécutif en même temps qu'elle invite le pays, à l'exemple du comté de Deux-Montagnes, à se donner lui-même des juges de paix et des officiers de milice.

Le lendemain de l'assemblée de Saint-Charles, Mgr Lartigue publie un mandement dit de « fidélité ». Si l'évêque de Montréal fait état du « sang canadien » qui coule dans ses veines, il refuse de bénir l'aventure révolutionnaire et il se dit obligé d'expliquer « quels sont les devoirs d'un Catholique à l'égard de la Puissance civile, établie et constituée dans chaque État ³¹ ». Peu après, dans *le Canadien*, Étienne Parent adresse à ses compatriotes un appel à la prudence dans lequel il souligne que la métropole est toute puissante tandis que ceux-ci sont « faibles et sans appui ». Il les avertit qu'ils risquent de « tout perdre, libertés politiques et droits nationaux », s'ils s'écartent des « voies paisibles, légales et constitutionnelles ³² ».

Quand le gouvernement a recours à des mesures policières contre les chefs patriotes, la troupe se heurte à une résistance armée, particulièrement dans la vallée du Richelieu et dans le comté de Deux-Montagnes. C'est là qu'ont lieu les combats de Saint-Denis, de Saint-Charles et de Saint-Eustache. Au mois de février 1838, des patriotes réfugiés aux États-Unis proclament la république du Bas-Canada mais ils échouent dans leur tentative de soulever le pays. À la fin de 1838, l'association secrète des Frères Chasseurs n'a pas plus de chance.

³¹ Michel Brunet, Guy Frégault et Marcel Trudel, *Histoire du Canada par les textes*, Montréal, Fides, 1952, p. 155-156.

³² *Ibid.*, p.157-158.

Le moment de crise de 1837 peut servir de révélateur. Il fait ressortir plus nettement la nature des forces en présence et des conflits dans le Bas-Canada. L'importance même de ces conflits est marquée par la durée d'une révolte armée qui connaît trois phases successives. D'autre part, si seule la région de Montréal est concernée, on ne doit pas oublier que la moitié environ de la population y vit. Par rapport aux districts de Trois-Rivières et de Québec, c'est dans celui de Montréal que la densité de la population rurale est la plus forte et que le recul de l'exploitation forestière est le plus accentué. Ces deux faits sont particulièrement [21] vrais dans la vallée du Richelieu. Faut-il souligner aussi que les comtés du Richelieu sont situés entre Montréal et les *townships* de l'Est, deux zones où les Britanniques sont en force, tandis que le comté de Deux-Montagnes est situé entre Montréal et la vallée de l'Outaouais, autre zone où les Britanniques sont nombreux ? Quant à l'analyse de la composition du leadership patriote ³³, elle révèle à la fois la présence très appréciable de ruraux et la surreprésentation manifeste des notaires et des avocats, des médecins, mais aussi des petits marchands et des aubergistes. Ces données semblent montrer qu'on ne peut écarter légèrement ni l'incidence ethnique, ni l'incidence économique et sociale de 1837.

Contre l'interprétation de Groulx, semblable d'ailleurs à celle de Papineau lui-même, et qui affirme qu'il n'y a eu essentiellement « ni lutte de races, ni lutte de classes » mais simplement « une lutte politique pour un achèvement politique » il faut sans doute avancer qu'il y a eu affrontement entre nations, le groupe dominant dans chaque nation ayant d'ailleurs tendance à universaliser sa propre condition et à parler au nom de tous les groupes. Dans cette perspective, la contradiction n'existe peut-être pas entre une interprétation qui fait ressortir la compétition pour la suprématie nationale ³⁴ et une autre qui insiste sur le jeu des élites nationales, dont l'intérêt est de faire appel à la solidarité nationale ³⁵.

³³ Fernand Ouellet, « les Insurrections de 1837-1838 : un phénomène social », *Histoire sociale*, 2 (1968) : 62-82.

³⁴ Maurice Séguin, *l'Idée d'indépendance au Québec. Genèse et historique*. Trois-Rivières, Boréal Express, 1968 p. 32-33.

³⁵ Fernand Ouellet, *Histoire économique et sociale du Québec, 1760-1850*, p. 413-440.

1.4. La révolution avortée et le triomphe des réformistes modérés et du clergé

[Retour à la table des matières](#)

Après 1837, l'aigreur et plus encore la consternation règnent dans le Bas-Canada. L'échec de la révolte armée, la suspension de la Constitution de 1791, l'inquiétude générale sur l'attitude qu'allait prendre la métropole purent faire croire un moment que tout avait été fait en pure perte. Le mouvement patriote désarçonné, les rêves d'un Bas-Canada français et indépendant déçus, on ne sut où donner de la tête. Papi-neau, en exil, pensa même à l'annexion aux États-Unis. À la nouvelle de la nomination d'un enquêteur impérial dont on connaît le libéralisme, on se remet toutefois à espérer. Mais on est vite déçu de voir Lord Durham trop entouré dans la colonie d'adversaires déclarés des Canadiens français. Puis on est inquiet et offensé de lire dans une proclamation [22] rendue publique avant son départ que son objectif est « d'élever la province de Québec à un caractère tout à fait britannique : et de noyer les petites jalousies d'une société étroite, ainsi que les odieuses animosités d'origine dans les sentiments plus hauts d'une nationalité plus noble et plus large ³⁶ ».

Durham allait recommander l'union du Haut et du Bas-Canada. Cette mesure devait permettre la fusion des dettes des deux colonies et la coordination de leurs politiques économiques, particulièrement dans le domaine des travaux publics. Ainsi serait assuré le pouvoir d'une majorité anglophone dont les Canadiens français ne pourraient plus contrecarrer les initiatives. Mis en minorité, leur nationalisme désarmé, ceux-ci, croyait Durham, seraient progressivement assimilés. La première réaction des intéressés semble avoir été la résignation : « Nous inviterons nos compatriotes à faire de nécessité vertu, à ne point lutter contre le cours inflexible des événements », écrivait Étienne Parent, le 13 mai 1839, dans *le Canadien* ³⁷.

Pourtant le même journaliste, quelques mois plus tard, trouve à se réjouir de l'appui que Durham a donné au principe du gouvernement

³⁶ Thomas Chapais, op. cit., vol. 4, p. 257.

³⁷ *Le Canadien*, 13 mai 1839.

responsable et il estime que les Canadiens français n'auront pas d'« Oppression à redouter » puisque dans la législature unie ils seront les alliés nécessaires des réformistes du Haut-Canada. « ... qu'on se réunisse pour demander le gouvernement responsable, écrit-il, ... il s'agit de composer avec tous les éléments sociaux épars sur les rives de ce grand fleuve une grande et puissante nation ³⁸. » À Montréal, Boucher-Belleville, rédacteur de *l'Aurore des Canadas*, après avoir été d'abord sympathique à la position de John Neilson et de *la Gazette de Québec*, se rallie bientôt à la position de Parent ³⁹.

Parent s'élève bientôt, cependant, contre les clauses du projet d'union, contre les faveurs qu'elles accordent au Haut-Canada, au point de vue de la représentation, contre le statut de la langue anglaise, seule langue officielle, et contre l'esprit d'« ascendance nationale » qui s'est manifesté dans la presse tory à l'occasion de la discussion du projet ⁴⁰. Mais il revient assez vite à l'idée qu'il convient de mettre en veilleuse les rêves « d'une nationalité plus restreinte » pour penser plutôt à « cimenter l'union des réformistes » et à favoriser la formation d'une « grande nationalité Canadienne » assez forte pour se protéger elle-même et vivre de [23] sa propre vie ». Aux sceptiques, il explique que n'importe quel gouvernement régulier vaudrait mieux que le Conseil spécial, autocratique et rétrograde, qui a régné depuis la révolution ⁴¹.

Le Canadien reconnaît que les députés du Canada français seront en minorité dans la nouvelle Chambre mais il blâme *la Canadienne* et *l'Aurore des Canadas* de recommander la résistance passive, l'abstention électorale et l'obstruction systématique. Il explique qu'on devra tout faire pour compenser par la qualité, l'expérience.... mais il ne saurait être question, « en Amérique Septentrionale, terre de refuge pour toutes les races... de rallumer au sein de la population canadienne les animosités qui ont été la cause de tous nos maux ». Il ne faut pas demander le « rappel de l'Union » et provoquer le retour à l'anarchie mais plutôt travailler à corriger les inconvénients de l'Union.

³⁸ *Le Canadien*, 17 juillet 1839.

³⁹ Jacques Monet, « la Presse canadienne-française et le projet d'Union, 1838-1840 », *Revue du Centre d'étude du Québec*, 1 (avril 1967) : 5.

⁴⁰ *Ibid.*, p. 5.

⁴¹ *Le Canadien*, 8 juillet et 14 août 1840.

Un an et demi après avoir déclaré inévitable l'assimilation des Canadiens français, Parent se corrige. Il écrit que « la langue française a pris de telles racines dans le Bas-Canada, que rien au monde ne saurait l'en extirper » et, un peu plus tard, que « l'Acte d'Union de 1840, pas plus que l'Acte de cession de 1763, n'a été pour nous un Arrêt de mort ». Devenu optimiste, il rappelle que Lord Durham avait d'abord pensé à une union fédérale de toutes les provinces britanniques ⁴² et, au début de 1842, il évoque une grande confédération, avec chambres locales, comme moyen de fonder sur les rives du Saint-Laurent un État capable de résister à la pression des États-Unis.

Aux réflexions de Parent correspond l'action de Louis-Hippolyte LaFontaine. Dès l'automne de 1837, alors que la poudre était dans l'air, LaFontaine avait tenté de faire pression sur le gouverneur Gosford pour que soit de nouveau convoquée l'Assemblée. Dès 1839, il avait été en relation avec des leaders réformistes du Haut-Canada qui, comme Hincks et Baldwin, entendaient à l'occasion de l'Union, obtenir la collaboration des Canadiens français pour l'obtention de la responsabilité ministérielle. Dans son célèbre *Manifeste aux électeurs de Terrebonne* ⁴³, à l'été de 1840, LaFontaine flétrit l'Union comme « un acte d'injustice et de despotisme », mais par ailleurs, il définit le Bas-Canada comme la « commune patrie de tous ceux qui viennent s'y établir » et il invite les Canadiens français à collaborer à la lutte pour le gouvernement responsable et à la tâche du développement économique de la vallée du Saint-Laurent.

Pour se surprendre de ce point de vue, il faut oublier la position de force de la majorité anglaise du Canada-Uni, majorité d'ailleurs [24] appuyée par la métropole britannique, de même que la fuite, l'exil ou la retraite des leaders radicaux du Canada français. Il faut également ignorer le discrédit qui frappe les politiques radicales après 1837. Il faut oublier enfin que la rupture de continuité avec la période d'avant 1837 est moins totale qu'il ne paraît à première vue. Quelques indices le laissent supposer. Ainsi, le simple anticolonialisme, qui est opposition de tous les Canadiens à la métropole et au gouvernement colonial, coexiste avant 1837 avec un nationalisme qui est l'affirmation spécifique du Canada français. Dès 1833, *le Canadien* et *la Minerve* n'ac-

⁴² *Le Canadien*, 9 décembre 1840.

⁴³ Michel Brunet, Guy Frégault et Marcel Trudel, op. cit., p. 167-169.

cueillent-ils pas favorablement l'idée de la participation du Bas-Canada à une union fédérale des colonies britanniques de l'Amérique du Nord ⁴⁴ ? *La Déclaration d'indépendance du Bas-Canada* elle-même, en 1838, ne s'adresse-t-elle pas à tout le « Peuple du Bas-Canada » et ne proclame-t-elle pas l'anglais langue officielle au même titre que le français ?

En 1841, lors de la première réunion du Parlement du Canada-Uni, le premier lieutenant de LaFontaine, Augustin-Norbert Morin, appuie habilement un amendement au Discours du trône proposé par John Neilson et qui dénonce, dans l'Acte d'union, « des traits... qui sont incompatibles avec la justice et répugnent aux droits communs des sujets britanniques ⁴⁵ ». En 1842, LaFontaine est appelé par le gouverneur Bagot, à titre de chef du groupe canadien-français en Chambre, à faire partie de l'exécutif. Il n'acceptera l'ouverture faite aux libéraux du Bas-Canada qu'après avoir obtenu que l'invitation du gouverneur s'adresse aussi aux libéraux du Haut-Canada. Sous Metcalfe, LaFontaine démissionne quand le gouverneur refuse de céder le « patronage » aux ministres. Il blâmera Denis-Benjamin Viger et Denis-Benjamin Papineau d'accepter d'être ministres avec des tories. En 1844 et 1845, la presse qui lui est dévouée, particulièrement la *Minerve* de Duvernay, à Montréal, et le *Journal de Québec*, fondé en 1842 par Joseph Cauchon, réussit à faire ressortir les avantages de l'alliance réformiste sur le système de « la double majorité ⁴⁶ » qu'invoquent Viger et *l'Aurore des Canadas* pour concilier leur statut de libéral et leur coopération avec les tories, traditionnellement ennemis du Canada français. Bien servis par les circonstances, LaFontaine et ses partisans purent montrer qu'on pouvait assurer à la fois l'existence de la nation et le triomphe du libéralisme. Mieux, que seul le libéralisme des modérés pouvait assurer le salut de la nation.

[25]

L'échec des radicaux et la désorganisation de leurs forces favori-

⁴⁴ Maurice Séguin, *l'Idée d'indépendance au Québec. Genèse et historique*, p. 28-29.

⁴⁵ Thomas Chapais, *op. cit.*, vol. 5, p. 55.

⁴⁶ Jacques Monet, *The Last Cannon Shot. A Study of French Canadian Nationalism*, (1887-1850), Toronto, University of Toronto Press, 1969, p. 193-224.

sèrent, après 1837, l'affirmation du leadership du clergé. Si celui-ci avait condamné le recours aux armes, il ne ménagea pas les interventions en faveur de plusieurs prisonniers. Après Saint-Denis et Saint-Charles, une requête préparée au Collège de Saint-Hyacinthe et portant les signatures de membres du clergé, faisait appel à la clémence et à la justice de la métropole pour le Bas-Canada. Mgr Bourget la fit parvenir à la reine en écrivant que « pour quelques individus entraînés [qui] s'étaient révoltés », il ne fallait pas « refuser justice à ceux qui sont demeurés fidèles ⁴⁷ ». Faisant état de la loyauté du clergé et de la plus grande partie de la population, les évêques de Montréal et de Québec, de même que leurs coadjuteurs, se prononcèrent avec fermeté et constance contre le projet d'union du Haut et du Bas-Canada : Gosford, Durham, le gouverneur Thomson et le gouvernement britannique lui-même furent tour à tour l'objet de leurs pressions ⁴⁸.

La correspondance des évêques entre eux et avec les autorités civiles montre bien quelles étaient les motivations du clergé. Canadien-français lui-même, le clergé est lié au peuple par des sentiments de solidarité nationale et il estime de son devoir, sur un ton quelque peu paternaliste, de protéger celui-ci des maux qui le menacent. D'autre part, cependant, domine chez lui l'importance des intérêts de la religion et de ses propres intérêts comme classe. L'Union du Haut et du Bas-Canada, croit-il, correspond pour le Canada français à une menace d'assimilation à la langue anglaise et à la religion protestante. Elle peut aussi signifier la disparition des lois civiles particulières du Bas-Canada, « dont un grand nombre assurent à l'Église la protection de l'État ⁴⁹ ». La question des dîmes, par exemple, inquiète manifestement le clergé. Enfin, celui-ci craint que l'union ne constitue une provocation pour le Canada français, provocation de nature à favoriser la renaissance du radicalisme et à conduire à des solutions hasardeuses comme la séparation de la Grande-Bretagne et l'annexion aux États-Unis.

Le clergé s'était réjoui en 1836 du rejet par le Conseil législatif du

⁴⁷ C.-P. Choquette, *Histoire du Séminaire de Saint-Hyacinthe*, Montréal, 1911-1912, vol. 1, p. 204.

⁴⁸ Léon Pouliot, « les Évêques du Bas-Canada et le projet d'Union (1840) », *Revue d'histoire de l'Amérique française*, VIII (1954) : 157-170.

⁴⁹ Mgr Bourget à Mgr Signay, 21 février 1840. Extraits publiés par le professeur Maurice Séguin, Département d'histoire, Université de Montréal, 1962.

projet de loi de l'Assemblée relatif aux écoles sous l'autorité de celle-ci. Mgr Lartigue avait alors entretenu son collègue de Québec, Mgr Turgeon, du « désir que nous avons que le clergé s'empare, comme [26] de droit, de l'éducation du Peuple ⁵⁰ ». L'union ne risquait-elle pas de tout compromettre en faisant du Canada français une minorité catholique dans une colonie majoritairement protestante ? Les évêques réagirent énergiquement contre le principe de la neutralité scolaire qui était à la base du projet de loi de 1841 et que défendait Charles Mondelet dans une brochure intitulée *Lettre sur l'éducation élémentaire et pratique*. L'Église défendit le système d'écoles séparées selon les confessions religieuses. Dès 1841, la loi reconnut le principe de la dissidence et, en 1842, la nomination de Jean-Baptiste Meilleur au poste d'assistant du surintendant de l'Instruction publique pour le Bas-Canada montra qu'on entendait laisser au Canada français son système scolaire propre. D'autre part, la loi de 1845, et plus encore celle de 1846, répondirent aux espoirs du clergé : les élections aux postes de commissaires d'école durent se faire sur une base confessionnelle tandis que le contrôle ecclésiastique sur l'engagement des professeurs et le choix des manuels scolaires fut institutionnalisé ⁵¹.

On réalisa progressivement que le régime de l'Union permettait la conservation de la langue française et de la religion catholique, des dîmes et de l'influence du clergé. Dans ce contexte, le clergé changea de sentiment à l'égard d'un régime constitutionnel devenu un fait accompli et qui était assorti d'éléments de fédéralisme répondant à ses aspirations. Cette évolution même poussait le clergé dans le camp de LaFontaine et des hommes politiques qui préconisaient la collaboration avec le Haut-Canada. De leur côté des lieutenants de LaFontaine, tels que Morin, Drummond et Cauchon, défendirent, de 1843 à la loi de 1846, le point de vue du clergé sur l'organisation de l'enseignement primaire. De même, LaFontaine et les journaux de son parti s'opposèrent en 1846 à la décision du gouvernement, dont faisaient partie D.-B. Viger et D.-B. Papineau, d'appliquer les revenus des biens des jé-

⁵⁰ Mgr Lartigue à Mgr Turgeon, 28 mars 1836. Cité par Michel Brunet, « l'Église Catholique du Bas-Canada et le partage du pouvoir à l'heure d'une nouvelle donne (1837-1854) », *Communications historiques* 1969, Société historique du Canada, p. 43.

⁵¹ Jacques Monet, *The Last Cannon Shot. A Study of French Canadian Nationalism, (1837-1850)*, p. 242-243.

suites aux frais généraux de l'éducation dans le Bas-Canada. Les évêques voulaient utiliser ces revenus pour les collèges dirigés par le clergé et peut-être aussi pour la fondation d'une université catholique. *La Minerve* avait abandonné son esprit frondeur d'avant 1837 tandis que *le Journal de Québec*, réformiste aussi mais très conservateur au point de vue social, cultivait de façon positive l'alliance avec le clergé.

Au même moment, l'Église était en pleine période de réorganisation, particulièrement dans le grand diocèse de Montréal. On trouvait [27] là, a écrit l'abbé Groulx, beaucoup de tiédeur ou d'indifférence religieuse, et chez plusieurs, l'abandon même de la pratique religieuse⁵². Le biographe de Mgr Bourget confirme ce diagnostic et précise que la foi catholique était aussi « menacée du dehors par la propagande protestante⁵³ ». Au voisinage naturel entre catholiques et protestants, à la fréquentation d'écoles protestantes par des catholiques qui voulaient y apprendre l'anglais, s'était en effet ajouté en 1839, avec la naissance de la French Canadian Missionary Society, un prosélytisme protestant organisé. Mais, de son côté, Mgr Bourget s'assurait le concours de la France catholique⁵⁴. Renfort extrêmement important, une immigration de communautés françaises va permettre à l'Église canadienne de passer à l'offensive. Des oblats, des jésuites, des clercs de Sainte-Croix et de Saint-Viateur répondent à l'invitation de l'évêque canadien. Attirés par le même mouvement, des religieux enseignants et des religieuses viennent au Canada : lentement ils vont gruger le quasi-monopole des laïcs dans l'enseignement primaire. Dès la fin de 1840, un prospectus de l'évêché de Montréal annonçait la publication d'un périodique religieux qui devait présenter les « meilleures pages des grands écrivains catholiques de l'époque, les nouvelles religieuses locales et internationales avec une insistance marquée sur les Actes du Souverain Pontife, sur les missions et sur la conversion des Protestants⁵⁵ ». *Les Mélanges religieux* allaient être l'un des instruments de la « réaction catholique » désirée par Mgr Bourget.

⁵² Lionel Groulx, *Notre Maître le passé*, 3e série, 1944, p. 190-191.

⁵³ Léon Pouliot, *Monseigneur Bourget et son temps*, p. 11. Du même auteur, « Impulsion donnée par Mgr Bourget à la pratique religieuse », *Revue d'histoire de l'Amérique française*, XVI (1962) : 66-68.

⁵⁴ Léon Pouliot, « Impulsion donnée par Mgr Bourget à la pratique religieuse », p. 66-68.

⁵⁵ Léon Pouliot, *Monseigneur Bourget et son temps*, vol. 1, p. 36-37.

1.5. Les années 1840 et les débuts de l'Institut canadien de Montréal

[Retour à la table des matières](#)

On connaît dans les années 1840 une prise de conscience très vive de la situation du Canada français. Tout contribue à donner à cette prise de conscience un caractère tragique : l'influence du romantisme européen de 1830, les interrogations sur le destin national du Canada français après l'échec de 1837, de même que le spectacle de l'émigration aux États-Unis et l'encombrement des professions libérales. À cette époque paraît la première édition de *l'Histoire du Canada* de Garneau, œuvre de qualité qui suscita l'admiration. L'histoire de Garneau visait à montrer que les Canadiens français, menacés dans leur existence même, n'avaient pas à rougir de leurs origines. Elle revalorisait l'époque de la [28] colonisation française et faisait ressortir les hauts faits des ancêtres. D'autre part, en libéral, Garneau blâmait le gouvernement français d'avoir exclu les Huguenots, reprochait à Mgr Laval son autoritarisme et traitait assez cavalièrement Marie de l'Incarnation. Au même moment, des jeunes disaient leur inquiétude en face d'un avenir qui risquait de leur échapper. En 1845, L.-O. Letourneux, fondateur de la *Revue canadienne*, faisait ressortir en ces termes le dilemme qui s'était posé - à compter du début du XIXe siècle, selon lui - à un Canada français qui avait dû choisir entre l'affirmation de soi et le progrès :

Mais bientôt l'émigration devint plus forte, surtout de la Grande-Bretagne : le commerce devint florissant alors que le Canada pouvait être considéré comme le grenier de l'Amérique du Nord. La société anglaise et écossaise se recruta de jour en jour : elle avait entre ses mains tout le commerce : elle était favorisée de toutes manières par le gouvernement qui, en mainte occasion, oublia et ce qu'il devait à notre nationalité, et ce qu'il pouvait encore en attendre, et qui suivait ce sentiment qui anime les gouvernements comme les hommes, qu'il faut favoriser les siens, souvent grandissant à l'ombre du monopole, prenant

chaque jour de l'accroissement, accumulant des capitaux, si bien qu'elle trancha bientôt l'uniformité de nos villes par des cercles à part et des mœurs différentes des nôtres. De sorte qu'aujourd'hui Montréal et Québec ont toute l'apparence de villes commerciales anglaises. Le commerce et l'industrie, voilà quels sont les éléments de progrès de ces deux villes. Ce sont eux qui démolissent nos édifices et nos mœurs : ils accaparent tout sans jamais s'arrêter, et jusqu'à ces dernières années, ils étaient entre les mains de nos compatriotes d'origine anglaise et autres presque exclusivement. Voyez ce qu'il y a de pénible dans notre position : nous sommes presque obligés de regarder avec regret les progrès de la civilisation dans notre pays, parce que dans les grands centres, dans les villes, ils nous enlèvent tout ce qui nous distingue comme un peuple et une nation à part. Et comment résister à ce pouvoir qui en agrandissant nos villes, ouvrant toutes les branches d'industrie, améliorant chaque jour la condition matérielle et morale du peuple, répandant partout l'abondance et l'activité, emporte dans sa marche et efface petit à petit les traits distinctifs de notre nationalité ⁵⁶ ?

De son côté, dans une conférence prononcée en 1847 et intitulée « De la position et des besoins de la jeunesse canadienne-française ⁵⁷ », James Huston montrait les déceptions d'une jeunesse « laissée à elle-même, à ses propres forces, à ses propres efforts » devant un « bien-être qui fuit », et l'indifférence des hommes d'âge mûr, trop occupés au jeu politique, aux élections et aux discours pour travailler à l'amélioration du sort des jeunes. Et Huston opposait l'« avenir brillant » qui s'offrait [29] à la jeunesse sous le régime français à l'impasse où on en était arrivé. Les carrières dans l'armée ou la marine de l'État n'existaient plus tandis que dans l'administration publique on ne comptait, devant soixante-treize « Bretons » que treize Canadiens. Et encore, les trois quarts de ces Canadiens avaient plus de trente ans. Le jeune clerc pouvait devenir évêque, mais bien des déboires attendaient ses confrères laïcs dans une société dépourvue

⁵⁶ James Huston, *éd.*, *le Répertoire national*, Montréal, Valois, 1893, vol. 3, p. 305-306

⁵⁷ *Ibid.*, vol. 4, p. 122-156.

d'écoles de commerce, de métiers et d'agriculture.

Au sortir du collège, la nouvelle génération n'avait pas d'université pour l'accueillir. À Montréal, elle n'avait même pas de bibliothèque à sa disposition (sauf celle du Barreau, fondée en 1828) alors que la population anglaise pouvait depuis une vingtaine d'années profiter d'une bibliothèque publique et d'une *news room* où on avait la possibilité de consulter les journaux du jour. On crut devoir recourir aux vertus du système d'association et on organisa des sociétés culturelles ⁵⁸. En 1843, naissait la Société d'études littéraires et scientifiques : en 1844, le Lycée canadien, la Société des amis et l'Institut canadien. Celui-ci, contrairement aux autres sociétés, devait avoir une longue histoire.

Les fins que poursuivait l'Institut canadien de Montréal sont clairement indiquées dans un texte écrit quelques années plus tard par un de ses membres :

Répondant à l'appel de plusieurs jeunes amis de leur pays qui sentaient le besoin de créer un point de ralliement pour la jeunesse de Montréal, un centre d'émulation, où chaque jeune homme entrant dans le monde pourrait venir s'inspirer d'un pur patriotisme, s'instruire en profitant des avantages d'une bibliothèque commune et s'habituer à parler en prenant part aux travaux de cette tribune ouverte à toutes les classes et à toutes les conditions, plus de 200 jeunes s'étaient réunis dans ce forum improvisé, où l'on discutait l'opportunité, l'utilité et la nécessité de jeter les bases d'une association qui pourrait atteindre ce triple but ⁵⁹.

⁵⁸ Victor Morin, « Clubs et sociétés notoires d'autrefois », *Cahiers des Dix*, XV : 185-219.

⁵⁹ Jean-Baptiste-Eric Dorion, *l'Institut canadien en 1852*, Montréal, Le Pays, 1853, p. 7-8.

L'Institut était né comme un élargissement du cercle trop fermé qu'était le Lycée canadien et il s'agrégea bientôt les membres de la Société des amis, qu'on trouvait trop « philosophique ». Selon certains, l'Institut fournissait les l'« apprenti » des livres utiles alors qu'à l'OEuvre des bons livres, fondée aussi en 1844 par les sulpiciens et encouragée par l'évêque de Montréal, on ne mettait à la disposition de celui-ci que des « historiettes religieuses ⁶⁰ ». Il se donna des « patrons d'honneur », dont Augustin-Norbert Morin, ancien patriote et collaborateur de LaFontaine, [30] Ludger Duvernay de *la Minerve* et Wolfred Nelson, qui avait joué un rôle important en 1837. Un article de la constitution de l'Institut stipulait que les membres actifs devaient être canadiens-français, tandis qu'un autre article faisait du français la langue de la société et qu'un troisième faisait de la Saint-Jean-Baptiste sa fête patronale. Mais, même si l'on affirme que les « fondateurs de cette association n'ont eu en vue que de réunir toutes les classes, et répandre autant que possible, les lumières parmi elles, sans distinction ⁶¹ », et malgré la présence dans ses rangs d'un certain nombre d'artisans et de jeunes gens engagés dans le commerce, l'Institut compte surtout des étudiants et de jeunes membres des professions libérales. Ces membres, du moins ceux dont les noms apparaissent aux postes de direction ⁶², en 1845 et 1846, viennent de partout. A.-C. Nelson ⁶³, fils de Wolfred, et Charles Laberge, viennent du Collège de Saint-Hyacinthe : P.-R. Lafrenaye ⁶⁴, étudiant en droit, et A. Gérin-Lajoie, journaliste à *la Minerve*, viennent du Collège de Nicolet : G. Batchelor et James Huston ⁶⁵, qui est « parti du dernier échelon d'un atelier d'imprimerie » et qui a été secrétaire de la Société Saint-Jean-Baptiste de Québec, sont originaires de Québec : Joseph Papin ⁶⁶ est

⁶⁰ James Huston, *op. cit.*, vol. 4, p. 149.

⁶¹ *La Minerve*, 3 novembre 1845.

⁶² Jean-Baptiste-Éric Dorion, *l'Institut canadien en 1852*, p. 21-22 et aussi J.-L. Lafontaine, éd., *l'Institut canadien en 1855*, Montréal, Senécal, 1855, 172,174.

⁶³ C.-P. Choquette, *Histoire du Séminaire de Saint-Hyacinthe*, vol. 1, p. 209.

⁶⁴ Marie-Claire Daveluy, « Raphaël Bellemare, 1821-1906 », *Revue histoire de l'Amérique française*, XII (1958) : 569.

⁶⁵ *Le Pays*, 4 octobre 1854, cité par J.-L. Lafontaine, *op. cit.*, p. 176-177.

⁶⁶ J.-L. Lafontaine, *op. cit.*, p. 175.

un jeune étudiant en droit venant du Collège de l'Assomption : plus âgé que les autres membres en général, Pierre Blanchet ⁶⁷ a porté la soutane au Séminaire de Saint-Hyacinthe mais il a dû renoncer à la prêtrise après s'être heurté à ses supérieurs à cause de sa conduite lors des événements de 1837 : Jean-Baptiste-Éric Dorion ⁶⁸, fils d'un marchand qui a été député du comté de Champlain et partisan de Papineau avant 1837, est commis-marchand à Montréal après l'avoir été à Trois-Rivières.

La liste des conférences prononcées à l'Institut ⁶⁹ durant les deux premières années de son existence, montre qu'il a été question de l'Institut lui-même, des associations littéraires et des lettres, des arts, de l'agriculture (J.-B.-É. Dorion), des institutions municipales (Pierre Blanchet), et de l'éducation élémentaire (A.-N. Morin). On remarque en 1846 deux conférences d'Étienne Parent : l'une sur « l'Industrie considérée [31] comme moyen de conserver la nationalité canadienne-française ⁷⁰ » l'autre sur l'« Importance de l'étude de l'économie politique ⁷¹ ». Parent, qui avait abandonné le journalisme pour devenir greffier du Conseil exécutif depuis 1842, montrait le Canada français, « petit peuple inférieur à aucun autre sous le rapport de l'intelligence », menacé de toutes parts, mais capable de résister. Selon lui, il fallait abandonner les professions libérales, se lancer dans les affaires et dans l'industrie, renouant ainsi avec la tradition des ancêtres « qui étaient tous des industriels ». On devait surmonter un préjugé momentané qui avait été funeste au point de vue économique et national, « dans un pays où l'industrie était la seule source de richesse, et où la richesse était le plus grand sinon le seul moyen d'acquérir de l'importance sociale ⁷² ». C'est l'économie politique qui allait donner à la nation qui avait eu ses Burke et ses Mirabeau, ses Peel et ses Cobden.

⁶⁷ Henri d'Arles, « le Citoyen Blanchet », *Estampes*, Montréal, l'Action française, 1926, p. 205-216.

⁶⁸ Joseph-Charles Saint-Amant, *Un coin des cantons de l'Est*, Drummondville, La Parole, 1932, p. 258-265.

⁶⁹ Jean-Roch Rioux, *les Débuts de l'Institut canadien et du journal l'Avenir*, 1844-1849, thèse de D.E.S. en histoire, Université Laval, 1967, p. 125-129.

⁷⁰ James Huston, *op. cit.*, vol. 4, p. 1-19.

⁷¹ *Ibid.*, p. 19-42.

⁷² *Ibid.*, p. 18-19.

Parent disait sa satisfaction de voir qu'on avait commencé à s'occuper d'économie politique au Collège de Saint-Hyacinthe et d'apprendre qu'Amédée Papineau publiait des articles sur le sujet dans *la Revue canadienne*. Annonçant une nouvelle époque dans l'histoire de l'humanité, l'« âge du positivisme », il exhortait ses compatriotes à imiter le travail opiniâtre de « la race anglo-saxonne » et particulièrement celui de la population des États-Unis.

[33]

LES ROUGES.
Libéralisme, nationalisme et anticléricalisme
au milieu du XIXe siècle.

Chapitre II

Le rougisme à l'époque du journal *l'Avenir* (1847-1852)

2.1. Les débuts du journal l'Avenir

[Retour à la table des matières](#)

En juillet 1847 naissait le journal *l'Avenir*, « publié dans les intérêts de la jeunesse par une société en commandite de jeunes gens ». Le premier « gérant » et rédacteur en chef fut G. Batchelor. Mais dès novembre de la même année, J.-B.-É. Dorion assumait la direction du journal, assisté par un comité permanent de collaborateurs⁷³. Le premier noyau de collaborateurs comprend treize jeunes gens qui ont presque tous moins de vingt-cinq ans. Ce sont : J.-B.-É. Dorion, Jo-

⁷³ *L'Avenir*, 16 juillet, 23 octobre, 6 et 23 novembre 1847. Aussi, A. Gérin-Lajoie, *Dix ans au Canada de 1840 à 1850. Histoire de l'établissement responsable*, Québec, Demers, 1888, p. 485. Groulx semble être dans l'erreur en plaçant Louis-Antoine Dessaulles et Pierre Blanchet dans le groupe de *l'Avenir*. Le journal publiera, il est vrai, plusieurs lettres de ces deux personnages mais J.-B.-E. Dorion témoignera plus tard du fait qu'ils ne faisaient pas partie du groupe des collaborateurs du journal : voir *le Journal de Saint-Hyacinthe*, 3 septembre 1863.

seph Papin, Joseph Doutre, Joseph Lenoir, Rodolphe Laflamme, Louis Labrèche-Viger, G. Laflamme, Charles Duranceau, C.-F. Papineau, D.-É. Papineau, Charles Daoust, Wilfrid Dorion et Charles Laberge. À ceux-ci s'ajoutent bientôt C.-H. Lamontagne, Magloire Lanctôt, E.-U. Piché et Gustave Papineau. Au moment de la prise en charge de *l'Avenir* par J.-B.-É. Dorion, le journal connaît un second départ : il est publié dans un format plus grand et au-dessus de l'éditorial on peut lire pour la première fois la pensée qui sera dorénavant inscrite sur chaque numéro : « Laissons-là ceux qui croient que le monde va crouler parce que tout se remue et s'agite autour d'eux. »

Avant décembre, le journal ne présenta rien de particulièrement audacieux. Un seul thème ressort vraiment dans ses pages, celui de l'éducation. [34] On envisageait l'éducation dans une perspective nationale. On estimait que pour le Canada français, c'était « la seule ancre de salut » qui restait, le moyen de donner la prospérité à un peuple dont on admettait le retard dans les connaissances agricoles et dans les affaires ⁷⁴. On n'avait pas oublié à *l'Avenir* la description que Durham avait fait du Canada français, ni les objectifs pour lesquels il avait recommandé l'union du Haut et du Bas-Canada.

Dans la presse canadienne on discutait alors avec assez d'optimisme d'une union fédérale des provinces britanniques de l'Amérique du Nord. *Les Mélanges religieux*, en particulier, voyaient dans cette union fédérale le moyen « de rendre aux Canadiens français ce que l'Acte d'Union du Haut et du Bas-Canada leur aurait ravi ». *L'Avenir* se montra bien réticent. « Nous aimerions bien à savoir où l'éditeur des *Mélanges* a conçu cette belle idée ⁷⁵ ? » demanda-t-il. Et il ajoutait que même présenté « sous les plus beaux attraits », ce projet d'union fédérale faisait partie de la même politique que celle qui avait amené la concession des *townships* du Bas-Canada et l'union de 1841 avec le Haut-Canada. Au sujet des gouvernements locaux, il écrivait : « On aura peut-être la gestion de nos *ponts, chaussées et rigoles* de notre localité, mais la moindre affaire devra, il est plus que probable, être passée au congrès général où nous serons toujours en té ⁷⁶ ».

⁷⁴ *L'Avenir*, 6, 13, 20 et 27 novembre 1847.

⁷⁵ *L'Avenir*, 27 novembre 1847.

⁷⁶ *L'Avenir*, 4 décembre 1847.

Or c'est justement en décembre 1847 que Papineau, revenu d'exil depuis 1845, tentait, après s'être longuement laissé solliciter, un retour sur la scène politique. Dans son *Manifeste aux électeurs des comtés de Huntingdon et de Saint-Maurice*, il se disait favorable à la liberté de la navigation sur le Saint-Laurent, à tous les progrès économiques et à l'éducation populaire : sur ces points il pouvait s'accorder avec LaFontaine et avec Morin. Mais la lutte pour le gouvernement responsable ne lui disait rien qui vaille. On vit bien qu'il n'entendait pas souscrire au compromis par lequel ses anciens disciples avaient accepté l'Union comme un fait accompli, afin d'en tirer le meilleur parti possible ⁷⁷. Ainsi l'attitude de Papineau coïncidait-elle avec celle de *l'Avenir*. Le journal publia des extraits du manifeste et en souligna la valeur. Il précisa toutefois que le gouvernement responsable ne lui apparaissait pas comme une chimère. Il réservait aussi son jugement sur l'accusation de modérantisme que Papineau laissait peser contre les chefs nationaux du [35] moment et sur l'opportunité de poser immédiatement la question du « rappel » de l'Union ⁷⁸.

Le 31 décembre, un lecteur expliquait qu'après 1837 l'Angleterre avait dû concéder le gouvernement responsable, accordant justice « au peuple du Canada pris en masse ». Il se demandait, cependant, si on avait ainsi « accordé justice aux canadiens du Bas-Canada ». Non, répondait-il, et c'était folie selon lui de ne vouloir alors exercer le pouvoir qu'avec les libéraux du Haut-Canada car l'Union avait été voulue non seulement par les tories du Bas-Canada mais aussi par une majorité de libéraux du Haut-Canada. Et il concluait : « Eh bien il faut rappeler l'union. Le rappel de l'union doit être notre cri de ralliement, acceptons du gouvernement telle part que nous pourrions en avoir comme moyen de faire rappeler l'union ⁷⁹ ! » Peut-être était-ce là le point de vue de L.-J. Papineau et un prolongement de la politique, confuse il est vrai, de D.-B. Viger. L'auteur de la lettre à *l'Avenir* était de Saint-Hyacinthe et il avait signé simplement « Anti-Union ». De fait, il s'agissait de Louis-Antoine Dessaulles ⁸⁰, neveu du chef patriote par sa mère, Rosalie Papineau. En 1837, à dix-sept ans, il n'avait pas été

⁷⁷ Fernand Ouellet, éd., *Papineau*, Québec, Les Presses de l'Université Laval, 1958, p. 89-90 et A. Gérin-Lajoie, *op. cit.*, p. 470-471.

⁷⁸ *L'Avenir*, 24 décembre 1847.

⁷⁹ *L'Avenir*, 31 décembre 1847.

⁸⁰ Voir le procès Dessaulles-Duvernay, *l'Avenir*, 27 décembre 1849.

étranger aux activités du grand homme et en 1839, avec sa tante Julie Papineau et trois des enfants de celle-ci, il l'avait rejoint à Paris.

Les réformistes l'emportèrent aux élections de décembre 1847-janvier 1848 et *l'Avenir*, heureux de voir approcher la fin du ministère conservateur, put s'écrier « vive le libéralisme ⁸¹ ». On ignorait cependant quelle serait la politique d'un gouvernement libéral, quelle place aurait Papineau et en particulier quelle attitude il prendrait. Allait-il donner son appui à ses anciens disciples ou tenter de prendre la tête d'un mouvement d'opposition à l'Union ?

Revenant à la charge au début de février, Dessaulles explique que sous l'Union, le pouvoir serait toujours tyrannique pour les Canadiens français car il serait toujours exercé par une « majorité anglaise », peu importe qu'elle soit tory ou libérale. Selon lui, si l'Angleterre tient au Canada, elle se doit de rendre justice aux Canadiens français et de corriger leur « état d'infériorité dégradant ». « De fait, dit-il, nous ne sommes plus sous le régime gouvernemental de l'Angleterre mais bien sous celui d'une minorité de nos co-sujets. ... s'il y a encore chez nous quelque patriotisme, quelque amour de la nationalité, unissons-nous autour de Papineau, ... cinquante ans nous avons marché sous lui, ... il est encore capable [36] de nous mener à la victoire ». Et il terminait : « À bas l'Union et vive la reine ⁸². » À la fin du mois, sous le pseudonyme de « Campagnard » cette fois, il reproche à *la Minerve*, à la *Revue canadienne* et surtout au *Journal de Québec* d'être mesquins envers Papineau. Il craint que le parti libéral ne se divise en deux camps ⁸³. Papineau et LaFontaine ne sont-ils pas également nécessaires, le premier comme « homme d'état » et le second comme « administrateur et tacticien habile ⁸⁴ » ? Le problème était que LaFontaine et ses partisans n'avaient nullement l'intention de suivre les vues de Papineau ni celles de Dessaulles. Obtenir la réforme de la représentation électorale pour ensuite voter le « rappel » de l'Union leur semblait peu opportun au moment où la Grande-Bretagne leur paraissait mieux

⁸¹ *L'Avenir*, 8 janvier 1848.

⁸² *L'Avenir*, 5 février 1848.

⁸³ Voir *l'Avenir*, 12 février 1848 et Paul G. Cornell, *The Alignment of Political Groups in Canada 1841-1867*, Toronto, University of Toronto Press, 1962, p. 24 et 100.

⁸⁴ *L'Avenir*, 29 février 1848.

disposée envers les Canadiens français.

Justement, la session du 25 février au 23 mars 1848 montra sans équivoque que l'ancien chef patriote arrivait mal. Il parut alarmiste et trop attaché à un passé révolu. Ni sa conception d'un exécutif très nombreux dépendant totalement de l'influence de la Chambre d'assemblée ⁸⁵, ni son plaidoyer pour une réforme électorale tenant compte de la population de chaque section de la province unie ne lui gagnèrent beaucoup d'appuis. On jugea sévèrement sa manière hautaine et tiède de donner son appui au nouveau ministère LaFontaine-Baldwin. Quand il reprocha à ce ministère de remettre sans raison à plus tard des mesures législatives urgentes, P.-J.-O. Chauveau expliqua simplement qu'on ne pouvait demander au gouvernement d'agir si rapidement, mais Joseph Cauchon attaqua Papineau de front. On peut croire qu'il exprimait un sentiment que plusieurs ressentent confusément quand il disait :

... je dois dire sans hésitation ce que je pense de la conduite de l'honorable membre pour le comté de Saint-Maurice [...] J'ai beaucoup admiré ses brillantes harangues, mais je ne les admire plus parce qu'elles ne conduisent à rien. Je ne puis flétrir la politique du passé, parce que les hommes qui l'ont faite étaient consciencieux. J'ai droit de la considérer comme une leçon d'expérience, et de la condamner parce qu'elle s'est suicidée pour avoir été trop excessive. A quoi nous ont servi les cinquante années de lutte de l'ancien régime, si ce n'est à produire l'état de choses actuel et les iniquités de l'Union ? Il y a des hommes qui sont puissants à détruire, mais qui n'ont jamais rien élevé sur les ruines qu'ils ont faites [...] Je sais que ceux qui, dans tous les temps, ont crié aux abus et à l'injustice, ont été populaires, momentanément du moins. Mais il y [37] a quelque chose de plus pour le législateur que de crier aux injustices du passé : il y a le besoin de l'avenir... ⁸⁶.

⁸⁵ Cité par Fernand Ouellet, *Papineau*, p. 91 et 92. *L'Avenir*, 8 avril 1846.

⁸⁶ Cité par A. Gérin-Lajoie, *op. cit.*, p. 481-482.

Dans la presse, seuls Napoléon Aubin, devenu rédacteur du *Canadien* de Québec après avoir publié l'humoristique *Fantasque* et les « jeunes gens » de *l'Avenir* prenaient la défense de Papineau. *L'Avenir*, dont le comité de rédaction avait été réorganisé à la fin de janvier ⁸⁷, pouvait protester de son indépendance de « tout personnage grand ou petit ⁸⁸ ». Ses collaborateurs, parmi lesquels on remarque les noms de J.-B.-É. Dorion, de Labrèche-Viger, de Laberge, de Doutre et de Papin, pouvaient se vanter d'avoir contribué à l'élection de LaFontaine et se dire les « véritables amis du ministère », plus utiles que des « partisans obséquieux » et serviles ⁸⁹. Mais la personnalité et le passé de Papineau exerçaient sur eux un véritable magnétisme. Ils regrettaient profondément ce qui leur semblait être un système d'exclusion dont le grand homme aurait été victime. « Dans les réunions intimes où se préparaient les luttes parlementaires on le reçut comme un intrus », expliqua-t-on plus tard, et « on lança contre lui le moucheron de Montmorency [Joseph Cauchon] ⁹⁰ ». Mais entre LaFontaine et les gens de *l'Avenir* il y avait plus que des oppositions personnelles : on le vit nettement au milieu d'avril lorsque le journal publia un éditorial intitulé « l'Union et la nationalité ».

À peu près au même moment, le journal, dont la « circulation » avait atteint environ sept cents exemplaires, devenait bihebdomadaire et J.-B.-É. Dorion abandonnait son travail de commis dans une maison de commerce pour se donner entièrement à *l'Avenir*. Cette coïncidence, le style de l'article et le soin que son auteur disait avoir mis à sa rédaction montrent qu'il s'agissait d'un manifeste exprimant une ligne de conduite bien arrêtée. *L'Avenir* appliquait le principe des nationalités aux affaires canadiennes et il s'attaquait à l'Union en ces termes :

⁸⁷ *L'Avenir*, 29 janvier 1848. Voir le compte rendu du banquet offert aux collaborateurs du journal le 20 août 1848 : *l'Avenir*, 80 août 1848.

⁸⁸ *L'Avenir*, 11 mars 1848.

⁸⁹ *L'Avenir*, 1er et 5 avril 1848.

⁹⁰ *L'Avenir*, 11 novembre 1848.

Longtemps comprimé, étouffé au nom de l'intérêt public, l'attachement à la nationalité qui nous caractérise, semblait destiné à devenir un de ces préjugés qui peuvent tenir au cœur, mais que la raison devait proscrire comme une faiblesse, une erreur de sentiment. Personne n'osait réclamer en son nom, par intérêt pour une position à laquelle nous avons été conduits par une suite d'événements malheureux : position jugée profitable pour nous, lorsque tous les avantages qui pouvaient en découler devaient être obtenus à la seule condition de ne pas donner signe de vie comme nationalité. Elle était considérée comme un obstacle avoué à l'obtention de droits politiques : [38] il fallait s'en dépouiller, en faire abstraction, sacrifice même : ne plus se considérer comme Canadien-Français si nous voulions être quelque chose dans ce système d'organisation sociale : et ainsi, sous prétexte de la confondre, la noya-t-on dans le libéralisme. Le principe de la nationalité cessant d'être en honneur, puisqu'on la répudiait par intérêt, elle devait donc s'affaiblir, perdre de sa force morale et finir bientôt par s'effacer complètement. Aussi pendant près de dix ans nous avons vu son nom même oublié, et son sommeil fut si profond que son existence paraissait nulle.

Tant que subsista cet état de choses le peuple du Bas-Canada sembla saisi d'un engourdissement général qui paralysait chez tous l'esprit public. Cette torpeur existerait encore sans le cri de réveil heureusement poussé par des hommes généreux, amis de leur pays et dévoués à leur nationalité. Ils ont osé rompre le silence malgré sa profondeur pour élever la voix et ranimer le souvenir de cette nationalité, en prêchant une doctrine qui tendait directement à sa conservation. Pourquoi ne l'a-t-on pas fait plutôt. - Pourquoi ? parce que il y avait des intérêts qui imposaient silence d'un geste menaçant : parce que l'expectative d'un bien-être politique toujours incertain nous rendait timorés, sous le pseudonyme de prudents : parce que l'Union, dont on se fatiguait à parer les inconvénients et les mauvaises conséquences pour en obtenir plus tard les avantages demandait notre mort nationale en échange de cette liberté politique constitutionnelle que nous avons si chèrement achetée avec elle. L'Union nous a

causé des maux incalculables, elle pèse sur notre existence. Séduits, amusés en quelque sorte par les détails, nous avons pendant longtemps perdu de vue le but de cette mesure qui se révélait cependant tous les jours par cet envahissement d'idées et d'institutions étrangères sur nos idées et nos institutions : qui rendait chaque jour les premières désirables au milieu de cette confusion d'institutions, parfait dédale de lois, de mœurs et de langage qui nous imposant une double nationalité, tendait à rendre l'une nécessaire, l'autre inutile, c'est-à-dire à nous faire perdre la nôtre en subissant l'autre. Tel en effet fut le succès de cette œuvre machiavélique. L'Union fut faite dans le but de nous perdre ! elle nous perd évidemment.

Soumis à cette idée d'impossibilité pour nous de la voir jamais détruite, on peut concevoir la résignation, on peut imaginer l'utilité, la nécessité de laisser-faire, du silence : on peut désirer que cette mort nationale nous arrive longuement, indirectement, et même on conçoit qu'un peuple puisse dans une telle position mettre la main à l'œuvre, comme le suicide dans un état de peine sans espoir : mais ce qu'on ne peut concevoir, c'est que cet état soit considéré comme le meilleur, le plus désirable par ceux mêmes qui en sont victimes, lorsqu'on peut trouver un moyen de rendre la vie à cette nationalité, ne fût-ce que la vie d'un siècle : ce qu'on ne peut concevoir c'est qu'il se trouve de ces hommes qui préfèrent la fusion, la mort de cette nationalité pour avoir le plaisir de revivre et de ressusciter dans une nationalité étrangère.

.....

[39]

... la nationalité peut unir un peuple : elle peut lui donner la vie, le mouvement et l'énergie dont il a besoin pour prospérer : la conséquence n'est pas que cette nationalité, parce qu'elle est unie, forte et active soit mal intentionnée, mal disposée et haineuse : non, nous croyons que la nationalité doit unir tous ses membres, nous croyons que la nationalité sera la bannière sous laquelle nous marcherons, nous en sommes convaincus. Que ceux qui attendaient des Canadiens-Français aide, sympathie, concours dans cette œuvre de la réforme et du progrès ne s'effraient pas : l'appui qu'ils recevaient d'individus isolés, ils l'au-

ront mais plus régularisé, plus continu, plus efficace, de ces mêmes individus unis en corps. Ceux qui connaissent le caractère canadien certifieront ce que nous avançons sur ce sujet. Ils diront en regardant le passé, en considérant le caractère de cette nationalité, que toute liberté trouvera chez elle l'hospitalité cordiale, franche et sincère, que le voyageur et l'étranger ont toujours trouvé dans ses foyers ⁹¹.

Mais *la Revue canadienne* répliqua, accusant les jeunes gens de *l'Avenir* de n'avoir rien retenu du passé,...

... les travaux longs et ardu, les sacrifices, le dévouement de ceux qui ont travaillé depuis dix ans pour la cause du pays, notre nationalité, nos institutions, notre religion, notre langue et nos lois.

.....

L'Union fut faite dans le but de nous perdre ! Mais l'Union nous a sauvés, et c'est après une lutte longue et pénible, après des efforts puissants et bien dirigés, après avoir conquis une position qui nous permet de parer les inconvénients et les mauvaises conséquences de l'Union, c'est après avoir obtenu les droits politiques pour lesquels nous combattons depuis cinquante ans que les hommes généreux et dévoués de *l'Avenir* élèvent la voix contre l'Union.

.....

Le moment est on ne peut plus mal choisi pour révolutionner le Canada. Nos idées et nos dispositions, convenons-en, ne sont pas à la guerre. Le peuple a été assez mal nourri de théories et par suite d'interminables batailles inutiles, avant l'Union, qu'aujourd'hui qu'il a le pouvoir en main (ce qu'il n'eut jamais alors), qu'il voit les hommes qu'il a choisis le représenter dans les conseils de la Souveraine et de fait gouverner en son nom le pays, le peuple, disons-nous, trouvera fort mauvaise et passablement originale, étrange, fantastique, votre idée de vouloir renverser l'ordre de choses actuel pour le remplacer par la Ré-

⁹¹ *L'Avenir*, 15 avril 1848.

publique une et indivisible ou quelque chose de plus merveilleux encore. [...]

.....

Liberté pour tous sera toujours la devise du parti libéral en Canada. Il y a place pour tous au soleil. Non seulement nous ne voulons pas de guerre de races avec les cent mille hommes du Bas-Canada, [40] dont parle *L'Avenir*, mais nous ne la voulons pas plus avec ceux du Haut-Canada ou encore avec la race anglo-saxonne des États-Unis. Nous voulons jouir de nos droits politiques en commun avec les populations de toutes les origines qui nous entourent, puisque la providence nous a destinés à vivre ensemble sous le même ciel ⁹².

L'Avenir répondit à son tour. Il disait son admiration pour ceux qui avaient lutté contre les « mauvaises conséquences » de l'Union mais regrettait qu'ils n'aient pas plutôt senti que le mal était dans l'Union et qu'ils n'aient pas tenté d'en détruire la racine plutôt que de chercher à en parer les inconvénients. « Nous voudrions, écrivait-il, jouir du gouvernement responsable mais sans l'Union ⁹³. »

C'était la première fois, comme le remarque avec justesse Mason Wade ⁹⁴, qu'était exprimée de façon aussi nette l'opposition de deux tendances permanentes du nationalisme canadien-français, l'opposition d'une minorité qu'il appelle extrémiste à une majorité modérée principalement soucieuse d'assurer la permanence des institutions et de la langue française. Mais c'est mal décrire le nationalisme intransigeant que de le représenter simplement comme le résultat d'un repli et d'une attitude d'hostilité à « tout changement et à toute influence extérieure ». Tel n'était pas le cas du moins des jeunes journalistes de *L'Avenir* que leurs sympathies rapprochaient de la France et des États-Unis et qui dans leur article-manifeste parlaient d'« hospitalité cordia-

⁹² *La Revue canadienne*, 18 avril 1849. L'article est reproduit intégralement dans *les Mélanges religieux*, 25 avril 1848.

⁹³ *L'Avenir*, 22 avril 1848.

⁹⁴ Mason Wade, *les Canadiens français de 1760 à nos jours*, traduit de l'anglais par Adrien Venne, Montréal, Le Cercle du livre de France, 1963, vol. 1, p. 291.

le, franche et sincère » pour tous. Leur véritable originalité était de rêver encore à un état national dirigé intégralement par les Canadiens français. Leur mérite était d'avoir découvert l'équivoque qui avait échappé à la plupart : la confusion entre l'ordre politique et l'ordre national, entre le principe démocratique et le principe des nationalités. Cela, les jeunes de *l'Avenir* l'avaient compris plus clairement que Papineau, qu'on les accusait de répéter. La nature même de l'Union, l'intention même des recommandations de Durham, n'était-elle pas, en faisant des Canadiens français une minorité, de rendre impossible après 1840 la coïncidence peuple-nation ? Avant 1840, le combat pour le peuple du Bas-Canada ou pour la majorité est en même temps affirmation du Canada français. Après 1840, peuple ou majorité, et nation canadienne-française ne peuvent coïncider dans la colonie majoritairement britannique du Canada-Uni.

Mais à côté du parti de LaFontaine auquel on devait beaucoup, le parti de *l'Avenir* pouvait-il apparaître autrement que comme le parti des [41] mécontents et le parti de l'aventure ? Chose certaine, il arrivait trop tard et on s'était trop bien accommodé de l'Union pour que ses protestations fussent entendues. Il lui manquait aussi des représentants à l'Assemblée et plus encore un véritable chef. Que valait en effet le leadership à distance d'un Papineau affirmant que c'était contre son gré qu'il s'était jeté de nouveau dans la vie politique, qui semblait être et qui était réellement resté l'homme d'avant 1837 ?

L'attitude ferme des libéraux ministériels lors de la discussion du projet de loi d'indemnité pour les pertes subies lors de la révolution dans le Bas-Canada vola la vedette à Papineau. Le souvenir même des événements de 1837 était loin de jouer totalement en sa faveur. Il fut violemment attaqué dans la presse et sur les tribunes par Wolfred Nelson, un ancien compagnon de lutte, qui l'accusa de s'être complu dans l'agitation purement verbale, d'avoir agi en dictateur jaloux de son influence et même d'avoir par manque de courage quitté Saint-Denis à l'approche des troupes. Papineau répliqua que c'était le docteur Nelson lui-même, alors commandant militaire, qui lui avait ordonné de partir, alléguant qu'on aurait besoin de lui si les Patriotes gagnaient la bataille. Et Papineau ajouta que les vrais traîtres, c'étaient les libéraux de la veille devenus tories.

Chacun des antagonistes obtint des témoignages en sa faveur. Louis-Antoine Dessaulles, en particulier, confirma la version de Papi-

neau. En plus des lettres de Dessaulles, *l'Avenir* publia une pièce satirique signée « Tuque Bleue » qui ridiculisait Nelson (le Dr Guerrier) et ses amis, Duvernay (Ludger) et Georges-Étienne Cartier (Georges). Cartier, qui était représenté en fuyard à Saint-Charles, s'en prit violemment à *l'Avenir* et il y eut même un duel entre lui et Joseph Doutré. Commencée à l'été de 1848, l'affaire Papineau-Nelson ne se termina vraiment qu'au début de 1850 : *la Minerve* et son propriétaire furent condamnés à payer cent louis de dommages-intérêts à Dessaulles pour l'avoir accusé de parjure et d'athéisme dans les pages du journal de Duvernay ⁹⁵.

Au début de juin 1848, le gouverneur Elgin avait écrit à Grey : « *for the first time since the union the French Party is really divided* », mais il ajoutait qu'il était difficile d'imaginer Papineau à la tête d'une opposition redoutable ⁹⁶. Au moment où Elgin parlait, le parti de Papineau, mais mieux vaut dire le groupe de *l'Avenir*, venait de marquer un [42] point. En effet, aux élections de mai à l'Institut canadien ⁹⁷, les susceptibilités personnelles, les animosités que les discussions récentes avaient éveillées ou réveillées, semblèrent diviser les membres en deux camps qu'on appela le parti de *la Minerve* et le parti de *l'Avenir* ⁹⁸.

Antoine Gérin-Lajoie, rédacteur à *la Minerve*, manqua de peu l'élection à la présidence et ce fut Rodolphe Laflamme, l'un des collaborateurs de *l'Avenir*, qui obtint le poste. Appartenaient aussi à *l'Avenir* les deux vice-présidents élus, Labrèche-Viger et J.-B.-É Dorion, le secrétaire-archiviste Joseph Papin et le secrétaire-correspondant Jo-

⁹⁵ *L'Avenir*, 31 juillet, 5 et 9 août 1848, 22 décembre 1849.

⁹⁶ *L'Avenir*, feuilleton supplémentaire, 15 mai 1848. Reproduit dans Arthur G. Doughty, éd., la *Collection Elgin-Grey 1846-1852*, Ottawa, Patenaude, 1937, vol. 1, p. 181.

⁹⁷ Déjà, aux élections de novembre 1847, les discussions avaient été plutôt vives (*l'Avenir*, 6 novembre 1847). A la fin de février 1848, James Huston, appuyé par Charles Laberge, Rodolphe Laflamme, Pierre Blanchet et J.-B.-É. Dorion, s'était opposé à une motion de félicitation à A.-N. Morin pour son élection comme président de la Chambre d'assemblée (*l'Avenir*, 4 mars 1848).

⁹⁸ voir une lettre d'un lecteur du *Journal de Québec*, reproduite dans *l'Avenir*, 24 mai 1848.

seph Doutre ⁹⁹. La tension avait été grande et il y eut même un règlement de compte « à coups de poing », après la réunion, entre deux membres présents. Ces conflits eurent naturellement leur écho dans la presse et les adversaires de *l'Avenir lui* reprochèrent de tenter de transformer en club politique une société conçue à l'origine pour être littéraire et scientifique ¹⁰⁰.

Jusque-là, l'Institut avait été un lieu de rencontre ouvert aux jeunes de toutes les tendances. On peut le voir par la liste des membres influents, par les sujets soumis pour discussion et par la liste des conférenciers invités par l'Institut. Ainsi, en 1847 et 1848, les quinze « lectures publiques » faites dans les salles de l'Institut offrent une gamme de sujets qui va de l'éducation physique jusqu'au problème du « caractère de la société chrétienne » en passant par le rôle du commerce ou du droit. Parmi les conférenciers, trois ecclésiastiques, l'abbé de Charbonnel, l'abbé O'Reilly et le Père Martin, jésuite, ont été invités. L'Institut comptait d'ailleurs parmi ses amis l'abbé Désaulniers, directeur du Collège de Saint-Hyacinthe. Il est bien difficile de discerner à cette date l'existence dans la société d'un courant bien caractérisé d'anticléricalisme ¹⁰¹. Dès la fin de 1847, il est vrai, on s'est demandé si les sociétés secrètes présentaient des avantages pour la société, si l'établissement d'un grand nombre de communautés religieuses pouvait « contribuer à l'avancement d'un pays » et si c'était le commerce ou la religion qui contribuait [43] le plus au « progrès de la civilisations ¹⁰² ». On peut aussi souligner l'importance croissante dans le comité de direction de membres qui se feront remarquer plus tard comme adversaires du clergé. Ces indices toutefois sont trop minces pour être concluants ¹⁰³.

⁹⁹ *L'Avenir*, 24 mai 1848.

¹⁰⁰ Abbé Marcel Dandurand, « les Premières Difficultés entre Mgr Bourget et l'Institut canadien de Montréal (1844-1865) », *Revue de l'Université d'Ottawa*, XXV, (1955) : 153.

¹⁰¹ Rapports annuels des travaux de l'Institut, *l'Avenir*, 31 décembre 1847 et 23 décembre 1848.

¹⁰² *L'Avenir*, 11 novembre, 20 novembre et 18 décembre 1847.

¹⁰³ On a été porté à voir les débuts de l'Institut à travers ce que l'on sait de sa condamnation et de l'affaire Guibord. Mais il n'est pas du tout sûr que les anticléricaux de 1870 l'étaient déjà vingt-cinq ans plus tôt. Joseph Doutre, par exemple, qu'on est tenté d'imaginer anticlérical dès le berceau, se déclare

En réalité, *l'Avenir* s'est heurté au clergé avant l'Institut canadien et ce fut sur deux questions qui n'étaient pas proprement religieuses : d'abord celle de l'attitude à prendre devant l'Union et ensuite celle de l'appréciation des événements de l'actualité européenne. Dans les deux cas, le clergé, du moins ceux qui parlaient en son nom, avec autorisation comme *les Mélanges religieux*, ou sans autorisation comme *le Journal de Québec*, semblait plutôt défendre la stabilité et l'ordre tandis que *l'Avenir* se montrait plus attaché à l'idée d'évolution et de réforme.

Ainsi, alors que le clergé, comme la majorité, était assez satisfait de la place du Canada français dans le Canada-Uni, *l'Avenir* souhaitait le « rappel » de l'Acte d'union. Cette abrogation, considérée par *l'Avenir* comme une nécessité pour l'épanouissement du Canada français, apparaissait aux modérés et au clergé comme une dangereuse utopie susceptible de ressusciter tous les problèmes qui s'étaient posés avant 1837. *L'Avenir*, à qui il déplaisait beaucoup que l'opinion du clergé parût contre lui, reprocha aux *Mélanges religieux* de crier trop facilement victoire, de confondre religion et politique, de s'endormir enfin « dans les délices de Capoue ¹⁰⁴ ».

C'était presque un hymne à la révolution que le journal avait publié deux mois après « février 1848 » dans un long article signé « Je crois ¹⁰⁵ ». Sur un ton emphatique, il y était question de « Liberté, d'Égalité et de Fraternité », de la « formidable voix du peuple français », de la « noble mais malheureuse Pologne », des « pleurs de l'Irlande » et même de « l'homme sorti libre des mains du Créateur ». À l'inverse, *le Journal de Québec*, qui avait une sainte horreur de tout ce qui pouvait ressembler au « socialisme », évoquait des images de terreur et d'échafauds. *L'Avenir* écrivait donc :

Avec la jeunesse que nous représentons, nous avons applaudi à la victoire de février : avec elle et perdus au milieu d'elle, nous avons fraternisé avec la jeunesse de Paris sous les premiers rayons du [44] soleil républicain. L'adresse qui portait

en 1847, avec la majorité des membres de l'Institut, plus favorable aux communautés et à la religion qu'aux sociétés secrètes.

¹⁰⁴ *L'Avenir*, 6 septembre 1848.

¹⁰⁵ *L'Avenir*, 29 avril 1848.

l'expression de nos félicitations cordiales a dû mêler l'écho de nos voix au bruit de son triomphe.

Quand les jours sanglants de Juin ont répandu le deuil sur la France, nous avons pleuré avec tous ceux qui avaient souffert, - et si nous avons respiré plus librement après la victoire de Cavaignac, nous ne nous sommes pas réjouis de ce triomphe, car le drapeau noir est plus lugubre sinon aussi terrible que le drapeau rouge.

Depuis nous avons suivi, sans trop les comprendre, les luttes des classes ouvrières. L'état de notre société, si peu semblable à celui de la société Française, ne pouvait nous donner que des hypothèses, des conjectures et des spéculations théoriques. Mais sans pouvoir sonder de l'œil la profondeur de la plaie sociale de la France, nous en avons compris l'immensité par les convulsions désespérées et terribles des journées de Juin.

La France, selon le journal, était destinée à être le berceau d'une nouvelle société à laquelle le Canada participerait. Évoquant l'avènement de la liberté de navigation sur le fleuve Saint-Laurent, il exprimait l'espoir des Canadiens d'entrer « dans la grande famille dont la France prépare le code aux nations ¹⁰⁶ ». *Les Mélanges religieux* s'inquiétèrent de ces perspectives et dénoncèrent les « Rouges » canadiens qui osaient attaquer à la fois la Constitution, les institutions monarchiques, les chefs nationaux les plus écoutés et même « notre respectable clergé ».

L'Avenir plaisanta d'abord, refusant de dire si l'on était « républicain rouge ou républicain vert » au journal. Jamais, expliqua-t-il, il n'avait cru mettre en danger l'« Église... le peuple et la patrie » parce qu'il n'était pas d'accord avec le jeune rédacteur laïc des *Mélanges religieux* ¹⁰⁷. Les choses s'envenimèrent, le ton monta et *L'Avenir* finit par s'exaspérer des accusations réchauffées de la « presse moyen-âge » et des « foudres de l'Église lancées par la main débile et téméraire d'un clerc-avocat ¹⁰⁸ ».

¹⁰⁶ *L'Avenir*, 4 novembre 1849.

¹⁰⁷ *L'Avenir*, 11 novembre 1848. Le rédacteur des *Mélanges* était le jeune Hector Langevin.

¹⁰⁸ *L'Avenir*, 22 novembre 1848.

L'expression de ces propos amers avait été suscitée par le retrait de Mgr Bourget de l'Association des établissements canadiens des *townships* que les jeunes de *l'Avenir* avaient contribué à lancer et qui visait à enrayer l'émigration vers les États-Unis, ainsi qu'à favoriser par la coopération l'établissement systématique dans les régions neuves des *townships* de familles agricoles venant des régions de vieux peuplement.

[45]

Sept ou huit mois plus tôt, en effet, à la fin de l'hiver, à la suite d'un appel de l'abbé O'Reilly, missionnaire dans les cantons de l'Est, qui avait souhaité dans des lettres publiées par *le Canadien* de Québec la formation d'une association de colonisation composée de prêtres et de laïques, l'Institut canadien de Montréal avait convoqué « dans ses salles, rue Saint-Gabriel », une assemblée de tous les jeunes gens intéressés. Sur proposition de Charles Daoust et de Charles Laberge, la société naissante avait été mise « sous le patronage de Mgr l'Évêque catholique de Montréal et du clergé ¹⁰⁹ ». Le comité provisoire nommé alors pour préparer les règlements de l'association avait reçu l'aide de l'abbé O'Reilly et il avait recommandé que l'évêque fût d'office membre du comité central de direction et même président des assemblées quand il serait présent. Ce comité provisoire n'était pas exclusivement composé de gens de *l'Avenir* : on y trouvait, par exemple, A. Gérin-Lajoie, rédacteur de *la Minerve*. Mais le président Louis Labrèche-Viger, le secrétaire Charles Laberge ainsi que plusieurs autres membres de l'association, comme J.-B.-É. Dorion, Joseph Doutre, Rodolphe Laflamme et Joseph Papin étaient des collaborateurs du journal ¹¹⁰.

On avait préparé une grande assemblée publique au marché Bonsecours. Mgr Bourget et Louis-Joseph Papineau, le sulpicien Pinsonnault et Côme-Séraphin Cherrier, y avaient pris la parole. Papineau avait vanté l'« éloquent M. O'Reilly », il avait fait l'éloge du clergé canadien « dévoué et uni au peuple » et il avait donné son appui le plus entier au mouvement de colonisation, moyen d' « élever à la dignité de cultivateurs indépendants une foule de ceux qui autrement s'expatrieraient pour rester serviteurs à l'étranger ». Mais il n'avait pas

¹⁰⁹ *L'Avenir*, 4 mars 1848.

¹¹⁰ *L'Avenir*, 8 avril 1848.

manqué d'exprimer une fois de plus son hostilité à l'Union, « conception mesquine sans viabilité, avorton maladif » et résultat d'une politique sans intelligence ¹¹¹. La *Minerve* dans son compte rendu de la manifestation, avait écrit que l'assemblée avait été « mal ordonnée... mal organisée ». Piqué au vif, *l'Avenir* avait répliqué que les « jeunes gens n'auraient pas eu à fonder une nouvelle Association » si la Société Saint-Jean-Baptiste avait agi. Ludger Duvernay, l'éditeur de la *Minerve*, était aussi le fondateur de la société nationale ! Ce qui ressortait clairement des événements, c'était la naissance d'une nouvelle société qui disputerait à la première son influence.

Mgr Bourget, qui avait d'abord considéré le mouvement de colonisation comme « une œuvre de foi », car l'association lui avait d'abord paru « bien convaincue qu'il fallait à nos bons canadiens des églises et des [46] prêtres ¹¹² », n'était pas insensible non plus à sa portée nationale. Cependant il croyait Papineau dangereux et il était sympathique au programme national de LaFontaine. Comme le gouverneur Elgin était aussi favorable à la colonisation des *townships* par les Canadiens français et que le ministère lui-même avait ses plans, l'évêque avait craint de paraître jouer le jeu de Papineau ainsi que celui de l'opposition, et il avait progressivement retiré son appui à l'association. Celle-ci n'était pas parvenue à réaliser ses objectifs : la pauvreté de ses moyens et l'influence des partisans du gouvernement auraient suffi à expliquer son échec mais *l'Avenir*, qui avait conservé un mauvais souvenir de l'attitude de Mgr Bourget, avait plutôt attribué cet échec à l'influence de la « coterie d'une petite église » et au retrait de l'évêque de Montréal ¹¹³.

Les nouvelles religieuses en provenance de l'Europe ont probablement contribué à cristalliser cette antipathie qui se précise à la fin de 1848 entre *l'Avenir* et le clergé. Entre le début et la fin de 1848, le climat politico-religieux avait bien changé en Europe, particulièrement en France et à Rome. Le clergé français qui n'avait pas de liens avec la monarchie bourgeoise, incroyante et frondeuse, et qui était jusqu'à un certain point conscient du besoin de réformes, avait évité en février 1848 de se montrer solidaire du régime déchu. Des prêtres, à

¹¹¹ *L'Avenir*, 15 avril 1848.

¹¹² A. C. Doughty, *op. cit.*, vol. 1, p. 193.

¹¹³ *L'Avenir*, 28 octobre et 4 novembre 1848.

Paris, avaient béni des « arbres de liberté » et l'archevêque, Mgr Affre, avait rappelé les mots du Christ : « Mon royaume n'est pas de ce monde », tandis que Mgr Donnet déclarait que les catholiques pouvaient obéir à la République. Contrairement aux révolutions de 1789 et de 1830, l'Église française avait paru accepter celle de 1848. Certains républicains avaient montré de la sympathie pour l'Église, rendant au clergé la politesse, et l'on avait pu croire un moment à la collaboration de l'Église et de la démocratie. C'est pour défendre cette position que les démocrates chrétiens avaient lancé le 25 avril le journal quotidien *l'Ère nouvelle* ¹¹⁴.

Pie IX lui-même avait, au milieu de mars, formé un ministère à majorité laïque pour les affaires politiques de ses États et il avait promis au peuple, à l'exemple du roi de Sardaigne, une constitution. Il était apparu alors devant le mouvement politique et national italien comme un souverain libéral. À Rome encore, le Père Ventura, supérieur des théatins, faisant l'éloge de O'Connell, avait vanté l'alliance de la religion et de la liberté. En France, faisant écho aux événements romains, Ozanam avait montré ainsi la solidarité du peuple et du « Pontife réformateur » :

... de même qu'au VIII^e siècle, l'Église asservie par les Empereurs [47] byzantins s'est tournée vers les barbares du Nord, de même après avoir « veillé auprès de la couche funèbre » de la monarchie, elle se tourne aujourd'hui vers la démocratie, elle voit en « cette héroïne sauvage » le grand nombre d'âmes à conquérir... : passons aux barbares et suivons Pie IX ¹¹⁵.

Ces bonnes dispositions dans l'Église pour les réformes politiques et sociales n'étaient pas inconnues au Canada. Dès la fin d'avril, *l'Avenir* saluait l'avènement de Pie IX à la chaire apostolique, « jour marqué dans les décrets de la providence comme le déclin de l'oppression

¹¹⁴ J.-B. Duroselle, *les Débuts du catholicisme social en France*, Paris, P.U.F., 1951, p. 294-299.

¹¹⁵ Adrien Dansette, *Histoire religieuse de la France contemporaine*, Paris, Flammarion, 1948, vol. 1, p. 340-341.

et la fin de la servitude » pour le peuple italien ¹¹⁶. Étienne Parent avait longuement traité devant l'Institut canadien de la question du rôle social du clergé dans une conférence intitulée « Du prêtre et du spiritualisme dans leurs rapports avec la société ¹¹⁷ ». Lui aussi, il avait évoqué le « grand, le saint pontife qui, rompant tout à coup avec le passé eut [...] le courage inspiré de se poser, en face de l'absolutisme, comme la personnification du sacerdoce libéralisateur ». Après avoir joué son rôle civilisateur au Moyen-Âge avait-il expliqué, le clergé s'était « endormi pour un temps ». Encore de nos jours, « la malheureuse Pologne... s'est entendu dire que ses efforts héroïques pour secouer ses chaînes étaient un crime ». Pourtant, selon le conférencier, « c'est vers la réalisation sociale de l'Évangile que l'on veut marcher », et pour cela il faut « un sacerdoce rénové, un sacerdoce qui ait une pleine conscience de la société nouvelle », il faut corriger l'« éducation des prêtres, généralement très négligée à l'endroit de la morale publique et des sciences politiques ». Parent n'avait cependant pas précisé ce qu'il pensait du clergé canadien et ce qu'il en attendait particulièrement. S'il l'eût fait, peut-être aurait-il reproché à celui-ci son conservatisme politique de même que son monarchisme. Mais ce n'est qu'au milieu de 1849 et 1850 que *l'Avenir* posera tout le problème de l'influence politique et sociale du clergé canadien. À la fin de 1848, la position de celui-ci dans l'opinion publique est nettement plus forte qu'avant 1837. On lui reconnaît généralement beaucoup de mérites et il a bonne conscience de lui-même.

Cette bonne conscience est d'ailleurs renforcée par la rupture des relations entre l'Église et la gauche, en France et en Italie. En France, en effet, l'inefficacité administrative des républicains, les « journées de juin » et l'influence des milieux ruraux avaient mis fin à la confiance qu'une bonne partie du clergé avait accordée aux réformateurs sociaux.

[48]

La bourgeoisie avait communiqué aux chefs catholiques sa peur innée des « partageux, socialistes, communistes », et la majorité des catholiques avait appuyé le candidat conservateur à la présidence de la République, Louis Napoléon Bonaparte. En Italie, les patriotes avaient

¹¹⁶ *L'Avenir*, 29 avril 1848.

¹¹⁷ James Huston, *op. cit.*, vol. 4, p. 79-116.

été déçus du refus du pape de s'associer à eux contre l'Autriche et de bénir la guerre pour la libération nationale. Pie IX avait aussi été incapable de satisfaire les revendications qui s'exprimaient dans ses États, et en novembre, après avoir promis, pour éviter des soulèvements dangereux, la convocation d'une assemblée constituante, il s'était réfugié dans la forteresse de Gaëte, bien guéri de ses « tendances libérales ». On peut facilement imaginer les effets de cette conjoncture religieuse européenne sur l'opinion que l'on se faisait au Canada des « excès de la révolution ».

2.2. *Un parti et un programme*

[Retour à la table des matières](#)

À ses débuts, *l'Avenir* ne se proposait que de défendre les intérêts de la jeunesse, particulièrement en montrant les avantages de l'entraide et de l'instruction. Après une année d'existence, le journal présentait cependant à ses lecteurs un programme comprenant une vingtaine d'articles qui se lisaient comme suit :

Canadien-Français avant tout.
Éducation aussi répandue que possible.
Encouragement des institutions et associations canadiennes. Réforme Électorale basée sur la population.

Rappel de l'Union.
Droit de suffrage Universel.
Éligibilité dépendant de la confiance publique. Responsabilité du pouvoir envers le peuple.
Agriculture.
Colonisation des terres incultes.
Administration du gouvernement moins dispendieuse qu'aujourd'hui.
Réforme de la judicature.
Réforme postale.
Réforme du conseil législatif.
Municipalités de paroisse,

Décentralisation du pouvoir.

Réforme des abus publics.

Liberté des échanges aussi entière que possible, sans trop affecter les revenus.

Libre navigation du St.-Laurent.

Liberté de la presse.

Sobriété chez le peuple.

Droits égaux, justice égale pour tous les citoyens des deux provinces.

[49]

Enfin, la plus grande somme de liberté et d'égalité possible dans les limites de l'ordre et de la paix ¹¹⁸.

Ce programme, Papineau le croyait « judicieux et vraiment libéral ». Trop occupé par des travaux de « culture, de construction et de défrichement », il avait écrit aux organisateurs d'un banquet offert en l'honneur des collaborateurs de *l'Avenir* pour s'excuser de ne pouvoir être présent à la manifestation et il avait exprimé par la même occasion son estime pour les « jeunes amis éclairés, laborieux et dévoués à la cause canadienne ». Cependant, les discours qui furent prononcés et les toasts qui furent proposés à cette réunion jusqu'au milieu de la nuit montrent que *l'Avenir* cherchait encore sa voie. N'a-t-on pas bu à la santé de la reine, à celle d'Elgin, à celle du clergé et même à celle du ministère ? Labrèche-Viger n'a-t-il pas rappelé au nom des associés de *l'Avenir* que ceux-ci avaient contribué à l'élection des ministres libéraux et qu'ils en étaient les vrais amis ¹¹⁹ ? On s'illusionnait peut-être un peu sur les intentions de LaFontaine et de ses ministres, qui ne se proposaient sûrement pas de travailler à la réalisation du programme de *l'Avenir*.

On dut se rendre à l'évidence quand, peu après, *les Mélanges religieux* publièrent une liste des projets de loi que le gouvernement avait l'intention de présenter à la session de 1849. *L'Avenir* prétendit qu'il s'agissait là d'un nouveau programme par rapport à celui du parti libéral quand il était dans l'opposition. Le journal souligna qu'au chapitre

¹¹⁸ *L'Avenir*, 5 août 1848.

¹¹⁹ *L'Avenir*, 30 août et 2 septembre 1848.

de la réforme électorale l' « espèce de réforme » promise par *les Mélanges* consacrait toutes les « iniquités de l'Union » en laissant le Bas-Canada sans plus de représentants que le Haut-Canada. De façon générale, *l'Avenir* estimait que le gouvernement recourait trop à des « demi-mesures » et que les journaux ministériels voulaient « que le gouvernement touche à tout sans faire aucun changement important ». Il insistait, entre autres choses, sur l'opportunité de réorganiser fondamentalement le système judiciaire de manière à le rapprocher du peuple, sur les avantages d'un système d'aide à l'agriculture qui aurait été basé non plus sur des primes aux meilleurs éleveurs mais sur un système d'encouragement aux cultures les plus propices à la production des engrais et sur la nécessité de diminuer les dépenses publiques. Selon le journal, il y avait intérêt pour la colonie à payer le salaire du gouverneur, mais alors d'un gouverneur élu qui ne serait plus un obstacle à l'autonomie coloniale ¹²⁰.

Face à un parti qui était prêt à travailler aux réformes qu'on croyait les plus nécessaires, Papineau et ceux qui se réclamaient de lui [50] s'employèrent à montrer l'urgence de ces réformes. Plus sensibles aux événements extérieurs, ils montrèrent le « peuple » partout en progrès, opposant l'évolution rapide de l'Europe et des États-Unis à la stagnation des affaires canadiennes. Au moment où se préparait la session de 1849 le mouvement d'opposition à LaFontaine était sans doute minoritaire mais il n'était cependant pas négligeable. Le tirage de *l'Avenir* qui passe d'environ 700 exemplaires au printemps de 1848 à 1 000 au milieu de l'été ¹²¹ et à 1 200 à la fin de l'automne, est assez considérable, compte tenu de l'époque et du milieu. En mai 1848, *la Revue canadienne* n'avait que 400 abonnés ¹²². Le tirage de *la Miner-ve* elle-même, en 1845, était seulement de 1 500 environ ¹²³.

La caractéristique de *l'Avenir* n'est pas d'être un journal à faible tirage mais plutôt d'avoir un rayonnement géographique limité : la presque totalité de ses abonnés habitent la région de Montréal. C'est du moins ce que laisse croire la liste des localités où *l'Avenir* a un re-

¹²⁰ *L'Avenir*, 4 octobre 1848.

¹²¹ *L'Avenir*, 5 août 1848.

¹²² « Campagnard », *l'Avenir*, 10 mai 1848.

¹²³ Jean-Roch Rioux, *les Débuts de l'Institut canadien et du journal l'Avenir, 1844-1849*, thèse de D.E.S. en histoire, Université Laval, 1967, p. 52.

présentant. À part la ville même de Québec et Lévis, le journal ne pénètre guère dans la région de Québec. Dans la région de Trois-Rivières il y a des représentants de *l'Avenir* à Champlain et à Sainte-Anne-de-la-Pérade. Entre Trois-Rivières et Montréal sur la rive nord du Saint-Laurent, il y a un représentant du journal à Berthier. Il n'y en a pas à Trois-Rivières même.

Dans la région de Montréal, *l'Avenir* n'a de représentant qu'à Saint-Eustache, sur la rive nord, alors qu'elle en a, sur la rive sud, à Laprairie et Saint-Rémi, Saint-Athanase (Iberville), Belœil, Saint-Charles, Saint-Ours, Saint-Roch de l'Achigan et enfin Sorel. On peut également rattacher à ce territoire Saint-Hyacinthe et Saint-Pie. La distance peut expliquer que le journal ait peu de clientèle dans la région de Québec. Mais on peut se demander pourquoi il y a une concentration de lecteurs dans le triangle formé par le Saint-Laurent, le Richelieu et la frontière américaine. Certes, ce territoire est mieux rattaché à la ville de Montréal que la rive nord. On ne peut cependant s'empêcher de penser qu'il a été le plus agité vers 1837, et que Saint-Eustache, sur la rive nord, a été également un des foyers de la révolte.

La session de 1849 montra cependant que l'idée de la révolution avait perdu tous ses attraits, du moins chez les députés. Papineau, l'ancien orateur de la Chambre d'assemblée, celui qui avait été longtemps le parlementaire canadien-français le plus écouté, était désormais isolé, [51] sans partisans parmi ses collègues. Un de ses anciens disciples dirigeait avec Baldwin un ministère dont il réprouvait la politique. Dans le long discours ¹²⁴ qu'il prononça au début de la session de 1849, il déclara que le fait que le gouverneur eût prononcé le discours du trône en anglais et en français n'était qu'un acte de stricte justice. Il jugea qu'on faisait à Elgin des « éloges exagérés » puisque, de toute façon, il était l'agent de Downing Street. Il montra que la métropole gardait la mainmise sur les affaires coloniales, que les dépenses faites pour la construction des canaux seraient improductives et qu'on aurait dû tenter d'emprunter ailleurs qu'en Angleterre, par exemple en France, en Hollande ou à New York. Il répéta surtout son opposition à l'union des deux Canadas « sagement séparés et pour leur mutuel avantage en 1791 » et il se déclara encore une fois favorable à une

¹²⁴ Thomas Chapais, *Cours d'histoire du Canada*, Montréal, Valiquette, s.d., vol. 6, pp. 248-286.

augmentation de la représentation parlementaire qui respecterait les « règles de l'équité » et la « proportion des populations », et serait un « moyen de conduire au rappel de l'Union ».

On était encore attentif aux paroles du grand homme mais on ne le suivait plus. Il y avait quelque chose de pathétique dans la situation qui obligea Papineau à mendier en quelque sorte la voix d'un collègue pour seconder son amendement sur la réforme électorale. Il eut aussi à subir une réplique habile de LaFontaine ¹²⁵ qui défendit la politique d'indépendance et de conciliation qu'il avait appliquée depuis l'Union en montrant que c'était à cette politique qu'on devait la réhabilitation de la langue française et le retour des exilés de 1837, le retour de Papineau lui-même. Au contraire, selon LaFontaine, le système d'opposition à outrance « aurait accompli le but de Lord Sydenham » et écrasé les Canadiens français. Quant à la question de la représentation, comment pouvait-on être aveuglé au point de ne pas voir que la population du Haut-Canada était sur le point de dépasser celle du Bas-Canada et que dans ces conditions la clause d'égalité protégeait le Bas-Canada et les Canadiens français ? Malgré l'union sous un même Parlement, le Bas-Canada allait pouvoir conserver ses institutions et l'égalité de représentation en était le signe et la garantie. Il y avait eu une confédération de deux états : « les deux provinces jusqu'alors distinctes et séparées » allaient continuer de l'être. D'un débat où ni l'un ni l'autre des antagonistes n'avait posé tout le problème, qui était celui de l'État, de la nation et du fédéralisme, LaFontaine sortait vainqueur et Papineau plus isolé que jamais.

Cependant, le nom de Papineau fut au moins un signe de ralliement. À Montréal, au début de janvier 1849, son plus jeune fils, [52] Philippe-Gustave ¹²⁶, celui qui l'avait accompagné à Paris auprès de Béranger, de Lamennais et de Louis Blanc, venait de terminer ses études au Collège de Saint-Hyacinthe et était admis parmi les collaborateurs de *l'Avenir* ¹²⁷. À Québec, Napoléon Aubin ¹²⁸, qui admirait Papineau et qui n'applaudissait pas à la politique du ministère, avait eu

¹²⁵ *Ibid.*, p. 286-307.

¹²⁶ *L'Avenir*, 13 janvier 1849.

¹²⁷ *L'Avenir*, 21 janvier 1862.

¹²⁸ Jean-Paul Tremblay, « Napoléon Aubin, l'oublié », Livres et auteurs canadiens. Panorama de la production littéraire en 1963, p. 150-154.

des démêlés avec l'un des propriétaires du *Canadien* et il avait abandonné la rédaction de ce journal pour lancer en avril *le Canadien indépendant*. Quelques jours plus tard, le 10 mai 1849, Jean-Guillaume de Montigny, un jeune typographe, entreprenait à Montréal la publication d'un autre journal d'opposition, *le Moniteur canadien*. À peu près au même moment, les presses de *l'Avenir* publiaient deux brochures de Clément Dumesnil, *Réflexions préliminaires sur les vrais principes politiques*, dont les derniers chapitres traitaient « de la liberté et de ses heureux résultats, de la tyrannie et de ses effets désastreux », et *De l'abolition des droits féodaux au Canada*, brochure qui préconisait l'abolition de la tenure seigneuriale. C'est encore au début de l'été de 1849 que Philippe-Gustave Papineau, qui était vite devenu, avec J.-B.-É. Dorion et Labrèche-Viger, l'un des principaux rédacteurs de *l'Avenir*, lançait le *Manifeste du Club national démocratique*.

Par les thèmes qu'il abordait comme par son style déclamatoire, ce manifeste était vraiment de son temps. Il s'ouvrait sur une longue histoire des progrès de la démocratie et du pluralisme contre l'absolutisme et l'intolérance. Le club entendait se consacrer à l'éducation du peuple, particulièrement à son éducation politique, et à son éducation agricole, gage de prospérité, de santé morale et d'épanouissement national. On préconisait la décentralisation du pouvoir et le suffrage universel. Certes, on soulignait bien le « double devoir que nous imposent et notre qualité de démocrates et notre titre de Canadiens », mais la perspective d'ensemble était plus démocratique que nationale. Ou, plus précisément, on entendait favoriser le développement de la nationalité par la « rénovation démocratique ».

Déjà, à *l'Avenir*, l'opposition au parti ministériel était passée d'une perspective nationale à un point de vue politique et humanitaire. On peut discerner une évolution semblable chez Louis-Joseph Papineau. L'influence des mouvements révolutionnaires européens et leur incapacité de faire accepter leurs théories nationales amenaient les adversaires de LaFontaine à insister surtout sur le « dogme de la souveraineté [53] du peuple ». En décembre 1848, Labrèche-Viger ¹²⁹ avait écrit contre *le Journal de Québec* que le système de gouvernement

¹²⁹ Plusieurs auteurs des articles de *l'Avenir* sont identifiés dans la collection du journal venant du notaire Mackay, conservée à la Bibliothèque nationale du Québec.

d'un peuple n'est pas indifférent pour son épanouissement, que la monarchie constitutionnelle n'est qu'une étape transitoire et que le peuple, obéissant à ses intérêts, doit marcher vers la « démocratie pure ¹³⁰ ». Au moment où Louis-Joseph Papineau se fait le défenseur verbeux des droits de la Chambre, de la liberté de parole et de presse, au moment où il attaque le système de solidarité partisane, le « patronage » ministériel et en particulier la nomination politique des juges ¹³¹, *l'Avenir*, qui l'appuie, préconise l'élection des directeurs du scrutin, l'abolition de la qualification foncière et le vote au scrutin secret ¹³². Il est significatif qu'à l'été de 1849 *l'Avenir* ¹³³ et *le Moniteur canadien* opposent aux partis ministériel et tory le parti démocratique. Les adversaires qui ont d'abord parlé du parti de *l'Avenir*, puis du parti de Papineau, attaquent dorénavant, en forçant la comparaison avec la scène européenne, le parti rouge canadien.

Dès cette époque, immédiatement après la session de 1849, l'importance de Louis-Joseph Papineau s'estompe et ses jeunes admirateurs tendent à se détacher de lui. Le programme publié par *l'Avenir* au début d'août 1849 ¹³⁴ comprend quatre articles nouveaux : l'annexion aux États-Unis, l'abolition des réserves du clergé protestant, l'abolition du système des dîmes et de la tenure seigneuriale. Papineau, on le savait certainement, ne voyait pas ces deux dernières mesures d'un bon œil. À l'été de 1850, J.-B.-É. Dorion ¹³⁵ exprime clairement que sur la question de la tenure seigneuriale et sur celle des dîmes, *l'Avenir* ne partage pas les opinions de Papineau ¹³⁶. Une année plus tard, un éditorial rédigé par Joseph Doutre ¹³⁷ et intitulé « les Principes et non les hommes » montrait plus nettement encore que *l'Avenir* n'avait nullement l'intention de suivre aveuglément l'avis du grand tribun retiré à Montebello. On sait par ailleurs que Papineau, dans sa correspondance privée, parle alors de l'« exagération des vues

¹³⁰ *L'Avenir*, 16 décembre 1848.

¹³¹ Voir en particulier le résumé de ses interventions en Chambre, au début de 1849, dans A. Gérin-Lajoie, op. cit., p. 491-529.

¹³² *L'Avenir*, 7 février et 23 mars 1849.

¹³³ *L'Avenir*, 30 juin 1849.

¹³⁴ *L'Avenir*, 2 août 1849.

¹³⁵ Selon Mackay.

¹³⁶ *L'Avenir*, 22 juin et 19 juillet 1850.

¹³⁷ Selon Mackay. *L'Avenir*, 14 et 28 mai 1851.

réformatrices de *l'Avenir* ¹³⁸ ».

En réalité la division du parti libéral et la naissance d'un mouvement d'opposition à LaFontaine manifestent l'existence au Canada français [54] de deux tendances idéologiques différentes. D'une part, on trouve une majorité satisfaite de l'abandon de la politique d'assimilation et de la place accordée aux Canadiens français, particulièrement dans les institutions politiques. Heureuse de l'effacement progressif du gouverneur et de l'établissement de cabinets dirigés par des chefs canadiens selon l'expérience britannique de la monarchie constitutionnelle et de l'harmonie des pouvoirs, cette majorité se réjouit de l'originalité, en terre américaine, d'un Canada héritier des traditions politiques et sociales de la Grande-Bretagne. Elle accepte de collaborer à l'édification d'une économie canadienne fondée sur le commerce et sur l'appui des capitaux britanniques. La république française et le « nivellement américain » ne lui disent rien qui vaille et elle croit possible de regarder l'avenir avec confiance, sans entrevoir de bouleversements. Les positions du groupe majoritaire représentent la paix et la stabilité. Elles ont l'appui du clergé.

Cependant une minorité dont il ne faut pas sous-estimer l'importance, cherche aussi à s'exprimer. Cette minorité refuse de souscrire à l'acceptation de l'Union et préconise, dans la perspective d'avant 1840, le maintien d'un Bas-Canada distinct, habité et gouverné par des Canadiens français. Attentive, d'autre part, au spectacle du dynamisme américain et des révolutions européennes, elle souhaite des réformes politiques qui ne sont pas d'inspiration britannique. Consciente enfin de la pauvreté de la population rurale canadienne-française, elle estime que les premiers efforts doivent être faits pour l'amélioration de l'agriculture.

Le parti qui suivait LaFontaine se disait réformiste ou libéral parce qu'il était favorable à l'autonomie de la colonie dans les affaires internes et parce qu'il avait défendu la Chambre d'assemblée contre l'exécutif. Mais son libéralisme paraissait bien mitigé à ceux qui voulaient plus que le gouvernement responsable. *L'Avenir* tenta de faire la preuve du conservatisme de ses adversaires : selon lui, Nelson, Cartier et Morin, révolutionnaires d'hier, maintenant tranquilles et satisfaits,

¹³⁸ Voir Lionel Groulx, *Notre maître le passé*, Montréal, Granger, 1936, 2e série, p. 195.

étaient devenus de loyaux sujets de Sa Majesté ¹³⁹ et le soi-disant parti libéral, agissant de connivence avec les « tories fossiles ¹⁴⁰ », était plutôt libéral-tory. « ... le ministère dit réformiste, écrivit-il, s'est uniformément montré et restera à l'avenir tory et rétrograde de fait ¹⁴¹. » Défendant l'idée de soumettre les conseillers législatifs à l'élection, le journal précisait que c'était tout le système des institutions britanniques qui convenait mal au pays. Tout s'y opposait, croyait-il, « notre position comme peuple du [55] Nouveau-Monde, notre infallible destinée, nos traditions passées, nos institutions démocratiques, nos nécessités sociales,... aussi bien que la composition toute populaire de nos classes sociales ¹⁴² ».

L'Avenir, qui combattait pour la souveraineté populaire et l'égalité sociale, nourrissait une suspicion bien caractérisée contre les milieux qui dirigeaient les grandes affaires politiques et économiques de la colonie. Le journal préconisait l'économie des deniers publics par la « Simplification des rouages administratifs, la diminution du nombre des portefeuilles exécutifs » et généralement par la réduction des salaires versés aux employés de l'État ¹⁴³. Par principe, il avait demandé l'ouverture du Saint-Laurent aux navires de toutes les nations et il s'était déclaré contre le protectionnisme qui diminuait les possibilités d'échanges et constituait une forme déguisée de taxation ¹⁴⁴. Mais flairant partout des spéculateurs qui dilapidaient la fortune publique, il s'opposait à tous les projets de développement économique à long terme qui pouvaient exiger des dépenses considérables. Si bien qu'on lui reprocha d'être contre « toutes les améliorations publiques ».

Quand il fut question de relier Portland, terminus du chemin de fer St Lawrence & Atlantic, aux provinces britanniques du golfe, *l'Avenir* prétendit que d'autres dépenses étaient plus urgentes pour la province ¹⁴⁵. Quand on parla d'un chemin de fer entre Québec et Halifax, il montra que c'eût été extravagance et folie d'emprunter et d'avoir à

¹³⁹ *L'Avenir*, 21 mars et 19 juillet 1849.

¹⁴⁰ *L'Avenir*, 13 novembre 1850.

¹⁴¹ *L'Avenir*, 19 mars 1851.

¹⁴² *L'Avenir*, 2 avril 1851.

¹⁴³ *L'Avenir*, 12 juillet 1850, 18 décembre 1850 et 17 juin 1851.

¹⁴⁴ *L'Avenir*, 17 juin, 19 août, 15 novembre 1848 : 13 janvier et 14 avril 1849.

¹⁴⁵ *L'Avenir*, 9 août 1850.

rembourser des millions de livres pour une ligne dont la construction attirerait une immigration de qualité douteuse et qui ne pourrait même pas payer ses frais d'exploitation ¹⁴⁶. On devine sa réaction quand on évoqua même le projet d'un chemin de fer transcontinental, inspiré, selon lui, par l'impérialisme britannique et la folie des grandeurs.

La manie des chemins de fer a tellement bouleversé le cerveau déjà malade de nos législateurs Canadiens, qu'il sera bientôt nécessaire de les interdire et de leur nommer des curateurs *ad mentem*, autrement ces maniaques finiraient par renverser de fond en comble l'ordre social. On ne se contente plus du chemin de fer de Québec et d'Halifax. Bah ! Cela ne coûterait que la bagatelle de six ou sept millions de louis. Il nous faut quelque chose de plus digne de notre position coloniale ! C'est la construction d'une ligne de chemins de fer qui partirait d'Halifax, traverserait les provinces britanniques, et relierait l'Océan Atlantique à l'Océan Pacifique. C'est là le projet que l'Hon. M. De Blaquièrre doit proposer au conseil législatif cette [56] semaine. « Ce serait, dit-il, un projet national de la plus haute importance, magnifique à concevoir !! (sans doute, mais difficile à exécuter) et dont la réalisation contribuerait à maintenir et à perpétuer la gloire et la prospérité de l'empire Britannique ». Nos connexionnistes législateurs sont tellement fanatiques qu'ils consentiraient volontiers à la ruine de l'univers entier pour maintenir la gloire de l'empire Britannique ! Mais continuons à citer les résolutions de M. de Blaquièrre. « Cette entreprise, dit-il, offrirait la communication la plus sûre, la plus rapide et la plus avantageuse qu'il serait possible de désirer entre la Grande-Bretagne et l'Amérique septentrionale, et conduirait de là par la voie de l'Océan Pacifique, à la Chine et aux Indes » !!

(Pourquoi ne pas dire tout de suite jusqu'à la lune pour y conduire en sûreté nos lunatiques projeteurs de chemins de fer ?)

« Pour parvenir à ce but, et obtenir les fonds nécessaires à la réalisation de ce vaste projet national, une garantie impériale et coloniale conjointe offre le gage le plus certain de succès. Qu'il

¹⁴⁶ *L'Avenir*, 14 mai et 8 août 1851.

soit donc présenté une humble adresse au gouverneur-général priant son excellence de vouloir bien engager le gouvernement impérial d'adopter les mesures nécessaires pour ouvrir sur le territoire britannique, une communication entre l'Océan Atlantique et l'Océan Pacifique. »

Un pareil chemin de fer passant sur le territoire britannique, c'est-à-dire dans la partie de l'Amérique du nord la moins favorable à telle entreprise, ne peut que faire rire les gens sensés. Il faut quelquefois des bouffons pour amuser le peuple : malheureusement en Canada ce sont nos législateurs qui veulent jouer ce rôle ignoble, et ça coûte trop cher ¹⁴⁷.

Cependant, pour l'éducation, pour l'établissement d'une école normale, pour l'amélioration de l'« instruction élémentaire, vraiment utile au cultivateur, au commerçant, à l'ouvrier, à l'artisan », *l'Avenir* préconisait rien de moins qu'« une cotisation directe prélevée sur la valeur des biens mobiliers et immobiliers de chacun ¹⁴⁸ ». Si le Trésor public pouvait supporter de nouvelles charges, *l'Avenir* estimait que c'était l'agriculture, occupation des neuf dixièmes de la population, qui devait en profiter. Au lieu de centaines de milliers de louis pour le chemin de fer d'Halifax, mieux valait en dépenser quelques milliers pour l'établissement de fermes modèles ¹⁴⁹.

Ces propositions n'étaient pas nouvelles et ressemblaient à celles du parti patriote d'avant 1837. Les rédacteurs du journal en étaient d'ailleurs bien conscients et ils n'avaient pas complètement tort de prétendre représenter la tradition. Autant que le parti de LaFontaine, qui [57] allait s'appeler bientôt libéral-conservateur et qui était sûrement plus à droite que le parti canadien d'avant la révolution, le parti rouge, qui, lui, était peut-être un peu plus à gauche, avait des raisons de s'estimer l'héritier légitime des « luttes » du passé.

Faisant le point après trois années de publication, *l'Avenir* admettait toutefois, à l'été de 1850, le recul de la cause qu'il défendait et il accusait de trahison les partisans du compromis :

¹⁴⁷ *L'Avenir*, 9 juillet 1851.

¹⁴⁸ *L'Avenir*, 2 septembre 1850 et 7 mai 1851.

¹⁴⁹ *L'Avenir*, 22 novembre 1848 et 4 juin 1851.

L'époque actuelle est une époque de tristesse et de douleur pour les amis du pays, fidèles aux principes des démocrates canadiens.

Longtemps en proie à des luttes acharnées avec le gouvernement et ses séides, le parti démocrate s'était fait fort par la justice de sa cause et en défendant les droits du peuple qu'il avait à cœur. Au seul cri de *patriote*, on reconnaissait le démocrate canadien et l'on sait quel sacrifice il pouvait s'imposer pour favoriser la cause, pour se rendre utile à sa patrie.

Qui ne se rappelle les luttes de notre ancienne assemblée législative contre le conseil législatif et contre les différents gouverneurs étrangers déballés sur nos rives ? Qui ne se rappelle la noble attitude de toute la population du Bas-Canada pour défendre et protéger ses droits et ses libertés menacés par le pouvoir arbitraire et despotique du temps ? Qui ignore les procédés des nombreuses assemblées publiques protestant énergiquement contre les envahissements du pouvoir sur les droits sacrés du peuple ? Qui ne se souvient de l'unanimité avec laquelle les cœurs canadiens palpitaient de joie, quand il leur était donné de songer à l'affranchissement, à l'indépendance de leur patrie ?

Dans l'anéantissement du servage colonial, dans l'indépendance du pays, dans l'établissement du régime démocratique, on entrevoyait le développement des facultés intellectuelles, le progrès, la liberté, l'aisance, la paix intérieure, le bonheur et la prospérité du peuple, car les transactions privées dépendent entièrement de l'administration des affaires publiques.

C'était là une croyance générale et elle était tellement partagée par la population qu'il fallut peu d'agitation pour la pousser à la résistance contre l'ordre de choses arbitraire qui existait alors.

Bientôt le fer, le feu, la prison, l'exil et l'échafaud, avaient enlevé à nos campagnes leurs principaux et plus dévoués citoyens. Contre la force il n'y a pas de résistance à faire et il fallut bien étouffer sa pensée, il fallut bien se taire... mais se vendre par la suite, il ne le fallait pas.

Toute vente, en fait d'opinion, d'idées et de principes est un sacrilège. Toute trahison mérite d'être vouée à l'exécration publique et rien ne saurait la rendre justifiable.

Oui, nous le répétons, l'époque actuelle est une époque de tristesse et [58] *de douleur pour les amis du pays, fidèles aux principes des démocrates canadiens*, parce que nous avons l'humiliant, le noir spectacle de compter parmi les hommes politiques du jour, à peu d'exception près, autant de transfuges, autant d'hommes serviles et dévoués au maintien d'une connexion devenue de plus en plus contraire à tous nos intérêts, infamante et insupportable (depuis que de ci-devant démocrates se sont mis à l'œuvre pour river eux-mêmes les chaînes de notre esclavage colonial) que nous comptions autrefois d'hommes indépendants et vraiment patriotes ¹⁵⁰.

En 1850, l'opinion publique est manifestement favorable à LaFontaine et à son parti. Dans la région de Québec, malgré les talents de journaliste de Napoléon Aubin, *le Canadien indépendant* n'a duré qu'environ une demi-année : *la Sentinelle du peuple*, quelques mois. Dans la région de Montréal, *l'Avenir* et *le Moniteur canadien* ne font pas mauvaise figure, mais leur influence reste inférieure à celle de *la Minerve* et des *Mélanges religieux*. À la veille de l'incendie de ses ateliers en février 1850, *l'Avenir* était édité à 1440 exemplaires ¹⁵¹ et se vantait d'approcher le tirage de *la Minerve*. À la fin de l'année, la liste des représentants ¹⁵² du journal est deux fois plus longue que celle d'août 1848, sans compter une dizaine de représentants aux États-Unis. On remarque quelques additions dans la région de Québec et de Trois-Rivières, mais les plus nombreuses sont dans la région de Montréal, comme à l'Assomption et à Rigaud. Dans la vallée du Richelieu, l'addition de Saint-Antoine, de Saint-Marc, de Saint-Hilaire, de Saint-Jean-Baptiste et de Sainte-Marie de Monnoir, permet de dire que *l'Avenir* a un représentant dans à peu près chacun des villages, de Sorrel à Saint-Athanase (Iberville). C'est dans ce dernier village, après Saint-Hyacinthe, que *l'Avenir* compte le plus d'abonnés.

¹⁵⁰ *L'Avenir*, 9 août 1850.

¹⁵¹ *L'Avenir*, 12 février 1850.

¹⁵² *L'Avenir*, 18 décembre 1850.

À Montréal même l'influence des collaborateurs et des partisans de *l'Avenir* augmente constamment à l'Institut canadien : le fait est d'autant plus important que l'Institut lui-même progresse de façon notable. Ainsi on remarque à la fois entre 1847 et 1848 une augmentation du nombre des membres (294 contre 199), des conférences régulières ou publiques et des séances de discussion (45 contre 36), des volumes possédés par la bibliothèque (1290 contre 885) et une augmentation enfin du nombre des prêts (780 contre 480). Chaque jour, une cinquantaine de membres (contre une trentaine l'année précédente) fréquentent la « chambre de lecture » qui est ouverte de huit heures du matin à dix heures du soir et où l'on peut trouver « tous les journaux canadiens-français, plusieurs journaux anglo-canadiens, quelques journaux des [59] États-Unis et quelques journaux péens ¹⁵³ ». À la fin de 1848, L'Institut pense se diviser en quatre « facultés » (arts et métiers, sciences physiques, sciences naturelles et lettres), pour mieux répondre aux goûts et aux besoins de chacun. On ne put vraiment donner suite au projet mais l'Institut n'en continua pas moins d'étendre son rôle. Après l'épreuve de l'incendie au début de 1850, l'Institut, qui avait perdu environ 1500 volumes, fit appel à la générosité de ses membres et du public. Il parvint, en moins de deux ans, à réunir encore 1500 livres. Dès la fin de 1850, l'Institut reçoit cinquante-trois journaux (deux fois plus qu'en 1848), dont quinze des États-Unis et trois d'Europe, soit *la Semaine de Paris*, *le National* et *la Gazette de Guernesey* ¹⁵⁴. Ajoutons, pour comprendre l'importance de l'institution, que Montréal ne comptait alors que 50 000 habitants environ dont la moitié seulement était francophone. Dès 1852, l'exemple de Montréal avait été suivi et une quinzaine de villes et de villages dont Québec, Trois-Rivières, Saint-Jean, Chambly et Joliette, avaient leur institut ¹⁵⁵.

Déjà, au mois de mai 1848, la question de la place de *l'Avenir* à l'Institut canadien de Montréal s'était posée. Trois ans plus tard, en mai 1851, J.-B.-É. Dorion, « directeur-gérant » du journal et président

¹⁵³ Voir les rapports annuels des activités de l'Institut dans *l'Avenir*, 31 décembre 1847 et 23 décembre 1848.

¹⁵⁴ Jean-Baptiste-Eric Dorion, *l'Institut canadien en 1852*, Montréal, Rowen, 1852.

¹⁵⁵ Théophile Hudon, *l'Institut canadien de Montréal et l'affaire Guibord*, Montréal, Beauchemin, 1938, p. 21.

de l'Institut depuis novembre 1850, était réélu à la tête de l'Institut pour six autres mois. Les adversaires de *l'Avenir* tentèrent quelque temps après de faire adopter une série de résolutions, présentées par Magloire Desnoyers et L.-S. Morin, qui tendaient à écarter la discussion des « questions politiques ayant une application immédiate » et qui déclaraient l'Institut « étranger aux opinions entretenues par tout journal ». On entendait « détruire le préjugé... que le journal *l'Avenir* et l'Institut ne font qu'un ». Francis Cassidy, président avant J.-B.-É. Dorion (novembre 1849-novembre 1850), appuyé par D.-É. Papineau, l'un des collaborateurs de *l'Avenir*, proposa plutôt un amendement affirmant simplement que l'Institut canadien, « comme corps », ne soutenait « aucun parti politique ». L'enjeu était de taille puisque plus d'une centaine de membres, et même des étrangers, assistèrent à la longue discussion sur les propositions. À une heure et quart du matin, on passa au vote et 72 voix sur 108, les deux tiers, appuyèrent l'amendement qui ne compromettait pas *l'Avenir* ¹⁵⁶. Au mois d'octobre 1851, l'Institut modifia sa constitution de manière à renforcer la position de la majorité radicale [60] en ouvrant ses portes aux anglo-protestants : on permit à « toute personne admise sur motion régulière » d'être membre de l'Institut alors que jusque-là tout membre devait être d'ascendance canadienne-française ou le conjoint d'une Canadienne française ¹⁵⁷. Ce sont ces événements qui expliquent la formation d'une société rivale qui, sous le nom d'Institut national, fut incorporée en avril 1852 ¹⁵⁸.

Progressivement, sous la présidence de V.-P.-W. Dorion (novembre 1848-novembre 1849), de Francis Cassidy (novembre 1849-novembre 1850) et de J.-B.-É. Dorion, l'Institut canadien de Montréal s'était nettement orienté dans le sens de *l'Avenir* ¹⁵⁹.

Certains faits sont révélateurs de cette évolution. En 1848, l'Institut canadien avait célébré la Saint-Jean-Baptiste, fête nationale du Canada français et fête patronale de l'Institut, en participant à la messe

¹⁵⁶ *L'Avenir*, 18 juin 1851.

¹⁵⁷ Théophile Hudon, op. cit., p. 154.

¹⁵⁸ « Extraits des Archives de l'Institut », *le Pays*, 15 février 1852. Aussi, Léon Pouliot, « l'Institut canadien de Montréal et l'Institut national », *Revue d'histoire de l'Amérique française*, XIV, 4 (1961) : 481-486.

¹⁵⁹ Voir la liste des directeurs dans J.-B.-É. Dorion, op. cit., p. 25-27.

du jour, à la procession, et le soir, à un bal tenu à l'hôtel Clifton en présence du gouverneur Elgin ¹⁶⁰. En 1849, le rapport du banquet à l'occasion de la Saint-Jean souligne que l'on ne porta pas de toasts en l'honneur de la reine ni du gouverneur ¹⁶¹. En 1850, on but à la santé du « peuple souverain », de la république américaine, des démocrates européens, de Mazzini et de Kossuth. Ce jour-là, après la messe et la procession, Côme-Séraphin Cherrier avait, au nom du président de la Société Saint-Jean-Baptiste, parlé d'union et de fraternité. Il avait mis ses auditeurs en garde contre l'anarchie, montré la nécessité d'unir la religion aux fêtes nationales et même déclaré, ce que les Rouges n'avaient guère apprécié, que « hors de la sacristie il n'y a pas d'éducation profitable au peuple ¹⁶² ».

À la fin de 1850, l'Institut réorganise sa bibliothèque et accepte d'acheter des ouvrages parmi lesquels on remarque *l'Encyclopédie* de Pierre Leroux, la Collection des Économistes, Bentham, Michelet, Lamennais et Machiavel ¹⁶³. Ce n'est pas sans raison qu'on représente alors conjointement *l'Avenir* et l'Institut comme les foyers des idées radicales, et particulièrement de l'annexionnisme et de l'anticléricalisme.

[61]

2.3. *Du séparatisme à l'annexionnisme*

[Retour à la table des matières](#)

L'Avenir écrivait dès le 22 avril 1848, dans un article qui était un prolongement et une explication de son manifeste *l'Union et la nationalité*, que le jour où les Canadiens français n'auraient plus d'espoir de conservation nationale, ils n'auraient pas intérêt à rester unis à la Grande-Bretagne et préféreraient, « au sud du 45e degré », la liberté et la prospérité :

¹⁶⁰ *L'Avenir*, 28 juin 1848.

¹⁶¹ Le Moniteur canadien, 3 juillet 1849.

¹⁶² *L'Avenir*, 29 juin 1950.

¹⁶³ J.-B.-É. Dorion, op. cit., p. 61-62.

Le gouvernement lui-même doit bien comprendre la liaison intime de la nationalité et de la connexion à la mère-patrie : c'est le seul bien qui nous y attache, et plus la nationalité sera forte, puissante, plus elle aura l'instinct de sa conservation, plus elle aura intérêt à maintenir cette connexion. Mais le jour où elle perdra ce motif elle n'aura plus d'intérêt à lui rester unie. Car sans espérance de vie comme Canadiens-Français, ces six cent mille chercheront alors le meilleur débouché pour leurs produits - la plus grande somme de liberté, la société avec laquelle ils pourront plus facilement se fondre, où ils rencontreront le plus de sympathie, le moins d'antipathie, société nouvelle qui n'aura pas le souvenir d'une longue oppression pour les séparer, et au sud du 45e degré le nom français est respecté, les marchés sont bons, la liberté est grande, l'activité, la prospérité immenses. - Et la moindre mauvaise humeur, le plus léger incident politique sans le motif de conservation de la rationalité pour nous retenir, peut faire marcher notre état de choses de ce côté : ou bien cette activité, cette prospérité appelée par nous comme un besoin nous envahira sans résistance ¹⁶⁴.

Un mois plus tard, le journal évoquait l'existence, dans l'Union américaine, de l'État de la Louisiane, « dont le peuple... d'origine française » avait, selon lui, conservé la langue, la religion et les lois que la France lui avait léguées, et modifié ces lois comme il l'avait entendu ¹⁶⁵. À la fin de 1848, *l'Avenir* se déclarait plus favorable pour le Bas-Canada à une annexion aux États-Unis qu'à une confédération avec les colonies britanniques voisines. Il exprimait sa crainte de voir la majorité anglophone du Canada-Uni imposer cette confédération au Canada français. De son côté, après s'être moqué de l'anglomanie à la mode, *le Fantasque* écrivait :

¹⁶⁴ *L'Avenir*, 22 avril 1949.

¹⁶⁵ *L'Avenir*, 20 mai 1848.

Chacun son goût : pour moi, je ne serai jamais anglophone : car à l'épais *John Bull* à abdomen proéminent, à mine renfrognée et hargneuse, à l'air hautain et aristocratique, je préfère *Brother Jonathan* à l'œil intelligent, à manières sans gêne et à principes d'égalité ¹⁶⁶.

[62]

Au début de 1849, dans l'un des articles où il demandait la rupture de l'Union, Louis-Antoine Dessaulles affirmait son optimisme à propos de la survivance des Canadiens français, « destinés à former un peuple à part, ... que ce soit sous la protection du pavillon anglais ou sous celle du pavillon américain ». Il précisait que si les Canadiens français n'étaient plus, depuis l'avènement du gouvernement responsable, « sujets de l'Angleterre », ils demeureraient « soumis à la domination » des Canadiens anglais. Dessaulles insistait sur le fait qu'il y avait au-delà du 45^e parallèle un gouvernement qui aurait été disposé à accorder aux Canadiens français, comme aux Français de la Louisiane, ce qu'ils demandaient ¹⁶⁷.

Au début de 1849, pendant que se manifeste l'anti-britannisme d'une partie du Canada français ¹⁶⁸, une crise du sentiment de loyauté envers la Grande-Bretagne et l'Empire éclate dans les milieux britanniques du Canada. L'adoption en 1846, par le gouvernement Peel, de la politique de libre-échange avait rendu difficile pour les céréales canadiennes l'accès au marché de la métropole.

Après 1848, on put se demander si le statut colonial avait encore un sens ou des avantages sans le protectionnisme de la mère-patrie. Les producteurs de céréales, les meuniers et les commerçants avaient été les premiers touchés mais leurs difficultés s'étaient étendues à tous

¹⁶⁶ *Le Fantasque*, cité par *l'Avenir*, 2 décembre 1948.

¹⁶⁷ *L'Avenir*, 29 février 1849.

¹⁶⁸ Sur le mouvement annexionniste au Canada français, on peut lire Jacques Monet, « French Canada and the Annexation Crisis, 1848-1850 », *Canadian Historical Review* XLVIII, 3 (1966) : 249-264. Du même auteur, *The Last Cannon Shot : A Study of French Canadian Nationalism, 1837-1850*, Toronto, University of Toronto Press, 1969, p. 334-353 et 375-392.

les secteurs de la vie économique, ce qui avait rendu plusieurs groupes peu optimistes sur les perspectives de prospérité pour le Canada. À cela, il faut ajouter le réveil de vieilles animosités entre les deux groupes linguistiques au cours des discussions sur le bill d'indemnité ainsi que la panique des tories dont les professions de loyalisme n'éveillaient plus d'écho chez le gouverneur ni en Angleterre, et qui voyaient des preuves de *French domination* dans le retour de la langue française au statut de langue officielle et dans l'importance accordée aux Canadiens français dans le gouvernement.

Bien que les tories du Haut-Canada et les Rouges n'eussent pas les mêmes raisons de vouloir le « rappel de l'Union », *l'Avenir* pensait qu'il fallait saisir l'occasion pour entreprendre la bataille contre l'Union. Le journal ajoutait : « ... et quelle poignée de main nous donnerons en partant à nos *amis et alliés*, les libéraux d'en haut ! » L'incendie criminel des édifices du Parlement à Montréal fournit un argument de plus aux [63] adversaires de LaFontaine : ils demandèrent aux partisans de celui-ci ce qu'il avait obtenu par sa politique de conciliation : « La haine des Anglais est-elle diminuée... ? C'est l'Union qui est la source de tous nos maux... C'est l'Union des Canadas qui a donné aux tories de Montréal le courage de faire en 1849 contre le gouvernement ce qu'ils n'auraient pas osé en 1837 alors que le gouvernement les soutenait ¹⁶⁹. » Puis, une semaine plus tard, se moquant des dénonciations de la *French domination*, *l'Avenir* s'exclame : « quel épouvantail... l'origine britannique est en majorité dans le ministère, dans la Chambre d'assemblée, dans le Conseil Législatif, sur le banc de la justice, dans tous les bureaux publics. Partout les Canadiens français ne forment que des exceptions ¹⁷⁰ ! »

Vers la fin du mois de mai, Charles Laberge ¹⁷¹ affirme à son tour que l'Union n'a pas sauvé les Canadiens français et que leur dernier espoir réside dans l'annexion aux États-Unis. « Il n'y a pas de Canadiens français au ministère. Il n'y a que des libéraux », écrit-il. « ... et aussitôt le parlement prorogé, nous nous proposons de faire connaître autant que possible, l'état politique et social des américains dont nous

¹⁶⁹ *L'Avenir*, 21 mars et 28 avril 1849.

¹⁷⁰ *L'Avenir*, 5 mai 1849.

¹⁷¹ Selon Mackay.

sommes destinés à devenir les frères ¹⁷². » À peu près au même moment, Philippe-Gustave Papineau écrit dans le *Manifeste du Club national démocratique* : « ... encore quelques jours de la vie que mènent les peuples et, l'entrave coloniale étant brisée, l'étoile canadienne viendra indubitablement prendre sa place providentielle dans la colossale république du nouveau monde ¹⁷³. » Commentant pour les lecteurs de *L'Avenir* le programme du Club, Louis Labrèche-Viger assure que la « nationalité ne peut que gagner à l'établissement de la démocratie ¹⁷⁴ ». Au *Journal de Québec*, qui avait marqué son désaccord total, P.-G. Papineau répond que dans la confédération américaine les Canadiens français n'auraient plus à « souffrir comme aujourd'hui la rage d'ennemis acharnés », que le Bas-Canada pourrait conserver son individualité légale et linguistique, qu'il pourrait acquérir le contrôle de l'administration publique par l'élection des fonctionnaires et que grâce à la liberté des cultes, il n'y aurait rien à craindre pour la religion catholique ¹⁷⁵. Ces idées furent reprises durant tout l'été de 1849. *L'Avenir*, le *Moniteur canadien* et le *Canadien indépendant* s'appliquèrent à démontrer qu'avec l'annexion le Canada français n'avait rien à perdre et tout à gagner. On s'efforça particulièrement [64] de souligner les avantages financiers de l'annexion et de détruire l'idée que la religion serait menacée. L'idée de l'autonomie des États américains revint souvent et plus précisément l'idée de la possibilité pour un groupe de demeurer français et catholique aux États-Unis.

L'Avenir crut même un moment, ou voulut croire, que *la Minerve*, dont le propriétaire Ludger Duvernay avait vécu longtemps aux États-Unis, pourrait ne pas s'opposer à la propagande annexionniste. Mais Duvernay s'expliqua et l'on dut déchanter. La mise au point que celui-ci publia dans son numéro du 16 juillet 1849 exprime probablement fort bien le sentiment de la majorité : « tous ceux qui veulent l'ordre, et la sécurité, soutiennent et doivent soutenir comme une même doctrine, écrivait-il, et le ministère libéral et la liaison avec la Grande-Bretagne ¹⁷⁶ ». Ce n'était pas maintenant que le peuple avait obtenu la

¹⁷² *L'Avenir*, 22 mai 1849.

¹⁷³ *Manifeste du Club national démocratique*, Montréal, Des Presses de l'Avenir, 1849, p. 35.

¹⁷⁴ *L'Avenir*, 2 juin 1849.

¹⁷⁵ *L'Avenir*, 3 juillet 1849.

¹⁷⁶ *La Minerve*, 16 juillet 1849.

reconnaissance des principes du gouvernement constitutionnel pour les colonies, qu'on devait se lancer dans une aventure hasardeuse pour la nationalité.

Mais à *l'Avenir*, certains en étaient venus à croire qu'il fallait dépasser les « questions d'origine » pour ne songer qu'à l'indépendance de la colonie. Pour eux, il y avait eu lutte « entre les deux races... parce que les uns voulaient [...] l'intérêt exclusif de la métropole et leurs intérêts individuels [alors que] les autres voulaient l'intérêt du pays ». Dans la confédération américaine il allait falloir jouer franchement le jeu américain, considérer d'abord l'intérêt général et s'habituer à un système dans lequel les partis politiques n'étaient pas formés sur une base ethnique ¹⁷⁷. Ce que voulaient les démocrates, selon « Trente-Quatre-Étoiles » (Charles Laberge) c'était « liberté pour tous, égalité et fraternité entre tous, qu'ils soient irlandais ou français, écossais ou anglais », car tous les hommes sont frères ¹⁷⁸.

Le *Manifeste annexionniste de Montréal*, qui parut le lundi 8 octobre 1849 dans les journaux anglais, venait des milieux d'affaires et il n'y avait que quelques noms canadiens-français parmi les 325 signatures qui l'accompagnaient. Avant la fin de la semaine, cependant, 700 personnes avaient souscrit aux principes du document, dont 200 Canadiens français qui, selon *l'Avenir* ¹⁷⁹, avaient donné leur signature en deux heures seulement, le vendredi. Deux semaines plus tard, on avait recueilli 1200 adhésions au mouvement ¹⁸⁰. Dans la liste que *l'Avenir* publia le samedi 13 octobre figuraient les noms d'une quarantaine de [65] marchands canadiens-français, ceux de plusieurs membres de l'Institut canadien et ceux de plusieurs membres de l'équipe du journal : Doutre, Labrèche-Viger, Papin, Laberge, Rodolphe Laflamme, V.-P.-W. Dorion, J.-B.-É. Dorion, « gérant », et W.-H. Rowen, imprimeur. L.-J. Papineau lui-même déclara plus tard au comité annexionniste de Québec que s'il avait été à Montréal, il aurait été parmi les premiers à donner sa signature ¹⁸¹. Trois neveux du grand homme étaient parmi les signataires du manifeste : D.-É. Papineau (Denis-

¹⁷⁷ *L'Avenir*, 17 juillet 1849.

¹⁷⁸ *L'Avenir*, 26 juillet 1849.

¹⁷⁹ *L'Avenir*, 13 octobre 1849.

¹⁸⁰ *L'Avenir*, 23 octobre 1849.

¹⁸¹ *L'Avenir*, 3 novembre 1849.

Éric), C.-F. Papineau (Casimir-Fidèle) et A.-C. Papineau (Augustin-Cyrille) ¹⁸².

Aux lecteurs de *l'Avenir*, Rodolphe Laflamme, enthousiaste, présenta le manifeste comme le meilleur résumé qu'on eût fait de l'état du pays depuis les Quatre-vingt-douze Résolutions. Il leur rappela l' « effort généreux » de 1837 et les invita à échanger la pauvreté d'un pays « déserté par toute la jeunesse active » contre la prospérité qui était à leur portée.

Les journaux anglais de cette ville ont publié une longue lettre adressée au peuple du Canada exposant l'état malheureux du pays et la nécessité dans laquelle il se trouvait de réclamer l'annexion comme son salut. Ce document embrasse l'examen de tous les remèdes suggérés jusqu'à cette heure, et démontre que le seul rationnel est l'annexion aux États-Unis. Nous le reproduisons aujourd'hui en entier et nous engageons nos lecteurs à le méditer sérieusement. Il est signé de la grande partie de tous ceux qui dans la population anglaise, écossaise et irlandaise possèdent la respectabilité, l'influence et la richesse. Nous sommes heureux d'y voir les noms de nos premiers marchands canadiens-français qui se sont empressés de le signer. Depuis les 92 résolutions, le pays n'a pas vu une meilleure exposition de principes et un tableau plus fidèle des besoins du pays. C'est un appel fait à toutes les classes et à tous les partis d'oublier les anciennes causes de division pour se réunir, dans le but d'obtenir ce dont le pays a le plus pressant besoin, la prospérité avec l'annexion.

.....

On dira encore comme on l'a déjà répété que le pays n'est pas encore mûr pour l'annexion, que notre peuple n'est pas préparé à l'adoption du régime démocratique. Quand le serons-nous ? Le pays progresse-t-il depuis quelques années ? L'abondance est dans nos greniers et la pauvreté, la gêne voisine de la misère est partout. Nous n'avancions pas, nous rétrogradons sans cesse : plus nous attendrons, plus il nous faudra attendre, car le principe qui nous domine est un principe de ruine. Avec la pau-

¹⁸² *L'Avenir*, 13 octobre 1849.

vreté et la dépendance dans laquelle se trouve le Canada, vous le verrez déserté par toute la jeunesse active et forte qui fuira toujours le triste sort que lui réserve sa patrie, et avec une pareille condition vous n'aurez [66] jamais de progrès réel. Le progrès est impossible, notre trésor épuisé par les dilapidations des gouvernants et par les récompenses outrées données au servilisme de leurs partisans, indique la fin de toute amélioration publique. Enclavés dans ce coin de l'Amérique nous ne voyons chez nous que la misère : et sous nos yeux, à notre portée, la prospérité qui nous invite. Tandis qu'ici avec nos faibles ressources, nos maux ne feront que se reproduire et s'aggraver avec le temps, là la prospérité décuplera les forces et la richesse du pays. Les institutions que nous apportera l'annexion peuvent les faire cesser et donner au peuple l'éducation nécessaire pour lui permettre de jouir de tous les avantages que cette union nous promet ¹⁸³.

Au début de novembre, à la demande d'une centaine de signataires du manifeste, l'Association d'annexion de Montréal était créée. Quand on procéda au choix des directeurs, J.-B.-É. Dorion fut l'un des secrétaires d'élection. Son frère, Antoine-Aimé, qui pratiquait le droit avec un autre membre de la famille, Wilfrid (V.-P.-W.) Dorion, fut élu secrétaire de l'association conjointement avec Robert MacKay. Denis-Éric Papineau fut élu vice-président tandis que Joseph Papin et Rodolphe Laflamme étaient choisis comme conseillers ¹⁸⁴. Cependant, le président Redpath, le trésorier Torrance, sept vice-présidents et six conseillers étaient anglophones, ce qui montre bien la place modeste des Canadiens français dans l'association.

À Québec, un comité annexionniste fut mis sur pied à la fin d'octobre. Fait significatif, le docteur P.-M. Bardy, président, le secrétaire Napoléon Aubin, rédacteur du *Canadien indépendant*, et Aurèle Plamondon, directeur du journal, avaient tous participé au mouvement pour la correction de la représentation parlementaire ¹⁸⁵. De plus, quelques assemblées eurent lieu au cours de l'hiver 1849-1850 dans

¹⁸³ *L'Avenir*, 13 octobre 1847.

¹⁸⁴ *L'Avenir*, 8, 15 et 17 novembre 1849.

¹⁸⁵ *L'Avenir*, 30 octobre 1849. Voir aussi *L'Avenir*, 27 mai 1848.

les milieux ruraux : à Durham, comté de Drummond, à Saint-Édouard, comté de Huntingdon, à Saint-Athanase et Clarenceville, comté de Rouville, à Missisquoi, à Saint-Zotique, comté de Vaudreuil. Il semble bien cependant que le gouverneur Elgin n'avait pas tort d'écrire à Grey que le mouvement en faveur de l'annexion n'était pas très puissant chez les Canadiens français.

Après le manifeste, *l'Avenir* reprit les thèmes qui avaient été lancés à l'été de 1849 et Louis-Antoine Dessaulles fit de même dans sa série de conférences devant l'Institut canadien de Montréal entre avril 1850 et mai 1851 ¹⁸⁶.

[67]

Dans une longue lettre publiée par *l'Avenir*, Dessaulles écrivit que prétendre que le peuple canadien n'était pas encore mûr pour l'indépendance, c'était comme estimer qu'à douze ans on n'est pas prêt à entrer au collège. Selon lui, vivre sous les institutions américaines allait donner aux Canadiens la formation politique qui leur manquait ¹⁸⁷. À ces propos, *l'Avenir* ajouta que si le Canada se séparait de l'Angleterre, les autres colonies britanniques suivraient et cette rupture, d'ailleurs conforme aux intérêts des deux parties, permettrait aux colonies de se donner des liens plus naturels avec leur voisin américain ¹⁸⁸. La « souveraineté coloniale nominale » serait alors heureusement remplacée, étant donné en particulier l'extension du système électif aux États-Unis, par une souveraineté véritable du Bas-Canada sur ses affaires ¹⁸⁹. La presse anglaise ne déclarait-elle pas ne pas s'opposer à l'annexion si le peuple canadien la désirait vraiment ¹⁹⁰ ? Il fallait demander l'annexion. L'Angleterre ne s'y opposerait pas. Ne voyait-on pas dans l'opinion publique anglaise beaucoup de tiédeur à défendre le système colonial ? De fait, le système colonial était « usé ¹⁹¹ » et Cobden était favorable à l'indépendance des colonies. Le *London Times* lui-même, l'organe du ministère Russell, admettait l'énormité des

¹⁸⁶ Louis-Antoine Dessaulles, *Six lectures sur l'annexion du Canada aux États-Unis*, Montréal, P. Gendron, 1851.

¹⁸⁷ *L'Avenir*, 27 octobre 1849.

¹⁸⁸ *L'Avenir*, 3 novembre 1849.

¹⁸⁹ *L'Avenir*, 13 novembre 1849.

¹⁹⁰ *L'Avenir*, 22 novembre 1849.

¹⁹¹ *L'Avenir*, 22 janvier 1850.

taxes qu'il fallait faire payer au peuple anglais pour les colonies et il n'écartait pas l'éventualité de l'annexion. Les colonies n'étant d'aucune utilité commerciale pour la Grande-Bretagne, il était juste de leur laisser chercher ailleurs des alliances plus avantageuses ¹⁹².

Lorsque parut dans la *Minerve* un contre-manifeste qu'avaient signé, entre autres, Georges-Étienne Cartier et Augustin-Norbert Morin, *l'Avenir* ne manqua pas l'occasion de se moquer des « Patriotes de 1837 changés en Loyaux Sujets ¹⁹³ ». Quand furent destitués les employés publics qui avaient signé le manifeste, le journal évoqua ironiquement l'époque de Gosford ¹⁹⁴. *L'Avenir* prit fort mal que le ministre britannique des colonies considérât comme une trahison de vouloir l'annexion ¹⁹⁵. Après une dépêche de Lord Grey au gouverneur du Canada, on ne parle plus de la métropole sur le même ton. Au milieu de février 1850, avant d'écrire « vive l'annexion », Philippe-Gustave Papineau attaque l'« Ukase quasi Russe de Lord Grey et les foudres usées de Downing Street ¹⁹⁶ ». Un peu plus tard, le dépit fait dire à Denis-Éric Papineau : « La nation gouvernante [68] ne se souvient que de ses seuls intérêts : elle leur sacrifie ceux du peuple né ¹⁹⁷. » P.-G. Papineau profite de toute occasion pour dénoncer le « méprisable loyalisme colonial », le régime de vassalité qui lie le Canada au Parlement de la Grande-Bretagne et la rend dépendante des « fluctuations de la Tamise ¹⁹⁸ ». Dans ses conférences, Dessaulles oppose la condition humiliante de « sujets anglais » et l'« accession à un rang supérieur » par l'association avec les États-Unis.

Selon les défenseurs de l'annexion, la dépendance des marchés métropolitains et les sinécures du régime colonial coûtent cher au Canada. C'est le statut colonial, selon D.-É. Papineau, qui empêche le Canada d'être aussi prospère que les États-Unis ¹⁹⁹. L'annexion, assure *l'Avenir*, amènerait l'ouverture du grand marché américain aux pro-

¹⁹² *L'Avenir*, 7 février 1850.

¹⁹³ *L'Avenir*, 18 octobre 1849.

¹⁹⁴ *L'Avenir*, 11 décembre 1849.

¹⁹⁵ *L'Avenir*, 7 février 1850.

¹⁹⁶ *L'Avenir*, 14 février 1850.

¹⁹⁷ *L'Avenir*, 6 avril 1850.

¹⁹⁸ *L'Avenir*, 23 avril, 30 avril et 25 mai 1850.

¹⁹⁹ *L'Avenir*, 18 décembre 1849.

duits canadiens, l'élargissement du crédit et l'amélioration des installations portuaires ²⁰⁰. D.-É. Papineau, dans *L'Avenir*, et L.-A. Dessaulles, dans ses conférences, s'appliquent à démontrer, statistiques à l'appui, que compte tenu des populations, les dépenses publiques américaines sont moins lourdes que celles du Canada ²⁰¹. Restait la question de la perte des revenus douaniers. Comment allait-on remplacer, dans l'hypothèse de l'annexion, la principale source de revenus du gouvernement canadien ? *L'Avenir*, dans ce domaine comme dans bien d'autres, osa braver l'opinion de la majorité. Déjà, à la fin du mois de juillet 1847, le journal s'était élevé contre l'exploitation qu'on faisait des préjugés du peuple contre la taxe directe ²⁰². « On espère au moyen du mot : taxe, épouvanter la masse des habitants », écrit Charles Laberge en octobre 1849, qui note que personne ne se plaint de l'augmentation récente des tarifs douaniers, qui pèsent finalement sur le consommateur. En définitive, la taxe directe est-elle plus terrible ²⁰³ ? Les taxes directes les plus lourdes, assure *L'Avenir* au début de 1850, ce sont celles que les Canadiens doivent accepter pour payer leur dette publique, et les « dépenses énormes » de la liste civile. Il n'y a rien à comprendre aux contradictions de la presse ministérielle et des partisans du gouvernement :

Ils veulent de la liberté de commerce qui détruit nos douanes, et ils veulent de nos douanes pour soutenir le gouvernement ! Ils se flattent d'obtenir la liberté de commerce avec les États-Unis, tandis que les deux parties (les États-Unis et le Canada) déclarent chacun, [69] de leur côté, qu'il leur est impossible de soutenir leurs gouvernements sans une élévation considérable des tarifs ²⁰⁴ !!!

C'est cependant cette idée de réciprocité commerciale avec les États-Unis qui triomphe, dès 1850, comme solution au problème créé par l'adoption du libre-échange par la Grande-Bretagne. Le traité de

²⁰⁰ *L'Avenir*, 8 janvier 1860.

²⁰¹ *L'Avenir*, 23 octobre 1849 et 10 janvier 1850.

²⁰² *L'Avenir*, 31 juillet 1849.

²⁰³ *L'Avenir*, 30 octobre 1849. Laberge selon Mackay.

²⁰⁴ *L'Avenir*, 10 janvier 1850.

réciprocité qu'on s'employait à faire accepter par le gouvernement américain depuis 1847 et qui fut finalement mis en vigueur en 1854, ouvrait aux produits agricoles canadiens le marché des États-Unis. Dès lors on remit à plus tard la réalisation du projet d'union des colonies britanniques situées au nord des États-Unis, projet qui allait permettre de créer un marché intérieur et de réaliser progressivement l'indépendance. Dans l'immédiat, on discuta de l'opportunité de construire un chemin de fer reliant la vallée du Saint-Laurent et les Maritimes.

Selon *l'Avenir*, cependant, la réciprocité ne comportait qu'une partie des avantages financiers de l'annexion. Au dire de P.-G. Papineau, il y avait aussi, « au-delà des intérêts matériels les vœux légitimes de rénovation politique, de progrès moral de la société, [...] la dignité de pouvoir se dire citoyens d'un pays libre ²⁰⁵ ». *L'Avenir*, Dessaulles, et Joseph Doutre dans son « Introduction » aux *Six lectures*, soulignèrent l'état avancé de l'éducation aux États-Unis. Dessaulles développa l'idée qu'entre le Canada et les États-Unis il n'y avait pas de différences fondamentales mais plutôt une identité de conditions géographiques et sociales. Admirateur enthousiaste des institutions américaines, il écrivait :

Vous savez tous que leurs institutions sont les plus parfaites qui soient au monde, car elles ont pour base unique le système électif dans toute sa vérité, dans toute sa plénitude.

Les États-Unis sont le seul pays du monde qui puisse être appelé une démocratie pure : car les institutions, les lois, les mœurs, les idées communes, les faits généraux, tout en un mot y est sérieusement, pleinement démocratique. [...]

Aux États-Unis... le congrès a des attributions déterminées qu'il ne saurait dépasser ni enfreindre d'une manière durable. Il ne peut pas, par exemple, toucher à la constitution, parce que la constitution obligeant également le législateur et le simple citoyen, le congrès lui est soumis et non pas supérieur. Sa mission est de la faire fonctionner, nullement de la modifier. Il ne peut pas violer les droits individuels, car il n'existe que pour les garantir, les mettre à l'abri de toute atteinte. Il ne peut par conséquent pas passer une loi rétroactive. [...]

²⁰⁵ *L'Avenir*, 30 avril 1851.

[70]

Le congrès ne peut ni établir ni prohiber une religion : il ne peut non plus restreindre la liberté de la presse, ni celle de la parole : il ne peut pas défendre aux citoyens de s'assembler paisiblement pour discuter quelques intérêts généraux que ce soit. [...]

À la cour suprême des États-Unis est dévolu le droit de décider si telle loi peut être appliquée, et si telle autre ne doit pas l'être, vu son inconstitutionnalité. [...]

Je puis donc dire que la cour suprême des États-Unis, par la nature de ses pouvoirs, forme la garantie la plus infaillible et la plus étendue des libertés publiques aussi bien que des droits individuels qu'un peuple se soit jamais donnée ²⁰⁶.

Selon Dessaulles, le Canada n'avait qu'à obéir à son destin américain et la grandeur américaine aurait rejailli sur ses habitants, libérés de leur condition coloniale, et leur aurait donné une fierté nationale qui leur faisait défaut ²⁰⁷.

Le mouvement annexionniste n'eut un certain caractère populaire que dans les villes de Montréal et de Québec, et dans les comtés de la région de Montréal voisins des États-Unis. La propagande des ennemis de l'annexion contribua à perdre les défenseurs de la mesure. Alors que ceux-ci préconisaient généralement la rupture de l'Union du Haut et du Bas-Canada et l'adhésion à l'Union américaine d'un État du Bas-Canada qui devait conserver ses institutions, on fit observer dans la *Minerve*, le *Journal de Québec* et les *Mélanges religieux*, que les annexionnistes croyaient impossible l'existence d'une nation française en Amérique et se disaient prêts à « faire le sacrifice de la nationalité sur l'autel de l'annexion ».

Le problème de la conservation de la religion catholique était aussi lié à celui de la survivance nationale. Au nom de la religion, on s'opposa violemment à l'annexion. Les chefs laïcs qui avaient la confiance du clergé s'élevèrent contre ce qu'ils considéraient comme

²⁰⁶ Louis-Antoine Dessaulles, *Six lectures sur l'annexion du Canada aux États-Unis*, « Introduction » et p. 58, 67 et 68.

²⁰⁷ *Ibid.*, p. 44 et 50.

un double danger pour la « langue et la religion ». À part la crainte des taxes, soulignait « Trente-Quatre Étoiles » à la fin d'octobre 1849, dans *L'Avenir*, la grande objection contre l'annexion était que le catholicisme en souffrirait. Il n'y avait pas de religion établie aux États-Unis et tous les cultes étaient égaux devant l'État. Des aumôniers catholiques servaient dans l'armée américaine, les collèges catholiques jouissaient de la meilleure des renommées et des protestants confiaient même aux jésuites l'éducation de leurs fils ²⁰⁸.

[71]

Un mois plus tard, Joseph Doutre ²⁰⁹ dénonçait, sous le titre de « Proposition infâme ! Le peuple au marché !! », une supposée lettre d'Elgin aux évêques. Le gouverneur aurait demandé à ceux-ci de travailler à étouffer le mouvement annexionniste contre la promesse de restituer à l'Église les biens des jésuites ²¹⁰. *La Minerve* ayant nié que l'évêque de Montréal ait été sollicité de publier un mandement contre l'annexion, *L'Avenir* prétendit qu'on jouait sur les mots et demanda si le gouverneur n'avait pas demandé quelque chose d'équivalent. Les Rouges ne purent rien prouver. De son côté, Joseph Cauchon prit la peine d'obtenir le témoignage du secrétaire de l'archevêque de Québec, qui nia tout rapport entre l'archevêché et le gouverneur à propos de l'annexion. *Le Journal de Québec*, naturellement, exploita l'affaire contre les Rouges ²¹¹.

Quand Louis-Antoine Dessaulles, en avril 1850, donna sa première conférence sur l'annexion à l'Institut canadien de Montréal, le plus fort de la vague annexionniste était passé. Quand il prononça la dernière, en mai 1851, et quand il publia la série sous le titre de *Six lectures sur l'annexion du Canada aux États-Unis*, la question avait perdu, en grande partie, son caractère d'actualité. Dans la préface qu'il écrivit pour le livre de Dessaulles, Joseph Doutre parlait du mouvement annexionniste au passé. *L'Avenir* ne renia pas la cause de l'annexion, mais les articles où la question était carrément abordée devinrent plus rares dans les pages du journal dès l'été de 1850.

²⁰⁸ *L'Avenir*, 30 octobre 1849.

²⁰⁹ Joseph Doutre, selon Mackay.

²¹⁰ *L'Avenir*, 24 novembre 1849.

²¹¹ *Le Journal de Québec*, 1er décembre 1849.

C'est une évolution surprenante, à première vue, qui amène *l'Avenir* à se poser en avril 1848 comme le champion de la nationalité menacée par l'Union avec le Haut-Canada, puis, à une année d'intervalle, à défendre l'idée de l'annexion du Bas-Canada aux États-Unis. Après avoir attaqué le parti de LaFontaine pour avoir accepté l'Union, et collaboré avec les libéraux du Haut-Canada dans la poursuite d'objectifs politiques et économiques, le parti de *l'Avenir* se dit prêt à entrer dans la grande République américaine pour donner aux Canadiens français la prospérité et la jouissance des libertés individuelles. Avait-on oublié à *l'Avenir* que « deux nationalités sur un même territoire ne peuvent vivre sans que l'une finisse par céder à l'autre ²¹² », affirmation que l'on trouve dans les pages mêmes du journal ?

Manifestement, il semble y avoir dans cette évolution une véritable conversion, l'abandon de la primauté de la perspective nationale. Les adversaires de *l'Avenir* et la plupart des historiens, par la suite, ont même parlé d'absurdité et d'illogisme à ce propos. Mais c'est d'abord une [72] sorte de logique du désespoir qui amène *l'Avenir* à préférer pour le Canada français la disparition par l'annexion aux États-Unis à la disparition par l'annexion au Canada anglais. N'était-ce pas là un choix assez naturel pour un groupe qui était nationaliste, mais qui se définissait aussi comme démocrate ?

Il n'est pas douteux que le mouvement annexionniste, au Canada français, ait été nourri par une perception idéalisée du fédéralisme américain, de la prospérité américaine, et de la liberté américaine. À distance, et particulièrement au milieu du XIXe siècle, on pouvait croire à la souveraineté quasi totale des États de l'Union américaine, de même qu'à la qualité de la survivance française en Louisiane. L'exagération de l'importance du « favoritisme métropolitain », des préjugés contre les Britanniques du Canada et des préjugés favorables aux Américains pouvaient faire croire que l'identité nationale elle-même pourrait être préservée, alors que l'annexion ferait du Canada français une société riche et libérale.

Louis-Joseph Papineau écrit, au début de 1850 : « cette démarche imprévue d'annexion semble être un secours providentiel qui nous ad-

²¹² *L'Avenir*, 13 et 20 décembre 1849.

vienne ²¹³ ». Il faut peut-être comprendre par là que les adversaires de LaFontaine était bien heureux de trouver dans le projet d'annexion un programme global positif à opposer à la politique du gouvernement réformiste. C'est, en définitive, la question du leadership dans la société qui explique le mouvement annexionniste canadien-français. *L'Avenir* décrit en ces termes le parti qui a « déserté la cause sacrée des libertés canadiennes et de l'honneur national » :

Il existe un parti nouveau dans le Canada ! un parti qui a déserté la grande cause des libertés canadiennes pour se rétrécir aux proportions d'une faction ennemie de toute institution équitable et agissant par et pour les intérêts du petit nombre au détriment du grand nombre. Cette faction nouvelle a pour organe dans le district de Québec, le *Journal de Québec*, et dans le district de Montréal, la *Minerve* et ses deux échos obligés, la *Revue* et les prétendus *Mélanges Religieux*, avec aussi en langue anglaise, le *Pilot*, qui peut-être, d'après le *Canadien*, pilote les premiers ²¹⁴.

Dénonçant l'alliance entre le clergé et les ennemis de l'annexion, *l'Avenir* écrit : « le clergé s'est ligué pour étouffer toute idée de liberté chez le peuple et surtout tout examen de l'annexion ²¹⁵ ». Charles LaBergerge range les bureaucrates, les seigneurs et le clergé parmi « les privilégiés [73] [...] qui craignent que la débâcle annexionniste ne démantibule leurs privilèges ²¹⁶ ». P.-G. Papineau prétend que les « Ventrus » font la guerre à l'annexion et qu'à Québec le manifeste annexionniste a subi les « colères des puissances monacales ²¹⁷ ». Si d'une part on attaque les « calomniateurs impies » de *l'Avenir* et du « *Menteur Canadien* », de l'autre, on attaque le clergé, ancré dans le conservatisme depuis 1837-1838, et ennemi de l'annexion avec les

²¹³ Papineau à O'Callaghan, cité par Jacques Monet, « French Canada and the Annexation Crisis, 1848-1850 », *Canadian Historical Review* : 264.

²¹⁴ *L'Avenir*, 16 septembre 1848.

²¹⁵ *L'Avenir*, 19 juillet 1849.

²¹⁶ *L'Avenir*, 18 octobre 1849.

²¹⁷ *L'Avenir*, 20 octobre 1849.

« gros propriétaires et les hommes en place ²¹⁸ ». Ce n'est pas par hasard qu'on éclabousse le clergé en expliquant avec un vocabulaire emprunté à l'histoire de la « Sainte Inquisition », le zèle du ministère La-Fontaine-Baldwin contre les fonctionnaires partisans de l'annexion ²¹⁹.

2.4. *L'anticléricalisme*

[Retour à la table des matières](#)

Dès 1848, *l'Avenir* et *les Mélanges religieux* s'étaient lancé des épithètes amères. La question de l'Union, celle de la colonisation des *townships* et celle des révolutions européennes avaient occasionné des prises de bec. Au début de 1849 s'ajouta le problème du pouvoir temporel du pape qui touchait plus directement à la religion. Jusque-là, dans l'ensemble, *l'Avenir* avait déclaré qu'il ne désirait pas s'attaquer au clergé, mais bien répondre aux provocations d'un antagoniste politique (le jeune Hector Langevin, éditeur des *Mélanges religieux*) qui « lance l'excommunication aux adversaires, calomnie au nom de Dieu, ment et dénature tous les faits au nom de la religion ²²⁰ ». Le « gérant » de *l'Avenir*, Jean-Baptiste-Éric Dorion, et Hector Langevin avaient le don de s'exaspérer mutuellement et leur animosité était telle qu'ils en vinrent bientôt aux coups et que Dorion intenta à Langevin un procès pour assaut ²²¹.

Mais encore là, il y avait plus qu'une simple question de personnalités. *L'Avenir* n'avait-il pas demandé que l'on enlevât du nom des *Mélanges* le titre de *religieux*, car il prétendait que *les Mélanges* étaient un journal partisan ²²² ? De leur côté, *les Mélanges religieux* ne pardonnaient pas à leur adversaire ses propos sur les affaires romaines : *l'Avenir* n'avait-il pas dit voir « avec peine le chef de l'église, le pape Pie IX, le prêtre éclairé sur lequel la démocratie de l'Europe avait fondé tant d'espérance, défendre son pouvoir temporel par le texte vieilli des conciles [74] et les foudres usées de l'excommunication majeure

²¹⁸ *L'Avenir*, 24 janvier 1850.

²¹⁹ *L'Avenir*, 20 septembre 1849.

²²⁰ *L'Avenir*, 10 mars 1849.

²²¹ Ibid.

²²² *L'Avenir*, 10 février 1849.

re ²²³ » ? Peu après, il avait salué avec enthousiasme la « déchéance du *Pape* comme *roi* et la proclamation de la république à Rome », dans un article de fond sur la question du pouvoir temporel ²²⁴.

Dans le même contexte, on avait affirmé le principe de la souveraineté populaire, on avait déclaré que « le Pape sans être *roi* peut être évêque » et on avait regretté comme un abus du pouvoir spirituel le monitoire lancé par Pie IX contre les membres du nouveau gouvernement, de même que les répressions par lesquelles les armées de l'Autriche, « cette puissance amie du Saint-Siège », travaillaient à maintenir l'absolutisme. *L'Avenir* s'était dit en faveur du « grand principe du *rationalisme* en politique » et avait précisé que « *la foi et l'autorité* » n'étaient plus de mise au XIXe siècle ²²⁵. *Les Mélanges religieux* avaient, sans tarder, dénoncé les « mauvais principes » du journal et même recommandé à ses abonnés de le renvoyer à l'éditeur. Le sulpicien Pinsonnault avait aussi fait publier dans *la Minerve* une série d'articles dénonçant les positions du journal des démocrates canadiens.

L'Avenir répondit à ses adversaires dans un éditorial qui couvrait presque une page entière. Cet article sur le pouvoir temporel du pape paru le 4 avril 1849, comme celui sur « l'Union et la nationalité » du mois d'avril 1848, avait l'importance d'un manifeste. L'éditorial, qui commençait par les mots « Démocrate et Catholique », visait les ennemis de la démocratie qui voulaient faire du Canada l'« Hôtel des Invalides » des théories politiques et sociales dépassées en Europe et aux États-Unis. Aux « têtes chevaleresques qui ne rêvent que moyen-âge » et au « persiflage » du sulpicien de *la Minerve*, l'auteur opposait méthodiquement un mandement de Mgr Affre, archevêque de Paris en 1848, un mandement de Mgr Kenrick, évêque de Philadelphie, et le témoignage de l'abbé Lacordaire. *L'Avenir* précisait qu'on avait malicieusement travesti le sens de ses affirmations sur « la foi et l'autorité » en appliquant au domaine religieux des principes qu'il n'avait voulu poser que pour le domaine politique. « On peut donc penser comme nous et ne pas cesser d'être catholique », concluait-il, avant de terminer par une citation de Chateaubriand, l'auteur du *Génie du christia-*

²²³ *L'Avenir*, 3 mars 1849.

²²⁴ *L'Avenir*, 14 mars 1849.

²²⁵ *L'Avenir*, 10 mars 1849.

nisme, prévoyant le triomphe inévitable de la démocratie et l'abandon du pouvoir temporel ²²⁶.

L'abbé Chiniquy, le prédicateur de la tempérance, pour qui on avait beaucoup d'admiration à *L'Avenir*, intervint et, sur le ton de l'amitié, [75] regretta les audaces du journal et l'invita à se rétracter. *L'Avenir* répondit en montrant que les textes qui contenaient des expressions comme « foudres usées de l'excommunication majeure » étaient simplement reproduits de *la Semaine* de Paris. Il n'en maintint pas moins qu'il y avait « abus du pouvoir spirituel » quand on l'utilisait pour défendre « le pouvoir du pape comme roi ²²⁷ ». De son côté, un lecteur qui signait « Un catholique », et qui était Clément Dumesnil ²²⁸, l'auteur des brochures intitulées *Réflexions préliminaires des vrais principes politiques* et *De l'abolition des droits féodaux au Canada*, départageait les torts : *L'Avenir* devait accepter la responsabilité de passages qu'il avait publiés sans commentaire, mais on devait aussi reprocher à ses adversaires, et particulièrement à M. Pinsonnault, le sulpicien de *la Minerve*, leur style méprisant. Pour le fond, Dumesnil estimait que, sans être d'origine divine, le pouvoir temporel pouvait être nécessaire ²²⁹.

Mais déjà une autre question venait compliquer le débat. Lorsque des curés firent signer des pétitions en faveur du gouvernement, après l'incendie des édifices du Parlement de Montréal à la fin d'avril 1849, Papineau s'éleva contre l'intervention du clergé en politique. Pour sa part, Jean-Baptiste-Éric Dorion écrivit que le clergé faisait très bien lorsqu'il s'occupait de morale et de religion, mais il lui reprocha une inclination trop évidente à soutenir les gouvernements, comme l'avaient révélé son attitude en 1837 et les préventions récentes d'une partie de ses membres contre la presse d'opposition. Rodolphe Laflamme crut voir dans la circulaire de l'évêque de Montréal approuvant le gouverneur Elgin, le « premier fait d'alliance directe et positive de l'église et de l'état dans le Bas-Canada ²³⁰ ». Des prêtres, selon *L'Avenir*, avaient utilisé le confessionnal contre le journal, oubliant que

²²⁶ *L'Avenir*, 4 avril 1849.

²²⁷ *L'Avenir*, 18 avril 1849.

²²⁸ Clément Dumesnil, selon *les Mélanges religieux*, 7 septembre 1849.

²²⁹ *L'Avenir*, 5 mai 1849.

²³⁰ *L'Avenir*, 24 mai 1849.

le clergé est faillible dans le domaine politique et qu'il perd sa dignité en s'engageant dans les luttes partisanses ²³¹. Papineau et *l'Avenir*, selon *la Minerve*, refusaient aux prêtres catholiques le droit de parler « lors même que la paix, l'ordre, les lois et la morale publique [étaient] menacés et violés ²³² ». *L'Avenir* cita alors *la Minerve* qui avait fait remarquer en 1837, qu'il y a « abus et scandale de se servir de la chaire de la vérité pour y traiter des questions que Dieu a laissées aux disputes des hommes ²³³ ».

Au début de juin 1849, l'abbé Chiniquy écrivit de nouveau à *l'Avenir*. Cette fois, le style était agressif et les expressions percutantes. Il était [76] quelque peu question des affaires d'Italie, mais l'abbé s'attachait davantage à défendre les droits « sacrés et imprescriptibles » du prêtre comme citoyen actif et il rappelait l'élection de membres du clergé à l'Assemblée nationale française. Surtout, il s'en prenait au journal « révolutionnaire » qui souhaitait l'annexion et il montrait qu'avant vingt-cinq ans de coexistence avec de « cruels ennemis » les Canadiens français auraient perdu leur religion, leur langue et leur nationalité. Les rédacteurs de *l'Avenir* devaient choisir entre la « croix du Christ, ... le croissant de Mahomet ou le bâton sanglant de Proudhon [sic] ». Louis Labrèche-Viger invita l'abbé Chiniquy à ne pas quitter le domaine dans lequel il jouait un rôle honorable. Il souligna aussi que, compte tenu de la population de la France, les prêtres étaient bien rares à l'Assemblée nationale française et que l'illustre Lacordaire avait démissionné précisément parce qu'il avait craint que son « action de citoyen » ne nuisit à sa « conscience de religieux ». Labrèche-Viger admettait que *l'Avenir* aspirait à une révolution des idées mais il regretta que le mot « révolutionnaire » signifiât « brigand » dans la bouche des adversaires du journal. Et il ajoutait que c'était une « calomnie froidement calculée » que d'attaquer l'idée de l'annexion aux États-Unis en évoquant la disparition de la religion catholique en vingt-cinq ans ²³⁴.

La contrepartie des outrances verbales de l'abbé Chiniquy vint quand *l'Avenir* publia une lettre d'un lecteur qui signait « Trépassé » et

²³¹ *L'Avenir*, 26 mai 1849.

²³² *La Minerve*, 24 mai 1849.

²³³ *L'Avenir*, 31 mai 1849.

²³⁴ *L'Avenir*, 16 juin 1849.

qui était Joseph-Guillaume Barthe, ancien député du comté d'Yamaska et ancien rédacteur de *l'Aurore des Canadas* et du *Canadien* ²³⁵. *Abordant* tous les sujets, de l'Inquisition à la Saint-Barthélémy et aux Vêpres siciliennes, Barthe passait à Mgr Lartigue et à Colborne, puis aux relations tendues entre l'évêque de Montréal et les sulpiciens ²³⁶. Deux jours après, *l'Avenir* recevait une lettre de Louis-Antoine Dessaulles qui employait le pseudonyme de « Campagnard ». Déjà Dessaulles avait donné son appui à *l'Avenir* contre les attaques qu'il disait orgueilleuses du sulpicien Pinsonnault ²³⁷. Un peu plus tard, il avait écrit au journal pour reprocher au curé de Saint-Hyacinthe son allocution à l'assemblée convoquée pour exprimer au gouverneur Elgin l'appui de la population ²³⁸. Maintenant il déclarait l' « autorité ecclésiastique ennemie naturelle des idées démocratiques et du progrès social tant qu'elle possède de l'influence au point de vue temporel », et il s'élevait contre le fanatisme et le « entêtement clérical qui se croit important et essaie de donner [77] le change en se qualifiant lui-même de charité évangélique ». Dessaulles estimait le clergé malheureusement trop attaché à De Maistre et à De Bonald. Il finissait en proposant de laisser tomber une discussion qui ne pouvait que ternir la réputation des ecclésiastiques.

Effectivement, dans le numéro suivant, *l'Avenir* informait ses lecteurs que l'abbé Chiniquy entendait discontinuer aussi la controverse. Dans l'éditorial, Labrèche-Viger précisait cependant qu'on avait tort d'accuser *l'Avenir* d'impiété, car on pouvait sans impiété traiter de questions comme celles du pouvoir temporel, du progrès démocratique en Europe, de la révolution de 1837 ou de l'annexion ²³⁹. Une semaine après, Joseph Doutre écrivait à son tour qu'il importait de ne pas se méprendre sur le sens du débat qui avait eu lieu entre *l'Avenir* et « quelques membres du clergé ». Il disait que *l'Avenir* n'avait poussé la lutte « qu'aussi loin que la foi catholique et démocratique... for-

²³⁵ Barthe était devenu greffier de la Cour d'appel. Voir Joseph-Guillaume Barthe, *Souvenirs d'un demi-siècle*, Montréal, J. Chapleau et fils, 1885, p. 271.

²³⁶ *L'Avenir*, 21 juin 1849.

²³⁷ *L'Avenir*, 2 mai 1849.

²³⁸ *L'Avenir*, 22 mai 1849.

²³⁹ *L'Avenir*, 28 juin 1849.

çait de le faire ²⁴⁰ ».

L'abbé Chiniquy laissa donc ses adversaires à leur « fatale erreur » et *l'Avenir* cessa la publication des lettres de « Trépassé ». Mais chacun avait gardé ses convictions. La trêve n'était que partielle. Ainsi, peu de temps après, *l'Avenir* et *le Moniteur canadien* félicitèrent avec un peu trop d'insistance *les Mélanges religieux* d'avoir remplacé Langevin à la rédaction par les abbés Larocque du Séminaire de Saint-Hyacinthe et Cénas du Collège de Chambly ²⁴¹. De leur côté, *les Mélanges religieux* ²⁴² ne manquèrent pas de se prononcer contre les opinions du Père Ventura, le supérieur des théatins, dont *l'Avenir* et *le Canadien indépendant* avaient publié la lettre où il disait sa tristesse de voir le pape, « entouré de gens méchants et imbéciles », donner le spectacle scandaleux d'un « évêque qui fait mitrailler ses diocésains ²⁴³ ». D'ailleurs, la *Minerve* et le *Journal de Québec* n'avaient jamais désarmé et continuaient à employer contre les journaux démocrates tous les arguments utiles, y compris les arguments religieux.

Une nouvelle question, celle des dîmes et des revenus du clergé, prit de l'importance à l'été de 1849 et alimenta la polémique politico-religieuse. En décembre 1848, on avait résolu, lors d'assemblées publiques tenues à Sainte-Marie de Monnoir, comté de Rouville, d'adresser à l'évêque de Montréal une requête demandant de remplacer les dîmes par un salaire fixe. « Pourquoi innover », avait répondu Mgr Bourget aux [78] représentants des propriétaires de Sainte-Marie, ajoutant qu'il était d'accord pour que chacun contribue à faire vivre le curé, mais qu'il ne pourrait pas seul changer un système qui dépendait aussi du gouvernement civil ²⁴⁴.

À l'été de 1849, des lecteurs demandent à *l'Avenir* de travailler à l'abolition des dîmes. Au directeur du journal, « Un cultivateur démocrate » du comté de Huntingdon recommande de laisser de côté « ces ennuyeuses questions de pouvoir temporel du Pape » pour traiter de la question des dîmes. « ... à la campagne, écrit-il, nos hommes éclairés qui sont des docteurs, des notaires, des instituteurs, etc., sont généra-

²⁴⁰ *L'Avenir*, 3 juillet 1849.

²⁴¹ *L'Avenir*, 21 juillet 1849 et *le Moniteur canadien*, 28 juillet 1849.

²⁴² *Les Mélanges religieux*, 17 août 1849.

²⁴³ *L'Avenir*, 31 juillet 1849.

²⁴⁴ *L'Avenir*, 30 décembre 1848.

lement dans les bonnes grâces des curés et ils n'osent point écrire pour l'abolition des dîmes tant ils craignent de perdre cette amitié *curiale*. » De son côté, « Démocrate, du comté de Rouville », espère qu'on démontrera l'injustice d'un système qui laisse au cultivateur seul, particulièrement à celui qui récolte des grains, tout le fardeau de la subsistance du curé alors que la population des villages profite autant et souvent plus des services de celui-ci :

Aussi voit-on tous les jours que le système des dîmes appauvrit toujours le plus pauvre et protège toujours le plus riche. La répartition des dîmes entre les cultivateurs eux-mêmes est donc des plus absurdes. S'il ne s'agissait que des cultivateurs seulement, la manière de prélever les dîmes devrait être absolument abolie, et on devrait y substituer un autre système plus juste, et plus raisonnable. Mais ce n'est pas là que l'on voit toute l'injustice du système actuel. On sait que dans toutes les paroisses il y a un village plus ou moins grand, plus ou moins riche : - que souvent la population de tout le village égale, si elle ne dépasse pas la population du reste de la paroisse. Il est même certains villages qui sont comme des villes et ont une population double ou triple de toute la paroisse. La population de ces villages est généralement en état de vivre aussi bien que les cultivateurs. Il y a des marchands, des rentiers, des notaires, des avocats, des médecins, des commerçants etc. Toutes ces différentes classes de personnes ne paient rien au curé et ne sont pas plus privées des soins religieux du curé de la paroisse, et même on pourrait dire que le pauvre payeur de dîmes n'est pas toujours salué de son curé qui bien souvent, n'a d'attention et de politesse que pour la bourgeoisie du village qui ne lui paie rien. Nos cultivateurs sont fatigués de tous les fardeaux qui pèsent exclusivement sur eux, et si leur indignation n'a pas encore éclaté, c'est qu'ils sont patients à l'excès. Il ne faut pas abuser de leur patience. Car le peuple las de fardeaux se montre quelquefois terrible. Faisons donc disparaître le système absurde des dîmes pour y substituer un mode meilleur, plus juste, moins dispen-

dieux pour le cultivateur, plus avantageux pour le clergé et les paroissiens ²⁴⁵.

[79]

L'Avenir, qui se proclamait hautement le défenseur du « peuple » contre tous les privilèges et qui avait osé braver le clergé, n'eut pas de peine à ajouter l'abolition des dîmes à son programme. Déjà, un peu plus tôt, le journal s'était prononcé contre l'énumération de classes privilégiées dans la loi de l'élection des marguilliers. Pour respecter l'égalité entre chrétiens et pour favoriser l'éducation politique du peuple, il avait préconisé l'extension du droit de vote à tous les catholiques ²⁴⁶. La campagne pour l'abolition des dîmes coïncidait avec une tournée de publicité pour *L'Avenir* faite par son « directeur-gérant » Jean-Baptiste-Éric Dorion. De Sorel, Dorion écrit que le système de dîme en vigueur « protège certaines classes de la société au grand détriment des autres ²⁴⁷ ». À Saint-Hyacinthe, il fait remarquer que 550 familles du village ne paient pas la dîme qui, de ce fait, retombe entièrement sur les 350 familles de la campagne.

D'un autre côté, le clergé pouvait s'estimer lésé de ne rien recevoir des 550 familles en question. Ce point de vue, Mgr Bourget l'avait souligné aux paroissiens de Sainte-Marie de Monnoir, à la fin de 1849. De même, le curé de Saint-Hyacinthe, estimant son revenu insuffisant, demandait à chaque chef de famille de faire sa part. Mais selon « Un paroissien de Saint-Hyacinthe » qui semble bien être, encore, Louis-Antoine Dessaulles ²⁴⁸, le curé qui se plaignait constamment de ses revenus du haut de la chaire, qui faisait circuler des listes de souscription et qui sollicitait l'appui de l'autorité épiscopale, n'avait « jamais daigné prouver vraiment qu'il recevait trop peu pour ses be-

²⁴⁵ *L'Avenir*, 5 juillet 1849.

²⁴⁶ *L'Avenir*, 28 mars 1849.

²⁴⁷ *L'Avenir*, reproduit dans *le Moniteur canadien*, 16 juillet 1849

²⁴⁸ *L'Avenir*, 21 juillet 1849. Il y avait entre Dessaulles et le curé Crevier de Saint-Hyacinthe une antipathie personnelle violente qui paraît remonter à une question de construction d'église. Par contre, Dessaulles était encore dans les meilleurs termes avec les prêtres du Collège. *L'Avenir* du 26 juillet 1848 contient une lettre dans laquelle il vante le programme d'études et l'enseignement de la maison.

soins ». Si le curé désirait que chacun contribue à lui assurer « un revenu plus que suffisant », il fallait qu'il renonce à ses dîmes. De son côté, le correspondant « B., comté de H. », qui semble être Boucher-Belleville de Saint-Rémi ²⁴⁹, s'arrête moins au problème de la répartition des dîmes qu'à celui de la richesse du clergé. Comme classe privilégiée, celui-ci pouvait être tenté, estimait-il, de s'attacher au pouvoir et de défendre l'absolutisme. À l'Église primitive, au clergé irlandais, au clergé français de 1848, « B., comté de H. » opposait le clergé français d'avant 1789 et le clergé canadien de 1837.

Les Mélanges religieux répliquèrent, et débordant eux aussi la question des dîmes, ils s'attaquèrent à *l'Avenir* et au *Moniteur canadien*. [80] Après deux mois d'accalmie, les hostilités reprirent alors de plus belle et il semble que les antagonistes avaient pris la décision d'utiliser leurs grosses pièces. Comme le clergé continuait à se servir de la chaire, du confessionnal et de la presse pour dénoncer les « impies et les voltairiens », *l'Avenir* décida de rompre son silence et de permettre à ceux qui étaient attaqués de se défendre. Puisque le clergé tenait absolument à affirmer son droit d'intervenir dans les affaires politiques, *l'Avenir* déclara que le devoir de la presse libre était de faire l'examen, dût-il lui en coûter, des actes publics du clergé « comme de ceux de tous les hommes qui prennent part à la vie publique ²⁵⁰ ». Il publia donc en septembre 1849 une lettre de « Trépassé » reçue quelque temps plus tôt.

Les longues pages de Joseph-Guillaume Barthe (Trépassé) formaient un répertoire de faits peu édifiants relevés dans l'histoire de l'Église ²⁵¹. Tout y était, de la série de scandales bien connus des encyclopédistes et bien exploités par leurs successeurs jusqu'au maintien du pouvoir temporel par la violence et par les armes. En peu de mots, Barthe défendait la thèse que l'Église n'avait pas reçu la mission de gouverner le temporel, qu'elle s'était corrompue lorsqu'elle avait goûté les douceurs de la richesse et du pouvoir et que c'était l'opiniâtreté orgueilleuse des gens d'église qui était à l'origine des schismes et des

²⁴⁹ Boucher-Belleville, selon Mackay. Conseiller municipal de Saint-Rémi, il avait autrefois publié *le Glaneur* à Saint-Charles (1837), puis avait été rédacteur de *l'Aurore des Canadas* avant Joseph-Guillaume Barthe.

²⁵⁰ *L'Avenir*, 11 septembre 1849.

²⁵¹ *L'Avenir*, 11, 15 et 18 septembre 1849.

persécutions. Mais quelle démonstration ! Barthe passait sans sourcil-ler d'un problème à un autre, d'un siècle à un autre, sans douter de rien ! Il évoquait, par exemple, la naissance de l'arianisme, la réforme de Luther, le gouvernement de Richelieu, l'influence antinationale du clergé irlandais et la puissance cachée des jésuites. Il montrait les Siciens dépouillés par leurs moines et Rome dominée par de « voluptueux cardinaux qui passent leur vie à se délecter aux ariettes de l'Opéra, à remplir leurs palais d'orchestres et de castrats ». De façon générale, Barthe présentait un clergé oublieux de l'esprit évangélique, qui lui préférait l'exercice du pouvoir, le luxe et la bonne chère.

Après avoir publié, dans trois numéros, l'interminable dissertation de « Trépassé », *l'Avenir* donna la parole à « Campagnard ». Dessaulles, qui signait ainsi, lançait un défi aux ennemis du libéralisme. « La lutte entre le libéralisme et le despotisme moral et religieux, affirmait-il, est devenue inévitable. Le clergé canadien, à l'instigation des *prêtres importés*, veut tuer les idées libérales ²⁵²... » Et Dessaulles se disait prêt à engager la polémique - si tel était le désir du clergé - en s'appuyant non pas [81] sur Voltaire, mais sur Fleury et Morénas, deux écrivains approuvés par Benoît XIV.

Mais le débat prit bientôt, pour un temps du moins, une autre tournure. Au lieu de traiter superficiellement de l'histoire de l'Église universelle, on examina l'histoire de l'Église canadienne. Les défenseurs du clergé entreprirent de mettre en lumière tous les services que celui-ci avait rendus aux Canadiens français. Joseph Cauchon du *Journal de Québec* prit même la peine d'expédier une circulaire demandant à chaque prêtre de lui fournir tous les renseignements possibles sur la générosité du clergé pour la population canadienne. Cauchon entendait accumuler des munitions pour la guerre contre les Rouges, contre « les organes du socialisme,... ennemis de l'ordre et de tout frein moral,... ennemis de Dieu et de la patrie. » Il estimait que la religion allait s'écrouler d'elle-même quand les Rouges auraient réussi à démolir les prêtres. Un peu plus loin, montrant que son zèle à défendre le clergé et la religion était associé à des convictions conservatrices, il disait son intention d'« arracher [son] pays à la fièvre sociale qui consume l'Europe ²⁵³ ».

²⁵² *L'Avenir*, 20 septembre 1849.

²⁵³ Circulaire du 12 septembre 1849, reproduite dans *l'Avenir*, 11 octobre 1849.

De leur côté, les défenseurs du libéralisme reprochaient au clergé son appui au conservatisme et lui contestaient une partie de ses mérites. « Campagnard » écrivait que « sous prétexte de défendre la religion, que personne ne veut détruire, on entre avec beaucoup trop de complaisance dans certains détails sur les mérites et les vertus sans rivales du clergé ²⁵⁴ ». *L'Avenir*, selon lui, n'entendait que « diminuer un peu l'importance dont les prêtres jouiss [aient] au point de vue social ». Il ajoutait : « si l'archevêque de Paris était évêque de Montréal, la majorité de notre clergé modifierait ses idées sur beaucoup de choses, tout en restant essentiellement catholique ». Dessaulles apostrophe en ces termes un clergé qui résiste comme groupe au changement, qui refuse qu'on lui conteste quelque peu son influence et qui devrait savoir que le temps joue contre lui :

Qu'on soit sincère, et on admettra de suite que ce n'est pas tant la religion qu'on a voulu défendre que les idées politiques soutenues par *l'Avenir* qu'on a voulu attaquer. La grande majorité du clergé de ce pays est monarchiste et ne voit le vrai en politique que dans le légitimisme. Le légitimisme laïque est souvent très libéral et généralement sincère : le légitimisme clérical est toujours hargneux, intolérant et ennemi juré des idées démocratiques ! il ne s'inspire presque jamais que des besoins de la Hiérarchie ou de prétentions ambitieuses et dominatrices. La démocratie n'a donc jamais eu les sympathies sincères du clergé, parce que sous le régime démocratique [82] il n'est rien, pendant que sous l'ordre monarchique il est puissant. Il n'est très probablement monarchiste par goût que parce qu'il l'est par intérêt, mais enfin il l'est, et cela seul explique toutes ses colères contre *l'Avenir*.

.....

C est peut-être un malheur, pour le clergé de ce pays, de n'avoir jamais été opposé de front. Il s'irrite d'autant plus des obstacles qu'il y est moins habitué. Il est d'autant plus intolérant qu'il a été plus encensé.

Profonde a été sa surprise quand il a vu *l'Avenir* répondre à ses anathèmes avec du raisonnement, et ne pas se courber de

²⁵⁴ *L'Avenir*, 16 octobre 1849.

crainte devant les terribles athlètes qu'on a lancés sur lui. Un curé avait dit à quelqu'un qui avait des liaisons avec le journal : « Si vous osez vous attaquer à nous, vous serez de suite écrasés. »

L'Avenir a maintenant le droit de dire à ces messieurs : « Eh ! bien, messieurs, nous ne sommes pas morts ! soyez sûrs même que vous ne nous écraserez pas ! Le temps où vous bruliez les gens par centaines est passé et il n'est guère probable qu'il revienne ! songez donc plutôt à vous défendre dorénavant qu'à attaquer ! songez plutôt à obéir qu'à commander. Persuadez-vous surtout que plus le monde marche, moins vous devenez nécessaires dans l'ordre moral, moins vous devenez importants dans l'ordre social, plus vous êtes déplacés dans l'ordre politique. Votre seul domaine dorénavant, c'est le confessionnal, et certes, c'est un moyen d'influence bien autrement puissant que le journalisme, et vous êtes bien difficiles ou bien gauches si vous nous enviez nos moyens d'action ²⁵⁵. »

Au moment où Dessaulles attaque l'influence du clergé, deux autres correspondants de *l'Avenir*, « B., comté de H. » et « Un abolitionniste, Rivière Chambly » (Pierre Blanchet ²⁵⁶ continuent la campagne contre les dîmes. On affirme qu'un clergé plus pauvre serait meilleur ²⁵⁷. Dès le mois d'octobre 1849, Boucher-Belleville écrit qu'on doit proposer une loi d'abolition des dîmes avant les prochaines élections générales ²⁵⁸. Un mois plus tard, *l'Avenir* parle d'une « convention » populaire pour s'occuper de cette réforme ²⁵⁹.

On se met donc à calculer l' « énorme somme » que le clergé retire annuellement des dîmes, de ses revenus seigneuriaux et de ses propriétés, pour montrer qu'il n'a pas tellement à se vanter de ses sacrifices pour l'éducation, ni de sa générosité pour les infirmes, les veuves, les orphelins ou les mendiants. Et l'on s'applique à faire ressortir que

²⁵⁵ « Campagnard », *l'Avenir*, 6 novembre 1849.

²⁵⁶ Les adversaires de *l'Avenir* voyaient, ce qui est très vraisemblable, Pierre Blanchet derrière le pseudonyme « Un abolitionniste, Rivière Chambly ».

²⁵⁷ « B., comté de H. », *l'Avenir*, 29 septembre 1849.

²⁵⁸ *L'Avenir*, 9 octobre 1849.

²⁵⁹ *L'Avenir*, 6 novembre 1849.

des laïques [83] ont contribué à la fondation des Collèges de l'Assomption, de Chambly, de Saint-Hyacinthe et que l'Assemblée a fourni aux maisons d'éducation des subsides considérables. On remonte même jusqu'au régime français, pour souligner, par exemple, le rôle de la duchesse d'Aiguillon et de Madame de la Peltrie dans la fondation de l'Hôtel-Dieu de Québec et du Couvent des ursulines ²⁶⁰.

Les adversaires de l'abolition des dîmes auraient-ils raison d'avancer que le surplus des revenus des curés est employé à soutenir maisons d'éducation et maisons de charité, le système des dîmes, selon « B., comté de H. », serait malgré tout « injuste en lui-même, [...] parce qu'il donne au clergé une influence indue », parce qu'il permet au clergé de tout tourner à son avantage, de tout diriger, de tout dominer. Et Boucher-Belleville dénonce l'excès de richesse du clergé canadien de même que l' « importation », « chaque année, de quelque nouvelle communauté religieuse ». S'arrêtant particulièrement à l'éducation, il écrit :

Le désir de dominer qu'il [le clergé] a montré toujours et partout, ne lui a jamais fait négliger ce moyen puissant d'influence. Il a osé même prétendre que la direction de l'éducation lui appartient de droit divin. En effet, au moyen de l'éducation, il s'empare de l'esprit de la jeunesse, et d'ailleurs il ne donne à la jeunesse que l'espèce d'éducation qui lui convient pour le maintien de son empire sur les masses. Nos professeurs au collège préconisaient le gouvernement absolu comme le seul bon, juste, équitable, national, parce que, disaient-ils, il approche le plus du gouvernement paternel et qu'il est l'image la plus vraie du gouvernement de Dieu-même !

.....

On a beaucoup vanté l'école des frères et la doctrine chrétienne à Montréal et sans doute qu'on lui doit beaucoup pour avoir moralisé grand nombre d'enfants. Cependant j'ai entendu quelques-uns des citoyens les plus éclairés de cette ville se plaindre du peu de progrès qu'y font les enfants ailleurs que

²⁶⁰ « Un abolitionniste, Rivière Chambly », *l'Avenir*, 8 novembre 1849, et « B., comté de H. », *l'Avenir*, 30 octobre et 6 décembre 1849.

dans les prières, le catéchisme, etc. Car je le répète, ce n'est pas l'éducation que l'on veut mais la domination au moyen d'un semblant d'éducation ²⁶¹.

De la critique de la puissance du clergé canadien, Boucher-Belleville passe à l'idée que le système des dîmes montre « ce que l'on appelle l'alliance de l'église et de l'état ». Mais, plutôt que d'exploiter ce thème, il choisit d'illustrer à l'aide de l'histoire de l'Antiquité et du Moyen Âge les abus naturels des régimes théocratiques. L'Égypte, la Perse, Babylone sont évoquées, et pour l'époque chrétienne, les abus des grands seigneurs [84] ecclésiastiques, les dérèglements des moines, la corruption des Templiers, les crimes de la papauté, l'histoire de Galilée et même les défenses faites aux catholiques de lire la Bible.

Après le mois de janvier 1850, on ne trouve à peu près plus de ces attaques à l'emporte-pièce et de ces fastidieux recours à l'histoire. Le fait signifie-t-il simplement que les correspondants de *l'Avenir* avaient épuisé ce qu'ils avaient à dire, ou plutôt qu'à la rédaction du journal on avait pris conscience des inconvénients qu'il y avait à s'aliéner le clergé et une partie de la population par des propos trop vifs ?

Les données manquent pour répondre à cette question, mais il est quand même possible de faire le point. Première constatation, la période anticléricale fracassante dans l'histoire de *l'Avenir*, l'époque de la publication des lettres de « Trépassé », de « Campagnard » et de « B., comté de H. » ne dure qu'environ une demi-année, soit de juin 1849 à janvier 1850. Deuxième fait, durant cette période les jeunes rédacteurs de *l'Avenir* n'ont pas la vedette et ils ont une politique hésitante à l'égard de la publication des lettres de leurs correspondants ²⁶². Troisième fait, les adversaires de *l'Avenir* estiment pour leur part que la rédaction du journal est responsable de tout ce qui se publie dans ses pages, et par conséquent contre-attaquent durement, en partant en gé-

²⁶¹ « B., comté de H. », *l'Avenir*, 17 janvier 1850.

²⁶² Marcel Trudel a colligé de nombreux extraits de ces lettres dans son ouvrage *l'Influence de Voltaire au Canada*, 2 vol., Montréal, Fides, 1945. Voir les pages 21 à 31 du 2e volume. On peut s'y reporter avec profit, même si la conclusion, « les journalistes de *l'Avenir* connaissaient à fond leur Voltaire », semble dépasser les preuves. Il faut bien retenir que les textes cités n'étaient pas de la plume des « journalistes, de *l'Avenir* ».

néral des affirmations les plus compromettantes.

On accusa *l'Avenir* « d'alliance avec les Suisses ²⁶³ », d'être « soutenu par des clubs de protestants ²⁶⁴ », ce qui semble non fondé, et de rien moins que de vouloir détruire la religion, ce qui est sans aucun doute, beaucoup trop fort. *L'Avenir* avait reproduit un article d'un jésuite américain libéral publié dans le *New York Herald* en opposant aux jésuites européens les jésuites du Nouveau Monde, et en précisant même qu'au Canada les jésuites étaient bien différents des sulpiciens ²⁶⁵. Le *Moniteur canadien* s'était dit surpris de lire dans *l'Avenir* « un long éloge des Jésuites ²⁶⁶ ». Philippe-Gustave Papineau expliqua alors que le clergé canadien était « un corps purement national, qui se recrute sans cesse dans nos rangs, et que par cela même nous préférons de beaucoup à des étrangers qui ne peuvent avoir avec nous que des intérêts de gain » ; [85] et il invitait ce clergé à cesser de s'opposer à la « sainte et grande cause d'une sage démocratie ²⁶⁷ ». Un clergé libéral n'aurait peut-être pas eu de querelle avec les jeunes rédacteurs de *l'Avenir*. Même le correspondant Boucher-Belleville protestait de ses bonnes intentions envers la religion, « conservatrice de la morale », affirmant qu'il ne visait que le fanatisme, le « charlatanisme religieux de ces prêtres, qui... se font partisans politiques ²⁶⁸ ».

À la fin de 1849 eut lieu le procès pour libelle que Louis~Antoine Dessaulles avait intenté au propriétaire du journal *la Minerve*. C'était là une suite lointaine de l'affaire Papineau-Nelson et une question qui sous l'angle religieux comme sous l'angle politique, pouvait avoir un certain retentissement. Dessaulles avait été accusé d'athéisme et de parjure par Duvernay. Les avocats de celui-ci, Drummond et Loran-ger, prétendirent que leur client n'avait dit que la vérité. Ils affirmèrent que c'était à Dessaulles à prouver qu'il avait « une religion quelconque », en montrant la place qu'il occupait à l'église paroissiale et l'usage qu'il faisait des sacrements ²⁶⁹. Les avocats de Dessaulles,

²⁶³ *L'Avenir*, 8 novembre 1849.

²⁶⁴ *L'Avenir*, 5 février 1850.

²⁶⁵ *L'Avenir*, 18 septembre 1849.

²⁶⁶ Le *Moniteur canadien*, 18 septembre 1849.

²⁶⁷ *L'Avenir*, 25 septembre 1849.

²⁶⁸ *L'Avenir*, 30 octobre 1849.

²⁶⁹ *L'Avenir*, 29 décembre 1849.

Johnson, Lafrenaye et Papin refusèrent de s'engager sur ce terrain, qu'ils estimaient peut-être dangereux, et le juge leur ayant donné raison, on demanda simplement aux témoins si l'accusation d'athéisme avait pu nuire à Dessaulles. Les avis furent partagés. Dans son témoignage, le curé Crevier de Saint-Hyacinthe, affirma d'abord qu'une accusation d'athéisme était « généralement très offensante *pour un homme religieux* » : mais quelques instants plus tard, il déclara que la réputation de Dessaulles n'avait pu souffrir de cette accusation ²⁷⁰. Restait la question du parjure. Sur ce dernier point, Duvernay ne put donner de preuve et Dessaulles l'emporta nettement. Quand le juge Rolland, juge en chef de la Cour du banc de la reine, eut condamné Duvernay à payer 100 livres de dommages-intérêts, les amis de Dessaulles crièrent victoire avec lui. Ils organisèrent même un banquet en son honneur et en l'honneur de ses avocats. Parmi la quarantaine de convives présents, on put remarquer A.-A. Dorion, secrétaire de l'Association annexionniste de Montréal, Pierre Blanchet, l'ancien étudiant en théologie devenu partisan actif de l'abolition des dîmes, de même que Philippe-Gustave Papineau et Joseph Doutre de *l'Avenir*. Le compte rendu de la fête indique qu'on fit des discours en faveur de la démocratie, de l'annexion et de la « liberté d'opinion ²⁷¹ ».

[86]

Au printemps de 1850, après l'incendie qui avait fait croire à la possibilité de sa disparition, *l'Avenir* crut nécessaire de se dire bien vivant et de définir encore une fois ses positions devant le clergé. « Notre programme ne comporte aucune hostilité contre le clergé comme corps religieux » déclara P.-G. Papineau. *L'Avenir* désirait faire la paix avec le clergé mais posait ses conditions : que celui-ci « dépose les armes spirituelles » dont il s'est servi pour engager les lecteurs de *l'Avenir* à ne plus recevoir ce journal, qu'il cesse ses « prédications contre l'annexion » et qu'il retire son appui au parti ministériel ²⁷².

Mais le clergé, qui estimait que les idées de *l'Avenir* étaient révolutionnaires et que l'annexion aux États-Unis était particulièrement dangereuse pour la nationalité et la religion, pouvait-il croire que son

²⁷⁰ *L'Avenir*, 3 janvier 1850.

²⁷¹ *L'Avenir*, 29 janvier 1850.

²⁷² *L'Avenir*, 30 mars 1850.

devoir était de rester neutre ? Pouvait-il cacher ses préférences pour le parti qui se disait heureux de son influence, alors que l'autre cherchait à la diminuer ? Aussi, plus ou moins complète, plus ou moins déclarée, selon les individus et les régions, l'alliance existait, comme le soulignait *l'Avenir*, entre le parti ministériel et le parti clérical.

Le Moniteur canadien avait déjà reproduit ²⁷³ l'apostrophe de Victor Hugo au parti clérical français, dans son discours sur l'instruction publique devant l'Assemblée nationale française. Dès sa première parution après l'incendie de ses ateliers, *l'Avenir* ne manqua pas non plus de citer et de commenter avec satisfaction cet éloquent réquisitoire contre les catholiques conservateurs. Ceux-ci, selon Hugo, se faisaient les gardiens du *statu quo* au nom d'une religion mal comprise :

Vous êtes, les parasites de l'église, vous êtes la maladie de l'église, vous êtes, non les croyants, mais *les sectaires* d'une religion que vous ne comprenez pas : vous êtes *les metteurs en scène de la sainteté*. Ne mêlez pas l'église à vos affaires, à vos combinaisons, à vos stratégies, à vos ambitions. *Ne l'appellez pas votre mère pour en faire votre servante !... surtout ne l'identifiez pas avec vous.*

Tout en admettant mal connaître le parti clérical français, *l'Avenir* disait croire à la véracité des paroles de Hugo : « ... nous en faisons l'application au parti clérical que nous avons sous les yeux et... nous trouvons l'habit juste ²⁷⁴ ».

La question du pouvoir temporel, celle des dîmes et des revenus du clergé, les réticences qu'on montrait dans les journaux démocrates à propos de l'éducation donnée par le clergé ²⁷⁵ tout cela avait mis celui-ci sur la défensive. Sans doute n'a-t-on pas tort de croire que la philosophie [87] politique qu'on a enseignée à ces ecclésiastiques du milieu du XIX^e siècle ne les prédispose pas outre mesure à défendre la cause démocratique. Il est vrai aussi que le clergé, ennemi de l'anarchie, est heureux que la période troublée qui a conduit à la rébellion

²⁷³ *Le Moniteur canadien*, 26 février 1850.

²⁷⁴ *L'Avenir*, 30 mars 1850.

²⁷⁵ *L'Avenir*, 11 mai 1850.

de 1837 soit terminée. Il est également juste de dire que le clergé, dans l'ensemble, a une haute idée du parti de LaFontaine, qu'il approuve la politique nationale de ce parti et qu'il accepte sa collaboration pour les questions qui touchent à la religion. Mais une autre raison explique l'attitude du clergé à l'égard des Rouges en ce milieu du XIXe siècle, époque tout animée de luttes politico-religieuses : l'autorité ecclésiastique, qui estime le catholicisme menacé, ne tolère aucune dérogation à sa discipline.

L'évolution même du Canada anglais donne des soucis à l'Église catholique. Depuis 1848 en effet les questions religieuses tendent à prendre la vedette dans le Haut-Canada. En 1849, le *King's College* échappe au contrôle du clergé anglican et fait place à l'université neutre de Toronto, tandis que se développe le mouvement pour l'abolition des réserves du clergé protestant. En 1850, la clause de la nouvelle loi scolaire qui permet à un minimum de douze chefs de famille de réclamer l'organisation d'une école séparée ou confessionnelle, provoque le mécontentement d'une partie de la presse ²⁷⁶. Certes, l'Église catholique n'a pas à défendre le caractère confessionnel du *King's College*, ni les réserves du clergé protestant, mais elle est bien consciente que les principes qu'on invoque contre les Églises établies et les faveurs de l'État à certains groupes religieux pourraient être utilisés contre son désir de maintenir des écoles séparées dotées de fonds publics. Elle ne peut accepter non plus la théorie absolue de la séparation de l'Église et de l'État ²⁷⁷. À cela, il faut ajouter que le Haut-Canada, protestant, secoué par la nouvelle du rétablissement de la hiérarchie catholique en Grande-Bretagne, réagit vivement à l'« agression papale », et affirme son militantisme contre l'influence du pape, souverain étranger et réactionnaire, de même que contre le catholicisme ²⁷⁸.

Le Bas-Canada lui-même n'était pas à l'abri de ces problèmes. Chez les anglophones, la presse épousait généralement le point de vue protestant et le *Witness*, à Montréal, allait jusqu'à l'anticatholicisme militant. On comprend facilement jusqu'à quel point l'esprit de

²⁷⁶ J.M.S. Careless, *Brown of the Globe*, Toronto, Macmillan, 1959, vol. 1, p. 119-120 et 128.

²⁷⁷ *Ibid.*, p. 123-124.

²⁷⁸ *Ibid.*, p. 125-128, et Donald G. Creighton, *John A. Macdonald*, Toronto, Macmillan, 1952, vol. 1, p. 164.

L'Avenir put paraître indésirable au clergé du Bas-Canada qui était en lutte contre un certain prosélytisme protestant depuis une dizaine d'années, et qui [88] était maintenant aux prises avec la propagande anticatholique. Dans un Canada-Uni où les non-catholiques étaient la majorité, ne fallait-il pas, estimait-on, conserver une unité parfaite ? Ne fallait-il pas utiliser le « bloc parlementaire canadien-français » de façon à protéger les droits acquis des catholiques du Bas-Canada et à pouvoir prêter main-forte à ceux du Haut-Canada ? On était en temps de guerre, ce n'était pas le moment de montrer des faiblesses dans ses rangs, ni de fournir des munitions à l'adversaire.

C'est encore dans ce contexte qu'il faut comprendre la question de l'annexion aux États-Unis. Pour les Rouges, tout se tient : la domination conservatrice, la domination britannique et la domination par le clergé. L'annexion, croyait-on, allait corriger l'ensemble de la situation. Labrèche-Viger cite dans *L'Avenir* ²⁷⁹ des passages qu'Alexis de Tocqueville dans *De la démocratie en Amérique*, consacre au clergé des États-Unis. Ces passages soulignent la souplesse du clergé américain, son aptitude à respecter les tendances d'une société démocratique et l'importance des « biens du monde », son éloignement, enfin, de toute alliance avec les partis politiques. Cette idée de l'heureuse condition du catholicisme américain était assez répandue chez les Rouges. *L'Avenir* ne manquait pas de rappeler que c'était à la séparation de l'Église et de l'État que les prêtres américains eux-mêmes attribuaient l'« empire paisible » de la religion dans leur pays. On est donc conscient des différences profondes, dans les attitudes sociales, qui séparent, d'une part, le clergé italien auquel on assimile le clergé canadien, et d'autre part, le clergé américain et une partie du clergé français. Au clergé du Canada on reproche son opposition à la révolution et à l'idée de la souveraineté du peuple, tandis qu'on souligne la bonne fortune du peuple américain dont le clergé est libéral. Parmi les transformations de la société qu'on attend de l'annexion, il y a sans doute l'alignement du clergé canadien sur le clergé américain. Dans ses « Considérations préliminaires » à l'étude de la question de l'annexion du Canada aux États-Unis, Louis-Antoine Dessaulles, après avoir évoqué la « loi immuable du progrès » et la position réactionnaire de

²⁷⁹ *L'Avenir*, 30 mars 1850. Voir Philippe Sylvain, « Relations d'Alexis de Tocqueville avec les catholiques américains », *Revue de l'Université Laval*, XI : 471-486.

l'« ultramontanisme romain », opposait le sort fait à l'idée de souveraineté populaire au Canada français et « sur le sol libre du continent américain ». « Messieurs, disait Dessaulles, si nous eussions été annexés aux États-Unis en 1815, vous ne verriez pas aujourd'hui le clergé faire de la propagande absolutiste [et] anathématiser le libéralisme. » Il poursuivait :

[89]

Ce peuple [américain] était libre, et nous sommes restés colons. Ce peuple avait brisé ses entraves, et nous, nous avons doré notre joug. Quand ce peuple a voulu faire une révolution les professeurs de droit divin ne sont pas allés lui dire que toute révolution était défendue : que désirer l'indépendance, c'était renverser l'ordre établi par Dieu, bouleverser la société, détruire les idées religieuses. On ne lui a pas dit que le dogme de la souveraineté du peuple était une impiété. Il n'a pas, comme nous, entendu ses pasteurs, lui dire du haut de la chaire de vérité que tous les systèmes, celui de la souveraineté du peuple était le plus faux, le plus absurde, le plus méchant. (Sermon prononcé à la cathédrale de Québec le 1er avril 1810 ²⁸⁰).

Le 11 mai 1850, le jour même de la publication par *l'Avenir* des considérations de Dessaulles, les évêques de la province ecclésiastique de Québec, dans une lettre pastorale, engageaient les fidèles, « dans l'intérêt du catholicisme », à donner leur appui aux « journaux religieux » et à le refuser aux « journaux impies ou ennemis de leur foi ²⁸¹ ». Déjà, à Montréal, Mgr Bourget avait décidé de combattre l'Institut canadien ²⁸². C'est également en 1850 que l'abbé Chiniquy tenta, sans succès, d'obtenir de l'Institut l'élimination des journaux qui

²⁸⁰ Discours de Dessaulles devant l'Institut canadien, publié par *l'Avenir*, 11 mai 1850.

²⁸¹ Mandements, lettres pastorales, circulaires et autres documents publiés dans le diocèse de Montréal depuis son érection, Montréal, 1887-1926, vol. 8, p. 83.

²⁸² Voir abbé Marcel Dandurand, *op. cit.*, p. 160-164.

s'opposaient au pouvoir temporel ²⁸³. À l'Institut canadien de Québec, *l'Avenir* fut effectivement proscrit et le journal en informa ses lecteurs en se plaignant de l'intolérance dont il était victime ²⁸⁴. Un peu plus tard il rapportait un cas de refus d'absolution à un lecteur de la région de Québec ²⁸⁵.

Cette année-là, à l'occasion de la célébration de la Saint-Jean-Baptiste, Côme-Séraphin Cherrier invita ses compatriotes à pratiquer la fraternité, et visant « un certain cercle », il montra la nécessité « d'unir la religion aux fêtes nationales afin de conserver le bon ordre dans la société ²⁸⁶ ». Mais *l'Avenir* estimait plutôt qu'on vivait une « époque de tristesse et de douleur » : l'industrie, l'agriculture et le commerce languissaient : la liberté surtout était constamment violée. Il regrettait l'époque qui avait précédé 1837 :

Voyons donc ! En 1831 ou 1832, les *paroles d'un croyant*, par Laménais, étaient publiées au long dans le *Canadien* de Québec. Le peuple, sentant toute la poésie, toute l'éloquence de ce génie extraordinaire, applaudissait.

Aujourd'hui, l'écrit le, plus humble, le plus insignifiant, respirant un peu de liberté, est immédiatement dénoncé comme contraire à l'ordre, contraire aux mœurs, chose terrible... comme IMPIE ! Et toutes les âmes *pieuses*, et tous les hypocrites, et tous les hommes intéressés à la perpétuation du régime actuel, de fermer les yeux et de s'écrier « *Dieu nous sauve de l'impiété de notre siècle* ²⁸⁷ ! »

Et le journal de dénoncer un peu plus tard, allusion probable à un sermon que le curé Bédard de Saint-Rémi avait fait contre la bibliothèque de la Société des connaissances utiles, l'« odieux spectacle d'un prêtre instruit faisant l'apologie de l'ignorance et du crétinisme en dé-

²⁸³ J.-L. Lafontaine, *op. cit.*, p. 180.

²⁸⁴ *L'Avenir*, 6 avril 1950.

²⁸⁵ *L'Avenir*, 27 avril 1850.

²⁸⁶ *L'Avenir*, 28 juin 1850.

²⁸⁷ *L'Avenir*, 9 août 1850.

pendant la formation de bibliothèques publiques ²⁸⁸. » À Longueuil, reprochant aux fidèles d'avoir plus d'abonnements à *l'Avenir* qu'aux *Mélanges religieux*, l'abbé Chiniquy aurait déclaré :

... on ne peut servir deux maîtres à la fois - il faut choisir entre Dieu et le diable et ceux qui reçoivent un mauvais journal font aussi bien de rester chez eux et de ne pas venir à l'église. [...] C'est que les douze rédacteurs de ce journal sont des vagabonds, qui ont commis des sacrilèges en faisant leur première communion ! que plusieurs d'entr'eux ne l'ont pas même faite du tout ²⁸⁹ !

Mais les Rouges n'avaient pas l'intention de céder. C'est ce que manifeste la publication dans *l'Avenir* de lettres contre le contrôle par le clergé de l'élection des marguilliers ²⁹⁰, contre les exagérations de la campagne de Chiniquy en faveur de la température ²⁹¹ et contre l'opposition du clergé à la fondation de bibliothèques publiques ²⁹². Cette obstination est surtout révélée par le ton violent de la « Chronique religieuse » de Joseph Doutre dans le journal, et l'exaspération mal contenue qui lui fait dénoncer la pauvreté des principes sociaux d'un peuple à qui on n'a appris qu'à « manger et prier Dieu ²⁹³ » et à qui certains voudraient interdire « littérature, sciences et instituts » et ne laisser que le petit catéchisme comme instrument de salut politique ²⁹⁴. *L'Avenir* put se réjouir du jugement sévère de Mgr Sibour, archevêque de Paris, contre Veillot, contre *l'Univers* et contre le parti de *l'Univers*. Non seulement parce que le « libéralisme » de Mgr Sibour lui plaisait, mais encore parce que *l'Univers* faisait partie de l'arsenal dans lequel puisaient les adversaires des Rouges ²⁹⁵.

²⁸⁸ *L'Avenir*, 5 octobre 1850.

²⁸⁹ *L'Avenir*, 13 novembre 1850.

²⁹⁰ *L'Avenir*, 4 janvier 1851.

²⁹¹ *L'Avenir*, 13 novembre 1850.

²⁹² *L'Avenir*, 21 septembre et 6 octobre 1850.

²⁹³ *L'Avenir*, 6 novembre 1850.

²⁹⁴ *L'Avenir*, 29 janvier 1851.

²⁹⁵ *L'Avenir*, 6 novembre 1850.

[91]

2.5. Les élections de 1851

[Retour à la table des matières](#)

Fait à souligner, c'est à peu près au même moment que réussit à s'exprimer contre LaFontaine dans le Bas-Canada, et contre Baldwin dans le Haut-Canada, une opposition libérale qui leur reproche de marquer le pas et de montrer trop d'inclination pour les demi-mesures. L'élection du vieux radical Peter Perry à la fin de 1849 et la « convention » des Cleargrit Reformers au printemps de 1850 furent les premiers signes de l'éclatement du parti réformiste du Haut-Canada. Exprimant tout à la fois le mécontentement de certains milieux ruraux, le retour à la tradition radicale d'avant 1837 et quelque chose du charisme et de la *Jacksonian democracy*, l'idéologie des Grits était propre à leur attirer la sympathie des Rouges canadiens-français.

L'Avenir ne tarda pas à publier un article élogieux et enthousiaste sur la « convention » du mois de mars. Le journal appuyait les Grits sur la nécessité de réduire les dépenses gouvernementales et les frais de justice, d'élargir le suffrage électoral et d'étendre le principe électif, sur la nécessité enfin de défendre à l'État toute faveur envers tout groupe religieux ²⁹⁶. Le peu d'admiration que les Grits manifestaient pour le régime de l'Union et la possibilité qu'ils évoquaient même d'en venir à son abrogation n'étaient pas non plus pour déplaire aux radicaux du Bas-Canada ²⁹⁷. Aussi, pensant avoir trouvé des alliés, *L'Avenir* fut-il surpris de lire dans *l'Examiner*, qui passait pour exprimer, avec le *North American*, le point de vue des libéraux indépendants du gouvernement dans le Haut-Canada, qu'on avait des doutes sur l'alliance possible de ceux-ci avec les démocrates canadiens-français. *L'Avenir* réagit vivement à *l'Examiner*. Il affirma que le peuple canadien-français avait déjà donné des preuves de sa préférence pour une « politique réformiste et démocratique » et qu'il adhérerait sûrement au programme des Rouges le jour où il découvrirait la politique réactionnaire des hommes au pouvoir. *L'Avenir* précisait enfin qu'un cabi-

²⁹⁶ *L'Avenir*, 13 avril 1850. Voir *l'Avenir*, 6 juillet 1850.

²⁹⁷ *L'Avenir*, 6 septembre 1850.

net cleargrit qui s'appliquerait à accomplir les réformes qu'il préconise aurait son « appui franc et zélé ²⁹⁸ ». Mais on ne se préoccupait guère de l'appui d'un parti bas-canadien qu'on estimait probablement peu influent. Force fut à l'Avenir de se rendre à l'évidence. D'ailleurs, on n'appréciait pas dans le Haut-Canada la campagne annexionniste de l'Avenir. À la fin de 1850, l'Avenir répond aux attaques contre les États-Unis et contre Papineau d'un William [92] Lyon Mackenzie converti aux vertus du système britannique gouvernement ²⁹⁹.

Après les démissions de Baldwin et de LaFontaine à l'été et à l'automne de 1851, l'évolution vers le centre des conservateurs et des libéraux, de même que les manœuvres de Hincks, conduisirent à la formation d'un cabinet hétérogène qui avait à la fois l'appui des libéraux, anglais et français, des tories et des principaux chefs cleargrit. On allait abolir les réserves du clergé protestant ainsi que la tenure seigneuriale, rendre le Conseil législatif électif, et surtout, selon les plans de Hincks, on allait tout faire pour la construction des chemins de fer. Les Rouges se trouvaient bel et bien isolés ! Ils saluèrent la démission de LaFontaine avec des épithètes violentes et firent mine de blaguer sur la « manie des chemins de fer ». Mais ils n'étaient pas sans être agacés de voir que les articles les plus immédiatement réalisables de leur programme étaient assumés par le parti au pouvoir. Ils ne s'en présentèrent pas moins comme les vrais défenseurs de la classe agricole du Bas-Canada ³⁰⁰ et ils s'appliquèrent à démontrer que le ministre LaFontaine avait « complètement perdu quatre années ³⁰¹ » en soulignant, par exemple, que la tenure seigneuriale, dont on parlait depuis longtemps, était toujours en vigueur.

L'Avenir, bien sûr, tentait de s'attribuer tout le mérite du progrès de la question seigneuriale mais ses adversaires, au contraire, ne voulaient lui reconnaître pour tout rôle que celui de la mouche du coche. Chaque perspective contenait sa part de vérité. À la fin de 1848, en effet, c'est *la Minerve* qui avait demandé l'abolition de la tenure seigneuriale tandis que *L'Avenir* ne réclamait pour l'immédiat que la réforme d'un système qui lui paraissait suranné mais encore capable de

²⁹⁸ *L'Avenir*, 5 octobre 1850.

²⁹⁹ *L'Avenir*, 18 décembre 1850.

³⁰⁰ *L'Avenir*, 2 juillet 1851.

³⁰¹ *L'Avenir*, 5 septembre 1851.

rendre des services pour l'établissement sur les terres ³⁰². Six mois plus tard, il est vrai, *l'Avenir* avait publié le texte de la brochure de Clément Dumesnil sur *l'Abolition des droits féodaux et seigneuriaux*. Le journal avait alors invité le peuple à se réunir en « convention » pour discuter de la question seigneuriale et certains de ses rédacteurs, comme Charles Laberge et Jean-Baptiste-Éric Dorion, avaient contribué à l'organisation du mouvement contre la tenure. À l'automne de 1849, *l'Avenir* s'était prononcé catégoriquement pour l'abolition. La tenure, selon le journal, avait perdu sa fonction primitive, elle paralysait l'industrie de même que l'esprit d'initiative : la rente, autrefois modeste, était devenue onéreuse tandis que les seigneurs ne se souciaient pas de fournir un service de [93] banalité de qualité : d'un autre côté, la perception des lods et ventes sur l'ensemble des propriétés des censitaires était injuste ³⁰³. *L'Avenir* avait eu l'occasion de montrer à quel point il tenait à ses principes à l'égard de la tenure seigneuriale. Jean-Baptiste-Éric Dorion, Joseph Doutre, Rodolphe Laflamme et le correspondant Pierre Blanchet avaient clairement admis qu'ils différaient d'opinion avec Papineau et avec Dessaulles sur cette question ³⁰⁴. Par contre, un comité de la Chambre d'assemblée avait été nommé par le gouvernement pour étudier la question et *l'Avenir*, qui avait quelques mois plus tôt exprimé son impatience et sa crainte de voir le problème traîner indéfiniment en longueur ³⁰⁵, dut reconnaître au mois d'août 1851 dans le plan d'abolition du solliciteur-général Drummond « une mesure populaire et progressive ³⁰⁶ ». Tout compte fait, les Rouges avaient contribué à aiguillonner le ministère.

Le premier numéro de *l'Avenir*, en janvier 1851, sous la signature du « directeur-gérant », Jean-Baptiste-Éric Dorion, soulignait l'importance de l'année en cours pour les démocrates et invitait les « amis du progrès » à se mettre en communication avec le journal pour toutes les questions concernant les élections prochaines. Dorion demandait d'informer le journal des candidatures et des assemblées intéressant les partisans de la cause démocratique. Suivait la liste des articles du programme de *l'Avenir* :

³⁰² *L'Avenir*, 4 novembre 1848.

³⁰³ *L'Avenir*, 11 septembre 1849.

³⁰⁴ *L'Avenir*, 4 mai 1850.

³⁰⁵ *L'Avenir*, 4 juin 1851.

³⁰⁶ *L'Avenir*, 15 août 1851.

Éducation aussi répandue que possible.
Progrès agricoles : - Établissements de fermes modèles.
Colonisation des terres incultes à la portée des classes pauvres.
Libre navigation du St.-Laurent.
Réforme de la judicature : - Décentralisation judiciaire : - Codification des lois.
Réforme postale. - Libre circulation des journaux.
Administration du gouvernement moins dispendieuse qu'aujourd'hui. - Réduction des salaires dans toutes les branches du service public, et du nombre des employés.
Municipalités de paroisses.
Décentralisation du pouvoir.
Institutions électives dans toute leur plénitude.
Gouverneur Électif.
Conseil Législatif Électif.
Magistrature élective.
Tous les chefs de bureaux publics rendus électifs.
Réforme Électorale basée sur la population.
Le suffrage universel.

[94]

Éligibilité dépendant de la confiance publique.
Convocation et durée des sessions du Parlement fixées par la loi.
Défense par une loi spéciale à tout représentant du peuple d'accepter aucune charge lucrative de la couronne, pendant l'exercice de son mandat et un an après son expiration.
Abolition de la tenure seigneuriale.
Abolition du système des dîmes.
Abolition des réserves du clergé protestant.
Abolition du système des pensions par l'État.
Abolition des privilèges des avocats et liberté accordée à tout homme de défendre sa propre cause.
Droits égaux, justice égale pour tous les citoyens.
Le Rappel de l'Union.
Puis enfin et au-dessus de tout : Indépendance du Canada et son Annexion aux États-Unis.

Voilà ce que nous demandons, ce que nous demanderons toujours et sans cesse, jusqu'à ce que ces améliorations, ces changements, ces libertés aient été accordés au peuple canadien.

Hors ces libertés, hors ces améliorations et beaucoup d'autres encore, il n'y a pas de salut pour notre population. Aussi longtemps qu'un gouvernement arriéré et corrompé nous les refusera : nous ne reconnaitrons à aucun ami de son pays le droit de l'inaction et du repos.

Et tant que le Peuple n'aura pas conquis sur la plateforme électorale la reconnaissance de ses droits indéniables, il sera toujours comme un troupeau d'Iloles que quelques hommes pourront exploiter à leur profit, et qu'ils pourront conduire n'importe où, sans qu'il sache pourquoi ni comment ³⁰⁷.

Ce manifeste, sous lequel apparaissait la signature de J.-B.-É. Dorian, fut reproduit régulièrement au cours de l'année. À partir du mois de mai, le journal expliqua plus en détail certains articles. Mais la campagne électorale proprement dite, qui eut lieu à l'automne, n'eut, somme toute, rien de particulièrement éclatant. Les partisans de *l'Avenir* organisèrent bien un certain nombre d'assemblées publiques et réussirent à se faire entendre à certaines autres, par exemple dans les comtés de Montréal, de Huntingdon, de Rouville, de Saint-Hyacinthe et de Richelieu, mais ils ne purent rejoindre toutes les divisions électorales ³⁰⁸. De façon générale, les démocrates dénoncèrent le « replâtrage » ministériel auquel avait procédé le gouvernement ainsi que le projet de « chemin de fer d'Halifax ». Ils se présentèrent comme les champions du peuple et les partisans de l'économie et de la décentralisation. Les ministériels attaquèrent les grandes déclarations de leurs adversaires et ils se présentèrent [95] eux-mêmes comme les partisans de réformes prudentes et progressives. Ils ne manquèrent pas d'attaquer les tendances annexionnistes et anticléricales de ceux qu'ils appelaient les « démagogues ».

Les Rouges réussirent assez tard à obtenir la candidature de

³⁰⁷ *L'Avenir*, 4 janvier 1851.

³⁰⁸ *L'Avenir*, 3 et 10 octobre 1851.

Louis-Joseph Papineau dans le comté urbain de Montréal. Ils avaient aussi quelques bons candidats comme Jacob Dewitt, député de Beauharnois, et Hippolyte Lanctôt, exilé politique de 1837, dans Huntingdon. À Saint-Hyacinthe, Louis-Antoine Dessaulles, qui était seigneur, petit entrepreneur et maire de la municipalité, ne posa pas sa candidature. Ce fut un cousin, D.-G. Morison, qui tenta de se faire élire. Un seul membre de l'équipe de *l'Avenir*, Jean-Baptiste-Éric Dorion, brigua les suffrages. Il faut dire que les gens de *l'Avenir* étaient bien jeunes, et probablement peu fortunés. Joly dans Lotbinière et Letellier dans Kamouraska n'étaient effectivement pas rattachés au noyau radical de Montréal, même s'ils faisaient la lutte aux partisans du ministère et s'ils avaient à répondre à des accusations d'anticléricalisme.

Les partis manquaient de cohésion et d'une orientation ferme, particulièrement celui des démocrates. Celui-ci était moralement attaché à un Louis-Joseph Papineau lointain et peu disposé à jouer vraiment le rôle de chef. Jean-Baptiste-Éric Dorion, sûrement le plus actif ou le plus remuant des jeunes radicaux, n'avait pas l'autorité suffisante pour faire l'unité autour de lui. Bref, les Rouges étaient plus difficiles à reconnaître sur les tribunes que dans la presse, à ce point qu'il arriva parfois qu'un candidat fut revendiqué comme sien par *l'Avenir* et par *la Minerve* à la fois ! Disposant de peu de moyens, réduite à une demi-douzaine de collaborateurs réguliers, divisée entre la tâche de produire le journal et celle d'expliquer ici et là dans les comtés son programme, l'équipe de *l'Avenir* montra des signes d'essoufflement : d'une édition par semaine on passa à une édition par dix jours en octobre, et par quinze jours en novembre. Hasard malencontreux pour une année importante, *l'Avenir* était privé des services de celui qui était devenu son principal rédacteur. Malade depuis le mois de juin, Philippe-Gustave Papineau allait mourir le mois même des élections. Le dernier numéro de *l'Avenir* que Jean-Baptiste-Éric Dorion réussit à faire paraître avant la consultation électorale était presque entièrement consacré à son propre manifeste aux électeurs du comté de Champlain ³⁰⁹. Ce manifeste commençait par l'idée de l'abrogation de l'Union de 1840 et il se terminait sur celle de l'indépendance du Canada et son annexion aux États-Unis. Il était sûrement l'expression la plus complète du programme [96] démocratique, mais il était intermi-

³⁰⁹ *L'Avenir*, 28 novembre 1851. Voir l'appendice 3.

nable. Les « électeurs du comté de Champlain » qui eurent le courage de le lire en entier ne furent certainement pas légion. Malgré tout, la consultation électorale montra que le parti rouge n'était pas quantité négligeable, du moins dans la grande région de Montréal ³¹⁰.

L'Avenir interpréta les résultats des élections dans Montréal ³¹¹ comme un signe de la force du parti démocratique. Tel n'était pas l'avis de la *Minerve* qui estimait, pour sa part, le parti rouge « complètement en désarroi, ... la tête abattue à Montréal et le reste du corps...

³¹⁰ On remarquera, dans les tableaux qui suivent, que nous avons tenté de dégager la tendance idéologique de chaque candidat, On peut voir pour chaque région des totaux et des pourcentages indiquant l'importance de chaque tendance dans la région. Au bas des tableaux se trouvent des pourcentages cumulatifs, pour la grande région de Montréal et pour la grande région de Québec et de Trois-Rivières, respectivement. Comme nous l'avons expliqué dans l'introduction, dans les cas où un candidat est élu par acclamation, nous lui donnons le nombre moyen de votes exprimés dans le même comté lors des deux élections contestées les plus proches.

Les résultats officiels des élections de 1851 sont limités à la liste des candidats victorieux. Heureusement les journaux, et particulièrement *L'Avenir*, nous permettent de connaître la plupart des noms des candidats défaits et le nombre de voix obtenues par chacun des candidats.

Dans la cité de Montréal et dans la cité de Québec, les électeurs pouvaient voter deux fois et ils devaient élire deux candidats. Nous n'avons retenu pour Montréal que les votes accordés aux candidats canadiens-français dans les quartiers majoritairement canadiens-français qui allaient devenir (ce sera le cas à compter de l'élection de 1861) la circonscription de Montréal-Est. Les chiffres que nous avons trouvés pour Québec sont pour l'ensemble de la ville, ce qui fait que nous ne pouvons pas les utiliser. Nous n'avons pour Huntingdon que l'indication de la victoire de Varin sur Lanctôt par une majorité de 600 voix. Nous nous sommes permis de « supposer » le nombre de voix données à chaque candidat en partant du nombre de voix exprimées en 1854 dans les comtés qui remplacent celui de Huntingdon : Laprairie, Châteauguay et Napierville. Nous nous sommes permis également de retenir, plutôt que l'élection par acclamation de W.-H. Scott dans Deux-Montagnes, celle qui fut contestée, quelques mois plus tard, à la suite de la mort de Scott.

Pour les résultats des élections de 1851 nous avons utilisé les Journaux de l'Assemblée législative du Canada (1852-1853), vol. XI, Ire partie, XIII-XVII : *L'Avenir*, la *Minerve*, le *Moniteur canadien*, le *Canadien* et le *Journal de Québec*, de novembre 1851 à février 1852.

³¹¹ *L'Avenir*, 11 décembre 1851.

détruit à Saint-Hyacinthe ³¹² ». Papineau et Dessaulles étaient visés : celui-ci n'avait pas posé sa candidature, et le vieux chef patriote, quant à lui, avait écrit un manifeste aux électeurs de Montréal ³¹³ mais il n'avait pas fait de campagne. Montréal avait à élire deux représentants et, à part Papineau, il y avait quatre candidats : deux ministériels reconnus, Young et La Rocque et deux tories, Badgley et Devins. Au milieu du second jour de vote, Young menait et Papineau était au deuxième rang.

³¹² *La Minerve*, 12 décembre 1851.

³¹³ *L'Avenir*, novembre 1851.

Divisions électorales	Population		Voix "rouges"	Voix "violette" b.	Voix "bleues"	Autres tendances et voix non classées	
	1851	C.-f. a					
TOTAL RÉGIONAL			2 322 39%		3 819 56%	339	5%
Leinster	29 690	26 600			Viger 1 809 Poirier 1 153		
Berthier	34 608	33 184	J.-H. Jobin 2 599		Dostaler 1 594		
TOTAL RÉGIONAL			2 599 36%		4 556 64%		
TOTAL (Grande région de Montréal)			8 759 33%	1 651 6%	16 000 60%	339	1%

a : population canadienne-française;

b : entre les voix "rouges" et les voix "bleues".

ÉLECTIONS DE 1951. GRANDE RÉGION DE QUÉBEC ET DE TROIS-RIVIÈRES
Tendances manifestées par la répartition du vote

Divisions électorales	Population		Voix "rouges"	Voix "violetttes" b.		Voix "bleues"		Autres tendances et voix non classées	
	1851	C.-f. a							
Trois-Rivières Saint-Maurice	27 562	26 181				Polette, accl. (1854 et 1857)	464		
						Turcotte	1 336	Cloutier	160
						L.-L.-L. Désaulniers	1 061		
Champlain	13 896	13 469	J.-B.-É. Dorion	181	Marchildon	804	Guillet	569	
TOTAL RÉGIONAL				181 4%		804 18%		3 430 75%	160 3%
Yamaska	14 748	13 946	Barthe	132			Dumoulin	798	
							Fourquin	772	
Nicolet	19 657	18 963			L.-E. Pacaud	641	T. Fortier	1 198	
					T. Fournier	641			
Drummond	16 562	11 416						McDougall	1 479
								Marier	501
TOTAL RÉGIONAL				132 2%		1 282 21%		2 768 45%	1 980 32%
Québec	—	—					Dubord	1 877	
							Méhot	1 820	
Portneuf	19 336	16 786					Tessier	1 471	
							Fiset	998	
							Angers	64	
Québec (comté)	19 474	11 965					Chauveau et Panet (1867 et 1861)	2 483	

Divisions électorales	Population		Voix "rouges"	Voix "violetttes" b.		Voix "bleues"		Autres tendances et voix non classées	
	1851	C.-f. a							
Montmorency	9 698	9 276				Cauchon	963		
						Guay	523		
Saguenay	20 783	18 828		Harvey	1 166	La Terrière	1 896		
TOTAL RÉGIONAL					1 166	12%	8 393	88%	
Lotbinière	16 657	13 227		Joly	754	Laurin	1 160		
Mégantic	13 855	8 245						Clapham	568
								D. Ross	533
								Poudrier	509
Dorchester	43 105	38 802				Lemieux accl. (Lévis et Dorchester, 1857)	4 374		
TOTAL RÉGIONAL					754	10%	5 534	70%	1 600 20%
Bellechasse	16 062	16 007		O.-C. Fortier	109	Chabot	1 084		
				N.-C. Faucher	80	M.-B. Pouliot	484		
L'Islet	19 641	19 446				C.-F. Fournier accl. (1864)	965		
Kamouraska	20 396	20 036		Letellier	1 100	Chapais	1 184		
Rimouski	26 882	25 822				Tâché accl. (1854 et 1857)	1 851		
Gaspé	10 904	6 738						Christie	692
								Kavinagh	541
TOTAL RÉGIONAL					1 289	16%	5 568	69%	1 233 16%

Divisions électorales	Population		Voix "rouges"	Voix "violette" b.	Voix "bleues"	Autres tendances et voix non classées
	1851	C.-f. a				
TOTAL (Grande région de Québec et de Trois-Rivières)			313 1%	5 295 15%	25 693 70%	4 973 14%

a : population canadienne-française.

b : entre les voix "rouges" et les voix "bleues".

[100]

C'est alors que les partisans du ministère furent invités à voter pour le tory Badgley, qui avait plus de chances que le candidat ministériel La Rocque de vaincre Papineau. Ce dernier fut victime de la manœuvre et subit, par quelques voix, sa première défaite électorale. *L'Avenir* se scandalisa de voir Georges-Étienne Cartier applaudir à la victoire d'un tory contre Papineau ³¹⁴ et les partisans de Papineau dénoncèrent l'influence du clergé contre lui. Toutefois, avant les élections, *les Mélanges religieux* avaient écrit qu'on n'avait à juger que des principes politiques de Papineau ³¹⁵ et que jamais ils n'avaient affirmé que celui-ci eût été « hostile au clergé catholique ³¹⁶ ». Pour sa part, après les élections, la *Minerve* mentionna que l'agent de la fabrique, le premier marguillier, l'organiste et le gardien de l'église paroissiale de Montréal, de même que le bedeau de la cathédrale, étaient des partisans de Papineau. C'était à son point de vue, une preuve de l'indépendance du clergé ³¹⁷.

Malgré sa défaite, Papineau, comme le démontra *l'Avenir* ³¹⁸, avait conservé la majorité des voix exprimées par les Canadiens français. Les Rouges pouvaient se féliciter de la victoire de Michel-François Valois, médecin et ancien patriote, dans le comté rural de Montréal. Au sud et à l'est de Montréal, les candidats Willett dans Chambly, Lanctôt dans Huntingdon et Dorion, dans Richelieu, n'avaient pas fait trop mauvaise figure. Il en était de même pour les candidats Sauvé dans Vaudreuil et A.-B. Papineau dans Terrebonne, comtés situés à l'ouest et au nord de Montréal. J.-H. Jobin avait été élu dans Berthier.

Toutefois les Rouges étaient à peu près absents de la grande région de Québec et de Trois-Rivières. Dans Champlain, J.-B.-É. Dorion s'était retiré après la première journée du vote en faveur du candidat Marchildon qui avait alors un peu plus de voix que le candidat ministériel. Le second jour, Marchildon avait obtenu facilement la majorité. Joseph-Guillaume Barthe n'avait, pour sa part, réussi à obtenir

³¹⁴ *L'Avenir*, 11 décembre 1851.

³¹⁵ *L'Avenir*, 25 novembre 1851.

³¹⁶ *L'Avenir*, 5 décembre 1851.

³¹⁷ *La Minerve*, 31 décembre 1851.

³¹⁸ *La Minerve*, 21 janvier 1852.

qu'environ dix pour cent des voix dans Yamaska.

L'Avenir expliqua la défaite de plusieurs de ses partisans par l'appui que le clergé avait accordé aux candidats ministériels ³¹⁹. C'était peut-être une explication un peu trop exclusive. Mais il est intéressant de savoir que le rougisme inquiétait même le clergé du lointain comté de Kamouraska et que le candidat Letellier de Saint-Just, qui n'était pas un Rouge, subit l'hostilité de certains curés dès 1850. Au moment [101] de l'élection de 1851, le vicaire-général Gauvreau, supérieur du Collège de Sainte-Anne, avait écrit à l'archevêque de Québec qu'il n'avait d'abord pas cru Letellier associé au « parti qui tend au bouleversement de nos institutions civiles et religieuses » mais que, les mises en garde de Mgr Turgeon aidant, il voyait bien le jeu des partisans de Letellier qui prêchaient l'abolition des dîmes en même temps que celle des droits Seigneuriaux. Cela, à son avis, justifiait l'intervention active de certains curés du comté, persuadés des « prétentions de bouleversement » du parti de Letellier et conscients de leur devoir de « défenseurs de la Religion et de l'Ordre ³²⁰ ».

2.6. *La fin de l'Avenir*

[Retour à la table des matières](#)

Quarante jours s'étaient écoulés entre la publication de *l'Avenir* le 11 décembre 1851 et celle du numéro suivant, le 21 janvier 1852. Le journal parut alors pour annoncer la fin de ses activités. Avant de prendre congé de ses lecteurs, Jean-Baptiste-Éric Dorion souligna qu'on devait à *l'Avenir* d'avoir « scindé le parti canadien de 1847 en deux [et d'en avoir] détaché tous les vrais démocrates ». Mais Dorion ajoutait que le journal ne s'était jamais relevé financièrement de l'incendie de 1850 et qu'il lui était beaucoup dû par ses abonnés. Il réaffirmait sa foi dans la cause républicaine mais il se disait incapable de continuer davantage son travail et ses sacrifices. Comme déjà *le Pays* était né, Dorion précisa que la décision de suspendre la publication de *l'Avenir* remontait au début de décembre 1851 et que le nouveau jour-

³¹⁹ *L'Avenir*, 21 janvier 1852.

³²⁰ Julienne Barnard, éd., *les Mémoires Chapais*, Montréal, Fides, 1961, vol. 2 (1848-1875), p. 70-73.

nal démocratique était « une entreprise tout à fait distincte de *l'Avenir* ». Quant à lui, il n'avait eu aucune participation à la fondation du Pays et il ne lui était lié « ni directement ni indirectement ³²¹ ».

Mais celui qu'on appelait l' « Enfant terrible » n'était pas homme à lâcher facilement. Dès le mois d'avril, après avoir reçu cadeau d'une presse et remboursement des dettes d'un certain nombre d'anciens abonnés, il informait le public de son intention de reprendre la publication de *l'Avenir*. Ainsi le journal parut-il du 17 juin jusqu'au 24 novembre 1852. Jean-Baptiste-Éric Dorion manifesta durant ces cinq mois une fidélité totale à ses principes. On retrouva encore sous sa plume des articles qui disaient son admiration pour les socialistes européens ³²², son opposition au chemin de fer d'Halifax, « la ruine du [102] pays ³²³ », et son rejet d'un système de dîmes dont tout le poids, selon lui, tombait sur le cultivateur ³²⁴. Jusqu'à la fin, il continua de protester contre l'influence politique du clergé. Ainsi, après l'élection de Louis-Joseph Papineau dans Deux-Montagnes, à l'été de 1852, il ne manqua pas de mettre en accusation tel curé, tel vicaire et même l'agent de la seigneurie du Séminaire de Montréal qui avaient utilisé leur influence contre Papineau ³²⁵. Toutefois, un peu désabusé, Dorion écrivait peu de temps avant la fin de sa carrière à *l'Avenir* :

L'éducation seule guérira le mal et forcera les hommes de Dieu à ne s'occuper que de religion ou à sortir de leurs taupières pour se mêler *ouvertement* de politique quand ils voudront l'influencer et diriger les consciences et les intérêts matériels. En attendant que l'éducation ait fait ouvrir les yeux au peuple sur ce chapitre, il faut prendre son mal en patience ³²⁶.

³²¹ *L'Avenir*, 21 janvier 1852.

³²² *L'Avenir*, 11 août 1852.

³²³ *L'Avenir*, 29 août 1852.

³²⁴ *L'Avenir*, 3 novembre 1852.

³²⁵ *L'Avenir*, 28 juillet 1852.

³²⁶ *L'Avenir*, 6 octobre 1852.

L'« Enfant terrible » dut finalement s'avouer vaincu par les difficultés financières et l'obligation, en particulier, de « supporter un crédit interminable ³²⁷ ». À la fin de novembre 1852, *l'Avenir* de Jean-Baptiste-Éric Dorion paraissait pour la dernière fois. Le journaliste devint cultivateur et marchand : Dorion quitta Montréal pour s'établir à Durham, comté de Drummond. Grâce à lui le village obtint un bureau de poste. Bientôt Durham devint L'Avenirville ³²⁸.

³²⁷ *L'Avenir*, 10 novembre 1852.

³²⁸ J.-C. Saint-Amant, *Un coin des cantons de l'Est*, p. 274-275.

[103]

**LES ROUGES.
Libéralisme, nationalisme et anticléricalisme
au milieu du XIXe siècle.**

Chapitre III

Les années de maturation et d'expansion (1852-1858)

3.1. Le pays

[Retour à la table des matières](#)

Pour les démocrates, la naissance du Pays correspondait à un nouveau départ. Dès le début de janvier 1852, avant même que *l'Avenir* n'annonçât son intention de mettre fin à sa publication, *le Pays* paraissait et affirmait son intention de défendre la cause des « vrais démocrates en Canada ³²⁹ ». Le libraire Édouard-Raymond Fabre, avec lequel Louis-Joseph Papineau avait des liens d'amitié, n'avait pas été étranger à la fondation du Pays. Propriété de J.-A. Plinguet, qui en était aussi l'imprimeur, le journal devait être rédigé par Louis-Antoine Dessaulles et Louis Labrèche-Viger. Le premier grand éditorial de Dessaulles, dans lequel on voulut voir l'orientation du journal, était très long et très peu explicite sur les questions les plus délicates ou les plus controversées. On comprit que *le Pays* allait être plus prudent que *l'Avenir*. *La Minerve* fit cependant au nouveau journal un accueil plu-

³²⁹ *L'Avenir*, 21 janvier 1852.

tôt froid, comparant les rouges de France et ceux du Canada et interprétant la disparition de *l'Avenir* comme un signe du peu d'influence de ces derniers :

Les rouges qui n'ont fait leur apparition en Canada qu'après la chute de Louis-Philippe, et le renversement du trône en France, n'ont cessé de s'approprier les principes religieux et politiques des rouges français, ils s'identifiaient pour ainsi dire avec ce parti. Il n'est donc pas étonnant qu'ils aient eu le même sort, et qu'aux dernières élections le peuple canadien ait prononcé contre eux un verdict également sévère et accablant. Par une coïncidence bien remarquable, ces deux verdicts ont été prononcés précisément dans le même temps. Les rouges du Canada se sont aussi tellement ruinés, [104] par leurs doctrines extravagantes et leurs principes exagérés, qu'ils sont obligés de changer le titre de leur organe que le peuple ne veut plus lire. Ils sont obligés de démolir leur plate-forme politique et d'afficher la modération pour tâcher de se réhabiliter. Vains efforts, ceux qui se sont déclarés ennemis de notre constitution, qui ont proclamé que le gouvernement responsable est une dérision et une moquerie, et qui veulent à tout prix se noyer dans la république américaine, ne peuvent plus aujourd'hui avec consistance défendre nos institutions, faire fonctionner cette forme de gouvernement qu'ils regardent comme une dérision, ni s'empêcher de demander cette annexion qu'ils disent être nécessaire au salut du peuple. Il ne sera pas facile non plus pour des gens qui ont prononcé que les pratiques et les dogmes du catholicisme sont des vieilleries, et que les prêtres du Canada sont des fanatiques qui négligent leurs devoirs religieux, qui font un emploi criminel de l'influence que leur donne leur caractère sacré, qui abusent de la chaire et du confessionnal, il ne sera pas facile, disons-nous, pour de telles gens, non pas de défendre nos doctrines religieuses et notre digne clergé contre les attaques incessantes de nos adversaires, mais même de cacher leur profonde malice et leur impiété au fond de leurs cœurs ³³⁰.

³³⁰ *La Minerve*, 13 janvier 1852. Pour sa part, le Journal de Québec écrivait dans son numéro du 3 février 1852 : « Nous tenons à être avec le pays, il est

Le Pays, selon Labrèche-Viger, visait à rallier les démocrates de toutes les tendances « sous un même drapeau ³³¹ ». On avait généralement retenu que *l'Avenir* avait été « tué » à la suite de ses malheureuses algarades avec le clergé. Plus tard on rappela principalement le fameux extrait de la *Semaine de Paris* sur les « textes vieillis des conciles ³³² » et la nouvelle d'une offre faite par le gouvernement à l'épiscopat de participer, moyennant récompense, à la lutte contre l'annexion ³³³. Effectivement, *le Pays* évita à ses débuts de chercher querelle au clergé, se contentant d'exiger des journaux consacrés à la religion l'abandon des questions politiques. Toutefois, c'est sur un ton assez cassant qu'il accusa *les Mélanges religieux* de traiter de bien d'autres sujets que de la religion :

Le rédacteur des *Mélanges*, après avoir mêlé notre réponse à sa question comme un jeune chat mêle ce que l'on sait, n'a pas jugé à propos de répondre à son tour à la question que nous lui faisons sur la couleur de son drapeau qui demeure de couleur invisible. Nous n'en sommes pas étonnés : il reste ce qu'il est : *mélanges* d'un peu de tout. Pourtant, nous aurions aimé savoir comment il explique le *Mélange* quotidien de la religion et de la politique qu'il distribue chaque jour à ses lecteurs : pourquoi ses propres écrits et ceux [105] qu'il accueille de préférence *mêlent* toujours la religion et la politique, et font généralement une seule et même personne d'un socialiste et d'un républicain, d'un athée et d'un républicain. Nous aurions aimé savoir quel canon a jamais déterminé la forme des gouvernements et la couleur des opinions politiques : et si, enfin, l'on peut être chrétien et républicain ou démocrate tout à la fois ³³⁴.

vrai, mais avec le véritable pays et non avec le Pays de M. Dessaulles, qui n'est et ne sera jamais que le pays de la famille Papineau. »

³³¹ *Le Pays*, 29 avril 1852.

³³² Voir *le National*, 8 janvier 1856.

³³³ *Le Pays*, 29 avril 1852.

³³⁴ *Le Pays*, 26 février 1852.

Louis-Antoine Dessaulles, qui devait faire équipe avec Louis Labrèche-Viger, écrivit fort peu dans le journal. Dès la fin du mois d'avril, Labrèche-Viger communique aux lecteurs que n'ayant pu s'établir à Montréal comme il entendait le faire, Dessaulles n'a pas participé à la rédaction depuis un bon moment et qu'il doit abandonner *le Pays* ³³⁵. À ce moment-là, le journal était bien lancé et son tirage, supérieur à ce que *l'Avenir* avait jamais atteint, approchait celui de la riche *Minerve* ³³⁶. L'année 1852 marque ainsi le remplacement, dans le rôle de porte-parole du parti démocrate, de *l'Avenir* de P.-G. Papi-neau et de J.-B.-É Dorion par *le Pays* de Louis Labrèche-Viger. L'influence d'Antoine-Aimé Dorion, frère de Jean-Baptiste-Éric, mais qui ne lui ressemblait guère par le tempérament, semble avoir été grande dès cette époque dans le parti.

3.2. Une fidélité prudente aux positions de *l'Avenir*

[Retour à la table des matières](#)

Pour expliquer ses positions et pour se situer par rapport aux premières années du mouvement d'opposition à LaFontaine, *le Pays* entreprit la publication d'une série d'articles intitulés « la Politique de 1853. Comparée à celle de 1848, 49, 50 et 51 ». On rappelait la fondation de *l'Avenir*, pour souligner à la fois la fidélité des démocrates de 1853 à son programme, les progrès accomplis sous l'impulsion des démocrates et l'ineptie ou l'absence d'initiative des « hommes au pouvoir ». « Pendant quatre ans, disait le rédacteur du *Pays*, ces jeunes gens furent le point de mire de toutes sortes d'injures, et tout ce qu'ils voulaient était *exécrable, socialiste, damnable* ». Aujourd'hui, la politique des Rouges était acceptée par la population et par la Chambre d'assemblée ³³⁷. *Le Pays* estimait que c'était à ceux qui avaient placé l'éducation en tête de leur programme que l'on devait attribuer le méri-

³³⁵ *Le Pays*, 29 avril 1852. Dessaulles avait à Saint-Hyacinthe sa famille, ses affaires seigneuriales et une entreprise industrielle (un four ffl chaud) d'une certaine importance. Voir à ce sujet C.-P. Choquette, *Histoire de la ville de Saint-Hyacinthe*, Saint-Hyacinthe, Richer et fils, 1930, p. 178.

³³⁶ *Le Pays*, 18 mars 1852.

³³⁷ *Le Pays*, 2 avril 1853.

te d'avoir « forcé la législature à faire quelque chose ³³⁸ » : à ceux qui réclamaient la « réforme [106] postale » que l'on devait de ne payer maintenant que six sous pour affranchir une lettre et de jouir de la « libre circulation des journaux ». Grâce à ceux qui l'avaient toujours demandé, « la décentralisation et l'abandon du patronage [allaient être] bientôt une des conditions d'existence du pouvoir ³³⁹ ». LaFontaine et *la Minerve* voyaient comme dangereuse l'élection du Conseil législatif mais le ministre Morin devait admettre que cette réforme était nécessaire ³⁴⁰. En 1848 on voyait dans le suffrage universel un bouleversement socialiste capable de « renverser la base de nos institutions », alors que maintenant le nouveau ministère élargissait lui-même le suffrage électoral ³⁴¹. L'idée du vote au scrutin secret faisait aussi des progrès dans l'opinion publique, comme le montrait l'adoption de ce système par la corporation municipale de Montréal ³⁴². N'était-ce pas enfin à la presse et au parti démocratiques, demandait le rédacteur du *Pays*, qu'il fallait attribuer le mouvement pour l'abolition de la tenure seigneuriale, les assemblées publiques et les « conventions » qui avaient convaincu le gouvernement qu'il fallait agir ? La presse ministérielle avait-elle manifesté pour sa part, quelque « sympathie pour les victimes des seigneurs ³⁴³ » ?

La Minerve ne pouvait, bien sûr, être du même avis. Affirmant qu'elle avait toujours « arboré le drapeau des réformes rationnelles et progressives », elle ne voulut d'abord reconnaître au parti de *l'Avenir* que le « mérite d'avoir crié plus fort que le parti modéré ». Flairant quelque supercherie, elle ne manqua surtout pas de raviver avec satisfaction le souvenir d'articles « qui rendaient le programme de *l'Avenir* mauvais » et que les amis de *l'Avenir* avaient la prudence de passer sous silence. Elle rappela que le programme des Rouges comportait aussi les articles suivants :

³³⁸ Ibid.

³³⁹ *Le Pays*, 7 avril 1853.

³⁴⁰ *Le Pays*, 9 avril 1853.

³⁴¹ *Le Pays*, 12 avril 1853.

³⁴² *Le Pays*, 4 mai 1853.

³⁴³ *Le Pays*, 23 avril 1853.

Abolition du système des dîmes.
 Réforme électorale *basée sur la population*.
 Rappel de l'Union.
 Magistrature élective.
 Gouverneur électif.
 Puis enfin et pardessus tout annexion aux États-Unis ³⁴⁴.

Le problème des dîmes, il est vrai, n'encomrait pas les pages du *Pays*. Il n'y était plus question de la représentation électorale basée sur [107] la population depuis bien longtemps. Quant à l'Union, *le Pays* avait écrit quelque temps plus tôt qu'il ne tenait pas à la conserver, « loin de là ³⁴⁵ ». La sympathie et l'admiration pour les États-Unis, de même que l'attention aux affaires américaines demeuraient, mais *le Pays* avait déjà admis, avec un peu d'humeur, que le mouvement annexionniste était mort ³⁴⁶. *Le Moniteur canadien* en gardait jusqu'à un certain point la nostalgie, mais c'était tout. À l'été de 1853, *le Pays* admettait que si l'expérience avait fait abandonner ou différer certaines grandes questions soulevées depuis dix ans, il n'en demeurerait pas moins un corps de doctrine capable de soutenir la cause démocratique ³⁴⁷. Au même moment, *le Canadien* de Québec admet que le parti qui « voudrait faire marcher le char de l'état au pas de course » compte dans ses rangs une bonne partie de ce qu'il y a de « plus intelligent et de plus actif » dans la jeunesse, affirmant même qu'advenant la chute du ministère la succession n'irait pas à Joseph Cauchon mais bien aux « hommes du *Pays* et du *Moniteur* ³⁴⁸ ».

Toutefois les démocrates devaient concéder à leurs adversaires l'avantage considérable d'avoir dans le Haut-Canada des alliés, libéraux et conservateurs. *Le Pays* avait été assez dur pour les uns et pour les autres, écrivant que libéraux et tories ne convoitaient que le pouvoir et que, quant à lui, il n'était sensible ni à la sollicitude des libéraux pour « nos institutions religieuses », ni aux mises en garde inté-

³⁴⁴ *La Minerve*, 9 avril 1853.

³⁴⁵ *Le Pays*, 10 mars 1853.

³⁴⁶ *Le Pays*, 27 janvier 1853.

³⁴⁷ *Le Pays*, 15 août 1853.

³⁴⁸ *Le Canadien*, cité par *le Pays*, 20 août 1853.

ressées des tories contre les Clear Grits aspirant, selon eux, à l'« anéantissement de notre religion ³⁴⁹ ». Même les Clear Grits ne trouvaient pas grâce devant le rédacteur du *Pays*. Il voulait bien leur reconnaître de la sincérité et du courage mais il les blâmait d'avoir peut-être perdu de vue tous leurs projets de réformes politiques et sociales pour ne s'occuper que des « réserves du clergé et du fantôme illusoire du jésuitisme ³⁵⁰ ». Les principes des démocrates canadiens-français ne pouvaient que les ranger du côté des partisans de l'abolition des réserves du clergé protestant, avec les « amis de la liberté religieuse ». Les démocrates étaient opposés à l'existence d'une religion d'État « subventionnée par la province ³⁵¹ ». Ils protestèrent également avec vigueur contre le *Globe* de Toronto qui avait considéré la présence du *Semur canadien* à l'Institut canadien comme le signe d'un prosélytisme protestant : le *Pays* expliqua que l'Institut n'excluait aucune source de connaissance et reprocha au *Globe* [108] sa tendance à soulever les passions religieuses et le fanatisme. Il lui signifia qu'il avait raté son compliment à l'Institut et n'avait réussi qu'à donner un « coup de griffe » au clergé catholique ³⁵². De même, lorsque la tournée de propagande du célèbre Gavazzi, prédicateur antipapiste, dégénéra presque en émeute, à Québec et à Montréal, le *Pays* prit la défense, contre les journaux protestants, des Canadiens français catholiques ³⁵³. Il affirma son opposition au sectarisme, quel qu'il fût ³⁵⁴. À la même époque, Louis-Antoine Dessaulles, comme maire de Saint-Hyacinthe, présentait à Mgg Bedini, légat pontifical en visite au Canada, une adresse que la *Minerve elle-même* qualifia de « monument de délicatesse et de foi catholique ³⁵⁵ ». Était-ce un repli stratégique ? Les Rouges cachaient-ils leur jeu ? Rien ne permet de l'affirmer, d'autant plus que les positions demeuraient fermes sur d'autres points.

Ainsi l'Institut canadien de Montréal avait-il refusé de se rendre

³⁴⁹ *Le Pays*, 20 décembre 1852.

³⁵⁰ *Le Pays*, 25 août 1853.

³⁵¹ *Le Pays*, 22 septembre 1852.

³⁵² *Le Pays*, 20 décembre 1852.

³⁵³ *Le Pays*, 11 juin 1853.

³⁵⁴ *Le Pays*, 21 juillet 1853.

³⁵⁵ C.-P. Choquette, Histoire de la ville de Saint-Hyacinthe, p. 204.

aux conditions du Séminaire qui exigeait pour lui louer un local que l'Institut évitât les questions religieuses et morales, qu'il proscrivît certains journaux et qu'il fournît à l'évêque de Montréal, pour examen, le catalogue de sa bibliothèque. Il fut alors résolu que l'« Institut-Canadien ne peut sans déroger à sa dignité prendre en considération les propositions insultantes faites par... les Messieurs du Séminaire de Montréal ³⁵⁶ ». D'autre part, le texte d'une conférence de Charles Laberge à l'Institut, sur l'origine du pouvoir, était rédigé avec modération, mais il excluait du droit divin le pouvoir temporel du pape. Le conférencier préconisait la « tolérance religieuse, la liberté des consciences et des cultes ³⁵⁷ ».

De 1852 à 1854, il n'y a pas à se tromper, *le Pays* est attentif aux événements religieux européens, particulièrement aux événements français, et son antipathie pour les catholiques conservateurs est bien nette. Il attaque le « parti de l'ordre et de la religion » qui applaudit au coup d'État de Louis-Napoléon et il rapporte les blâmes de Mgr Sibour, archevêque de Paris, contre l'Univers ³⁵⁸. Il s'intéresse également à l'expulsion du Père Lacordaire de la cathédrale de Paris après un sermon sur l'« Église et la liberté ³⁵⁹ » et à la question, enfin, de la censure impériale contre le *Tartuffe et Molière* ³⁶⁰. Même si on ne s'allonge pas en commentaires, [109] on se définit de façon évidente. *Le Pays* se trouve à se situer lui-même en attaquant le « père Veillot II » de la *Minerve* ³⁶¹.

On se surveillait mutuellement de façon assez mesquine. D'une part, les journaux ministériels cherchaient constamment chez les démocrates la preuve de quelque goût pour l'anéantissement du catholicisme tandis que ceux-ci cherchaient chez leurs adversaires quelque signe d'intolérance. De simples querelles de mots pouvaient conduire à des affaires d'une certaine importance. Ainsi Louis-Joseph Papineau, élu au cours d'une élection complémentaire à l'été de 1832, avait pen-

³⁵⁶ Archives de l'Institut canadien de Montréal, cité par *le Pays*, 19 février 1862.

³⁵⁷ Charles Laberge, conférence devant l'Institut canadien, cité par *le Pays*, 24 mars 1852.

³⁵⁸ *Le Pays*, 19 mars 1853.

³⁵⁹ *Le Pays*, 7 avril 1853.

³⁶⁰ *Le Pays*, 18 août 1853.

³⁶¹ *Le Pays*, 9 février 1854.

dant un débat parlementaire « vanté le protestantisme » pour son respect de la liberté. *La Minerve* avait rapporté qu'il « voulait le protestantisme ». *Le Pays* cria à la falsification et à la mauvaise foi tandis que la *Minerve* invoquait une erreur typographique dans le texte anglais original (« *praized protestantism* » au lieu de « *praised protestantism* »), finassait et refusait de s'excuser ³⁶². Les démocrates s'estimaient persécutés, et jusqu'à un certain point ils l'étaient, par des adversaires politiques qui avaient intérêt à les présenter comme dangereux pour la religion catholique.

Déjà, en 1853, la question de la confessionnalité de l'organisation scolaire avait été indirectement posée par *le Pays* qui avait estimé illégal le remplacement, à la suite d'une pression exercée par le curé, d'un commissaire de Saint-Constant qui était devenu protestant ³⁶³. Mais le discours de P.-R. Lafrenaye, à l'occasion de l'inauguration d'une nouvelle salle pour l'Institut canadien, au début de mai 1854, annonçait plus clairement les controverses à venir. Ce discours vantait les réalisations de l'Institut et, en général, les mérites de l'instruction publique. Mais il se prononçait aussi pour la « sécularisation de l'enseignement » en ces termes :

Pour nous qui habitons un nouvel hémisphère qui est destiné à créer des hommes nouveaux, imbus de nouvelles doctrines, et émancipés de certains préjugés de l'Ancien-Monde, funestes au bonheur du genre humain, c'est un devoir impérieux de populariser les sciences et de séculariser l'enseignement. [...]

Nous luttons contre un enseignement fondé sur des traditions surannées et contre un passé qui s'extasie sur des souvenirs stériles, pour un enseignement conforme à la hauteur du siècle, définissant sans crainte comme sans danger les droits individuels, donnant la plus haute expression des devoirs sociaux et politiques, seul capable de répondre à notre avenir national, et dont le besoin se fait profondément sentir ³⁶⁴.

³⁶² *Le Pays*, 29 octobre 1852.

³⁶³ *Le Pays*, 11 août et 8 septembre 1853.

³⁶⁴ *Le Pays*, 6 mai 1854.

[110]

Les Rouges s'employaient également à faire ressortir que le peuple canadien-français avait montré par son histoire qu'il n'était pas figé dans le conservatisme. Ainsi Charles Laberge, dans une conférence devant l'Institut canadien sur les héros politiques du Bas-Canada, souligne le patriotisme mais aussi l'esprit de progrès des chefs de la Chambre d'assemblée avant 1837. Certes, ils n'avaient pas construit de chemins de fer, mais leur « mission toute naturelle » avait été de « constituer un gouvernement, d'en faire connaître les bases et les principes ». Et leur Chambre d'assemblée, dès 1831, avait décrété l'« émancipation des Juifs » alors qu'en Angleterre Rothschild n'avait pas encore, en 1854, « accès à la Chambre des Communes ³⁶⁵ ».

De son côté, Joseph Doutre défendit le Canada français contre l'accusation de « conservatisme stupide » qu'il avait trouvée dans les pages du *Tribune* de New York. Il rétorqua que depuis la cession du Canada à l'Angleterre, les habitants français du Bas-Canada n'avaient jamais été conservateurs, et que si quelque chose avait été fait dans les colonies britanniques pour rendre la condition des coloniaux semblable à celle des habitants des États-Unis, c'était bien par eux. Et Doutre de rappeler le fardeau des droits seigneuriaux et des dîmes, la fermeture des terres de la Couronne aux Canadiens français et l'opposition faite à la politique de réforme de la Chambre d'assemblée par un Conseil législatif hostile ³⁶⁶. Aux explications de Doutre, le rédacteur du *Pays* ajoutait que le retard du Canada sur les États-Unis, malgré une abondance de richesses naturelles remarquables, n'était pas dû à une « coupable apathie » mais à des « institutions sociales et politiques, vieilles et décrépités, qui [n'étaient] plus en harmonie avec les besoins et les aspirations des peuples de ce continent ³⁶⁷ ». Sans la nommer, l'auteur faisait allusion à la tenure seigneuriale.

Pour sa part, à Chamberlin du *Montreal Gazette*, qui s'était demandé pourquoi la presse n'était pas aussi développée au Canada français qu'au Canada anglais, Pierre Blanchet répondit par une lettre ouverte publiée dans *le Pays*. Sur le ton d'une impatience mal contenue, il attribuait ce retard à l'« éducation [qui] n'était pas aussi répandue

³⁶⁵ *Le Pays*, 23 décembre 1852.

³⁶⁶ *Le Pays*, 2 août 1853.

³⁶⁷ *Le Pays*, 13 août 1853.

chez notre vieille population qu'elle aurait dû l'être », et il soulignait qu'il en était ainsi parce que les faveurs du gouvernement étaient toujours allées à d'autres qu'aux Canadiens, que ceux-ci avaient soutenu eux-mêmes leur clergé, alors que l'État avait soutenu le clergé protestant, et enfin, que les journaux indépendants avaient été « dénoncés et persécutés ³⁶⁸ ».

[111]

L'admiration pour les États-Unis, associée au refus de considérer le peuple canadien-français comme foncièrement différent du peuple américain, est manifestement l'un des dénominateurs communs des opinions exprimées par Lafrenaye, Laberge, Doutre et Blanchet. Il n'est pas sans intérêt de rapporter qu'un lecteur du *Pays* qui voulait souligner les mérites de Jean-Baptiste-Éric Dorion, son initiative et son esprit d'entreprise dans le *township* de Durham, n'avait pas trouvé mieux que d'écrire que Dorion s'était conduit « comme un véritable américain ³⁶⁹ ».

Par contre, les démocrates étaient bien peu portés à applaudir aux grands projets de chemins de fer et particulièrement à l'aide du gouvernement aux sociétés ferroviaires. Ainsi montrèrent-ils beaucoup de réticence devant les projets ambitieux du Grand Tronc qui sollicitait le secours des fonds publics ³⁷⁰. Ils manifestèrent même de la réticence devant la perspective d'une union des provinces britanniques de l'Amérique du Nord. *Le Pays* voyait dans cette union une source de dépenses supplémentaires, un moyen de noyer les partisans de la démocratie et l'expression d'une politique antiaméricaine qu'il réprouvait ³⁷¹.

L'admiration des Rouges pour les États-Unis paraissait suspecte à leurs adversaires qui y voyaient une sorte d'annexion morale criminelle. On faisait aussi grief à l'Institut canadien de ses positions religieuses et de sa volonté d'accueillir des gens de toutes croyances. Les partisans de l'union de la religion et de la nationalité ne devaient guère apprécier que Francis Cassidy affirmât devant l'Institut que la « langue

³⁶⁸ Pierre Blanchet, *le Pays*, 22 avril 1854.

³⁶⁹ *Le Pays*, 24 décembre 1853.

³⁷⁰ *Le Pays*, 2 août 1853.

³⁷¹ *Le Pays*, 22 octobre 1853.

et la religion n'entrent point dans la constitution de la nationalité » et même que les Canadiens français ne devaient pas s'efforcer de « conserver à tout prix » leur originalité ³⁷².

3.3. *Les moyens d'influence des démocrates*

[Retour à la table des matières](#)

L'opposition que commençait à rencontrer l'Institut canadien de Montréal n'arrêtait pas encore son progrès. En 1852, l'Institut, dirigé par Pierre Blanchet, ne parut pas affecté par l'échec électoral des Rouges ni par la naissance de l'Institut national, fondé pour lui faire concurrence. En 1853, le président Joseph Doutre et vingt autres membres demandaient au Parlement l'incorporation de leur société ³⁷³. Entre [112] décembre 1852 et décembre 1853, celle-ci avait atteint le nombre de 499 membres actifs et la bibliothèque de l'Institut avait prêté 3 060 volumes ³⁷⁴. À la fin de l'année suivante, le nombre des membres dépassait 650. Autre indice de progrès, on avait fait l'acquisition, rue Notre-Dame, près du château Ramezay, d'une maison à deux étages qui, réaménagée, devait fournir des locaux pour l'Institut ³⁷⁵.

Des dizaines de villes et de villages du Bas-Canada avaient d'ailleurs suivi les traces de Montréal et possédaient leur institut ³⁷⁶. Certes, il n'était pas nécessaire que l'esprit de l'Institut de Montréal fût partout dominant. L'Institut canadien de Québec, par exemple, passait à Montréal pour trop soumis au contrôle du clergé ³⁷⁷. Il arrivait pourtant qu'un institut, comme celui de Saint-Athanase (Iberville), qui avait été fondé par Charles Laberge, fût inspiré par l'Institut canadien

³⁷² F. Cassidy à l'Institut canadien, *le Pays*, 13 mai 1854.

³⁷³ Théophile Hudon, *l'Institut canadien de Montréal et l'affaire Guibord*, Montréal, Beauchemin, 1938, p. 153-154.

³⁷⁴ « Rapport annuel de l'Institut canadien », *le Pays*, 21 décembre 1853.

³⁷⁵ Théophile Hudon, *op. cit.*, p. 15.

³⁷⁶ Abbé Marcel Dandurand, « les Premières difficultés entre Mgr Bourget et l'Institut canadien de Montréal (1844-1865) », *Revue de l'Université d'Ottawa*, XXV (1955) : 1449.

³⁷⁷ *Le Pays*, 2 juin 1853.

de Montréal par l'intermédiaire d'un membre de celui-ci. À Saint-Hyacinthe, le premier président de l'institut local fut nul autre que Louis-Antoine Dessaulles qui lança les activités de la société par une conférence sur le « progrès » au XIXe siècle ³⁷⁸.

Les démocrates avaient toujours eu une place assez importante dans la presse, particulièrement dans la région de Montréal. *Le Pays* avait un tirage qu'il estimait lui-même presque aussi élevé que celui de *la Minerve* ³⁷⁹. Après avoir été confié à Louis Labrèche-Viger, puis à J.-A. Hawley quelque temps, à la fin de 1852, *le Pays* fut rédigé en 1853 et 1854 par Charles Daoust, un jeune avocat, natif de Beauharnois et membre de l'Institut canadien de Montréal. Daoust sut éviter les affrontements trop éclatants avec les adversaires du journal. Quant au *Moniteur canadien*, de « de Montigny et Cie », il se disait principalement consacré à l'éducation du peuple : les questions politiques n'occupaient qu'une faible partie de ses colonnes. Il s'accordait toutefois avec *le Pays* pour défendre les positions des démocrates. Après la mort de Jean-Guillaume de Montigny ³⁸⁰, Pierre Blanchet devint rédacteur au *Moniteur* ³⁸¹. Au milieu de 1854, alors que *le Pays* évite l'utilisation d'expressions trop radicales, [113] le rédacteur du *Moniteur* se félicite d'avoir été le premier à embrasser l'idéal républicain de « Liberté, Égalité, Fraternité » et d'avoir dès les débuts préconisé l'abolition de la tenure seigneuriale, la réforme des dîmes et l'annexion aux États-Unis ³⁸². En face du *Pays* et du *Moniteur la Minerve*, fidèle au ministère Hincks-Morin, fort conservatrice et de plus en plus « religieuse » depuis la disparition en 1852 des *Mélanges religieux*, est loin d'avoir une autorité incontestée. Montréal ne compte qu'un autre journal de langue française, le journal protestant *le Semeur canadien*. *Le Pays* garde ses distances avec *le Semeur* même si *la Minerve* veut voir quelque connivence entre le journal des Rouges et celui des protestants ³⁸³.

À Québec, par contre, *le Canadien*, journal ministériel, n'a à com-

³⁷⁸ Le Courrier de Saint-Hyacinthe, 20 juin 1854.

³⁷⁹ *Le Pays*, 17 janvier 1853.

³⁸⁰ Le Moniteur canadien, 4 mars 1853.

³⁸¹ Le Moniteur canadien, 30 juin 1853.

³⁸² Le Moniteur canadien, 16 mai 1854.

³⁸³ *Le Pays*, 30 décembre 1852, 11 août 1853, 19 janvier et 19 septembre 1854.

battre que l'opposition, à droite, du *Journal* de Joseph Cauchon. Quant à *l'Ère nouvelle* de Trois-Rivières et au *Courrier de Saint-Hyacinthe*, nés à la fin de 1852 et au début de 1853 en proclamant leur indépendance politique, ils glissent progressivement d'une attitude bienveillante envers le ministère à une attitude plus critique. Ils manifestent une certaine impatience, particulièrement devant le retard à régler la question de la tenure seigneuriale ³⁸⁴.

3.4. Les élections de 1854

[Retour à la table des matières](#)

Ainsi, lorsqu'à l'été de 1854, une motion de censure obligea le gouvernement Hincks-Morin à dissoudre l'Assemblée et à décréter de nouvelles élections, il existait dans le Bas-Canada une opposition qui lui reprochait d'une part, de dépenser trop généreusement les fonds publics et d'autre part, de tarder à apporter une solution aux problèmes de la tenure seigneuriale et de l'électivité du Conseil législatif. Cette opposition, alors que la politique du ministère était « britannique », montrait une certaine prédilection pour les États-Unis. Elle faisait preuve, alors que le parti au pouvoir s'entendait bien avec le clergé, d'un certain anticléricalisme. Bien entendu, des deux côtés on grossissait les traits de l'adversaire jusqu'à la caricature.

La Minerve assimilait les rouges canadiens aux rouges européens tandis que *le Pays* déclarait n'avoir en commun avec ceux-ci que leurs [114] principes démocratiques ³⁸⁵. En fait, les candidats rouges publiaient généralement des manifestes électoraux qui étaient de nature à n'épouvanter personne. Antoine-Aimé Dorion se présenta ainsi aux électeurs de la ville de Montréal :

³⁸⁴ Jean-Paul Bernard, *la Pensée des journalistes libéraux de Saint-Hyacinthe (1853-1864)*, thèse de M.A., Université de Montréal, 1958, p. 11 et 12. Quant à *l'Ère nouvelle*, une étude rapide faite au Séminaire de Nicolet nous a permis de cerner la tendance générale du journal.

³⁸⁵ *Le Pays*, 11 juillet 1854.

Appartenant dans le Bas-Canada au parti libéral le plus avancé, celui qui a toujours proclamé les principes les plus conciliants en fait d'union entre les différentes origines, les plus larges en fait de liberté civile, politique et religieuse, celui qui depuis qu'il prend part aux affaires publiques n'a cessé de réclamer avec persévérance et énergie les réformes qu'il croyait les plus propres à favoriser le progrès et à développer les ressources du pays, mes vues sur les principales questions qui agitent aujourd'hui l'opinion publique vous sont à peu près connues.

Il se déclarait pour l'éducation populaire, l'électivité du Conseil législatif, l'abolition de la tenure seigneuriale et l'abolition des réserves du clergé. Dorion voulait que Montréal redevienne le siège du gouvernement et développe ses fonctions portuaires ³⁸⁶. D'autres candidats, comme François Bourassa de Saint-Jean, se contentaient de se dire démocrates et partisans de l'abolition de la tenure seigneuriale. Pour sa part Pierre Blanchet, candidat dans Rouville, avait un programme en vingt-sept points qui rappelait celui de *l'Avenir* en 1851. Cependant il n'était nullement question des dîmes, et si Blanchet se disait favorable à une réciprocité commerciale « complète » avec les États-Unis, il ne parlait pas d'annexion ³⁸⁷.

Quand les résultats des élections furent connus, on vit que les Rouges avaient marqué plusieurs points ³⁸⁸. Les Rouges étaient victo-

³⁸⁶ *Le Pays*, 13 juillet 1854.

³⁸⁷ *Le Pays*, 15 juillet 1854.

³⁸⁸ Entre les élections de 1851-1852 et celles de 1854 on avait procédé à une nouvelle division de la carte électorale, de manière à permettre une représentation égale de 65 députés (au lieu de 42) pour le Haut et le Bas-Canada. Voir Joseph Desjardins, *Guide parlementaire historique de la province de Québec de 1792 à 1902*, Québec, 1902, p. 99-100 et p. 168-183. Les circonscriptions s'établies alors pour le Bas-Canada demeurent globalement jusqu'à la Confédération et bien au-delà.

On remarquera que, même si les circonscriptions sont à compter de 1854 différentes de celles de 1851-1852, les comtés sont regroupés de façon à ce que les résultats électoraux demeurent comparables au niveau des régions. Ainsi les comtés de l'Assomption, de Montcalm, de Berthier et de Joliette,

rieux [115] dans onze comtés et cinq députés anglophones du Bas-Canada pouvaient être considérés comme leurs alliés. Antoine-Aimé Dorion était victorieux dans la ville de Montréal et les deux autres candidats élus avec lui, Holton et Young, avaient l'appui des démocrates. Dorion avait récolté 2 033 voix alors que Beaudry, le candidat ministériel, n'en avait eu que 1 219 ³⁸⁹. Les démocrates se félicitèrent aussi de la réélection du docteur Valois dans le comté rural de Montréal, (section Jacques-Cartier). Cependant, dans la section Hochelaga du comté et dans Laval les candidats ministériels étaient victorieux.

Dans la région située au sud-est de Montréal, les Rouges avaient remporté presque tout. Dans Beauharnois, le rédacteur du Pays, Charles Daoust, avait réussi à avoir la majorité contre le député en place Leblanc tandis que Jacob Dewitt, vaincu en 1851 par Leblanc, avait été élu dans Châteauguay. Dans Iberville, Charles Laberge n'avait pas eu d'adversaire. Les Rouges avaient aussi remporté les comtés de Saint-Jean (François Bourassa), Napierville (J.-O. Bureau) et Chambly (N. Darche). Dans cette région, seul le comté de Laprairie avait

en 1854, correspondent-ils grossièrement aux comtés de Leinster et de Berthier en 1851.

Les cités de Montréal et de Québec avaient chacune trois députés à élire et chaque électeur avait droit à trois votes. Pour Montréal, nous n'avons pas retenu les résultats globaux, mais bien les votes donnés aux candidats canadiens-français dans les quartiers Saint-Jacques, Sainte-Marie et Saint-Louis, qui à compter de 1861 forment la circonscription majoritairement canadienne-française de Montréal-Est. De même pour la cité de Québec nous n'avons retenu que les votes accordés aux candidats canadiens-français dans les quartiers Saint-Roch et Jacques-Cartier ainsi que dans les quartiers Du Palais, Montcalm, Saint-Jean et Saint-Louis, quartiers qui à compter de 1861 formeront les circonscriptions majoritairement canadiennes-françaises de Québec-Est et de Québec-Centre.

Comme nous n'avons trouvé des résultats détaillés que pour la première journée du vote à Montréal, nous avons retenu ces résultats du premier jour mais augmentés selon le prorata pour tenir compte des votes de la seconde journée.

Pour les résultats électoraux de 1854 nous avons utilisé les sources suivantes : le « Rapport... montrant le nombre de votes enregistrés dans chaque comté... en faveur de chaque candidat », dans *Journaux de l'Assemblée législative du Canada (1854-1855)*, XIII, 8 : appendice N. : et aussi *la Minerve, le Pays, le Moniteur canadien, le Canadien* et le *Journal de Québec*, de juin à septembre 1854.

³⁸⁹ *Le Pays*, 27 juillet 1854.

choisi un candidat favorable au ministère. On avait été moins heureux cependant dans la partie nord de la vallée du Richelieu et dans la région de Saint-Hyacinthe. Georges-Étienne Cartier, qui n'était pas un ami des Rouges, avait été élu dans Verchères. L.-V. Sicotte, libéral indépendant, avait été élu sans opposition dans Saint-Hyacinthe et J.-B. Guèvremont, le candidat victorieux dans Richelieu, qui n'était pas lié au parti au pouvoir n'était pas davantage lié aux Rouges. Dans Rouville, Pierre Blanchet avait été devancé de peu par le député ministériel J.-N. Poulin ³⁹⁰. Un peu plus tard, dans Bagot, Louis-Antoine Dessaulles allait perdre lui aussi par quelques voix au profit d'un partisan du ministère ³⁹¹.

Dans la région au nord et à l'ouest de Montréal, on pouvait souligner la victoire de deux candidats ministériels, dans Vaudreuil et Deux-Mon-

³⁹⁰ *Le Pays*, 19 août 1854.

³⁹¹ *Le Courrier de Saint-Hyacinthe*, 20 octobre 1854.

[116]

ÉLECTIONS DE 1854. GRANDE RÉGION DE MONTRÉAL
Tendances manifestées par la répartition du vote

Divisions électorales	Population		Voix "rouges"	Voix "violettés" b.	Voix "bleues"	Autres tendances et voix non classées				
	1861	C.-f. a								
Montréal (Est)	35 967	24 882	A-A.Dorion	729	(?)	Beaudry	741	(?)		
Hochelaga	16 474	13 010	Valois	11		Laporte	359			
Jacques-Cartier	11 218	10 309	Valois accl. (1857)	1 091	62%					
TOTAL RÉGIONAL				1 831			1100	38%		
Chambly	13 182	12 317	Darche	430		Jodoin	403			
Laprairie	14 475	13 765	Beaudoin	489		Loranger	628			
Châteauguay	17 837	12 289			DeWitt	960	Primeau	801		
Beauharnois	15 742	14 153	C. Daoust	624			Leblanc	571		
Napierville	14 513	13 158	Bureau	662		Laviolette	632			
Saint-Jean	14 853	11 706	Bourassa	676						
Iberville	16 891	14 968		2 881	82%	C. Laberge accl. (1867)	1 828	Jobson 242		
TOTAL RÉGIONAL							3 420	38%		
							2 403	28%		
Verchères	15 485	13 367				Massue	660	Cartier	868	
Richelieu	19 070	18 302	Dr Dorion	510		Guèvremont	571	Gouin	350	
			Dufresne	9						
Rouville	18 227	17 520	P. Blanchet	686				Poulin	754	
Saint-Hyacinthe	18 877	18 438				Sicotte accl. (1861)	1 601			
Bagot	18 841	18 135	Dessaulles	897				Brodeur	922	
Shefford	17 779	12 034							Drummond accl. (1861 et 1863)	2 322

Divisions électorales	Population		Voix "rouges"	Voix "violette" b.		Voix "bleues"		Autres tendances et voix non classées		
	1861	C.-f. a								
TOTAL RÉGIONAL			2 102	21%	2 840	28%	2 894	28%	2 322	23%
Laval	10 507	10 445	Bélanger	472		Labelle	592			
Vaudreuil	12 282	10 454				Mongenais	478			
						Harwood	332			
Soulanges	12 221	10 970				L.-H. Masson	528	Bastien	351	
Deux-Montagnes	18 408	16 866				J.-B. Daoust	1 776			
						accl. (1861)				
Terrebonne	19 460	18 909	G.-M. Prévost	1 624		A.-N. Morin	873			
TOTAL RÉGIONAL			1 496	23%			4 579	71%	351	5%
L'Assomption	17 335	16 721	Papin	998		S. Morin	802			
Montcalm	14 724	12 259	A. Dugas	176	J. Dufresne	512	Poirier	425	Daly	270
Berthier	19 608	19 331	Piché	532	Bondy	33	Dostaler	1 061		
Joliette	21 198	20 073	J.-H. Jobin accl. (1857 et 1861)	1 770						
TOTAL RÉGIONAL			3 476	53%	545	8%	2 288	35%	270	4%
TOTAL (Grande région de Montréal)			11 786	34%	6 805	19%	13 264	38%	3 185	9%

a : population canadienne-française;

b : entre les voix "rouges" et les voix "bleues".

[118]

ÉLECTIONS DE 1854. GRANDE RÉGION DE QUÉBEC ET DE TROIS-RIVIÈRES
Tendances manifestées par la répartition du vote

Divisions électorales	Population		Voix "rouges"	Voix "violettes" b.		Voix "bleues"		Autres tendances et voix non classées
	1861	C.-f. a						
Trois-Rivières	6 058	5 367				Polette	257	
Maskinongé	14 790	14 503				Dumoulin	4	
Saint-Maurice	11 100	10 919		Richer	247	Turcotte	878	
Champlain	20 008	19 665		Marchildon	539	Gauvreau	603	
						L.-L.-L. Désaulniers	699	
						Dr Rousseau	404	
						P.-N. Pacaud	290	
TOTAL RÉGIONAL					786	20%	3 135	80%
Yamaska	16 045	15 601				Gill accl. (1861 et 1857)	1 949	
Nicolet	21 563	21 383				T. Fortier	1 099	
Drummond-Arthabaska	25 829	19 221	J.-B.-É. Dorion	1 877		Chailly	798	
						Dr Rousseau	11	
						Farewell	807	
TOTAL RÉGIONAL				1 877	29%		4 664	71%
Québec-Est	18 770	15 478				J. Blanchet	945	
Québec-Centre	23 936	10 819				H. Dubord	518	
Portneuf	21 291	18 686				Chabot	813	
						Simard	626	
						J.-E. Thibau- deau	1 155	
						Dery	420	

Divisions électorales	Population		Voix "rouges"	Voix "violetttes" b.	Voix "bleues"		Autres tendances et voix non classées	
	1861	C.-f. a						
Québec (comté)	27 893	19 657			Chauveau accl. (1857 et 1863)	1 078		
Montmorency	11 136	10 708			Cauchon	883		
Charlevoix	16 223	15 089			Glackemeyer	529		
Chicoutimi-Saguenay	16 579	15 170			Huot	8 678	(nul)	
					Langlois	5 551		
					A.-N. Morin accl. (1857)	708		
TOTAL RÉGIONAL						7 675	100%	
Lotbinière	20 018	15 798			Laurin	801	O'Farrell	1 575
Mégantic	17 889	11 161					Rhodes	516
							Clapham	501
Lévis	22 091	20 119					O'Farrell	2
Dorchester	16 195	13 107			Lemieux accl. (1857 et 1861)	2 218		
Beauce	20 416	19 564			B. Pouliot accl. (1857 et 1863)	1 302		
					D. Ross	1 262		
					F.-S.-A. Bélanger	494		
TOTAL RÉGIONAL						6 077	70%	2 594 30%
Bellechasse	16 062	16 007			Chabot accl. (1857 et 1861)	1 432		
Montmagny	13 386	13 275		T. Fournier 642	Casault	663		
L'Islet	12 300	12 176			C.-F. Fournier	600		
					F. Pelletier	365		
Kamouraska	21 058	20 977		L. Letellier 1 797	Chapais	3 962		
Témiscouata	18 561	18 156		J.-B. Pouliot 670	Dionne	878		

Divisions électorales	Population		Voix "rouges"	Voix "violette" b.	Voix "bleues"	Autres tendances et voix non classées	
	1861	C.-f. a					
Rimouski	20 854	20 043			Taché Garon	813 657	
Gaspé	14 077	8 769					LeBouthillier 537 Winters 375
TOTAL RÉGIONAL				3 109 23%	9 370 70%		912 7%
TOTAL (Grande région de Québec et de Trois-Rivières)			1 877 4%	3 895 10%	30 921 77%		3 056 9%

a : population canadienne-française;

b : entre les voix "rouges" et les voix "bleues".

[120]

tagnes, et de deux indépendants conservateurs dans Berthier et Montcalm. Par contre, le député démocrate Jobin avait été réélu sans opposition dans Joliette tandis que le jeune avocat rouge Joseph Papin avait été élu dans l'Assomption. G.-M. Prévost, notaire et banquier qui avait l'appui des démocrates dans Terrebonne, avait vaincu Augustin-Norbert Morin.

Dans la région de Trois-Rivières et de Nicolet, le député de Champlain, Thomas Marchildon, pouvait être considéré comme un démocrate. Jean-Baptiste-Éric Dorion, victorieux dans Drummond-Arthabaska, l'avait emporté, selon *le Pays*, en défendant le programme de *l'Avenir* contre l'« influence réunie de la compagnie des terres, du Grand Tronc, du chemin à barrière d'Arthabaska, de la compagnie des mines d'ardoise de Kingsey, et en un mot de tous les monopoliseurs ³⁹² ». Dans les autres comtés de cette région les Rouges ne s'étaient pas montrés. Quant à la région de Québec et du bas Saint-Laurent, elle n'avait manifestement pas été marquée par les mêmes antagonismes politiques que celle de Montréal. Plusieurs candidats ministériels y avaient été élus par acclamation, il y existait une opposition conservatrice et le rougisme y était inexistant. À peine faut-il souligner l'élection dans Charlevoix de P.-G. Huot, libéral aux opinions assez avancées, et la défaite dans Montmagny et Kamouraska des libéraux Téléphore Fournier et Letellier de Saint-Just.

Somme toute, on peut retenir que le mouvement rouge est à peu près limité en 1854 à la grande région de Montréal : mais il ne faut pas oublier que cette région contient environ 50% de la population totale et 50% de la population francophone du Bas-Canada ³⁹³.

On peut enfin se demander si l'influence du clergé et des « marchands de religion » contre les Rouges avait été marquante. *Le Pays* le prétendit, mais pour certains comtés seulement. Les faits signalés

³⁹² *Le Pays*, 5 août 1854.

³⁹³ Ces pourcentages sont calculés à partir des données du recensement de 1851 et les comtés qui sont considérés sont Montréal, Beauharnois, Huntingdon, Chambly, Rouville, Saint-Hyacinthe, Verchères, Richelieu, Deux-Montagnes, Terrebonne, Leinster et Berthier. On arrive à un résultat semblable si on utilise les données du recensement de 1861 pour le même territoire.

n'ont d'ailleurs pas tous la même importance. Ainsi deux curés du comté de Beauharnois, et presque tous ceux du comté de Terrebonne, auraient utilisé leur influence contre les candidats démocrates. Le rédacteur Bellemare de *la Minerve* aurait déclaré dans l'Assomption qu'il était désireux de « défendre le pape et la religion contre M. Papin ³⁹⁴ ». Il est difficile d'évaluer de façon quelque peu précise l'importance de l'intervention directe du clergé. Les journaux démocrates prétendirent aussi que les [121] candidats de leur parti avaient été victimes de fraudes électorales. Le parti au pouvoir, il est vrai, disposait du « patronage ». Ainsi, à la fin de 1854, un correspondant de *la Minerve* soulignait avec candeur que dans tous les comtés où des Rouges avaient été élus les subventions gouvernementales aux collèges et académies avaient diminué. Il donnait effectivement un tableau qui montrait, selon lui, que les partisans de l'éducation se devaient de voter contre les Rouges. Il poursuivait :

Un gouvernement a besoin comme tout ce qui veut vivre de veiller à sa conservation. *Il est justifiable même de donner des leçons à ses ennemis, et si le peuple en souffre, lui qui a le gouvernement pour expression de sa volonté et de ses besoins, qu'il s'attribue à lui seul le tort qu'il lui advient quand, au lieu de soutenir son gouvernement, il le livre à quelques têtes jeunes où vieilles, mais également inconsidérées et turbulentes.* ³⁹⁵

Le Pays faisait remarquer, à peu près au même moment, que le gouvernement n'avait donné en subside à l'Institut canadien de Montréal que 50 livres, soit « quatorze fois moins qu'à l'Institut de Toronto » et pas plus qu'à l'Institut national ³⁹⁶.

³⁹⁴ *Le Pays*, 5, 19 et 29 août 1854.

³⁹⁵ *La Minerve*, citée par le *Pays*, 14 décembre 1854.

³⁹⁶ *Le Pays*, 30 décembre 1854.

3.5. La presse démocratique de 1855 à 1858

[Retour à la table des matières](#)

Après les élections de 1854, le parti démocrate pouvait apprécier ses forces et penser à l'avenir avec confiance. *Le Pays* reproduisit fièrement les discours des Rouges en Chambre et annonça l'apparition de trois journaux favorables à sa cause : *l'Ouvrier* à Québec, *l'Écho des campagnes* à Berthier, et *le Cultivateur indépendant* à Trois-Rivières. *Le Pays* publia le programme de ce dernier qui était « tout à fait identique » à celui de *l'Avenir* ³⁹⁷. *Le Pays* ne manqua pas non plus de reproduire les compliments des journaux du Haut-Canada à l'endroit des démocrates. *Le Colonist*, par exemple, disait d'eux qu'ils étaient « incontestablement les hommes de plus de talent qui aient été envoyés au parlement par les Canadiens français depuis l'Union ³⁹⁸ ». Cependant, les adversaires des Rouges purent s'amuser à leurs dépens en lisant la *Pléiade rouge*, brochure anonyme d'un adversaire politique qui s'appliquait à les ridiculiser. On disait d'Antoine-Aimé Dorion qu'il avait des talents ordinaires, de Joseph Papin, qu'à part la voix du « Danton de la Montagne », il n'avait rien. Jean-Baptiste-Éric Dorion, l'« Enfant terrible », était représenté avec « un crâne de vieillard sur un visage et un [122] corps d'enfant », l'air lugubre. L'auteur affirmait que Charles Daoust, qui avait porté la soutane, avait sauvé la démocratie en substituant *le Pays* à *l'Avenir*. Bourassa et Darche semblaient avoir peu de lumières. Le docteur Valois ne savait parler que de médecine et d'économie. Seul Charles Laberge, parmi les Rouges élus dans le district de Montréal, pouvait être considéré comme « une étoile de première grandeur ³⁹⁹ ».

Parmi les journaux dont *le Pays* saluait la naissance à l'automne de 1854, seul *l'Écho des campagnes* subsista. *Le Cultivateur indépendant* et *l'Ouvrier* ne parurent que quelque temps. Un autre journal démocrate né à Québec peu après, *les Débats*, n'eut pas plus de chance.

³⁹⁷ *Le Pays*, 16 septembre 1854.

³⁹⁸ *Ibid.*

³⁹⁹ Gaspard Lepage (pseudonyme pour J.-C. Taché), *la Pléiade rouge*, Montréal, des presses de la Minerve, 1854.

Par contre, Alfred Rambau, rédacteur de *l'Ami du peuple* en 1837, avait lancé à Montréal, *la Patrie*, un journal qui ne voulait rien avoir de commun avec les Rouges. À la fin de 1855, après la disparition du *Moniteur canadien*, renaît *l'Avenir*. D'abord propriété de J.-L. Lafontaine, le « second *Avenir* » sera rédigé par Pierre Blanchet de juin 1856 jusqu'à sa disparition en décembre 1857. C'est aussi à la fin de 1855 que *le National* remplaçait enfin à Québec les journaux éphémères qui avaient défendu le parti démocratique. Il allait devenir la propriété de Pierre-Gabriel Huot et de Téléphore Fournier. Le premier était député libéral du comté de Charlevoix et le second avait été candidat défait dans Montmagny en 1854. On peut donc retenir que pour aborder les grandes questions qui intéressaient les démocrates et leurs adversaires on avait dans la région de Montréal, « à gauche », *l'Avenir*, *le Pays*, *le Courrier de Saint-Hyacinthe* et « à droite », *la Minerve* et *la Patrie* : dans la région de Québec *le National* affrontait *le Canadien*, *le Journal de Québec* et, à compter de février 1837, *le Courrier du Canada*. Rédigé principalement par J.-C. Taché, *le Courrier du Canada* passait pour exprimer le point de vue du clergé de Québec.

3.6. *Institut canadien, éducation et religion*

[Retour à la table des matières](#)

À la fin de 1854, comme il l'avait fait pour la tenure seigneuriale, l'Institut canadien avait organisé une « convention » dans ses locaux pour discuter d'éducation. L'intention était la même que pour la question seigneuriale : les démocrates entendaient éveiller l'opinion publique, faire pression sur le gouvernement et aussi, bien sûr, faire la preuve de leur importance. Pour *le Pays*, il était inutile « que l'on sillonne le pays de chemins de fer » si l'instruction n'était pas à la portée du peuple. Un comité présidé par P.-R. Lafrenaye avait été nommé pour préparer un [123] rapport sur les réformes à envisager. Il avait fait état de l'infériorité marquée du Bas-Canada sur le Haut-Canada et de la pénurie d'instituteurs compétents. Le comité recommandait l'établissement d'une école normale à Montréal et d'une autre à Québec, écoles dont la direction aurait été confiée à deux conseils formés du surintendant, de six personnes nommées par le gouvernement et de

neuf membres élus ⁴⁰⁰. Dès le début des discussions, deux idées furent exprimées avec insistance. Joseph Doutre montra qu'il était nécessaire, pour faire de l'enseignement une véritable carrière, d'accorder aux instituteurs des traitements plus généreux. Pour sa part, H.-E. Chevalier, un immigrant français qui avait été journaliste au *Courrier des États-Unis*, souligna l'importance de l'éducation des femmes et la nécessité d'établir des écoles « mixtes » pour détruire les antagonismes religieux ⁴⁰¹.

Ce fut cette question de la confessionnalité des écoles qui eut le plus de retentissement. D'autant plus que les adversaires des démocrates s'en mêlèrent pour évoquer l'influence du *Semeur*, des « Suisses » et du *Witness*. Pierre Blanchet, qui avait souhaité des écoles subventionnées par l'État et « exclusivement séculières », fut durement pris à partie par *la Minerve* et par *la Patrie*. Le rédacteur de *la Minerve* le décrivit comme un raté, « hostile à tout ce qui existe », comme un avocat sans cause et un homme dépité de son échec électoral, comme un homme honteux d'avoir déjà porté la soutane et qui faisait tout pour l'oublier. Blanchet répondit immédiatement par une longue lettre au *Pays*. Sur trois colonnes entières se mêlaient la fierté, l'amertume et la colère contre l'« Escobar de *la Minerve* » et l'« étranger soldé par Colborne en 1837-1838 ». Il se défendit, en rappelant que toutes les influences avaient joué contre lui dans l'élection de Rouville, même celle de Charles Laberge. Malgré l'argent du gouvernement et des seigneurs, malgré les fraudes électorales, prétendait-il, il n'avait été défait que par soixante-huit votes. Quant à son départ du Séminaire de Saint-Hyacinthe, il l'expliquait avec satisfaction, montrant qu'il avait été victime de son libéralisme et de son patriotisme après avoir refusé de signer la pétition du clergé du district de Montréal qui exprimait, après 1837, la loyauté des « heureux habitants » du Bas-Canada à l'Empire britannique :

Cette... pétition était d'une loyauté entière condamnant comme *attentats criminels* les efforts généreux des patriotes pour repousser l'agression des tories et défendre leur liberté envahie, traitait d'*insubordination politique* les aspirations des pa-

⁴⁰⁰ *Le Pays*, 25 novembre 1854.

⁴⁰¹ *Le Pays*, 28 novembre 1854.

triotés à un état de choses meilleur, annonçait avec une espèce de satisfaction que la *rébellion avait été promptement réprimée*, tendait à flétrir les plus [124] influents des patriotes, en disant que ceux qui avaient été entraînés dans l'insurrection avaient été pernicieusement trompés et déçus par quelques sujets britanniques, de diverses origines, et qu'ils avaient eu tort de croire, pendant quelque temps : exprimait le vœu que les heureux habitants (!) de cette colonie fussent unis pour toujours à l'empire britannique : et concluait par demander grâce ! comme si la population du Bas-Canada eût mérité d'être traitée comme criminelle : comme si nos droits de sujets britanniques eussent été légitimement perdus, par la victoire momentanée de la faction tory : et comme si nous n'eussions plus été que des esclaves ou des ilotes dont la vie n'était plus même à notre disposition. Et en retour d'une telle *grâce*, on protestait que le gouvernement britannique serait plus que jamais *béni* dans cette province, qu'il aurait de plus *en plus affectionnée [sic]* à la mère patrie.

Mes sentiments de patriotisme et de justice furent violemment froissés par cette pétition. On voulait me faire considérer comme *attentats criminels* les actes de mes compatriotes qui, pour avoir eu de nobles et généreuses aspirations pour la liberté et le courage de s'opposer à l'oppression de leurs tyrans, gémissaient par milliers dans les cachots ou dans l'exil. Je refusai donc péremptoirement de signer un document aussi flétrissant.

De tous les ecclésiastiques de St. Hyacinthe, un seul eut le courage d'imiter mon exemple. Tous les autres signèrent bon gré mal gré cet acte de dégradation politique. Je voulus rester citoyen avant tout. C'en fut assez pour m'attirer les foudres de l'Évêque ⁴⁰².

De son côté, Joseph Doutre, tout en appuyant le principe d'une éducation séculière, estima qu'il était plus sage, pour le progrès de l'éducation, de mettre la question de la confessionnalité en veilleuse et d'attendre « que le public se plaigne du système actuel ». Le docteur Coderre, président de l'Institut canadien, jugeait que la première préoccupation de la « convention » devait être de rendre l'enseignement

⁴⁰² *Le Pays*, 28 novembre et 2 décembre 1854.

« respecté, apprécié, populaire et non de mettre en question le système des écoles séparées ». Quelqu'un proposa la nomination d'un ministre de l'éducation « non politique mais responsable ⁴⁰³ ». On souligna le manque de manuels pratiques dans les campagnes ⁴⁰⁴. Après quelques séances, les délibérations furent cependant suspendues sans autre résultat immédiat que d'avoir donné aux démocrates la réputation d'être contre les écoles confessionnelles.

Au printemps de 1855, *le Pays*, *la Minerve* et *la Patrie* continuent à se donner des coups de griffe. *Le Pays* proclame qu'il n'est pas surprenant que ses deux concurrents soient bien renseignés sur les loges de franc-maçonnerie puisque Thomas-J.-J. Loranger, propriétaire de la [125] *Minerve*, et Charles-J. Coursol de *la Patrie* appartiennent à des loges de Montréal ⁴⁰⁵. Un peu plus tard, *le Courrier de Saint-Hyacinthe* et *le Pays* obligent Rambau à retirer ses affirmations sur une prétendue aide financière de la Société biblique protestante au candidat démocrate dans Verchères, au *Semeur canadien* et à « d'autres journaux qui, pour n'être pas ouvertement protestants, n'en sont guère plus catholiques ⁴⁰⁶ ».

À la même époque, certains tentaient de faire proscrire les journaux protestants militants à l'Institut canadien. Au cours de la séance du 15 mars, après que les membres Duhamel et Fabre eurent proposé que l'Institut s'abonne à *l'Univers*, Labrèche-Viger et Laparre présentèrent un amendement à cette proposition afin de faire enlever de la salle de lecture les journaux qui se mêlaient de polémique religieuse. On vota sur l'amendement. Devant l'égalité de 21 voix contre 21, le président Lafrenaye décida de le rejeter. Pierre Blanchet proposa alors que l'étude de la question de *l'Univers* soit reprise dans un an ⁴⁰⁷. Une semaine plus tard, Labrèche-Viger demanda l'élimination du *Semeur canadien* et du *Witness*, journaux protestants, et aussi du *True Witness*, journal catholique qui faisait de la propagande antiprotestante. Joseph Doutre proposa plutôt :

⁴⁰³ *Le Pays*, 5 décembre 1854.

⁴⁰⁴ *Le Pays*, 19 décembre 1854 et 17 janvier 1855.

⁴⁰⁵ *Le Pays*, 6 mars 1855.

⁴⁰⁶ *Le Pays*, 20 mars 1855.

⁴⁰⁷ *Le Pays*, 15 mars 1855.

Que l'Institut-Canadien, fidèle au principe qui l'a toujours dirigé dans ses travaux, depuis sa fondation, admettant dans son sein les hommes de toute origine et de toute croyance religieuse et politique, et devant le succès de ses travaux à la mise en opération de ce principe d'universalité, ne peut admettre le droit de censure.

Après discussion on rejeta par 108 voix contre 75 cet amendement mais la question du *Semeur*, du *Witness* et du *True Witness* dut être reportée à la semaine suivante. Chaque parti vit apparemment à s'assurer des supporters, car plus de 250 membres étaient présents le temps venu. Encore une fois, sur la proposition de Wilfrid Dorion et de H.-E. Chevalier de suspendre l'affaire et de recevoir tout journal religieux qu'on n'avait pas à payer, les votes se divisèrent également, soit 128 à 128. Le président Lafrenaye dut intervenir. L'Institut maintint sa politique antérieure ⁴⁰⁸.

Peu après, J.-E. Coderre, qui avait précédé Lafrenaye à la présidence de l'Institut, exprima son intention de proposer des modifications aux règles d'admission des nouveaux membres. De son côté, Rodolphe Laflamme faisait part d'un projet d'amendements à la constitution de l'Institut : cinq membres actifs pourraient s'opposer à l'admission d'un [126] nouveau membre, et le droit de vote ne serait accordé qu'après douze mois d'appartenance à l'Institut : on ajouterait à la constitution que l'Institut ne faisait pas de discrimination pour opinion religieuse, que ses nouveaux membres devraient avoir vingt et un ans et qu'il ne pouvait refuser à personne la consultation des journaux et des livres de sa bibliothèque ⁴⁰⁹. La résistance à la censure s'organisait.

Le départ de Charles Daoust de la rédaction du *Pays* ne marqua pas la fin des altercations entre le journal démocrate et ses adversaires. *Le Pays* avait beau jeu de se moquer des hommes au pouvoir qui se disaient « défenseurs de la foi », qui étaient en faveur des écoles séparées du Haut-Canada, mais qui avaient aussi voté pour l'incorporation des Odd-Fellows et de la Société biblique du Haut-Canada. *Le Jour-*

⁴⁰⁸ *Le Pays*, 10 avril 1855.

⁴⁰⁹ *Le Pays*, 21 avril 1855.

nal de Québec était particulièrement dur pour *le Pays* dont il attaquait les « mauvais principes » ainsi que les tendances annexionnistes, « rationalistes » et « évangéliques ». Il représentait les démocrates comme étroitement liés à George Brown et au *Globe*. Mais *le Pays* lui retourna l'accusation. « ... si vous remplaciez les mots *Anglais* et *Protestants* par les mots *Canadiens-français* et *catholiques*, dans les articles du *Globe* sur la politique canadienne, vous pourriez attribuer ces articles au *Journal de Québec* ⁴¹⁰ », écrivit-il. Au *Journal*, qui avait écrit que « pour les Bas-Canadiens d'origine française, ou autre, et catholiques essentiellement, il n'y a qu'une seule politique, une seule religion, celles qui s'accordent avec les origines, les croyances, les besoins et les vrais intérêts ... », *le Pays*, qu'exaspérait cette confusion du politique et du religieux, cita le *Freeman's Journal* de New York et les principes des catholiques américains. Il déplorait l'étroitesse d'esprit de son antagoniste en termes métaphoriques :

À Québec il y a de magnifiques points de vue : nulle autre ville d'Amérique ne pourrait peut-être lutter avec Québec, pour la magnificence et l'étendue de l'horizon que l'on découvre de sa montagne. Pourquoi le *Journal de Québec* se loge-t-il où il est logé ? Il est logé dans la plus mauvaise place où l'on puisse loger à Québec, ... il a la vue coupée à droite par les hautes bâtisses de l'archevêché : à gauche par la maison du gouvernement : et, en face, par les casernes anglaises ⁴¹¹.

À la fin de l'été de 1855, à l'occasion d'un article de *l'Écho des campagnes* sur l'éducation, *le Pays* critiqua l'enseignement dans les collèges. Au chapitre des études il soulignait qu'il y avait surabondance de grec et de latin aux dépens de la littérature française et anglaise, de [127] l'histoire et de la géographie. Il critiquait également le caractère trop général et trop étendu des programmes qui empêchait d'acquérir des connaissances en profondeur : il remarquait les lacunes en algèbre, en chimie. Somme toute, l'enseignement lui semblait avoir été établi pour la seule formation des ecclésiastiques et être surtout propre

⁴¹⁰ *Le Pays*, 5 juillet 1855.

⁴¹¹ *Le Pays*, 12 juillet 1855.

à « instruire des poètes et des hommes de lettres ». Le statut même des maisons d'enseignement « supérieur », leur position « d'entreprise de caractère privé » recevant des subsides gouvernementaux, les mettait trop à l'abri du « contrôle direct de l'opinion publique » et les disposait trop par ailleurs à soutenir le gouvernement. De là, selon lui, l'exclusivisme et le conservatisme :

Aujourd'hui, les parents ont beau se plaindre qu'en sortant des collèges leurs enfants sont trop souvent incapables de remplir les belles espérances que leur entrée dans ces maisons de haute éducation avait fait concevoir : et les amis du progrès ont beau demander à ce que l'enseignement de nos collèges soit conforme à la pratique du siècle : toutes ces demandes sont à peu près inutiles : on répond que les directeurs de nos collèges sont les maîtres de diriger ces institutions comme ils l'entendent : et des préjugés religieux se mêlant à l'esprit d'exclusion et de conservatisme qui règne toujours dans toute corporation de quelque nature qu'elle soit, - on ne saurait presque plus demander les réformes que l'on regarde comme nécessaires, sans qu'on vous accuse de vouloir détruire l'influence de la religion et les droits de la propriété. Protégés par de pareils préjugés, les abus que tant de gens éclairés aperçoivent et condamnent dans notre enseignement collégial, vivent et se perpétuent en prenant chaque jour des racines plus profondes : c'est comme un arbre béni auquel il n'est pas permis à des mains profanes de toucher. Ceux qui le cultivent prétendent que ses fruits leur appartiennent de droit divin : et si amers et si secs qu'ils soient pour la société, elle doit les recevoir avec reconnaissance de la main des jardiniers sacrés. On a grand tort, selon nous, d'associer d'une manière si intime la religion qui est sainte, à un système d'éducation qui est vicieux ⁴¹².

⁴¹² *Le Pays*, 28 août, 13 et 25 septembre 1855.

La « convention » de l'Institut canadien sur l'éducation avait soulevé le problème de la confessionnalité des écoles primaires ⁴¹³. Par la suite, le Pays avait soutenu qu'il fallait s'élever au-dessus des rivalités religieuses et il avait attaqué les collèges dirigés par le clergé. Ressuscité à la fin de 1855 et bientôt rédigé par Pierre Blanchet, *L'Avenir* ajouta de son côté à son programme de 1851-1852 la séparation de l'Église et de l'État et le soutien par l'État d'écoles « dépouillées de tout [128] enseignement sectaire ». Les députés démocrates, pour leur part, eurent à se prononcer, au cours de la session de 1856, sur une loi d'organisation de l'enseignement supérieur et sur une loi d'organisation de l'enseignement primaire dans le Bas-Canada. Le gouvernement entendait utiliser pour subvenir aux besoins des académies, des collèges, et des écoles normales dont il projetait l'établissement, les revenus des biens des jésuites. Presque tous les Rouges appuyèrent alors des propositions présentées par Joseph Papin et par Antoine-Aimé Dorion, propositions qui visaient à affirmer bien haut le prix que l'Assemblée attachait à son privilège de contrôler toutes les dépenses publiques. On aurait voulu faire passer de l'autorité du « gouverneur en conseil » à celle de l'Assemblée la distribution des subsides à l'enseignement supérieur. On aurait également préféré verser au Fonds des écoles communes (primaires) du Bas-Canada les revenus des jésuites ⁴¹⁴. Au cours de la discussion sur la loi de l'enseignement primaire, Charles Daoust, avec l'appui de tous les démocrates présents, proposa d'élever à 100 000 livres les dépenses annuelles du gouvernement pour les écoles communes ⁴¹⁵. Non seulement les démocrates manifestaient ainsi qu'ils se préoccupaient d'abord de l'enseignement primaire, mais ils montraient aussi leur peu d'inclination à soutenir spontanément des institutions qui échappaient au contrôle public, qui leur paraissaient trop cléricales et trop conservatrices. C'était d'ailleurs ce

⁴¹³ Déjà à *L'Avenir*, les commissaires dont faisait partie Jean-Baptiste-Éric Dorion avaient résolu d'interdire à l'instituteur toute prière collective à l'école vu le « caractère mixte de la population ». Voir Joseph-Charles Saint-Amant, *Un coin des cantons de l'Est*, Drummondville, La Parole, 1932, p. 240.

⁴¹⁴ Voir les *Journaux de l'Assemblée législative de la province du Canada*, XIV (1856) - 246, 247 et 310-314.

⁴¹⁵ *Ibid.*, p. 419-422.

que disait sans ambages l'*Avenir* qui décrivait l'enseignement dans les collèges comme « sectaire » et peu pratique ⁴¹⁶.

Et voilà qu'au même moment George Brown soulevait l'épineuse question des écoles séparées du Haut-Canada, en demandant rien de moins que la suppression de leurs privilèges. Le député Felton avait, tout au contraire, préconisé l'extension aux écoles catholiques du Haut-Canada des privilèges des écoles protestantes du Bas-Canada. C'est alors que le démocrate Papin, après avoir souscrit à l'affirmation que les écoles catholiques du Haut-Canada n'avaient pas leur juste part des déboursés gouvernementaux, avait plutôt proposé, au nom de la séparation de l'Église et de l'État, au nom des droits égaux de toutes les confessions religieuses, au nom de l'harmonie à atteindre dans la société et finalement au nom de l'économie des deniers publics,

d'établir dans toute la province un système général et uniforme d'éducation élémentaire gratuite et maintenue entièrement aux frais de l'État, par le moyen d'un fonds spécial créé à cet effet : que pour faire fonctionner ce système d'une manière juste et avantageuse, [129] il sera nécessaire que toutes les écoles soient ouvertes indistinctement à tous les enfants en âge de les fréquenter, sans qu'aucun d'eux soit exposé, par la nature de l'enseignement qui y sera donné, à voir ses croyances ou opinions religieuses violentées ou froissées en aucune manière ⁴¹⁷.

Papin, il est vrai, avait dit qu'il voterait pour la motion Felton si la sienne n'était pas acceptée. Seuls les démocrates Charles Daoust, Antoine-Aimé Dorion et J.-H. Jobin avaient appuyé sa proposition. Marchildon et Valois étaient contre tandis que Laberge et Bureau s'étaient abstenus de voter. Mais on retint généralement que lors de la longue séance de l'Assemblée législative au cours de laquelle George Brown avait attaqué les écoles séparées du Haut-Canada, les Rouges s'étaient déclarés contre l'enseignement de la religion. Peut-être faut-il ajouter qu'à l'été de 1856, à l'occasion d'un projet de loi visant à uniformiser

⁴¹⁶ *L'Avenir*, 5 juin 1856.

⁴¹⁷ *Journaux de l'Assemblée législative de la province du Canada*, XIV (1856) - 436, et le *Pays*, 13 et 17 mai 1856.

l'incorporation des sociétés religieuses, charitables et éducatives, les frères Dorion, Daoust, Darche, Papin et Jobin avaient insisté sur l'opportunité de défendre à toutes ces sociétés, existantes ou à venir, l'acquisition de biens fonciers excédant leurs besoins, et sur celle de déclarer nuls les legs faits en leur faveur moins de six mois avant le décès du donateur⁴¹⁸. Pendant ce temps, à l'Institut canadien, Joseph Doutre faisait l'historique de cette question⁴¹⁹ et terminait sur l'affirmation que les « influences contre lesquelles les codes européens ont voulu protéger l'intérêt des familles et de la société civile sont ici plus puissantes qu'elles ne le sont aujourd'hui sur aucun point du monde chrétien⁴²⁰ ».

Ainsi au milieu de 1856 l'opposition entre les Rouges et le clergé, qui s'était quelque peu résorbée après 1852, est aussi vive qu'à l'époque des textes tapageurs de « Trépassé », de « B., comté de H. » et de « Campagnard » qu'avait publiés *l'Avenir*. Certes, le style du Pays est plus mesuré que celui de *l'Avenir*, et il existe chez les Rouges plusieurs nuances d'anticléricalisme. Mais *l'Avenir* est réapparu, et l'Institut canadien, dont la bibliothèque contient bon nombre d'œuvres à l'Index, et des journaux de propagande protestante, refuse toute censure et aborde audacieusement des sujets comme la condamnation de Galilée⁴²¹.

[130]

Joseph-Guillaume Barthe n'avait pas de mandat très net de l'Institut canadien lorsqu'il sollicita l'affiliation de la société canadienne à l'Institut de France. Sa « mission », prenant des proportions plus modestes, n'avait eu pour résultat tangible que d'enrichir la bibliothèque de l'Institut de Montréal des dons de l'Institut impérial et des acadé-

⁴¹⁸ *Journaux de l'Assemblée législative de la province du Canada*, XIV (1856) : 615-618.

⁴¹⁹ *Le Pays*, 12 et 14 juillet 1856.

⁴²⁰ *Le Pays*, 17 juillet 1856.

⁴²¹ « Galilée, ses découvertes scientifiques et sa condamnation », conférence de Louis-Antoine Dessaulles à l'Institut canadien de Montréal le 14 mars 1856. Dessaulles était devenu membre de l'Institut en 1855, peu après l'importante discussion sur les journaux de propagande religieuse. (*Le Pays*, 1er mai 1855.) Selon *le Pays* les auditeurs à la conférence sur Galilée avaient été trop nombreux pour pénétrer tous dans la salle de l'Institut. (*Le Pays*, 18 mars 1856.)

mies régionales de France ⁴²². Néanmoins, le livre qu'il publia à cette occasion était extrêmement révélateur. L'appel à la France scientifique et littéraire, dans *le Canada reconquis par la France*, faisait partie d'un effort des partisans du libéralisme au Canada français pour organiser leurs forces et pour trouver appui à l'extérieur.

Il est intéressant de remarquer que Barthe, qui s'était fixé comme but de faire connaître son pays à la France, reprochait aux voyageurs français, comme Marmier et Ampère, de « nous représenter comme un peu trop fossiles... un peu trop moyen âge » et d'évoquer trop simplement l'image d' « un troupeau pastoralement soumis à un joug doux et léger ⁴²³ ». Cette protestation qui était à la fois une description de la société canadienne-française et même un programme visait autant l'influence du clergé que celle du Canada anglais. Pour Barthe, comme pour beaucoup de libéraux d'alors, le clergé avait le tort de bénir la dépendance nationale. C'est pourquoi il fait allusion au clergé quand il souligne que le peuple « naturellement énergique » est tenu « dans une espèce de quiétisme ascétique... à côté d'une population rivale exclusivement vouée au culte des intérêts matériels ⁴²⁴ ». De là aussi une histoire du Canada français qui souligne les vertus et les mérites d'un clergé, principal artisan du développement national, animateur des écoles de fabrique et des collèges classiques, mais devenu réactionnaire après le Bill des notables, tonnant contre les Patriotes de 1837 et allié à LaFontaine contre le libéralisme de *l'Avenir* ⁴²⁵.

⁴²² Joseph-Guillaume Barthe, *le Canada reconquis par la France*, Paris, Ledoyen, 1855, p. XXIV-XXVI, 299-300, 324-329, 357, 397-399. Aussi *le Pays*, 19 août 1854 et 6 mars 1855.

⁴²³ Joseph-Guillaume Barthe, op. cit., p. XXIV-XXVI, 308, 311-312.

⁴²⁴ *Ibid.*, p. XXIV-XXVI, 216.

⁴²⁵ *Ibid.*, p. XXIV-XXVI, 212-213, 282-288.

3.7. La genèse de l'idée fédérale

[Retour à la table des matières](#)

Joseph-Guillaume Barthe voyait dans l'Union du Haut et du Bas-Canada une union contre nature qu'il assimilait à celle de la Hollande et de la Belgique ⁴²⁶. Il montrait que la politique britannique avait des « conséquences désastreuses pour l'une des deux races [...] parce que [131] leurs intérêts, loin d'être identiques sont opposés ⁴²⁷ ». Pour lui, les Canadiens français étaient victimes du favoritisme politique. Mais il les considérait comme des « aigles », incontestablement supérieurs aux anglophones du Canada « dans la philosophie du droit comme dans la logique constitutionnelle ⁴²⁸ ». Il expliquait le retard industriel du Bas-Canada sur le Haut-Canada par l'existence de la « tété ⁴²⁹ ». L'infériorité des Canadiens français dans le commerce était liée, selon lui, à une « disposition trop générale du talent canadien pour le culte de la littérature légère et de la poésie ⁴³⁰ ».

Barthe qui décrivait pour des lecteurs français ce qu'il appelait la « position périlleuse » de ses compatriotes canadiens-français s'écriait : « c'est à la France, après Dieu, qu'il appartient de nous sauver ⁴³¹ ! » Que pouvait signifier cette affirmation en 1855, dans le contexte du rapprochement franco-britannique et de la guerre de Crimée ? Barthe écrivait : « C'est... le but suprême de mon livre d'ouvrir à l'émigration française des perspectives nouvelles ⁴³²... »Ailleurs, évoquant la menace d'un « plan de confédération de l'Amérique septentrionale anglaise », il suggérait, mais sans en préciser la nature, une intervention diplomatique française qui aurait fait que « nous n'ayons plus rien à redouter de la nouvelle phase dans laquelle cette union fe-

⁴²⁶ *Ibid.*, p. 180.

⁴²⁷ Joseph-Guillaume Barthe, *op. cit.*, p. 39-40.

⁴²⁸ *Ibid.*, p. 88.

⁴²⁹ *Ibid.*, p. 285-286.

⁴³⁰ *Ibid.*, p. 273.

⁴³¹ *Ibid.*, p. XXXVI.

⁴³² *Ibid.*, p. 295.

rait entrer la nationalité franco-canadienne ⁴³³ ». L'Angleterre, à son avis, n'allait plus s'opposer à l'existence de liens entre le Canada français et la France, d'autant moins qu'elle savait maintenant que la « race française » était devenue le « boulevard véritable de ses possessions de l'Amérique du Nord ⁴³⁴ ». Barthe croyait-il réaliste la suggestion de son éditeur parisien aux parties en cause d'échanger le Canada « en totalité ou en partie » contre « la Guyane et ce qui reste à la France de possessions dans l'Indoustan ⁴³⁵ » ? Le *Pays* ne le croyait sûrement pas puisqu'il écrivait :

Le titre que M. Barthe a donné à son ouvrage serait peut-être de nature à donner lieu à quelque méprise sur son caractère : - méprise dans laquelle paraît être tombé M. DeCarondel qui en a écrit la préface : mais quand on l'a parcouru, on comprend que la conquête que la France pourrait faire du Canada, dans l'esprit de [132] l'auteur, n'est autre que celle de nous rallier au progrès moral et littéraire qui rayonne de ce centre de civilisation. Malgré l'admiration que professe M. Barthe et que nous partageons avec lui, pour les lettres et pour le haut état de culture intellectuelle de la France, il n'est pas un mot de lui qui trahisse le sentiment d'une option entre la domination française et la domination anglaise. Pour M. Barthe, comme pour les hommes qui se respectent, l'état colonial, sous quelque puissance que ce soit, est si incompatible avec les idées de dignité nationale et individuelle, qu'il importe peu que la mère-patrie, - ainsi que la langue officielle nous fait appeler le pouvoir métropolitain, - soit sur le continent ou dans les îles britanniques. M. Barthe n'a donc jamais songé à mettre en discussion la valeur relative des métropoles anglaise et française... ⁴³⁶.

Le Pays était réfractaire à tout ce qui pouvait rappeler le statut colonial du Canada. Il avait réagi violemment contre une suggestion de

⁴³³ *Ibid.*, p. 264-266.

⁴³⁴ *Ibid.*, p. XXXV.

⁴³⁵ *Ibid.*, « Préface de l'éditeur », p. j.

⁴³⁶ *Le Pays*, 5 juillet 1855.

Lord Grey au gouverneur Sir Edmund Head d'une cession par le Canada d'un million d'acres de terre à d'anciens combattants britanniques de la guerre de Crimée. « Pourquoi donc [...] nous, Canadiens, nous paierions à la guerre d'Orient, avait écrit *le Pays*, à cette guerre qui n'intéresse en rien la cause de la liberté, pourquoi donc et à quel titre nous paierions à cette guerre un tribut d'or et de sollicitude ⁴³⁷ ? » Toute mobilisation canadienne, particulièrement contre les États-Unis, apparaissait aussi au *Pays* comme un signe de servilité coloniale et comme un obstacle à l'indépendance. Le journal écrivait par contre : « ... déclarez aujourd'hui le Canada libre du joug de l'Angleterre, et à l'instant tous les Canadiens sont soldats ⁴³⁸ ». Quand le gouvernement résolut de laisser à la reine le choix du site de la capitale du Canada, *le Pays* s'insurgea contre le recours au Parlement impérial, « qui ne connaît pas plus la géographie de notre pays que nous connaissons celle de la Chine », et contre l'abandon d'un droit politique « conquis par soixante années de luttes glorieuses ⁴³⁹ ».

Sur les affaires canadiennes cependant la position du *Pays* était plus mouvante. Au début de l'été de 1855 il attaquait *le Journal de Québec* parce que celui-ci se déclarait canadien-français et catholique par-dessus tout : il soutenait pour sa part qu'on devait être « canadiens seulement, canadiens tout court ». Il souhaitait que les nationalités qui composaient le peuple canadien survivent et que les croyances religieuses restent toujours dans les églises et dans les cœurs mais « qu'elles ne viennent jamais sur la scène politique ⁴⁴⁰ ». Au-delà des conflits ethniques et religieux, [133] il fallait que tous se définissent comme les « membres de la grande famille canadienne ⁴⁴¹ ».

Dès la fin de l'été de 1855, cependant, le ton avait bien changé. Commentant les difficultés soulevées par la division du gouvernement en deux sections, par l'imposition de la volonté d'une partie du Canada à l'autre - ainsi une loi sur les écoles séparées du Haut-Canada avait été imposée à celui-ci contre l'opinion de la majorité de ses députés - et par la question du choix d'une capitale permanente, *le Pays* déses-

⁴³⁷ *Le Pays*, 23 mai 1855.

⁴³⁸ *Le Pays*, 2 août 1856.

⁴³⁹ *Le Pays*, 10 mars 1857.

⁴⁴⁰ *Le Pays*, 23 juin 1855.

⁴⁴¹ *Le Pays*, 30 juin 1855.

pérait de voir exister toute harmonie ou toute unité sans modification constitutionnelle majeure. Faisant écho à la campagne qui se faisait alors dans certains milieux du Haut-Canada, *le Pays* se déclarait donc pour l'abrogation de l'Acte d'union, après avoir rappelé d'ailleurs que telle avait toujours été sa position.

Alors qu'arrive-t-il ? Nous pourrions citer dix exemples dans la dernière session seulement, et sur des sujets de la plus haute importance. C'est que quand il s'agit d'une mesure qui ne concerne que le Bas-Canada, quand même la majorité de cette section est opposée, une majorité plus forte du Haut-Canada nous l'impose, malgré nous : et *vice versa*, quand il s'agit d'une mesure qui ne regarde que le Haut-Canada. Puis, que dire du système du siège du gouvernement que l'on transporte tous les quatre ans d'un bout à l'autre de la province, parce que l'on prétend qu'une section n'a pas droit de l'avoir plutôt que l'autre ? Encore aujourd'hui, une dépense de 75 mille louis va être encouragée pour faire ce transport de Québec à Toronto. Or, quand les choses en sont encore à ce point, après quinze ans d'essai et d'expérience, est-il possible d'espérer de l'union, de l'harmonie, et de l'unité dans le gouvernement des deux sections de la province, au moyen du système actuel ? Au contraire, l'expérience fait voir que cette anomalie et les inconvénients qui en résultent vont toujours en empirant.

Ce n'est donc pas un sujet de surprise pour nous de voir l'agitation qui se fait aujourd'hui dans le Haut-Canada pour demander et obtenir le Rappel de l'Union. Nous sommes convaincus que plus le système actuel fonctionnera, plus le mécontentement deviendra général. Et pour nous qui avons toujours été en faveur du rappel de l'union, le désir qui nous a animés et qui nous anime encore, de voir notre patrie grandir et prospérer sans être entravée par des difficultés qui vont toujours croissant, nous fait un devoir de nous proclamer aujourd'hui, comme par le passé, dans l'intérêt commun, en faveur du rappel de l'union des Canadas. Nous croyons que le plutôt cette séparation se fera, le mieux ce sera pour les deux sections de la province : car la continuation du système actuel produit continuellement et

produira de plus en plus de mauvais résultats pour chacune d'elles ⁴⁴².

[134]

Peu après, *le Pays* invitait ses lecteurs, vu l'importance du sujet et l'intérêt de faire connaître d'autres opinions que les siennes, à prendre connaissance dans ses propres colonnes, d'un article de *l'Argus* de Toronto, selon lequel la représentation proportionnelle n'allait pas produire les conséquences redoutées par les Canadiens français et les catholiques ⁴⁴³.

Quant à *l'Avenir*, réapparu à la fin de 1855, il ne renia pas ses anciennes positions. Il eut vite fait de se déclarer contre la politique protectionniste à laquelle songeait le gouvernement et pour la liberté commerciale, l'indépendance et l'annexion ⁴⁴⁴. Il était encore favorable, même s'il se disait opposé en principe à tout fanatisme religieux ou national, à la rupture d'une union avec le Haut-Canada qui n'avait apporté que des désagréments et qui était, de plus, désespérément compromise ⁴⁴⁵.

Au début d'avril 1856, tout comme *l'Avenir*, *le Pays* invoque la mauvaise foi du Haut-Canada et condamne le régime de l'Union ⁴⁴⁶. Peu après il exprime l'attachement du parti démocratique à la nationalité canadienne-française et il explique cet attachement par le fait que « plus d'un demi-million d'hommes réunis entr'eux par des liens qui n'en forment pour ainsi dire qu'un tout » ne peuvent être séparés sans provoquer une désintégration bien coûteuse et bien pénible ⁴⁴⁷. Somme toute, au printemps de 1856, un certain nationalisme s'exprime à la fois à *l'Avenir* et au *Pays*. Sans mettre en cause son authenticité, nous pouvons cependant observer que ce nationalisme est loin du principe des nationalités formulé huit ans plus tôt contre la politique de LaFontaine. Ce nationalisme coexiste avec la volonté bien nette d'éviter pré-

⁴⁴² *Le Pays*, 23 août 1855.

⁴⁴³ *Le Pays*, 8 septembre 1855,

⁴⁴⁴ *L'Avenir*, 11 janvier et 29 février 1856.

⁴⁴⁵ *L'Avenir*, 28 mars et 4 avril 1856.

⁴⁴⁶ *Le Pays*, 1er avril 1856.

⁴⁴⁷ *Le Pays*, 12 avril 1856.

jugés et partis pris, ce qui lui enlève quelque chose de sa spontanéité et de son caractère intégral. Aussi est-ce autant par une sorte de lassitude que pour tout autre chose que l'on préconise la rupture de l'Union.

Il n'est donc pas surprenant que le leader démocrate Antoine-Aimé Dorion déclare devant la Chambre d'assemblée à la fin d'avril 1856, à l'occasion d'une motion de William Lyon Mackenzie en faveur de la dissolution de l'Union, qu'il reconnaît le bien-fondé des revendications du Haut-Canada pour la *Rep by Pop* (la représentation selon la population) mais que, pour sa part, et à la dissolution de l'Union et à la représentation proportionnelle, il préférerait un système fédéral permettant à chacune [135] des deux provinces de gouverner elle-même ses affaires locales ⁴⁴⁸. Quand, le 9 juin 1856, on vota sur la proposition de dissoudre l'Union, quatre démocrates sur douze, dont Antoine-Aimé Dorion, Charles Daoust et Charles Laberge, votèrent contre la simple rupture de l'Union ⁴⁴⁹.

Dès ses débuts, en décembre 1855, *le National* s'était déclaré favorable à une éventuelle « confédération des provinces avec leur indépendance ⁴⁵⁰ ». Après mai 1856, *L'Avenir* persévéra cependant dans l'expression de ses sentiments annexionnistes : Pierre Blanchet soutint à l'été de 1856 qu'il était mal choisi de célébrer la fête nationale du Canada français le 24 juin. Saint Jean-Baptiste étant hébreu, il valait mieux, puisque tôt ou tard l'annexion allait se faire, commencer à célébrer l'« anniversaire de l'indépendance qui a régénéré le nouveau comme l'ancien monde ⁴⁵¹ ». Il soulignait que déjà des milliers de Canadiens passaient chaque année la frontière fuyant la pauvreté, la misère et les impôts, à la recherche « du pain et de la liberté ». Selon lui, le statut colonial empêchait l'industrialisation du Canada, alors que l'annexion allait permettre aux capitalistes américains d'utiliser nos « magnifiques pouvoirs d'eau » et nos bras. Il ne voyait le salut du Canada que dans son « admission comme état indépendant dans la

⁴⁴⁸ *Le Pays*, 2 mai 1856.

⁴⁴⁹ *Journaux de l'Assemblée législative de la province du Canada*, XIV (1856) : 605.

⁴⁵⁰ *Le National*, 4 décembre 1855.

⁴⁵¹ *L'Avenir*, 2 juillet 1856.

confédération américaine ⁴⁵² ». Après mai ou juin 1856, la presse démocratique ne parle plus de simple rupture de l'Union. L'idée d'un changement constitutionnel fait son chemin. Mais il est révélateur que Louis-Antoine Dessaulles, candidat démocrate à l'élection du Conseil législatif à l'automne de 1856, avoue qu'il ne voit pas comment pourrait se faire la rupture de l'Union : que *l'Avenir* lie dans son programme la « séparation des deux provinces » à la réalisation de l'annexion ⁴⁵³ : et que *le Pays*, au début de 1857, écrive qu'étant donné la conscience aiguë que possède le Haut-Canada de sa supériorité numérique, il n'entrevoit d'alternative qu'entre « une fusion complète des intérêts et des origines et une modification profonde dans nos relations avec les autres colonies anglaises de l'Amérique du Nord ⁴⁵⁴ ».

Le parti démocrate fut donc le premier au Canada français à reconnaître le bien-fondé des plaintes du Haut-Canada et à envisager le recours au régime fédéral pour sortir de l'impasse. *L'Avenir*, il est vrai, n'en continua pas moins à préférer à toute confédération la confédération [136] américaine. D'autre part, l'idée même du système fédéral était exprimée assez confusément et assez timidement. De là, la possibilité pour les adversaires des Rouges, de les représenter comme tout disposés à donner suite aux revendications bruyantes des partisans de George Brown ou à faire l'annexion aux États-Unis. Effectivement, ni *le Pays* ni *l'Avenir* n'étaient prêts à accepter simplement la *Rep by Pop*. De plus, *le Pays*, qui représentait mieux que *l'Avenir* le parti démocrate, déclarait sans faux-fuyants à l'automne de 1857 que la question de l'annexion n'était plus d'actualité depuis longtemps ⁴⁵⁵.

Cependant la première étude d'ensemble sur la question de l'union fédérale des provinces britanniques de l'Amérique du Nord fut, au Canada français, celle que Jean-Charles Taché publia par tranches à l'été et à l'automne de 1857 dans *le Courrier du Canada*. Dès les débuts du *Courrier*, *le Pays* s'était dit déçu du refus du nouveau journal de se compromettre, et il lui avait reproché de se complaire dans les « hauteurs d'une théorie nébuleuse » sur les « bons principes » et les mauvais. *Le Pays* avait en particulier trouvé que le *Courrier du Canada*

⁴⁵² *L'Avenir*, 14 et 21 août 1856.

⁴⁵³ *Le Pays*, 16 septembre 1856, et *l'Avenir*, 25 septembre 1856.

⁴⁵⁴ *Le Pays*, 7 février 1857.

⁴⁵⁵ *Le Pays*, 15 octobre 1857.

insistait trop sur la notion d'ordre et que sa définition de la liberté, peu explicite, cachait un secret penchant pour l'absolutisme. Flairant un nouvel adversaire politico-religieux, il n'attendit pas qu'on lui déclarât ouvertement la guerre et il montra qu'il n'ignorait pas à quelle enseigne se logeait *le Courrier* :

Cet amour des « bons principes », cette sainte horreur des « doctrines perverses », fournissent l'aliment de chaque jour à la milice sacrée de *l'Univers*. Mais là, au moins, on a le courage de son opinion : on prêche ouvertement le despotisme, on rajuste les oripeaux du pouvoir divin... ⁴⁵⁶.

Il en fut ainsi toute l'année 1857. Quand *le Pays* souligna qu'il fallait changer la législation qui confiait aux seuls ministres des différents groupes religieux la tâche d'établir les registres de l'état civil, il y eut accrochage ⁴⁵⁷. Quand *la Patrie* publia des articles sur le rôle du journalisme catholique, le *Pays* exprima fortement son désaccord, et trouvant *le Courrier* sur son chemin, il engagea le combat avec lui. Il se demandait si le rédacteur Taché du *Courrier*, était illogique ou s'il voulait impressionner ses lecteurs en applaudissant d'une part « un homme qui prêche l'union de la Religion et de l'État » et en affirmant, d'autre part, que les principes de la liberté religieuse et de la liberté civile sont du domaine des évidences grossières. Citant même le texte pontifical [137] dans lequel l'obligation de garantir à chacun la liberté de conscience était qualifiée de « maxime absurde » et de « délire », *le Pays* demanda à Taché s'il persistait à trouver la question si simple ⁴⁵⁸. Ce dernier répondit par une distinction que ne saisit pas ou que ne voulut pas comprendre *le Pays*, qui préféra terminer sur l'affirmation que toute la pensée du *Courrier* ne pouvait conduire qu'à la théocratie ⁴⁵⁹. Taché avait le don de mettre en doute toutes les paroles du *Pays*. Celui-ci affirmait-il que « les hommes naissent égaux », l'autre disait non en se plaçant sous un angle différent. Si celui-ci laissait voir

⁴⁵⁶ *Le Pays*, 24 février 1857.

⁴⁵⁷ *Le Pays*, 28 mai 1857.

⁴⁵⁸ *Le Pays*, 20 août 1857.

⁴⁵⁹ *Le Pays*, 25 août 1857.

sa sympathie pour la démocratie et les États-Unis, l'autre rétorquait :

Comment se fait-il que cette même démocratie élimine de toute participation au suffrage universel les nègres pour leur couleur : et que cette démocratie, la douce mie de vos rêves, la châtelaine de vos Châteaux-en-Espagne, exclue des emplois publics les catholiques pour leur religion ⁴⁶⁰ ?

Le Pays ne commenta pas durant leur publication la longue série d'articles du *Courrier du Canada* sur l'avenir de l'Amérique du Nord britannique. À la fin de la série seulement il aborda la question pour souligner que *le Courrier* avait oublié dans l'organisation des pouvoirs, le « pouvoir de droit divin » et les « théories de l'école absolutiste » et pour affirmer que la constitution du moment n'était qu'un compromis temporaire et que toute la constitution, selon lui, devait avoir pour base le « principe de la souveraineté populaire ⁴⁶¹ ». C'était presque une dérobade ! *Le Courrier de Saint-Hyacinthe*, dont les positions en 1856 et en 1857 étaient généralement en harmonie avec celles du *Pays*, fut plus loquace sur le sujet de l'union fédérale. D'abord réticent, *le Courrier de Saint-Hyacinthe* modifia son opinion en voyant dans l'union fédérale avec les autres provinces la possibilité d'obtenir un statut de pays indépendant inaccessible au Bas-Canada seul. Ce nouveau statut aurait permis, croyait-il, d'avoir un gouverneur électif, de s'éloigner de la Grande-Bretagne et de se rapprocher des États-Unis. Les Canadiens français devaient accepter cette union non pas par prédilection mais en constatant que c'était la « seule condition possible d'existence en dehors de l'annexion ». Penser à « une nationalité à part » pour le Bas-Canada, c'était « rêver en plein midi ». Cependant, *le Courrier de Saint-Hyacinthe* espérait que l'importance de l'État provincial bas-canadien serait assez considérable pour attirer de France des immigrants sympathiques aux Canadiens français ⁴⁶².

[138]

⁴⁶⁰ *Le Courrier*, cité par *le Pays*, 22 août 1857.

⁴⁶¹ *Le Pays*, 29 octobre 1857.

⁴⁶² *Le Courrier de Saint-Hyacinthe*, 28 juillet, 4 août, 18 août et 13 octobre 1857.

Un nationalisme raisonnable, associé à un certain anti-britannisme et à une tendance proaméricaine, était-ce là le sentiment général du parti démocrate à la veille des élections de 1857 ? Il y avait sûrement diversité dans les positions comme le laissent supposer les réponses différentes données par *le National* et par *le Pays* à la suggestion du *Canadien* de « réunir tous les Canadiens français sous un même drapeau ». En effet, alors que *le National* avait trouvé l'invitation heureuse, *le Pays* se rebiffa et crut bon, tout en protestant de son attachement au Canada français, de bien faire ressortir que la vie politique et le régime parlementaire avait leurs propres règles. L'oublier, pour confondre le politique et le national, c'était s'exposer à d'inévitables explosions de passions ethniques et religieuses ⁴⁶³. En même temps qu'un moyen de définir le parti démocrate comme celui du changement et d'indiquer la distance qui le séparait du parti conservateur canadien-français, cette affirmation pouvait être une perche tendue à la collaboration avec les Grits du Haut-Canada. *Le Pays* ne rappelait-il pas, à la veille des élections de 1857-1858, qu'Antoine-Aimé Dorion avait déjà exprimé l'avis qu'une réforme constitutionnelle par laquelle on en serait venu à « une division de la province en plusieurs districts » dotés d'une législature locale aurait permis d'accéder aux vœux des partisans de la représentation proportionnelle, pour la législature générale ⁴⁶⁴ ?

3.8. Le libéralisme et les polémiques politico-religieuses de 1857

[Retour à la table des matières](#)

Le Pays montrait sur les questions politiques une modération qui contrastait avec le radicalisme toujours vivant de *l'Avenir*. Pendant que le journal de Blanchet affichait toujours un programme en trente ou trente-cinq articles inspirés de l'esprit de 1850 ⁴⁶⁵, *le Pays* paraissait se garder de l'extrémisme et préférer ne pas trop se compromettre. La définition elle-même qu'il donnait du parti rouge, en le rattachant à

⁴⁶³ *Le Pays*, 22 octobre et 3 novembre 1857.

⁴⁶⁴ *Le Pays*, 7 décembre 1857.

⁴⁶⁵ *L'Avenir*, 20 novembre 1856.

Papineau et au mouvement d'opposition à LaFontaine, omettait les aspects les plus radicaux de son histoire ⁴⁶⁶. *Le Pays* se disait fier de continuer la tradition des « nobles jouteurs qui ont précédé notre jeune parti dans la carrière » mais il montrait plus d'inclination à se définir comme libéral en face des conservateurs que comme rouge en face des Bleus. ⁴⁶⁷.

De fait, la caractéristique la plus nette du libéralisme canadien-français était l'indépendance devant un clergé qu'il estimait trop porté [139] à bénir le conservatisme et à exercer son influence en dehors de la religion. À la fin de 1856 *le National* écrivait contre le curé de Beauport :

Messire Langevin exprime dans sa lettre des opinions que nous devons combattre de toute notre énergie. Ces sentiments sont presque la sanction de ce que prêchent les fanatiques du Haut-Canada, que les Canadiens-Français du Bas-Canada sont menés par le bout du nez par leur clergé : « *That they are priest-ridden.* » On sait qu'il n'y a rien qui fait autant de tort à nos intérêts que ce préjugé qui se répand rapidement dans cette partie de la province. Par la doctrine que le curé de campagne doit intervenir, non seulement dans le choix des représentants, mais encore dans celui de maires, d'officiers municipaux, de commissaires d'écoles, etc., on établit, comme corollaire évident, que c'est le curé qui doit gouverner le pays. S'il est du devoir du curé d'intervenir et de désigner le candidat digne des suffrages, il s'en suit évidemment que ses paroissiens, en bons catholiques, doivent suivre les recommandations de leur pasteur. Ainsi abolissons donc les journaux, les tribunes politiques, et déclarons que le prêtre est tout dans la société et que le citoyen n'est rien, si ce n'est un automate docile à la volonté du premier ⁴⁶⁸.

⁴⁶⁶ *Le Pays*, 23 septembre 1856.

⁴⁶⁷ *Le Pays*, 7 décembre 1857.

⁴⁶⁸ *Le National*, cité par *le Pays*, 14 novembre 1856.

À peu près au même moment, *l'Avenir* accusait le clergé d'accaparer l'enseignement et soulignait l'absence de professeurs laïcs dans les collèges ⁴⁶⁹. Pour sa part, le *Pays* ne manquait pas de s'intéresser à la querelle des ultramontains et des gallicans en France, à la brochure de l'abbé Cognat contre *l'Univers* et à l'opposition de Mgr Dupanloup au parti de Louis Veuillot ⁴⁷⁰. Il déclara même, à l'occasion d'un projet de loi du conseiller Fergusson sur l'observance du dimanche, que c'était là « affaire de conscience... non de législation ». Et il écrivit que la civilisation moderne allait de pair avec la liberté en matière d'opinions religieuses ⁴⁷¹.

On peut deviner le retentissement des polémiques politico-religieuses par l'importance que prend dans *le Pays et la Minerve* à l'été de 1857 la discussion du sermon de circonstance de la fête de la Saint-Jean-Baptiste. Dès le lendemain de l'allocution du sulpicien Lenoir, *le Pays* montra clairement qu'il n'appréciait guère un appel à l'unité des Canadiens français qui comportait une dénonciation de la « démocratie effrénée qui cherche à renverser le trône et l'autel » de même que le recours à l'histoire de la Pologne comme preuve des maux qu'entraîne la discorde. Il aurait fallu, selon *le Pays*, choisir un autre exemple que celui des malheurs des patriotes polonais accusés par Rome d'être « rebelles à l'autorité légitime » d'un régime politique plus conforme aux principes du Moyen Âge qu'à ceux du XIXe siècle. *Le Pays* terminait en disant que l'union ne résulterait [140] pas de l'« assimilation des idées » mais de la « tolérance mutuelle, du bon vouloir, de la charité chrétienne ⁴⁷² ». *La Minerve* prit la défense du prédicateur attaqué et réaffirma que la politique appuyée sur la religion était « inébranlable », « incorruptible » et capable de résister à « tous les traits de la démocratie effrénée ». *La Minerve* écrivit : « La religion et la politique viennent de Dieu : elles sont sœurs, elles sont grandes et sublimes unies : mais quelle anarchie quand l'ambition ou la jalousie les sépare ⁴⁷³ ! »

⁴⁶⁹ *L'Avenir*, 11 décembre 1856.

⁴⁷⁰ *Le Pays*, 26 février 1857.

⁴⁷¹ *Le Pays*, 16 mai 1857.

⁴⁷² *Le Pays*, 25 juin 1857.

⁴⁷³ 145 : *La Minerve*, 27 juin 1857, citée par *le Pays*, 9 juillet 1857.

Jusqu'au mois d'août on continua la discussion : *la Minerve* accusait *le Pays* d'impiété et d'insulte à la papauté tandis que celui-ci répliquait qu'elle s'alimentait dans les « pages poudreuses » de De Maistre et qu'elle faisait un vil usage de la religion. *Le Pays*, à la fin, alla jusqu'à souligner dans le texte du bref de Grégoire XVI aux évêques de Pologne ⁴⁷⁴, en 1832, les expressions qui manifestaient l'antipathie du pape pour les révolutionnaires polonais, de même que sa dureté dans sa condamnation d'un peuple qui s'était soulevé contre le despotisme du tsar Nicolas Ier.

Êtait-ce une allusion aux questions soulevées par le sermon de la Saint-Jean ? *Le Pays* estima bientôt qu'il ne fallait pas se dissimuler que la lutte engagée au Canada n'était pas « entre whig et tory... mais entre le passé et l'avenir, entre l'autorité de droit divin et la souveraineté populaire, entre le despotisme et la liberté ⁴⁷⁵ ». Le hasard voulut qu'à peu près au même moment *l'Avenir* consacra, avec complaisance, des pages et des pages aux démêlés de Chiniquy et de l'évêque de Chicago, donnant la vedette à une affaire que les autorités religieuses préféraient évidemment ne pas ébruiter ⁴⁷⁶. Le refus du *Courrier de Saint-Hyacinthe* de « mettre dans l'ombre tout le douloureux débat de l'Illinois » décida alors l'évêque maskoutain à dénoncer le journal et à lui retirer son abonnement ⁴⁷⁷. Peut-être la même affaire n'était-elle pas étrangère aux circulaires de l'évêque de Montréal dont *l'Avenir* se plaignait au début de juillet 1857.

De toute manière, après le débat sur le bref pontifical aux évêques de Pologne, *la Patrie* tenta de définir le journalisme catholique d'une manière qui fit écrire au *Pays* que certains esprits étroits voulaient « édifier une puissance occulte qui agisse sur les masses et les prépare à une réaction ». De fait, *la Patrie* avait vanté les mérites d'un journalisme qui aurait servi utilement l'État et l'Église, mais elle avait mis sur le compte [141] de l'esprit révolutionnaire du siècle l'existence de « mauvais journaux » qui se donnaient, à son avis, la « mission de traîner l'Église et l'État sur la claie de l'opinion publique ». Inutile de

⁴⁷⁴ *Le Pays*, Ier, 4 et 6 août 1857.

⁴⁷⁵ *Le Pays*, 11 juillet 1857.

⁴⁷⁶ Marcel Trudel, *Chiniquy*, Trois-Rivières, Éditions du Bien public, 1955, p. 169-173.

⁴⁷⁷ *Le Courrier de Saint-Hyacinthe*, 3 et 6 mars 1857.

dire que de telles conceptions n'étaient pas au goût du *Pays* ! Sur un ton mi-indigné, mi-surpris, il ne manqua pas de s'attaquer à ce qui lui semblait une intention d'obtenir la soumission des journaux indépendants et de leur imposer une servitude qui aurait fait de la presse un instrument docile de l'absolutisme politique et religieux ! Contre l'idée du journal limité au rôle de simple informateur, il défendit celle du droit pour le journaliste d'exprimer son opinion et celle de la liberté de la presse ⁴⁷⁸.

La querelle rebondit un peu plus tard quand *la Minerve* se déclara, à l'occasion de son trentième anniversaire de fondation, « toujours du bon parti et pour les vrais principes ⁴⁷⁹ ». *Le Pays* n'eut pas de peine en utilisant quelques articles de 1834 et de 1837 à mettre *la Minerve* en contradiction avec elle-même et à se moquer de son appartenance au parti qui, selon l'expression de celle-ci, donnait la main au passé et s'appuyait sur la religion. Il fallait voir, selon *le Pays*, comment « *la Minerve*, feuille des bons principes, journal de la vérité immuable », avait prêché la « révolte », prêché l'« insurrection », prêché « contre le clergé ⁴⁸⁰ ». Peu après, c'était le *True Witness* que *le Pays* opposait au *Courrier du Canada*, à *la Patrie* et à *la Minerve*. « Les rédacteurs de ces journaux, écrivait-il, se posent constamment comme des princes de l'église, qui ont seuls la clé du dogme catholique, et ils se passent quotidiennement la satisfaction de nous mettre hors du sein de l'église. » Mais le *True Witness*, journal catholique anglophone, écrivit que le gouvernement, appuyé par la presse ministérielle, protégeait l'orangisme, ennemi juré du catholicisme, et qu'il lui permettait de s'organiser au Canada. *Le Pays* déclara ironiquement ignorer où était le « vrai point de vue catholique » tout en s'affirmant « aussi hostile au fanatisme orangiste » qu'« aux hypocrites qui trafiquent journellement leur Dieu et leur religion au profit du ministère ⁴⁸¹ ». Il considérait que sa politique devait tenir compte de la diversité de la société canadienne et que de toute façon la religion et la politique devaient être indépendantes l'une de l'autre ⁴⁸².

⁴⁷⁸ *Le Pays*, 8 et 11 août 1857.

⁴⁷⁹ *La Minerve*, 10 septembre 1857.

⁴⁸⁰ *Le Pays*, 12 septembre 1857.

⁴⁸¹ *Le Pays*, 24 septembre 1857.

⁴⁸² *Le Pays*, 13 octobre 1857.

3.9. Les élections de 1857-1858

[Retour à la table des matières](#)

À la fin de novembre 1857, le ministère annonça que des élections à l'Assemblée législative se tiendraient incessamment. Le parti rouge ou [142] libéral, qui avait réussi à faire élire une bonne douzaine de représentants en 1854 et qui avait pu compter sur l'appui de quelques députés anglophones bas-canadiens, semblait n'avoir ni gagné ni perdu de terrain depuis.

Lorsque, environ un an plus tôt, quelques divisions électorales avaient eu à choisir un conseiller législatif, le parti avait maintenu ses positions. Dans deux de ces divisions la lutte avait été très nette entre un partisan du ministère et un rouge : chaque parti avait pu se féliciter d'une victoire. En effet, Louis-Antoine Dessaulles avait facilement vaincu le docteur Poulin dans la division de Rougemont, tandis que Joseph Doutre avait été battu par le candidat ministériel Renaud dans la division de Salaberry. Ces deux élections avaient été d'autant plus importantes qu'elles avaient mis en vedette deux Rouges en vue et qu'elles avaient eu lieu dans des régions où le parti rouge avait de nombreux adeptes et de nombreux ennemis. La victoire de Dessaulles avait été éclatante. Les trois comtés compris dans la division de Rougemont, soit Saint-Hyacinthe, Rouville et Iberville, lui avaient donné la majorité de leurs voix. Dessaulles avait eu environ deux fois plus de voix que le docteur Poulin dans Iberville, trois fois plus dans Rouville et pas moins de dix fois plus dans Saint-Hyacinthe. Aussi *le Courrier de Saint-Hyacinthe* et *le Pays* s'étaient-ils empressés de publier les résultats avec des commentaires qui manifestaient la plus grande satisfaction ⁴⁸³. Cependant, la défaite de Joseph Doutre avait été l'occasion pour les journaux ministériels non seulement de crier victoire mais de proclamer l'anéantissement du parti rouge. Mais *la Minerve* exagérait, car la défaite de Doutre dans la division de Salaberry avait été beaucoup moins nette que la victoire de Dessaulles dans Rougemont. Doutre avait tout de même eu, dans l'ensemble, près des deux cinquièmes

⁴⁸³ *Le Courrier de Saint-Hyacinthe*, 23 septembre et 10 octobre 1856. *Le Pays*, 20 septembre et 9 octobre 1856.

des votes des comtés de Beauharnois, de Châteauguay et de Huntingdon. *Le Pays* n'avait peut-être pas tort d'estimer que le parti démocratique n'était pas prêt de mourir ⁴⁸⁴. Par ailleurs, à l'Assemblée législative, chaque parti avait enlevé un siège à l'autre au cours d'élections complémentaires récentes : le libéral Chaffers avait en effet remplacé le docteur Poulin dans Rouville, en octobre 1856, tandis que le conservateur L.-S. Morin avait remplacé le Rouge Prévost dans Terbonne, en juin 1857.

Au moment où se préparent les élections générales de 1857-1858, le parti libéral dispose d'une certaine influence, particulièrement dans la région de Montréal. L'Institut canadien de Montréal, dans l'ensemble, [143] lui est sympathique, ce qui n'est pas sans importance puisque avec sept cents membres l'Institut représente une force considérable. À cela s'ajoute l'influence d'une foule d'autres instituts fondés dans de petites villes et même dans plusieurs villages. Toutefois il ne faut pas oublier que ces instituts ne sont pas nécessairement des centres de rayonnement des idées libérales. Certains instituts sont fidèles, bien sûr, à l'esprit de celui de Montréal : ainsi l'Institut des artisans du comté de Drummond se prononce en 1857 en faveur des écoles non confessionnelles, de l'annexion aux États-Unis et de l'abolition de la peine de mort ⁴⁸⁵. Par contre, d'autres sont effectivement des bibliothèques paroissiales où l'influence du clergé se fait sentir.

Or en 1857, après la motion Papin sur la neutralité du système scolaire et les attaques contre l'enseignement des collèges, après l'affaire Chiniquy et les polémiques interminables sur le thème de la politique et de la religion, le clergé est beaucoup plus prévenu contre les Rouges qu'en 1854. De fait, en 1857, *l'Avenir* et *le Pays*, en plus de se défendre, avaient cédé au goût de la bataille contre le « parti clérical », au point de lui consacrer leurs articles les plus sérieux. Il était dès lors assez naturel qu'on identifiât essentiellement le parti rouge à « impiété ». De là venait, en partie, la préférence du *Pays* à la veille des élections pour l'appellation de libéral. Celle de rouge avait l'inconvénient d'attirer trop l'attention sur les seuls facteurs religieux. Par ailleurs, *le Pays* avait été assez peu explicite sur les autres plans, ce

⁴⁸⁴ *Le Pays*, 7, 9 et 25 octobre 1856.

⁴⁸⁵ *Cahier des archives de l'Institut des artisans du comté de Drummond (1856-1868)*, presbytère de Wickham.

qui permettait d'une part de l'assimiler à *l'Avenir*, et d'autre part, de représenter son parti comme gagné à l'idée de la *Rep by Pop* et disposé à appuyer les revendications du parti de George Brown contre le « parti constitutionnel ».

En fait, *l'Avenir* était bien loin du Pays et sa disparition, juste au moment des élections, était un signe du déclin de la popularité du radicalisme le plus pur. Dans le numéro qui marquait la fin de son journal et la fin de sa carrière de journaliste, Pierre Blanchet expliquait la pauvreté du Canada en inculpant ses ennemis favoris, les adversaires de l'annexion, le gouvernement qui dilapidait l'argent du peuple au profit des spéculateurs et le clergé, auquel il reprochait la dîme de même que les « constructions arbitraires d'églises et de presbytères » :

Si le Canada était indépendant et annexé à la république américaine, nous aurions des centaines de manufactures qui donneraient amplement de l'emploi et qui répandraient la richesse dans tout le pays. Mais il est impossible que des manufactures puissent prospérer dans un pays qui ne peut régler lui-même ses lois de commerce [144] et qui dans sa position coloniale ne pourrait expédier chez nos voisins ses produits manufacturés.

Une immense partie de notre population fuit la campagne pour se soustraire aux impôts de toutes sortes qui la dévorent : une partie de cette population émigre aux États-Unis, où elle trouve généralement le pain, l'espace et la liberté : une autre partie vient se réfugier dans nos villes où elle ne trouve que la plus poignante misère. Les impôts qui la font émigrer sont nombreux et écrasants : ce sont les impôts de la dîme, des écoles, des municipalités, des constructions arbitraires d'églises, presbytères, etc., qui ont ruiné et qui ruinent encore tant de cultivateurs.

On se plaint partout de la misère en Canada, et bien loin d'y porter remède on prend tous les moyens de l'augmenter. Le gouvernement s'évertue à ruiner le peuple en doublant les impôts, pour enrichir quelques misérables spéculateurs. Des milliers de volontaires dévorent une partie de ces impôts en jouant

au soldat et en s'accoutumant à la paresse et aux vices qui en découlent. Dans un rude pays comme le nôtre où il n'y a pas une seule journée à perdre pour subvenir par son travail à sa subsistance, la moitié du temps se passe en fêtes d'obligation ou d'amusement. Le gouvernement a pris, lui aussi, la manie de faire cesser tout travail en certains jours de loyauté, comme si le peuple ne perdait pas déjà assez de temps par le chômage, le mauvais temps et un hiver de six mois. Et il se trouve même des hommes qui osent demander la proscription de la navigation le dimanche pendant notre courte saison de l'été.

Prenant congé de ses lecteurs, Blanchet laissait percer son désabusement devant l'apathie du peuple canadien :

Le patriote canadien a amplement lieu de se dégoûter et de désespérer de l'avancement social de son pays, quand il voit la servilité, la vénalité, la lâcheté, l'indifférence, l'absence de patriotisme et d'amour de la liberté, de la justice et de toute idée généreuse chez une très grande partie de ses compatriotes.

L'affreuse corruption de notre gouvernement a semé le désespoir chez notre peuple, à tel point qu'on ne croit plus à la vertu politique. Les élections qui se font actuellement dans le pays sont une farce infâme dont le résultat sera le despotisme le plus hideux sur notre pauvre Canada. Le gouvernement responsable inauguré par nos bourreaux de 1837-38 et mis aujourd'hui en pratique par les scélérats dont la tête avait dû alors tomber sur l'échafaud, a tellement détruit le patriotisme et toute idée généreuse chez notre peuple, que le comité des monuments des victimes de 1837-38 n'a pu collecter depuis cinq ans, après des efforts surhumains, que l'insignifiante bagatelle de £125. Le peuple est tellement apathique qu'il ne veut pas contribuer d'une seule obole pour ériger une modeste pierre monumentale à la mémoire de ses défenseurs.

Nous allons donc suspendre la publication de *l'Avenir* jusqu'au 1er février 1858, pour nous donner le temps de collecter ce qui nous est [145] dû, et nous reprendrons alors notre publication si nos finances nous le permettent. Si nous ne sommes

pas mieux soutenu alors que nous l'avons été jusqu'ici, nous aurons la conviction que *l'Avenir* est de trop dans ce pays et que ce serait prêcher dans le désert que de s'évertuer davantage à exposer les abus, à défendre la liberté, la justice et le bien-être social, pour un peuple dont la majorité se vend aux élections comme un troupeau d'esclaves, et qui bien loin de vouloir sortir de son esclavage, veut encore se créer de nouvelles chaînes.

Nous prions nos amis qui ont voulu nous encourager dans notre publication de vouloir bien en recevoir nos remerciements les plus sincères. - Dans notre travail nous n'avons eu à cœur que l'intérêt du peuple, mais le peuple pour qui nous avons sacrifié la plus belle partie de notre existence, le peuple influencé et dirigé par ses ennemis et une partie du clergé qui nous ont proscrit et dénoncé au nom de la religion, n'a pas voulu nous comprendre ⁴⁸⁶.

Ainsi disparaissait, dix ans après les débuts du premier *Avenir*, celui des jeunes de 1847-1848, *l'Avenir* de Pierre Blanchet. Le ton de Blanchet et le peu de cas que le Pays lui-même fit de l'arrêt de publication de son journal permettent de supposer que le parti libéral n'en était pas fâché. À partir de ce moment, l'épithète « rouge », appliquée au parti dirigé par Antoine-Aimé Dorion, était incontestablement moins juste que l'épithète « libéral ». Toutefois le libéralisme plongeait ses racines dans le rougisme et il gardait avec ce dernier des airs de parenté qui allaient bien durer une dizaine d'années.

Les élections ⁴⁸⁷ de 1857-1858 furent assez décevantes pour les libéraux qui perdirent quelques sièges au profit de leurs adversaires. Dans la ville de Montréal, parmi les candidats en lice, Antoine-Aimé

⁴⁸⁶ *L'Avenir*, 22 décembre 1857.

⁴⁸⁷ Nous avons considéré les élections tenues dans la ville de Montréal en 1857 de la même façon que celles de 1854. N'ont été retenus que les votes donnés à Cartier et à Dorion dans les quartiers de la future circonscription de Montréal-Est. Les élections tenues dans la ville de Québec en 1857 ont été annulées. Nous avons utilisé les sources suivantes : le rapport officiel tiré des *Journaux de l'Assemblée législative du Canada (1858)*, XVI, 6 : app. 28 : *la Minerve, la Patrie et le Pays : le Canadien, le Courrier du Canada, le Journal de Québec et le National : le Courrier de Saint-Hyacinthe*.

Dorion avait rallié le plus de voix. Mais dans Montréal-Est, Cartier avait obtenu environ 2 000 voix contre 1 400 environ pour Dorion. Par la victoire de F.-Z. Tassé dans Jacques-Cartier, les conservateurs marquaient un point dans le comté qui avait été représenté par M.-F. Valois. Saint-Jean, Iberville et Napierville avaient élu P. Bourassa fils, Charles Laberge et

J.-O. Bureau. Par contre, trois conservateurs remplaçaient Daoust dans Beauharnois, Dewitt dans Châteauguay et Darce dans Chambly. Victoire importante pour les libéraux, Maurice Laframboise l'avait emporté

[146]

ÉLECTIONS DE 1867-1858. GRANDE RÉGION DE MONTRÉAL

Tendances manifestées par la répartition du vote

Divisions électorales	Population		Voix "rouges"	Voix "violette" b.		Voix "bleues"		Autres tendances et voix non classées	
	1861	C.-f. a							
Montréal (Est)	35 967	24 882	A.-A. Dorion	1 429		Cartier	2 009		
Hochelaga	16 474	13 010	Lachapelle	750		Laporte	807		
Jacques-Cartier	11 218	10 309	Valois	295		Tassé	796		
TOTAL RÉGIONAL				2 474	41%		3 612	59%	
Chambly	13 132	12 317	Darce	604		Lacoste	900		
Laprairie	14 475	13 765	H. Lanctôt	725		Loranger	726		
Châteauguay	17 837	12 289	Dr Ad. Dugas	121	Cross	862	Starnes	1 150	
Beauharnois	15 742	14 153	C. Daoust	553		G. Ouimet	1 204		
Napierville	14 513	13 158	Bureau accl. (1854)	1 294					
Saint-Jean	14 853	11 706	Bourassa accl. (1854 et 1861)	784					
Iberville	16 891	14 968			C.-J. Laberge	1 241		Marsh	587
TOTAL RÉGIONAL				4 081	37%	2 103	19%	4 180	39%
Verchères	15 485	13 367	Préfontaine	1 030		Cartier	1 060		
Richelieu	19 070	18 302				Sincennes	1 204		
						Gélinas	328		
						Guèvremont	1 169		
Rouville	18 227	17 520	Tessier	1 126		Campbell	1 262		
			Robert	253					
Saint-Hyacinthe	18 877	18 438			Sicotte accl. (1861)	1 601			
Bagot	18 841	18 135	Laframboise	1 330		Ramsay	1 137		

Divisions électorales	Population		Voix "rouges"	Voix "violettes" b.	Voix "bleues"	Autres tendances et voix non classées							
	1861	C.-f. a											
Shefford	17 779	12 034				Drummond accl. (1861 et 1863)	2 322						
TOTAL RÉGIONAL			2 360	17%	2 880	21%	6 160	45%	2 322	17%			
Laval	10 507	10 445		Pelletier	325	Labelle	728						
Vaudreuil	12 282	10 454				Harwood	852						
Soulanges	12 221	10 970		Guindon	807	Lalonde	751						
Deux-Montagnes	18 408	16 866				Coutlée	842						
						J.-B. Daoust accl. (1861)	1 776						
Terrebonne	19 460	18 909				S. Morin accl. (1854 et 1861)	1 803						
TOTAL RÉGIONAL					1 132	14%	6 752	85%	21	1%			
L'Assomption	17 335	16 721	Papin	1 243		L. Archambault	1 259						
Montcalm	14 724	12 259	Roy	1 164		J. Dufresne	1 216						
Berthier	19 608	19 331	Piché	1 113		Dostaler	990						
Joliette	21 198	20 073	J.-H. Jobin	1 513		Corneiller	753						
TOTAL RÉGIONAL				5 033	55%		4 128	45%					
TOTAL (Grande région de Montréal)				13 948	29%		6 115	13%		24 832	52%	2 930	6%

a : population canadienne-française;

b : entre les voix "rouges" et les voix "bleues".

[148]

ÉLECTIONS DE 1857-1858. GRANDE RÉGION DE QUÉBEC ET DE TROIS-RIVIÈRES
Tendances manifestées par la répartition du vote

Divisions électorales	Population		Voix "rouges"	Voix "violettes" b.	Voix "bleues"	Autres tendances et voix non classées			
	1861	C.-f. a							
Trois-Rivières	6 058	5 367				Dawson	357		
Maskinongé	14 790	14 503			Gauvreau	990	McDougall	310	
Saint-Maurice	11 100	10 919			Turcotte	152			
Champlain	20 008	19 665	Marchildon	410	L.-L.-L. Désaulniers	989	Duval	291	
					Turcotte	1 297			
					Filteau	251			
					Trudel	100			
					A. Dubord	2			
TOTAL RÉGIONAL			410	8%		3 781	73%	958	19%
Yamaska	16 045	15 601			Mignault	949	Gill	1 380	
Nicolet	21 563	21 383					Gaudet	1 633	
Drummond-Arthabaska	25 829	19 221	J.-B.-É. Dorion	1 306			Dr Bourgeois	1 020	
							Dunkin	2 194	
TOTAL RÉGIONAL			1 306	15%	949	11%	6 207	73%	
Québec-Est	18 770	15 478			Plamondon, Evanturel, Huot	4 169	Alleyn, Simard, Dubord	793 (nul)	
Québec-Centre	23 936	10 819			Evanturel, Plamondon,	771	Alleyn, Simard, Dubord	4 861 (nul)	

Divisions électorales	Population		Voix "rouges"	Voix "violetttes" b.	Voix "bleues"	Autres tendances et voix non classées				
	1861	C.-f. a								
Portneuf	21 291	18 686		Huot	J.-E. Thibaudeau	1 649				
Québec (comté)	27 893	19 657			Allsopp	569				
Montmorency	11 136	10 708			Panet	1 716				
Charlevoix	15 223	15 089	Huot	403	Evanturel	1 529				
Chicoutimi-Saguenay	16 579	15 170			Cauchon	916				
					Bernier	848				
					Cimon	1 269				
					Clément	833				
							Price	662		
							Tremblay	86		
TOTAL RÉGIONAL			403	4%		8 829	89%	708	8%	
Lotbinière	20 018	15 798					O'Farrell	2 928		
Mégantic	17 889	11 161		Hébert	1 201		Noël	2 005		
Lévis	22 091	20 119					Pentland	851		
Dorchester	16 195	13 107		Blanche	1 059	Lemieux	1 481			
Beauce	20 416	19 564				Langevin	958			
						B. Pouliot	362			
							D. Rose	958		
							Chassé	915		
							Forest	514		
TOTAL RÉGIONAL					2 260	17%	2 081	16%	8 927	67%
Bellechasse	16 062	16 007					O.-C. Fortier	951		
							Talbot	489		

Divisions électorales	Population		Voix "rouges"	Voix "violettes" b.	Voix "bleues"	Autres tendances et voix non classées		
	1861	C.-f. a						
Montmagny	13 386	13 275	T. Fournier	747	Cauchon J.-O. Beaubien	38 963		
L'Islet	12 300	12 176			L.-S. Caron	2 169		
Kamouraska	21 058	20 977			L. Letellier	1 633		
Témiscouata	18 561	18 156			J.-B. Pouliot	1 140		
Rimouski	20 854	20 043						
Gaspé	14 077	8 769						
						Baby Garon	1 409 813	
							LeBouthillier accl. (1861 et 1854)	616
TOTAL RÉGIONAL				747 6%	2 773 24%	7 506 64%	616 5%	
TOTAL (Grande région de Québec et de Trois- Rivières)				2 866 6%	5 982 12%	28 404 59%	11 209 23%	

a : population canadienne-française;

b : entre les voix "rouges" et les voix "bleues".

[150]

dans Bagot où son beau-frère Dessaulles avait été vaincu par quelques voix en 1854. Au nord et à l'ouest de Montréal, les libéraux se félicitèrent de la réélection de J.-H. Jobin dans Joliette et des gains que représentaient la victoire de D.-É. Papineau dans le comté d'Outaouais de même que celle de E.-U. Piché dans Berthier. Cependant Joseph Papin avait été battu dans l'Assomption.

On peut souligner en dehors de la grande région de Montréal, le remplacement de Marchildon par un conservateur dans Champlain, la défaite de J.-B.-É. Dorion dans Drummond-Arthabaska et la victoire dans Mégantic de N. Hébert, un libéral, et le premier député canadien-français du comté.

Dans l'ensemble, ces résultats semblent confirmer les racines solides que les libéraux avaient dans la région de Montréal et les difficultés que ceux-ci avaient à s'implanter dans les autres régions. Parmi les neuf députés qui, avec Antoine-Aimé Dorion comme chef, formaient le nouveau groupe des Canadiens français libéraux à la Chambre d'assemblée, seuls Dorion, Bureau, Laberge et Jobin avaient fait partie de la législature précédente. Dewitt, Valois et Marchildon, vétérans de la campagne électorale de 1851, étaient remplacés par les conservateurs tandis que Charles Daoust, Joseph Papin et J.-B.-É. Dorion avaient été battus. Par contre, parmi les nouveaux arrivés, Laframboise était très lié à Dessaulles : E.-U. Piché avait été parmi les premiers collaborateurs de *l'Avenir* : et D.-É. Papineau avait été l'une des figures dominantes du mouvement annexionniste. Somme toute, à la place d'une douzaine de « Rouges » on avait neuf « libéraux » qui les continuaient. C'était assez peu mais c'était tout de même un bon cinquième des députés francophones de la Chambre d'assemblée. Étaient particulièrement libérales, sur le plan des suffrages, les régions de Montréal, de Chambly-Iberville, de l'Assomption-Berthier et à un moindre degré, les régions de Saint-Hyacinthe (Rouville, Bagot) et de Yamaska-Drummond-Arthabaska.

Les journaux des libéraux ne manquèrent pas après les élections de dénoncer chez leurs adversaires le recours à la corruption et à la violence. De fait, les élections avaient été bien dures. À Québec, par exemple, plusieurs personnes avaient été blessées et il y avait même eu deux morts ! Dans plusieurs comtés, on avait plus ou moins pris les

bureaux de vote d'assaut et le suffrage exprimé avait dépassé de beaucoup le nombre des électeurs. Aussi les résultats de plusieurs élections furent-ils contestés. Le parti libéral vaincu, il était naturel qu'il cherchât à minimiser sa défaite en signalant les abus du parti victorieux. Le parti au pouvoir était beaucoup mieux placé pour fausser le jeu électoral que le parti libéral et il semble que les Partisans du ministère étaient dans ce [151] domaine moins scrupuleux que les libéraux. Peut-être peut-on croire qu'avec des élections parfaitement honnêtes les libéraux auraient eu quelques sièges de plus. Ainsi une majorité d'une trentaine de voix, comme celle de Georges-Étienne Cartier dans Verchères, aurait pu être renversée au profit du candidat libéral.

Mais plus encore que l'utilisation de la force et de l'argent, les journaux libéraux mirent en cause les accusations d'irrégularité répandues contre les candidats du parti libéral. *Le Pays* reprochait à ses adversaires d'avoir signalé son parti « comme composé d'infidèles qui voulaient détruire la religion ⁴⁸⁸ », d'avoir « fait un levier de la religion pour soulever les passions politiques » et d'avoir accusé d'impiété « ceux dont les mœurs sont l'exemple des bons citoyens ⁴⁸⁹ ». *Le Pays* offrait même de fournir à l'évêque de Montréal tout un « chapitre » de preuves de recours au confessionnal et à la chaire contre les libéraux, de même que de l'intervention du clergé dans les assemblées et dans les bureaux de scrutin ⁴⁹⁰. À Québec, *le National* portait des accusations semblables contre des curés des comtés de Lévis, de Bellechasse, de Montmagny et de Kamouraska. *Le National* écrivit même que les partisans du ministre Alleyne « allaient chercher leur inspiration au palais de l'Archevêché ⁴⁹¹ ».

Il est intéressant de remarquer que la *Minerve*, organe du ministère conservateur, ne niait pas l'intervention du clergé mais qu'elle essayait plutôt de la justifier, en écrivant par exemple :

⁴⁸⁸ *Le Pays*, 12 janvier 1858.

⁴⁸⁹ *Le Pays*, 21 janvier 1858.

⁴⁹⁰ *Le Pays*, 26 janvier 1858.

⁴⁹¹ *Le National*, cité par Jean Hamelin et Marcel Hamelin, *les Mœurs électorales dans le Québec de 1791 à nos jours*, Montréal, les Éditions du Jour, 1962, p. 67.

Le Clergé catholique avait un grand devoir à accomplir en présence des élections générales et ce devoir, il l'a rempli dignement. [...]

Dans toutes nos chaires catholiques, le citoyen a pu entendre l'explication des deux importantes obligations de conscience [...]

1. De prendre part aux élections.
2. De n'accorder son suffrage qu'à des hommes honorables, d'une probité reconnue et principalement à des hommes religieux et sincèrement attachés aux principes de la justice et du Catholicisme.

.....

Est-ce la faute du clergé, si les hommes du parti rouge n'ont pu soutenir le verdict de tout électeur catholique ⁴⁹² ?

Bref, les plaintes des libéraux et les explications des conservateurs concordent : le clergé est intervenu dans les élections de 1857-1858. Il semble, [152] de plus, que cette intervention ait été plus généralisée qu'en 1851 et qu'en juin 1854 ⁴⁹³.

Sur un ton modéré, mais ferme, le Pays expliqua en janvier 1858 pourquoi on devait éviter de faire intervenir le prêtre dans les luttes politiques. Comme prêtres, les membres du clergé n'avaient pas à associer la religion aux erreurs et aux fautes du gouvernement : d'autre part, si, comme citoyens, ils devenaient partisans « décidés », ils auraient des adversaires « décidés », « et ce qu'ils perdraient, ils ne le

⁴⁹² *La Minerve*, 13 janvier 1858.

⁴⁹³ L'abbé Dandurand écrit, à propos des plaintes des Rouges : « Est-ce à dire que le clergé comme il le fera en 1871 au temps du Programme Catholique, s'occupait de politique et appuyait plutôt le parti au pouvoir ? Non pas. Les Rouges détestent tout simplement le clergé à cause de son influence considérable et surtout à cause de la modération de son enseignement. » *Op. cit.*, p. 165. Il semble bien, au contraire, que dès 1857 l'intervention du clergé ait été systématique.

retrouveraient pas dans le temple ⁴⁹⁴ ». Mais une grande partie du clergé croyait que la religion elle-même aurait été compromise par le triomphe du parti libéral. Le parti conservateur n'avait qu'à en profiter et qu'à se présenter, avec une sincérité qui n'était pas toujours parfaite, comme le défenseur de la foi.

⁴⁹⁴ *Le Pays*, 19 janvier 1858.

[153]

**LES ROUGES.
Libéralisme, nationalisme et anticléricalisme
au milieu du XIXe siècle.**

Chapitre IV

Les difficultés du libéralisme québécois (1858-1863)

4.1. Les censures de 1858 et le credo national

[Retour à la table des matières](#)

Déjà, en 1855, la question de la bibliothèque de l'Institut canadien de Montréal s'était posée et un projet d'élimination des journaux qui s'adonnaient à la polémique religieuse avait été rejeté par quelques voix. Les autorités ecclésiastiques, toutefois, redoutaient non seulement la liberté avec laquelle l'Institut mettait à la disposition des lecteurs certains journaux anticatholiques mais aussi l'esprit d'indépendance qui présidait au choix des livres de la bibliothèque dont plusieurs étaient à l'Index. À la fin de 1857, un libraire, J.-B. Rolland, aurait permis à un sulpicien de retirer de ses rayons au moins 1500 volumes et de les brûler. On aurait apprécié la bonne volonté du libraire au point de le recommander au prône de « presque toutes les chaires de Montréal ⁴⁹⁵ ». Des conférences comme celles de Louis-Antoine Dessaulles sur la condamnation de Galilée et sur le Progrès

⁴⁹⁵ *Le Pays*, 26 novembre 1857.

inquiétait aussi le clergé ⁴⁹⁶. C'était là, de l'avis de celui-ci, des sujets délicats et qui devaient être traités avec la plus grande prudence. Dessaulles les abordait avec fougue et ne craignait pas de toucher à la théorie de l'évolution, d'affirmer que le Progrès est une loi de la nature humaine et de montrer que l'époque de la tolérance était destinée à remplacer celle de l'Inquisition et des bûchers.

Au début de 1858, Mgr Bourget ordonna à l'Institut d'expurger sa bibliothèque et menaça, en cas de refus, de censurer la société ⁴⁹⁷. Au mois [154] de mars, l'évêque de Montréal fit lire une circulaire dans les chaires du diocèse annonçant une lettre pastorale sur l'allocution pontificale du 9 décembre 1854 contre les « erreurs du temps ». Étaient visés les mauvais livres, les mauvais journaux et les mauvais discours. Les prêtres ne devaient pas nommer en chaire livres, journaux ou instituts incriminés, mais les membres de ces instituts étaient invités à obtenir le retrait des mauvais journaux et des mauvais livres ou à se retirer en protestant publiquement ⁴⁹⁸. À une séance extraordinaire de l'Institut canadien tenue le 13 avril 1858, des membres proposèrent de créer un comité qui établirait une liste des livres à retrancher de la bibliothèque. D'autres proposèrent plutôt de créer un comité qui examinerait toute publication qu'on lui indiquerait, par écrit, comme immorale et qui ferait ensuite rapport à l'Institut. Finalement, c'est une longue proposition de Pierre Blanchet qui fut adoptée, par 110 voix contre 88. Elle attaquait la « haine des ennemis jurés de tous les progrès », les calomnies du « *sacerdoce laïc* » contre l'Institut et elle affirmait que la bibliothèque de l'Institut n'avait jamais contenu de livres d'une nature obscène ou immorale ». Elle disait :

⁴⁹⁶ Voir Louis-Antoine Dessaulles, *Galilée, ses travaux scientifiques et sa condamnation*, Montréal, L'Avenir, 1856. Pour un résumé, voir *le Pays*, 25 février 1858.

⁴⁹⁷ Charles Bourgeois, « Un conflit juridico-ecclésiastique », *Revue de l'Université d'Ottawa*, VIII, (1938) : 167.

⁴⁹⁸ Voir abbé Marcel Dandurand, « les Premières Difficultés entre Mgr Bourget et l'Institut canadien de Montréal (1844-1865) », *Revue de l'Université d'Ottawa*, XXV (1955) : 275.

Que l'Institut, après sa fondation, s'est soutenu et maintenu par des efforts et des sacrifices incessants de la part de ses membres, et qu'il a prospéré au point de soulever contre lui la jalousie et la haine des ennemis jurés de tous progrès qui veulent mettre un veto au développement de l'intelligence humaine.

Que l'Institut Canadien a jusqu'à ce jour triomphé de la calomnie et des haineuses persécutions de ceux qui, avant la fondation de cette institution, n'avaient jamais pensé à fonder, pour la jeunesse et les Canadiens en général, une bibliothèque ni aucun cabinet de lecture publique, pas même de Cabinet Paroissial.

Que sous l'influence du *sacerdoce laïc*, société nouvellement organisée pour empêcher les développements du progrès et de l'intelligence, l'Institut voit avec peine et douleur un redoublement de calomnie et de diffamation contre son institution : mais le bon sens, la raison et l'intelligence qui ont toujours distingué la majorité des membres de l'Institut, sauront encore faire justice des complots ourdis contre cette institution.

Que l'Institut Canadien, tout en accomplissant sa noble mission d'union, d'instruction mutuelle et de progrès général, suivant la haute conception de ses fondateurs, a toujours veillé avec la plus scrupuleuse sollicitude à ce que la bibliothèque fût exclusivement composée de livres moraux, scientifiques, philosophiques, historiques et propres à nourrir le cœur et à développer l'intelligence ⁴⁹⁹.

[155]

Comme l'indiquera Louis-Antoine Dessaulles, quatre ans plus tard, la majorité entendait montrer que l'Institut devait « être maître chez lui ». C'est précisément ce qu'une lettre pastorale de l'évêque de Montréal reprocha à l'Institut dès la fin du mois d'avril. Mgr Bourget contestait la prétention de l'Institut à se dire seul juge de sa bibliothèque et réaffirmait, en s'appuyant sur le Concile de Trente, ses droits comme évêque à exercer sa surveillance. Il ne manquait pas de souli-

⁴⁹⁹ *Le Pays*, 15 avril 1858.

gner que la bibliothèque de l'Institut contenait nombre de livres à l'Index ⁵⁰⁰, et avertissait ses membres que s'ils « venaient à s'opiniâtrer dans la mauvaise voie, ils encourraient des peines terribles ⁵⁰¹ ». Déjà, entre la séance extraordinaire du 13 avril et cette lettre pastorale de Mgr Bourget, le cinquième environ des sept cents membres de l'Institut avait présenté une lettre de démission collective, en protestant contre la présence à l'Institut d'ouvrages « essentiellement futiles, irréligieux et immoraux » et contre l'expression à l'Institut des « idées les plus absurdes en fait de religion, de morale et de nationalité » :

La position toute particulière que nous occupons sur le sol canadien doit faire comprendre que nous avons besoin de former une jeunesse morale, vertueuse, patriotique et éclairée : telle était aussi la conviction du public canadien quand il encourageait l'Institut, soit par ses sympathies, soit par de généreuses contributions.

Malheureusement, et nous regrettons de le dire, l'Institut a failli à sa mission. La bibliothèque, au lieu de se composer exclusivement d'ouvrages instructifs, moraux et religieux, contient des ouvrages considérés, non seulement par les catholiques, mais par les chrétiens de toutes dénominations, comme essentiellement futiles, irréligieux et immoraux. Cette bibliothèque est ouverte, non seulement à tous les membres, mais à toute personne étrangère.

Comme conséquence nécessaire de ce déplorable état de choses, la tribune de l'Institut est devenue la trompette au moyen de laquelle se répand à grand bruit, parmi nos compatriotes, des idées les plus absurdes en fait de religion, de morale et de nationalité.

Deux fois la minorité a tenté de porter remède à un mal aussi profond : elle n'a pu réussir. Aveuglés par de grands mots sur la liberté que personne n'attaquait, les membres de la majorité ont

⁵⁰⁰ Effectivement l'Institut avait, par exemple, des livres de Voltaire, Diderot, Helvétius, Montesquieu, Rousseau, Lamennais, Cousin, Lorente, Fleury. Voir le *Catalogue de la bibliothèque de l'Institut canadien de Montréal*, Montréal, W.-S. Rowen, 1852.

⁵⁰¹ Abbé Marcel Dandurand, op. cit., p. 279-281.

poussé l'oubli de la justice et de la raison jusqu'à se refuser à eux-mêmes le droit de s'enquérir de la vérité des faits que nous avons allégués et que nous avons offert de prouver relativement à la bibliothèque.

[156]

Ce déni de justice a été accompagné d'un déploiement d'idées si révoltantes au point de vue moral et religieux, ce refus fait à une demande raisonnable et modérée a été célébré par de si sauvages acclamations que nous nous sommes convaincus que notre présence à l'Institut ne pouvait que contribuer à nourrir ces passions si violentes, sans aucun espoir fondé de ramener les choses à un état plus raisonnable.

Dans ces circonstances, ne voulant pas contribuer au maintien d'une association que nous considérons comme dangereuse pour la jeunesse et pour le pays sous le rapport religieux, moral et national, nous adoptons, messieurs, le seul moyen maintenant à notre disposition en déposant devant vous notre résignation comme membres de l'Institut-Canadien ⁵⁰².

Le 31 mai, une troisième lettre de l'évêque de Montréal attaquait les mauvais journaux : journaux irréligieux, immoraux ou impies. Mais cette lettre visait surtout, peut-être, le « journal libéral » qui se disait libre dans ses opinions religieuses, qui voulait la séparation de l'Église et de l'État et qui refusait à la religion le droit de se mêler de la politique ⁵⁰³. *Le Pays* était sûrement concerné. Depuis la fin de 1857, il dénonçait des faits précis d'intervention du clergé dans la lutte électorale et il allait jusqu'à mentionner les comtés et les paroisses où cela avait eu lieu ⁵⁰⁴. Toujours, il avait prétendu qu'il fallait séparer « politique et religion » et il avait trouvé anormal par exemple que *le Courrier du Canada* se dît à la fois journal politique et religieux. Il venait, le 2 avril, dans un éditorial portant sur le problème de l'alliance de l'Église et de l'État, de montrer sans équivoque sa sympathie pour les positions de *l'Avenir* et de Lamennais, malgré la censure de Gré-

⁵⁰² *Le Pays*, 24 avril 1858.

⁵⁰³ Abbé Marcel Dandurand, *op. cit.*, p. 282-283.

⁵⁰⁴ Voir par exemple, *le Pays*, 20 mars et 2 avril 1858.

goire XVI ⁵⁰⁵.

La bibliothèque de l'Institut canadien, l'Institut lui-même et *le Pays* étaient donc dénoncés par Mgr Bourget. Mais on résista. La bibliothèque conserva son intégrité, l'Institut garda les quatre cinquièmes de ses membres et *le Pays* ne modifia pas sa ligne de conduite.

Au mois de mai, l'Institut canadien procéda aux élections semestrielles régulières et Euclide Roy fut choisi comme président. Au même moment, les membres démissionnaires fondaient l'Institut canadien-français et ils se donnaient pour président P.-J.-O. Chauveau, surintendant de l'Éducation dans le Bas-Canada, et pour premier vice-président, Louis Labrèche-Viger, ancien collaborateur de *l'Avenir* et quelque temps [157] rédacteur du *Pays* ⁵⁰⁶. Mais les membres restés fidèles au premier institut n'entendaient pas se laisser damer le pion. Cette année-là, Mgr Bourget avertit la Société Saint-Jean-Baptiste qu'il ne participerait pas à la célébration de la fête nationale et que les enfants des écoles ne seraient pas dans le défilé si l'Institut canadien était invité ⁵⁰⁷. Le lendemain de la fête, *le Pays* écrivait : « L'Institut Canadien en corps, avec bannières et insignes est allé célébrer sa fête patronale au mont Saint-Hilaire ⁵⁰⁸. » Pendant que l'Institut était exclu des fêtes nationales, ses membres se voyaient refuser l'absolution ⁵⁰⁹. Cependant, l'Institut tint bon, et à la fin de 1858 il comptait encore 591 membres. À l'occasion du rapport annuel du comité de direction, le président Euclide Roy déclara que « malgré des événements que tout homme de sens ne peut s'empêcher de déplorer », il ne restait plus « aucune crainte » sur l'avenir de l'Institut ⁵¹⁰. De son côté, *le Pays*

⁵⁰⁵ *Le Pays*, 2 avril 1858.

⁵⁰⁶ *Le Pays*, 20 mai 1858. Né en réaction contre l'Institut canadien et pour lui faire concurrence, l'Institut canadien-français, comme le montrent les documents de la collection Baby, entendait être plus respectueux des désirs de la hiérarchie ecclésiastique. Il est révélateur que l'on ait choisi le nom d'Institut canadien-français, comme en 1852 on avait choisi celui d'Institut national. L'Institut canadien-français n'eut jamais le dynamisme ni le prestige de l'Institut canadien.

⁵⁰⁷ Abbé Marcel Dandurand, *op. cit.*, p. 284-285.

⁵⁰⁸ *Le Pays*, 15 juin 1858.

⁵⁰⁹ Oscar Dunn, *Dix ans de journalisme. Mélanges*, Montréal, Duvernay Frères et Dansereau, 1876, p. 52.

⁵¹⁰ *Le Pays*, 21 décembre 1858.

soulignait que depuis l'inauguration des salles de l'Institut jamais on avait eu une assemblée plus nombreuse que celle qui était venue célébrer le quatorzième anniversaire de la société et entendre M. Kierzkowski, exilé polonais, parler de son pays, des aspirations du peuple polonais à la liberté et de l'absolutisme qui l'étouffait ⁵¹¹. L'auteur de l'article ne manquait pas de souligner l'actualité des propos de M. Kierzkowski. À la fin de 1859, l'Institut avait toujours quelque 600 membres ⁵¹². Une année plus tard, cependant, ce nombre était tombé à environ 500 et le président Charles Daoust admettait que d'autres temps avaient pu être « plus brillants ». Il faisait observer cependant que l'Institut avait l'avantage d'être solidement établi au point de vue financier, de posséder une bibliothèque qui ne le cédait à aucune autre bibliothèque publique du Canada, celle du Parlement mise à part, et surtout de permettre à l'intelligence de s'exprimer librement :

Ici, liberté de penser, liberté de discussion, libéralité, tolérance : point d'exclusion, point de censure. La conscience de chacun, les lois éternelles de la morale, de la justice et de la charité sont les seuls guides et les seuls juges. Le champ est ouvert à tous, large, sans bornes, sans distinction d'origine ou de croyance. C'est là ce qui a [158] fait la force et la gloire de l'Institut : ce sont là les principes qui l'ont protégé dans les mauvais jours, et qui ont assis son existence sur des bases inébranlables ⁵¹³.

Déjà, cependant, le vide se créait autour de l'Institut canadien de Montréal. Non seulement lui avait-on suscité des sociétés concurrentes comme l'Institut canadien-français, mais l'impulsion qu'il avait donnée n'était plus suivie. L'Institut canadien de Québec, selon un lecteur du *Pays* au début de 1861, était aussi en décadence et la circulation annuelle des volumes de sa bibliothèque n'avait été que de 960, alors qu'elle avait été de 2 569 en 1852. Ce lecteur estimait que sur plus de cent institutions littéraires qui « avaient surgi... sur tous les

⁵¹¹ *Ibid.*

⁵¹² *Le Pays*, 20 décembre 1859.

⁵¹³ *Le Pays*, 26 décembre 1860.

points du pays... c'est à peine s'il en restait une douzaine ». Il expliquait la disparition de presque tous les instituts par les raisons suivantes :

Les diverses causes qui ont détruit les germes féconds semés par l'Institut Canadien de Montréal peuvent toutes se résumer par une seule, car elles se lient toutes à un tronc commun. De même que nous avons le Grand-Tronc de chemin de fer pour dévorer nos ressources matérielles, de même nous possédons le grand tronc de l'obscurantisme pour atrophier toutes nos ressources intellectuelles. Le premier pompe jusqu'à la moelle notre corps financier et ne laissera bientôt plus que les os : le second couvre d'un immense éteignoir la tête de la nation, pour l'empêcher de voir le soleil de son siècle ⁵¹⁴.

Par ailleurs, *le Pays*, publié jusque-là par l'imprimeur J.-A. Plinguet, était passé ⁵¹⁵ au début de l'été de 1858 à la société Dorion et Cie. Comme l'Institut canadien, il n'entendait pas corriger ses positions. Ses principaux rédacteurs en 1858 et 1859, Charles Daoust et H.-E. Chevalier, ne modifièrent pas son orientation. Sans être vraiment prospère, le journal avait une situation solide, s'il faut en croire le témoignage de Daoust qui indiquait au mois de juin 1859, que depuis huit ou dix mois le journal avait reçu quatre cents nouveaux abonnements ⁵¹⁶. Pour sa part, Louis-Antoine Dessaulles, qui avait succédé à Daoust et à Chevalier, se félicitait au début de 1861 de constater que *le Pays* n'avait jamais eu une liste d'abonnés plus considérable ⁵¹⁷, malgré la proscription dont il était l'objet « dans les régions ministérielles et ailleurs ».

Toutefois, la tendance que *le Pays* représentait dans la presse n'était pas en progrès. À Montréal, à la fin de 1838, sous le nom de *l'Ordre* et portant en sous-titre la mention « Avant tout catholique », était apparu un nouveau journal. Dès les premiers numéros, on sut que

⁵¹⁴ *Le Pays*, 28 février 1961.

⁵¹⁵ *Le Pays*, 1er juin et 8 juillet 1858.

⁵¹⁶ *Le Pays*, 18 juin 1859.

⁵¹⁷ *Le Pays*, 15 janvier 1861.

l'Ordre entendait [159] mettre les intérêts de la religion au-dessus des rivalités partisans. Propriété de Joseph Royal, le journal était rédigé par Royal lui-même et par Cyrille Boucher. Comme *le Pays* était dévoué à l'Institut canadien, *l'Ordre* était dévoué à l'Institut canadien-français, dont il suivait les activités et publiait les conférences les plus importantes. C'est dans *l'Ordre* que De Bellefeuille publia, à partir du 13 mai 1859 sous le titre « Essai sur le Rougisme », une série d'articles dont l'inspiration devait beaucoup à De Bonald et à *l'Univers* ⁵¹⁸. À la fin de 1859, l'imprimeur J.-A. Plinguet, membre démissionnaire de l'Institut canadien qui avait abandonné le *Pays* au moment des censures de Mgr Bourget, devint propriétaire de *l'Ordre* qui défendit bientôt l'idée d'un libéralisme modéré. À Québec, en 1860, *la Réforme* de Darveau avait remplacé *le National* de Huot et Fournier, disparu en 1859. Mais *le Canadien* et *le Journal de Québec* demeuraient beaucoup plus influents. En 1860 également, Charles Laberge et Félix-Gabriel Marchand avaient entrepris la publication à Saint-Jean du *Franco-Canadien*. Ils avaient déclaré dans son prospectus qu'ils désiraient se placer au-dessus des partis, pour s'attacher surtout à défendre les Canadiens français ⁵¹⁹. Au même moment, à Saint-Hyacinthe, P.-J. Guitté et Raphaël Fontaine avaient quitté *le Courrier*, qui était alors devenu beaucoup plus modéré. À Trois-Rivières, *l'Ère nouvelle*, publiée par W. H. Rowen, ancien imprimeur de *l'Avenir*, était favorable au parti libéral, mais d'une manière assez discrète.

Une foule de sujets pouvaient être l'occasion de passes d'armes entre les journalistes libéraux les plus audacieux et le clergé. Ainsi, à la fin de 1858, l'année même des censures de l'évêque de Montréal, Raphaël Fontaine du *Courrier de Saint-Hyacinthe* avait engagé une polémique en se déclarant favorable à l'abolition de la peine de mort. *Le Courrier*, voyant que les attaques dont il était l'objet venaient de l'évêché, avait fini par écrire : « Dieu seul est grand, mes frères, disait Bossuet, un Évêque qui en valait bien un autre ⁵²⁰. » C'était peut-être là un éclat passager. Mais sur une question comme celle de 1837, l'opposition était fondamentale. Avec le temps, chaque parti donnait aux événements un sens qui lui convenait. Pour la *Minerve* le « grand parti

⁵¹⁸ Voir *l'Ordre*, 13 mai 1859 et numéros suivants.

⁵¹⁹ Prospectus de *l'Ordre*, cité par *le Pays*, 5 juin 1860.

⁵²⁰ *Le Courrier de Saint-Hyacinthe*, 7 décembre 1858.

canadien-français » d'avant 1837 avait combattu pour « Dieu et ses foyers », pour la religion et la nationalité et il n'avait rien de commun avec le parti libéral du jour. *Le Pays*, au contraire, prétendait continuer la tradition libérale et patriote, et il écrivait :

Les causes de l'antagonisme qui a existé entre le peuple du Bas-Canada et la coterie du gouvernement sont assez connues pour qu'il [160] ne soit pas nécessaire de les rappeler ici. Il n'y a que *la Minerve* qui ait découvert que *nos droits religieux* aient jamais été envahis et que la lutte ait eu pour but de faire disparaître ce grief. Il ne s'agissait que de *droits politiques* à maintenir ou à conquérir, et il est absolument faux de dire ou d'insinuer que notre révolution ait eu un caractère religieux.

Maintenant, s'il est vrai que « le grand parti canadien-français d'alors combattait *pour son Dieu* et ses foyers, » comment se fait-il donc que l'autorité religieuse soit intervenue pour dénoncer comme des perturbateurs de l'ordre et comme des impies ceux-là même qui, suivant les termes de *la Minerve*, souffraient l'emprisonnement et toutes les persécutions pour la conservation de leur religion et de leur nationalité ? Car personne n'a oublié encore que les hommes qui ont aimé leur pays et la liberté jusqu'à jouer leur tête pour sauver l'un et conquérir l'autre, ont été mis au régime des mandements et des lettres pastorales, précisément comme *la Patrie* affirme que l'Institut-Canadien et *le Pays* l'ont été.

Les évêques de Montréal et de Québec, au mois d'octobre et au mois de décembre 1837, ont bien et dûment signifié aux *libéraux du temps* que la *religion*, la *nationalité* et même les *foyers* pouvaient parfaitement se passer d'eux ⁵²¹.

Les libéraux pouvaient rappeler qu'on devait à l'initiative de l'Institut canadien le monument élevé à la mémoire des Patriotes de 1837-1838. Ils pouvaient également souligner que les radicaux de 1848-1849 s'étaient séparés de LaFontaine sur la question de l'Union. Aussi étaient-ils offusqués d'être traités comme des adversaires de la cause

⁵²¹ *Le Pays*, 8 juillet 1858.

nationale et reprochaient-ils à la Société Saint-Jean-Baptiste son « esprit de parti ». Citant le docteur Coderre, ancien président de l'Institut canadien, *le Pays* écrivait : « La société St.-Jean-Baptiste, telle que dirigée, depuis longtemps, est un engin politique plutôt qu'un moyen d'union parmi les Canadiens ⁵²². »

Par-dessus tout, les libéraux étaient agacés de la collusion, entre conservateurs et défenseurs de la religion, contre les idées nouvelles et contre eux. *Le Courrier du Canada* ayant informé ses lecteurs de la mort du prince Ferdinand de Naples Bomba, en disant qu'il ne doutait pas de son salut, *le Courrier de Saint-Hyacinthe* sauta sur l'occasion pour écrire : « Le pieux rédacteur du *Courrier du Canada* a toujours eu un faible à l'égard des despotes [...] Non content de les encenser pendant leur vie, il les canonise après leur mort et les envoie, sans crier gare, tout droit au paradis ⁵²³. » De son côté *le Pays* s'en prenait à l'abus que l'on faisait [161] contre les libéraux des « grands mots de nationalité et de religion ⁵²⁴ », à l'image de grande sainteté que *la Minerve* essayait de créer à Georges-Étienne Cartier ⁵²⁵, et enfin aux « bons principes » dont les conservateurs se servaient pour faire croire la religion catholique opposée au progrès et à la liberté ⁵²⁶. Il est révélateur que *le Pays* mette en doute, à la fin de 1860, l'opportunité de s'en remettre au seul « vieux credo canadien » de conservation de « nos institutions, notre langue et nos lois », et qu'il estime que si le Canada français a mille fois raison de vouloir conserver sa langue, il faut aussi « que l'activité de nos hommes publics s'exerce à concilier nos lois avec les besoins de notre époque ⁵²⁷ ».

⁵²² *Le Pays*, 1er et 22 septembre 1859.

⁵²³ *Le Courrier de Saint-Hyacinthe*, 17 juin 1859.

⁵²⁴ *Le Pays*, 12 novembre 1859.

⁵²⁵ *Le Pays*, 30 mars 1860.

⁵²⁶ *Le Pays*, 16 juillet 1860.

⁵²⁷ *Le Pays*, 11 décembre 1860.

4.2. *Les affaires romaines*

[Retour à la table des matières](#)

Les libéraux suivaient, dans les nouvelles en provenance de l'Europe, l'évolution des affaires romaines. Ils voyaient dans le mouvement libéral contre l'autorité temporelle du pape, la lutte de l'avenir et de la souveraineté populaire contre le passé et l'absolutisme. Les controverses politico-religieuses suscitées par le problème des États pontificaux accentuaient l'intérêt de la question. *Le Pays* puisait une partie de ses informations dans *le Siècle* de Paris et ses adversaires trouvaient dans *l'Univers* les renseignements et l'esprit qui leur convenaient.

Le Pays manifesta d'abord son appui aux patriotes italiens contre les « sauvageries » des armées autrichiennes. Il se réjouit de l'aide que Napoléon III était disposé à fournir à la cause italienne. *Le Pays* dénonçait les actes de violence, le système de terreur, les mesures arbitraires et le recours inconsidéré à la peine de mort :

Pour nous, l'Autriche est l'incarnation du despotisme le plus invétéré, le plus étroit, le plus aveugle... L'administration de la justice y est encore ce qu'elle était dans les âges ténébreux de la barbarie...

Dans cette guerre... nos sympathies sont acquises... à tous les pouvoirs... qui prendront la Sardaigne et le reste de l'Italie sous leur protection ⁵²⁸.

Peu après, le Pays citait deux textes. L'un rapportait que le père Lacordaire venait d'écrire qu'il considérait la domination autrichienne en Italie comme la source de l'impopularité de la papauté. L'autre tendait à effacer l'idée selon laquelle Garibaldi n'était qu'un chef de brigands ⁵²⁹.

⁵²⁸ *Le Pays*, 21 mai 1859.

⁵²⁹ *Le Pays*, 16 juin 1859.

[162]

Mais bientôt l'on s'en prit au pouvoir temporel lui-même. Avec *le Siècle*, *le Pays* écrivit que la superficie des États pontificaux devait être diminuée et que l'on ne pouvait plus différer la « sécularisation du gouvernement, la promulgation du code civil, et, avant tout, la reconnaissance de la liberté de conscience ⁵³⁰ ». Ces positions ne plaisaient pas aux journaux « religieux » du Canada mais *le Pays* les maintint en faisant la distinction entre le pouvoir de l'Église et celui de l'État ⁵³¹, en attaquant Veillot et *l'Univers* ⁵³², et en reprochant à Napoléon III sa politique hésitante ⁵³³. Au début de 1860, le rédacteur du *Pays* indiquait parmi les grandes questions de l'année nouvelle celle de la liberté italienne ⁵³⁴. Deux semaines plus tard, il résumait pour ses lecteurs le pamphlet *le Pape et le Congrès*, soulignait que son auteur, M. de la Guéronnière, recommandait de limiter les possessions du Saint-Siège à la ville de Rome, et exprimait son opinion sur le sujet :

Que la population de Rome consente à se laisser placer sous une espèce de bocal d'où l'on aura pompé tout *l'air politique* nécessaire à la vie d'un peuple, ou qu'un pareil arrangement puisse être durable, c'est ce dont nous doutons. Que le Saint-Siège n'accepte pas ces propositions, c'est ce dont les dernières nouvelles nous rendent certains ⁵³⁵.

L'Ordre, au contraire, défendait les positions du Saint-Siège et reprochait au *Pays* de se faire remarquer par son utilisation des pages de journaux, anglais et français, opposés à la politique de la papauté ⁵³⁶. C'est aux critiques de Mgr Dupanloup contre la brochure de M. de la Guéronnière que *l'Ordre*, pour sa part, donna de la publicité ⁵³⁷. À la

⁵³⁰ *Le Pays*, 2 août 1859.

⁵³¹ *Le Pays*, 24 septembre 1859.

⁵³² *Le Pays*, 17 et 22 novembre 1859.

⁵³³ *Le Pays*, 3 janvier 1860.

⁵³⁴ *Ibid.*

⁵³⁵ *Le Pays*, 19 janvier 1860.

⁵³⁶ *L'Ordre*, 13 janvier 1860.

⁵³⁷ *L'Ordre*, 27 janvier 1860.

fin de février, *l'Ordre* reproduisit la lettre pastorale de Mgr Bourget sur l'inviolabilité du Saint-Siège ⁵³⁸.

Bientôt *le Pays* annonçait qu'il s'était assuré les services d'un correspondant parisien dans la personne de Gaston Lonclas, frère d'Alphonse Lonclas de Montréal. Dès sa première lettre, après quelques paragraphes sur les plaisirs du carnaval à Paris, le correspondant Lonclas consacrait la plus grande partie de son texte à la question romaine. Il informait les lecteurs de la publication d'une encyclique de Pie IX sur la conservation du pouvoir temporel, de la réaction du gouvernement français et de celle des journaux religieux, *l'Ami de la religion* et *l'Univers*. [163] Il s'en prenait principalement à *l'Univers*, et sur un ton qui n'était pas très différent de celui du *Pays* lui-même ⁵³⁹. Dans une lettre subséquente, Lonclas commentait favorablement la circulaire du ministre français des Affaires étrangères, Thouvenel, aux agents diplomatiques, y voyant même « une réfutation remarquable de l'Encyclique ». Dans le même numéro, juste à la suite de la lettre de Lonclas, *le Pays* reproduisait la lettre d'un évêque gallican qui avait écrit :

La disparition de la souveraineté temporelle dans le pape, souveraineté qui, loin d'être inséparable des pouvoirs spirituels, n'a point de rapport naturel avec lui, n'apporte... aucun changement à la perpétuité de nos vérités religieuses, à l'antique maintien de nos dogmes et même à la pratique de notre discipline ⁵⁴⁰.

Non seulement *le Pays* combattait-il les positions des ultramontains intransigeants, positions qui étaient celles du pape Pie IX, mais il ne manifestait même pas de sympathie pour celles du parti de Mgr Dupanloup ou de *l'Ami de la religion*. Le moins qu'on puisse dire c'est qu'il n'avait pas de préjugé favorable pour le point de vue des partisans du pouvoir temporel.

Au beau milieu du débat, *le Pays* annonça l'excommunication du roi Victor-Emmanuel en accompagnant la nouvelle d'une histoire de

⁵³⁸ *L'Ordre*, 24 février 1860.

⁵³⁹ *Le Pays*, 28 février 1860.

⁵⁴⁰ *Le Pays*, 17 mars 1860.

l'excommunication et de quelques mots sur l'interdit et l'Inquisition. Il empruntait, pour l'occasion, à un correspondant à Turin d'un journal parisien, des lignes qui montraient toute la différence qu'il y avait entre l'efficacité de l'excommunication autrefois et au XIX^e siècle. Suivait, reproduite du *Siècle* et du *Courrier des États-Unis*, une longue formule d'excommunication par laquelle l'excommunié était maudit au nom des trois personnes divines et des saints, partout, toujours, et dans toutes les parties de son corps. La formule était cruelle et explicite, par exemple dans l'énumération des parties du corps, au point d'être tout à fait ridicule ⁵⁴¹. L'affaire créa une assez forte sensation. Environ une semaine après sa parution dans le *Pays*, la désormais fameuse formule était déclarée controuvée et était l'occasion d'un sermon à Montréal sur la nature de l'excommunication et sur le caractère d'une « feuille reçue par des catholiques » qui avait manifesté, et pas pour la première fois, « un esprit de défiance et d'opposition à l'Église, tout à fait déplorable et alarmant ». *Le Pays* dut admettre, après examen, qu'il avait été victime de ses sources et il s'excusa d'avoir fait erreur et d'avoir induit ses lecteurs en erreur ⁵⁴². Mais une méprise pareille n'était pas propre à démontrer qu'on [164] pouvait se fier au *Pays* sur les questions religieuses ! Mgr Bourget écrivait à son clergé peu après la publication de la fausse bulle d'excommunication :

Depuis le 14 avril dernier que le *Pays* a fait à l'Autorité Pontificale un si grand outrage, il m'est resté un sentiment de peine que je ne puis exprimer. La pensée que le Chef Suprême de l'Église a été indignement méprisé par un de nos journaux publics, me préoccupe nuit et jour : et je me sens intérieurement pressé de faire quelque chose, en amende honorable, pour que la malédiction de Dieu ne s'attache à aucun de nous ⁵⁴³.

⁵⁴¹ *Le Pays*, 14 avril 1860.

⁵⁴² *Le Pays*, 24 et 26 avril 1860.

⁵⁴³ *Mandements, lettres pastorales, circulaires et autres documents publiés dans le diocèse de Montréal depuis son érection*, vol. IV, p. 111, cité par Philippe Sylvain dans « la Visite du prince Napoléon au Canada (1861) », *Mémoires de la Société royale du Canada*, 4^e série, tome II, section 1, (1964) : 118.

À l'été de 1860, le *Pays* se plaignait du système d'inquisition de la *Minerve* sur les sentiments religieux des Rouges et de l'accusation de voltairianisme que le journal conservateur portait contre lui. Il expliqua que la *Minerve* cherchait à faire oublier l'« écho des dénonciations du parti libéral contre le système politique » en cherchant querelle au *Pays* pour ses « sympathies pour la cause sicilienne ». Ainsi la *Minerve* exploitait chez une partie de la population le préjugé « que les Italiens qui veulent la liberté pour eux et pour tous sont des *rouges* des plus mauvais temps de la grande période révolutionnaire ⁵⁴⁴ ». *Le Pays* fit remarquer un peu plus tard que l'Église avait été la première à reconnaître le droit à l'insurrection contre les gouvernements indignes, lorsqu'elle avait relevé les peuples de leur serment d'allégeance et de fidélité ⁵⁴⁵ !

Sur la question du pouvoir temporel et particulièrement sur la libération de la Sicile par Garibaldi, *le Pays* dut affronter non seulement la *Minerve* mais aussi *l'Ordre*, dont le rédacteur Cyrille Boucher l'avait mis au défi de prouver que Garibaldi n'avait pas « porté la main sur des institutions établies par Dieu ⁵⁴⁶ ». Peut-être le rédacteur du *Pays*, devenu plus prudent depuis la formule d'excommunication, rongea-t-il son frein. Le journal, pour un temps, se borna généralement à informer ses lecteurs des événements et parut éviter la discussion des grands principes. Si, à l'occasion, il se permit d'évoquer les « Bourbons de Naples... ignominieusement chassés de leurs possessions par un des plus grands hommes des temps modernes ⁵⁴⁷ », il publia sans commentaire l'allocution de Pie IX au consistoire secret du 18 mars 1861, dans laquelle le pape confirmait qu'il n'entendait nullement obéir à l'invitation de ceux qui incitaient le [165] pontife romain à « se réconcilier et composer avec le progrès, avec le libéralisme... et la civilisation moderne ⁵⁴⁸ ».

⁵⁴⁴ *Le Pays*, 14 juin 1860.

⁵⁴⁵ *Le Pays*, 30 juin 1860.

⁵⁴⁶ *Le Pays*, 26 juillet et 7 août 1860.

⁵⁴⁷ *Le Pays*, 15 janvier 1861.

⁵⁴⁸ *Le Pays*, 11 avril 1861.

4.3. Fédération des deux Canadas ou double majorité

[Retour à la table des matières](#)

Déjà, au cours de la session de 1856, Antoine-Aimé Dorion avait admis la nécessité de changements constitutionnels. Mais à la simple représentation proportionnelle mise de l'avant par les partisans de George Brown il opposait l'idée d'une fédération des Canadas. Par ailleurs, à la fin de 1857, Dorion avait refusé un poste dans le ministère Macdonald-Cartier et ce refus avait montré que le fossé entre les Rouges et les libéraux-conservateurs n'allait pas être comblé. Cette volonté de donner suite aux demandes de réforme constitutionnelle du Haut-Canada et cette détermination de ne pas faire de compromis avec le parti de Georges-Étienne Cartier poussaient à une alliance avec les Grits du Haut-Canada. Les Rouges y étaient déjà un peu préparés par le jeu parlementaire lui-même. En effet, il était assez évident qu'en face d'un ministère qui s'appuyait sur des partisans venant à la fois du Bas-Canada et du Haut-Canada, l'opposition devait chercher une certaine unité d'action.

Au cours du mois de janvier 1858, entre les élections et la réunion de la Chambre d'assemblée, George Brown tenta de s'assurer la collaboration de l'opposition du Bas-Canada. Il écrivit à Luther Holton pour lui demander ce que lui et ses amis politiques pensaient des problèmes de l'Union et ce qu'ils envisageaient comme solutions. Selon lui, la dissolution de l'Union aurait été mauvaise pour tous et on devait garder le régime actuel en y introduisant la représentation proportionnelle. Lui et ses partisans étaient prêts à considérer, si on le désirait dans le Bas-Canada, un projet de fédération des Canadas, mais il croyait personnellement qu'une union fédérale aurait dû s'étendre aux autres colonies britanniques. Il croyait prématuré de s'attaquer à ce projet de grande fédération ⁵⁴⁹.

Au début de février, à l'occasion d'un banquet donné en l'honneur de Charles Daoust par « ses amis politiques » du comté de Beauhar-

⁵⁴⁹ Voir J.M.S. Careless, *Brown of the Globe*, Toronto, Macmillan, 1959, vol. 1, p. 252-254.

nois, Joseph Doutre prononça un long discours qui exprimait les positions des libéraux du Bas-Canada. Doutre dénonçait l'énormité de la dette publique et il rappelait

les extravagances des dépenses locales, dans des vues de corruption [166] parlementaire, - la malheureuse spéculation du Grand Tronc, - la dispersion des fonds publics, faite aux quatre vents, sous le nom d'emprunts municipaux, au profit de quelques localités insolvables, - enfin la corruption des représentants du peuple et de l'opinion publique, érigée comme base et premier élément de gouvernement ⁵⁵⁰.

Après avoir abordé les questions délicates des « écoles mixtes » et de la représentation proportionnelle, il se déclara encore convaincu qu'il demeurerait possible pour les « libéraux des deux sections de la province de former un parti homogène ». Comme il l'avait fait à l'Institut canadien, Doutre affirma que le principe de l'école neutre lui semblait le plus juste, mais il admettait que l'opinion publique dans le Bas-Canada s'opposerait à une législation d'ensemble dans ce sens. Selon lui, à l'exemple de la Prusse et de la Suisse, la solution était de permettre aux municipalités de choisir entre les deux types d'institutions scolaires :

Sur la question des écoles, je dirai franchement que le principe des écoles mixtes me semble le plus rationnel et celui que devra un jour prévaloir : mais je ne pense pas que l'état de notre éducation publique soit tel que l'on dût appliquer ce principe comme un règle absolue ou comme la base première de notre système. En principe abstrait, il me semble évident que là où la langue est uniforme, une éducation commune et dépouillée de toute couleur sectaire est plus propre à développer les sentiments de bon voisinage et d'entente cordiale entre les religieux séparés que ne peuvent le faire des écoles séparées.

.....

⁵⁵⁰ *Le Pays*, 16 février 1858.

... le principe des écoles mixtes prévaudra un jour en Canada, comme dans tous les pays placés dans des circonstances semblables.

En attendant, messieurs, il serait peu sage, je crois, pour ceux qui croient ce système meilleur que celui des écoles séparées, d'exposer la cause de l'éducation à éprouver le moindre retard, dans son développement, en s'obstinant à l'introduire violemment par la législation. Ce n'est pas là la seule question sur laquelle le législateur et l'homme d'état sentent parfois la nécessité de céder quelque chose aux préjugés de leurs temps ⁵⁵¹.

Quant au maintien de l'Union, il lui semblait nécessaire à la « prospérité du pays », au point de justifier le sacrifice de l'égalité de représentation. Une simple majorité étant suffisante pour changer la base de la représentation, Doutre croyait qu'il était devenu impossible de résister bien longtemps à la volonté du Haut-Canada. Mais selon lui, il n'y avait pas lieu de s'alarmer outre mesure car on pouvait espérer que le peuplement [167] rapide du Haut-Canada ne serait pas sans fin et que le Bas-Canada, deux fois plus étendu, serait avant longtemps le principal bénéficiaire de l'augmentation de la population. Doutre terminait donc en proposant des « écoles séparées facultatives », la « représentation basée sur la population, avec égalité de représentation dans le Conseil Législatif » et le « siège du gouvernement à Montréal ou à Québec ».

Le Pays reproduisit ce texte important, et Doutre lui-même écrivit à George Brown qu'il avait profité du banquet offert à Daoust pour « tracer le programme sur lequel l'homogénéité » pouvait être donnée à l'opposition. Il soulignait que les libéraux du Bas-Canada étaient désireux de s'entendre avec ceux du Haut-Canada et qu'ils étaient même d'accord avec presque toutes les positions de Brown. Par ailleurs, Doutre avouait à Brown que la position qu'il avait lui-même exprimée, au banquet, sur la question de la représentation, allait provoquer la réprobation presque unanime de la presse canadienne-française. Chacun faisant sa part, il invitait Brown à amener ses amis à plus de diplomatie dans la question scolaire pendant que les libéraux

⁵⁵¹ *Ibid.*

du Bas-Canada travailleraient à préparer l'opinion publique sur la question de la représentation. Ainsi allait-on mettre fin au succès du « parti jésuite ⁵⁵² ».

Toutefois, durant la session qui suivit, les libéraux du Bas-Canada ne donnèrent pas leur appui à la motion de George Brown sur la représentation proportionnelle. Dans les débats sur les réformes constitutionnelles, Antoine-Aimé Dorion revint à l'idée d'une union fédérale des sections du Canada, alors que le député indépendant Galt envisageait une fédération de toutes les provinces britanniques. Aussi, quand une motion de censure sur le choix d'Ottawa comme capitale, présentée par le libéral Piché, de Berthier, provoqua la démission du gouvernement Macdonald-Cartier, George Brown et Antoine-Aimé Dorion durent trouver rapidement un terrain d'entente pour former un ministère viable. Brown tenait à la représentation proportionnelle et Dorion ne s'y refusa pas, contre la garantie d'une protection constitutionnelle pour le Canada français : il fut question, sans qu'on pût en décider, de constitution écrite, d'un *Bill of Rights* endossé par le gouvernement impérial, et enfin d'une union fédérale. Brown, qui désirait l'établissement d'un système d'éducation publique unique, accepta aussi le principe qu'on ne pouvait ignorer le point de vue des catholiques. On allait étudier le système en vigueur en Irlande. Quant à la question de la capitale, on s'accordait pour dire qu'elle ne devait pas retourner devant le Colonial Office et qu'on devait lui trouver une solution au Canada. Dorion favorisait [168] le choix de Montréal et Brown, la réforme constitutionnelle faite, serait d'accord. Il restait le problème des dépenses supplémentaires qu'occasionnerait l'abolition de la tenure seigneuriale : comme les déboursés nécessaires ne touchaient que le Bas-Canada, Dorion admit qu'il faudrait prendre en considération les intérêts du Haut-Canada ⁵⁵³.

Il était possible, selon Dorion, de faire accepter ce programme aux Canadiens français. Les libéraux pourraient se présenter comme les partisans de l'honnêteté et de l'économie dans l'administration publique. Ils pouvaient compter sur l'impopularité du choix d'Ottawa com-

⁵⁵² « Lettre de Joseph Doutre à George Brown, 11 février 1858 », APC, fonds des manuscrits n° 24, G 40, *George Brown Papers*, vol. 2.

⁵⁵³ Sur les conversations Brown-Dorion voir J.M.S. Careless, *Brown of the Globe*, vol. 1, p. 268-269.

me capitale. D'autre part, la *Rep by Pop* et la question des écoles pouvaient être quelque peu débarrassées de leur caractère effrayant. Comme ministre dans le Bas-Canada, Dorion s'adjoignit L. T. Drummond, ancien membre du cabinet Hincks-Morin et auteur du plan d'abolition de la tenure seigneuriale, François Lemieux et J.-E. Thibaudeau de la région de Québec, Charles Laberge, ancien collaborateur de *l'Avenir* mais qui était moins attaqué que d'autres Rouges sur le plan religieux, et enfin Luther Holton, qui avait la confiance de Brown et qui était bien au fait des questions financières. Ainsi la partie bas-canadienne du ministère avait-elle un peu l'aspect d'une coalition. Lemieux avait fait partie du ministère MacNab-Taché et du ministère Taché-Macdonald. Thibaudeau et Drummond, pour leur part, venaient de se prononcer pour l'idée de la double majorité. Au moins était-on d'accord sur le principe que l'on ne pouvait en rester à l'union législative avec majorité simple, comme paraissaient le désirer les conservateurs. *Le Pays* faisait-il preuve de beaucoup d'indépendance ou manifestait-il que tout n'avait pas été fait à son goût quand il écrivit qu'il fallait « attendre pour juger », mais qu'il avait « plutôt confiance » dans la nouvelle administration ⁵⁵⁴ ?

Mais le nouveau gouvernement n'eut pas le temps de se donner un programme définitif, ni de faire ses preuves. Une motion de censure et le refus du gouverneur Head d'accorder la dissolution de la Chambre d'assemblée l'acculèrent à démissionner deux jours après son assermentation ! Quant aux anciens ministres du cabinet Macdonald-Cartier, ils reprirent à peu près tous leur poste dans le cabinet Cartier-Macdonald après avoir échangé leurs portefeuilles pour un moment afin de satisfaire à la lettre d'une loi de 1847 qui permettait à un ministre d'éviter l'obligation de se faire réélire quand il changeait de ministère. Pendant ce temps, les membres du gouvernement de « 48 heures » avaient à se présenter de nouveau devant le peuple ! « Si la représentation populaire [169] souffre de tels abus, écrivit *le Pays*, nous n'avons plus rien à attendre des institutions qui nous régissent ⁵⁵⁵. » Quant au *National*, il cria au mépris le plus éhonté de la loi : « acte ignoble, inouï et qui ne pouvait être tenté, écrivit-il, que par un rené-

⁵⁵⁴ *Le Pays*, 3 août 1858.

⁵⁵⁵ *Le Pays*, 10 août 1858.

gat politique de la trempe de Cartier ⁵⁵⁶ ».

Pendant que le ministère conservateur, conquis à l'idée d'examiner la question de l'union fédérale de toutes les colonies britanniques de l'Amérique du Nord par le nouveau ministre A.T. Galt, préparait des démarches officielles préliminaires, les membres français de l'administration Brown-Dorion, qui devaient faire face à l'élection, eurent à répondre à des accusations d'alliance avec un homme que tout son passé montrait comme un ennemi acharné du Bas-Canada et du clergé catholique. Dès son retour à Montréal après la session qui s'était tenue à Toronto, Dorion déclara, dans un discours que *le Pays* publia en même temps que celui de George Brown au Royal Exchange, qu'il n'avait rien sacrifié à Brown mais qu'on avait plutôt cherché un compromis acceptable pour les deux sections de la province

en adoptant une union fédérale, ou telles autres modifications à notre constitution présente sur la base de la représentation suivant la population, de manière à sauvegarder pleinement les intérêts et les institutions de chaque section, au moyen de garanties et de restrictions suffisantes ⁵⁵⁷.

Dorion fut réélu après une campagne extrêmement agitée contre J.-L. Beaudry de l'Institut canadien-français. Il y avait eu lecture au prône d'un avis provenant de l'archevêché. Cet avis recommandait aux électeurs d'éviter la violence et la fraude, mais aussi de voter pour le « bon parti ». Drummond, pour sa part, ne put obtenir sa réélection dans Shefford et il ne put reprendre sa place à la Chambre qu'après s'être présenté dans Lotbinière ⁵⁵⁸.

À l'automne, les partisans de l'éphémère ministère Brown-Dorion donnèrent un banquet en son honneur dans la grande salle de l'Hôtel de ville de Montréal. On avait invité les députés et les conseillers législatifs de l'opposition, de même que les journalistes libéraux du Haut-

⁵⁵⁶ Cité par Thomas Chapais, *Cours d'histoire du Canada*, Montréal, Valiquette, vol. 7, p. 174-175.

⁵⁵⁷ *Le Pays*, 14 août 1858.

⁵⁵⁸ « Lettre de A.-A. Dorion à George Brown, 14 septembre 1858 », APC, George Brown Papers, vol. 2.

Canada et du Bas-Canada. On lut une lettre de Louis-Joseph Papineau, qui n'avait pu répondre à l'invitation, et Jacob Dewitt fut appelé à présider l'assemblée. On avait voulu faire grand, et effectivement une [170] réunion comme celle-là était exceptionnelle chez les conservateurs comme chez les libéraux. Dans son compte rendu de l'événement, *le Pays* souligna que les « couleurs de la plupart des nations du monde pavoisaient les murailles, comme une éloquente protestation contre les préjugés de races et de cultes religieux ⁵⁵⁹ ». Antoine-Aimé Dorion profita de l'occasion pour expliquer, une fois de plus, sur quelles bases il avait fait alliance avec les libéraux du Haut-Canada : il fut clair sur la question de la représentation, rappelant la promesse de garanties constitutionnelles, mais il le fut moins sur la question des écoles et pas du tout sur celles de la capitale et des dépenses pour l'extinction de la tenure seigneuriale ⁵⁶⁰.

La belle entente entre les libéraux du Haut-Canada et du Bas-Canada fut de courte durée. On avait bien en commun un vif ressentiment contre les conservateurs au pouvoir, de même que certains principes politiques et économiques, mais l'alliance avec les libéraux du Haut-Canada était compromettante pour les libéraux du Bas-Canada et ceux-ci étaient des alliés dont l'apport pouvait être considéré comme trop coûteux pour les profits qu'il permettait. Dès le printemps de 1859 les relations furent gravement compromises. Sur la question du règlement du rachat des droits seigneuriaux qui était le projet de loi le plus important de la session, les libéraux des deux parties de la province montrèrent en effet les plus complètes divergences de vues. Le problème était de savoir où l'on prendrait les fonds supplémentaires nécessaires au rachat des droits seigneuriaux, sans provoquer les protestations du Haut-Canada. Le projet de loi du ministère faisait porter par l'ensemble du Canada-Uni le fardeau financier du secours aux censitaires. Il ne prévoyait, comme compensation pour le Haut-Canada, que le versement à la partie haut-canadienne du Fonds d'emprunt municipal d'une somme égale à celle qui serait versée pour l'indemnité aux seigneurs du Bas-Canada. Les libéraux du Haut-Canada estimèrent que ce règlement de la question seigneuriale était trop dispendieux, à un moment d'ailleurs où les finances de la provin-

⁵⁵⁹ *Le Pays*, 6 novembre 1858.

⁵⁶⁰ *Le Pays*, 9 novembre 1858.

ce étaient déjà en difficulté. Ils croyaient que le Haut-Canada n'avait pas à contribuer de ses propres revenus à une dépense faite pour le Bas-Canada seul. George Brown défendit l'idée de prendre l'argent nécessaire dans la partie bas-canadienne du Fonds d'emprunt municipal, mais ses adversaires lui rappelèrent que le ministre Brown-Dorion avait promis de régler la question à la satisfaction de tous. Ni les conservateurs ni les libéraux du Bas-Canada n'acceptaient cette solution. Même si Antoine-Aimé Dorion avait déclaré que Brown ne violait pas l'esprit de leurs conversations de l'été [171] de 1858, Charles Laberge affirma qu'il n'avait accepté de poste dans le cabinet Brown-Dorion que parce qu'on lui avait fait comprendre que l'on rachèterait les droits seigneuriaux à même les fonds publics généraux. Les libéraux du Bas-Canada votèrent donc en faveur de la mesure gouvernementale et douze d'entre eux, après une réunion à laquelle Antoine-Aimé Dorion n'était pas présent, exprimèrent à Brown par la voix de Drummond leur mécontentement à la suite des discours des libéraux du Haut-Canada. À la fin d'avril et au début de mai 1859, Brown, Drummond et Laberge échangèrent des lettres que le *Globe* et *le Pays* publièrent et qui ne présageaient rien de bon pour l'unité du parti libéral ⁵⁶¹. La majorité des membres présents à la réunion du 22 avril n'avaient-ils pas déclaré « qu'à moins qu'on en arrivât à une entente, ils se considéraient tenus de déclarer publiquement qu'ils ne pouvaient pas agir sous la direction de M. Brown ⁵⁶² » ?

Des deux côtés l'affaire avait provoqué de la mauvaise humeur et si Brown, déçu, avait évoqué la possibilité de la rupture de l'Union ⁵⁶³, les libéraux du Bas-Canada ne demeurèrent pas en reste puisque *le Pays* en évoqua lui aussi la possibilité ⁵⁶⁴. *Le Courrier de Saint-Hyacinthe*, pour sa part, s'était exprimé bien librement en écrivant : « Nos FRÈRES de la race SUPÉRIEURE crient sans cesse que les

⁵⁶¹ Sur l'ensemble de la question voir Louis-P. Turcotte, *le Canada sous l'Union* (1841-1867), Québec, des presses mécaniques du *Canadien*, 1871, p. 369-374 et surtout J.M.S. Careless, *Brown of the Globe*, vol. 1, p. 296-299.

⁵⁶² « Lettre de Drummond à Brown, Toronto, 30 avril 1859 », citée par Thomas Chapais, *op. cit.*, vol. 7, p. 205.

⁵⁶³ *Le Globe*, 18 avril 1859, selon J.M.S. Careless, *Brown of the Globe*, vol. 1, p. 298.

⁵⁶⁴ *Le Pays*, 19 et 21 mai 1859.

Bas-Canadiens les pillent et dépensent l'argent public sans leur donner la part qu'ils sont en droit de réclamer [...] on est en droit de s'étonner des criaileries incessantes de la presse Haut-Canadienne ⁵⁶⁵ ». Peu après, le même journal ajoutait que les maux qui résultaient de l'Union pour le Bas-Canada, joints aux événements de la dernière session, ne lui auraient pas fait « regarder la dissolution de l'Union d'un trop mauvais œil ⁵⁶⁶ ».

À l'automne, comme les libéraux du Haut-Canada préparaient une grande réunion pour examiner la situation politique, George Brown envoya une lettre d'invitation à Antoine-Aimé Dorion, et, par son intermédiaire, aux partisans de celui-ci. Réaliste, Brown évoquait lui-même la possibilité que les gens du Bas-Canada trouveraient plus avantageux d'avoir leur propre réunion ⁵⁶⁷. Ce fut, en effet, le point de vue de Dorion [172] qui déclina l'invitation en insistant sur le fait que les griefs du Haut-Canada pourraient s'exprimer plus librement en l'absence des libéraux du Bas-Canada. Ces derniers espéraient que les libéraux du Haut-Canada arriveraient à des positions permettant une coopération franche ⁵⁶⁸.

De leur côté, les membres de l'opposition parlementaire du Bas-Canada, avant même la « convention » de Toronto, tinrent à Montréal quelques réunions et chargèrent un comité de rédiger une sorte de manifeste définissant un programme de réformes constitutionnelles. La première réunion eut lieu le 13 octobre et le comité remit son rapport le 25. Luther Holton, durant ce temps, se tint constamment en contact avec George Brown. Au lendemain de la première réunion, il l'informa que Dessaulles, Kierzkowski et Archambault du Conseil législatif, Dorion, McGee, Drummond, Papineau, Laberge, Jobin, Hébert et Dunbar Ross de la Chambre d'assemblée avaient été présents, ainsi qu'une douzaine ou une quinzaine d'autres personnes. Lemieux, Thibodeau, Piché, Bourassa et Bureau avaient été dans l'impossibilité de se rendre à la réunion, tandis que Dorion n'avait pas cru bon d'inviter

⁵⁶⁵ *Le Courrier de Saint-Hyacinthe*, 3 mai 1859.

⁵⁶⁶ *Le Courrier de Saint-Hyacinthe*, 27 mai 1859.

⁵⁶⁷ « Lettre de Brown à Dorion, 7 septembre 1859 », APC, *George Brown Paper*, vol. 3.

⁵⁶⁸ « Lettre de Dorion à Brown, 14 septembre 1859 », APC, *George Brown Papers*, vol. 3.

Sicotte et Starnes. On s'était rallié à l'idée d'une fédération :

We sat from three 'oclock to twelve and had a great deal of desultory but in the main intelligent and high-toned discussion. The Federation scheme formed the chief topic of discussion and was generally accepted as the best if not the only practicable solution of existing difficulties though some to whom it was comparatively new desired further time for consideration before pronouncing themselves definitively. Some of our more advanced Rouges while giving in their adhesion to the proposed movement avowed their individual preference for a continuance of the Legislative Union with Representation by population. They fear the ascendancy of retrogressive ideas and especially the effects of clerical domination in Lower Canada if separated from Upper Canada. Dessaulles, Dorion, McGee, Drummond, Laberge & Papineau pronounced themselves emphatically and unreservedly in favor of Federation ⁵⁶⁹.

Une semaine plus tard, Holton écrivit à Brown qu'il était membre du comité de rédaction, que c'était lui qui avait mis de l'avant l'idée d'un grand manifeste et que, même si ce manifeste ne pouvait refléter, d'une certaine façon, que le point de vue des Canadiens français, il ne croyait pas qu'il fût de nature à importuner le chef des libéraux du Haut-Canada à la veille de la réunion qui était prévue. Holton soulignait qu'il était clairement avantageux pour le parti [173] dans le Bas-Canada « de ne pas attendre » ou de ne pas « paraître » attendre que le parti se fût prononcé dans le Haut-Canada ⁵⁷⁰.

Quelques jours après la remise du texte à la réunion du 25 octobre, Holton annonce à Brown qu'on le publiera le lendemain sous la signature de Dorion, Dessaulles, Drummond et McGee. Mais il se présente comme le premier auteur du manifeste et il se plaint discrètement des modifications qu'on lui a fait subir. Il n'est pas sans intérêt de savoir

⁵⁶⁹ « Lettre de Holton à Brown, 14 octobre 1859 », APC, *George Brown Papers*, vol. 3.

⁵⁷⁰ « Lettre de Holton à Brown, 20 octobre 1859 », APC, *George Brown Papers*, vol. 3.

que Drummond, de l'avis de Holton, s'était « admirablement comporté » durant les longues discussions, et que, comme à l'ordinaire, La-berge avait montré « beaucoup de faiblesse » et Papin, à l'inverse, « beaucoup d'audace et de fermeté ⁵⁷¹ ».

Le document fut publié par *le Pays*, le 29 octobre. Ses signataires rejetaient la simple abrogation de l'Union car il leur semblait impossible de revenir à l'état de choses d'avant 1840. Ils soulignaient que le Bas-Canada avait avec le Haut-Canada des biens et des créanciers communs, que les « deux provinces » étaient étroitement liées « sous le rapport géographique et commercial » et même qu'il fallait considérer les « destinées futures du pays » et son rôle « dans les affaires du continent ». Ils poursuivaient :

Il est difficile de concevoir une seule législature composée de deux majorités et de deux minorités, ces deux majorités n'ayant aucune identité de principes, agissant néanmoins toujours d'accord, de manière à ne jamais s'imposer l'une à l'autre, en sorte que chaque section de la province fût toujours régie par la majorité de ses représentants. Il est une foule de questions où cela ne pourrait avoir lieu qu'en forçant alternativement la majorité des représentants de l'une et de l'autre section de la province à s'abstenir ou à se prononcer pour des mesures que désavoueraient également leur jugement et leur conscience. Les complications d'un pareil système, qui ne serait, en définitive, que l'application du principe fédératif à une seule législature, le rendent impraticable.

Votre comité s'est donc convaincu que soit que l'on considère les besoins présents ou l'avenir du pays, la substitution d'un gouvernement purement fédéral à l'union législative actuelle offre la véritable solution à nos difficultés et que cette substitution devrait éviter les inconvénients, tout en conservant les avantages, que peut avoir l'Union actuelle. Il n'est pas douteux, qu'en restreignant les fonctions du gouvernement fédéral aux quelques sujets d'intérêt commun qui peuvent clairement et facilement se définir, et laissant aux différentes provinces ou subdivi-

⁵⁷¹ « Lettre de Holton à Brown, 28 octobre 1859 », APC, *George Brown Papers*, vol. 3.

sions, un contrôle complet sur toutes les autres questions, les habitants de chacune d'elles auraient [174] toutes les garanties pour la conservation intacte de leurs institutions respectives, que la dissolution pure et simple de l'Union pourrait leur procurer.

La proposition de former une confédération des deux Canadas, n'est pas nouvelle. Elle a été souvent agitée dans le parlement et dans la presse depuis quelques années. L'exemple des États voisins où l'application du système fédéral a démontré combien il était propre au gouvernement d'un immense territoire, habité par des peuples de différentes origines, croyances, lois et coutumes, en a sans doute suggéré l'idée : mais ce n'est qu'en 1856 que cette proposition a été énoncée devant la législature, par l'opposition du Bas-Canada, comme offrant, dans son opinion, le seul remède efficace aux abus produits par le système actuel ⁵⁷².

Le gouvernement fédéral n'aurait eu que des pouvoirs délégués. Les pouvoirs résiduels auraient été confiés aux provinces. Cependant, on suggérait de soumettre à l'autorité fédérale, à part les douanes, les postes et la monnaie, les « terres publiques, et ceux d'entre les travaux publics qui sont d'un intérêt commun pour toutes les parties du pays ».

Trois jours après avoir publié le texte intégral du rapport du comité libéral du Bas-Canada, le Pays publiait un petit tableau qui montrait le progrès que la question de la représentation proportionnelle avait fait depuis 1852 chez les députés du Haut-Canada. On avait eu, montrait *le Pays* ⁵⁷³, 14 voix sur 34 pour la représentation proportionnelle en 1852, 23 sur 50 en 1856, 24 sur 45 en 1857 et finalement 41 sur 51 en 1858. C'était là, rapidement exprimé, un plaidoyer pour les changements constitutionnels.

L'Ordre, cependant, refusa de partager les vues du comité, prétendant qu'on avait adopté le point de vue de George Brown et même de Lord Durham. Il favorisait, quant à lui, la simple rupture de l'Union. « Mais, demanda *le Pays* sur le ton de l'incrédulité, où donc prendrez-

⁵⁷² *Le Pays*, 29 octobre 1859.

⁵⁷³ *Le Pays*, 22 novembre 1859.

vous vos alliés ? » Selon *le Pays*, le Haut-Canada n'était pas prêt à accepter la « dissolution pure et simple de l'Union » et même s'il l'avait été, cela aurait été impossible à obtenir à cause de l'influence des capitalistes anglais sur Downing Street. Quant à la confédération de toutes les provinces, *le Pays* la jugeait prématurée, puisque les rapports entre le Canada et les Maritimes étaient « presque nuls ». Il craignait que cette mesure fût l'occasion d'établir une vice-royauté et de sanctionner ainsi le principe monarchique, principe contraire à la nature des sociétés américaines ⁵⁷⁴. *Le Courrier de Saint-Hyacinthe*, de son côté, publia le [175] rapport du comité libéral, mais ménagea ses éloges. Depuis le printemps, *le Courrier* préconisait la rupture du lien qui unissait le Bas-Canada et le Haut-Canada « comme deux ennemis à la même chaîne », dût-il en coûter au chapitre de la prospérité matérielle ⁵⁷⁵. *Le Courrier* n'en affirmait pas moins son adhésion à l'idée d'une confédération de toutes les provinces ⁵⁷⁶. Ainsi les recommandations du comité libéral réussissaient-elles assez mal à faire l'unanimité chez les libéraux du Bas-Canada. Il va sans dire que les conservateurs étaient encore moins disposés à les trouver sans défaut. On estima que le comité avait fait peu de cas de la nationalité canadienne-française et de la religion catholique. *Le Pays* dut alors expliquer que c'était bien l'Union législative actuelle qui risquait de mettre en danger cette nationalité et les institutions bas-canadiennes, tandis que le système fédéral permettrait au Bas-Canada de se gouverner seul et d'avoir « une législature nationale » dans laquelle la langue française jouirait de tous ses droits ⁵⁷⁷.

Dans le Haut-Canada comme dans le Bas-Canada on était divisé sur les mérites respectifs de la rupture pure et simple de l'Union, de la grande fédération comprenant les Maritimes, et de la petite fédération limitée au territoire du Canada. Deux semaines environ après la publication du rapport du comité libéral bas-canadien, eut lieu à Toronto la grande « convention » des *Reformers* du Haut-Canada. Nombreux étaient les délégués favorables à la dissolution de l'Union mais l'influence de Brown, de Mowatt et de McDougall permit l'adoption d'une proposition affirmant que le meilleur remède aux maux du Ca-

⁵⁷⁴ *Le Pays*, 5 novembre 1859.

⁵⁷⁵ *Le Courrier de Saint-Hyacinthe*, 20 septembre 1859.

⁵⁷⁶ *Le Courrier de Saint-Hyacinthe*, 28 octobre 1859.

⁵⁷⁷ *Le Pays*, 12 novembre 1859.

nada résidait dans la formation de deux gouvernements locaux, ou plus, et de « quelque autorité conjointe » pour les problèmes communs aux différentes sections de la province. *Le Pays* donna à la réunion du parti libéral du Haut-Canada une grande publicité, y consacrant plusieurs colonnes dans trois numéros successifs. Il publia en particulier des extraits de plusieurs discours que le *Globe* avait reproduits, commenta les positions des délégués et souligna leur ressentiment unanime contre le fonctionnement de l'Union. *Le Pays* fut surtout bien heureux de faire remarquer la correspondance entre la résolution centrale adoptée par la « convention » et le projet d'union fédérale des libéraux bas-canadiens ⁵⁷⁸. Encore une fois, il s'employa, contre des adversaires qui décrivaient le parti de George Brown comme l'ennemi juré du Canada français, à montrer que le parti libéral du Haut-Canada n'entendait pas dominer le Bas-Canada. Il tenta même d'expliquer que la sixième résolution adoptée, qui avait [176] trait à la représentation proportionnelle dans le gouvernement fédéral, ne pouvait même pas « motiver les craintes les plus légères ». En illustrant son principe par l'exemple américain, il assurait que la représentation proportionnelle était la règle du fédéralisme pour la « branche inférieure de la législature fédérale », alors que pour la « branche supérieure », afin de faire contrepoids à la représentation basée sur la population, tous les États fédérés avaient droit à la même représentation. Le rédacteur du *Pays*, en évoquant les « succès incroyables » du fédéralisme aux États-Unis, et en montrant que l'État de New York n'avait comme le Missouri que deux représentants au Sénat, ne disait cependant rien de la différence entre l'importance du Sénat dans le système américain et celle de la Chambre haute dans un système d'inspiration britannique ⁵⁷⁹.

Un mois plus tard, pour souligner toutes les vertus du fédéralisme, le *Pays* évoquait le témoignage des théoriciens et encore une fois l'exemple des États-Unis :

⁵⁷⁸ *Le Pays*, 15, 17 et 19 novembre 1859.

⁵⁷⁹ *Le Pays*, 15 novembre 1859.

... les gouvernements les mieux administrés jouissent de ce système [...] il commande une rapidité d'action qui n'est égalée par aucun autre système : il est le seul gouvernement dans lequel soient possibles l'ordre et la régularité, la justice administrative, l'économie et l'impartialité de la distribution des fonds publics ⁵⁸⁰.

Avant la session de 1860, le *Pays* s'employait donc à démontrer que l'idée de fédération des deux Canadas, à laquelle les libéraux du Haut-Canada et ceux du Bas-Canada en étaient arrivés, valait infiniment mieux que la politique de temporisation du ministère. Au moment même où la presse ministérielle du Bas-Canada restait muette, le *Leader*, porte-parole du parti de John A. Macdonald, déclarait qu'à défaut d'une confédération générale, il favoriserait « un réajustement de la représentation de façon à rendre justice au Haut-Canada ». C'est alors que *le Pays* demanda à ses lecteurs de juger, entre les libéraux et les conservateurs, quels étaient ceux qui risquaient de compromettre les intérêts particuliers du Bas-Canada. Il se disait convaincu que le « ministère Cartier pour faire face aux exigences de la situation, accorderait au Haut-Canada la représentation basée sur la population, purement et simplement, sans garantie aucune ⁵⁸¹ ». Enthousiaste, le rédacteur du *Pays* ajoutait, quelque temps après, en présentant à ses lecteurs le manifeste de l'Association de la réforme du Haut-Canada, que l'importance de ce document qui n'occupait pas moins de vingt-sept colonnes du *Globe* n'avait d'égale que celle des « fameuses 92 résolutions ». Au nom de la justice et de la prudence, [177] il invitait donc ses concitoyens du Bas-Canada à ne pas s'entêter dans le maintien de l'Union et de l'égalité de représentation. « Car, ainsi vont les choses, écrivait-il, d'opprimés nous sommes devenus oppresseurs et d'opresseurs, - si nous n'y prenons garde, - nous pourrions devenir opprimés ⁵⁸². »

Pas plus qu'à la simple modification de la représentation, *le Pays*

⁵⁸⁰ *Ibid.*

⁵⁸¹ *Le Pays*, 21 janvier 1859.

⁵⁸² *Le Pays*, 25 février 1860.

ne donnait son appui à une « confédération générale », au moyen de laquelle Cartier voulait, selon lui, « opérer *l'anéantissement de la race française*, suivant la prédiction de Durham ⁵⁸³ ». Après la « convention » de Toronto et le rapport du Comité de l'opposition du Bas-Canada, à la fin de 1859, il était assez bien placé pour montrer que l'initiative des réformes constitutionnelles revenait aux libéraux et que le ministère conservateur gouvernait le Haut-Canada sans jouir de l'appui de la majorité de ses représentants. Cependant la session de 1860 montra que les libéraux étaient fort divisés. Chez les libéraux du Haut-Canada, J. S. Macdonald, qui n'avait pas assisté à la réunion de Toronto, n'avait pas abandonné son idée de « double majorité » et George Brown, pour sa part, voulait s'en tenir aux résolutions de la « convention ».

D'un autre côté, l'opposition du Bas-Canada était peu nombreuse et ses membres n'étaient pas tous fidèles à Antoine-Aimé Dorion. C'est ce que *l'Ordre* ⁵⁸⁴ avait affirmé sans détour au milieu de 1859 et encore ⁵⁸⁵ juste avant la session de 1860. Lorsque George Brown proposa devant l'Assemblée législative le texte même de la principale résolution de la « convention » de Toronto, il ne put obtenir l'appui de plusieurs de ses propres partisans, tels J. S. Macdonald, Foley et Connor. Parmi les députés du Bas-Canada, seuls A.-A. Dorion, McGee et Drummond, trois signataires du rapport d'octobre 1859, de même que D. -É. Papineau, votèrent en faveur de la motion ⁵⁸⁶. Les événements de la session de 1860 avaient montré sans équivoque l'échec du plan libéral de fédération des Canadas, et l'incapacité de l'opposition de présenter un front uni.

Le Pays dut ravalier son optimisme du début de 1860. Il dut se limiter à souligner, une fois de plus, l'ampleur du mécontentement du Haut-Canada et le danger qu'il y avait pour le Bas-Canada à se complaire dans la simple résistance. *Le Pays* croyait que le maintien du *statu quo* risquait de provoquer l'alliance de la population anglophone du Bas-Canada [178] avec celle du Haut-Canada contre les Canadiens

⁵⁸³ *Le Pays*, 6 mars 1860.

⁵⁸⁴ *L'Ordre*, 3 juin 1859.

⁵⁸⁵ *L'Ordre*, 10 février 1860.

⁵⁸⁶ *Journaux de l'Assemblée législative de la province du Canada*, vol. XVIII, 1860, p. 337.

français, et même l'intervention de la métropole en faveur du Haut-Canada ⁵⁸⁷. Durant ce temps, l'abandon du projet fédéral par les libéraux du Haut-Canada redonnait de la vigueur aux protestations contre la *French domination*. À la fin de 1860, le Pays avait tout le mal du monde à se définir une politique consistante entre le parti de George Brown, avec lequel ses relations étaient plus minces que jamais, et le parti de Cartier qu'il accusait d'envenimer presque à souhait les rapports des deux sections du Canada. *Le Pays* manifestait une fidélité bien mitigée au projet de fédération de 1859 quand il écrivait :

Nous voulons être justes envers l'autre section, et ne voulons rien faire qu'elle se croit obligée de venger. Nous ne pouvons souffrir ni les menaces, ni les insultes : nous voulons encore moins nous créer des dangers. Or, l'administration a provoqué ces menaces, elle a irrité elle est cause que nous sommes injuriés dans ce que nous avons de plus cher : si nous la laissons continuer, des menaces nous en viendrons aux coups, et il n'y a pas de lutte sans dangers. Il faut que cela cesse. Si la scission est trop profonde, séparons-nous, dissolvons une union factice, qui produit le choc entre des intérêts et des éléments hétérogènes et nuit à la promotion d'intérêts communs. Que ceux-là deviennent le ressort de gouvernements respectifs, chargés spécialement de la sauvegarde et de la protection de ces intérêts divergents, et que les intérêts communs aux deux sections soient mis sous la protection d'un traité, - si nous nous séparons et s'il est possible que nous nous séparions complètement - ou sous la garde d'un pouvoir administratif qui soit chargé de leur gestion et de leur promotion, dans le cas où une dissolution pure et simple serait impossible ⁵⁸⁸.

De fait, le peu d'énergie que *le Pays* mettait à défendre les propositions faites l'année précédente par Dorion, Drummond, McGee et Dessaulles manifestait qu'on n'espérait plus les voir adopter. Lors de la session de 1861, l'absence de George Brown y contribuant peut-

⁵⁸⁷ *Le Pays*, 20 septembre 1860.

⁵⁸⁸ *Le Pays*, 4 octobre 1860.

être, il ne fut plus question du plan libéral de fédération. Les libéraux du Bas-Canada votèrent alors, une fois de plus, contre une proposition tendant à déclarer l'opportunité de la représentation proportionnelle ⁵⁸⁹. Par contre, Antoine-Aimé Dorion et quinze autres députés du Bas-Canada appuyèrent la motion de John Sandfield Macdonald qui affirmait le principe de la double majorité ⁵⁹⁰. Sur ce point le ministère était vulnérable puisque John A. Macdonald n'avait pas pour lui la majorité des représentants du [179] Haut-Canada. C'était de bonne guerre pour l'opposition d'en profiter. Par ailleurs, il était plus facile de réunir l'opposition du Bas-Canada autour d'un principe comme celui de la double majorité qu'autour d'un programme positif comme celui de la fédération de 1859. Drummond, Lemieux, Thibaudeau, anciens collègues de Dorion dans le cabinet libéral de 1858, de même que L.-V. Sicotte, qui avait quitté le ministère Cartier-Macdonald à la fin de 1858, avaient donc voté pour la double majorité. Cependant, Antoine-Aimé Dorion était placé dans une situation inconfortable. Cartier le vit bien, qui lui rappelait qu'il ne pouvait compter que sur cinq ou six partisans dans l'Assemblée ⁵⁹¹. Peut-être Dorion était-il principalement désireux de trouver un terrain d'entente avec un chef libéral du Haut-Canada qui fut moins que George Brown, dont le *Globe* remettait en vedette la revendication de la *Rep by Pop*, susceptible de lui aliéner la confiance du Bas-Canada.

4.4. Le credo démocratique vers 1860 et l'opposition « modérée » aux conservateurs

[Retour à la table des matières](#)

À ne suivre que les débats parlementaires on pourrait croire que l'époque de *l'Avenir* est bien loin et qu'il n'en reste que peu de choses vers 1860. Cependant le credo démocratique demeure vivace et, pour le fond, assez identique à ce qu'il était vers 1850. *Le Pays*, comme autrefois *l'Avenir*, se présente comme le partisan du progrès et des ré-

⁵⁸⁹ *Journaux de l'Assemblée législative de la province du Canada*, vol. XIX, 1861, p. 23.

⁵⁹⁰ *Ibid.*, p. 30.

⁵⁹¹ Louis-P. Turcotte, *op. cit.*, p. 404.

formes, et comme l'adversaire du *statu quo* et de l'immobilisme.

Ainsi, dans le domaine politique, le journal est à la fois intéressé à la réforme électorale et à la correction des institutions gouvernementales. Il se réjouit de la loi d'inscription des électeurs sur des listes, car il y voit un moyen de rendre plus honnête la consultation populaire. Mais il estime que le gouvernement « n'a encore accompli que la moitié de sa tâche en décrétant l'inscription sans aller jusqu'à l'établissement du scrutin ⁵⁹² ». Il se déclare aussi contre l'exigence d'une qualification foncière pour les députés ⁵⁹³ et contre le principe reconnaissant à l'électeur le droit de voter autant de fois qu'il a de propriétés ⁵⁹⁴. Contre Georges-Étienne Cartier, le *Pays* invoque même Jean-Baptiste Say pour démontrer que les propriétaires fonciers ne sont pas plus éclairés que les autres citoyens, et pour démontrer le peu de fondement de l'« odieux sophisme que l'argent... tient lieu de tout... et doit être la principale puissance... [180] dont il faille tenir compte dans l'organisation et le gouvernement des sociétés ⁵⁹⁵ ». Il est favorable à la limitation des pouvoirs de l'exécutif ⁵⁹⁶, à l'indépendance de la Chambre, et il reproduit un article réclamant l'abolition ou la réforme du Conseil législatif ⁵⁹⁷.

Par-dessus tout, *le Pays* aime se déclarer le champion de la démocratie et de l'éducation politique du peuple ⁵⁹⁸. Tout en soulignant le retard de l'éducation politique chez les Canadiens français ⁵⁹⁹, il en excuse le peuple et voit dans le système représentatif le « levier de tous les progrès, de tous les perfectionnements ⁶⁰⁰ ». À l'occasion du neuvième anniversaire de la fondation du journal, le rédacteur rappelle la fidélité du *Pays* à défendre le « véritable esprit de la démocratie » et à combattre l'« absolutisme et l'intolérance ». Il s'en remet à l'opinion publique, la « véritable souveraine du monde » et préconise la guerre

⁵⁹² *Le Pays*, 27 novembre 1858.

⁵⁹³ *Le Pays*, 24 mars 1860.

⁵⁹⁴ *Le Pays*, 31 mars 1860.

⁵⁹⁵ *Le Pays*, 10 avril 1860.

⁵⁹⁶ *Le Pays*, 16 août 1860.

⁵⁹⁷ *Le Pays*, 15 novembre 1860.

⁵⁹⁸ *Le Pays*, 17 janvier 1860.

⁵⁹⁹ *Le Pays*, 9 février 1860.

⁶⁰⁰ *Le Pays*, 21 février 1860.

à la « corruption administrative et électorale ⁶⁰¹ ». À ceux qui lui demandent d'où il tire ses principes et s'il peut s'appuyer sur l'Écriture sainte ou sur les théologiens, le rédacteur répond que l'Écriture n'est nullement un traité de politique et qu'il est naïf de reprocher à celui qui parle de la démocratie en 1861 de ne pas « s'étayer d'écrivains qui n'ont connu ni le mot ni la chose ⁶⁰² ». À ceux qui identifient sa pensée à celle de Voltaire et de Rousseau, le rédacteur du *Pays* démontre son orthodoxie sur des colonnes et des colonnes. Il cite Suarez qui affirme que le peuple est l'intermédiaire entre Dieu et le roi, saint Alphonse de Liguori et surtout saint Thomas d'Aquin qui déclare que le régime tyrannique est injuste et même que son renversement « n'a pas le caractère de la sédition ». Enfin, si saint Thomas, selon lui, avait connu les « institutions au moyen desquelles les peuples participent à leur gouvernement et le contrôlent, il aurait sans doute dit : « Voilà les institutions les plus parfaites, parce que seules elles peuvent prévenir les révolutions et améliorer permanemment et par le fait de leur nature propre, le sort d'une nation ⁶⁰³ ».

Par ailleurs, *le Pays* s'élève contre les tarifs protectionnistes dont le peuple fait les frais ⁶⁰⁴, et contre les tarifs postaux sur les journaux ⁶⁰⁵. Au contraire, il est le partisan de l'économie et de la plus grande prudence [181] dans les dépenses du gouvernement pour les chemins de fer ⁶⁰⁶. Le Grand Tronc est sa bête noire et il dénonce à la fois les relations étroites de celui-ci avec le ministère conservateur et ses éternels déboires financiers ⁶⁰⁷. Il défend les *squatters* ⁶⁰⁸ et appuie les demandes de ceux qui veulent l'amélioration des routes de colonisation ⁶⁰⁹. Quand le Grand Tronc, aux prises avec des embarras financiers, congédie des ouvriers *le Pays* prend leur défense, souligne qu'ils sont mal payés et prétend que la compagnie ménage les vrais

⁶⁰¹ *Le Pays*, 15 janvier 1861.

⁶⁰² *Le Pays*, 19 janvier 1861.

⁶⁰³ *Le Pays*, 24, 26 et 29 janvier 1861.

⁶⁰⁴ *Le Pays*, 5 avril 1859.

⁶⁰⁵ *Le Pays*, 9 avril 1859.

⁶⁰⁶ *Le Pays*, 25 octobre 1859.

⁶⁰⁷ *Le Pays*, 28 juillet, 18 octobre et 13 novembre 1860.

⁶⁰⁸ *Le pays*, 4 août 1859.

⁶⁰⁹ *Le Pays*, 27 mars 1860.

responsables de ses difficultés ⁶¹⁰.

L'organe du parti libéral manifeste peu d'attachement à l'Empire britannique. Il prétend que le Canada n'a « aucun besoin » de milice active ⁶¹¹, salue avec plaisir la rumeur de la nomination de Cobden comme gouverneur général et voit dans cette nomination une occasion de faire progresser l'indépendance du Canada ⁶¹². *Le Pays* ne manque pas de citer un article du *Times* de Londres contre la corruption à laquelle donne lieu le système impérial ⁶¹³ et il suggère qu'au lieu de verser un traitement de 37 000 dollars au gouverneur on ne lui donne que 5 000 et qu'on consacre la différence à l'éducation ⁶¹⁴. Cependant, la fidélité du *Pays* ne va pas plus à la France qu'à l'Angleterre. C'est sur le même pied qu'il met les métropoles anglaise et française quand il écrit :

On devrait comprendre que nous sommes arrivés à un état de société assez considérable pour nous considérer comme un peuple distinct, politiquement et socialement, matériellement et moralement même, dans bien des cas, de l'Angleterre comme de la France.

Certes, nous tenons beaucoup des deux, sous le rapport des traditions, des mœurs, de la religion, des lois, de la langue, etc. Sans doute que nous ne devons pas l'oublier : d'ailleurs nous ne le pouvons pas.

Mais pour qu'un juste équilibre politique social et patriotique soit maintenu, nous devons au moins partager nos affections entre les deux mères-patries communes, et la patrie véritable, c'est-à-dire la patrie canadienne. Nous devons paraître et surtout être Canadiens avant tout ⁶¹⁵.

⁶¹⁰ *Le Pays*, 2 janvier 1861.

⁶¹¹ *Le Pays*, 16 avril 1859.

⁶¹² *Le Pays*, 6 et 30 août 1859.

⁶¹³ *Le Pays*, 20 décembre 1859.

⁶¹⁴ *Le Pays*, 20 octobre 1860.

⁶¹⁵ *Le Pays*, 6 octobre 1860.

D'autre part, le Pays se dit heureux de l'absence en Amérique du Nord des distinctions sociales et de l'aristocratie qui survivent dans [182] certains pays d'Europe ⁶¹⁶. Il reproduit, de *l'Époque* de New York, un article élogieux qui montre que les États-Unis savent, tout en évitant le socialisme, donner libre cours à la liberté ⁶¹⁷. Pour *le Pays*, les États du Nord représentent véritablement la civilisation alors que ceux du Sud sont encore européens et conservateurs. Sur la question de l'extension de l'esclavage, ses sympathies vont au parti républicain et à Lincoln. Il refuse d'abord de croire à la sécession possible du Sud ⁶¹⁸ et se réjouit de la détermination du président élu de ne pas permettre le développement de l'esclavage dans les territoires fédéraux ⁶¹⁹. Quand éclate la révolte des États du Sud, *le Pays* écrit que le mouvement « n'a aucun des vrais caractères d'une révolution » car « ce ne sont pas ceux qui veulent corriger les abus qui se révoltent contre une autorité centrale coupable [...] mais au contraire ceux qui veulent perpétuer le plus grand abus qui ait jamais existé chez un peuple ». Il invite donc le gouvernement fédéral à agir avec fermeté, de manière à faire respecter la Constitution et la propriété publique ⁶²⁰. Alors que les journaux conservateurs sont plutôt heureux des difficultés de la république américaine et sensibles au point de vue du Sud, *le Pays* est nettement favorable au Nord dont il épouse les perspectives.

Enfin, en face des conservateurs qui sont généralement enclins à accepter que le clergé exprime son avis sur les questions politiques, *le Pays* se dit le partisan de l'abstention du clergé des luttes politiques. Il oppose les déclarations contradictoires des évêques et des journaux religieux, comme le *True Witness*, sur le libéral D'Arcy McGee, et il profite de l'occasion pour distinguer le domaine de l'Église et celui de l'État ⁶²¹. Au nom de l'autonomie du temporel, il s'oppose au « gouvernement épiscopal auprès duquel les curés rempliraient l'office des

⁶¹⁶ *Le Pays*, 25 août 1859.

⁶¹⁷ *Le Pays*, 8 septembre 1859.

⁶¹⁸ *Le Pays*, 6 et 8 novembre 1860.

⁶¹⁹ *Le Pays*, 18 décembre 1860.

⁶²⁰ *Le Pays*, 12 février 1861.

⁶²¹ *Le Pays*, 23 août et 13 septembre 1859.

préfets et des maires en France », mais il favorise aussi la non-intervention des prêtres pour le bien même de la religion ⁶²². Il attaque violemment les journaux « à bons principes » et les « saintes feuilles écrites par de Très Saints et Très Pieux journalistes », leur reprochant de « faire croire que la religion catholique est une barrière au progrès et à la liberté ⁶²³ ». Il prétend que Georges-Étienne Cartier et *la Minerve*, qui dénoncent bien haut l'alliance des libéraux du Bas-Canada avec les réformistes du Haut-Canada, [183] s'appuient eux-mêmes sur l'alliance des Orangistes et qu'ils tirent profit des préjugés causés par l'intolérance religieuse, tout en se présentant comme les seuls défenseurs du catholicisme.

Toutefois, il ne faut pas l'ignorer, vers 1860 les démocrates ne sont plus les seuls à s'opposer aux conservateurs et au gouvernement de Georges-Étienne Cartier. À la Chambre d'assemblée se dessine, en dehors des partisans de A.-A. Dorion, un mouvement d'indépendance à l'égard de Cartier. Le même mouvement existe aussi, plus marqué, dans la presse.

À la fin de 1858, L.-V. Sicotte de Saint-Hyacinthe avait quitté le ministère Cartier-Macdonald et au début de 1859, avec T.-J.-J. Loranger de Laprairie et H.-L. Langevin de Dorchester, il avait voté contre ses anciens collègues qui avaient maintenu la décision d'établir la capitale à Ottawa. Après la session de 1859, on pouvait écrire que l'opposition n'était pas toute fidèle à Dorion ⁶²⁴, en pensant à Sicotte et à Loranger : mais sans doute pensait-on aussi aux difficultés que semblait éprouver Dorion à faire l'unité de son parti. N'avait-on pas convoqué, peu de temps auparavant, une réunion des libéraux du Bas-Canada pour discuter de la question du paiement de l'indemnité seigneuriale, réunion qui avait tourné en menace de déclaration publique, peut-être pas contre le leadership de Dorion, mais du moins contre celui de George Brown ⁶²⁵ ? Le parti du Pays, « parti voltérien attaché », de l'avis de *l'Ordre*, ne pouvait plus parler seul au nom de l'op-

⁶²² *Le Pays*, 11 octobre 1859. Voir aussi *le Courrier de Saint-Hyacinthe*, 21 octobre 1859.

⁶²³ *Le Pays*, 14 juillet 1860.

⁶²⁴ *L'Ordre*, 3 juin 1859.

⁶²⁵ Thomas Chapais, *op. cit.*, vol. 7, p. 205.

position ⁶²⁶. La cohésion du parti de Cartier était également compromise. Des conservateurs reprochaient au gouvernement de maintenir à son poste le solliciteur général Morrison qui, à trois reprises, n'avait pu se faire élire à l'Assemblée. On reprochait aussi aux ministres de pratiquer à l'égard du Grand Tronc une politique de soutien trop coûteuse. On craignait surtout que l'attitude un peu arrogante de Cartier dans la question de la représentation du Haut-Canada ne tournât mal.

Le 1er avril 1861, William McDougall, un des chefs cris écrit de Québec à George Brown, retenu par la maladie à Toronto, qu'il y a un mouvement dans le Bas-Canada tendant à exiger de Cartier qu'il trouve le moyen de gouverner avec la majorité libérale du Haut-Canada. Il rapporte que Starnes, député de Châteauguay et beau-frère de Sicotte, dit être en rapport avec huit ou dix partisans du gouvernement qui discutent [184] sérieusement de cette idée. McDougall ajoute que Cartier pourrait être écarté et qu'alors Sicotte et Dorion seraient maîtres de la situation ⁶²⁷.

Ce que certains espéraient, au Canada français, c'était la formation d'un parti modéré, d'une sorte de « troisième parti », sous la direction de Sicotte, qui se serait constitué grâce à l'appui de conservateurs indépendants et de libéraux modérés. *Le Courrier de Saint-Hyacinthe*, devenu conservateur indépendant après avoir été rouge, l'exprimait très bien en se félicitant à la fois du recul de l'« ascendant qu'exerçait il y a quelques années le parti démocratique » et de la naissance, dans le parti « libéral-conservateur », d'une opposition au ministère ⁶²⁸. C'est dans ce contexte que furent annoncées les élections de l'été de 1861. Sicotte publia alors sur le « bon parti » un texte tel que ni le parti conservateur ni le parti démocratique ne pouvait vraiment s'y reconnaître. Dès lors, certains parlèrent d'un « nouveau parti dont M. Sicotte aurait été le chef », en soulignant qu'il fallait d'abord un « parti canadien-français ⁶²⁹ » fort et que le peuple devait exiger de ceux qui brigueraient les suffrages pour ce parti qu'ils se fussent prononcés

⁶²⁶ *L'Ordre*, 18 février 1860.

⁶²⁷ « Lettre de McDougall. à Brown, 1er avril 1861 », APC, *George Brown Papers*, vol. 4.

⁶²⁸ *Le Courrier de Saint-Hyacinthe*, 23 avril 1861. Dans ce numéro, *le Courrier* annonce qu'il change de propriétaire et de rédacteur.

⁶²⁹ *Le Courrier de Saint-Hyacinthe*, 14 juin 1861.

contre la représentation proportionnelle, contre toute alliance avec George Brown et pour l'augmentation des dépenses gouvernementales en faveur de la colonisation ⁶³⁰. À l'inverse, le jeu de *la Minerve*, toute dévouée à Cartier, était de montrer que tous les adversaires du gouvernement qui faisaient alliance avec les Rouges devaient être combattus comme ceux-ci. « M. Dessaulles est aujourd'hui l'ami politique, l'allié intime de M. Sicotte : pourquoi mépriser l'un et faire de l'autre un grand dieu ⁶³¹ ? » écrivait-elle.

Dire de Dessaulles, qui était depuis le 1er mars 1861 rédacteur en chef du *Pays* ⁶³², qu'il était l'allié intime de Sicotte, c'était un peu fort. *Le Pays* avait sa propre influence, qui était considérable. Dans la région de Montréal, c'était plutôt *l'Ordre*, passé de Joseph Royal à J.-A. Plinguet à la fin de 1860 ⁶³³, qui était vraiment sympathique à la cause de Louis-Victor Sicotte. *Le Franco-Canadien* de Saint-Jean, qui s'était défini comme un journal national avant tout, était plutôt lié aux libéraux et à Antoine-Aimé Dorion. Quant à *la Gazette de Sorel*, de Georges-Isidore Barthe, elle n'avait d'attache véritable ni avec le parti conservateur ni [185] avec le parti libéral. Au total, dans la région de Montréal, la principale opposition au ministère conservateur au printemps de 1861 demeurait le parti d'Antoine-Aimé Dorion et du *Pays*. À Québec, le ministère était solidement appuyé par *le Canadien*, par *le Journal de Québec* de Joseph Cauchon, et de façon générale, par *le Courrier du Canada*. *La Réforme* de Louis-Michel Darveau avait, en 1860, remplacé *le National*, disparu en juin 1859, comme porte-parole du « parti démocratique ». Mais ce journal était loin d'avoir dans la région de Québec l'influence que *le Pays* avait dans celle de Montréal. À Trois-Rivières, *l'Ère nouvelle* s'intéressait principalement aux questions locales mais son rédacteur, l'avocat J.-N. Bureau, était lié aux libéraux et il aurait même été question de sa candidature ⁶³⁴ aux élections de 1861.

⁶³⁰ *Le Courrier de Saint-Hyacinthe*, 21 juin 1861.

⁶³¹ *La Minerve*, 6 juin 1861.

⁶³² « Lettre de L.-A. Dessaulles à Mgr Bourget, 7 mars 1862 », ACAM, dossier 901.135, *Institut canadien - Correspondance (1847-1876)*.

⁶³³ *L'Ordre*, 15 novembre 1860.

⁶³⁴ *Le Canadien*, 19 juin 1861.

4.5. Les élections de 1861

[Retour à la table des matières](#)

La session prit fin et des élections générales furent annoncées au mois de juin 1861. Juste au même moment, le propriétaire du *Journal de Québec*, Joseph Cauchon, était invité à se joindre au ministère Cartier. L'influence de Cauchon n'était pas à sous-estimer, loin de là. Cauchon était bien à sa place dans un cabinet conservateur. C'était un redoutable adversaire pour les Rouges. L'opposition reprocha au gouvernement sa prodigalité pour la Compagnie du Grand Tronc, son inaction devant le de la campagne dans le Haut-Canada en faveur de la *Rep by Pop* et le maintien au ministère du solliciteur général Morrison. Toutefois, là n'étaient pas les principales causes de l'affrontement. Deux équipes se faisaient face, celle de Cartier et celle de Dorion. Entre les deux, un troisième groupe tentait de s'organiser, troisième groupe que certains auraient aimé voir remplacer celui de Dorion.

Les Rouges évitèrent généralement de se présenter sous un jour trop radical. A.-A. Dorion, dans son manifeste électoral, se déclara en faveur de l'application du principe de la double majorité. De son côté, le candidat Alexandre Archambault, de l'Assomption, tout en ne reniant pas son admiration pour Joseph Papin, se déclara contre la *Rep by Pop* et contre les écoles « mixtes » ou non confessionnelles ⁶³⁵. Toutefois, on combattit les Rouges au nom de la religion et de la nationalité ! Dans le comté de Verchères, par exemple, un curé aurait affirmé que « c'est une obligation de conscience de soutenir le gouvernement : que les libéraux et les Rouges ne songent qu'à détruire toute religion » : un autre aurait dit que le gouvernement devait être supporté même s'il était mauvais : [186] un autre, que « ceux qui opposent le gouvernement ne sont pas en état de grâce, et qu'ils sont exposés à la damnation » : un autre, après lecture en chaire d'une traduction du *Globe* de Toronto, aurait conclu que les « rouges veulent détruire la religion » : un autre, enfin, aurait déclaré que « rougisme et

⁶³⁵ *L'Ordre*, 17 juin 1861.

impiété sont synonymes ⁶³⁶ ».

De son côté, *l'Ordre* essaya de créer une opposition au gouvernement, mais une opposition débarrassée de son anticléricalisme. Le journal tenta de faire la preuve de son indépendance vis-à-vis du parti de Dorion comme de celui de Cartier. À un correspondant qui avait souligné que le candidat Jobin du comté de Joliette avait déjà voté pour les écoles mixtes et contre la validité des testaments faits en faveur des communautés religieuses, *l'Ordre* répondit : « S'il a ainsi voté, ce que nous allons examiner, nous le condamnerons énergiquement ⁶³⁷. » Mais, d'un autre côté, le journal appuya la candidature de Louis Labrèche-Viger dans Terrebonne, malgré les reproches d'alliance avec les Rouges qu'on lui faisait. Le journal refusa également de passer pour l'organe du clergé ⁶³⁸. De leur côté, les journaux ministériels, comme *la Minerve* et *le Canadien*, attaquèrent sans ménagement les « démocrates de la rue Sainte-Thérèse et les rouges de la rue Saint-Gabriel ». On voulait démontrer que même si *l'Ordre* repoussait l'appellation de « feuille rouge », il n'en demeurait pas moins que sa politique tendait au même but que celle du *Pays* ⁶³⁹. Au beau milieu de la campagne électorale, le propriétaire de *l'Ordre*, J.-A. Plinguet, écrit à Mgr Bourget pour lui annoncer le changement du rédacteur de son journal. Plinguet souligne qu'il a reçu les conseils de Côme-Séraphin Cherrier et que Cyrille Boucher sera remplacé par Hector Fabre, frère du chanoine Fabre de l'évêché ⁶⁴⁰. Le nouveau rédacteur de *l'Ordre* était aussi le fils du libraire Édouard-Raymond Fabre qui avait été l'un des bailleurs de fonds lors de la fondation du *Pays*. S'il n'avait pas de sympathie pour le rougisme, il fit cependant campagne pour Labrèche-Viger dans Terrebonne et pour les candidats de l'opposition dans Laval et dans Hochelaga, en compagnie d'un authentique Rouge, Joseph Doutre. Dans son numéro du 25 juin, *l'Ordre* annonçait donc la démission des rédacteurs Boucher, De Bellefeuille, Beaubien et

⁶³⁶ Les curés de Verchères, de Contrecoeur, de Saint-Marc, de Saint-Antoine, de Beloeil, de Varennes. Selon le *Cahier de notes de Louis-Antoine Dessaulles (1852-1874)*, APC, fonds des manuscrits n° 24, G 59, p. 3, 14 et 30.

⁶³⁷ *L'Ordre*, 14 juin 1861

⁶³⁸ *L'Ordre*, 21 juin 1861.

⁶³⁹ *Le Canadien*, 17 et 21 juin 1861.

⁶⁴⁰ « Lettre de J.-A. Plinguet à Mgr Bourget, 25 juin 1861 », ACAM, dossier 586.000, *Lettre de laïcs (1836-1876)*.

Royal, puis déclarait :

[187]

1. Qu'il est faux que le propriétaire de *l'Ordre* veuille attacher systématiquement le journal à la remorque de M. Dorion et de son parti. *L'Ordre* sera tout aussi indépendant qu'auparavant. Mais M. Plinguet n'a pas cru qu'il fût de la dignité de son journal de s'abstenir dans l'élection de Montréal. Il a pensé que la seule conduite à tenir, consistante avec la position prise par le journal dans les questions politiques du jour, était de se prononcer en faveur de M. Dorion, non comme représentant d'un parti, mais comme membre de l'opposition.
2. Que *l'Ordre* sera tout aussi dévoué aux principes religieux que par le passé, et qu'il les défendra dans tous les partis où ils seront attaqués.

Pour être bien compris, *l'Ordre* ajoutait même : « Si deux candidats de l'opposition de nuances différentes étaient en présence, il serait opportun, il serait nécessaire d'entrer dans le détail des principes et des programmes, de discuter les programmes, d'accuser les principes politiques ⁶⁴¹. » Quelques jours plus tard, le rédacteur du journal expliquait que *l'Ordre* n'était pas du parti de Dorion et qu'il n'était le serviteur d'aucun parti. Il précisait : « Nous sommes catholiques et nationaux [...] [Nous sommes] pour la double majorité ou le rappel de l'Union ⁶⁴². »

De son côté, *la Minerve* dénonçait Antoine-Aimé Dorion en rappelant qu'il avait accepté le principe de la *Rep by Pop*, qu'il avait voté avec Papin en faveur des « écoles sans religion », et que son parti était celui qui avait attaqué la hiérarchie ecclésiastique dans *l'Avenir !* Dorion était donc un « double traître » tandis que Cartier, chef du « parti national », n'était rien d'autre que le « père du Bas-Canada ⁶⁴³ ». Quant à Labrèche-Viger, on lui reprochait sa « liaison » avec le parti

⁶⁴¹ *L'Ordre*, 25 juin 1861.

⁶⁴² *L'Ordre*, 1er juillet 1861.

⁶⁴³ *La Minerve*, 2 juillet 1861.

rouge en l'avertissant du danger que représentaient les hommes qui continuaient la tradition de *l'Avenir* : « À moins toutefois, lui disait-on, que vous vouliez, vous aussi, la ruine de notre clergé et partant la défaillance des convictions religieuses, suivie de l'abandon de notre nationalité ⁶⁴⁴. »

Les résultats des élections de 1861, si on les compare à ceux de 1857, indiquent un progrès des Rouges dans la grande région de Montréal et un certain progrès des libéraux modérés dans la grande région de Québec. *Le Canadien*, qui était plus sensible aux tendances de la

⁶⁴⁴ *La Minerve*, 20 juillet 1861.

Sources utilisées pour l'analyse des résultats électoraux : Canada, *Documents de la session, 1862, n° 24* : *la Minerve, l'Ordre, le Pays* : *le Courrier du Canada, le Journal de Québec, la Réforme* : *le Courrier de Saint-Hyacinthe*, de juin à août 1861.

[188]

ÉLECTIONS DE 1861. GRANDE RÉGION DE MONTRÉAL
Tendances manifestées par la répartition du vote

Divisions électorales	Population		Voix "rouges"	Voix "violettés" b.	Voix "bleues"	Autres tendances et voix non classées	
	1861	C.-f. a					
Montréal (Est)	35 967	24 882	A.-A. Dorion	1 502	Cartier	1 527	
Hochelaga	16 474	13 010	Falkner	481	Laporte	436	
Jacques-Cartier	11 218	10 309			Hubert	360	
					Tassé accl. (1857 et 1863)	1 130	
TOTAL RÉGIONAL				1 983 36%		3 453 64%	
Chambly	13 132	12 317			De Boucherville accl. (1857 et 1863)	1 254	
Laprairie	14 475	13 765	Gagnon	439	Loranger	732	
Châteauguay	17 837	12 289			Starnes accl. (1857 et 1863)	1 909	
Beauharnois	15 742	14 153	C. Daoust	390	Denis	627	
Napierville	14 513	13 158	Bureau accl. (1863)	1 721		G. Ouimet	387
Saint-Jean	14 853	11 706	Bourassa	649		Dozois	1
Iberville	16 891	14 968	A. Dufresne	790	Demers	778	
						Chevalier	203
TOTAL RÉGIONAL				3 989 40%	4 046 41%	1 745 18%	
Verchères	15 485	13 367	Kierzkowski	858		Painchaud	856
			Préfontaine	1		Fraser	1
Richelieu	19 070	18 302	Dr Dorion	272		Beaudreau	635
						Gélinas	554

Divisions électorales	Population		Voix "rouges"	Voix "violette" b.		Voix "bleues"		Autres tendances et voix non classées					
	1861	C.-f. a											
Rouville	18 227	17 520	Drummond	1 014		Campbell	906						
Saint-Hyacinthe	18 877	18 438	Morrison	603	Sicotte	998							
Bagot	18 841	18 135	Laframboise	1 572		Perrault	683						
Shefford	17 779	12 034	Huntingdon	1 280		Blanchard	1 064						
TOTAL RÉGIONAL				4 600	45%		998	10%		4 699	46%		
Laval	10 507	10 445			Bellerose	506		S. Morin	671	(septembre 1861)			
Vaudreuil	12 282	10 454	Brasseur	634				Mongenais	677				
Soulanges	12 221	10 970						Coutlée	409	L.-B.-J. Pré-	431		
								L.-H. Masson	366	vost			
Deux-Montagnes	18 408	16 866	Duchesneau	386				J.-B. Daoust	974				
Terrebonne	19 460	18 909			Labrèche-	896		S. Morin	813				
					Viger								
TOTAL RÉGIONAL				1 020	15%		1 402	21%		3 910	58%	431	6%
L'Assomption	17 335	16 721	A. Archambault	784				L. Archambault	741				
Montcalm	14 724	12 259	A. Dugas	770				J. Dufresne	847	(février 1862)			
Berthier	19 608	19 331	Piché	778				Dostater	1 031				
Joliette	21 198	20 073	J.-H. Jobin	818				DeLanaudière	457				
TOTAL RÉGIONAL				3 150	51%				3 076	49%			
TOTAL (Grande région de Montréal)				14 742	38%		6 446	17%		16 983	44%	431	1%

a : population canadienne-française;

b : entre les voix "rouges" et les voix "bleues".

[190]

ÉLECTIONS DE 1861. GRANDE RÉGION DE QUÉBEC ET DE TROIS-RIVIÈRES
Tendances manifestées par la répartition du vote

Divisions électorales	Population		Voix "rouges"	Voix "violetttes" b.	Voix "bleues"	Autres tendances et voix non classées	
	1861	C.-f. a					
Trois-Rivières	6 068	5 367			Turcotte Dawson	227 8	
Maskinongé	14 790	14 503		Houde 182	G. Caron Boucher de Ninerville	458 313	
Saint-Maurice	11 100	10 919			L.-L.-L. Dé- saulniers	602	Macaulay 116
Champlain	20 008	19 665		Pacaud 591	J.-J. Ross	636	Philipp Rocheleau 303 104
TOTAL RÉGIONAL				773 20%		2 244 58%	836 22%
Yamaska	16 045	15 601	M. Fortier	789	Gill Hart	441 259	
Nicolet	21 563	21 383			Gaudet accl. (1857 et 1867)	1 732	
Drummond-Arthabaska	25 829	19 221	J.-B.-É. Dorion	1 133	Dunkin	999	
TOTAL RÉGIONAL				1 922 6%		3 431 64%	
Québec-Est	18 770	15 478		Huot 1 058 Dr Rousseau 315			
Québec-Centre	23 936	10 819		Rinfret dit 288 Malouin	Simard	885	
Portneuf	21 291	18 686		J.-E. Thi- baudeau 516	Brousseau	1 236	
Québec (comté)	27 893	19 657		Evanturel 911	DeBlois	683	Freeman 127
Montmorency	11 316	10 708			Cauchon accl.	1 078	

Divisions électorales	Population		Voix "rouges"	Voix "violetttes" b.	Voix "bleues"	Autres tendances et voix non classées			
	1861	C.-f. a							
Charlevoix	15 223	15 089			(1867 et 1863) Gagnon 1 004 Cimon 650				
Chicoutimi-Saguenay	16 579	15 170				Price accl. (1857 et 1863)	877		
TOTAL RÉGIONAL				3 055	32%	6 636	58%	1 004	10%
Lotbinière	20 018	15 798		Joly 797			Mullen 356		
Mégantic	17 889	11 161		Hébert 612 Poudrier 306 D. Ross 196 Lemieux 910			O'Neil 44		
Lévis	22 091	20 119			J.-G. Blanchet 987				
Dorchester	16 195	13 107			Langevin accl. (1857 et 1863) 1 559				
Beauce	20 416	19 564		Bertrand 63 D. Ross 54	H.-E. Tasche- reau 861				
TOTAL RÉGIONAL				2 938	44%	3 407	51%	400	6%
Bellechasse	16 062	16 007		Rémillard 835	O.-C. Fortier 552				
Montmagny	13 386	13 275			J.-O. Beaubien 550	Gendreau 3			
L'Islet	12 300	12 176		L.-S. Caron 542	C-F. Fournier 615				
Kamouraska	21 058	20 977		Dessaint 810	Chapais 1 345				
Témiscouata	18 561	18 156		Téту 520	Baby 1 165				
Rimouski	20 854	20 043			Sylvain 1 127				
Gaspé	14 077	8 769			Garon 547		LeBouthillier accl. (1851 et 1864) 616		

Divisions électorales	Population		Voix "rouges"	Voix "violette s " b.	Voix "bleues"	Autres tendances et voix non classées	
	1861	C.-f. a					
TOTAL RÉGIONAL				2 707 29%	5 901 64%	619	7%
TOTAL (Grande région de Québec et de Trois-Rivières)			1 922 6%	9 473 27%	20 519 59%	2 859	8%

a : population canadienne-française;

b : entre les voix "rouges" et les voix "bleues".

[192]

région de Québec, résumait la situation en disant que *l'Ordre* avait plus raison de se réjouir que *le Pays*.

Dans la grande région de Montréal, le pourcentage des suffrages exprimés accordé aux Rouges était passé de 29% en 1857 à 38% en 1861. Charles Daoust et E.-U. Piché avaient été battus dans Beauharnois et dans Berthier. Dans Saint-Hyacinthe, Morison avait été défait par Sicotte. Antoine-Aimé Dorion avait été vaincu, par quelques voix, par Georges-Étienne Cartier. Mais Falkner était victorieux dans Hochelaga : Bureau, Bourassa et Dufresne l'étaient dans la région de Chambly-Iberville : Kierzkowski, Drummond, Laframboise et Huntingdon, dans la région de Saint-Hyacinthe : Alexandre Archambault et Jobin, dans la région de l'Assomption. C'était là mieux que ce qu'avaient fait les libéraux modérés dont les suffrages étaient passés de 13% à 17% et qui n'avaient fait élire que Sicotte, Loranger, Starne, Denis et Labrèche-Viger.

La situation était différente dans la grande région de Québec où les Rouges n'avaient pu faire mieux que de conserver, comme en 1857, 6% des suffrages exprimés alors que les libéraux modérés passaient de 17% à 27%. Seuls J.-B.-É. Dorion et Moé Fortin avaient été élus pour les Rouges, tandis que cinq libéraux modérés étaient victorieux : Huot dans Québec-Est, Evanturel dans Québec-comté, Joly dans Lotbinière, Hébert dans Mégantic et Rémillard dans Bellechasse.

Le grand événement était, plus que tout autre, la double défaite de Antoine-Aimé Dorion dans le Bas-Canada, et de George Brown dans le Haut-Canada. Il ne restait presque plus rien dans le Bas-Canada du ministère Brown-Dorion de 1858. J.-E. Thibaudeau et François Lemieux avaient été battus tandis que Charles Laberge et Luther Holton ne s'étaient pas présentés comme candidats. Dans une lettre à Dorion, George Brown demande au chef libéral du Bas-Canada ce que celui-ci entend faire personnellement, quel est l'équilibre des forces entre les partis dans le Bas-Canada et quel est son avis sur la possibilité d'établir une politique concertée des « deux sections de l'opposition ⁶⁴⁵ ». Dorion répond que les élections ont été plutôt favorables à l'opposition

⁶⁴⁵ « Lettre de A.-A. Dorion à George Brown, 19 juin 1861 », *APC*, George Brown Papers, vol. 4.

qui peut désormais compter fermement sur au moins 24 députés sur 65, même si le ministère compte 31 partisans sûrs. Quant à la possibilité de former une opposition unie avec les libéraux du Haut-Canada, il affirme que la seule difficulté, considérable toutefois, est celle de la question de la représentation. Il souligne à Brown qu'aucun parti dans le Bas-Canada [193] ne pourrait défendre sur cette question des vues susceptibles de rencontrer celles de la majorité du Haut-Canada sans se détruire. Moins encore au moment où les ministres prétendent avoir vaincu le parti du Haut-Canada qui exige la représentation proportionnelle ⁶⁴⁶. Luther Holton aussi souligne, dans une lettre à Brown, que c'est le Haut-Canada qui doit batailler pour obtenir la représentation proportionnelle et que les hommes politiques du Bas-Canada s'exposent à toutes sortes de mauvaises interprétations s'ils se disent favorables à la modification de la représentation aussi longtemps que la moitié, ou presque, des représentants du Haut-Canada appuieront Cartier dans son refus « d'accorder justice au Haut-Canada ». Holton ajoute qu'il a peu confiance dans les nouveaux libéraux du Bas-Canada et qu'il doute que leur cohésion puisse être durable sous le leadership de Sicotte. Il écrit même qu'il est loin d'être optimiste sur la possibilité d'une victoire prochaine ou facile du parti libéral dans le Bas-Canada ⁶⁴⁷.

Durant ce temps, la *Minerve* attaquait l'opposition en la représentant comme un parti « anti-national » dont le programme visait d'abord à l'annexion aux États-Unis et à l'abolition des dîmes. Et, encore une fois, on revenait à *l'Avenir* pour écrire que les Rouges n'avaient pas droit au respect des honnêtes gens :

Lors de sa formation, le parti rouge était considéré par tous les hommes honnêtes du Bas-Canada comme ennemi de nos institutions nationales et religieuses. Ses doctrines étaient flétries du haut de la chaire de vérité, on dénonçait ses enseignements et ses principes comme pernicieux et dangeureux à l'extrême. Faut-il jeter le blâme à ces sentinelles vigilantes qui ont

⁶⁴⁶ « Lettre de A.-A. Dorion à George Brown, 27 juillet 1861 », *APC, George Brown Papers*, vol. 4.

⁶⁴⁷ « Lettre de Luther Holton à George Brown, 25 juillet 1861 », *APC, George Brown Papers*, vol. 4.

dit au peuple : veillez, l'ennemi est à vos portes ? Non : avant tout il faut étudier les idées de ce corps politique dans les colonnes de son principal organe, l'ancien *Avenir*.

L'Avenir, on le sait, a lancé l'injure et l'insulte à la figure de tout le clergé catholique du Bas-Canada : il a dénigré nos institutions d'enseignement, tenus jusqu'alors par des ecclésiastiques distingués par leur science, leur sagesse et leur aptitude à inculquer les doctrines religieuses dans le cœur de la jeunesse. On sait encore ce qu'il disait de la papauté : de toute la hiérarchie cléricale, qu'il représentait comme souillées de tous les vices les plus honteux et les plus dégradants ⁶⁴⁸.

Au même moment, le Pays s'élevait contre la « prétention ministérielle » d'être le « parti national ⁶⁴⁹ ». Le journal rouge imputait à l'absence [194] de politique d'immigration chez les conservateurs le fait que peu d'immigrants venaient de France ou de Belgique ⁶⁵⁰. Si *le Courrier de Saint-Hyacinthe* saluait la victoire de la « nouvelle opposition » comme celle de la tradition du « grand parti des Lafontaine et des Morin ⁶⁵¹ », et si *le Canadien* invitait tous les Canadiens français à l'unité pour faire œuvre nationale, *l'Ordre* maintenait que le moment n'était pas venu de faire cette unité ⁶⁵². Ni les Rouges ni les libéraux modérés n'entendaient, en 1861, laisser aux conservateurs le rôle de porte-parole unique de la nation canadienne-française.

⁶⁴⁸ *La Minerve*, 20 juillet 1861.

⁶⁴⁹ *Le Pays*, 10 juillet 1861.

⁶⁵⁰ *Le Pays*, 27 juillet 1861.

⁶⁵¹ *Le Courrier de Saint-Hyacinthe*, 16 juillet 1861.

⁶⁵² *L'Ordre*, 2 août 1861.

4.6. De Cartier à Sicotte

[Retour à la table des matières](#)

Dès l'été de 1861, il fut question dans la presse du Département de l'agriculture et de l'action du gouvernement pour l'immigration. Au Canada français, on s'accordait généralement à préconiser « une immigration de même langue, de mêmes mœurs ⁶⁵³ » que celle de la majorité de la population du Bas-Canada. Les journaux indépendants du gouvernement, et même des journaux conservateurs comme *le Courrier de Saint-Hyacinthe* et *le Courrier du Canada*, critiquaient l'administration sur ce chapitre. *L'Ordre* était tout à fait du même avis. *Le Pays*, qui l'était aussi, reprocha au gouvernement de favoriser davantage l'immigration des Norvégiens et des Prussiens que celle des Français et des Belges francophones. « Amener des populations *catholiques* et PARLANT FRANÇAIS, expliquait-il, cela eût fait tomber en syncope les ennemis de notre nationalité. » Et le journal de rappeler la politique de Durham, le refus de la représentation proportionnelle aux Canadiens français « quand les *Français* étaient en majorité », et la menace de la représentation proportionnelle, « aujourd'hui qu'ils sont en minorité ». Voilà qui aurait pu être évité, prétendait *le Pays*, si l'on avait eu dans l'administration « des Canadiens qui eussent du sang français dans les veines ». Le journal rouge terminait en invitant

tous les amis de la colonisation à s'unir dans un effort commun, sans distinction de partis... pour forcer la main au gouvernement, et réorganiser le bureau des terres en deux départements distincts, l'un pour le Bas-Canada et l'autre pour le Haut ! On a fait cela pour l'éducation, pourquoi ne le ferait-on pas pour les terres publiques et la colonisation ? Une fois les terres publiques du Bas-Canada sous le contrôle d'un bas-Canadien qui ne serait pas un Canadien bas [195] comme les chefs, nous pourrions peut-être obtenir enfin un système de colonisation raisonné et qui serait placé en dehors des intrigues de parti. On ne verrait plus le gouvernement donner beaucoup aux comtés à peu-

⁶⁵³ *Le Courrier de Saint-Hyacinthe*, 6 août 1861.

pler représentés par un valet, et ne rien donner à ceux qui ont élu un homme qui sait voter *non* a propos ⁶⁵⁴.

Par contre *le Pays* se disait peu sensible aux demandes de subventions du Grand Tronc et aux intérêts des actionnaires anglais de la compagnie qui, selon lui, demandaient au gouvernement canadien de « payer les pots cassés des bévues métropolitaines ⁶⁵⁵ ». Des journaux conservateurs indépendants du ministère étaient aussi portés à reprocher au gouvernement sa prodigalité à l'égard de la société ferroviaire.

C'est sur la civilisation américaine et sur le sens de la guerre de Sécession que l'opinion du Pays était le plus éloignée de celle des journaux conservateurs. Ces derniers voyaient souvent dans la crise américaine la manifestation de « maladies morales » mortelles qui auraient rongé l'Union ⁶⁵⁶ et la preuve de la supériorité de la monarchie constitutionnelle sur les institutions républicaines. Leur sympathie n'allait pas aux Yankees, auxquels ils reprochaient leur matérialisme, mais au Sud, qui avait d'ailleurs aussi la sympathie de l'Angleterre.

Tout un monde sépare *le Courrier de Saint-Hyacinthe* et *le Pays*. Le premier se félicite de ce que le Canada soit une colonie protégée par l'Angleterre, et assimile la politique des Yankees à celle des « filibustiers ». Il invite ses lecteurs à se réjouir de la paix qui règne au Canada et à « contempler les ravages et les ruines que le déchaînement des principes démagogiques laissent après eux ⁶⁵⁷ ». Le second se prononce rapidement en faveur du Nord ⁶⁵⁸. Il parle plutôt de l'« épreuve » que la nation américaine subit et il ajoute qu'on peut voir les « maladies d'un corps sain et robuste réjouir ceux qui lui enviaient sa force et sa beauté ». Pour le journal rouge il ne faut pas s'y tromper : c'est le Nord qui représente la légalité et l'avenir, et c'est le Sud qui viole la constitution et qui est à l'origine du conflit armé. *Le Pays* résume ainsi la situation :

⁶⁵⁴ *Le Pays*, 15 août 1861.

⁶⁵⁵ *Le Pays*, 3 août 1861.

⁶⁵⁶ *Le Courrier de Saint-Hyacinthe*, 31 juillet 1861.

⁶⁵⁷ *Le Courrier de Saint-Hyacinthe*, 30 août 1861.

⁶⁵⁸ *Le Pays*, 17 août 1861.

D'où vient la perturbation actuelle aux États-Unis ? Est-ce de ceux qui ont, avec toutes les formes légales, et dans les limites voulues par la constitution, remporté une victoire électorale, par l'élection d'un Président : ou de ceux qui, une fois le fait légitimement obtenu, n'ont pas voulu se soumettre à la constitution et à la loi et les ont violées toutes deux, en s'emparant, à main armée, des propriétés de l'état ?

[196]

C'est donc l'illégalité qui sert de base à la perturbation actuelle : c'est donc l'idée anarchique qui l'a inspirée !

Ce n'est donc pas de là que le bien peut venir ! Le maintien de l'esclavage, c'est la reculade vers le droit payen : ce n'est pas le progrès.

Nous croyons donc que si 1861 a vu l'esprit du passé apparaître à la surface du monde politique, aux États-Unis, et essayer d'y introniser l'esprit révolutionnaire, 1862 verra cette tentative étouffée par le bon-sens général et par l'incroyable vitalité que les principes démocratiques savent infuser chez les nations.

Car qu'on ne s'y trompe pas : la révolte du Sud, c'est le passé qui se lève menaçant pour enrayer l'avenir : c'est l'absolutisme qui, tout en criant à *l'esprit révolutionnaire en Europe*, SE FAIT REVOLUTIONNAIRE ICI ! Preuve, le Sud compte parmi ses champions, voit dans les rangs de ses défenseurs, précisément les supports du despotisme dans le monde civilisé ⁶⁵⁹.

Le Journal de Saint-Hyacinthe, né au début de novembre 1861 et rédigé par Raphaël Fontaine, qui a été le dernier rédacteur rouge du *Courrier*, a exactement la même attitude. Il refuse d'ajouter foi à l'affirmation selon laquelle il y aurait plus de corruption et d'immoralité dans la société américaine que dans les autres sociétés ⁶⁶⁰. C'est à l'héritage de l'esclavage qu'il impute la responsabilité de la crise, alors que *le Courrier* souligne plutôt la corruption des mœurs américaines et l'absence de respect des États-Unis pour les « croyances religieuses,

⁶⁵⁹ *Le Pays*, 31 décembre 1861.

⁶⁶⁰ *Le Journal de Saint-Hyacinthe*, 11 novembre 1861.

l'autorité civile et [l'autorité] paternelle ⁶⁶¹ ».

À la fin de 1861, alors que les relations sont tendues entre l'Angleterre et le gouvernement de Washington, *le Courrier de Saint-Hyacinthe* se demande si le Canada ne marche pas vers « une guerre ouverte avec la république de Washington ⁶⁶² ». Il invite les Canadiens à la loyauté et à la défense de leurs propriétés et de leurs familles ⁶⁶³. De leur côté, *le Journal de Saint-Hyacinthe* et *le Pays* parlent plutôt de paix et de sang-froid à garder ⁶⁶⁴. On affirme que la guerre n'est pas à craindre puisqu'il est « de l'intérêt de Frère Jonathan de ne pas avoir affaire à deux adversaires ». On va jusqu'à séparer ainsi la cause de l'Angleterre de celle du Canada :

En réalité, quel intérêt pouvons-nous ressentir pour ou contre Slidell et Mason que nous ne connaissons pas, qui ne nous touchent [197] ni de près ni de loin ? N'est-il pas raisonnable que la mère-patrie, principalement intéressée dans la question, fasse la guerre à ses dépens et ne laisse pas aux milices inexpérimentées du Canada et à la colonie le fardeau d'une guerre qu'elle va provoquer dans le but d'obtenir une satisfaction qui est une question plus impériales que coloniale ⁶⁶⁵.

Quand on apprend la libération de Slidell et de Mason, *le Journal de Saint-Hyacinthe* écrit : « la paix est sûre conséquemment et les peureux peuvent dormir tranquille ⁶⁶⁶ ». Deux semaines plus tard, le même journal, que des journaux conservateurs accusaient de préconiser, avec *le Pays*, l'annexion aux États-Unis, répondait que les Yankees avaient toujours eu le « talent d'inspirer la répulsion la plus vive, la plus profonde à nos compatriotes ». Dans le contexte, il estimait lui aussi que la « fidélité au gouvernement britannique s'imposait ». Mais cette loyauté ne devait pas faire oublier les moyens modestes du Ca-

⁶⁶¹ *Le Courrier de Saint-Hyacinthe*, 22 et 26 novembre 1861.

⁶⁶² *Le Courrier de Saint-Hyacinthe*, 10 décembre 1861.

⁶⁶³ *Le Courrier de Saint-Hyacinthe*, 19 décembre 1861.

⁶⁶⁴ *Le Pays*, 19 décembre 1861.

⁶⁶⁵ *Le Journal de Saint-Hyacinthe*, 23 décembre 1861.

⁶⁶⁶ *Le Journal de Saint-Hyacinthe*, 30 décembre 1861.

nada. Il était favorable à la mise sur pied d'une milice canadienne formée exclusivement de recrues volontaires ⁶⁶⁷.

Par ailleurs, les journaux libéraux exprimèrent très clairement, à la fin de 1861, qu'ils répudiaient l'idée de la représentation proportionnelle et craignaient autant que les journaux conservateurs la domination du Haut-Canada. *Le Journal de Saint-Hyacinthe* écrivit : « Aux uns, la résistance passive avec le maintien de l'union paraît suffisante. Aux autres qui ne voient pas tout couleur de rose dans l'avenir, la rupture de l'union semble le remède le plus sûr ⁶⁶⁸ ». De son côté, *l'Ordre* publia une étude sur la possibilité de rompre l'Union et sur les arrangements financiers qui auraient pu être faits dans une telle éventualité ⁶⁶⁹. Sous le titre de « Les Canadiens Français ont-ils le droit d'exister », *le Pays* publia trois articles pour protester contre un texte du *Globe* sur le nationalisme canadien-français et plus particulièrement sur la volonté des Canadiens français d'organiser une immigration qui leur permît de conserver la majorité dans la population du Bas-Canada. « On ne balaie pas de la surface d'un pays, écrivait Dessaulles, UN MILLION D'HOMMES [...] il faut accepter leur existence comme un fait accompli. » Et il poursuivait : « Qu'ayant le droit d'exister, ils aient celui de se préparer les meilleures conditions possibles d'existence et *d'avenir*, voilà ce qu'aucun esprit sain et droit ne peut nier. » Le rédacteur du *Pays* ne faisait pas reproche au *Globe* de combattre la « prépondérance indue de la majorité de la Législature ». Mais s'il appuyait le journal des [198] Grits dans ses attaques contre le parti de Cartier, il tenait à souligner que les « fautes des ministres [...] ne sont pas les fautes de toute la population » et qu'on ne peut blâmer celle-ci puisqu'elle est « jusqu'à un certain point isolée, et cela naturellement et sans parti pris et par le seul fait de la différence d'idiome ». Dessaulles ne manquait pas de souligner que s'il y avait de l'exclusivisme, il était du côté anglais. Du côté français, on connaissait la langue anglaise. Il écrivait :

⁶⁶⁷ *Le Journal de Saint-Hyacinthe*, 13 janvier 1862.

⁶⁶⁸ *Le Journal de Saint-Hyacinthe*, 14 octobre 1861.

⁶⁶⁹ *L'Ordre*, cité dans *le Journal de Saint-Hyacinthe*, 9 décembre 1861.

Nous comprenons tous l'anglais dans la Législature ! Ceux que l'on traite *d'ignorants* parmi nous le comprennent ! presque tous le parlent : quelques-uns le parlent aussi couramment, aussi facilement que leur langue maternelle ! [...]

C'est vous qui ne voulez parler que votre langue ! C'est vous qui méprisez la langue que vos compatriotes, *at home*, se font gloire de parler ! la langue qui est devenue la langue universelle, la langue des traités, parce qu'elle est plus précise et plus exacte que la vôtre ! C'est vous qui, après quinze ans passés dans le Bas-Canada, pouvez à peine dire bonjour en français ! Le plus ignorant de nos Canadiens qui passe un an aux États-Unis parle l'anglais couramment !

Nous apprenons l'anglais plus facilement et plus vite que vous n'apprenez le français : nous montrons l'anglais à nos enfants, vous ne montrez pas le français aux vôtres : nous ne méprisons pas l'anglais et vous méprisez le français : nous ne détestons que les anglais fanatiques ou corrompus, et vous détestez indistinctement tout ce qui porte un nom français ! Qui, dans tout cela, montre de la largeur de vues ? Qui montre de l'étroitesse d'esprit ? Qui fait preuve d'idées mesquines et rétrogrades ? Qui donc, montre de l'hostilité de race, de la déraison nationale ⁶⁷⁰ ?

Voilà qui n'était pas de nature à resserrer les liens, surtout après la défaite de Dorion et la lettre qu'il adressait à Brown pour lui indiquer qu'il serait difficile de faire agir dans l'unité les libéraux du Haut-Canada et ceux du Bas-Canada ! Dessaulles, dans son deuxième article, présentait les Canadiens français comme les « vrais enfants du sol » et il imputait aux Anglais la corruption politique d'une partie de ses compatriotes : « Avant '37, écrivait-il, où était la corruption ? Dans vos rangs et non chez nous ! Depuis 1840, plusieurs d'entre nous se sont sans doute *formés à votre école*, et plusieurs Canadiens-français ont fléchi : Mais voyez la masse chez nous : politiquement parlant elle

⁶⁷⁰ *Le Pays*, 7 décembre 1861.

est meilleure que chez *VOUS*... ⁶⁷¹. »

À la veille de la session de 1862, une partie importante de la presse du Bas-Canada se comporte de façon assez indépendante à l'égard du [199] gouvernement et de ses adversaires les plus irréductibles. On examine souvent chaque question à son mérite, à la fois dans les journaux conservateurs indépendants comme *le Courrier du Canada* et *le Courrier de Saint-Hyacinthe*, et dans les journaux libéraux modérés comme *l'Ordre* et *l'Ère nouvelle* de Trois-Rivières. Un mouvement général d'attente est manifeste : d'une part, on a des réticences à appuyer aveuglément Cartier et son parti : d'autre part, l'opposition n'a pas encore formulé de programme de rechange ni indiqué quel serait son principal leader. On devine qu'en l'absence de Dorion, Sicotte sera le principal porte-parole de l'opposition dans le Bas-Canada, mais les Rouges n'entendent pas être intégrés dans un mouvement d'opposition définitivement dirigé par Sicotte. Un mois avant l'ouverture de la session de 1862, les jeux ne sont pas encore faits. Une lettre de Holton à Brown ⁶⁷² montre que McGee, qui a rencontré Brown, a informé Dorion et Holton des vues du chef libéral du Haut-Canada et du rôle de Foley dans la direction des Grits. La lettre montre aussi que Holton, et probablement aussi les Rouges du Bas-Canada, ne seraient pas fâchés que Sicotte s'oriente sur une voie d'évitement. Holton écrit que Sicotte serait le meilleur candidat à opposer au candidat du gouvernement pour la présidence de la Chambre : il aurait d'ailleurs l'appui de tous les Canadiens français pour ce poste. Quant à Drummond, on préférerait le garder libre, comme ministre possible, dans l'éventualité d'une défaite du ministère conservateur et de la formation d'un ministère libéral. Toutefois, Sicotte n'entendait pas être président de la Chambre : Holton en était conscient, et comme le succès des adversaires du gouvernement reposait sur la conversion de certains partisans du ministère, conversion qui n'était possible qu'avec le leadership de Sicotte, c'est ce dernier qui sort vainqueur de la lutte d'influence discrète provoquée par l'absence de Dorion à la Chambre.

Au moment de choisir un président pour la Chambre, Drummond proposa Sicotte contre le candidat ministériel mais comme il fallait s'y

⁶⁷¹ *Le Pays*, 10 et 12 décembre 1961.

⁶⁷² « Lettre de Luther Holton à George Brown, 24 février 1862 », APC, *George Brown Papers*, vol. 4.

attendre, ce dernier l'emporta. La suite montra sans équivoque que Sicotte était le personnage clef de l'opposition bas-canadienne. C'est lui qui prit la vedette quand il proposa contre William McDougall, qui reprochait au gouvernement de ne rien faire pour donner au Haut-Canada « sa juste part de la représentation parlementaire », un amendement qui soulignait que l'« égalité de représentation » était essentielle pour garantir les institutions respectives du Haut et du Bas-Canada. La motion était on ne peut moins dangereuse. Sur ce point Sicotte avait l'appui de tous les Canadiens français. Mises à part les règles du jeu [200] parlementaire et malgré le fait que la motion aurait pu être considérée comme une expression de censure contre le gouvernement, les partisans de celui-ci auraient pu l'appuyer.

Le principal projet de loi du ministère pour 1862 avait trait à l'organisation d'une milice de 50 000 hommes. Sur ce point aussi, la position des adversaires du gouvernement était forte. *Le Journal de Saint-Hyacinthe* avait écrit qu'au lieu de mettre sur pied une nouvelle milice le gouvernement eût mieux fait « d'empêcher les vieux miliciens de 1812 de mourir de faim ⁶⁷³ ». Le même journal avait souligné le « coût énorme » du système projeté ⁶⁷⁴ tandis que *le Pays* faisait remarquer que le gouvernement montrait trop de zèle et que la vraie question n'était pas « de savoir ce que nous pouvons faire pour nous-mêmes [mais] ce que L'ANGLETERRE EST DÉCIDÉE À FAIRE POUR NOUS ⁶⁷⁵ ». Des journaux indépendants et plutôt conservateurs comme *le Courrier de Saint-Hyacinthe* et *le Courrier du Canada* étaient eux aussi réticents, ou franchement contre le projet ministériel ⁶⁷⁶. Le 20 mai, le Bill de la milice était rejeté.

Une dizaine de députés canadiens-français qui suivaient généralement Cartier lui avaient en effet faussé compagnie et leurs votes, ajoutés à ceux de la dizaine de Rouges et à ceux de la dizaine de libéraux modérés, firent que le gouvernement se trouva en minorité à cause du Bas-Canada et particulièrement à cause des députés canadiens-français. Le ministère offrit sa démission. Il semble bien que la chute

⁶⁷³ *Le Journal de Saint-Hyacinthe*, 24 mars 1862.

⁶⁷⁴ *Le Journal de Saint-Hyacinthe*, 10 avril 1862.

⁶⁷⁵ *Le Pays*, 15 et 17 avril 1862.

⁶⁷⁶ *Le Courrier de Saint-Hyacinthe*, 29 avril 1862 : *le Courrier du Canada*, 5 mai 1862.

de Cartier soit due au fait que sa politique ait paru, d'une part, extravagante ou trop coûteuse, et d'autre part, trop servile à l'égard de la Grande-Bretagne. Jusqu'à un certain point le refus de sanctionner le Bill de la milice était la manifestation d'un certain nationalisme. Sicotte et les libéraux modérés triomphaient, de même que les Rouges qui avaient contribué à créer un sentiment de revendication à l'égard de la métropole britannique.

Invité à former un nouveau cabinet avec J. Sandfield Macdonald, Sicotte fit essentiellement appel à des modérés. Il s'assura la collaboration de Dorion, dont il avait besoin pour avoir l'appui des Rouges, mais les autres membres de la partie bas-canadienne du ministère, comme Abbott et Evanturel, étaient beaucoup plus près de lui que de Dorion. Il est intéressant de souligner que c'est de façon assez [201] modérée que *le Pays* demanda qu'on soit *fair-play* avec le nouveau gouvernement ⁶⁷⁷.

Sur l'épineuse question de la représentation proportionnelle, le ministère Macdonald-Sicotte, malgré l'avis personnel d'au moins la moitié de ses membres du Haut-Canada, informa le Parlement que sa politique serait de considérer l'union comme une union fédérale. Le gouvernement allait s'opposer à la représentation proportionnelle, les ministres de chaque section s'occuperaient de leur section respective et le ministère pris globalement ne s'occuperait que des questions touchant aux « deux provinces ». Les ministres considéraient qu'ils devaient posséder la confiance de la majorité des députés de chaque « province ». Le gouvernement annonça aussi qu'il avait l'intention de proposer une autre loi de la milice, complètement basée, celle-là, sur le volontariat, et de donner suite au projet de loi du député Scott sur les écoles confessionnelles.

⁶⁷⁷ *Le Pays*, 27 mai 1862.

4.7. *Les Rouges contre le pouvoir temporel*

[Retour à la table des matières](#)

Au moment où s'organise l'administration John Sandfield Macdonald-Sicotte, administration de libéraux modérés avec la participation de A.-A. Dorion, les relations entre les Rouges et l'Église demeurent fort mauvaises. Le rédacteur du *Pays*, Louis-Antoine Dessaulles, attaque depuis huit ou neuf mois le pouvoir temporel du pape. Les propriétaires du journal, de leur côté, viennent de refuser de se plier aux censures de Mgr Bourget contre leur publication.

Le 13 septembre 1861, le prince Napoléon, cousin de l'empereur Napoléon III et adversaire reconnu du maintien des États pontificaux, était de passage à Montréal. L'Institut canadien avait profité de l'occasion pour témoigner au prince, dans une adresse, sa « reconnaissance au gouvernement français pour ses dons précieux de livres et d'objets d'art ». En fait, l'Institut entendait surtout se définir et se rattacher au mouvement libéral européen. L'adresse disait :

L'Institut-Canadien, dont les sympathies sont acquises aux grandes causes, est heureux de communiquer avec ses bienfaiteurs par l'entremise d'un prince qui, dans ses travaux législatifs, a si éloquemment développé les vues libérales du gouvernement de la France sur les plus grandes questions de la politique européenne ⁶⁷⁸.

[202]

Cette adresse irrita les défenseurs du pouvoir temporel qui y virent, avec raison, un manifeste. C'est bien ainsi que Louis-Joseph Papineau la définissait lui aussi. De Monte Bello, il écrivait en effet deux semaines plus tard à son fils Amédée :

⁶⁷⁸ *Le Pays*, 14 septembre 1861. Voir Philippe Sylvain, « la Visite du prince Napoléon au Canada (1861) », p. 105-126.

J'ai été très content de la démarche de l'institut-Canadien et de la Belle réponse du Prince Impérial. C'est parler comme il convenait : et à l'Angleterre, en lui disant « nous sommes canadiens avant tout, et chez nous l'on doit ménager le sentiment national » : et c'était dire au Clergé Jésuistique du Canada : « nous ne sommes point Bigots avant tout : et quand vos journaux hypocrites insultent journellement les libérateurs de l'Italie, des hommes éclairés en Canada leur applaudissent malgré vous, et fraternisent avec les Excommuniés quand ils sont hommes de mérite ⁶⁷⁹. »

Une autre forme de libéralisme que celui de l'Institut canadien inspirait cependant la rédaction de *l'Ordre* et l'Institut canadien-français. Se rattachant à Montalembert, à Lacordaire et à Mgr Dupanloup, le rédacteur de *l'Ordre*, Hector Fabre, se définissait comme un admirateur de « cette grande école catholique et libérale » qui, sans professer le « dédain et la haine de notre siècle », essaie d'en « corriger les défauts ⁶⁸⁰ ». Parmi ces défauts, on ne peut en douter, Fabre considérait que l'indépendance à l'égard de la religion et des autorités religieuses n'était pas le moindre. Le rédacteur du *Pays*, de son côté, ne craignait pas de mettre en évidence les faiblesses du pouvoir temporel et de l'administration des États pontificaux. Partisan de l'abolition de la peine de mort, il souligna l'aveu d'un criminel, à Rome, après l'exécution de celui qui avait été accusé de son crime ⁶⁸¹. C'était mettre en cause la justice romaine. Quelques jours plus tard, il présentait ce qu'il appelait les passages les plus saillants d'une brochure du Père Passaglia, sur la fragilité juridique et théologique des fondements du pouvoir temporel. Le texte cité par *le Pays* prenait fin par une prise de position pour une politique de l'Église libre et de l'État libre : mais la présentation qu'en faisait le journal insistait sur l'obstination de la Cour de Rome :

⁶⁷⁹ « Lettre de Louis-Joseph Papineau à L.-J.-Amédée Papineau, 30 septembre 1861 », APQ, *Collection Papineau-Bourassa*, boîte 8.

⁶⁸⁰ *L'Ordre*, 4 octobre 1861.

⁶⁸¹ *Le Pays*, 24 octobre 1861.

Le père Passaglia est un fidèle serviteur du Saint-Siège : il a même été l'un des promoteurs du dogme de l'Immaculée-Conception : ses intentions ne sauraient donc être suspectées, et ses conseils sont évidemment dictés par la force et l'évidence des choses. On peut tenir, néanmoins pour certain que la Cour de Rome ne les écouterait pas ⁶⁸².

[203]

Après le Père Passaglia, *le Pays* présenta à ses lecteurs une lettre de Mgr Liverani ⁶⁸³ contre le pouvoir temporel de l'Église et une lettre du Père Ventura, en 1849, qui montrait Pie IX comme un « pauvre pape entouré de gens méchants ou imbéciles » et la forteresse de Gaëte comme « un rempart de l'absolutisme... un rendez-vous de la sottise et de la méchanceté conjurées ensemble pour étouffer les sentiments de charité et d'amour dans la belle âme de Pie IX ». On peut mesurer l'impact provoqué par les textes du *Pays* en lisant le commentaire scandalisé d'un lecteur de *la Minerve* qui s'exprime ainsi à propos de Mgr Liverani :

Encore une fois le *Pays* (voltairien) s'est couvert de honte et de déshonneur en reproduisant un article digne d'un évêque enragé contre le Saint-Père. J'espère que vous élèverez votre voix éloquente pour flétrir le rédacteur d'un journal qui puise ses inspirations diaboliques dans le *Siècle*, journal le plus impie et le plus voltairien des journaux de l'autre côté de l'Océan.

Cette lettre est écrite avec passion contre le St.-Siège : nous y voyons la rage de l'enfer contre ce qu'il y a de plus sacré et de plus saint dans le catholicisme. N'est-ce pas le rôle de Lucifer cherchant tous les moyens infernaux pour détruire la religion de Jésus-Christ ⁶⁸⁴ ?

⁶⁸² *Le Pays*, 29 octobre 1861.

⁶⁸³ *Le Pays*, 7 novembre 1861.

⁶⁸⁴ *La Minerve* citée par le *Pays*, 12 novembre 1861.

Dessaulles qui répondait à ses contradicteurs en les flétrissant du nom de « marchands de religion », tenait bon. Il attaqua l'administration des États romains ⁶⁸⁵, puis leur organisation judiciaire. À cette organisation il reprochait, faits à l'appui, de condamner pour des peccadilles et d'imposer des peines disproportionnées, de s'occuper « de conscience et de discipline des mœurs », de considérer les prévenus comme des coupables, de faire de la délation un devoir, d'utiliser l'emprisonnement préventif, d'avoir rétabli la peine du chevalet, somme toute de ne tenir aucun compte de l'évolution et de la civilisation moderne ⁶⁸⁶.

On pouvait contester l'authenticité des faits et la véracité des sources utilisées par *le Pays*. *La Minerve* ne manqua pas de le faire. On profita même de l'occasion pour mettre en doute l'intégrité personnelle de Dessaulles en ramenant à la surface contre lui l'accusation d'avoir gardé illégalement en sa possession, lorsqu'il était maire de Saint-Hyacinthe, des fonds appartenant à cette municipalité.

Le Franco-Canadien trouva qu'on exagérait et il estima nécessaire, tout en réprouvant « certains écrits... que comme catholique » il ne pouvait accepter, de dénoncer les articles des journaux, « inspirés par l'envie et [204] la haine aveugle », qui s'acharnaient à présenter Dessaulles comme un « homme perdu [et] taré ⁶⁸⁷ ».

Quant au fond du problème, qui était celui des caractères du droit pontifical, Dessaulles eut à répondre à Maximilien Bibaud, professeur de droit au Collège Saint-Marie, qui affirmait que le droit criminel des États pontificaux était simplement basé sur le droit romain. Le rédacteur du *Pays* prétendit au contraire que le « droit inquisitorial, qui n'est autre que le droit criminel des états pontificaux [était] la contradiction de point en point » du droit romain ⁶⁸⁸. Bientôt Bibaud, qui était en relation avec Mgr Bourget ⁶⁸⁹, allait publier une brochure intitulée *l'Honorable L.-A. Dessaulles et le système judiciaire des États pontificaux*. Mais Dessaulles ne désarma pas.

⁶⁸⁵ *Le Pays*, 14 novembre 1861.

⁶⁸⁶ *Le Pays*, 19 novembre 1861.

⁶⁸⁷ *Le Pays*, 6 décembre 1961.

⁶⁸⁸ *Le Pays*, 23 novembre 1861.

⁶⁸⁹ « Lettre de Maximilien Bibaud à Mgr Bourget, 1861 », ACAM, dossier 901. 135, *Institut canadien-Correspondance (1847-1876)*.

Après avoir exposé son point de vue sur la question judiciaire, *le Pays* aborda la question des finances pontificales et défendit ses positions sur la « question du pouvoir temporel » dans de longs articles qui s'appuyaient sur l'histoire, le droit, la théologie et la logique. Desaulles récusait le témoignage de Mgr Dupanloup sur l'existence de réformes et il prétendit que ce que l'on apportait comme des faits n'était constitué que de promesses ⁶⁹⁰. Il souligna que la tactique de ses adversaires se réduisait à faire le procès de ses sources, mais d'une partie seulement de ses sources. Quand on lui fit remarquer qu'il ne fallait pas faire un crime à Rome d'utiliser la procédure secrète qu'on employait ailleurs, il s'exclama : « Où ailleurs ? Nous allons vous le dire, nous, C'est en Russie et en Autriche : les deux plus atroces gouvernements du monde civilisé ⁶⁹¹ ! » Quand on l'accusa d'avoir insulté le pape et attaqué la religion, il rétorqua :

Or, qu'avons-nous blâmé ? La religion ! Non ! Ses pratiques ? Non !

Avons-nous insulté le Pape ? Loin de là, c'est nous qui avons dit qu'il voulait des réformes, c'est notre *charitable* adversaire qu'a affirmé qu'il en avait voulu, *mais qu'il n'en voulait plus !* (*Minerve* du 19 nov.)

Qu'avons-nous donc combattu ? Les abus de l'administration temporelle ! Qu'avons-nous blâmé ? L'énorme fortune de la famille Antonelli qui était *pauvre il y a dix-huit ans*, et qui, aujourd'hui, *regorge de millions !*

Les abus du gouvernement temporel, et les quatre frères Antonelli [205] seraient-ils par hasard ce que le catholicisme possède *de plus sacré* ? Nous n'avons blâmé que cela, sans *même employer l'insulte*, comme vous le dites pour *le bien de la religion*, comme si la religion ne vous regardait pas comme ses parasites et sa plaie !!

Ah ! vous êtes une consciencieuse espèce ! et s'il n'y avait que vous pour prouver l'influence moralisante de la religion,

⁶⁹⁰ *Le Pays*, 7 décembre 1861.

⁶⁹¹ *Le Pays*, 12 décembre 1861.

vous forceriez en vérité bien des gens à cesser de croire à cette influence ⁶⁹² !!

Le 17 décembre 1861, l'Institut canadien célébrait son dix-septième anniversaire de fondation. Le compte rendu de la fête soulignait le dynamisme de l'Institut qui chaque mois admettait une dizaine de nouveaux membres et qui possédait « incontestablement la meilleure bibliothèque publique à Montréal ». On se félicitait également d'avoir reçu du prince Napoléon pour 3 000 dollars de splendides ouvrages ⁶⁹³. Deux jours plus tôt, Dessaulles avait publié dans *le Pays* la liste de ces ouvrages et décrit comme « un acte d'impolitesse nationale » l'attitude d'une partie de la population canadienne à l'égard du visiteur étranger ⁶⁹⁴.

Au début de 1862, il y a relance du débat autour de la visite du prince Napoléon et sur la question du pouvoir temporel quand le rédacteur de *l'Ordre* publie la réponse de Montalembert à une lettre qu'il lui avait envoyée avec un numéro du journal. Montalembert écrivait qu'il était vivement satisfait d'apprendre l'existence au Canada d'un journal défendant l'« école catholique et libérale », mais il se disait aussi « douloureusement, affecté » par l'adresse de l'Institut au prince Napoléon. Il précisait :

Je me suis demandé comment il avait pu se trouver, parmi cette population d'origine si française qu'on nous représente comme si attachée à la religion et aux souvenirs de la vieille France, des hommes assez mal inspirés pour avoir pu décerner un hommage public de respect et de sympathie à celui qui n'a pas craint d'insulter grossièrement le Souverain Pontife en même temps que toutes les opinions et toutes les traditions chères aux honnêtes gens ⁶⁹⁵.

⁶⁹² *Le Pays*, 14 décembre 1861.

⁶⁹³ *Le Pays*, 21 décembre 1861.

⁶⁹⁴ Voir Philippe Sylvain, « la Visite du prince Napoléon au Canada (1861) », p. 125.

⁶⁹⁵ *L'Ordre*, 7 janvier 1862.

Dessaulles n'allait pas plier devant l'autorité de Montalembert. Fabre avait rappelé la condamnation de l'Institut canadien, accusé le Pays de communauté de sentiment avec *le Siècle* et de tendance maldive aux « discussions quasi-religieuses ⁶⁹⁶ ». Dessaulles souligna les faiblesses de Montalembert et refusa, de toute façon, un jugement contre [206] l'Institut porté « à 1 500 lieues de distance ⁶⁹⁷ ». Il ajoutait, évoquant sans doute les relations qu'il avait eues avec Édouard-Raymond Fabre : « nous avons trop aimé, trop admiré le père, nous lui devons trop, personnellement, pour suivre le fils sur le terrain, saturé d'acerbité, sur lequel il a cru devoir se placer ⁶⁹⁸ ».

Le rédacteur de *l'Ordre* ne céda pas pour autant. Avant de rappeler que lors de la fondation du *Pays*, dont Dessaulles et Labrèche-Viger avaient été les premiers rédacteurs, il avait été bien entendu qu'on éviterait les polémiques religieuses, il dénonça l'effet des articles du *Pays* sur la clientèle du parti libéral :

Il alarme les consciences, il blesse les croyances, il afflige les nobles cœurs.

Ce n'est pas tout, il effraie ceux que les fautes du parti actuellement au pouvoir poussaient vers lui, et il les rejette dans les rangs de nos adversaires communs.

Il y a des hommes modérés qui se demandent, si arrivés au pouvoir, quelques-uns des amis du Pays ne tenteraient pas d'étendre à la politique du pays les principes proclamés et pratiqués à l'Institut ⁶⁹⁹.

Ce n'était pas assez pour mettre fin à la querelle. Dessaulles répliqua : « Sur les questions du pouvoir temporel l'Institut comme tout catholique, est entièrement libre de penser comme il veut, et sans vous. » Il avait représenté le pouvoir temporel comme « quelques oripeaux de l'un des moindres pouvoirs politiques de l'Europe » et il avait déclaré de façon catégorique : « Défendre le pouvoir temporel

⁶⁹⁶ *L'Ordre*, 15 janvier 1862.

⁶⁹⁷ *Le Pays*, 18 janvier 1862.

⁶⁹⁸ *Ibid.*

⁶⁹⁹ *L'Ordre*, 22 janvier 1862.

aujourd'hui c'est défendre la force contre le droit ⁷⁰⁰. » La discussion se poursuivit jusqu'au mois de mars. Puisant dans l'*Ami de la religion*, qui était l'organe des libéraux catholiques français, Fabre attaquait du même coup Dessaulles, l'Institut canadien et le Pays. Exaspéré, Dessaulles crut bon d'exhumer des pièces d'archives de l'Institut canadien qui montraient que Fabre condamnait en 1862 ce qu'il avait déjà approuvé. Ainsi celui-ci avait approuvé l'élargissement de la constitution de l'Institut permettant d'accepter comme membre « tout personne admise sur motion régulière » (14 octobre 1851) : il avait répondu non à la question : « les doctrines du socialisme sont-elles absurdes et dangereuses ? » (3 février 1852). Lorsque l'Institut avait demandé à louer une salle du Séminaire occupée jusque-là par la Mercantile Library et qu'on avait posé des conditions, comme l'interdiction des discussions portant sur des sujets religieux et moraux de [207] même que le contrôle par l'évêque du catalogue de la bibliothèque, c'est Fabre qui avait secondé une proposition de M. Emery déclarant que « l'Institut Canadien ne peut sans déroger à sa dignité prendre en considération les propositions INSULTANTES [...] de Messieurs du Séminaire de Montréal » (19 février 1852). Fabre ne put offrir que l'excuse de sa jeunesse et de son inexpérience dix ans plus tôt ⁷⁰¹.

À ce moment-là, le débat prend une nouvelle tournure. D'une part, Dessaulles commence une série d'articles intitulés agressivement « Aux détracteurs de l'Institut-Canadien : Grands et Petits » et d'autre part, Mgr Bourget, qui a décidé d'intervenir, prépare une série de lettres aux directeurs du *Pays* pour dénoncer l'esprit du journal. Contre les « détracteurs » de l'Institut, Dessaulles écrit que l'Institut étant « composé d'hommes politiquement, civilement et moralement libres », et non de collégiens, on n'a « besoin d'aucune permission quelconque pour accomplir n'importe lequel acte de la vie civile », ni des censures de « tous ces petits Torque-madas en robe de procureur ⁷⁰² ». Et le rédacteur du *Pays* poursuit en expliquant que les portes de l'Institut sont ouvertes à tous : que l'Institut ne défend lui-même aucune doctrine et qu'il prohibe chez lui l'expression de « tous les prosélytismes ⁷⁰³ ». Il n'était pas douteux que les adversaires de l'Institut esti-

⁷⁰⁰ *Le Pays*, 25 janvier 1862.

⁷⁰¹ Voir *le Pays*, 15 et 20 février 1862.

⁷⁰² *Le Pays*, 22 février 1862.

⁷⁰³ *Le Pays*, 1er mars 1862.

maient qu'avec une immense majorité de membres catholiques, environ 430 sur 480, selon un correspondant de *l'Ordre* ⁷⁰⁴ la société ne pouvait se présenter comme « neutre » et qu'elle devait se soumettre à l'autorité ecclésiastique. Mais, selon Dessaulles, on n'avait pas affaire à des illettrés et l'on ne pouvait exiger le retrait des livres à l'Index qui représentaient les trois quarts des livres d'histoire et de religion et les neuf dixièmes des œuvres philosophiques et littéraires de la bibliothèque de l'Institut. Comme il n'était pas « possible de former une bibliothèque publique *tant soit peu complète* », en éliminant les « livres condamnés à Rome », on ne pouvait, selon lui, que recourir à la pratique suivante : « ... on formera une bibliothèque de livres utiles, où l'on n'admettra pas de livres *réellement immoraux*, et les catholiques iront demander à leurs pasteurs s'ils doivent lire tel ou tel ouvrage ⁷⁰⁵ ».

La condamnation de 1858 était présente dans tout le débat. Dessaulles écrivait à ce propos que l'Institut n'avait été condamné que sur le seul témoignage des membres démissionnaires, qu'il n'avait pas été entendu, et qu'il avait l'intention maintenant de se défendre :

[208]

Il s'agissait d'un point de fait, y avait-il des livres immoraux ou non ? L'Institut déclare qu'il n'y en a pas. Vous prétendez le contraire, mais vous ne le prouvez pas ! [...] Monseigneur de Montréal vous donne raison *sans enquête* pour vérifier le fait. Sa condamnation est donc un *ex-parte* [...] n'a pas les caractères nécessaires de prudence et d'examen des faits [...] une condamnation injuste ne lie pas ⁷⁰⁶.

Ces lignes furent publiées après l'intervention directe de Mgr Bourget qui avait envoyé, le 24 février, sept lettres à l'administration du Pays. L'évêque de Montréal accusait le journal de répandre l'esprit révolutionnaire et de diffamer l'autorité pontificale. Il reprenait pour les corriger les affirmations du Pays qu'il présentait comme « anti-chrétien », « anti-catholique », « anti-social » et finalement comme

⁷⁰⁴ *L'Ordre* cité par *le Pays*, 28 février 1862.

⁷⁰⁵ *Le Pays*, 11 mars 1862.

⁷⁰⁶ *Le Pays*, 13 mars 1862.

« immoral » et dangereux pour la jeunesse ⁷⁰⁷. Il demandait aux directeurs la publication de ses lettres dans les pages de leur journal. Ceux-ci refusèrent même si dans une lettre à Mgr Bourget Dessaulles avait d'abord informé l'évêque du fait que onze des treize propriétaires du *Pays* présents à une réunion s'étaient déclarés favorables à la publication ⁷⁰⁸. Le rédacteur du *Pays* sentit alors le besoin de communiquer de nouveau avec Mgr Bourget pour lui dire que c'était contre son gré qu'on avait finalement décidé de ne pas publier. D'ailleurs, ce n'était pas la crainte qui avait motivé cette décision, précisait Dessaulles qui soulignait que le problème était autre. « Votre Grandeur veut mêler intimement les domaines spirituel et temporel pour diriger et dominer celui-ci au nom de celui-là » : « nous laïcs [...] nous voulons éviter la confusion de ces deux ordres d'idées ⁷⁰⁹ », écrivait-il.

Le 4 mars, dix jours environ après l'envoi des sept lettres, les « propriétaires et directeurs du *Pays* », qui signent « Dorion et Cie », informent l'évêque du « regret qu'ils éprouvent de ne pouvoir se rendre à Son désir ». Ils expliquent que le *Pays* représente un parti politique et n'a jamais prétendu être compétent dans les questions dogmatiques. Mais, par ailleurs, le journal tient aux institutions libérales, à la « liberté d'examen et de discussion », et il ne voit pas d'incompatibilité entre cette position et le caractère « de catholique et de bon citoyen ». Pour ce qui est de la discussion sur les affaires européennes, le *Pays* prétend avoir puisé honnêtement à des sources sûres. S'il a pu se glisser des erreurs dans [209] ses informations, l'esprit de parti étant « fortement dessiné », il a pu en être de même du côté de ses contradicteurs. Aussi les directeurs du journal, en venant au cœur de leur argumentation, écrivent :

⁷⁰⁷ « Lettres de Mgr Bourget aux directeurs du *Pays* », ACAM, dossier 901.135, 862.1 à 862.7, *Institut canadien-Correspondance* (1847-1876).

⁷⁰⁸ « Lettre de L.-A. Dessaulles au chanoine Paré », ACAM, dossier 901.135, 862.12, *Institut canadien-Correspondance* (1847-1876).

⁷⁰⁹ « Lettre de L.-A. Dessaulles à Mgr Bourget », ACAM, dossier 901.135, 862.8, *Institut canadien-Correspondance* (1847-1876).

Profondément convaincus que nous sommes dans les limites du droit, de la morale et d'une religion éclairée, nous ne pouvons renoncer à des privilèges qui nous sont garantis par les lois divines et humaines, et le « Pays », avec cette fermeté et cette modération qui ont caractérisé sa carrière, continuera, comme par le passé, à discuter sans crainte, comme sans colère et sans prétention, toutes les questions politiques et sociales qui se présentent tant ici qu'ailleurs.

Enfin ils indiquent la fermeté de leur décision :

... nous prions Votre Grandeur de croire que, quelles que soient les conséquences de la position que nous avons cru devoir prendre, nous trouverons dans notre conscience, dans les traditions que nous ont laissées les hommes les plus distingués de notre histoire et dans l'approbation de nos concitoyens, la force nécessaire pour maintenir intacte la liberté de discussion, les droits de la presse et notre propre dignité ⁷¹⁰.

Mgr Bourget avait menacé, en cas de refus, de faire publier ses lettres par les « journaux catholiques » de Montréal. Il prépare, deux jours après la réponse du Pays, un bloc-notes à joindre à ses textes pour indiquer qu'il veut qu'ils soient publiés « sans discussions inutiles ⁷¹¹ ». Toutefois, il tarde à expédier le tout et rédige quelques jours plus tard des « Observations à intercaler dans la lettre des Directeurs » du Pays où il reprend, un à un, chacun des paragraphes pour en détruire l'argumentation. Puis, quelques jours plus tard, il fait un projet de circulaire au clergé relativement à la lettre des directeurs du Pays et à celle de Dessaulles.

Effectivement rien ne fut publié par les journaux. Mgr Bourget

⁷¹⁰ « Lettre des directeurs du Pays à Mgr Bourget », ACAM, dossier 901.315, 862.8, *Institut canadien-Correspondance* (1847-1876).

⁷¹¹ « Bloc-notes de Mgr Bourget », ACAM, dossier 901-135, 862.13, *Institut canadien-Correspondance* (1847-1876).

étant en voyage à Rome, son collaborateur immédiat Mgr Truteau lui écrit qu'on n'a pas encore commencé à faire publier les textes et qu'il est préférable de « faire réfuter indirectement sur la *Minerve* et *l'Ordre* les erreurs et les faussetés » que *le Pays* publie « contre la religion et le Saint-Siège ⁷¹² ».

Toute cette histoire eut, quand même, un grand retentissement. À son fils Amédée qui l'a tenu au courant, Louis-Joseph Papineau écrit que les « tentatives d'espionnage dans l'institut et de domination que voulait [210] s'y arroger l'Évêque de Montréal [l'] ont bien intéressé et attristé ». Selon lui, Dessaulles a bien défendu l'Institut mais il aurait pu insister davantage sur le fait que plusieurs mauvais ouvrages se trouvent inévitablement dans une bibliothèque publique. Si l'on doit protéger la jeunesse, c'est par la persuasion qu'on doit le faire. Après avoir évoqué « ceux qui se destinent à l'état Monastique [et] qui ne doivent plus aspirer à gouverner un monde qu'ils ne connaissent pas et qu'ils jugent trop pervers pour y vivre », Papineau écrit : « Mgr de Montréal a, dit-on, précédemment sollicité sa résignation pour se faire moine. Il serait mieux là qu'ailleurs ⁷¹³. »

Aux élections du premier mai 1862 à l'Institut canadien, Dessaulles fut élu président, C.-F. Papineau devint premier vice-président, Médéric Lanctôt, secrétaire-correspondant, et Gonzalve Doure, frère de Joseph Doure, secrétaire-archiviste. À peu près au même moment étaient élus à la direction de l'Institut canadien-français Hector Fabre, président, Laurent-Olivier David, et le jeune Wilfrid Laurier ⁷¹⁴. Le premier institut, qui demeurait le plus prestigieux et le plus fort, se croyait capable de résister aux assauts de ses ennemis. Au mois de juin, les membres de l'Institut canadien offrirent à Dessaulles un cadeau pour avoir défendu l'Institut. Dans ses remerciements, Dessaulles souhaita que la devise de la société fût « à l'avenir comme dans le passé LIBERTÉ POUR TOUS, TOLÉRANCE EN TOUT ET ENVERS TOUS ⁷¹⁵ ».

⁷¹² « Lettre de Mgr Truteau à Mgr Bourget, 30 mars 1862 », ACAM, dossier 420.005, 862.2, *Collection Alexis-Frédéric Truteau*.

⁷¹³ « Lettre de L.-J.-Amédée Papineau à Louis-Joseph Papineau, 23 mars 1862 », APQ, *Collection Papineau-Bourassa*, boîte 8.

⁷¹⁴ *Le Pays*, 3 mai 1862.

⁷¹⁵ *Le Pays*, 1er juillet 1862.

À peu près au même moment, Mgr Truteau souligne dans une lettre à Mgr Bourget qu'il n'y a rien de nouveau à l'Institut. Il faut comprendre par là que l'Institut tient bon. L'Institut a recruté cent nouveaux adhérents, ce qui inquiète Mgr Truteau qui souligne que l'abbé Fabre de l'évêché s'intéresse à la faculté de Droit des jésuites ⁷¹⁶.

En décembre 1862, l'atmosphère est à l'optimisme à l'Institut qui célèbre son dix-huitième anniversaire de fondation. Dans un long discours, Louis-Antoine Dessaulles raconte l'histoire de la société et rappelle les sujets de conflit avec ceux qui considèrent la raison comme la « folle du logis » et qui s'opposent à l'idée du « progrès humain ». Il reprend en particulier la polémique sur les censures de 1858 et sur la résistance de l'Institut, dont l'existence en 1862, avec 500 membres et [211] 5 500 volumes, prouve qu'une « partie importante de la ville » souscrit à sa devise de « Travail et Progrès ! Tolérance et liberté de penser ⁷¹⁷ ! »

Dessaulles avait reproché aux membres démissionnaires d'avoir fait preuve de mauvaise foi en ne citant pas le titre des livres de la bibliothèque qu'ils avaient estimés immoraux en 1858. La riposte vint encore de Hector Fabre qui avait joué un rôle de premier plan dans la scission. Fabre cita la *Pucelle* de Voltaire et les *Confessions* de Jean-Jacques Rousseau. Ce à quoi Dessaulles répliqua que la *Pucelle* n'était pas sur les rayons de la bibliothèque. Il ne se rappelait pas si les *Confessions* s'y trouvaient ⁷¹⁸.

Malgré la modération de certains passages, le discours de décembre 1862 était loin de manifester la soumission de l'Institut. Encore une fois on voulut dénoncer la société et son principal porte-parole : le 18 janvier 1863, il en fut question dans quelques églises du diocèse de Montréal ⁷¹⁹. Quand Dessaulles demanda à continuer la discussion

⁷¹⁶ « Lettre de Mgr Truteau à Mgr Bourget », ACAM, dossier 420.005, 862.9, *Collection Alexis-Frédéric Truteau*.

⁷¹⁷ *Le discours de Dessaulles fut publié dans le Pays des 27 et 30 décembre 1862 et des 8 et 10 janvier 1863. Il fut aussi reproduit sous forme de brochure.*

⁷¹⁸ *Le Pays*, 13 et 15 janvier 1863.

⁷¹⁹ « Lettre de L.-A. Dessaulles à Mgr Bourget, 19 février 1863 », ACAM, dossier . 901.135, 863.3, Institut canadien-Correspondance.

avec Mgr Bourget il ne reçut pas de réponse ⁷²⁰ de l'évêque de Montréal qui était manifestement hésitant, tiraillé entre la conscience qu'il avait de son devoir d'intervenir et la crainte de faire plus de mal que de bien. Par ailleurs, dans son *Cahier de notes*, Dessaulles a inscrit : « M. Chemel, Jésuite, dit qu'il n'y a rien à reprendre dans ma brochure sur l'Institut, condamnée par *l'Annonce* ⁷²¹. »

Il n'est pas douteux que l'évêque de Montréal redoutait non seulement les polémiques du *Pays* et de l'Institut sur les sujets religieux, mais aussi l'information elle-même que le journal et la société fournissaient. Ainsi *le Pays* reproduisait des textes sur le problème des relations entre l'Église et l'État en France ⁷²² et sur l'attitude du gouvernement et des chambres françaises sur la question romaine ⁷²³. De même, il ne manquait pas à l'occasion de publier des récits de voyage qui permettaient de tracer des tableaux optimistes de la région de Naples, annexée au royaume de Victor-Emmanuel ⁷²⁴. Il publiait également des biographies élogieuses des héros de l'unité italienne comme Cavour ou Garibaldi ⁷²⁵. On comprend qu'il n'était pas nécessaire de s'allonger en commentaires quand [212] *le Pays* écrivait pour ses lecteurs qu'il venait d'apprendre par les journaux d'Europe « qu'une adresse [avait] été signée par 8 943 ecclésiastiques italiens, pour demander au Pape de renoncer au pouvoir temporel ⁷²⁶ ». En fait, le problème était de savoir qui devait avoir la principale influence intellectuelle et morale sur les Canadiens français. Au fond, ce problème était celui de la place du clergé dans la société.

Il est intéressant de constater sur ce point la continuité de pensée entre Papineau et certains leaders rouges. En face du Canada anglais, surtout quand celui-ci est agressif, il arrive aux Rouges de souligner, comme le faisait autrefois Papineau, que la religion fait partie de la nationalité et que le clergé remplit un rôle national. Ainsi, à l'occasion d'une accusation de nationalisme étroit et de cléricisme portée par le

⁷²⁰ *Ibid.*

⁷²¹ *Cahier de notes de Louis-Antoine Dessaulles, APC*, fonds des manuscrits n° 24, G 59, 9.

⁷²² *Le Pays*, 16 janvier et 6 février 1863.

⁷²³ *Le Pays*, 20 février et 14 mars 1863.

⁷²⁴ *Le Pays*, 21 août 1862.

⁷²⁵ *Le Pays*, 7 octobre 1862.

⁷²⁶ *Le Pays*, 28 novembre 1862.

Globe contre le Canada français, Dessaulles écrit que le clergé est bien inspiré de donner son « concours cordial à l'exécution de cette grande œuvre de la colonisation, qui ne peut se réaliser qu'au moyen d'une immigration nombreuse » et que « ce n'est pas trop du concours de toutes les forces et de toutes les influences locales ». Il estime que toutes les élites nationales doivent collaborer quand il y a une œuvre nationale à accomplir. Le rédacteur du *Pays* conciliait ainsi cette position avec son anticléricalisme :

Quand la lutte n'est qu'entre les hommes, l'opposition croit que le clergé agit avec plus de prudence en conservant une position de neutralité entre les partis, car alors il conserve son autorité et sa force morale à leurs yeux, et il ne se rend pas hostile l'un des deux partis en le combattant. Quand la nationalité à laquelle le clergé appartient est menacée dans son existence, le clergé qui n'a plus de parti à favoriser ou à repousser, puisque les partis ont disparu devant le danger commun, mais qui voit la population entière, qu'il régit spirituellement, exposée à la déchéance morale ou à l'infériorité comme race, le clergé, disons-nous, ne peut faire autrement que de faire cause commune avec ses nationaux. Or dans le cas actuel, le clergé ne pouvait pas s'isoler de la population canadienne, et il a fait ce que le devoir lui dictait, ce que l'intérêt national exigeait : il a concouru cordialement dans une œuvre qui est de préservation et de défense pour nous, nullement d'hostilité et d'agression contre autrui.

Tant que *les prêtres* ne commettront pas d'autre péché que celui-là, nous les défendrons contre les attaques du *Globe* : et nous l'inviterons, quand le clergé et l'opposition feront cause commune sur une question de politique nationale, à ne pas élarguer celle-ci du débat pour se donner le plaisir d'attaquer celui-là ⁷²⁷...

⁷²⁷ *Le Pays*, 12 décembre 1861.

[213]

La logique de la situation c'est que, d'une part, existait une lutte interne pour le pouvoir dans la société canadienne-française et que, d'autre part, les groupes en conflit faisaient la paix quand la nation canadienne-française était menacée de l'extérieur. C'est au premier aspect de la situation qu'il faut rattacher la volonté chez les Rouges de voir dans les programmes d'études de la jeunesse « une chose de plus que le catéchisme, la géographie, l'histoire », l'enseignement aux élèves les plus avancés de leurs « droits politiques » et du « droit civil ⁷²⁸ ». De même, comme les conservateurs et le clergé dénoncent l'admiration des Rouges pour les révolutionnaires européens, ceux-ci répliquent qu'il y a illogisme à maudire la révolution européenne et à bénir le Sud qui représente la révolution aux États-Unis :

Quand il s'agit de ce qui se passe en Europe, et plus particulièrement des affaires d'Italie, les journaux qui s'intitulent religieux n'ont que des paroles de malédiction pour ces misérables révolutionnaires qui troublent le repos des autorités légitimes. S'agit-il de la révolution des États du Sud, ces mêmes feuilles, prétendues religieuses, sympathisent cordialement avec les révolutionnaires. On ne parle plus ni de pouvoir légitime ni du respect dû à l'autorité constituée ⁷²⁹.

Sur la question des écoles « séparées », ou confessionnelles, du Haut-Canada, *le Pays* réprovoque la politique du clergé catholique qui favorise à Toronto le candidat du gouvernement, « le gouvernement pouvant plutôt [*sic*] (...) donner des écoles séparées qu'un membre de l'opposition ⁷³⁰ ». Mais il trouve le moyen de concilier son opposition aux adversaires des écoles séparées et son anticléricalisme en attaquant du même coup ceux qui « brûleraient », respectivement, les catholiques ou les protestants ⁷³¹.

Mais quand les Rouges définissent la situation du Canada français

⁷²⁸ « Libertas », *le Journal de Saint-Hyacinthe*, 3 mars 1862.

⁷²⁹ *Le Pays*, 15 mars 1862.

⁷³⁰ *Le Pays*, 22 avril 1862.

⁷³¹ *Le Pays*, 22 avril et 6 mai 1862.

en fonction de la majorité anglophone nord-américaine, le clergé leur paraît essentiel au salut national. Ainsi, lorsque le jeune Arthur Buies, qui revient d'Europe incrédule, après avoir étudié en France et fréquenté l'armée de Garibaldi, entretient l'Institut canadien de l' « avenir de la race française en Amérique », il estime le clergé canadien « trop puissant ». Mais il reconnaît que celui-ci est justement « aimé, vénéré et béni » pour son rôle national. Puis il ajoute : « Ce qui serait un abus chez un autre peuple est chez nous une force, un moyen, une des formes de notre nationalité ⁷³². »

[214]

4.8. De Sicotte à Dorion

[Retour à la table des matières](#)

Antoine-Aimé Dorion, le chef des Rouges, faisait partie du ministère Sandfield Macdonald-Sicotte lors de sa formation en mai 1862. On put laisser entendre qu'il avait mis de l'eau dans son vin depuis son vote contre le principe de la double majorité en 1856 et depuis sa collaboration avec George Brown à la formation d'un ministère à l'été de 1858. Progressivement, Dorion et les Rouges s'étaient éloignés de la politique de la représentation proportionnelle préconisée par Brown. Dorion s'en était d'ailleurs expliqué franchement auprès de celui-ci. L'absence de correspondance entre lui et le propriétaire du *Globe* après les lendemains de l'élection de 1861 révèle sans doute l'élargissement de la distance entre les deux hommes.

De son côté, Luther Holton, après la formation du ministère Macdonald-Sicotte, écrit au leader libéral hors du Parlement depuis sa défaite aux élections de 1861, que s'il a des regrets, des doutes et des blâmes à formuler, c'est contre la politique des Grits du Haut-Canada, et particulièrement contre William McDougall. Holton dit favoriser, comme Brown, la représentation proportionnelle, et comme lui, il reproche aux Grits du ministère de trahir le programme de leur parti. Par ailleurs, Holton affirme que malgré la rumeur, on ne lui a pas offert de portefeuille et que de toute façon il aurait refusé, n'ayant pas l'inten-

⁷³² Compte rendu du *Pays*, 27, 29 et 31 janvier 1862.

tion de devenir ministre pour le moment, ni dans les circonstances. Il fait part enfin à Brown qu'il appuiera toutefois McGee et Dorion qui ont accepté d'entrer dans le ministère et qu'il a particulièrement confiance dans l'intégrité et dans la droiture de Dorion ⁷³³. Ainsi pardonnait-on plus facilement aux Rouges du Bas-Canada qu'à ceux du Haut-Canada l'essai du système de la double majorité. Mais entre Brown et Dorion, comme entre le *Globe* et le *Pays*, les ponts, qui avaient toujours été, assez fragiles, étaient rompus. En réponse au *Globe* qui continuait à défendre son premier programme, le *Pays* prétendit que le journal de Brown faisait appel aux « passions locales » et que seul dans le Haut-Canada son propriétaire s'obstinait dans cette voie. Le *Pays* expliqua que le Bas-Canada opterait par la dissolution de l'Union plutôt que d'accepter « une ascendance qu'il redoute ⁷³⁴ ». Le *Journal de Saint-Hyacinthe* aussi souligna que la double majorité était une solution heureuse à une situation qui risquait de provoquer « une explosion terrible de haine et de mauvaises passions » et qui rendait la « rupture du lien fédéral inévitable ⁷³⁵ ».

[215]

À l'unanimité qui existait au Canada français contre la représentation proportionnelle s'ajoutait aussi un certain accord sur quelques politiques, comme celles concernant l'immigration et la colonisation, de même que sur la mise sur pied d'un système de crédit foncier. Conservateurs, libéraux modérés et Rouges rivalisaient de zèle dans ces domaines. On était heureux, dans bien des milieux, de pouvoir choisir, pour former le gouvernement, entre le parti de Cartier et celui de ses adversaires : cette alternative put paraître un certain temps comme la meilleure garantie du respect des intérêts du Canada français. Le gouvernement Sicotte eut d'abord pour lui, exception faite de *la Minerve* et du *Journal de Québec*, qui n'étaient pas, bien sûr, des éléments négligeables, à peu près toute la presse canadienne-française. Peut-être n'est-il pas sans intérêt de souligner la réaction très vive de certains journaux favorables au ministère quand la rumeur courut, à l'été de

⁷³³ « Lettre de Luther Holton à George Brown, 6 juin 1862 », *APC, George Brown Papers*, vol. 4.

⁷³⁴ *Le Pays*, 21 juin 1862.

⁷³⁵ Fernand Ouellet, *Papineau*, Québec, Les Presses de l'Université Laval, 1958, p. 92 à 95.

1862, que le président du Conseil, l'Irlandais D'Arcy McGee, entendait se mêler de la question de l'immigration, qui dépendait normalement du ministère de l'agriculture dont le titulaire était le Canadien français Evanturel ⁷³⁶. Cette réaction aurait sans doute été plus vive encore si l'on avait connu les relations entre McGee et Brown ⁷³⁷.

Le gouvernement Sandfield Macdonald-Sicotte devait pratiquer l'économie des deniers publics et, en particulier, mettre sur pied un système de milice moins coûteux que celui du ministère John A. Macdonald-Cartier. Pour ce faire, cependant, sa liberté de manœuvre était assez limitée. Il était dépendant des politiques du gouvernement britannique et de l'évolution du conflit militaire aux États-Unis. C'est parce que les Rouges et Dorion n'interprétaient de la même façon ni la politique métropolitaine ni le « danger » américain que la position de Dorion dans le ministère Sicotte allait devenir intenable. Lorsqu'on prit connaissance au Canada de la réaction du *Times* de Londres à la nouvelle de l'échec de la loi de la milice du printemps 1862, *le Pays*, agacé, après avoir reproduit l'article du journal londonien qui soulignait la réticence de l'Angleterre à faire les frais de la défense du Canada, écrivit que si le Canada était « une si grande charge » pour la métropole on aurait aimé le savoir « sans détours » ici ⁷³⁸. Mais l'indépendance aurait sans doute signifié une organisation militaire purement canadienne et des frais de défense accrus. C'est bien la conclusion que tiraient certains journaux qui croyaient les frontières du Canada menacées. *Le Courrier de Saint-Hyacinthe* estimait même possible la mise sur pied d'une armée canadienne [216] et le concours non pas de soldats anglais mais de subsides métropolitains ⁷³⁹. La position du *Journal de Saint-Hyacinthe*, définie contre celle du *Courrier*, exprime bien l'attitude des Rouges. *Le Journal* écrivit :

Considérée sous le rapport strictement CONSTITUTIONNEL, la conduite de cette province universellement sanctionnée par le peuple ne peut motiver les accusations de déloyauté lan-

⁷³⁶ *Le Courrier de Saint-Hyacinthe*, 1er août 1862.

⁷³⁷ « Lettre de McGee à George Brown, 5 août 1862 », APC, *George Brown Papers*, vol. 4.

⁷³⁸ *Le Pays*, 27 juin 1862.

⁷³⁹ *Le Courrier de Saint-Hyacinthe*, 12 août 1862.

cées à notre face par une portion de la presse anglaise et quelques lords atrabilaires. Comme les philippiques de ces derniers ne peuvent, à notre sens, donner raison d'être à l'expression d'aspirations soudaines à l'émancipation du Canada de la part de nos compatriotes. Nous jouissons d'un gouvernement libre, d'institutions représentatives, et comme tels, en ce qui a trait à l'obligation de participer, dans la mesure de nos forces, limitée nécessairement par le caractère de notre connexion avec la métropole, à la défense de notre territoire, nous avons le droit exclusif de juger si le présent ou l'avenir nous menacent d'une manière assez plausible d'une guerre avec nos voisins pour que nous considérions de notre devoir de nous armer de pied-en-cap, d'organiser une armée coloniale afin de pourvoir à cette éventualité ⁷⁴⁰.

Justement, les Rouges ne croient pas tellement à cette éventualité d'une guerre avec les États-Unis. Ils prévoient et espèrent plutôt une victoire du Nord, et, partant, le retour à la normale ⁷⁴¹. La proclamation de l'émancipation des Noirs, le 22 septembre 1862, est saluée par *le Pays* comme la « plus grande mesure humanitaire des temps modernes ⁷⁴² » pendant que *le Journal de Saint-Hyacinthe* se félicite de la libération « des quatre millions d'hommes qui se tordent dans l'agonie de l'esclavage depuis tant d'années sur les plantations des aristocratiques propriétaires du Sud ⁷⁴³ ».

L'opposition des Rouges à l'Intercolonial s'explique par cette perception qu'ils ont des relations entre le Canada et les États-Unis et par leur opposition à l'octroi facile de fonds publics aux compagnies de chemins de fer. Déjà *le Pays*, à la fin de 1861, avait déclaré qu'il avait des objections financières à la construction du « chemin de fer d'Halifax ⁷⁴⁴ ». Au début de 1862 le rédacteur du *Journal de Saint-Hyacinthe*, Raphaël Fontaine, qui maniait bien l'ironie, avait écrit à propos d'une nouvelle demande du Grand Tronc au gouvernement

⁷⁴⁰ *Le Journal de Saint-Hyacinthe*, 21 août 1862.

⁷⁴¹ *Le Pays*, 8 juillet, 28 août et 27 septembre 1862.

⁷⁴² *Le Pays*, 30 septembre 1862.

⁷⁴³ *Le Journal de Saint-Hyacinthe*, 6 novembre 1862.

⁷⁴⁴ *Le Pays*, 19 octobre 1861.

Macdonald-Cartier :

[217]

Voyez-vous il s'agit de sept à huit millions de piastres que M. Cartier, (avocat du Grand Tronc), M. Rose (président ditto), M. Galt (directeur ditto) acteurs principaux et maints comparses veulent transvider du coffre provincial dans icelui du Grand Tronc à l'extrémité, à l'agonie, sans froisser, sans blesser les galeries (les représentants du peuple) et avec le concours même des spectateurs - concours indispensable pour le succès du vaudeville (le nom n'y fait rien).

Avouez que le tour est difficile ⁷⁴⁵.

Pour sa part, *le Pays*, après avoir souligné que la compagnie du Grand Tronc avait déjà reçu vingt-deux millions de la province, estima qu'on ne pouvait « pour faire plaisir à ses créanciers » lui donner \$450,000 annuellement « si elle n'en mérite que \$200,000 ⁷⁴⁶ ».

L'utilité militaire d'un chemin de fer entre les Maritimes et la vallée du Saint-Laurent n'était pas évidente pour les Rouges qui soulignaient qu'on n'avait pas besoin d'un chemin de fer pour transporter des troupes que l'Angleterre n'avait pas l'intention d'envoyer ici. Au fond on ne voulait pas croire à la guerre. On ne croyait pas davantage à un grand commerce avec les lointaines colonies maritimes. Aussi concluait-on, à propos de l'Intercolonial : « Dans la position précaire où se trouvent les finances de la province, une pareille entreprise à des conditions semblables est plus qu'une folie, c'est un crime ⁷⁴⁷. » Le lendemain de cette prise de position du *Journal de Saint-Hyacinthe*, *le Pays*, organe de Antoine-Aimé Dorion, annonçait que le projet d'établissement d'une voie ferrée intercoloniale risquait d'entraîner la démission du secrétaire provincial ⁷⁴⁸. Un mois plus tard on annonçait effectivement la démission du représentant du parti rouge dans le cabinet.

⁷⁴⁵ *Le Journal de Saint-Hyacinthe*, 16 janvier 1862.

⁷⁴⁶ *Le Pays*, 80 août 1862.

⁷⁴⁷ *Le Journal de Saint-Hyacinthe*, 18 septembre 1862.

⁷⁴⁸ *Le Pays*, 19 septembre 1862.

La rumeur de cette démission, puis sa confirmation, donnèrent lieu à des commentaires qui mirent bien en lumière la satisfaction de plusieurs partisans du ministère de voir Sicotte libéré de l'influence des Rouges. *L'Ordre et le Canadien* furent plus prudents, mais au *Courrier de Saint-Hyacinthe* le jeune rédacteur Honoré Mercier écrivit bien ouvertement que le parti rouge auquel il reprochait ses « tendances infâmes et perverses » était opposé à l'Intercolonial « parce que ce chemin ruinerait les espérances annexionnistes de ce parti ». Il estimait qu'en se retirant du ministère, Dorion enlevait le « peu de forces qui restaient aux rouges » et débarrassait Sicotte « d'une alliance qui [était] loin de lui être favorable ». Selon Mercier, c'est à l'influence des Rouges qu'on devait la [218] politique exclusive de destitution pratiquée depuis quelque temps par le ministère ⁷⁴⁹. Toujours selon lui, « une mer immense » séparait le « parti libéral du parti ge ⁷⁵⁰ ». Au *Canadien*, qui avait exprimé son désaccord au nom des « amis de la cause libérale », *le Courrier* répliqua qu'il n'y avait pour s'attrister que les « amis de la cause des rouges ⁷⁵¹ ».

Malgré la démission de Dorion, les journaux rouges expliquèrent qu'il n'était pas question pour les Rouges de passer dans l'opposition, du côté des partisans de Cartier. D'ailleurs, après le retour des ministres Sicotte et Howland d'un voyage en Angleterre qui mit en lumière les calculs des autorités métropolitaines et la nécessité dans laquelle se trouvaient les autorités coloniales de devoir recourir essentiellement à leurs propres ressources, le projet de construction de l'Intercolonial perdit de son caractère d'actualité. Après le retrait de Dorion du ministère, le poste vacant avait été offert au modéré T.-J.-J. Loranger, député de Laprairie. Celui-ci l'avait refusé en alléguant qu'il estimait le projet de chemin de fer prématuré. Quand le conseiller législatif J.-O. Bureau, ancien député rouge de Napierville, accepta de faire partie de l'administration, on l'assura qu'il n'était plus question de saisir la Chambre d'un projet de chemin de fer intercolonial durant la session de 1862.

À l'automne de 1862, Jean-Baptiste-Éric Dorion, qui vivait toujours à *L'Avenir* et qui avait été élu député de Drummond-Arthabaska

⁷⁴⁹ *Le Courrier de Saint-Hyacinthe*, 23 septembre 1862.

⁷⁵⁰ *Le Courrier de Saint-Hyacinthe*, 26 septembre 1862.

⁷⁵¹ *Le Courrier de Saint-Hyacinthe*, 3 octobre 1862.

en 1854 et en 1861, avait lancé sous le titre de *le Défricheur*, un journal hebdomadaire qui s'adressait à la population des cantons de l'Est. L'ancien « gérant » de *l'Avenir* se présentait comme « Cultivateur et Représentant du Peuple ». Il était un peu devenu un spécialiste des questions de colonisation et il jouissait d'une grande influence dans son milieu : personne ne lui contestait sa compétence dans ce domaine, même pas ses adversaires politiques. Dorion publia dès le lancement de son journal une série d'articles remarquables sur « la Colonisation du Bas-Canada ». Il reproduisit aussi l'œuvre de Gérin-Lajoie, *Jean Rivard, le défricheur*, en soulignant fièrement l'identité de situation du héros et de ses lecteurs.

Dorion se disait très heureux de l'accroissement constant du nombre des Canadiens français dans la population totale des *townships* et il soulignait que l'établissement du surplus de population des vieilles paroisses dans les régions neuves était la solution au problème de l'émigration massive aux États-Unis. Toutefois le propriétaire du *Défricheur* continuait à admirer le grand pays voisin. Il écrivait :

[219]

Ce n'est pas que je veuille conseiller à ceux qui s'occupent de colonisation de faire ériger des murs gigantesques sur nos frontières pour empêcher la jeunesse de sortir du pays. Il est bon qu'elle sorte pour acquérir par les voyages ce qu'elle ne pourrait apprendre en restant enfermée dans le pays. Mais l'excès dans tout est un mal. Il est bon qu'une partie de la jeunesse aille à la grande école agricole, industrielle, commerciale et politique des États-Unis pour nous rapporter plus tard le fruit de ses études, de son travail et de son perfectionnement dans les arts et les industries diverses. On ne peut nier que sous ce rapport, le pays ait beaucoup gagné par le retour de Canadiens qui font actuellement honneur à leur pays natal par les connaissances usuelles et pratiques qu'ils ont acquises lors de leur séjour chez nos voisins ⁷⁵².

⁷⁵² *Le Défricheur*, 11 décembre 1862.

Le Défricheur estimait malheureux pour la colonisation et pour les intérêts du colon la défense qui avait été faite à celui-ci, au profit des marchands, de vendre le bois de sa terre avant d'avoir obtenu la confirmation de sa propriété. Par ailleurs Dorion reprochait à ses compatriotes leur goût du luxe « dans la manière de vivre, dans la tenue de maison, dans les vêtements, dans les attelages » et aussi ce qu'il appelait le « luxe dans l'éducation », qui amène « que l'on fait beaucoup trop pour la haute Éducation, en proportion de ce que l'on fait pour donner une instruction solide à la masse des enfants du peuple ⁷⁵³ ». C'était là des opinions que celui qu'on avait appelé l'« Enfant terrible » n'aurait pas reniées une douzaine d'années plus tôt, quand il dirigeait la publication de *l'Avenir*. Dorion restait aussi fidèle à ses principes en vantant la cause de la colonisation et en invitant ses compatriotes à la collaboration, en soulignant, après avoir évoqué le sort des Acadiens, qu'on ne pourrait ni « transplanter » ni « anglifier » un million de Canadiens français, et enfin en exprimant ainsi son inquiétude devant les rumeurs de fédération de l'Amérique du Nord britannique :

Nous sommes peut-être à la veille de jours sérieux, d'une forte tempête pour la vigne nationale. La plante est tendre et le climat est rigoureux. Tous ces plans de fédération dont on parle, plus ou moins, sont autant de signes précurseurs qui nous annoncent l'orage qui gronde autour de nous. C'est le moment de se rallier autour de la vigne pour lui prodiguer tous les soins dont nous sommes capables ⁷⁵⁴.

Dans un article sur la milice, Dorion retrouvait presque les formules du temps de *l'Avenir* pour dénoncer l'extravagance dans la construction des chemins de fer : « En Canada, écrivait-il, pendant un certain temps, on ne parlait que de chemin de fer. La fièvre s'était emparée [220] de tout le monde : jeunes et vieux, pauvres et riches, tous en parlaient [...] C'était une véritable manie... ⁷⁵⁵. » Pour lui, le projet de

⁷⁵³ *Ibid.*

⁷⁵⁴ *Le Défricheur*, 18 décembre 1862.

⁷⁵⁵ *Le Défricheur*, 11 décembre 1862.

milice du printemps 1862 était le fait de « tous ceux qui avaient une dent contre les américains, tous ceux qui espéraient quelque chose du gaspillage des deniers publics ⁷⁵⁶ ». Mais s'il insistait sur l'urgence de faire cesser la campagne du Haut-Canada en faveur d'une augmentation de sa représentation parlementaire, il estimait qu'une augmentation de la représentation des régions peuplées du Haut et du Bas-Canada, de manière à conserver l'égalité des deux sections de la province, était de nature à calmer pour dix ans l'agitation des politiciens et de la presse du Haut-Canada. Comme tout le monde, Dorion se rabattait sur les « bases fédérales » de l'Acte d'union, et comme la presse libérale, il écrivait qu'il tenait moins au maintien de l'union avec le Haut-Canada qu'à l'égalité :

Voilà pour la représentation et nous avons à dire au Haut-Canada : si vous n'êtes pas contents de l'égalité dans la représentation, ce n'est pas nous qui avons fait les conditions de l'acte d'union : si elles ne vous conviennent pas séparons-nous et voilà ce que nous devons accomplir avant que de consentir à accorder au Haut-Canada plus de représentants qu'au Bas-Canada ⁷⁵⁷.

Au début de la session de 1863, à la suite du discours du trône, un député haut-canadien soumit une proposition reprochant au ministère de n'avoir rien présenté pour donner à la population du Haut-Canada sa juste part de la représentation et de l'influence parlementaires. Le ministère Macdonald-Sicotte eut globalement l'appui de la majorité contre cette proposition, tous les députés du Bas-Canada sauf un s'y étant opposés. Mais seule une minorité des représentants du Haut-Canada avait voté avec lui. On put faire valoir que le maintien du ministère au pouvoir ne violait pas le principe de la double majorité qu'il avait lui-même mis de l'avant : la question en cause n'intéressait pas que le Haut-Canada et il n'y avait pas eu de motion directe de censurer ⁷⁵⁸. Mais bientôt le projet de loi du député Scott d'Ottawa sur les

⁷⁵⁶ *Ibid.*

⁷⁵⁷ *Le Défricheur*, 18 décembre 1862.

⁷⁵⁸ *Le Journal de Saint-Hyacinthe*, 26 février 1863.

écoles « séparées » du Haut-Canada reçut l'assentiment de l'Assemblée grâce à l'appui massif des représentants du Bas-Canada, alors que 31 des 54 députés de l'autre section de la province s'y opposèrent : un peu plus tard, une motion directe de censure montra que le gouvernement était en minorité dans les deux sections de la province. Entre temps, après environ deux ans d'absence, George Brown était revenu prendre place à la Chambre d'assemblée. La presse rouge lui avait fait un accueil d'autant plus tiède que, [221] selon certaines rumeurs, le propriétaire du *Globe* devait, avec les conservateurs, se déclarer contre le gouvernement. Tout concourait à l'échec de la politique des modérés qui avaient fait l'essai du système de la double majorité. Pour rester au pouvoir, Sandfield Macdonald fit quelques changements dans la partie haut-canadienne du ministère et, avec Antoine-Aimé Dorion comme principal associé, il voulut se donner une équipe tout à fait nouvelle pour le Bas-Canada. On voulut voir là l'influence de Brown. Sicotte en particulier se plaignit, peu après, d'avoir été évincé au profit de Dorion. Mais Sandfield Macdonald avait au même moment obtenu du gouverneur la dissolution de la Chambre et des élections générales. Peut-être espérait-il avoir plus de chances devant l'électorat avec des hommes nouveaux. Selon la *Minerve* ⁷⁵⁹, à part le remplacement de Sicotte par Dorion, on devait voir Letellier de Saint-Just remplacer Tessier, P.-G. Huot à la place de Evanturel et Holton à la place de McGee. Les pronostics étaient justes, sauf pour Huot : Isidore Thibodeau, frère de l'ancien membre du cabinet Brown-Dorion, fut le ministre représentant la région de Québec. Il faut souligner que les journaux ne publièrent d'abord les noms que de quatre ministres pour le Bas-Canada, laissant libres les fonctions de ministre des Travaux publics et de solliciteur général ⁷⁶⁰. Ce ne fut que quelques jours plus tard qu'on apprit la nomination de Drummond et celle du député de Shefford, Huntingdon. Entre temps, la *Minerve* ⁷⁶¹ avait fait état d'autres rumeurs selon lesquelles Rodolphe Laflamme et Francis Cassidy avaient refusé un poste et que, peut-être, Louis Labrèche-Viger l'accepterait. Dire des hommes de la nouvelle équipe qu'ils étaient liés à George Brown, sauf dans le cas de Holton, c'est sûrement simplifier un peu trop en répétant le témoignage de leurs adversaires politiques.

⁷⁵⁹ *La Minerve*, 16 mai 1863.

⁷⁶⁰ *Le Pays*, 19 mai 1863.

⁷⁶¹ *La Minerve*, 21 mai 1863.

Il est plus juste d'affirmer que les libéraux modérés et que les indépendants avaient fait place aux Rouges. Ceux-ci avaient besoin de l'appui de ceux-là mais une modification d'équilibre entre les deux groupes s'était produite au profit des libéraux les plus avancés.

Le ministère Dorion était né dans des circonstances difficiles. D'abord la question de la représentation n'avait pas été résolue et si les ministres du Bas-Canada s'étaient engagés à maintenir l'égalité, ceux du Haut-Canada, Macdonald excepté, étaient des partisans de la représentation proportionnelle et n'avaient pas répudié leurs convictions. D'autre part, Dorion avait manifestement eu du mal à trouver des collaborateurs à la fois dévoués à son parti et susceptibles de ne pas provoquer les craintes d'une partie de la population.

[222]

Dès la formation du nouveau ministère, *le Canadien* marqua sa réticence à lui donner spontanément son appui. Il déclara ne goûter que médiocrement « un système qu'on ne peut se représenter qu'avec les prétentions un tant soit peu suspectes des *checks* et des *tees* ⁷⁶² ». À Montréal, le même jour, *l'Ordre* annonçait à la fois la formation du ministère Dorion et la démission de son rédacteur en chef Hector Fabre ⁷⁶³ qui s'expliquait peu après ainsi :

Un dissentiment politique grave étant survenu entre les propriétaires et plusieurs collaborateurs de *l'Ordre* et moi, j'ai résigné mes fonctions de Rédacteur-en-Chef...

... je vais combattre le Ministère que soutiennent mes meilleurs amis.

... je passe à l'Opposition... ⁷⁶⁴.

Fabre ajoutait qu'il valait mieux avoir Macdonald pour allié que Brown pour maître.

Les élections à venir revêtaient une importance exceptionnelle. On comprend l'empressement du *Pays* à souligner qu'une lettre pastorale

⁷⁶² *Le Canadien*, 18 mai 1862.

⁷⁶³ *L'Ordre*, 18 mai 1863.

⁷⁶⁴ *L'Ordre*, 20 mai 1863.

de l'évêque de Montréal qu'on venait de communiquer aux fidèles demandait aux membres du clergé de s'abstenir de « se mêler activement aux luttes politiques » et « de prendre une position de neutralité entre les partis ⁷⁶⁵ »

4.9. Les élections de 1863

[Retour à la table des matières](#)

À des degrés divers les journaux qui étaient favorables au nouveau ministère soulignèrent que celui-ci avait les mêmes principes que le ministère Sicotte, excepté sur la question de l'Intercolonial ⁷⁶⁶. Dans son manifeste à ses électeurs, Antoine-Aimé Dorion admettait l'existence de divergences de vues sur la question de la représentation entre les membres haut-canadiens et bas-canadiens du cabinet, mais il garantissait que tous les ministres du Bas-Canada s'opposeraient à « toute proposition qui tendrait à répartir la représentation d'après la population ». De même, il se déclarait pour le maintien de la loi sur les écoles séparées du Haut-Canada. Au chapitre des questions financières, Dorion annonçait l'abandon des négociations relatives à l'Intercolonial et du projet d'arbitrage sur les « réclamations du Grand Tronc » ainsi qu'une organisation de la milice « moins onéreuse aux citoyens et au trésor public ». [223] Il laissait entendre qu'il allait être nécessaire d'imposer de nouvelles taxes, mais en précisant qu'on éviterait, concernant les taux de péage dans les canaux du Saint-Laurent et les tarifs douaniers, toute mesure susceptible de « détourner le commerce de l'Ouest de sa voie naturelle, qui est le St.-Laurent ⁷⁶⁷ ».

Toutefois la campagne électorale ne porta que fort peu sur ces thèmes. Les conservateurs savaient qu'il était de bonne guerre de représenter leurs adversaires comme dangereux pour l'ordre public, pour la religion ainsi que pour la nationalité. Aussi ne manquèrent-ils pas de dénoncer les Rouges et leurs alliés sans trop s'embarrasser de discuter leur programme.

⁷⁶⁵ *Le Pays*, 19 mai 1863.

⁷⁶⁶ *Le Pays*, 19 mai 1863 et *le Journal de Saint-Hyacinthe*, 25 mai 1863.

⁷⁶⁷ Manifeste de A.-A. Dorion cité par *le Courrier du Canada*, 27 mai 1863.

La pratique était à ce point évidente que *le Courrier du Canada*, qui n'avait pas de sympathie particulière pour les Rouges, écrivit que malgré l'existence au Canada français « d'hommes trompés ou [...] mystifiés par des doctrines étrangères », il était malheureux de recourir aux simples appellations de « rouges » et de « bleus ». Pour être juste, selon le journal de Québec, il fallait contrôler aussi la vertu de certains « bleus » qui devaient peut-être une partie de leur crédit « au zèle un peu intéressé qu'ils mett[aient] partout à crier au rouge ⁷⁶⁸ ».

On peut avoir une idée de la caricature que l'on faisait des Rouges en lisant un extrait du *Courrier de Saint-Hyacinthe* dans lequel Mercier invitait les électeurs des comtés voisins de Bagot, de Rouville et de Shefford à refuser leur appui aux candidats Laframboise, Drummond et Huntingdon. Mercier disait :

Électeurs des comtés de Bagot, de Rouville et de Shefford êtes-vous disposés à perdre votre langue, votre religion, vos propriétés, jusqu'à vos enfants ? Non, sans doute. Eh bien ! n'envoyez en Chambre que des hommes disposés à renverser le ministère actuel composé des éléments les plus hostiles à nos plus chers intérêts ⁷⁶⁹.

Encore faut-il souligner que Mercier n'était pas un Bleu déclaré mais bien un partisan du libéralisme à la manière de Louis-Victor Sicotte !

Malgré la lettre pastorale de l'évêque de Montréal et l'invitation du *Courrier du Canada* à éviter le simplisme de l'opposition Rouge-Bleu, les Rouges eurent contre eux l'influence du clergé. Dans son *Cahier de notes*, Dessaulles a écrit qu'à la suite du Concile de Québec, l'évêque de Montréal avait publié une pastorale « recommandant au clergé de rester neutre [224] entre les partis ⁷⁷⁰ ». Mais il y a aussi inscrit pour mémoire que le curé de Sault-au-Récollet, paroisse qui faisait partie du comté de Hochelaga, dans lequel A.-A. Dorion était candi-

⁷⁶⁸ *Le Courrier du Canada*, 27 mai 1863.

⁷⁶⁹ *Le Courrier de Saint-Hyacinthe*, 9 juin 1863.

⁷⁷⁰ *Cahier de notes de L.-A. Dessaulles, (1852-1874)*, APC, fonds des manuscrits n° 24, G 40, p. 18.

dat, aurait dit en chaire qu'il n'entendait pas faire de politique active mais qu'il devait informer ses paroissiens « que les Canadiens étaient divisés, qu'il y avait un bon et un mauvais parti, qu'il paraissait que les journaux disaient que c'était le mauvais parti qui était au pouvoir : que c'était le même parti qui avait égorger 200 000 sujets du Pape ⁷⁷¹ ». Le curé de Sainte-Geneviève aurait parlé en faveur du ministère Cartier : celui de Mascouche aurait invité ses paroissiens à lui demander conseil : celui de L'Épiphanie aurait discouru contre le candidat rouge, Alexandre Archambault : celui de Saint-Thomas de Joliette aurait dit qu'on était obligé de voter contre tout candidat favorable au ministère Dorion. À Laprairie, on aurait comparé le parti libéral aux pharisiens tandis qu'au Collège de Sainte-Thérèse les professeurs auraient invité les élèves à écrire à leurs parents de voter contre le gouvernement ⁷⁷². Dessaulles a aussi pris note de « faits » qui concernent le diocèse de Saint-Hyacinthe et même celui de Trois-Rivières. Par exemple, l'évêque de Trois-Rivières, que des personnes d'Acton avait rencontré « pour se plaindre des sermons politiques et des cabales de Ricard », avait promis de se rendre à Acton pour se rendre compte lui-même de la situation mais n'y était pas allé ⁷⁷³. *Le Journal de Saint-Hyacinthe*, de son côté, s'en prit particulièrement au curé Boucher de Sainte-Cécile de Milton, dans le comté de Shefford, qui aurait déclaré qu'il ne prenait part à la campagne électorale « que sur l'ordre et avec la permission expresse de Sa Grandeur l'Évêque de Saint-Hyacinthe ». Le journal affirmait ne pas pouvoir croire cela ⁷⁷⁴. Selon *le Pays*, le curé de Milton aurait pris la parole en anglais et en français à l'assemblée de nomination. En anglais, il n'aurait que conseillé la « paix et la tranquillité » mais en français il aurait « recommandé M. Bessette en sa qualité de Canadien et de catholique ⁷⁷⁵ ».

Au total, les élections de 1863 ne donnèrent pas des résultats bien

⁷⁷¹ *Ibid.*

⁷⁷² *Ibid.*

⁷⁷³ *Ibid.*

⁷⁷⁴ *Le Journal de Saint-Hyacinthe*, 15 juin 1863.

⁷⁷⁵ *Le Pays*, 25 juin 1863.

Sources utilisées pour l'analyse des résultats électoraux : Canada, *Documents de la session 1863*, n° 48 : *la Minerve*, *l'Ordre*, *le Pays*, *le Canadien*, *le Courrier du Canada*, *le Journal de Québec*, *le Courrier de Saint-Hyacinthe* et *le Journal de Saint-Hyacinthe*, de mai à août 1863.

différents de celles de 1861. Les Rouges restèrent faibles dans la grande région de Québec avec 6% des voix comme en 1861 et 1857. Ils firent mieux dans la grande région de Montréal avec 33% des suffrages. Ce [225] pourcentage correspondait toutefois à un léger recul par rapport aux élections de 1861 au cours desquelles les Rouges avaient recueilli 38% des votes. Ce recul était particulièrement net dans la région au nord de Montréal alors qu'au contraire les Rouges avaient mieux fait qu'en 1861 sur la rive sud du fleuve.

Quant aux candidats élus, c'étaient les libéraux modérés qui avaient amélioré leur position avec environ seize candidats victorieux contre une dizaine en 1861. Les Rouges de leur côté n'avaient plus que huit sièges alors qu'ils en avaient une dizaine en 1861. Avec environ vingt-cinq sièges, les conservateurs étaient à peu près aussi nombreux que les Rouges et les libéraux réunis sous la direction du chef rouge modéré, si l'on peut dire, Antoine-Aimé Dorion.

Dorion, qui s'était présenté dans deux comtés, avait été victorieux dans Hochelaga. Mais dans Montréal-Est il avait moins bien fait contre Georges-Étienne Cartier qu'à l'élection précédente : en 1861 il avait été battu en conservant presque la moitié des suffrages tandis qu'en 1863 il n'avait recueilli qu'environ les deux cinquièmes des voix. Le ministre Drummond, pour sa part, avait été battu dans deux comtés : dans Jacques-Cartier et aussi, par quelques voix, dans Rouville. Joseph Doutre et Felix Geoffrion avaient aussi perdu par quelques voix dans Laprairie et dans Verchères. Les huit Rouges élus dans des comtés majoritairement francophones étaient donc A.-A. Dorion dans Montréal-Hochelaga, Bourassa dans Saint-Jean, Alexandre Dufresne dans Iberville, Maurice Laframboise dans Bagot, Holton dans Châteauguay, Huntingdon dans Shefford, Moïse Fortier, dans Yamaska et J.-B.-É. Dorion dans Drummond-Arthabaska.

Le Pays imputa à la violence et aux fraudes électorales la victoire de Georges-Étienne Cartier sur Dorion. L'esprit de parti était bien sûr pour quelque chose dans l'accusation, mais des journaux moins exclusifs que le *Pays*, comme *l'Ordre*, *le Canadien* et *le Courrier du Canada* dénonçaient aussi la « dégradation des mœurs électorales ⁷⁷⁶ ». Dessaulles, pour sa part, souligna ce qu'il y avait d'immoral et de

⁷⁷⁶ Jean Hamelin et Marcel Hamelin, *les Mœurs électorales dans le Québec de 1791 à nos jours*, Montréal, Editions du Jour, 1962, p. 273.

scandaleux à voir ceux qui avaient toujours la religion à la bouche acheter des votes et favoriser le parjure. Il en tirait la conclusion, et c'était un article du programme des Rouges depuis l'époque de *l'Avenir*, qu'il fallait instaurer le scrutin secret.

Singulier spectacle, que de voir tant de gens religieux travailler à renverser la morale publique !! Voilà certes une religion très éclairée

[226]

ÉLECTIONS DE 1863. GRANDE RÉGION DE MONTRÉAL
Tendances manifestées par la répartition du vote

Divisions électorales	Population		Voix "rouges"	Voix "violetttes" b.		Voix "bleues"		Autres tendances et voix non classées	
	1861	C.-f. a							
Montréal (Est)	35 967	24 882	A.-A. Dorion	1 202		Cartier	1 881		
Hochelaga	16 474	13 010	A.-A. Dorion	790		Girard	658		
Jacques-Cartier	11 218	10 309	Drummond	421		Tassé	749		
TOTAL RÉGIONAL				2 413	42%		3 288	58%	
Chambly	13 132	12 317	Darche	261		Boucherville	754		
Laprairie	14 475	13 765	Doutre	719		Pinsonneault	783		
Châteauguay	17 837	12 289	Holton	845		Clarke	282		
Beauharnois	15 742	14 153			A. Ouimet	272	Denis	920	
Napierville	14 513	13 158	Benoit	817	Coupal	904			
Saint-Jean	14 853	11 706	Bourassa accl. (1861 et 1867)	962					
Iberville	16 891	14 968	A. Dufresne	637		Dacier	314		
TOTAL RÉGIONAL				4 241	47%	1 176	13%	3 612	40%
Verchères	15 485	13 367	Geoffrion	704		Marchessault	778		
Richelieu	19 070	18 302			Perrault	838	Beaudreau	625	Bruneau 72
Rouville	18 227	17 520	Drummond	1 033		Durocher	150		
Saint-Hyacinthe	18 877	18 438			Sicotte accl. (1861 et 1867)	1 316	Poulin	1 072	
Bagot	18 841	18 135	Laframboise	1 051		Boucherville	92		
Shefford	17 779	12 034	Huntingdon	1 264		Bessette	1 037		

Divisions électorales	Population		Voix "rouges"	Voix "violette" b.		Voix "bleues"		Autres tendances et voix non classées		
	1861	C.-f. a								
TOTAL RÉGIONAL			4 052	41%	2 154	22%	3 654	37%	72	
Laval	10 507	10 445					Bellerose	633		
Vaudreuil	12 282	10 454	Brasseur	497			Labelle	589		
Soulanges	12 221	10 970			L.-B.-J. Pré- vost	537	Harwood	771		
Deux-Montagnes	18 408	16 866					Duckett	716		
Terrebonne	19 460	18 909			Labrèche- Viger	1 096	J.-B. Daoust accl. (1861)	1 360		
TOTAL RÉGIONAL			497	7%	1 633	23%	S. Morin	1 065		
L'Assomption	17 335	16 721	A. Archambault	800			L. Archambault	989		
Montcalm	14 724	12 259					J. Dufresne accl. (1861 et 1867)	1 441		
Berthier	19 608	19 331			Paquet	1 158	Dostaler	780		
Joliette	21 198	20 073	Melançon	823			Corneiller	885		
TOTAL RÉGIONAL			1 623	24%	1 158	17%		4 095	60%	
TOTAL (Grande région de Montréal)			12 826	33%	6 121	16%		19 733	51%	72

a : population canadienne-française;

b : entre les voix "rouges" et les voix "bleues".

[228]

ÉLECTIONS DE 1863. GRANDE RÉGION DE QUÉBEC ET DE TROIS-RIVIÈRES
Tendances manifestées par la répartition du vote

Divisions électorales	Population		Voix "rouges"	Voix "violetttes" b.		Voix "bleues"		Autres tendances et voix non classées		
	1861	C.-f. a								
Trois-Rivières	6 058	5 367		McDougall	157	Turcotte	211			
Maskinongé	14 790	14 503		Houde	753	G. Caron	679			
Saint-Maurice	11 100	10 919		Lajoie	617	L.-L.-L. Dé-saulniers	601			
Champlain	20 008	19 665				J.-J. Rosa accl. (1861 et 1867)	1 789			
TOTAL RÉGIONAL					1 527	32%	3 280	68%		
Yamaska	16 045	15 601	M. Fortier	864		Smith	477			
Nicolet	21 563	21 383				Gaudet accl. (1867)	1 571			
Drummond-Arthabaska	25 829	19 221	J.-.B.-É. Dorion	1 278		DeCazes	528			
TOTAL RÉGIONAL				2 142	45%		2 576	55%		
Québec-Est	18 770	15 478			Huot accl. (1861)	1 340				
Québec-Centre	23 936	10 819			I. Thibaudeau	898	Simard	624		
Portneuf	21 291	18 686			Childs	42	Brousseau	1 134		
Québec (comté)	27 893	19 657			Evanturel	773	Langevin	421		
Montmorency	11 136	10 708			Tourangeau	367	Cauchon	526		
Charlevoix	15 223	15 089			Gagnon	1 044	Clément	632		
Chicoutimi-Saguenay	16 579	15 170						Price	735	
								Kane	311	
TOTAL RÉGIONAL					4 464	50%	3 887	38%	1 046	12%

Divisions électorales	Population		Voix "rouges"	Voix "violettes" b.		Voix "bleues"		Autres tendances et voix non classées		
	1861	C.-f. a								
Lotbinière	20 018	15 798		Joly accl. (1861)	1 153					
Mégantic	17 889	11 161		Hébert	717	Irvine	858			
Lévis	22 091	20 119		Giroux	1 014	J.-G. Blanchet	1 187			
Dorchester	16 195	13 107		T. Tasche- reau	624	Langevin	661			
Beauce	20 416	19 564		Pozer	391	H.-E. Tasche- reau	1 103			
TOTAL RÉGIONAL					3 899	51%	3 809	49%		
Bellechasse	16 062	16 007		Rémillard	785	O.-C. Portier	459			
Montmagny	13 386	13 275		Blais	557	J.-O. Beaubien	617			
L'Islet	12 300	12 176		L.-S. Caron	624	C.-F. Fournier	600	Ennis	1	
Kamouraska	21 058	20 977		C. Letellier	489	Chapais	1 113			
Témiscouata	18 561	18 156		J.-B. Pouliot accl. (1857 et 1861)	1 995					
Rimouski	20 854	20 043		Sylvain accl. (1861 et 1867)	1 757					
Gaspé	14 077	8 769						Bouthillier accl. (1851 et 1854)	616	
TOTAL RÉGIONAL					6 198	65%	2 789	29%	617	6%
TOTAL (Grande région de Québec et de Trois- Rivières)			2 142	6%	16 088	45%	15 791	44%	1 663	5%

a : population canadienne-française;

b : entre les voix "rouges" et les voix "bleues".

[230]

[...] la politique, dit-on, *sort du domaine de la conscience* [...] On parle religion à tour de bras, mais pour se faire élire on fait faire des centaines de parjures ! [...] Est-on bien sincèrement religieux quand on fait commettre sans sourciller le parjure *par ambition personnelle*. Voilà pourtant ce qu'a fait M. Cartier. Plus de la moitié de ses voteurs ont reçu de l'argent : un sixième au moins ont été assermentés. [...] Tous ces terribles abus seraient de suite mis à néant par l'adoption d'un bon système de scrutin secret. Qui l'oppose ? Ceux qui profitent le plus du système actuel, qui démoralise la population. Le parti libéral demande le scrutin, qui assurerait la liberté des élections et tuerait infailliblement la corruption et conséquemment la commission constante du parjure !! Parlez de cela à M. Cartier. Cet homme si moral et si religieux n'a pas assez de gros rire, de ce rire de claqueur qui le caractérise, à adresser à cette idée hautement moralisatrice ! L'homme sent qu'il ne peut régner que par l'immoralité, et il s'y plongera sans merci et sans honte aussi longtemps qu'il le pourra. Seulement ceux qui le supportent et qui représentent le parti libéral comme ennemi des principes religieux, se mettent dans une singulière contradiction avec eux-mêmes quand ils opposent des réformes dont le but serait de préserver l'idée religieuse et la morale publique des atteintes profondes que leur fait subir le parjure électoral, qui est une des plus grandes plaies, sinon la plus grande, de notre système social.

Ne serait-il pas temps que ceux qui sont autre chose que *marchands de religion* dans notre société : que ceux qui ont la religion dans le cœur et non seulement sur la bouche, se joignent au parti libéral pour adopter le seul système qui puisse tuer la corruption et conséquemment faire disparaître le parjure ⁷⁷⁷ ?

⁷⁷⁷ *Le Pays*, 13 juin 1863.

Le Courrier du Canada également était en faveur du scrutin secret et de la consultation populaire la même journée pour toutes les circonscriptions électorales ⁷⁷⁸. Les élections terminées, Dessaulles publia dans *le Pays* la lettre de sept « Évêques de France » sur les devoirs du clergé en politique. Les sept évêques disaient qu'il n'appartenait pas aux prêtres « comme pasteurs de dire en faveur de qui l'on doit voter parce que cette question ne relève que de la conscience de chacun », parce que ceux-ci devaient être les « pasteurs des vaincus comme des vainqueurs » et parce qu'il n'y avait pas « d'hommes religieux et de bons catholiques que d'un seul côté ». Voilà qui faisait très bien l'affaire du *Pays* ! Le même jour le journal rappela la pastorale de Mgr Bourget sur la neutralité du clergé, pour souligner « une contradiction entre les recommandations de l'Évêque et la conduite de ses subordonnés ». Il ajoutait : « Comment croire que 40 ou 50 curés désobéissent à l'évêque de propos délibéré ⁷⁷⁹ ? »

⁷⁷⁸ *Le Courrier du Canada*, cité par *le Pays*, 9 juillet 1863.

⁷⁷⁹ *Le Pays*, 7 juillet 1863.

[231]

**LES ROUGES.
Libéralisme, nationalisme et anticléricalisme
au milieu du XIXe siècle.**

Chapitre V

Un double échec (1863-1867) et la régression de la tradition radicale

5.1. Le gouvernement Dorion

[Retour à la table des matières](#)

La grande inconnue, au lendemain des élections de 1863, était l'attitude qu'allaient prendre les journaux et les hommes qui avaient été attachés à l'administration Sicotte. Il était question de la naissance possible d'un troisième parti autour de ce dernier. C'est bien ce que souhaitait Mercier du *Courrier de Saint-Hyacinthe*. *L'Ordre*, qui depuis le départ de Fabre était rédigé par Louis Labrèche-Viger, appuyait plutôt le nouveau gouvernement en espérant, comme le parti majoritaire dans le Haut-Canada était au pouvoir, qu'il y aurait moins de raisons d'agiter la question de la représentation proportionnelle. *L'Ordre* estimait qu'il fallait laisser au gouvernement le temps de faire ses preuves : « Égarés aujourd'hui, écrivait-il, par des prédications intéressées et mensongères des hommes tombés, les électeurs de beaucoup de comtés ont refusé leur confiance au ministère sur de simples soupçons. L'expérience d'un seul parlement suffira pour leur démon-

trer leur erreur. » De son côté, à Québec, *le Canadien*, au-dessus des questions de personnalités, invitait à l'unité les partisans de la « cause libérale ». Mais cette unité, il la souhaitait pour la réalisation du programme Macdonald-Sicotte ⁷⁸⁰.

Durant ce temps cependant, l'alliance de Sicotte était recherchée par les Bleus. Jean-Charles Chapais de Kamouraska avait été chargé de rencontrer le député de Saint-Hyacinthe et celui-ci avait même vu, par hasard s'il faut l'en croire, d'autres personnages en vue du parti [232] conservateur, tels Cartier, Cauchon, Langevin et Turcotte. Sicotte, dans une lettre à Chapais, montrait bien qu'il entendait conserver son indépendance vis-à-vis des Rouges et des Bleus, mais il disait tout de même qu'il avait vu Cartier seul et qu'il avait été convenu que les deux hommes compareraient leurs « notes » avant le début de la session. En réponse à Sicotte, Chapais invitait celui-ci à se rendre à Québec une journée avant le 13 août, date fixée pour le début de la session. Sa lettre contient une intéressante définition du rougisme et du conservatisme. Chapais, qui en termes polis reprochait à Sicotte de ne pas prendre parti, écrivait : « Le républicanisme annexionniste ne doit en aucune façon, inspirer la confiance à notre monarchisme connexionniste ⁷⁸¹. » La fréquence des allusions que les journaux favorables au ministère Dorion firent en juillet à l'attitude probable de Sicotte, même si c'était pour dire qu'ils ne croyaient pas à son alliance avec le parti de Cartier, montre que c'est bien ce qu'ils craignaient.

Au début du mois d'août, on apprend que Hector Fabre est passé au *Canadien*. Par ailleurs, la *Réforme* de Louis-Michel Darveau n'a pas l'influence que Dorion et ses amis souhaiteraient. Les ministres Dorion et Letellier de Saint-Just, de même que les députés Rémillard de Bellechasse et Gagnon de Charlevoix, invitent donc Darveau à faire de son journal l'organe du ministère dans la région de Québec. Ces pressions conduisent au remplacement de la *Réforme*, que Darveau rédigeait lui-même, par la *Tribune* qui sera rédigée par Napoléon Aubin ⁷⁸². Mais il n'est pas douteux que la popularité du ministère dans la

⁷⁸⁰ « Revue des journaux », *le Courrier du Canada*, 6 juillet 1863.

⁷⁸¹ Lettres de Sicotte à Chapais et de Chapais à Sicotte, juillet 1863, citées par Julienne Barnard, *les Mémoires Chapais*, Montréal, Fides, 1961, tome 1 (1844-1848), p. 218-223.

⁷⁸² Louis-Michel Darveau, *Histoire de la Tribune*, Québec, 1863.

presse demeurait plus faible à Québec qu'à Montréal : indice, parmi beaucoup d'autres, de la faiblesse du libéralisme dans la région de Québec.

Peu après l'ouverture de la session, ce que les partisans du ministère redoutaient se produisit : par un amendement à l'adresse en réponse au Discours du trône, Sicotte se déclara contre le gouvernement. À ce moment-là, *le Pays* et *le Journal de Saint-Hyacinthe* ne le ménagèrent pas, l'accusant de déclarer la guerre « afin de venger une humiliation » dans ce qui était « une simple affaire personnelle ⁷⁸³ ». On comprend leur soulagement quand l'on apprit que Sicotte avait accepté le poste de juge de la Cour supérieure de Saint-Hyacinthe. Alors que les adversaires de Dorion criaient à la corruption, le *Pays* expliqua assez habilement le geste du gouvernement. « Que pouvait faire M. Sicotte avec trois partisans en Chambre ? », demanda-t-il, en précisant que Sicotte ne [233] pouvait compter que sur les anciens ministres McGee, Evanturel et Abbott et que, contre ses espérances, les faits montraient qu'il ne pouvait détacher du gouvernement les Perrault, Houde, Lajoie, Gagnon, Joly, Pouliot, Rémillard et Sylvain, ni détacher de l'opposition les Ross, Gaudet, Bellerose et Price ⁷⁸⁴. La retraite de Sicotte avait manifestement le double effet de consolider la ligne de division des partis dans le Bas-Canada et de favoriser l'autorité chez les libéraux des leaders qui avaient les idées les plus avancées, ceux de la grande région de Montréal. Il faut souligner que parmi les huit députés qui selon le *Pays* appuyaient le gouvernement, mais que Sicotte avait espéré s'attacher, un seul, J.-X. Perrault du comté de Richelieu, était de la grande région de Montréal. Par ailleurs, les libéraux de Québec étaient divisés, semble-t-il, à la fois par des questions de personnalités et des questions idéologiques. P.-G. Huot avait difficilement accepté d'avoir été ignoré au profit d'Evanturel en 1862 et de Thibodeau en 1863 dans la formation des ministères Sicotte et Dorion ⁷⁸⁵. D'autre part, les relations étaient assez mauvaises entre le propriétaire de *la Tribune*, Darveau, et le gouvernement Dorion. À la lecture de la brochure de Darveau expliquant l'histoire du lancement de la *Tribune* et de sa vente à Aubin, on peut croire qu'il y avait, d'un

⁷⁸³ *Le Pays*, 25 août 1863 et *le Journal de Saint-Hyacinthe*, 3 septembre 1863.

⁷⁸⁴ *Le Pays*, 10 septembre 1863. Aussi *le Pays*, 3 octobre 1863.

⁷⁸⁵ Louis-Michel Darveau, *Nos hommes de lettres*, Montréal, Stevenson, 1873, p. 117.

côté, les libéraux qui entendaient travailler dans la même perspective que ceux de Montréal, tels Aubin, Marc-Aurèle Plamondon et Téléphore Fournier et, de l'autre, ceux qui étaient mécontents du leadership de Montréal et qui se comportaient de façon plus indépendante à son égard ⁷⁸⁶.

La position des ministres bas-canadiens était donc fragile. Pendant toute la session, qui dura de la mi-août à la mi-octobre, ils furent en minorité devant les Bleus de Cartier et les conservateurs anglophones du Bas-Canada. Dans ces conditions, l'action du gouvernement ne pouvait être éclatante. Il n'y eut, en effet, de remarquable que la déclaration du ministre des Finances Holton, affirmant qu'il faudrait avec le temps recourir à la taxe directe sur la propriété foncière, et y habituer la population.

Par contre, la deuxième moitié de 1863 fut fertile en événements politico-religieux d'autant plus importants que Dorion était au pouvoir. En juillet, on annonça la nomination de Maurice Laframboise comme ministre des Travaux publics à la place de Drummond, qui avait été défait aux élections. Le député de Bagot dut donc faire renouveler son mandat. Il eut un adversaire redoutable, le docteur Desrosiers de Saint-Hugues. [234] Laframboise était le beau-frère de Dessaulles. On le disait rouge comme ce dernier. Desrosiers était le beau-frère de Georges-Étienne Cartier. L'enjeu de la lutte était considérable et les deux partis tenaient à l'emporter. Mercier, au *Courrier de Saint-Hyacinthe*, et la *Minerve* laissèrent planer des doutes sur les principes religieux et nationaux de Laframboise tandis que *le Journal de Saint-Hyacinthe*, comme *le Pays*, répondait simplement : « M. Laframboise a toujours voté pour les écoles séparées, pour la colonisation, pour l'agriculture, pour la religion, pour le Bas-Canada, pour l'économie et contre la représentation basée sur la population ⁷⁸⁷. »

En annonçant la victoire de Laframboise par 1276 voix contre 912, *le Journal de Saint-Hyacinthe* se félicita de la défaite des « tories ». Il souligna en particulier qu'elle s'était produite malgré les sermons politico-religieux de cinq curés du comté de Bagot contre le parti libéral où contre les Rouges. Il y avait dix paroisses dans le comté. Sainte-Hélène et Saint-Hugues, dont les curés étaient dénoncés par *le*

⁷⁸⁶ Louis-Michel Darveau, *Histoire de la Tribune*, passim.

⁷⁸⁷ *Le Journal de Saint-Hyacinthe*, 6 août 1863.

Journal, n'avaient donné qu'environ le quart de leurs voix à Laframboise. Par contre, Acton et Saint-Liboire, où toujours selon *le Journal* il y avait aussi eu intervention ecclésiastique, lui avaient donné plus des trois quarts de leurs voix ⁷⁸⁸. Raphaël Fontaine laissa entendre que l'article du *Courrier* dans lequel on l'accusait de « ruiner l'influence du clergé [...] de semer contre lui la défiance et le soupçon » n'était pas de Mercier mais d'une plume qui savait manier les « fleurs de rhétorique religieuses ⁷⁸⁹ ».

On en était là quand la nomination de Sicotte comme juge déclencha une autre campagne électorale, cette fois dans le comté de Saint-Hyacinthe même. En 1861, avec Morison comme candidat, les Rouges n'avaient réussi à enlever que 38 % des suffrages à Sicotte. Aux élections générales de 1863, celui-ci avait été élu par acclamation. Sicotte n'étant plus là, Rouges et Bleus allaient se faire face directement. Les premiers s'entendirent sur la candidature d'Augustin-Cyrille Papineau, neveu de Louis-Joseph Papineau et cousin de Dessaulles. Les autres choisirent Rémi Raymond, frère du supérieur du collège de la ville. Encore une fois il fut question d'annexionnisme, de *Rep by Pop* et d'enseignement de la religion : encore une fois les Rouges se défendirent énergiquement et encore une fois ils accusèrent le clergé de jeter tout son poids du côté de leurs adversaires ⁷⁹⁰. *Le Pays* cita en particulier les paroles d'un curé qui aurait dit en chaire :

[235]

Vous savez, mes frères, que je ne me mêle pas de politique : mais vous admettez bien que dans la paroisse, je suis probablement celui qui est le plus au fait de la politique du pays.

Eh bien, il y a dans notre politique deux partis : l'un, mauvais, qui ne respecte pas le clergé et tend à détruire la religion : l'autre, bon, qui veut faire fleurir la religion. Ce dernier est le bon parti, et c'est à celui-là que j'appartiens ⁷⁹¹.

⁷⁸⁸ *Le Journal de Saint-Hyacinthe*, 13 août 1863.

⁷⁸⁹ *Le Journal de Saint-Hyacinthe*, 20 août 1863.

⁷⁹⁰ *Le Journal de Saint-Hyacinthe*, 21 et 28 septembre 1863.

⁷⁹¹ *Le Pays*, 1er octobre 1863.

Le journal rouge de Montréal s'attacha aussi à montrer que l'attitude des prêtres du Collège de Saint-Hyacinthe contrastait avec celle de l'évêché. Dessaulles écrivait :

On montre à l'Évêché de St.-Hyacinthe une sagesse, un tact et un jugement parfaits, relativement aux luttes politiques. Pourquoi les subalternes ne suivent-ils pas ce bel et haut exemple ?

Pourquoi le Collège est-il si ardent quand l'Évêché est si prudent ?

Pourquoi s'exposer à voir diminuer le respect et la sympathie dont cette maison a toujours joui ?

Pourquoi heurter de front, avec plus d'ardeur que de sagesse, l'opinion presque universelle de la localité où l'on a toujours rencontré tant de bienveillance, de cordialité, d'encouragement, de support actif, de sympathies constantes et de dévouement inaltérable ?

Les Messieurs du Collège ne voient-ils pas que le contraste si frappant que l'on remarque entre l'Évêché et leur maison frappe les esprits, a son effet sur le public, et que l'on se demande partout « Pourquoi abstention stricte ici, et intervention si active là ? »

Je ne veux certes pas contester à messieurs les membres du Clergé de se former telle opinion qu'ils croient juste sur les choses et sur les hommes en politique, mais il me semble que la plus simple réflexion leur indique qu'ils se compromettent en heurtant de front l'opinion publique si évidente, si énergiquement sentie et exprimée de leurs amis ?

Y a-t-il beaucoup de mal à les supplier de se renfermer dans leur rôle de prêtres dévoués à l'éducation ? Est-ce leur manquer de respect que de les prier, dans leur propre intérêt, de ne pas sortir de ce rôle que leur état leur impose et dans lequel leurs propres supérieurs leur conseillent de se renfermer ⁷⁹² ?

⁷⁹² *Le Pays*, 29 septembre 1863.

À l'« influence indue » du clergé s'ajoutait, selon le Pays, celle des passages gratuits dans les wagons du Grand Tronc, la distribution de whisky et les achats de « citrouilles » à cinq dollars ⁷⁹³ ! De toute façon, [236] Raymond fut vainqueur avec une majorité d'environ 350 voix et environ 55% des suffrages. Les souvenirs de cette campagne allaient rester comme des plaies vives. Il faut retenir en particulier la détérioration définitive des rapports entre le Collège de Saint-Hyacinthe et le rédacteur du Pays, Louis-Antoine Dessaulles.

La campagne électorale de septembre 1863 était à peine terminée que Dessaulles devenait la vedette d'une autre guerre écrite et verbale. Cyrille Boucher, ancien rédacteur de *l'Ordre*, l'avait attaqué à propos de sa conférence sur le Progrès prononcée en 1858, à l'Institut canadien. De la conférence aux problèmes de l'Institut et de là aux problèmes des relations entre la foi et la raison, il n'y avait qu'un pas. Bientôt, le rédacteur du Pays se trouva entraîné dans une discussion acerbe qui, le ton étant aussi important que le fond, était de nature à cristalliser les craintes que l'on avait devant le libéralisme sur le plan religieux. Au moment où les journaux ministériels s'employaient à montrer que le gouvernement n'était pas à la remorque du Haut-Canada et de George Brown, en soulignant par exemple que les affaires de l'administration venaient d'être enlevées à la Banque du Haut-Canada pour être confiées à la Banque de Montréal, ou que contre l'opinion de Brown on n'entendait pas, en attendant la fin des travaux de construction des édifices publics à Ottawa, transférer le siège du gouvernement de Québec à Toronto ⁷⁹⁴, le débat que menait Dessaulles arrivait mal et risquait de diviser les partisans du ministère. À la fin du mois de novembre 1863, Labrèche-Viger écrivait dans *l'Ordre* que l'opinion du rédacteur du Pays n'était pas celle de tous les libéraux, qu'il croyait, lui, « dans l'intérêt du parti ministériel, devoir exprimer [son] regret sincère de voir la rédaction du Pays se lancer dans des dissertations philosophiques qui n'avanceront guère les intérêts du parti libéral en Canada » et enfin que les polémiques comme celle qui était en cours avaient déjà formé l'écueil sur lequel le parti libéral s'était brisé ⁷⁹⁵. *Le*

⁷⁹³ *Le Pays*, 3 octobre 1863.

⁷⁹⁴ *Le Journal de Saint-Hyacinthe*, 16 novembre 1863.

⁷⁹⁵ *L'Ordre*, 27 et 30 novembre 1863.

Franco-Canadien de Saint-Jean se déclara du même avis. À la fin de décembre 1863, on annonçait le retrait de Dessaulles comme rédacteur du *Pays* et sa nomination au poste de greffier de la Cour des sessions de la paix à Montréal.

Cependant *le Pays* n'allait pas pour autant devenir un journal libéral dans le genre de *l'Ordre*. Charles Daoust, le successeur de Dessaulles, qui revenait au journal « après cinq ans de repos dans le calme de la vie privée » ne ménagea pas ses éloges à son prédécesseur et il précisa que [237] s'il ne frappait pas aussi fort, son intention était bien de « frapper aussi juste » :

En effet, je succède, sans me flatter de pouvoir le remplacer, à un homme qui s'est distingué dans la culture des lettres, et dont les talents supérieurs, les fortes études, les convictions profondes exprimées en un style ferme, élégant et pur, ont jeté un grand lustre sur le journalisme. De tous les écrivains qui ont suivi la politique canadienne, c'est lui qui a le plus hardiment abordé les questions, soit qu'elles se rattachassent aux principes fondamentaux de la constitution, aux finances, à la législation parlementaire ou à l'administration départementale.

Aussi, la retraite de l'honorable M. Dessaulles est-elle une perte que le parti libéral devra ressentir profondément et qu'il lui sera difficile de réparer. Cela seul explique suffisamment la joie que nos adversaires ont manifestée à la nouvelle de son départ. Il les avait tellement malmenés dans la discussion : il avait si vigoureusement fouetté les brocanteurs et les hypocrites de l'ancien régime, que l'espoir d'une trêve leur paraissait être la meilleure fortune que le ciel pût leur envoyer.

Sans avoir la prétention de faire ici le panégyrique de M. Dessaulles, ou de le défendre contre les attaques furieuses dont il a été l'objet, j'ai voulu dire ces choses afin de repousser, autant qu'il est en moi, les éloges anticipés que m'ont adressés certaines feuilles et qui n'étaient qu'un prétexte pour injurier mon prédécesseur, ou une manière détournée d'amollir le courage de la rédaction future ⁷⁹⁶.

⁷⁹⁶ *Le Pays*, 12 janvier 1864.

La session de 1864, ouverte le 19 février, montra que le ministère avait une majorité trop faible pour gouverner. Dans le Bas-Canada, les journaux ministériels eux-mêmes étaient visiblement embarrassés de le défendre avec énergie. Il fut bien question au Parlement et dans la presse de négociations à entreprendre relativement au Traité de réciprocité, dont le terme approchait, de l'élargissement du canal Welland, de l'Intercolonial et du Grand Tronc, de l'annexion des Territoires du Nord-Ouest. Mais la presse libérale ne trouva de plaisir qu'à défendre le projet de loi d'Antoine-Aimé Dorion pour réformer les pratiques électorales.

Cette mesure, plus que les autres, paraissait originale et conforme à la tradition politique libérale. Si elle n'allait pas jusqu'au scrutin secret, elle prévoyait par exemple que les élections se feraient dans toutes les circonscriptions en même temps et en un seul jour : elle augmentait le nombre de bureaux de scrutin et liait leur établissement [238] au nombre d'électeurs. Mais le projet tomba avec la démission du gouvernement Macdonald-Dorion, un mois après le début de la session de 1864. C'était la faiblesse des libéraux du Bas-Canada qui avait amené l'administration à poser ce geste. Ceux-ci devaient bien reconnaître qu'ils étaient mieux placés, avec 25 sièges environ sur 65, pour constituer une bonne opposition que pour gouverner.

Leur année d'exercice du pouvoir n'avait pas été très éclatante, mais elle avait au moins servi à démontrer que leurs liens avec George Brown n'étaient pas aussi étroits et contraignants que voulaient le montrer leurs adversaires. C'était là un élément important pour l'avenir. Une semaine avant la fin de la session, Brown avait repris sa motion du 12 octobre 1863 demandant la formation d'un comité d'étude des problèmes constitutionnels. Les libéraux du Bas-Canada allaient pouvoir définir leur propre politique.

5.2. Échec de la tentative d'accommodement avec les autorités ecclésiastiques locales

[Retour à la table des matières](#)

On avait intérêt à présenter les libéraux comme dangereux pour toutes les institutions et les traditions du Canada français. Ainsi parut à l'été de 1863, dans *le Journal de Québec*, une série d'articles d'un correspondant de Rimouski qui entendait démontrer qu'il y avait bel et bien des « rouges » et qu'ils représentaient un grand danger. L'auteur, il faut le souligner, désirait faire la preuve de l'erreur du *Courrier du Canada* qui avait quelque temps plus tôt recommandé d'abandonner les étiquettes de Rouges et de Bleus. Ces articles, réunis en brochure sous le titre *le Rougisme en Canada : ses idées religieuses, ses principes sociaux et ses tendances anti-canadiennes*, voulaient montrer que les Rouges menaçaient à la fois la religion, l'ordre social et l'existence nationale du Canada français ⁷⁹⁷.

Pour ce faire, l'auteur rappelait par exemple, au chapitre de la religion, les polémiques de Dessaulles, sa conférence sur Galilée, et les propos du jeune Arthur Buies. Il avait même déniché le numéro du 18 janvier 1850 de *l'Avenir* qui affirmait que le clergé était trop riche et que la « lecture de l'Évangile » était sans doute la seule cause de la supériorité [239] des nations protestantes ⁷⁹⁸. Les Rouges ne respectaient ni la parole donnée ni l'autorité. P.-G. Huot avait trahi Fournier : Holton et Dorion avaient conçu de « sourdes menées » pour supplanter Sicotte : les Rouges de Québec n'hésitaient pas à « employer la démagogie pour soulever le petit peuple ⁷⁹⁹ ». Les Rouges enfin « rougissaient » de s'appeler Canadiens, manquaient de loyauté à la

⁷⁹⁷ L.-H. Huot, *le Rougisme en Canada : ses idées religieuses, ses principes sociaux, ses tendances anti-canadiennes*, Québec, A. Coté et Cie, 1864. Huot signait simplement « Un Observateur », ce qui fit que plusieurs crurent que J.-C. Taché était l'auteur de la brochure. Sur Huot, voir M. Nantel, « Avocats admis au Barreau de 1849 à 1868 » *Bulletin des recherches historiques*, XLI (1935) : 685. A l'époque de la Confédération il était greffier de la Couronne en chancellerie.

⁷⁹⁸ L.-H. Huot, *op. cit.*, p. 13 et 38.

⁷⁹⁹ *Ibid.*, p. 39-47.

reine et étaient conquis à l'idée de l'annexion aux États-Unis ⁸⁰⁰.

Tout cela n'était pas très fort. J.-B.-É. Dorion écrivit dans *le Défricheur* que c'était pour nuire au parti libéral qu'on avait « exhumé *l'Avenir* et Trépassé ». L'« Enfant terrible » publia la liste des treize premiers rédacteurs de *l'Avenir*, et des quatre autres qui s'étaient ajoutés plus tard, pour pouvoir affirmer que ni Dessaulles, ni Pierre Blanchet, ni A.-A. Dorion, n'avaient participé à la rédaction du journal qu'il avait dirigé de 1847 à 1852. Il laissa entendre que les deux premiers avaient pu être cités comme correspondants. À propos de A.-A. Dorion, il déclara de façon catégorique : « Le procureur-général n'a jamais eu le moindre intérêt dans la publication de ce journal, soit comme propriétaire, comme collaborateur, comme correspondant ou comme écrivain de quelque genre que ce soit ⁸⁰¹. »

Le Rougisme en Canada parut au moment où A.-A. Dorion essayait de faire l'unité des libéraux, avancés et modérés, au moment où l'on apprenait que Sicotte allait faire la guerre au gouvernement J.S. Macdonald-Dorion, et au moment de l'élection partielle dans Bagot. Le texte arrivait à point, pour les adversaires des libéraux.

Selon Dessaulles, les adversaires de Laframboise dans Bagot « voulaient à toute force faire du tapage et crier religion aux portes des églises ». Mais les libéraux leur donnèrent la réplique avec vigueur. Dessaulles, Wilfrid Dorion, Rodolphe Laflamme, J.-B.-É. Dorion, Louis Labrèche-Viger, vinrent appuyer la candidature du nouveau ministre du cabinet Dorion. Des curés, on le sait, discoururent, dans leur église et en dehors, contre les Rouges. Il n'est pas nécessaire de connaître tous les détails relatifs à l'intervention du clergé dans la lutte électorale. Peut-être faut-il faire exception pour un petit fait rapporté par *le Pays* : à Acton, un dimanche, les cloches invitant les fidèles aux vêpres couvrirent [240] durant une demi-heure la voix de J.-B.-É. Dorion qui haranguait une assemblée... ⁸⁰².

De même, dans l'élection de Saint-Hyacinthe, qui faisait suite à la nomination de Sicotte comme juge, les Rouges s'estimèrent injuste-

⁸⁰⁰ *Ibid.*, p. 51-60.

⁸⁰¹ *Le Défricheur*, 18 août 1863, cité par J.-C. Saint-Amant, *Un coin des cantons de l'Est*, Drummondville, La Parole, 1932, p. 293. On a dû indiquer par erreur 18 février 1863.

⁸⁰² *Le Pays*, 6 août 1863.

ment traités. Avec les familles Dessaulles et Papineau qui y avaient des racines, son collègue influent et réputé, ses deux journaux qui se livraient à une guerre d'idées, Saint-Hyacinthe était sans doute la petite ville la plus remarquable du Canada français. Il faut voir avec quelle prudence et avec quels ménagements le rédacteur du Pays, Louis-Antoine Dessaulles, invita d'abord les professeurs du Collège à ne pas intervenir dans les luttes politiques. Il écrivait vers la fin de la campagne électorale qui opposait A.-C. Papineau et le frère du supérieur Raymond :

Ne suis-je pas autant l'ami de cette utile maison, en lui donnant un avis certainement sage, celui de se tenir strictement dans sa sphère, que ceux qui par intérêt personnel ou par convoitises politiques, la flattent quand elle en sort dans leur sens ?

Je ne veux pas offenser, mais je veux dire à tous ce que je crois être juste et sensé, laissant à l'opinion publique de décider si c'est moi qui me trompe, ou ceux qui oublient quelquefois un peu trop que le parti qu'ils suivent est partout celui du désordre et de la violence, celui de la maladministration et de l'immoralité politique ⁸⁰³.

En octobre 1863, l'Institut canadien nommait un comité pour « s'enquérir des moyens propres à aplanir les difficultés survenues entre Sa Grandeur l'Évêque de Montréal et l'Institut ⁸⁰⁴ ». Faisaient partie de ce comité le docteur Emery Coderre, Joseph Doutre, Louis-Antoine Dessaulles et le jeune Wilfrid Laurier qui, après avoir été membre de l'Institut canadien-français, était passé à l'Institut canadien. Manifestation de bonne volonté ou signe de faiblesse ? On peut croire que sur le plan politique on aurait bien aimé faire la paix et ne plus porter le handicap de l'opposition déclarée du clergé : de plus, certains membres s'inquiétaient du maintien des censures : enfin une certaine fatigue commençait peut-être à se manifester chez les aînés qui voulaient en finir avec cette affaire avant de céder la place à une nouvelle

⁸⁰³ *Le Pays*, 29 septembre 1863.

⁸⁰⁴ *Annuaire de l'Institut canadien pour 1866*, Montréal, Le Pays, 1866, p. 23.

génération. Arthur Buies, qui faisait partie de cette deuxième génération de l'Institut, allait écrire dans ses *Réminiscences* :

On voyait peu les anciens : ils se montraient rarement à nos séances, excepté aux occasions solennelles et quand il fallait donner de notre institution une opinion considérable. Le fait est qu'une [241] espèce de dégoût s'emparait de plus en plus des libéraux en renom, et que, voyant le terrain leur échapper davantage tous les jours, ils aimaient mieux se retirer que de se compromettre encore plus sur l'arène brûlante où la jeunesse seule pouvait impunément se risquer. Puis il y avait d'autres considérations : on avait vieilli, on était père de famille, ce qui rendait l'intérieur plus difficile à quitter après les journées de travail : on avait des affaires, des soucis, des intérêts, mille choses qui n'embarrassent pas la jeunesse, de sorte que les hommes arrivés étaient bien aise de trouver des remplaçants... ⁸⁰⁵.

Mais il ne faut pas croire qu'on était prêt à céder, sur le fond de la question, devant les exigences de Mgr Bourget. La rencontre qui eut lieu entre les membres du comité et l'évêque de Montréal fut cordial, selon le témoignage même de Dessaulles. Mais elle n'eut pas de suites immédiates.

Durant ce temps, la querelle avait repris à propos des relations de l'Institut avec la France. Un correspondant de *la Minerve*, Laurent-Olivier David, avait en effet dénoncé le rationalisme et l'impiété qu'on affichait dans la société. Il avait écrit en s'adressant aux membres de l'Institut :

Vous êtes les représentants de l'esprit philosophique et du rationalisme : voilà ce que vous êtes. Votre drapeau est celui de l'impiété : liberté d'examen et de penser, voilà votre devise. C'est pourquoi nous vous répudions. Vous croyez à la toute puissance de la raison, vous déclarez que le courant régénéra-

⁸⁰⁵ Cité par Léopold Lamontagne, Arthur *Buies*, Montréal, Fides, « les Classiques canadiens », 1959, p. 67-68.

teur et civilisateur émane de la pensée et de la philosophie, et nous, nous prétendons que la raison seule ne peut enfanter que l'erreur et conduire les sociétés à l'abîme.

Dessaules répliqua :

Le correspondant de la *Minerve part* de là pour instruire une fois de plus le procès de cette incorrigible raison, tant de fois réprouvée, tant de fois condamnée en dernier ressort et qui a toujours l'audace d'exister. C'est à elle qu'il attribue les *bouleversements sociaux, les révolutions qui noient les peuples dans les flots de sang, les folies, les crimes et les dégradations de l'humanité.*

Vraiment ce vieux réquisitoire est bien usé, et les prétendus défenseurs de la religion qui essaient encore de s'en servir, font preuve d'une insigne maladresse ou d'une pauvreté déplorable. C'est sur le compte de la raison qu'ils mettent les révolutions et les bouleversements de la société. Ont-ils donc oublié que la religion aussi se glorifie [242] de révolutionner le monde ? *Et renovabis faciem terrae !* Le christianisme n'a-t-il pas profondément bouleversé la civilisation antique ? Ses missionnaires n'ont-ils pas l'intention de produire un effet du même genre dans la Chine, dans le Japon et dans tous les pays où ils tentent de l'introduire ⁸⁰⁶ ?

Et il ajouta qu'il ne fallait pas davantage imputer à la raison les excès commis en son nom, comme sous la Révolution française, que mettre au compte de la religion « toutes les horreurs dont les hommes se sont rendus coupables » en son nom ⁸⁰⁷.

Dessaules avait également décidé de se défendre à propos de sa conférence sur le Progrès. On l'accusait d'avoir puisé à des sources suspectes ses idées sur les origines de l'homme et d'avoir prétendu que

⁸⁰⁶ *Le Pays*, 14 novembre 1863.

⁸⁰⁷ *Ibid.*

celui-ci n'était qu'un « singe perfectionné ⁸⁰⁸ ». Il nia avoir jamais fait une telle affirmation. Dessaulles et son principal antagoniste, Cyrille Boucher, citèrent des témoins. Pour sa part, Dessaulles obtint les témoignages du docteur Coderre, de Joseph Doutre, de Médérie Lanctôt et de Francis Cassidy ⁸⁰⁹. La question en jeu n'était pas sans lien avec celle du rationalisme. Dessaulles, dont on disait qu'il avait attribué la création au hasard, était accusé de matérialisme et d'athéisme. Il se défendait dans *le Pays* et dans *le Journal de Saint-Hyacinthe* contre les attaques de *la Minerve* et du *Courrier*. Le dimanche, après la messe, les adversaires s'affrontaient à la porte de l'église de Saint-Hyacinthe, devant des paroissiens qui devaient être assez mal préparés à décider de quel côté était la vérité dans un affrontement où la question de fond était celle de l'évolution.

Dessaulles reproduisit dans *le Pays* des passages de la conférence incriminée. Il disait qu'après l'évolution du monde de la nature et du monde animal jusqu'au singe, « type d'animal le plus rapproché de l'homme », était venu l'homme, « suprême et dernier effort de la nature » qui introduisait enfin dans le monde la « raison et l'intelligence ». Puis il concluait : « Il me paraît donc strictement vrai, Messieurs, que la nature, ou plutôt le Créateur, a suivi, dans la création des êtres, un ordre particulier, une méthode définie, rigoureuse, une série de perfectionnements sur l'œuvre de la veille. Chaque âge géologique voyait s'accomplir un progrès sur l'âge précédent ⁸¹⁰. » Pouvait-on être catholique et voir ainsi les choses ? Dessaulles le croyait. Il rappela que les savants catholiques [243] ne considéraient plus les jours de la Genèse comme des jours de vingt-quatre heures et il cita même l'opinion de Pie VII et des passages de traités de géologie qui avaient reçu *l'imprimatur* de tel ou tel évêque de France ⁸¹¹.

Ce qui était une querelle sur l'utilisation de l'Écriture sainte et des hypothèses scientifiques modernes était aussi, et davantage pour le plus grand nombre, un conflit d'autorité ou d'influence dans la société

⁸⁰⁸ *Le Pays*, 11 août et 27 octobre 1863.

⁸⁰⁹ *Le Pays*, 14 novembre 1863.

⁸¹⁰ *Le Pays*, 14 et 17 novembre 1863 : le *Journal de Saint-Hyacinthe*, 16 novembre 1863.

⁸¹¹ *Le Pays*, 14 et 17 novembre 1863 : le *Journal de Saint-Hyacinthe*, 16 novembre 1863.

canadienne-française. C'est ce qui explique que la discussion dégénéra bientôt en questions de personnalités. On reprocha à Dessaulles d'être « hostile à la religion [et] au clergé », tandis qu'il dénonçait le « Tartuffe » Cyrille Boucher, qui flattait le clergé mais qui, avant de rédiger *la Patrie*, avait offert ses services comme assistant-rédacteur au journal protestant *le Semeur* ⁸¹². Encore une fois, d'ailleurs, on attaqua l'intégrité de Dessaulles en revenant sur le fait qu'il avait eu en sa possession des fonds municipaux à l'époque de sa participation à l'administration municipale de Saint-Hyacinthe.

Dessaulles écrivit dans *le Pays*, pour défendre l'Institut : « rationalisme signifie opposition au principe d'autorité *en religion* » : « jamais un mot n'est sorti de l'Institut contre ce principe ». L'Institut enseignerait qu'un peuple peut se passer de religion ? L'Institut serait hostile au clergé ? Non, répondait-il,

- JAMAIS, QUAND IL SE TIENT DANS SA SPHERE LEGITIME ! Toujours, quand il veut confondre le spirituel avec le temporel, et au moyen de celui-là dominer celui-ci.

Nous réclamons l'indépendance de l'esprit humain dans l'ordre légal, dans l'ordre politique, dans l'ordre civil et social ! Dans l'ordre religieux, nous laissons cela à la conscience de chacun : nous ne nous en mêlons pas ⁸¹³ !

Et pourquoi ce mépris pour la raison ? Pourquoi les erreurs de la raison en prouveraient-elles la « fausseté absolue » ? Fallait-il conclure à la fausseté de la religion à cause de la guerre des Hussites, du massacre des Albigeois, de la Saint-Barthélémy, des « dragonnades » et de l'Inquisition ? La religion devait-elle être tenue responsable des « excès du fanatisme » et des atrocités qui avaient « laissé loin derrière elles les plus grands écarts commis au nom de la liberté pendant la révolution française ⁸¹⁴ » ? Et le rédacteur du *Pays* de décrire les horreurs et les [244] injustices de l'Inquisition, en les opposant aux paroles de tolérance d'une dizaine d'apôtres et de Pères de l'Église ! Dans

⁸¹² *Le Pays*, 17 novembre 1863.

⁸¹³ *Le Pays*, 21 novembre 1863.

⁸¹⁴ *Le Pays*, 24 novembre 1863.

la même page, il attaquait l'Institut canadien-français et Hector Fabre, qu'il accusait d'avoir importé au Canada le nom de Montalembert pour le mêler « un peu indiscretement peut-être à nos luttes locales ».

Pendant qu'au premier institut le jeune Arthur Buies prononçait une conférence sur « le Progrès et la Raison ⁸¹⁵ », le président de l'Institut canadien-français avait défini la mission de celui-ci en disant qu'il avait été fondé « pour opposer un solide obstacle aux mauvaises tendances du siècle et pour conserver intacte notre nationalité ». Dessaulles, qui était aguerri et qui faisait flèche de tout bois, tenta de donner, citations à l'appui, une leçon de libéralisme à ceux qui, selon lui, se réclamaient de Montalembert sans le comprendre. Il écrivit :

Nous pourrions multiplier ces citations et démontrer jusqu'à l'évidence que l'illustre et courageux défenseur des catholiques de France comprend son siècle autrement que ne font l'Institut-Canadien-Français et son Président. Il ne croit pas que les tendances du siècle soient mauvaises en elles-mêmes puisqu'il trouve l'avenir de la société dans la conciliation du catholicisme avec la démocratie. Il ne veut pas qu'on se pose comme un obstacle en travers de son siècle, mais qu'on s'associe au mouvement de l'esprit humain pour le diriger. Lequel des deux a raison c'est une question que nous ne voulons pas résoudre : cependant, nous sommes bien aise que l'Institut-Canadien-Français ait ainsi affiché au grand jour ses principes rétrogrades et son attachement à un régime qui n'a, comme le dit M. le comte de Montalembert, qu'un seul tort, mais un tort capital : celui d'être mort et bien mort ⁸¹⁶.

C'est le lendemain que, dans *l'Ordre*, Labrèche-Viger déclarait les polémiques philosophiques nuisibles au parti libéral. Puis ce furent *le Canadien* et son rédacteur Hector Fabre, puis *le Franco-Canadien*. Bientôt Dessaulles écrivit, mais sur un ton passablement plus modéré que celui de ses derniers articles, qu'il refusait de croire que ses textes n'avaient « aucune actualité ». Il ne pouvait considérer comme « pu-

⁸¹⁵ Léopold Lamontagne, *Arthur Buies*, p. 60.

⁸¹⁶ *Le Pays*, 26 novembre 1863.

rement philosophique la grande question de savoir si *le libéralisme est pour les peuples le fléau que la réaction prétend, et si le despotisme est la plus grande bénédiction qui puisse tomber sur eux* ⁸¹⁷ ». Deux jours plus tard, dans ce qu'il disait être son dernier article sur le libéralisme et le rationalisme, Dessaulles assurait ses adversaires des bonnes dispositions des chefs libéraux pour les croyances religieuses du peuple canadien-français. Il écrivait donc :

[245]

... il n'est pas un homme important du parti libéral ou démocratique, ce qui est la même chose au fond, qui ne soit pas prêt non seulement à *accepter* les conditions religieuses de la population canadienne, mais qui ne soit aussi prêt à affirmer qu'il ne désire pas voir changer ou modifier ces conditions ⁸¹⁸.

Environ deux semaines plus tard, on apprenait que Dessaulles avait démissionné de son poste de rédacteur du *Pays*. Ses nouvelles fonctions de greffier d'une cour d'assises allaient aussi l'amener à démissionner de son poste de conseiller législatif. Peut-être est-il juste de croire que, son nom étant un peu devenu un épouvantail, il importait aux libéraux de lui enlever la vedette pour priver les adversaires de leur parti d'un argument. De toute façon, on donna un grand banquet d'adieu en son honneur, auquel participa Antoine-Aimé Dorion et que présida Joseph Doutre ⁸¹⁹. De son côté, la presse conservatrice n'était pas loin de partager unanimement l'avis de *la Minerve* qui trouva pour saluer le départ de Dessaulles le compliment suivant : « nous dirons simplement qu'avec M. Dessaulles disparaît la grande plaie du journalisme Canadien-Français ⁸²⁰ ».

L'ex-rédacteur du *Pays* était-il sincère quand il disait, dans ses adieux à ses lecteurs, qu'il sortait de la vie publique parce qu'il croyait l'« avenir du pays et du parti libéral assuré » ? Il ajoutait : « Nous laissons le champ de la lutte, voyant la religion aussi florissante que ja-

⁸¹⁷ *Le Pays*, 1er décembre 1863.

⁸¹⁸ *Le Pays*, 3 décembre 1863.

⁸¹⁹ *Le Journal de Saint-Hyacinthe*, 20 décembre 1863.

⁸²⁰ *La Minerve*, citée par le *Journal de Saint-Hyacinthe*, 20 décembre 1863.

mais. [...] Nous prévoyons aussi, sans grand effort d'esprit, que la religion se maintiendra forte et puissante malgré la présence au pouvoir de ce ministère que l'on trouve si *rouge* que parce que l'on n'a pas pu s'y fourrer ⁸²¹. »

Dessaulles n'entendait manifestement pas se retirer complètement des affaires publiques. Il poursuivit en particulier, dans les pages du Journal de *Saint-Hyacinthe*, avec le supérieur Raymond, la discussion à propos de l'influence politique des professeurs du collège et à propos de l'influence de la maison sur *le Courrier*. Dans ses chroniques, l'abbé Tétreau note en janvier 1864 :

Notre ville présente un triste spectacle depuis quelques jours. On n'y entend parler que de procès suscités par des animosités politiques.

Certain avocat du parti rouge semble vouloir s'ériger en persécuteur.

[246]

Nous-mêmes, nous ne sommes pas exempts de toutes tracasseries.

Mr L.A. Dessaulles nous fait une guerre de plume.

S'il faut que les hommes actuellement au pouvoir y soient encore seulement un an, notre état social et politique sera tout-à-fait déplorable ⁸²².

Parallèlement à tout cela, Dessaulles a obtenu un verdict favorable dans une action pour libelle contre son accusateur, dans l'affaire des fonds de la municipalité de Saint-Hyacinthe ⁸²³, et il a soumis le texte de sa célèbre « lecture » sur le « Progrès » à l'évêque Larocque de Saint-Hyacinthe pour en faire vérifier l'orthodoxie ⁸²⁴. Celui-ci, après avoir dit son « vif désir de pacifier les partis », dont il regrettait les

⁸²¹ *Le Pays*, 24 décembre 1863.

⁸²² *Les Chroniques de l'abbé Tétreau*, Séminaire de Saint-Hyacinthe, janvier 1864.

⁸²³ *Le Journal de Saint-Hyacinthe*, 18 janvier 1864.

⁸²⁴ *Le Journal de Saint-Hyacinthe*, 14 décembre 1863.

« agressions mutuelles », confirma que Dessaulles n'avait ni prétendu que l' « homme n'est qu'une espèce de singe perfectionné » ni que la création fût due au hasard. Cependant, il lui reprocha de n'avoir pas assez bien marqué la séparation entre l'homme et la nature, ni l'origine unique de la race humaine, origine qui, précisait-il, ne pouvait remonter, tout au plus, qu'à « un peu plus de sept mille ans ⁸²⁵ ». L'avis officiel était accompagné d'un commentaire plus personnel dans lequel l'évêque soulignait à Dessaulles qu'il avait abordé là un sujet dangereux et qu'il avait, ce faisant, accordé trop peu à la Révélation et trop à la raison. Mgr Larocque terminait même par cette invitation à la soumission, dans l'affaire de l'Institut :

Si vous vouliez donc entendre, de ma part, un conseil d'ami, je vous engagerais à ne plus traiter dans des Articles de Journaux ou dans des lectures devant une jeunesse qui n'est pas déjà trop religieuse, des sujets propres à éloigner de l'Église de Dieu. Je vous engagerais à ne pas persister à ne vouloir pas reconnaître, quoiqu'en pense la *Sentinelle* de la foi, certains torts constitutifs et de détail, d'une Institution qui, dans mon humble opinion, pourrait et devrait prendre une meilleure direction ⁸²⁶.

Encore une fois on était revenu à la question de l'Institut canadien ! À la fin de 1863, l'Institut existait toujours, avec une bibliothèque de 5 586 volumes dont 1253 avaient été prêtés au cours de l'année. Onze membres s'étaient retirés durant ce temps mais on en avait admis quarante-cinq, ce qui au total donnait à la société 478 membres ⁸²⁷. Le [247] 1er février 1864, Dessaulles écrit à Mgr Bourget pour demander des explications sur l'absence de suites à l'entrevue de l'automne de 1863. Il oppose la « douceur et l'esprit de charité, d'indulgence, d'impartialité » de l'évêque de Saint-Hyacinthe à la rigueur de celui de Montréal. Celui-ci a publié le 25 décembre un mandement et fait parvenir le 6 janvier, une circulaire au clergé sur les « erreurs

⁸²⁵ « Copie de lettre de Mgr Larocque à l'Hon. L.-A. Dessaulles, 28 décembre 1863 », ACAM, dossier 901.135, 863.4, *Institut canadien - Correspondance (1847-1876)*.

⁸²⁶ *Ibid.*

⁸²⁷ *Le Pays*, 14 janvier 1864.

du temps ⁸²⁸ ». Dessaulles ne fait pas mention du jugement sur l'Institut de l'évêque de Saint-Hyacinthe. Aussi l'évêque de Montréal écrit-il immédiatement à Mgr Larocque pour lui demander des explications. Celui-ci lui envoie alors une copie de la lettre adressée à Dessaulles, regrette l'utilisation que ce dernier a fait de ses propos, et souligne que ceux-ci ne contenaient particulièrement pas d'approbation de l'Institut.

En février et en mars 1864, l'Institut adopte deux résolutions qui indiquent une volonté d'entente avec l'autorité ecclésiastique. D'abord il écarte une conférence sur « la raison et la foi » qui devait être donnée sous son patronage et ensuite, de façon plus générale, il proclame :

Que la constitution de l'Institut-Canadien, en ne demandant compte à aucun de ses membres de sa foi religieuse, n'implique en cela la négation d'aucune vérité ou autorité religieuse, et laisse subsister dans leur intégrité les responsabilités et les devoirs individuels des membres dans leurs rapports avec les cultes établis : que pour placer la liberté religieuse, admise dans cette institution, au-dessus de toute espèce de conflit et à l'abri de tout malaise, il est essentiel d'éviter avec soin de traiter ou discuter toute question qui pourrait blesser les susceptibilités religieuses d'aucun des membres de cette institution. Qu'en conséquence il serait désirable qu'aucune lecture ou discussion ne pût donner lieu à aucune plainte à cet égard ⁸²⁹.

Dessaulles et le président de l'Institut, C.-F. Papineau, rencontrent peu après Mgr Bourget pour lui faire part du désir de la majorité « d'aplanir les difficultés existantes » et lui proposer « une espèce de séquestre » des livres qu'il jugerait dangereux. Les membres catholiques de l'Institut n'auraient eu accès à ces livres qu'avec l'autorisation

⁸²⁸ *Mandements, lettres pastorales, circulaires et autres documents publiés dans le diocèse de Montréal depuis son érection, Montréal, 1887-1926, vol. 4, p. 420-442 et 442-447. « Lettre de L.-A. Dessaulles à Mgr Bourget », ACAM, dossier 901.135, 864.1, Institut canadien - Correspondance (1847-1876).*

⁸²⁹ *Annuaire de l'Institut canadien de Montréal pour 1866, p. 22.*

du président ou du comité de régie. En prenant congé, Papineau et Dessaulles laissent le catalogue de la bibliothèque pour que Mgr Bourget y indique les livres qu'il réprovoque. Ils lui demandent de les prévenir quand il sera prêt à les rencontrer de nouveau ⁸³⁰.

[248]

Six mois passent. Pendant ce temps, Arthur Buies fait publier sa première et sa seconde *Lettre sur le Canada*. Il y revendique le droit au libre examen et y dénonce le « pouvoir occulte ⁸³¹ ». *Le Pays*, pour sa part, cite l'archevêque de Paris qui a dit : « le progrès est une loi de Dieu, le prêtre doit l'aimer et reconnaître les formes politiques et sociales qu'il amène ⁸³² ». Au mois de novembre 1864, c'est encore Dessaulles, d'ailleurs devenu président d'une association visant à établir un théâtre français à Montréal ⁸³³, qui rencontre Mgr Bourget avant le départ de celui-ci pour Rome, afin de lui demander le catalogue de la bibliothèque de l'Institut et les indications de l'évêque. Le catalogue est intact. Mgr Bourget explique qu'il s'y trouve bien des titres de livres condamnables mais il estime qu'il aurait été peine perdue de les indiquer.

C'est l'explosion. Dessaulles, à qui l'évêque de Montréal reproche « de la fausseté de caractère » et qui a été « très directement invité à [se] retirer », bondit et rédige pour Mgr Bourget une lettre qui montre combien les deux hommes se redoutent et, peut-être, se méprisent. Dessaulles écrit qu'il a deviné qu'il est impossible de « s'entendre en faisant quelques légères concessions *des deux côtés* », vu l'obstination et l'inflexibilité invincible de l'évêque de Montréal. Il lui souligne que ce qui se passe dans le diocèse de Montréal ne pourrait arriver dans aucun diocèse de France. Il l'accuse d'utiliser contre l'Institut une « tactique d'écrasement », et de ne viser qu'à « abattre l'Institut n'importe comment ». Puis, après être revenu sur l'accusation de « fausseté de caractère », Dessaulles se permet de rappeler un fait « qui est encore très peu connu mais qui peut donner la mesure de la latitude que peuvent quelquefois se donner ceux qui voient si facilement de la

⁸³⁰ *Ibid.*, p. 23.

⁸³¹ Arthur Buies, *Lettres sur le Canada*, 1er et 2^e, Montréal, imprimé pour l'auteur, 1864 et 1867.

⁸³² *Le Pays*, 8 septembre 1864.

⁸³³ *Le Pays*, 28 octobre 1864.

fausseté de caractère chez autrui » : le mandement public de 1862, qui recommandait au clergé de demeurer neutre entre les partis, avait été suivi, précise-t-il, à l'occasion des élections de 1863, d'une circulaire secrète « qui faisait sentir aux curés la nécessité d'abattre le « parti rouge » par tous les moyens possibles ⁸³⁴ ».

Aucune entente avec Mgr Bourget ne pouvait manifestement plus être atteinte, du moins par l'intermédiaire de Dessaulles. Celui-ci demeurait influent et il semble bien qu'on ne chercha pas à jeter entre l'évêché et l'Institut d'autres ponts que celui que lui et Mgr Bourget avaient coupé. On décida donc d'un appel à Rome, ou plutôt « dix-sept membres catholiques... en leur nom » décidèrent de porter l'affaire devant le Saint-Siège ⁸³⁵. [249] Cela se passait quelques mois après la publication, le 8 décembre 1864, de l'encyclique *Quanta Cura* et du *Syllabus* des erreurs du siècle. L'article quatre-vingt du *Syllabus* condamnait le « Progrès, le libéralisme et la civilisation moderne » !

5.3. Les Libéraux contre la fédération de l'Amérique du Nord britannique

[Retour à la table des matières](#)

La démission du ministère Macdonald-Dorion, au printemps de 1864, avait été provoquée par l'impossibilité pour Dorion d'avoir l'appui de la majorité des députés du Bas-Canada. Le retour au pouvoir des conservateurs avec le ministère Taché-John A. Macdonald fournit à la presse conservatrice canadienne-française une belle occasion de souligner la faiblesse des libéraux. Le parti conservateur ne prétendait à rien de moins qu'au rôle de porte-parole exclusif de la population canadienne-française. Jean-Baptiste-Éric Dorion, dans *le Défricheur*, entreprit de démontrer l'injustice de cette prétention par des calculs et des commentaires qui firent le tour de la presse libérale. Sous le titre de « Conservateurs et libéraux », *le Pays* présenta aussi la liste des députés canadiens-français et la composition de la population des comtés qu'ils représentaient :

⁸³⁴ « Lettres de L.-A. Dessaulles à Mgr Bourget, novembre 1864 », ACAM, dossier 901.135, 864.3, *Institut canadien - Correspondance (1847-1876)*.

⁸³⁵ *Annuaire de l'Institut canadien de Montréal pour 1866*, p. 24.

Nos adversaires ne cessent de proclamer à grand bruit dans leurs journaux qu'ils représentent la grande majorité de la population canadienne française et que nos principes politiques sont repoussés par la masse de nos compatriotes. Le tableau suivant, emprunté à notre estimable confrère du *Défricheur*, fait voir jusqu'à quel point cette assertion est fausse. On y verra que les libéraux représentent 21 Comtés, et les conservateurs, 27. Les libéraux représentent 342,355 canadiens-français et 37,739 d'autres origines, tandis que les conservateurs représentent 388,688 canadiens français et 60,832 d'autres origines. [...] Tout bien compté, la différence n'est pas grande entre nous, et il reste acquis à la vérité que la majorité dont les conservateurs se glorifient avec tant d'ostentation n'est due qu'à la partie anglaise de la représentation. Voilà où en est réduit ce grand parti qui prétend avoir seul le droit de gouverner le pays, et cela au nom de la nationalité canadienne française ⁸³⁶.

Le ministère conservateur serait le ministère du Canada français ? Non, répondaient les journaux libéraux. On veut savoir ce qu'il est ? C'est [250] le « ministère du Grand Tronc ⁸³⁷ » ! Et le Grand Tronc forme « un état dans l'État ⁸³⁸ ». Toute la politique conservatrice favorise les privilégiés :

Un des caractères les plus saillants de la politique générale du torysme - celui que nous considérons le plus propre à la faire répudier par le peuple - consiste dans la protection aveugle, systématique, presque exclusive qu'il accorde aux capitalistes, au haut commerce, et aux spéculateurs, au détriment de l'immense majorité de la population représentée par les classes agricoles et ouvrières ⁸³⁹.

⁸³⁶ *Le Pays*, 21 avril 1864. Aussi *l'Ordre*, 6 avril 1864 et *le Journal de Saint-Hyacinthe*, 7 avril 1864.

⁸³⁷ *Le Journal de Saint-Hyacinthe*, 7 avril 1864.

⁸³⁸ *Le Pays*, 9 avril 1864.

⁸³⁹ *Le Journal de Saint-Hyacinthe*, 21 avril 1864.

Le chef du parti libéral du Bas-Canada, Antoine-Aimé Dorion, H.-G. Joly, député de Lotbinière, et Luther Holton furent invités à faire partie du comité dont la formation avait été proposée par George Brown pour étudier les problèmes constitutionnels. Selon le témoignage de celui-ci, les libéraux du Bas-Canada s'y montrèrent peu intéressés ⁸⁴⁰. Holton se prononça contre la conclusion des travaux remise le 14 juin 1864 qui disait : « On a constaté qu'il existait chez les membres du comité un sentiment très prononcé en faveur d'un système fédératif, appliqué soit au Canada seul, soit à toutes les provinces de l'Amérique du Nord. » Antoine-Aimé Dorion, pour sa part, refusa même de prendre part aux délibérations ⁸⁴¹. Les relations entre Brown et les libéraux du Bas-Canada, de plus en plus relâchées depuis 1858, approchaient du point de rupture. Au-dessus des divisions des partis, Brown pensait maintenant qu'il fallait d'abord régler la question constitutionnelle. Quand le gouvernement Taché-Macdonald subit une motion de censure et qu'on lui chercha un successeur, McDougall et Mowatt acceptèrent de faire partie d'un ministère de coalition avec les conservateurs du Haut-Canada et du Bas-Canada. Rouges et libéraux du Bas-Canada étaient donc isolés, en face d'un ministère dont le programme était de chercher dans le système fédéral les solutions aux problèmes constitutionnels du Canada.

La Tribune et *le Journal de Saint-Hyacinthe* publièrent un discours de M. de Sales La Terrière devant le Conseil législatif qui préconisait le divorce du Haut et du Bas-Canada ou le « rappel de l'Union ⁸⁴² » : mais on s'appliqua surtout, dans la presse libérale, à montrer les « torys aux genoux de George Brown ». L'occasion était belle de dénoncer l'alliance [251] Brown-Cartier pour un parti qui avait souffert des dénonciations de la part de Cartier et de ses partisans, et de son alliance avec le propriétaire du *Globe*. Les journaux libéraux furent d'autant plus féroces dans leurs commentaires que la presse conservatrice canadienne-française voyait dans la coalition un

⁸⁴⁰ Brown à la Chambre d'assemblée, cité par *le Pays*, 6 août 1864.

⁸⁴¹ *Débats parlementaires sur la question de la confédération des provinces de l'Amérique du Nord, 3e session, 8e Parlement provincial du Canada*, Québec, Hunter, Rose et Lemieux, 1865, p. 378.

⁸⁴² *Le Journal de Saint-Hyacinthe*, 20 juin 1864.

coup mortel porté aux Rouges. *Le Pays* ne manqua pas d'écrire que l'on était à « manger avec volupté la boue que l'on [avait] lancée depuis dix ans ⁸⁴³ », et s'il montra que Brown avait été dupe dans l'aventure, il réserva ses expressions les plus dures pour les chefs conservateurs canadiens-français. L'éditorial du 28 juin 1864 du journal rouge de Montréal était intitulé « Hypocrites et Traîtres ». Il accusait particulièrement le « colonel » Taché et Cartier d'avoir engagé le Bas-Canada « dans la voie d'une confédération basée sur le principe ruineux [...] de la représentation basée sur la population », et il se terminait par les phrases suivantes :

Le sacrifice est consommé : il l'est, Dieu merci, par les *saints... par les colonnes de l'autel, par les sauveurs de la nationalité* : le libéralisme s'en lave les mains. Mais quand seront arrivés les jours mauvais que l'on prépare, on nous trouvera toujours aux premiers rangs dans la mêlée pour sauver au moins les débris de ce drapeau que des mains sacrilèges viennent de livrer à l'ennemi ⁸⁴⁴.

De son côté, *le Journal de Saint-Hyacinthe* se moqua de *la Minerve* et des conservateurs, dont l'avis sur Brown avait tout à coup changé et qui faisaient maintenant de celui-ci « un petit saint que tous canonisent à l'envie ⁸⁴⁵ ». À la liste des membres du ministère de coalition, « religieux, national et patriotique », *le Journal* ajouta ce simple commentaire : « La grande famille est au grand complet ⁸⁴⁶ ! » Ainsi étaient exprimés à la fois, sur le ton de la démagogie, une réponse des Rouges à la démagogie de leurs adversaires et leur volonté d'être considérés comme des porte-parole valables du Canada français.

Durant l'été de 1864, les journaux libéraux ne manquèrent aucune occasion de dénoncer le projet de fédération du gouvernement. Alors que les journaux ministériels du Bas-Canada avaient du mal à faire ressortir les avantages du système projeté, *le Pays*, *la Tribune*, *le Dé-*

⁸⁴³ *Le Pays*, 21 juin 1864.

⁸⁴⁴ *Le Pays*, 27 juin 1864.

⁸⁴⁵ *Le Journal de Saint-Hyacinthe*, 23 juin 1864.

⁸⁴⁶ *Le Journal de Saint-Hyacinthe*, 4 juillet 1864.

fricheur et le *Journal de Saint-Hyacinthe* le montraient comme plein de danger. On utilisait la satisfaction manifeste du *Globe* et des journaux du Haut-Canada. Dans le *Défricheur*, J.-B.-É. Dorion prophétisa que la confédération entraînerait l'« amoindrissement des Canadiens-français et l'institution [252] de la taxe directe ⁸⁴⁷ ». *L'Ordre* et le *Franco-Canadien* étaient opposés au plan mis de l'avant par la coalition : le *Canadien* était assez tiède : et Honoré Mercier démissionna de son poste de rédacteur du *Courrier de Saint-Hyacinthe* pour n'avoir pas à défendre ce plan. Au total, la *Minerve*, organe de Cartier, le *Journal de Québec*, organe de Joseph Cauchon, et le *Courrier du Canada*, organe des conservateurs indépendants dans la région de Québec, ne réussirent pas facilement à montrer que les Canadiens français tireraient profit des changements constitutionnels qui étaient proposés.

Le Pays et le *Journal de Saint-Hyacinthe* entreprirent parallèlement, au mois de juillet, une série d'articles sur ces changements constitutionnels. Dans *le Pays*, après être remonté à 1760, 1774 et 1791, après avoir fait mention du projet d'union de 1822 et de la révolution de 1837, Charles Daoust cita les extraits les plus importants du rapport Durham sur le problème national dans le Bas-Canada. Il souligna en particulier la volonté de l'homme d'État anglais de désarmer le nationalisme canadien-français, son premier plan de confédération, puis son plan en deux étapes qui allait de l'union législative des deux Canadas à l'union fédérale de toute l'Amérique anglaise. Il rappela surtout que Durham avait bien prévu que cette évolution se ferait grâce à l'utilisation des ambitions personnelles. Il appliqua ce principe à la situation du moment, en se demandant si la « constitution, abstraction faite des ambitions qui la dévorent » en était arrivée à un point où il était devenu « impossible de la faire fonctionner ». Le rédacteur du *Pays* dénonçait donc le système qui, selon lui, allait diminuer l'influence des députés au Bas-Canada dans le Parlement central, qui laisserait au contrôle de celui-ci les grandes affaires financières, et qui ne ferait de la chambre locale du Bas-Canada « guère autre chose qu'un grand conseil municipal ⁸⁴⁸ ». *La Minerve* protesta en écrivant qu'au contraire la « confédération serait le coup de grâce donné à l'œuvre de Lord Durham, bien loin d'en être la continuation », et que la confédé-

⁸⁴⁷ *Le Journal de Saint-Hyacinthe*, 11 juillet 1864.

⁸⁴⁸ *Le Pays*, 16, 21 et 23 juillet 1864.

ration c'était le « rappel de l'Union », c'était le « Bas-Canada, - le *Canada-français - libre* dans sa sphère, [...] réglant à volonté son existence intérieure et son économie sociale, civile et religieuse ». Daoust se hâta de répondre :

Ne sera-ce pas beau, dit la *Minerve* ? Nous serons chez nous : nous ferons notre législation locale, en un mot, nous nous gouvernerons comme nous l'entendrons dans le Bas-Canada. Le gouvernement fédéral ! Belle affaire, vraiment. Il ne s'occupera que des intérêts communs à toutes les provinces ! Vous n'avez donc jamais songé à l'étendue de ces intérêts communs et combien ils auront d'influence [253] sur les intérêts particuliers. Puis une fois montés dans la barque et engagés dans le courant, savez-vous bien où vous aborderez ⁸⁴⁹.

Pour sa part Raphaël Fontaine, dans *le Journal de Saint-Hyacinthe*, prétendit que la question constitutionnelle posée aux Canadiens français se réduisait à la proposition de Shakespeare « *to be or not to be* », que la « gravité extrême » de la situation ne pouvait échapper à personne et que l'on préparait « un nouvel exemple du résultat inévitable de l'alliance du pot de fer avec le pot de terre ». L'Union n'ayant pas produit l'assimilation, on pensait donc à l'« instrument plus puissant, plus terrible de la fédération », qui allait mettre en face d'un Canadien français non plus deux Anglo-Saxons mais sept ⁸⁵⁰. Il n'est pas douteux que l'opposition des Rouges à la confédération comportait des motifs partisans et purement opportunistes. Les dénonciations de l'alliance avec Brown et les mises en garde contre un régime qui était décrit comme une machine susceptible d'amener la « taxe directe » sont de cet ordre. Mais il y avait manifestement plus que cela.

Toutefois, le passé des Rouges était pour eux un handicap. Il était bien facile, pour leurs adversaires, de les acculer à la défensive en rappelant que Dorion et ses collègues du Bas-Canada dans le ministère libéral de 1858 avaient été disposés à collaborer avec Brown dans

⁸⁴⁹ *Le Pays*, 28 juillet 1864.

⁸⁵⁰ *Le Journal de Saint-Hyacinthe*, 18, 21, 25 et 28 juillet 1864.

le règlement de la question de la représentation, ou que le comité libéral de 1859 avait recommandé le recours au système fédéral. On pouvait répondre qu'en 1858 il avait été question de corrections, de changements dans la représentation du Haut-Canada, mais avec des garanties pour le Bas-Canada, ou qu'en 1859 les libéraux avaient en vue une fédération limitée aux deux Canadas, tandis qu'en 1864 les conservateurs avaient pensé à une fédération de toutes les colonies anglaises de l'Amérique du Nord. C'était juste, mais peu convaincant. Le fait est que les libéraux avaient été comme les conservateurs conscients des difficultés constitutionnelles et que, comme eux, ils les avaient crues inévitables. En 1864, le Pays écrivait : « Si nous étions prêts, en 1858, à entrer dans la voie des changements constitutionnels, parce qu'il ne paraissait pas alors y avoir d'autre issue possible aux difficultés, le temps et l'expérience nous ont appris à juger autrement les choses ⁸⁵¹. » Mais le journal rouge de Montréal n'avait pas de solution de rechange à la confédération pour régler le problème de l'instabilité des gouvernements incapables de se maintenir [254] avec la confiance de la majorité respective des représentants du Haut et du Bas-Canada.

Le 3 septembre 1864 paraissait à Montréal le premier numéro d'un journal né pour s'opposer, au nom du Canada français, au projet ministériel de fédération. *L'Union nationale* remplaçait *la Presse* et avait les mêmes propriétaires. L'avocat Médéric Lanctôt en était le personnage central. Lanctôt, fils du notaire Hippolyte Lanctôt, patriote de 1837 exilé en Australie, et candidat démocrate aux élections de 1851, avait été à vingt ans rédacteur « rouge » du *Courrier de Saint-Hyacinthe*, puis étudiant en droit dans le bureau de Joseph Doutre et Charles Daoust ⁸⁵². Il avait été et demeurait lié au parti libéral. Mais dans les jeunes collaborateurs de *l'Union nationale* il y avait à la fois des libéraux comme Lanctôt, L.-A. Jetté, J.-F. Rainville et Toussaint Thomson et des conservateurs comme Ludger Labelle, Joseph-M. Loranger et H.-P. Letendre. Comme son titre l'indiquait, le nouveau journal entendait faire l'unité au-dessus des partis. Son programme avait été formulé dans une série de résolutions qui étaient le résultat d'une réunion tenue environ un mois plus tôt. Une de ces résolutions disait :

⁸⁵¹ *Le Pays*, 6 août 1864.

⁸⁵² L.-O. David, *Souvenirs et biographies*, 1870-1910, Montréal, Beauchemin, 1911, p. 7-18.

Considérant qu'en principe tout changement organique ou constitutionnel est dangereux, et que les gouvernants ne doivent y avoir recours que dans le cas de nécessité absolue.

Considérant que la nécessité d'aucun tel changement dans la constitution actuelle du pays n'a été établie ni prouvée d'une manière satisfaisante ;

Considérant que, lors même qu'il serait admis que des changements organiques et constitutionnels sont devenus nécessaires, il n'a pas été prouvé que la fédération et la confédération seraient de nature à promouvoir les intérêts du Bas-Canada et à protéger ses droits : mais qu'au contraire les difficultés politiques, les conflits sectionnels et les embarras administratifs, dont le pays souffre, augmenteraient considérablement, et que ces nouvelles formes de gouvernement seraient beaucoup plus dispendieuses et requerraient l'imposition de la taxe directe ;

Considérant que dans le cas où des changements organiques seraient devenus ou deviendraient plus tard nécessaires, le seul changement favorable au Bas-Canada, et qu'en justice il a droit de demander, serait le rappel pur et simple de l'union législative qui lui a été imposée contre sa volonté clairement exprimée ;

Considérant que si le Bas-Canada acceptait la confédération et la fédération, il renoncerait au droit bienfaisant et juste de demander, [255] et à l'espoir d'obtenir la dissolution de l'union législative actuelle, dans le cas où la nécessité d'un changement organique deviendrait absolu ;

En conséquence votre comité en est arrivé à la conclusion que la confédération et la fédération seraient préjudiciables aux intérêts du Bas-Canada, mettraient son autonomie en danger et seraient une renonciation virtuelle au plus important de ses droits, savoir : le rappel pur et simple de l'union législative actuelle ⁸⁵³.

Parmi la quarantaine de signataires du rapport de l'assemblée, tenue le 8 août 1864, on peut remarquer les noms de Wilfrid Laurier, L.-O. David et George E. Clerk, rédacteur du *True Witness*, journal ca-

⁸⁵³ *L'Union nationale*, 3 septembre 1864.

tholique anglophone de Montréal. Par ailleurs le prospectus du journal disait de façon plus explicite :

De l'aveu de tous, le rappel de l'union seul nous donnerait l'indépendance d'action que requiert l'avenir des Bas-Canadiens [...] Ce sera un beau jour que celui où nous aurons le rappel de l'Union. On verra s'élargir l'horizon de nos destinées, [...] et plus tard, il nous est permis de l'espérer, notre drapeau occupera parmi les nations de ce continent, la place à laquelle lui donnent droit les grandes idées civilisatrices dont la France est le foyer ⁸⁵⁴.

Le Pays fit bon accueil à l'*Union nationale*. Toutefois, sans insister, le journal rouge indiqua ce qui le séparait du nouveau journal, qu'il considérait comme un allié contre la confédération. Sur la question du « rappel » de l'Union, *le Pays* souligna que les libéraux du Bas-Canada avaient déjà préconisé cette mesure mais pour ajouter qu'il était peut-être un peu tard, en 1864, « pour surmonter les difficultés que le temps [avait] entassées sur la voie de cette importante réforme ». D'autre part, *le Pays* tint à faire remarquer que l'existence des partis lui paraissait nécessaire « sous un gouvernement constitutionnel ⁸⁵⁵ ». Le journal libéral définissait sa position quelques jours plus tard en disant son attachement aux « doctrines libérales » et à l'« alliance naturelle », « momentanément brisée », avec les réformistes du Haut-Canada. Mais il ajoutait : « ... le *Globe* a mauvaise grâce de formuler des reproches à notre adresse et de nous blâmer de ce que nous faisons cause commune avec la grande majorité de nos compatriotes sur la question de la confédération ». *Le Pays* expliquait que son opposition au plan de confédération mis de l'avant venait encore de grandir depuis qu'on avait écrit dans le *Globe* que les gouvernements locaux n'auraient que des pouvoirs délégués ⁸⁵⁶. [256] Ainsi le journal des Rouges essayait-il de concilier sa fidélité au libéralisme et sa fidélité au nationalisme.

⁸⁵⁴ *Ibid.*

⁸⁵⁵ *Le Pays*, 6 septembre 1864.

⁸⁵⁶ *Le Pays*, 10 septembre 1864.

Déjà les gens au pouvoir avaient lancé le mouvement qui devait amener la réalisation du grand changement constitutionnel qu'ils espéraient. En septembre, le Canada envoya des délégués à la Conférence de Charlottetown et en octobre eut lieu la Conférence de Québec. Des échos qui parvenaient des délibérations, *le Pays* retint d'abord que dans l'éventualité de la confédération, le Canada aurait à payer non plus les cinq douzièmes du coût de la construction de l'Intercolonial, comme dans le projet du ministre Macdonald-Sicotte, projet qui avait provoqué la démission de Antoine-Aimé Dorion, mais bien le double puisque, comme l'avait expliqué le ministre Galt, trois millions de Canadiens contribueraient proportionnellement avec six cent mille habitants des Maritimes. *Le Pays* retint également le plaidoyer de John A. Macdonald pour « un fort gouvernement central - une grande législature centrale - une construction pour une union qui aura tous les droits de la souveraineté, excepté ceux qui seront donnés aux gouvernements locaux ». Au lendemain de la Conférence, *le Pays* résumait ainsi son jugement sur le cours des événements :

On voit dans quel sens se font les progrès de la confédération. Chemin de fer intercolonial, gouvernement fort, centralisé dans la législature centrale, législatures locales réduites aux proportions de conseils de village, à la merci du « pouvoir souverain » : loi de milice avec dépenses énormes, créations d'une marine, et tout cela couronné d'un bon ministère tory qui pillera à droite et à gauche pour garder ses créatures ⁸⁵⁷ !

Un peu plus tard, vers la fin de la Conférence de Québec, le même journal, dans un article intitulé « Quelques traits de la nouvelle constitution », marquait son opposition à la nomination autocratique des conseillers législatifs par la couronne et traitait d'absurdité la qualification foncière. Il ne manquait pas de souligner que le *Globe* venait d'inviter ses lecteurs à se réjouir de ce que le principe de la représentation basée sur la population eût été « consacré par la convention de Québec ⁸⁵⁸ ». Même réaction au *Journal de Saint-Hyacinthe*, qui ajou-

⁸⁵⁷ *Le Pays*, 27 septembre 1864.

⁸⁵⁸ *Le Pays*, 25 octobre 1864.

tait de façon un peu tendancieuse :

Le nombre des députés bas-Canadiens à la chambre fédérale sera éternellement de 65 que notre population se double, se décuple même, nous n'aurons jamais plus de 65 membres au Congrès !... Les [257] autres provinces ne resteront pas stationnaires comme nous. A mesure que leur population augmentera leur représentation augmentera aussi dans la même proportion. C'est très juste cela, TRES ANGLAIS ET TRES TORY, surtout ⁸⁵⁹.

Raphaël Fontaine venait d'avoir une escarmouche avec *le Courrier du Canada*. Le journal de Québec avait cru découvrir des sentiments annexionnistes chez le rédacteur du *Journal de Saint-Hyacinthe* qui, après avoir rendu compte du peu d'intérêt de la métropole pour la défense du Canada, avait écrit que la « politique anglaise » rendait « inévitable », en cas d'invasion, l'absorption du Canada par les États-Unis, et qui avait conclu « sera-ce un malheur ⁸⁶⁰ ? » *Le Courrier du Canada* s'était scandalisé de voir Fontaine soupirer après le moment où « nos 800 000 compatriotes seront noyés dans 30 millions de Yankees-peuple matériel, impie, et chez lequel les notions des bons principes et des saines doctrines ne sont qu'à l'état de souvenir ». Le rédacteur du *Journal* s'était défendu d'être partisan de l'annexion et il avait même précisé que s'il fallait choisir entre les deux maux, il préférerait le moindre, soit la Confédération ⁸⁶¹. C'étaient de tels accrochages qui donnaient lieu à l'accusation d'annexionnisme que les conservateurs portaient contre les Rouges. Effectivement, la différence entre ceux-ci et ceux-là était une différence d'attitude, de degré d'admiration ou d'attachement pour les États-Unis ou pour la Grande-Bretagne. Entre *le Journal de Québec* et *le Pays*, au même moment, la discussion portait sur la valeur comparée des institutions monarchiques et des institutions républicaines ⁸⁶².

⁸⁵⁹ *Le Journal de Saint-Hyacinthe*, 31 octobre 1864.

⁸⁶⁰ *Le Journal de Saint-Hyacinthe*, 6 octobre 1864.

⁸⁶¹ *Le Journal de Saint-Hyacinthe*, 13 et 20 octobre 1864.

⁸⁶² *Le Pays*, 22 octobre 1864.

Le chef libéral Antoine-Aimé Dorion publia au début du mois de novembre 1864 un manifeste adressé à ses électeurs du comté de Hochelaga. *Le Pays*, *l'Ordre* et *le Journal de Saint-Hyacinthe* le reproduisirent dans leurs pages ⁸⁶³. Sur le ton modéré qui était toujours le sien, Dorion commençait par souligner la gravité des circonstances et par faire le résumé de ce que l'on savait du projet fédéral. Puis, venait la critique. Il expliquait son opposition à un système qui lui paraissait « tout simplement une Union Législative déguisée » avec des « gouvernements locaux dont les pouvoirs ser [aient] à peu près nuls et qui ne servir [aient] qu'à surcharger les contribuables de dépenses inutiles ». Les journaux libéraux avaient déjà insisté sur le caractère centralisé du système fédéral préparé par le gouvernement. Dorion soulignait aussi l'attitude [258] défiante à l'égard du peuple que manifestaient l'abandon de l'électivité des membres du Conseil législatif, la préparation de la nouvelle constitution dans le secret et l'absence de consultation populaire. Cet aspect des choses n'avait pas échappé non plus à la presse d'opposition. Toutefois, le chef libéral, qui disait s'opposer particulièrement à la fédération avec les Maritimes, motivait cette opposition par des considérations économiques. Il avait toujours été opposé à la construction de l'Intercolonial et il estimait limitées les possibilités de commerce entre le Canada et la région atlantique. En cela, il se distinguait d'une bonne partie de ses partisans politiques qui avaient plutôt insisté sur le statut de minorité qu'accentuerait pour le Bas-Canada la fédération avec deux, trois ou quatre provinces atlantiques anglophones.

Antoine-Aimé Dorion croyait qu'il eût été facile de « satisfaire le Haut-Canada en lui donnant quatre ou cinq membres de plus qu'au Bas-Canada, tout en conservant l'égalité dans le Conseil Législatif ». Cette proposition était-elle la solution de rechange des libéraux canadiens-français ? Il est sûr qu'elle ne tenait pas compte de toutes les données du problème. De son côté, dans *le Défricheur*, le frère du chef libéral invitait le peuple à se manifester et à exprimer son opposition à la Confédération. Il prophétisait que le clergé, malgré les espérances de *l'Union nationale*, ne s'élèverait pas contre le projet et que

⁸⁶³ *Le Pays*, 8 octobre, *l'Ordre*, 9 octobre, *le Journal de Saint-Hyacinthe*, 10 octobre 1864.

de tout cela résulterait l'imposition de la « taxe directe » ⁸⁶⁴ ».

Entre la Conférence de Québec et le moment où se réunit le Parlement du Canada-Uni pour discuter de la Confédération, les adversaires du projet organisèrent des manifestations publiques dans plusieurs comtés, particulièrement dans la région de Montréal. L'idée de convoquer ces assemblées était commune aux gens de *l'Union nationale* et aux libéraux. Dès le mois d'août 1864, les gens qui avaient donné naissance à *l'Union nationale* avaient défendu cette idée. De son côté, Antoine-Aimé Dorion avait terminé son manifeste aux électeurs de Hochelaga en invitant ceux-ci à faire connaître énergiquement leurs vues sur le changement constitutionnel. À Montréal même, une assemblée ⁸⁶⁵ eut lieu, au cours de laquelle C.-S. Cherrier, G.-E. Clerk, Charles Laberge, Médéric Lanctôt, Rodolphe Laflamme et Wilfrid Dorion prirent la parole. Comme on le voit, il y avait collaboration des Rouges et du mouvement de *l'Union nationale*.

Cependant cette collaboration n'était pas toujours facile, comme le montre la querelle acerbe qui entourait la conférence que Gonzalve Doutre [259] prononça à l'Institut canadien, à la fin de 1864, sur « le Principe des nationalités ⁸⁶⁶ ». Doutre avait voulu donner la réplique au jeune Jean-Baptiste Couillard qui avait prononcé une conférence intitulée « Un essai sur la nationalité au Canada » et dans laquelle, selon le compte rendu du *Pays*, il avait « dénoncé les tendances anti-nationales de la confédération et le danger qui s'ensuivrait pour nos institutions, notre langue et nos lois ». Le jeune frère de Joseph Doutre s'était présenté la semaine suivante à la même tribune, avec le but avoué de replacer son prédécesseur « sur le terrain de l'humanité qu'il avait mis un peu de côté ». Doutre, dans un texte qui était très XVIIIe siècle, prenait les différences ethniques et religieuses de haut, il dénonçait les « théories déraisonnables des prétendus patriotes » et il montrait que la base de la nationalité ne devait pas être d'abord la communauté de langue et de religion, mais bien la « conscience des intérêts communs ». L'« impulsion puissante de l'intérêt bien entendu » devait conduire au progrès. Appliquant ces principes au Canada

⁸⁶⁴ *Le Défricheur*, 27 octobre 1864.

⁸⁶⁵ *Le Pays*, 9 février 1865, Voir aussi *Discours sur la Confédération prononcés par C.-S. Cherrier, Charles Laberge et G.-E. Clerk*, Montréal, 1865.

⁸⁶⁶ Gonzalve Doutre, *le Principe des nationalités*, Montréal, *Le Pays*, 1864.

français, Doutre affirmait qu'on avait eu tort de « persister à vouloir former une nationalité à part ». Il terminait par une interrogation sur l'avenir :

Avant longtemps, si le Canada est lié aux autres provinces Britanniques, vous le verrez rivaliser tant en influence qu'en importance avec les États-Unis. Et qui sait ? le premier pas fait, nous sentirons peut-être le besoin d'étendre au loin cette concentration d'intérêts généraux, et alors le Nouveau-Monde ne sera qu'une seule nation ⁸⁶⁷.

Un collaborateur de *l'Union nationale*, Laurent-Olivier David, attaqua la conférence de Gonzalve Doutre dans un long article intitulé « le Rationalisme et la Confédération ». Doutre était accusé de rien de moins que de trahison et d'immoralité. David écrivait :

Le citoyen qui trahit sa patrie est aussi lâche que celui qui trahit sa famille. L'honneur de la patrie n'étant que l'extension de tous les autres sentiments de l'âme, celui qui ne le possède pas ne possède pas les autres et par conséquent manque de cœur. Or l'amour de la patrie n'étant autre chose que l'attachement à la langue, à la religion et à tous les éléments constitutifs de sa nationalité, celui qui prêche le sacrifice de ces éléments nationaux manque nécessairement d'un des plus nobles attributs de la nature humaine et il ne devrait pas s'en vanter. Mauvais fils, mauvais père, mauvais époux, mauvais citoyen, dit-on souvent, c'est naturel, on est l'un ou l'autre en vertu du même principe. Et on s'en vient dire [260] après cela que l'attachement d'un peuple aux éléments essentiels de sa nationalité est un préjugé, un obstacle au progrès de l'humanité ! Mais alors accusez en Dieu lui-même, prenez-vous en à l'ordre établi par sa divine Providence ⁸⁶⁸.

⁸⁶⁷ La conférence fut publiée dans *le Pays*, les 17 et 20 décembre 1864. Voir aussi le compte rendu publié dans *le Pays* du 3 décembre 1864.

⁸⁶⁸ *L'Union nationale*, 3 décembre 1864, *le Pays*, 15 décembre 1864.

De son côté, dans *l'Ordre*, Labrèche-Viger reprochait au Pays d'avoir donné un compte rendu de l'essai de Doutre sans protester contre certaines idées de l'auteur ⁸⁶⁹. La réponse du Pays est intéressante parce qu'elle montre bien qu'il y avait dans l'affaire de la conférence plus que le problème de la Confédération. Charles Daoust ne défendit pas la position de Gonzalve Doutre mais il attaqua plutôt les adversaires de l'Institut canadien en écrivant :

... nous prions notre confrère de considérer que les démocrates de ses amis ont, pour donner libre cours à leur intelligence et épancher le trop plein de leur cœur, l'Institut Canadien français, le cabinet de lecture paroissial, l'Union Catholique et peut-être quelques autres institutions de moindre renom, tandis que les démocrates de nos amis n'ont que ce pauvre Institut Canadien que l'on écrase si souvent et qui ne s'en porte que mieux ⁸⁷⁰.

Il faut souligner aussi que ce furent deux amis du conférencier à l'Institut, Alphonse Geoffrion et Wilfrid Laurier, qui agirent en son nom auprès de *l'Union nationale*, pour tenter d'obtenir la publication dans les pages du journal de sa réponse à David. Au total l'incident permet de penser que l'Institut canadien était peut-être divisé sur le principe de la confédération et qu'une partie des Rouges n'entendaient pas sacrifier le libéralisme au nationalisme. Il faut se rappeler, sur ce point, que *le Pays* avait accueilli la naissance de *l'Union nationale* en soulignant qu'il tenait pour sa part à l'existence des partis.

Les membres de l'opposition du Bas-Canada se prononcèrent à peu près tous contre le plan de confédération préparé par le gouvernement au cours de la session du Parlement canadien au début de l'année 1865. Le leadership d'Antoine-Aimé Dorion ne paraît pas avoir été mis en question. Si les Rouges authentiques ne représentaient pas la majorité des députés canadiens-français qui étaient opposés au pro-

⁸⁶⁹ *L'Ordre*, 5 décembre 1864.

⁸⁷⁰ *Le Pays*, 6 décembre 1864.

jet ministériel, il demeure que ce sont eux qui furent les plus actifs et qui furent également le plus souvent la cible des partisans du projet. Une demi-douzaine de discours remarquables furent prononcés à l'Assemblée législative par des Canadiens français qui s'opposaient à la Confédération. [261] Ce sont ceux des Rouges A.-A. Dorion, Maurice Laframboise et J.-B.-É. Dorion, et ceux des libéraux modérés Joly de Lotbinière, Perrault et Paquet.

A.-A. Dorion prit d'abord la parole le 16 février, peu après les discours de Macdonald, Cartier, Galt, Brown et McGee. Il ne présenta rien de bien différent de ce qu'il avait écrit dans son manifeste de novembre 1864, mais son discours était peut-être mieux étoffé. Le chef libéral reprit ses affirmations sur le caractère centralisé de la constitution à l'étude et il évoqua la possibilité de pression en faveur d'une union législative de la part de la majorité anglophone. L'expérience « démontre que les majorités sont toujours agressives et portées à être tyranniques », affirma-t-il, avant de souligner un peu plus loin qu'il craignait fortement que le jour de l'adoption de la confédération soit « un jour néfaste pour le Bas-Canada ». Il souligna également que le peuple n'avait pas manifesté son désir de voir des changements constitutionnels, que celui-ci n'était pas consulté et que, dans quinze comtés, des assemblées publiques avaient montré qu'on s'opposait à l'adoption de la mesure avant même qu'elle fût soumise au peuple.

Le plus nouveau dans l'intervention de Dorion était son retour dans l'histoire des dix dernières années pour expliquer sa position du moment et, implicitement, pour indiquer que son parti aussi aurait eu des solutions aux difficultés constitutionnelles. Il rappela son intervention de 1856 devant le Parlement de Toronto, le programme du ministère Brown-Dorion en 1858, le rapport du comité libéral de 1859 et son vote de 1861 en faveur d'une proposition de Brown à l'effet de transformer en union fédérale l'union législative du Haut et du Bas-Canada. Toujours, montra Dorion, il avait préconisé un système « donnant les plus grands pouvoirs aux gouvernements locaux, et seulement une autorité déléguée au gouvernement général ». Jamais, il n'avait préconisé l'union avec les Maritimes ⁸⁷¹. On remarqua toutefois, pour l'utiliser contre lui, que le chef libéral avait admis qu'il ne

⁸⁷¹ *Débats parlementaires sur la question de la confédération des provinces de l'Amérique du Nord*, p. 248-273.

pouvait pas dire qu'il serait « toujours opposé à la confédération » avec les Maritimes. Ses adversaires ne manquèrent pas non plus de souligner que les « terres publiques » étaient de juridiction fédérale dans le document libéral de 1859.

Nous pourrions essayer d'imaginer, en pure hypothèse, qu'elle aurait été en 1865 le sens de l'action constitutionnelle d'un gouvernement rouge majoritaire dans le Bas-Canada. Si l'on tient compte à la fois de la tradition d'opposition à l'Intercolonial et aux Maritimes chez les Rouges, de la popularité de l'idée de changements constitutionnels dans le Haut-Canada, [262] et de la tendance des Grits à voir le développement économique lié à l'annexion de l'Ouest, il est peut-être juste de croire, comme le prétendait Dorion, que le programme immédiat du parti aurait été une fédération limitée au Bas et au Haut-Canada. Alors que la grande fédération était plutôt tournée vers les provinces britanniques de l'Atlantique, et vers l'Angleterre, la petite fédération aurait été plutôt tournée vers l'Ouest et vers les États-Unis.

C'est le frère du chef libéral, J.-B.-É. Dorion, qui prononça le discours le plus révélateur de la conscience qu'avaient les Rouges de l'appartenance du Bas-Canada au continent nord-américain et de leur admiration pour les institutions américaines. Le député de Drummond-Arthabaska fit bien remarquer que ni lui ni le peuple ne demandaient l'annexion aux États-Unis, mais il s'employa longuement à démontrer l'opportunité d'obtenir la prolongation du traité de réciprocité et à souligner le peu d'enthousiasme qu'aurait eu la population canadienne à combattre les Américains. Il prétendit que les institutions américaines étaient plus démocratiques que celles que l'on préparait pour les Canadiens et qu'aux États-Unis on n'aurait jamais préparé un changement constitutionnel de la façon autocratique qui était celle du gouvernement canadien ⁸⁷². Alors que l'attitude des conservateurs à l'égard des États-Unis les amenait à définir l'Amérique du Nord britannique comme un pays différent des États-Unis, celle des Rouges les amenait plutôt à définir le Canada comme une autre expérience américaine, qui pouvait bien s'inspirer de la première.

Se prétendant les véritables héritiers des idées démocratiques et nationales d'avant 1837, les Rouges attaquèrent encore une fois leurs

⁸⁷² *Débats parlementaires sur la question de la confédération des provinces de l'Amérique du Nord*, p. 858-873.

adversaires en les accusant de conservatisme. C'est Maurice Laframboise qui exprima le mieux, durant les débats, la tradition rouge d'admiration inconditionnelle des héros de 1837. Comme l'occasion s'y prêtait, il put plaisanter un peu sur la conversion du procureur général Cartier à des idées « monarchiques et loyales ». Mais la partie centrale de son exposé montrait, citations à l'appui, que la Confédération était la réalisation du rapport Durham et qu'elle causerait la perte du Canada français. Il ne manquait pas d'appliquer à la carrière de Cartier le principe énoncé par l'homme politique anglais selon lequel il fallait utiliser les ambitions personnelles pour s'assurer l'appui de certains leaders coloniaux ⁸⁷³. Laframboise terminait ainsi :

[263]

Lord DURHAM savait bien ce qu'il faisait quand il recommandait de donner des places et des honneurs aux ambitieux qui faisait du bruit, - et le procureur-général du Bas-Canada faisait beaucoup de bruit et de tapage en 1836 et 1837 : il était à l'assemblée des cinq comtés, où il coiffa le bonnet de la liberté. (Écoutez ! écoutez !) Lord DURHAM dit : donnez des places aux principaux, et vous verrez comme ils sacrifieront leurs compatriotes et se soumettront à l'Angleterre. Et, en effet, c'est là ce qui a le mieux réussi, et l'on a vu que tous ceux qui avaient empêché le mouvement qui s'était fait dans le Bas-Canada contre l'union, tous ceux qui criaient : « Taisez-vous ! l'Union nous a sauvés ! » tous ceux-là ont été récompensés. Les uns ont été sirés, les autres ont eu des honneurs, des places et du pouvoir : et le procureur-général du Bas-Canada sera récompensé et comme eux fait baronnet s'il peut faire passer son plan de confédération, qui est désiré par l'Angleterre. (Écoutez ! écoutez !) Pour ma part, je ne lui envie pas ces récompenses : mais je ne puis voir de cœur-joie qu'il cherche à les obtenir au moyen d'un plan de confédération que je crois funeste aux intérêts du Bas-Canada. Je ferai donc tout en mon pouvoir pour empêcher qu'il ne se réalise. (Applaudissements ⁸⁷⁴.)

⁸⁷³ *Ibid.*, p. 843-858.

⁸⁷⁴ *Débats parlementaires sur la question de la confédération des provinces de l'Amérique du Nord*, p. 857-858.

Il est assez remarquable que l'anticléricalisme des Rouges ne se soit pas manifesté durant les débats. Plusieurs d'entre eux déclarèrent que le clergé, contrairement à ce que prétendaient les conservateurs, était opposé à la Confédération. Laframboise commença même son intervention par la lecture d'une lettre d'un curé opposé au projet de constitution. Il faut bien dire que ce n'était pas la place ni le moment d'attaquer le clergé. Au total, on a l'impression que les deux partis recherchaient l'appui du clergé, pour ou contre le projet. Seul le député Joseph-F. Perrault, du comté de Richelieu, fit quelque reproche au clergé, pour son opposition en 1837 comme en 1865 « à toute démonstration énergique ⁸⁷⁵ ». Les députés ministériels remarquèrent, pour s'en amuser, ou pour crier à l'imposture, que les Rouges se présentaient comme les défenseurs des institutions religieuses menacées par la nouvelle constitution. Les conservateurs, comme Cartier, Cauchon, Joseph Dufresne du comté de Montcalm et Paul Denis de Beauharnois tentèrent par contre de démontrer que les anticléricaux, les « socialistes » et les annexionnistes du parti rouge étaient de fort mauvais juges de la situation ou de fort mauvais gardiens de la nationalité.

Au début des débats, après les grands discours des principaux membres du gouvernement, le Pays avait prétendu que l'on n'était « pas mieux [264] renseigné sur les détails de la mesure » qu'auparavant, et surtout que l'attitude des ministres équivalait à dire : « il faut voter la Confédération, [...] l'adopter les yeux fermés et sans que le peuple y mette le nez ⁸⁷⁶ ». Holton et Dorion avaient alors essayé d'obtenir une modification de la procédure qui aurait permis de discuter les détails du projet et de proposer des amendements relatifs à ces détails. Mais le gouvernement avait maintenu qu'il fallait adopter ou refuser le projet globalement. Holton et Dorion revinrent à la charge un mois plus tard : le premier proposa un ajournement des débats d'une semaine pour permettre au gouvernement de mieux informer la Chambre d'assemblée : le second, un ajournement d'un mois qu'il présentait ainsi :

⁸⁷⁵ *Ibid.*, p. 623.

⁸⁷⁶ *Le Pays*, 14 février 1865.

... cette chambre est d'avis que les débats sur cette résolution, qui a pour but le changement radical des institutions et des relations politiques de cette province, - changements qui n'étaient pas prévus par le peuple lors de la dernière élection générale, - devraient être ajournés d'ici à un mois, ou jusqu'à ce que le peuple de cette province ait eu l'occasion de se prononcer constitutionnellement à son sujet ⁸⁷⁷.

Le chef libéral faisait état de résolutions à cet effet, dans dix-neuf comtés « franco-canadiens », et il rappelait qu'on venait d'apprendre la défaite du gouvernement Tilley et des partisans de la Confédération au Nouveau-Brunswick. Il proposait au gouvernement canadien de provoquer des élections générales immédiates s'il désirait hâter la réalisation de son projet ou de suspendre les discussions de la Chambre d'assemblée de manière à laisser au peuple le temps de se prononcer. De son côté, le correspondant parlementaire du Pays faisait état de dix pétitions présentées à la Chambre d'assemblée par A.-A. Dorion et Joseph-F. Perrault, en soulignant que « deux de ces pétitions portaient les signatures de membres du clergé ». Mais le gouvernement prétendait de son côté que la majeure partie de la population et le clergé appuyaient sa politique, et qu'il n'allait pas contre les traditions du régime parlementaire.

Le vote sur la Confédération fut donc pris à la Chambre d'assemblée du Canada-Uni, le 10 mars 1865 : 91 députés, contre 33, donnèrent leur appui à la nouvelle constitution. *Le Pays* rapporta le fait dans un article qui commençait par ces mots :

La séance parlementaire de vendredi dernier restera profondément marquée dans les annales du Canada, et surtout dans [265] l'Histoire de la nationalité française sur cette partie du continent américain.

C'est dans cette nuit mémorable qu'aura été commis l'acte le plus inique, le plus dégradant dont le régime parlementaire ait

⁸⁷⁷ *Débats parlementaires sur la question de la confédération des provinces de l'Amérique du Nord*, p. 773.

été témoin depuis la trahison des députés irlandais qui ont vendu leur pays à l'Angleterre pour des places, des honneurs et de l'or.

À la fin du même article on peut lire la liste des 124 députés, divisés selon leur vote, « les noms des canadiens-français qui ont voté pour le ministère Cartier-Brown et pour la dégradation de leur pays... en lettres capitales, afin qu'ils restent pour toujours exposés aux regards de la postérité ». Comme dernier commentaire, *le Pays* écrivait :

La séance fut levée à quatre heures et demie du matin, samedi. Les députés composant la glorieuse majorité, suivant le rapport, auraient chanté en chœur le « God save the Queen ». Après une séance où l'on venait de créer une nouvelle nationalité et de sacrifier la nôtre, nous comprenons qu'il était de toute convenance d'entonner l'hymne national anglais ⁸⁷⁸.

Sur 62 députés du Bas-Canada, 37 avaient voté en faveur de la Confédération, tandis que 25 s'étaient déclarés contre. Cependant, une analyse plus précise du vote montre que le projet n'avait été appuyé que par 27 députés canadiens-français sur 49. Mieux que cela, si l'on enlève d'une part les voix de J. Poupore et de T. Robitaille, qui représentaient les circonscriptions majoritairement anglophones de Pontiac et de Bonaventure, et si l'on ajoute, d'autre part, celles de Holton et de Huntingdon, qui représentaient des comtés majoritairement francophones, on peut dire que parmi les 49 représentants des comtés francophones qui prirent part au vote 25 dirent « oui » et 24 dirent « non » au projet de Confédération ⁸⁷⁹.

Si 13 des représentants des 24 comtés francophones de la grande région de Montréal et si 4 des 7 représentants de la grande région de Trois-Rivières s'étaient prononcés contre la Confédération, 7 seulement des 19 représentants des comtés francophones de la région de

⁸⁷⁸ *Le Pays*, 13 mars 1865.

⁸⁷⁹ *Le Pays*, 13 mars 1865. *Débats parlementaires sur la question de la confédération des provinces de l'Amérique du Nord*, p. 960-961.

Québec l'avaient fait. Durant les débats, Antoine-Aimé Dorion avait affirmé que c'était la volonté de toute la population du district de Montréal « d'être consultée avant la décision sur le projet ⁸⁸⁰ ». J.-B.-É. Dorion avait déclaré de son côté :

[266]

Je dis que le peuple du Bas-Canada s'alarme du projet de confédération et des changements inconnus que l'on projette. Je ne veux pas dire que ce sentiment existe dans le district de Québec, car l'on me paraît dormir sur les deux oreilles dans cet endroit, mais il existe certainement, et à un très haut degré, dans le district de Montréal et jusqu'à Trois-Rivières, des deux côtés du fleuve ⁸⁸¹.

Pendant que l'on décidait de l'entrée du Canada dans la confédération des provinces britanniques, la guerre de Sécession américaine s'achevait par la victoire des armées du Nord. Les Rouges furent très satisfaits de voir la victoire acquise au parti qu'ils favorisaient. Sur ce point du moins, ils avaient été bons prophètes. Les conférences de Dessaulles sur la guerre américaine ⁸⁸², conférences auxquelles *le Pays* faisait de la publicité, la question de l'attitude de la Grande-Bretagne devant la demande du gouvernement canadien d'une subvention métropolitaine pour la défense de la colonie, la nouvelle enfin de la résistance du Sud et de l'assassinat de Lincoln, tout contribua bien-tôt à remettre en évidence le problème des sentiments canadiens en face des États-Unis.

Le Pays reconnaissait que la plupart des hommes politiques anglais demeuraient favorables à la participation de la Grande-Bretagne à la défense des colonies, mais il prétendait, étant donné que les théories de Bright et de Cobden avaient de plus en plus d'adeptes, qu'on trouvait le fardeau colonial lourd à porter dans la mère-patrie. Ici au

⁸⁸⁰ *Ibid.*, p. 773.

⁸⁸¹ *Débats parlementaires sur la question de la confédération des provinces de l'Amérique du Nord*, p. 869.

⁸⁸² Louis-Antoine Dessaulles, *la Guerre américaine, son origine et ses vraies causes*, Montréal, *Le Pays*, 1865.

contraire, remarquait-il, « on croit faire œuvre de loyauté en prêchant sur les toits la connexion britannique et en traitant de rebelles et d'annexionnistes tous ceux qui rêvent pour leur pays un autre avenir ⁸⁸³ ». *Le Pays* estimait qu'un Canada indépendant, dans l'éventualité de l'abandon de la colonie par la métropole, n'aurait pas été nécessairement victime d'une agression américaine. Il n'en repoussait pas moins les accusations d'annexionnisme que lui faisait la *Minerve*. Il précisa même que malgré ses « prédilections toujours ouvertement avouées pour les institutions républicaines et démocratiques », il préférerait le maintien de la « Connexion britannique ⁸⁸⁴ ». Mais les journaux conservateurs étaient beaucoup plus enthousiastes dans leurs plaidoyers en faveur de l'appartenance à l'Empire.

Le Pays accueillit avec consternation la nouvelle de l'assassinat du président Lincoln et il émit l'opinion, en vantant les bienfaits des institutions [267] américaines, qu'on avait tort de prédire quelque crise ou quelque révolution politique ⁸⁸⁵. Il fut bien aise d'attaquer la « presse conservatrice » qui avait parlé « d'anarchie complète » quand l'on sut que rien de tel ne s'était produit ⁸⁸⁶. Il reproduisit aussi avec plaisir un article de Montalembert, paru dans *le Correspondant* de Paris, dans lequel la guerre américaine et l'avenir des États-Unis étaient envisagés dans une perspective nordiste. L'article fournit au Pays l'occasion de lancer une flèche au *Journal de Québec* pour ses « fausses prédictions sur la décadence des États-Unis », et de témoigner du même coup son estime à Montalembert qui, quoique « détracteur de l'Institut-Canadien », avait néanmoins tenté de « rapprocher l'Église de la civilisation moderne ⁸⁸⁷ ». Au lieu de déplorer sur un ton scandalisé l'émigration aux États-Unis d'une partie importante de la population canadienne-française, les conservateurs auraient mieux fait, estimait *le Pays*, de corriger les situations qui provoquaient cet exode. Selon le journal rouge, les causes de l'émigration étaient la spéculation que l'on tolérait dans l'administration du domaine public, la rareté des emplois industriels et commerciaux, le caractère routinier de l'agriculture et enfin l'absence d'enseignement « pratique ». À cela s'ajoutait le fata-

⁸⁸³ *Le Pays*, 13 avril 1865.

⁸⁸⁴ *Le Pays*, 18 mai 1865.

⁸⁸⁵ *Le Pays*, 18 avril 1865.

⁸⁸⁶ *Le Pays*, 22 avril 1865.

⁸⁸⁷ *Le Pays*, 11 juillet 1865.

lisme de la population, fatalisme qu'il attribuait à la domination politique des conservateurs. Il s'exprimait ainsi :

... le parti conservateur a toujours été au pouvoir excepté durant deux ans depuis l'union. Ce sont ses doctrines qui ont prévalu et qui ont façonné l'esprit du peuple. On l'a toujours trompé ce peuple. On lui a inspiré une confiance aveugle dans certains chefs en mêlant constamment à la politique les préjugés religieux. On a cherché à le corrompre dans les élections en achetant les votes à prix d'or et on n'a que trop malheureusement réussi. De là cette langueur morbide, cette indifférence pour la chose publique, ce marasme moral qui conduit à la fatalité. Les chefs conservateurs ont fait leur œuvre et en ont profité pour eux et pour leurs amis ⁸⁸⁸.

Autant la première moitié de 1865 avait été remplie d'événements politiques importants, autant la seconde en fut dépourvue. La session de l'été ne présenta rien de bien digne d'intérêt. D'autre part l'agitation contre la Confédération, après avoir été vigoureuse, passait par une phase d'accalmie. *Le Pays* était devenu, à la fin de juin, la propriété conjointe du notaire Casimir-Fidèle Papineau et de V.-P.-W. Dorion. Charles Daoust conservait sous la nouvelle administration son poste de [268] rédacteur, mais il ne devait plus s'occuper que de la « partie morale et politique du journal ». À l'automne, le jeune Alphonse Lusignan le remplaça. Au moment du changement d'administration *le Pays* avait défini, pour ses lecteurs, sa politique de la façon suivante :

Rien ne sera changé dans la direction déjà imprimée au journal. La politique du pays [sic] sera ce qu'elle a toujours été : libérale et nationale. Libérale dans le sens démocratique, opposée à l'envahissement des vieilles doctrines absolutistes qui rongent le cœur de l'Europe et menacent de s'implanter sur ce continent. Nationale dans le plus large sens du mot, tout en

⁸⁸⁸ *Le Pays*, 6 juin 1865.

conservant pour la langue, les institutions et les lois de nos pères un attachement inébranlable ⁸⁸⁹.

Ce n'était pas très clair ! Que signifiait « politique nationale dans le plus large sens du mot » ? Chose certaine ce n'était pas à la manière de *l'Union nationale* qui selon *le Pays*, faisait « du patriotisme national, du sentiment national, du sanctuaire national,... de la blague nationale à 5 000 exemplaires par jour, deux sous pièce ⁸⁹⁰ ». *L'Union nationale*, qui était maintenant rédigée exclusivement par Médéric Lanctôt, avait été jusqu'à prétendre que *le Pays* était l'« organe de la société biblique » et il avait, comme les adversaires des Rouges, accusé le journal de sympathies annexionnistes et de socialisme ⁸⁹¹. Cette passe d'armes entre Daoust et Lanctôt était évidemment très malencontreuse pour le parti libéral ou pour les différents groupes de l'opposition qui devaient faire front commun sur la question de la Confédération. La situation fut corrigée par l'arrivée au *Pays* de Lusignan qui était peut-être plus spontanément nationaliste que Daoust. Louis-Honoré Fréchette, qui avait été le compagnon de Lusignan à l'Université Laval, et son ami intime, a écrit à propos de celui-ci : « ... il était libéral. Son grand-père avait été tué à Saint-Denis : son père y avait été blessé. Jugez ⁸⁹² ! » Voilà qui exprime bien la synthèse du libéralisme et du nationalisme. Ancien étudiant en théologie et ancien correspondant parlementaire du *Journal de Saint-Hyacinthe*, Lusignan était bien connu à l'Institut canadien. Il apportait au *Pays* une plume vivante et facile.

La presse libérale est sur la défensive au moment où le journal des Rouges de Montréal change de rédacteur ⁸⁹³. À Québec, *la Tribune* d'Aubin a cessé de paraître depuis l'été et *le Canadien*, maintenant rédigé par [269] Hector Fabre et propriété d'Évantageur, appuie le gouvernement. À Trois-Rivières, *l'Ère nouvelle* a maintenant comme concurrent conservateur et ultramontain, *le Journal de Trois-Rivières*.

⁸⁸⁹ *Le Pays*, 22 juin 1865.

⁸⁹⁰ *Le Pays*, 13 juillet 1865.

⁸⁹¹ *Le Pays*, 15, 22 et 25 juillet 1865.

⁸⁹² En collaboration, *A la mémoire de Alphonse Lusignan. Hommage de ses amis et confrères*, Montréal, Désaulniers et Leblanc, 1892, p. 10.

⁸⁹³ *Le Pays*, 14 octobre 1865.

Restent donc, pour défendre la tradition radicale, *le Pays*, *le Journal de Saint-Hyacinthe* et *le Défricheur*. Dix ans plus tôt il n'y avait pas tellement plus de journaux radicaux, mais leurs concurrents étaient bien moins nombreux. La tradition radicale n'a pas sa part dans les progrès de la presse. Le fait indique, sinon un recul absolu, du moins un recul relatif du mouvement.

5.4. Le libéralisme canadien à l'époque du Syllabus

[Retour à la table des matières](#)

L'une des causes de l'amointrissement de l'influence des Rouges était manifestement le progrès de l'influence du clergé. Les deux influences se heurtaient d'ailleurs de plus en plus directement, avec la cristallisation des positions conservatrices de l'Église romaine. Le pape Pie IX avait publié le 8 décembre 1864 l'encyclique *Quanta Cura* et le *Syllabus*, qui résumait en quatre-vingts propositions les « erreurs modernes » comme le « rationalisme », l'« indifférentisme » et le « libéralisme ». Bien des pièces étaient ainsi jetées dans l'arsenal des adversaires des Rouges. *Le Pays* du 17 janvier 1865 fit mention de l'« Encyclique du 8 décembre », mais sans commentaire ⁸⁹⁴. C'est bien indirectement, par le biais des nouvelles européennes et particulièrement des comptes rendus des séances du Sénat français, que le journal informe ses lecteurs du contenu du *Syllabus*, du problème qu'il pose pour les relations entre l'Église et l'État, du rôle de certains évêques français dans sa préparation, et finalement de sa destination contre le catholicisme libéral ⁸⁹⁵. Les adversaires des Rouges, par contre, n'avaient pas le même intérêt que ceux-ci à être discrets sur le chapitre de l'encyclique. *Le Courrier de Saint-Hyacinthe*, par exemple, fut heureux de souligner que le *Witness* avait raison d'écrire, à propos d'une lettre pastorale de Mgr Cook, que l'évêque de Trois-Rivières avait lancé l'« encyclique à la tête des démocrates canadiens-français ⁸⁹⁶ ».

Il est bien sûr que le clergé, et de nombreux laïques, s'inquiétaient

⁸⁹⁴ *Le Pays*, 17 janvier 1865.

⁸⁹⁵ *Le Pays*, 4, 6, 27 et 29 avril 1865.

⁸⁹⁶ *Le Courrier de Saint-Hyacinthe*, 17 mars 1865.

d'abord de la résistance que l'Institut canadien de Montréal offrait toujours à Mgr Bourget, six ans et demi après les censures de 1858. L'Institut, de son côté, n'avait ni l'intention de céder, ni celle de fermer ses portes. Dans son discours à l'occasion du vingtième anniversaire de la société, le président J.-F. Durand avait dévoilé que la société, dont l'édifice [270] avait été exproprié à cause des travaux d'élargissement de la rue Notre-Dame, allait devoir se doter de locaux plus conformes à son importance. Il avait affirmé que l'Institut entendait bien vivre malgré ceux qui désiraient sa ruine ⁸⁹⁷. *Le Pays* informait ses lecteurs, six mois plus tard, du début des travaux de démolition de l'ancien édifice et des dimensions imposantes prévues pour le nouveau. Il écrivait :

À quelque chose malheur est bon : car l'Institut aura à construire un nouveau temple à la place de l'ancien et celui-là sera au moins proportionné à ses besoins d'aujourd'hui.

Encore une fois, l'Institut donnera une preuve de sa prospérité et de sa force. C'est un exemple instructif à la jeunesse de voir une institution laissée à elle-même depuis le jour de sa fondation, savoir depuis vingt-et-un ans, en butte à toutes les attaques, à toutes les calomnies de ceux qui dédaignent l'indépendance, le progrès et le libéralisme, puiser en elle-même assez de vitalité pour élever à la science et aux lettres un temple qui fera honneur à la ville de Montréal comme aux hommes de cœur qui l'auront élevé.

Cet édifice de style moderne, aux ouvertures circulaires, aura une hauteur de quatre étages et sera construit en pierre de Montréal.

Deux grands magasins d'une profondeur de 80 pieds et un front de 20 pieds chacun, comprendront le premier étage. La Bibliothèque, le Musée et la Salle de Lecture se partageront le second étage.

La grande salle consacrée aux délibérations de l'Institut comprendra tout le troisième étage, qui donnera à cette Salle

⁸⁹⁷ « Rapport annuel du Comité de régie de l'Institut canadien », *le Pays*, 22 décembre 1864.

une profondeur de 80 pieds sur un front de 57 pieds, et aura une hauteur de 22 pieds ⁸⁹⁸.

Entre temps, les séances devaient avoir lieu rue Sainte-Thérèse.

Au mois de novembre 1865, dix-sept membres catholiques de l'Institut expédiaient au cardinal Barnabo, préfet de la Congrégation de la propagande, un mémoire en appel du jugement de l'évêque de Montréal contre l'Institut. Mgr Truteau, vicaire-général, avait écrit à Mgr Bourget, dès le mois de mai, pour le presser de « faire connaître l'institut à Rome » car, à ce qu'il savait, Gonzalve Doutre devait consulter le Saint-Siège ⁸⁹⁹. Mgr Truteau avait ajouté que Doutre désirait « faire ses devoirs », qu'il paraissait sincère et que son frère Léon Doutre avait communié avant sa mort. De toute façon, les membres de l'Institut soumièrent à Rome qu'ils avaient à se plaindre des points suivants :

- 1° De ce que l'Évêque diocésain avait condamné la majorité de l'Institut sans lui permettre de présenter ses raisons :
- 2° De ce que les membres catholiques de l'Institut soient tenus sous le coup des censures ecclésiastiques quoique l'Institut n'ait aucun des caractères d'une société secrète :
- 3° De ce que l'Évêque diocésain, quoique prié par certains membres catholiques de l'Institut de vouloir bien indiquer les livres de la bibliothèque qu'il déclare être défendus par l'Église, a refusé d'indiquer ces livres ⁹⁰⁰.

Louis-Antoine Dessaulles, élu de nouveau président en mai 1865 et en novembre 1865, demeurait le personnage central de l'Institut. Autour de lui, dans le comité de régie choisi en novembre 1865, on remarque Alphonse Lusignan, rédacteur du *Pays*, Gonzalve Doutre, Alphonse Geoffrion, J.-O. Turgeon et enfin Arthur Buies, conféren-

⁸⁹⁸ *Le Pays*, 27 mai 1865.

⁸⁹⁹ « Lettre de Mgr Truteau à Mgr Bourget, 11 mai 1865 », ACAM, dossier 420.005, 865.11, *Collection Alexis-Frédéric Truteau*.

⁹⁰⁰ *Annuaire de l'Institut canadien pour 1866*, p. 23.

cier abondant et collaborateur occasionnel du *Pays* ⁹⁰¹. Malgré la concurrence du Cabinet de lecture paroissial, de l'Union catholique et de l'Institut canadien-français, le premier institut était encore en 1865 la plus importante société « littéraire » de Montréal. Mais la société nationale Saint-Jean-Baptiste persistait à ne pas inviter les membres de l'Institut à participer aux célébrations du 24 juin. Ce sont les plaintes de l'Institut à ce propos, dans les pages du *Pays*, qui conduisirent à l'affrontement avec *l'Union nationale*. L'Institut, au dire du *Pays*, était victime de la proscription, de l'hypocrisie et du bigotisme ⁹⁰²). Encore une fois était posé le problème de l'appropriation du « nationalisme » canadien-français par les conservateurs et les défenseurs de la religion. On pourrait multiplier les exemples de cette situation. Ainsi *le Journal de Trois-Rivières* rappelait contre J.-B.-É Dorion et contre *le Défricheur*, le souvenir confus des articles religieux de *l'Avenir* de 1849, dans une discussion sur... la Confédération. L'ancien directeur de *l'Avenir* prétendit qu'on faisait un choix tendancieux des extraits du journal. Il offrit, à quiconque voulait vérifier, de consulter une collection reliée et complète du journal, qui était en sa possession. Au chapitre de la religion, Dorion répondit que le fanatique Chiniquy, l'un des adversaires les plus zélés de *l'Avenir*, avait abjuré sa foi, tandis que pas un des seize collaborateurs du journal n'avait « trahi son se ⁹⁰³ ».

Les uns et les autres accusaient facilement sans preuve. Ainsi, alors que Lusignan était rédacteur du *Pays* depuis peu de temps, *la Minerve* [272] profita de l'occasion de la publication dans le journal rouge d'un entrefilet en faveur d'une société de secours pour les enfants noirs des États-Unis, initiative qui était venue d'un franc-maçon, pour laisser entendre que *le Pays* était l'organe de la franc-maçonnerie. *Le Pays* nia le fait, attaquant même le principe des sociétés secrètes ⁹⁰⁴. Mais un peu plus tard, c'était Lusignan lui-même qui accusait Duvernay, le propriétaire de *la Minerve*, d'être franc-

⁹⁰¹ *Le Pays*, 11 novembre 1865.

⁹⁰² *Le Pays*, 28 juin et 6 juillet 1865.

⁹⁰³ *Le Défricheur*, cité dans *le Pays*, 15 août 1865.

⁹⁰⁴ *Le Pays*, 12 octobre 1865.

maçon ⁹⁰⁵.

La question des sociétés secrètes était devenue une question d'actualité, à la fin de 1865, avec la fondation par Médéric Lanctôt et ses amis, du Club Saint-Jean-Baptiste. Le Club recrutait beaucoup de jeunes gens opposés à la Confédération. Ses adversaires le présentaient comme une société secrète tombant sous la condamnation ecclésiastique, mais ses membres se présentaient plutôt comme des jeunes gens qui désiraient s'amuser. Le billard, paraît-il, était à l'honneur dans le Club ⁹⁰⁶. De toute façon, un peu comme l'Institut canadien, il fut bientôt considéré comme une société à détruire, par les autorités ecclésiastiques et par les conservateurs.

Gonzalve Doutre, secrétaire-correspondant, essaie d'obtenir de Mgr Bourget en avril 1866, la levée des censures qui pèsent contre l'Institut canadien. Il insiste sur le fait qu'il y a un appel pendant à Rome et que certains membres aimeraient bien recevoir les sacrements sans problèmes. L'évêque répond que c'est l'Institut qui est condamné et qu'il ne peut lever la condamnation à la demande de membres de la société qui n'ont pas l'autorisation du « corps » de la société. Doutre en informe Dessaulles. Membre du comité de conciliation de l'automne 1863, celui-ci a accompagné le président C.-F. Papineau chez l'évêque en mai 1864, il a rencontré de nouveau Mgr Bourget six mois plus tard, et il est président de l'Institut depuis 1865.

⁹⁰⁵ Dans son ouvrage *la Maçonnerie canadienne-française, s.l., 1886*, p. 248 et 249, le jésuite Edouard Hamond écrit que l'Institut canadien de Montréal avait des liens étroits avec la franc-maçonnerie. Mais il semble s'appuyer sur un seul témoignage, tiré d'une lettre anonyme adressée à *la Minerve* en 1881. Quant à nous, nous n'avons rien trouvé de bien précis sur ce point, concernant l'Institut ou les Rouges. Quelques détails ici et là, comme une lettre au *Moniteur canadien* (10 février 1853) d'un correspondant qui signait « franc-frère » en faveur des sociétés secrètes, un entrefilet dans les colonnes de *l'Avenir de Blanchet* (31 juillet 1856) publié pour le compte de la Loge Saint-Louis, et enfin, dans les documents de Alphonse Lusignan un texte (1865) que la Fraternité française de New York demande à l'éditeur du *Pays* de faire parvenir aux loges maçonniques du Bas-Canada, « s'il en existe ailleurs qu'à Montréal et à Québec », ne permettent pas de fonder l'affirmation de Hamon.

⁹⁰⁶ *Le Pays*, 23, 25 et 28 novembre 1865. Robert Rumilly, *Histoire de la province de Québec*, vol. 1, *Georges-Étienne Cartier*, 3e éd., Montréal, 1943, p. 51-52.

Dessaulles tire de la communication de Gonzalve Doutre la conclusion qu'on tient une preuve de plus de la [273] « nécessité dans laquelle nous nous trouvons d'interjeter appel d'une décision qui... n'est fondée ni en droit canonique ni en saine raison ». Il termine une lettre à Doutre en écrivant :

Vous n'avez donc rien autre chose à faire maintenant que d'attendre patiemment *d'ailleurs* la justice et l'indulgence que vous ne trouverez pas ici. Quant à avoir justice, nous l'aurons. Cela peut prendre un peu de temps, mais cela viendra certainement. Ce n'est pas la première fois qu'un Évêque se trompe. Ce n'est pas la première fois qu'un homme naturellement doux déploie trop de rigueur par excès de zèle ou parce que sa bonne foi a été surprise par des rapports acceptés sans examen suffisant. La Propagande a déjà dit à bien des Évêques qu'ils s'étaient laissés entraîner trop loin. Voilà pourquoi j'ai la ferme confiance que dans ce cas-ci comme dans tant d'autres, justice sera faite à ceux qui la cherchent ⁹⁰⁷.

Trois semaines plus tard, Gonzalve Doutre, dans la dernière d'une série d'une douzaine de lettres envoyées à l'évêché entre le 26 mars et le 20 mai, exprime son dépit et sa conviction ferme que jamais il ne croira « que pour être catholique, il faille se dépouiller des attributs inaliénables de l'homme, et n'être qu'une espèce de polype, livré aux caprices d'un homme qui n'est pas devenu un Dieu, pour avoir été sacré Évêque ⁹⁰⁸ ». L'Institut venait de tenir ses élections semestrielles. Doutre avait été confirmé dans ses fonctions de secrétaire-correspondant, le docteur Emery Coderre avait remplacé Dessaulles à la présidence, et Wilfrid Laurier succédait à Arthur Buies à la vice-présidence ⁹⁰⁹.

⁹⁰⁷ « Copie d'une lettre de Gonzalve Doutre à L.-A. Dessaulles, 1er mai 1866 », ACAM, dossier 901.135, 866.8, *Institut canadien - Correspondance* (1847-1876).

⁹⁰⁸ « Lettre de Gonzalve Doutre à Mgr Bourget, 20 mai 1866 », ACAM, dossier 901.135, 866.8, *Institut canadien - Correspondance* (1847-1876).

⁹⁰⁹ *Le Pays*, 19 mai 1866.

L'Ordre enjoignit cette année-là l'Institut de faire la paix avec l'Église s'il désirait avoir sa place dans les rangs de la procession du 24 juin. *Le Pays* répondit qu'on en avait appelé de la censure « devant la plus haute autorité de l'Église, devant l'Église même, suivant la doctrine des ultramontains ». L'admission de certains membres de l'Institut aux sacrements, ainsi que le retard de l'Église à annoncer sa décision n'étaient-ils pas, demandait-il, des faits qui créaient « une présomption très forte en faveur de l'Institut ⁹¹⁰ » ? Il semble bien qu'à ce moment-là on croyait à l'Institut que le jugement de Rome serait favorable à la société. En juillet, huit mois après l'appel, on recevait du cardinal Barnabo l'accusé de réception des documents de l'Institut ⁹¹¹. Quelques mois plus [274] tard, l'Institut voulut donner un exemple de la tolérance qu'il demandait à ses adversaires. Malgré l'opposition orageuse de quelques-uns, la société permit au peintre Napoléon Bourassa d'emprunter des gravures de son musée. La position du comité de direction, position appuyée en particulier par Blanchet et par Desaulles, voulait faire la preuve de la tolérance de l'Institut : « fondé dans le but de répandre la lumière et le progrès, il ne lui convenait pas de se montrer mesquin quand il pouvait favoriser les beaux-arts, ni d'entretenir du ressentiment contre ceux qui ne partagent point ses idées ⁹¹² ».

À l'occasion de la célébration de son vingt-deuxième anniversaire et de l'inauguration de son nouvel édifice, l'Institut avait organisé, pour le 17 décembre 1866, une soirée d'un éclat particulier. *Le Pays* fit de la manifestation un rapport enthousiaste. Il publia les communiqués et les discours qu'on avait pu entendre, et le tout fut bientôt reproduit en brochure pour le grand public. Le compte rendu du *Pays* insistait sur la fierté des membres de posséder « un bel édifice en pierres taillées, à trois étages » dont il soulignait les dimensions imposantes. Ainsi la salle des conférences ou des concerts pouvait recevoir sept ou huit cents personnes. L'Institut s'enorgueillissait aussi des reproductions de *l'Apollon du Belvédère*, de *la Vénus de Milo*, de *la Nympe de Fontainebleau* et du groupe de *Laocoon*. Ces dons de Napoléon III avaient été mis en évidence à l'avant et de chaque côté de la salle. S'il

⁹¹⁰ *Le Pays*, 9 et 16 juin 1866.

⁹¹¹ *Annuaire de l'Institut canadien pour 1866*, p. 24.

⁹¹² *Le Pays*, 31 octobre 1866.

faut en croire le rapport du *Pays*, on avait fait salle comble le 17 décembre et bon nombre de dames avaient répondu à l'invitation. Étaient présents A.-A. Dorion, Luther Holton, Maurice Laframboise, V.-P.-W. Dorion, Joseph Doutre, Rodolphe Laflamme et, parmi les invités d'honneur, M. Starnes, maire de Montréal, le vice-consul de France à Montréal, les présidents de la Société Saint-Georges, du Literary Club et de la Mercantile Library. Le grand Louis-Joseph Papineau avait été invité et on avait lu de lui une lettre dans laquelle l'Institut pouvait voir l'« approbation et l'encouragement » de l'« illustre vieillard ». Alphonse Lusignan écrivait en guise de conclusion que l'Institut pouvait se flatter d'avoir bien réussi, de pouvoir compter sur de « puissantes sympathies » dans toute la population, et « surtout parmi les classes éclairées ⁹¹³ ».

L'Institut avait encore en 1866 une force certaine. Une société culturelle qui avait de 300 à 350 membres, qui possédait une bibliothèque de 6 500 volumes, qui recevait environ 70 journaux, et qui pouvait construire un édifice de 16 000 dollars, n'était pas chose très courante à cette époque ! Mais pour l'Institut canadien, réunir 350 membres marquait un [275] recul, considérable même, sur le nombre de 650 qui avait déjà été atteint. L'Institut avait arboré fièrement les drapeaux français, anglais et américain, et il s'était félicité de ses contacts avec la France impériale et des dons qui lui avaient été faits pour l'organisation de son musée par de nombreux gouvernements étrangers. Il avait pu apprécier les témoignages d'estime d'anglophones en vue de Montréal. Mais on peut croire que ces gains en dehors de la société canadienne-française correspondaient à une perte de son influence à l'intérieur de celle-ci. L'Institut soulignait son rôle dans l'érection d'un monument aux victimes de 1837. Il avait obtenu facilement le témoignage d'admiration et de solidarité de Papineau, qui voulait bien voir dans la société les continuateurs de son œuvre. Mais, après trente ans, on ne jugeait plus 1837 de la même façon et le grand Papineau ne jouissait plus de la même considération. On peut définir la manifestation de décembre 1866 comme une deuxième naissance de l'Institut. Ce deuxième lancement se fait à la fois avec plus de moyens et plus d'obstacles que vingt-deux ans plus tôt. Tout le monde sait, les dirigeants de la société les premiers, que le plus grand de ces

⁹¹³ *Le Pays*, 20 décembre 1866.

obstacles est la censure de l'évêque de Montréal. Le président Des-saulles consacre plus de la moitié de son « discours d'inauguration » du nouvel édifice au récit des démêlés entre l'Institut et les autorités religieuses. Affirmer, comme il le faisait, que tout le problème était de savoir si l'Institut pouvait conserver une vingtaine de livres à l'Index était trop simple. Les deux partis le savaient d'ailleurs. Toute la question était de savoir quelle pouvait être la liberté des catholiques dans le monde « moderne » : et, pour le Canada français, quelle pouvait être l'influence d'élites laïques, libérales et indépendantes de l'autorité du clergé ⁹¹⁴.

Déjà, le libéralisme canadien-français avait été condamné par l'abbé Louis Laflèche, vicaire général de Mgr Cook, évêque de Trois-Rivières. L'abbé Laflèche avait en effet écrit, dans *le Journal de Trois-Rivières*, une série d'articles qui avaient été publiés sous le titre de *Quelques considérations sur les rapports de la société civile avec la religion et la famille* ⁹¹⁵. *Le Journal de Trois-Rivières*, très conservateur, avait souvent de vives discussions avec *l'Ère nouvelle* et plus encore avec *le Défricheur*, le village de L'Avenir faisant partie et de la grande région et du diocèse de Trois-Rivières.

L'abbé Laflèche avait d'abord montré la solidarité étroite de la religion et de la nationalité. Après avoir dénoncé à ses compatriotes [276] des « ennemis cachés », dangereux pour leur foi, il avait montré que l'uniformité des mœurs, de lois et de coutumes étaient les « qualités constitutives » de la nationalité et souligné le triste contraste entre « la bénédiction de deux églises dans les Cantons de l'Est » et l'« immigration si regrettable aux États-Unis ». Chaque nation, selon lui, avait une mission providentielle et les Canadiens français, qui formaient « réellement une nation », avec la vallée du Saint-Laurent pour patrie, avaient pour mission la « conversion au catholicisme des pauvres infidèles qui habitaient ce pays et l'extension du royaume de Dieu par la formation d'une nationalité avant tout catholique ». L'organisation hiérarchique de l'Église au Canada avait été jusque-là le

⁹¹⁴ Sur la célébration du 17 décembre 1866, voir *le Pays*, 11, 20 et 22 décembre 1866 ou *l'Annuaire de l'Institut canadien pour 1866*.

⁹¹⁵ Abbé Louis-François Laflèche, *Quelques considérations sur les rapports de la société civile avec la religion et la famille*, Montréal, Eusèbe Senécal, 1866.

« principe » de la vie nationale du Canada français.

Abordant le problème des relations entre la société politique et la religion, il avait vanté la « force et la beauté de la constitution britannique » et il avait dénoncé les erreurs des « socialistes », des rationalistes et des « démagogues ». Utilisant l'Écriture sainte, il avait montré que la « monarchie tempérée », comme dans le « gouvernement divin », le « gouvernement de l'Église » et le « gouvernement de la famille », était la « meilleure forme de gouvernement » tandis que la démocratie était la « plus imparfaite », celle qui « présente le moins de garanties pour la paix ». Il avait défendu le principe de la peine de mort, dit ce qu'il fallait « penser des alarmes de certains hommes au sujet du divorce dans le projet de Confédération », souligné à la fois les « dangers des écoles communes » et les « droits du prêtre à concourir à l'éducation de l'enfant ». Il avait affirmé que l'« erreur fondamentale du libéralisme » était de « bannir Dieu de la société ». Et c'était « un acte religieux, le serment », qui devait être l'« âme de la société ». Enfin l'abbé Laflèche avait expliqué l'« obligation pour le prêtre d'éclairer le fidèle sur la gravité de ses devoirs d'électeur ». Il faut souligner la dernière partie de sa conclusion, qui sous le titre de « Bilan de la générosité sacerdotale et démagogique » invitait directement le peuple à donner sa confiance au clergé et à la refuser aux Rouges ⁹¹⁶.

Durant la première moitié de l'année 1867 une formidable guerre de plume mit aux prises, sans arrêt durant six mois, Louis-Antoine Dessaulles et le supérieur du Séminaire de Saint-Hyacinthe, Mgr Joseph-Sabin Raymond. Les antagonistes écrivirent l'un contre l'autre une vingtaine de lettres chacun. *Le Pays* et *le Journal de Saint-Hyacinthe* publiaient les textes de Dessaulles, tandis que le supérieur du Collège [277] écrivait dans *le Courrier de Saint-Hyacinthe*. Des deux côtés, on rédigeait des articles de trois ou de quatre colonnes, au risque de fatiguer un peu les rédacteurs des journaux qui devaient voir au travail d'édition ⁹¹⁷.

C'était un peu la résurrection d'une vieille querelle, remontant à l'automne de 1863, qui n'avait pas été complètement vidée. Dessaulles

⁹¹⁶ Abbé Louis-François Laflèche, *op. cit.*, p. 263-268.

⁹¹⁷ « Lettre de R.-E. Fontaine à Alphonse Lusignan, février 1867 », APC, fonds des manuscrits no°29, G 26, *Collection A. Lusignan*, vol. 2.

avait alors accusé le Séminaire de prendre une part active dans les luttes politiques, de le laisser calomnier par certains professeurs et d'être à l'origine d'articles dirigés contre lui dans *le Courrier de Saint-Hyacinthe*. Le supérieur Raymond avait répondu à l'époque que l'« honorable accusateur » était dans l'erreur ⁹¹⁸. Dessaulles avait choisi de ne pas prolonger la discussion.

Mais voilà qu'après la grande soirée d'inauguration du nouvel édifice de l'Institut canadien, en décembre 1866, un article du *Courrier de Saint-Hyacinthe* était venu mettre en doute la qualité du patriotisme et des idées religieuses de Papineau tandis qu'un autre attaquait à la fois Dessaulles et sa défense de l'Institut canadien ⁹¹⁹. Le président de l'Institut, qui avait aperçu dans le train entre Montréal et Saint-Hyacinthe le jeune rédacteur du *Courrier*, Oscar Dunn, avait obtenu par la suite des informations sur un séjour de celui-ci à Montréal. Il en tira la conclusion que les articles ne pouvaient pas être de lui, d'autant plus qu'il crut y reconnaître les idées de certains professeurs du Collège. Il fit donc publier dans *le Pays* au début de janvier un entrefilet dénonçant l'« attaque indécente » contre la « plus belle réputation dont le pays s'enorgueillisse » et il s'en prit à la « maison où cette attaque a été écrite » sous le couvert de l'anonymat ⁹²⁰. Dessaulles, qui avait remarqué des citations latines et l'utilisation du droit canon dans les articles de décembre, apprit que le rédacteur du *Courrier* avait été vu, rapportant des livres du Collège.

À Dessaulles qui accuse les vrais auteurs de se cacher, le supérieur Raymond répond que celui-ci accuse gratuitement, comme en 1863. Dessaulles réplique qu'il a évité les détails, par délicatesse, en 1863, mais que, comme on en tire maintenant argument contre lui, il produira ses preuves ⁹²¹. Laissant pour l'instant de côté la question des articles récents, il promet de montrer que « ses assertions d'il y a trois ans étaient entièrement vraies » :

⁹¹⁸ *Le Courrier de Saint-Hyacinthe*, 29 décembre 1863.

⁹¹⁹ *Le Courrier de Saint-Hyacinthe*, 22 et 27 décembre 1866.

⁹²⁰ *Le Pays*, 12 janvier 1866.

⁹²¹ *Le Pays*, 2 février 1867.

[278]

1. Que la maison se mêlait activement de politique :
2. Que ses professeurs écrivaient habituellement dans le *Courrier* et le dirigeaient en grande partie :
3. [Qu'il était] constamment indiqué aux élèves comme un homme sans principes et même quelque chose de pis ⁹²².

Bientôt Dessaulles fait publier les témoignages d'anciens étudiants qui appuient ses affirmations. J.-G. Papineau, étudiant en droit, C.-A. Geoffrion, avocat de Montréal, Alphonse Lusignan, rédacteur du *Pays*, L.-F. Morison de Saint-Hyacinthe et H. Préfontaine, médecin de Beloeil, rappellent des souvenirs de leur séjour au Collège qui sont de nature à confirmer les accusations de Dessaulles ⁹²³. Des résidants de Saint-Hyacinthe témoignent dans le même sens. Le supérieur fait la critique des preuves, prétend que Dessaulles en impose à ses admirateurs et produit une liste de soixante-dix personnes qui déclarent que le Collège ne s'est pas rendu coupable, à leur connaissance, de ce dont on l'accuse. C'est alors au tour de Dessaulles de récuser ce qu'il appelle les témoignages « négatifs » de « 48 jeunes prêtres et 22 jeunes laïques » qu'on a formés à « penser le moins possible ⁹²⁴ ».

Après quelque temps, un document est cité contre le Collège : à l'époque de la fondation de *l'Union nationale*, l'abbé Tétreau a en effet écrit du Séminaire au rédacteur Louis Gladu, au bureau du *Courrier*, une petite lettre qui indique bien, commente Dessaulles, le genre d'influence du Collège sur le *Courrier*. L'abbé Tétreau avait écrit :

⁹²² *Le Pays*, 9 février 1867.

⁹²³ *Le Pays*, 16 et 21 février, 5 mars 1867.

⁹²⁴ *Le Pays*, 2 mai 1867.

Séminaire, 6 sept. 1864.

M. Louis Gladu,
Bureau du Courrier de St-Hyacinthe.
Mon cher Rédacteur,

Si, dans ces jours d'extrême fatigue, j'avais temps de m'occuper de politique je m'efforcerais de démontrer à vos lecteurs que le parti dit national est anti-national parce qu'il jette l'injure à la face de nos chefs, parce qu'il affaiblit notre force en nous divisant sous prétexte de nous unir, mais par des voies insolites : qu'il demande une impossibilité en demandant le rappel pur et simple de l'union : qu'il me représente le parti jaloux autrefois de la gloire de M. Lafontaine et qui le combattit parce qu'il avait accepté l'union lorsqu'il ne pouvait pas faire autrement, et qu'il voulait au moins employer ses belles et grandes facultés à tirer tout le bien possible de cette union et à en neutraliser les mauvaises tendances.

[279]

Je démontrerais de plus que le nouveau parti blesse la logique en se prononçant d'avance contre toute fédération ou confédération, et en voulant malgré tout soumettre la question au peuple par des élections générales, et en voulant aussi la soumettre à la double majorité. Que fera-t-il si l'épreuve est favorable à la mesure en contemplation ?

Je démontrerais aussi que les étoiles de son firmament sont loin d'être de première grandeur. Ses échevins et ses conseillers de ville sont à peu près aussi connus du pays que le sont les mandarins de Pékin et de Hong-kong.

Malgré ses chaleureuses protestations religieuses, je ne serais pas prêt à donner à communier à tous ses membres sans confession. Comprenez, si vous le pouvez, mes idées et mes opinions sur le nouveau parti et sur son organe. S'il tourne à bien je m'en réjouirai, mais mes pressentiments sont contre lui, pour les raisons que vous savez ⁹²⁵.

⁹²⁵ *Le Pays*, 30 avril 1867.

Deux mois plus tard c'est Oscar Dunn lui-même, rédacteur du Courrier en 1867, qui est cité. Alors qu'il était encore étudiant, il avait en effet écrit au rédacteur du Courrier, Honoré Mercier, qu'il lui envoyait « un entrefilet », « à la suggestion de M. Tétreau ⁹²⁶ ». Dessaulles cite une lettre que lui a envoyée un certain Joseph Gagnon qui affirme que M. Isidore Lussier, l'un des deux propriétaires du Courrier, lui a répondu en 1863 alors qu'il critiquait les articles du journal contre Auguste Papineau, que ces articles étaient de « Messieurs Ouellet et Tétreau ⁹²⁷ ». On fait l'exégèse des textes. Dunn écrit que l'expression « à la suggestion de M. Tétreau » était impropre. Le propriétaire du Courrier nie les paroles qu'on lui prête ⁹²⁸. Gagnon réplique que Lussier recourt à la « restriction mentale » et déclare qu'il serait prêt à répéter son affirmation sous serment ⁹²⁹. Mais le supérieur Raymond admet que deux prêtres du Séminaire ont envoyé quelques articles au Courrier, et que divers rédacteurs du journal ont pu quelquefois demander « certains avis à un prêtre de la maison ⁹³⁰ ». C'était quelque chose mais moins que ce que Dessaulles avait prétendu.

De toute manière, le plus intéressant n'est pas là. La longue querelle Dessaulles-Raymond met surtout en lumière le problème du conflit d'influence entre le clergé et les libéraux, de même que tout le problème de la coexistence du libéralisme et du catholicisme au *XIXe* siècle. Les antagonistes [280] ne l'ignoraient pas. À plusieurs reprises, l'un et l'autre soulignèrent que le combat qu'ils menaient dépassait leurs intérêts personnels. Deux causes s'affrontaient. Dessaulles a-t-il été calomnié par les professeurs du Collège ? Il entend bien le prouver mais il précise :

... derrière la question personnelle qui nous occupent et qui est *tout à fait secondaire*, il est une question bien plus haute et d'une bien autre importance pour l'avenir du pays, celle de la di-

⁹²⁶ *Le Pays*, 19 juin 1867.

⁹²⁷ *Ibid.*

⁹²⁸ *Le Courrier de Saint-Hyacinthe*, 26 juin 1867.

⁹²⁹ *Le Pays*, 9 juillet 1867.

⁹³⁰ *Le Courrier de Saint-Hyacinthe*, 26 juin 1867.

rection antidémocratique active que l'enseignement de nos maisons d'éducation a prise depuis 20 ans.

On ne doit envisager la question personnelle qui se vide aujourd'hui que comme moyen de démonstration de ce fait si grave que nos maisons d'éducation sont en antagonisme complet et absolu, avec les seuls principes politiques et sérieux qui vont dorénavant régir le monde. On y persiste à donner une fausse direction à l'esprit des jeunes gens et à leur présenter le libéralisme, c'est-à-dire l'idée républicaine, comme dangereuse et même irréligieuse ⁹³¹.

De son côté, le supérieur du Collège évoque « ce qu'il y a de malsain dans les idées de M. Dessaulles, relativement à l'ordre religieux et social ». Il lui reproche de se faire l'apôtre de la tolérance et de suivre Lamennais, alors qu'il faut plutôt s'en séparer comme son disciple Gerbet, pour concourir à la condamnation des « erreurs » ayant cours dans la « société moderne » et indiquées dans la « fameuse encyclique de Pie IX *Quanta Cura* ». Il n'accuse pas Dessaulles « d'avoir renié la foi catholique » mais il lui reproche d'ignorer l'esprit du catholicisme, de nourrir un préjugé de parti et d'avoir « fréquenté imprudemment par ses lectures les ennemis de l'Église ⁹³² ».

Le supérieur écrit plus loin que Dessaulles « est le chef de l'École qui veut changer les idées et les mœurs qui ont dominé jusqu'ici dans notre patrie », ajoutant qu'il faut défendre les principes du Collège contre les brochures, « lectures », articles de journaux et discours qui contredisent ces principes ⁹³³. Par contre, il croit qu'il n'y a pas de crime à laisser les étudiants lire *le Rougisme en Canada*, même si le Collège n'en partage pas toutes les assertions. Il rappelle enfin à Dessaulles l'« ouvrage si remarquable de Mgr Laflèche, *Considérations sur la Société Civile*, où se trouvent réfutées... toutes les impertinences dont sa plume a été si féconde ⁹³⁴ ».

⁹³¹ *Le Pays*, 5 mars 1867.

⁹³² *Le Courrier de Saint-Hyacinthe*, 7 mars 1867

⁹³³ *Le Courrier de Saint-Hyacinthe*, 18 mai 1867.

⁹³⁴ *Le Courrier de Saint-Hyacinthe*, 25 mai 1867.

On devait nécessairement en venir au problème classique des relations entre l'Église et l'État, entre l'ordre religieux et l'ordre temporel. [281] Le supérieur cita Donoso Cortès selon qui « toute grande question politique suppose et renferme une grande question théologique », il évoqua l'œuvre « satanique » de la Révolution et il dénonça le rationalisme ⁹³⁵. Dessaulles tenait bon, ne laissant passer aucun argument sans le discuter. Il allait même jusqu'à citer, contre l'emportement de son adversaire, des textes tirés des Pères de l'Église sur la patience nécessaire aux défenseurs de la religion ⁹³⁶ ! Contre son antagoniste et contre Mgr Laflèche, il lança le fondateur du Collège lui-même, « Messire Girouard », et quelques évêques français, et utilisa même, en les tirant un peu dans le sens désiré, les positions du second concile de Québec ⁹³⁷. Sur un texte comme celui qui suit, la discussion aurait évidemment pu durer longtemps. Dessaulles reprit ainsi la citation de Donoso Cortès :

Seulement, M. le Supérieur, vos professeurs semblent souvent faire la liaison entre l'ordre politique et l'ordre religieux avec un cordon de gomme élastique, lequel cordon s'étend *ad infinitum* et va chercher des rapports si éloignés entre les choses que personne n'y songe excepté le bienheureux esprit qui manie le susdit cordon. D'ailleurs songez donc à la citation de votre fameux *Donoso Cortes*, que vous avez faite le 7 juin dernier. « Toute grande question politique », dit cet illustre partisan de l'automatisme intellectuel, « toute grande question politique suppose et renferme une grande question théologique. » Or de là à dire : « toute petite question politique renferme une petite question théologique », il n'y a pas bien loin et les petits *Donoso Cortez* qui forment ici le menu ordinaire de la réaction ne le disent pas toujours, sans doute, mais le font sans le dire, ce qui montre leur esprit. éminemment précoce et pratique en fait de dénégation des droits populaires !

⁹³⁵ *Le Courrier de Saint-Hyacinthe*, 8 juin 1867.

⁹³⁶ *Le Pays*, 11 juin 1867.

⁹³⁷ *Le Pays*, 9 juillet 1867.

[...] À vous seuls donc appartient de circonscrire le champ des rapports politiques des hommes comme celui de leurs rapports sociaux. Nous voilà donc voguant lestement en pleine THEOCRATIE ⁹³⁸.

Après six mois, la polémique cessa sans être terminée. Chaque parti prétendait avoir mis le public de son côté. Le supérieur Raymond affirmait que la réputation du Collège était sauve et Dessaulles, de son côté, que le public éclairé savait, plus que jamais, à quoi s'en tenir à propos de la prétendue indépendance politique de la maison. D'autres questions allaient exiger l'attention de l'opinion publique et des journalistes. La mise en vigueur du régime fédéral en 1867, allait être suivie d'élections que libéraux et conservateurs entendaient bien remporter à Saint-Hyacinthe. De toute façon, l'affaire Dessaulles-Raymond [282] avait eu la vedette de janvier à juillet dans *le Journal* et dans *le Courrier de Saint-Hyacinthe*. Tout ce temps, *le Pays* lui avait accordé une place importante dans ses pages. La question avait eu des échos dans toute la presse.

À la fin de 1866 et au début de 1867, l'anticléricalisme s'exprime toujours. En témoignent, par exemple, les notes de voyage en Italie de J.-O. Turgeon qui, sous le titre de « Vox Populi, Vox Dei », soulignent l'« allégresse nationale » du peuple de Venise et la déconfiture, avec celle des Autrichiens, des jésuites, et qui vantent l'œuvre de Victor-Emmanuel ⁹³⁹ : la troisième série des *Lettres sur le Canada*, qu'Arthur Buies publie en février 1867 : la prose régulière de Lusi-gnan dans *le Pays* : et enfin l'activité maintenue de l'Institut canadien de Montréal.

L'abbé Desaulniers, professeur de philosophie au Séminaire de Saint-Hyacinthe, avait prononcé l'allocution de circonstance lors du sacre de Mgr Laflèche à Trois-Rivières. *Le Pays*, reproduisant un passage de cette allocution, ne manque pas de qualifier le livre du nouvel évêque de « philippique échevelée contre le parti libéral ⁹⁴⁰ ». Lusi-gnan félicite le comité de direction de l'Institut canadien de Québec de

⁹³⁸ *Le Pays*, 26 juin 1867.

⁹³⁹ *Le Pays*, 6 décembre 1866.

⁹⁴⁰ *Le Pays*, 2 avril 1867

résister aux pressions qui visent, comme l'indique *l'Électeur*, à expurger sa bibliothèque ⁹⁴¹. En même temps, il se réjouit de la reprise des séances à l'Institut canadien de Montréal, « avec une vigueur dont bien des membres avaient perdu l'habitude ». Soixante à soixante-dix membres, précise-t-il, ont assisté aux discussions sur des sujets comme la liberté de la jeunesse dans le choix de ses lectures et la légitimité de la peine de mort ⁹⁴². Même contre *l'Ordre*, qui est un journal allié contre les conservateurs, le rédacteur du *Pays* défend la position de l'Institut en face de l'autorité ecclésiastique. Il reprend l'argumentation de Dessaulles, souligne la « puissance de l'esprit d'intolérance » au Canada, évoque les pays d'Inquisition, l'Espagne et l'ancien royaume de Naples, et il demande s'il y a un seul diocèse de France, d'Angleterre ou des États-Unis où « l'on mette sous le coup des censures les possesseurs de bibliothèques publiques qui contiennent des livres condamnés ⁹⁴³ ». Aux élections semestrielles du mois de mai 1867, l'Institut conserve Gonzalve Doure comme secrétaire-correspondant et Alphonse Lusignan comme bibliothécaire, tandis que Joseph Doure remplace, à la présidence, Louis-Antoine Dessaulles qui a rempli deux mandats consécutifs. Le nouveau président n'entend nullement abandonner la voie tracée par son prédécesseur.

[283]

5.5. *L'échec de l'opposition à la Confédération*

[Retour à la table des matières](#)

L'opposition à la Confédération, qui avait eu une certaine vigueur à la fin de 1864 et au début de 1865, s'affaiblit par la suite, particulièrement durant l'année 1866. Sur le plan parlementaire, les jeux étaient faits depuis les débats de l'hiver 1865. Comme le gouvernement n'entendait pas tenir des élections avant la mise en vigueur de la nouvelle constitution, il était impossible de renverser la situation. L'espérance elle-même de voir le plan du ministère canadien échouer, grâce au refus des Maritimes d'y participer, s'écroula avec la victoire électorale

⁹⁴¹ *Le Pays*, 14 février 1867.

⁹⁴² *Le Pays*, 19 février 1867.

⁹⁴³ *Le Pays*, 27 avril 1867.

des partisans de Tilley au Nouveau-Brunswick et la décision du gouvernement de la Nouvelle-Écosse d'envoyer des délégués à Londres. Donner de la publicité à la campagne anti-fédéraliste de Joseph Howe, reprendre, selon la tradition rouge, les dénonciations du jeu du Grand Tronc en faveur de la Confédération, reproduire les lettres de lecteurs opposés au projet, tout cela n'était pas suffisant pour remuer l'opinion publique. On parlait encore de grandes assemblées populaires, mais le contexte s'y prêtait mal. Un appel au peuple aurait sans doute permis de revigorer l'opposition à la Confédération. Mais le gouvernement n'y était pas intéressé.

Durant la session de 1866, on vit échouer sans surprise l'amendement au Discours du trône dans lequel A.-A. Dorion affirmait que les changements constitutionnels radicaux qu'on avait en vue ne devaient pas s'appliquer « avant que le peuple eût l'occasion d'exprimer son approbation ⁹⁴⁴ ». De même, les amendements présentés par le chef libéral aux résolutions relatives à la constitution provinciale du Bas-Canada n'eurent pas plus de succès. On rejeta et l'idée de doter le gouvernement du Bas-Canada d'une seule chambre et l'idée, le Conseil législatif étant maintenu pour le Bas-Canada, de faire élire les membres de la chambre haute ⁹⁴⁵. Ces deux propositions étaient bien conformes à la tradition de pensée des Rouges. Mais l'idée de réduire les rouages provinciaux à ceux des administrations municipales, ou presque, était assez éloignée de la logique qui avait poussé les Rouges à regretter le caractère restreint des pouvoirs provinciaux. Il faut comprendre que c'était, d'une certaine façon, une manière de souligner la modestie des responsabilités provinciales.

Environ deux mois après la session de 1866, les membres de l'opposition du Bas-Canada expédiaient au secrétaire des colonies « un protêt [284] solennel contre l'imposition hâtive aux colonies anglaises d'une union dont le peuple n'a pas encore pu approuver constitutionnellement les conditions ⁹⁴⁶ ». On pria Lord Carnarvon de différer la sanction par le Parlement impérial du projet de confédération, jusqu'après les élections qui devaient avoir lieu en 1867 en Nouvelle-Écosse et au Canada. Sous le titre de *Représentation de la minorité*

⁹⁴⁴ *Journaux de l'Assemblée législative de la province du Canada, 1866*, p. 13.

⁹⁴⁵ *Ibid.*, p. 275.

⁹⁴⁶ *Le Pays*, 31 octobre 1866.

parlementaire du Bas-Canada à Lord Carnavon, secrétaire des colonies, au sujet de la Confédération projetée des provinces de l'Amérique britannique, la pétition refaisait l'historique du projet fédéral pour dire qu'il ne correspondait nullement à un vœu populaire. Les signataires affirmaient qu'ils représentaient le tiers des comtés du Bas-Canada, et ils prétendaient bien exprimer l'avis de la majorité du peuple en disant que celui-ci désirait être consulté. Cette démarche était vraiment une action de dernier recours. Elle avait quelque chose d'un geste désespéré pour des gens qui n'ignoraient pas les influences qui jouaient pour leurs adversaires. *Le Pays* avait écrit, plus tôt, que l'intention des ministres était de régler en Angleterre les « questions les plus vitales » et de soumettre les droits et le sort des Canadiens à l'« arbitrage impérial ⁹⁴⁷ ». C'était maintenant demander beaucoup de vertu, ou beaucoup d'attachement aux principes démocratiques, que de prier le gouvernement impérial de favoriser l'appel au peuple. Mais tout le monde, semble-t-il, savait que la pétition avait peu de chances de donner des résultats positifs. Du moins était-elle un geste rentable au plan politique.

Le 1er novembre 1866, juste au moment où était communiquée à Londres la *Représentation de la minorité parlementaire...* mourait l'un de ses principaux signataires, Jean-Baptiste-Éric Dorion, âgé de quarante ans. Durant la session de l'été, à Ottawa, il avait été souffrant et avait dû garder le lit durant une semaine ⁹⁴⁸. Mais après la session, il s'était tout de même mis à parcourir les paroisses de son comté. À Drummondville, dénonçant la Confédération, il avait dit : « Avant l'Union nous avons un Anglais devant nous : avec l'Union nous en avons un en avant et un en arrière : avec la Confédération nous en aurons un en avant, un en arrière, un de chaque côté et peut-être sur la tête ⁹⁴⁹. » Toujours à propos de la Confédération, et retrouvant les formules de *l'Avenir* contre l'Union de 1840 et ses défenseurs, Dorion avait demandé dans *le Défricheur* : « De grâce dites-nous donc de quoi *l'Union nous a sauvés* ? » Quant à lui il estimait qu'elle avait « étouffé les sentiments patriotiques ». Il [285] refusait surtout de croire que la Confédération allait conduire « à la terre promise [ou] au

⁹⁴⁷ *Le Pays*, 19 mai 1866.

⁹⁴⁸ *Le Pays*, 13 novembre 1866.

⁹⁴⁹ J.-C. Saint-Amant, *Un coin des cantons de l'Est*, p. 305.

paradis terrestre ⁹⁵⁰ ».

La nouvelle du décès du démocrate le plus coloré fut accueillie avec beaucoup de regret par la presse libérale. Les journaux conservateurs eux-mêmes reconnurent à Dorion son ardeur au travail, sa serviabilité et ses qualités d'animateur dans la colonisation des cantons de l'Est. *Le Pays* s'attacha à montrer qu'une bonne partie des articles du programme de *l'Avenir* jugés impraticables quinze ans plus tôt étaient maintenant devenus réalité. Mais, omission révélatrice, *le Pays* ne mentionnait pas dans la liste des articles du programme rouge de 1851 l'abolition des dîmes et l'annexion aux États-Unis ⁹⁵¹.

Le Défricheur, qui défendait le libéralisme contre *le Journal de Trois-Rivières*, et qui prétendait avoir des abonnés dans tout le Bas-Canada ⁹⁵², ne devait pas disparaître. À la mort de J.-B.-É. Dorion, le journal restait entre les mains d'un créancier, l'homme d'affaires libéral Louis-Adélarde Sénécal. Il fallait trouver un rédacteur. Sur la suggestion d'Antoine-Aimé Dorion, le jeune avocat Wilfrid Laurier, dont l'état de santé laissait à désirer, décida de quitter Montréal et de prendre la succession de Jean-Baptiste-Éric Dorion dans les cantons de l'Est ⁹⁵³.

Aussi *le Défricheur* parut-il de nouveau, un mois après le décès de Jean-Baptiste-Éric Dorion, rédigé par Wilfrid Laurier et imprimé par l'ancien propriétaire du *Courrier de Saint-Hyacinthe*, P.-J. Guitté. Les nouveaux « éditeurs-propriétaires » annoncèrent dans leur premier numéro leur intention de conserver au journal « non seulement les mêmes idées politiques, les mêmes tendances, mais aussi le même cachet, le même esprit » que celui qui avait animé son fondateur ⁹⁵⁴. Publié d'abord à *L'Avenir* jusqu'à nouvel ordre, avaient dit Laurier et Guitté, *le Défricheur* fut transporté à « Victoriaville, Station d'Arthabaska ⁹⁵⁵ », au tout début de janvier 1867.

⁹⁵⁰ *Le Défricheur*, cité par *le Pays*, 20 septembre 1866.

⁹⁵¹ *Le Pays*, 15 novembre 1866.

⁹⁵² *Le Défricheur*, 1er décembre 1865.

⁹⁵³ Robert Rumilly, *Histoire de la province de Québec*, vol. 1, Georges-Étienne Cartier, p. 54. *Le Pays*, 20 novembre 1866.

⁹⁵⁴ *Le Défricheur*, 28 novembre 1866.

⁹⁵⁵ *Le Défricheur*, 20 décembre 1866.

Au moment où Laurier passait au *Défricheur*, un journal conservateur francophone naissait dans les Bois-Francs, à Arthabaska : *l'Union des Cantons de l'Est*. Laurier eut donc à combattre et *le Journal de Trois-Rivières* et *l'Union*. Il se posa en adversaire résolu de la Confédération ⁹⁵⁶ et il tenta de montrer, contre *le Journal de Trois-Rivières* que le silence [286] du clergé sur la question n'était pas la preuve de son approbation du projet ⁹⁵⁷. La lutte que ses adversaires lui faisaient était bien celle que l'on faisait à tous les Rouges : on l'accusa d'ignorer les directives de l'Église et les principes de l'autorité. Laurier tenta de montrer qu'il ne souscrivait pas à la « doctrine morbide de la soumission aveugle, passive, à l'autorité en tout et tout ⁹⁵⁸ ». Selon *l'Union nationale*, l'ancien collaborateur de Lanctôt et vice-président de l'Institut canadien était à la fois libéral et catholique ⁹⁵⁹.

Au début de mars 1867 Laurier écrivit un grand article contre la Confédération. Il y reprenait les expressions de J.-B.-É. Dorion pour dire par exemple : « l'Union faite pour nous perdre n'a pas manqué son but ». Et il poursuivait que si les Canadiens français étaient plus nombreux et plus riches que vingt-cinq ans plus tôt, le fait n'était pas dû à l'Union dont il fallait toujours demander l'abrogation. À quelques mois de la Confédération, Laurier écrivait donc :

Quand la charte de 1841 nous fut imposée [...] il n'y avait que deux voies d'ouvertes, et il fallait choisir entre l'une ou l'autre. Il fallait ou s'en tenir au programme de M. Papineau [...] ou accepter la nouvelle constitution, tirer le meilleur parti possible des franchises qu'elle accordait, sauf à se protéger, du mieux possible, contre les dangers qu'elle renfermait.

Le nouveau chef se décida pour cette dernière voie, dans l'espérance qu'à l'aide de ce que la charte contenait de bon, le mauvais en serait paralysé. Tout le peuple l'y suivit.

⁹⁵⁶ *Le Défricheur*, 27 décembre 1866.

⁹⁵⁷ *Le Défricheur*, 14 février 1867.

⁹⁵⁸ *Le Défricheur*, 24 janvier 1867.

⁹⁵⁹ *L'Union nationale*, 5 février 1867.

En vain la voix de M. Papineau cria-t-elle plus tard : « Le gouvernement responsable n'est qu'une leurre ». On cria dans le camp opposé : L'Union faite pour nous perdre nous a sauvés.

Aujourd'hui que l'union a vécu, où sont ceux qui oseront dire encore : L'Union faite pour nous perdre nous a sauvés !

Non, l'Union faite pour nous perdre n'a pas manqué son but.

Qui osera soutenir que la nationalité française est plus forte aujourd'hui qu'elle ne l'était il y a vingt-cinq ans, au début de l'Union ?

On se hâtera de dire : nous sommes plus nombreux, nous sommes plus instruits, notre agriculture est plus riche, notre commerce plus étendu. Tout cela est vrai, mais tout cela n'est pas l'œuvre de l'Union. Tout cela est le développement naturel de toute chose humaine qui n'est pas parvenue à maturité. Mais il y a cet autre fait qui parle éloquemment contre l'Union. Il y a vingt-cinq ans la [287] nationalité française n'avait pas autant d'expansion qu'aujourd'hui, mais elle était vigoureuse, elle était unie, forte, française, pure de tout alliage étranger. Aujourd'hui elle est plus vaste, plus nombreuse, mais elle porte dans son sein un germe dissolvant : elle est sans forces, elle est divisée, elle n'est pas encore anglifiée, mais elle est en voie de l'être. Et c'est l'œuvre de l'Union, c'est le résultat infaillible de l'œuvre de Durham...

Il nous faut revenir entièrement et sans détour à la politique de M. Papineau.

Protester de toutes nos forces contre le nouvel ordre de choses qui nous est imposé, et user de l'influence qui nous reste pour demander et obtenir un gouvernement libre et séparé ⁹⁶⁰.

On était à l'époque de l'étude de l'Acte de l'Amérique du Nord britannique au Parlement impérial. *Le Défricheur* du 21 mars 1867 annonçait que l'aggravation soudaine de la maladie de Laurier provoquait la suspension de la publication du journal. *Le Défricheur* avait paru pour la dernière fois.

L'opposition des libéraux à la Confédération était facilement taxée d'annexionnisme. Le souvenir du mouvement de 1849 était toujours

⁹⁶⁰ *Le Défricheur*, 7 mars 1867.

vivace. De plus, la sympathie que la presse libérale manifestait aux Canadiens français qui émigraient en grand nombre aux États-Unis la rendait suspecte. L'émigration, en effet, était pour les libéraux la preuve qu'il ne faisait pas aussi bon que le disaient les conservateurs de vivre dans les colonies britanniques de l'Amérique du Nord. *Le Pays* en particulier donnait de la publicité à des assemblées au cours desquelles des groupes de Franco-Américains préconisaient l'annexion du Canada aux États-Unis ⁹⁶¹. Il défendait à la fois la civilisation américaine et les émigrants canadiens-français. « Nous voudrions savoir, écrivait Lusignan, si le moindre des États-Unis [sic] n'est pas plus heureux, plus riche, plus libre de tous [sic] les Provinces Britanniques ensemble ⁹⁶² », et il ajoutait plus tard : « *nos affaires nationales*, comme on le dit, ne sont pas dans un état si prospère que ce soit un crime [...] de vouloir les améliorer ⁹⁶³ ».

Aussi tard que le 12 mars 1867, Lusignan souligna la formation d'un mouvement aux États-Unis pour empêcher la réalisation de la Confédération. Comme commentaire accompagnant le poème « la Voix d'un exilé », que son grand ami Louis Fréchette avait dédié, de Chicago, à ses « amis Libéraux du Canada », Lusignan écrivit : « la liberté ne saurait [288] se confiner éternellement de l'autre côté de la ligne 45 ⁹⁶⁴ ». On vit là l'expression de sentiments annexionnistes.

En fait, les libéraux n'étaient pas vraiment partisans de l'annexion. Déprécier l'Amérique du Nord britannique pour souligner la valeur des institutions américaines faisait partie de leur combat contre la Confédération. Par ailleurs, leur admiration pour les États-Unis était sincère et ils ne manquaient pas les occasions de faire ressortir, par exemple, que l'administration publique coûtait moins cher aux États-Unis, que la prospérité et l'instruction y étaient plus répandues, et qu'on ne s'y embarrassait pas de toutes les sottises du régime aristocratique ou monarchique. De toute façon, la presse conservatrice trouvait de bonne guerre de ne pas se soucier de distinctions. On refaisait sans cesse le procès des « rouges annexionnistes » en se disant profondément scandalisé du peu de patriotisme des admirateurs des États-

⁹⁶¹ *Le Pays*, 10, 21 et 30 avril, 9 août et 18 décembre 1866.

⁹⁶² *Le Pays*, 23 août 1866.

⁹⁶³ *Le Pays*, 29 novembre 1866.

⁹⁶⁴ *Le Pays*, 12 et 27 mars 1867.

Unis ⁹⁶⁵.

Les libéraux eurent du mal, à cause de leur passé, à se présenter comme les défenseurs des institutions scolaires de la minorité catholique du Haut-Canada. Quand, durant la session de 1866, Galt fit présenter par Langevin une motion visant à étendre, sous la Confédération, à la minorité protestante du Bas-Canada les droits reconnus à la minorité catholique du Haut-Canada, le libéral François Bourassa appuya un amendement tendant à faire jouer la mesure dans les deux sens. *Le Pays*, pour sa part, dénonça l'hésitation du gouvernement et il profita de l'occasion pour montrer la position inconfortable de ministres, comme « le catholique M. Cartier, le dévot M. Chapais, l'orthodoxe M. McGee et le fervent M. Langevin ⁹⁶⁶ ». Bientôt il annonça le retrait du projet de loi en l'attribuant à une « infamie » de Cartier ⁹⁶⁷. Il prétendit aussi, à la suite de la Conférence de Londres, que le droit d'appel au gouvernement fédéral des minorités scolaires qui se verraient refuser des droits déjà reconnus au moment de la Confédération, n'allait rien donner à la minorité catholique du Haut-Canada, puisque la majorité des ministres et des députés fédéraux allaient être protestants ⁹⁶⁸. Mais encore là, les conservateurs avaient intérêt à rappeler certains faits de l'histoire des Rouges.

On n'avait qu'à évoquer la fameuse motion Papin et l'appui que lui avait donné Antoine-Aimé Dorion lui-même pour placer les libéraux sur la défensive. *Le Pays* ne savait pas s'il valait mieux défendre Papin, en montrant comment on caricaturait sa proposition, ou affirmer tout [289] simplement que la question n'était pas là et que c'était la conduite du présent ministère qu'il fallait examiner ⁹⁶⁹. De toute manière *la Minerve* entendait bien montrer que les Rouges n'avaient pas de leçon à donner à leurs adversaires au point de vue national ou religieux. Elle écrivit :

⁹⁶⁵ *Le Courrier de Saint-Hyacinthe*, 16 août 1867.

⁹⁶⁶ *Le Pays*, 7 août 1866.

⁹⁶⁷ *Le Pays*, 9 août 1866.

⁹⁶⁸ *Le Pays*, 12 et 17 janvier, 27 février 1867.

⁹⁶⁹ *Le Pays*, 17 novembre 1866 et 8 janvier 1867.

Mais qui eût donc sauvé l'élément religieux et qui eût vengé l'honneur national, si M. Cartier n'eût été là pour défendre ses compatriotes *insultés* dans leurs sentiments les plus chers ! Avez-vous le droit, *lâches partisans* de la *coterie* rouge et révoltés de l'Institut-Canadien, amis des Cyr, des Blanchet et des Cortambert : avez-vous le droit d'élever la voix au nom d'une religion que vous avez toujours *insultée et bafouée* ? Nettoyez vos *écuries d'Augias*, balayez les *saletés* de l'Institut, effacez de la mémoire les *infâmes* lectures qui y ont été délivrées, jetez un voile sur les *obscénités* qui ornent vos murs, expiez sous... la cendre le *déshonneur d'un passé flétrissant*, et alors seulement vous aurez le droit de parler sans *hypocrisie* des privilèges de la nationalité canadienne ⁹⁷⁰.

De son côté, l'Église suspectait fort, aussi, le Club Saint-Jean-Baptiste. Foyer de résistance à la Confédération, le Club apparaissait un peu comme une société secrète. Comme telle, elle tombait peut-être sous la condamnation du quatorzième décret du premier concile provincial de Québec. Chose certaine, l'affaire avait de l'importance et menaçait de prendre la même tournure que celle de l'Institut canadien. Le député Alexandre Dufresne, qui avait ouvert une succursale du Club dans le comté d'Iberville, fit publier en mars 1867 une brochure reproduisant sa correspondance orageuse avec l'évêque de Saint-Hyacinthe ⁹⁷¹. La publication avait été décidée avec l'accord du chef libéral Dorion, de l'éditeur de *l'Ordre*, Plinguet, et de Médéric Lantôt, de *l'Union nationale*. Dufresne comptait également sur l'appui de Fontaine du *Journal de Saint-Hyacinthe* et sur celui de Laurier, du *Défricheur* ⁹⁷². Dans cette question, comme dans celle de l'Institut ca-

⁹⁷⁰ *La Minerve*, citée par *le Pays*, 17 janvier 1867.

⁹⁷¹ A. Dufresne, *Au public impartial. - Correspondance entre Mgr Chs La Rocque, évêque de St-Hyacinthe, et Alexandre Dufresne, écrivain, M.P.P. (Iberville). Lisez et jugez*. Montréal, 1867. Voir aussi *le Pays*, 11 avril 1867.

⁹⁷² « Lettre de A. Dufresne à A. Lusignan, 24 janvier 1867 », APC, fonds des manuscrits n° 29, G26, *Collection A. Lusignan*, vol., 1. Une note d'invitation à une réunion du Club Saint-Jean-Baptiste de Montréal, le 21 juin 1866, est signée par le secrétaire, Wilfrid Laurier.

nadien, les libéraux de Montréal étaient en conflit avec Mgr Bourget. Il est possible que la réticence manifeste de l'évêque de Montréal à se prononcer en faveur de la Confédération soit venue en partie de sa volonté de ne pas utiliser une autorité qu'il voulait réserver pour des questions plus directement de son ressort. Ne pas se prononcer sur la Confédération aurait été ainsi un élément [290] de sa stratégie contre les libéraux, une preuve d'impartialité politique et un moyen de donner plus de poids à son action comme pasteur. Ne disait-il pas dans une lettre à Mgr LaRocque que son attitude sur la Confédération l'avait placé en bonne posture « pour défendre les vrais principes, contre les doctrines du Pays et de *l'Union Nationale* ⁹⁷³ » ?

On donne sans doute souvent trop d'importance, comme facteur d'influence en faveur de la Confédération, aux mandements des quatre autres évêques du Québec. Ces mandements vinrent tard, seulement après la sanction royale de la loi, quelques semaines à peine avant sa mise en vigueur le 1er juillet 1867. À ce moment-là, les jeux étaient faits et les chefs libéraux eux-mêmes avaient estimé qu'il n'était plus possible de combattre l'instauration du nouveau régime. La méthode qui consiste à chercher dans les mandements les passages qui ont pu favoriser l'acceptation de la Confédération est sûrement un peu trop simple.

L'influence du clergé a joué, et très fortement, en faveur de la Confédération. Mais les mandements ne sont que l'expression officielle et tardive d'une attitude qu'on connaissait. Depuis longtemps le clergé avait révélé ses opinions dans *le Courrier du Canada*, *le Courrier de Saint-Hyacinthe* et *le Journal de Trois-Rivières* : Mgr Laflèche avait publié son ouvrage et l'évêque de Saint-Hyacinthe avait signé une adresse félicitant Cartier à son retour de la Grande-Bretagne ⁹⁷⁴ : on s'était aussi servi des contacts personnels comme moyen d'influence. On peut croire, de toute façon, que la lutte du clergé contre les Rouges a été un handicap fondamental pour ceux-ci et pour tous les adversaires de la Confédération. Les promoteurs du projet jouissaient

⁹⁷³ « Lettre de Mgr Bourget à Mgr La Rocque, 15 octobre 1867, citée par W. Ullmann, « The Quebec Bishop and Confederations », *Canadian Historical Review*, XLIV, 3 (septembre 1963) : 227. Ullmann ne donne pas au texte cette signification.

⁹⁷⁴ « Lettre de J.-A. Daigneault à A. Lusignan, 15 mai 1867 », APC, fonds des manuscrits n° 29, G26, *Collection A. Lusignan*, vol. 1.

d'une bonne réputation dans le clergé alors que les Rouges étaient considérés suspects au double point de vue national et religieux. La propagande, d'ailleurs, entretenait bien ces impressions. Pour beaucoup la confusion était inévitable et l'on a sûrement jugé du même coup des mérites du parti rouge et de ceux de l'opposition au régime fédéral. À cela, il faut ajouter que les conservateurs pouvaient montrer que le nouveau régime, qui créait un gouvernement local, ferait mieux que celui de l'Union pour la sauvegarde de la langue française et de la religion catholique. C'étaient là les valeurs fondamentales du credo national ! Son triomphe est ainsi à la base même de l'assentiment du Canada français à la Confédération.

[291]

La démission de George Brown, à la fin de 1865, de son poste de ministre dans la coalition formée en 1864, annonçait le retour éventuel à la politique des partis. Brown, depuis l'été de 1864, avait appuyé le ministère sur la question de la fédération mais il ne s'était pas gêné pour lui faire la guerre dans les autres domaines. *Le Pays* avait accueilli la démission de Brown avec satisfaction en commentant que si celui-ci avait été « imprudent », il avait toujours été « sincère ⁹⁷⁵ ». Mais la reprise des contacts entre le propriétaire du *Globe* et le parti libéral du Bas-Canada ne pouvait se faire tant que durait l'opposition systématique des libéraux à la Confédération.

Une semaine environ avant la sanction par la reine de l'Acte de l'Amérique du Nord britannique, Luther Holton, dans une lettre à Brown, l'informe des sentiments des libéraux du Bas-Canada sur la perspective d'un retour à l'unité d'action de tous les libéraux, souhaitée par le chef grit. On remarque, encore une fois, que les contacts se font par Holton et non par Dorion. Holton assure son correspondant que les libéraux du Bas-Canada ne combattront pas le projet qui vise à donner de l'unité au parti libéral. Il assure aussi Brown de sa conviction qu'il est nécessaire de viser au triomphe prochain du parti libéral. Mais il y a des difficultés. Dorion, explique-t-il, admet qu'il ne saurait plus être question de l'abrogation de la Confédération mais estime, par contre, que les libéraux du Bas-Canada doivent tirer profit de l'opposition qu'ils ont faite à la mesure qui est impopulaire dans plusieurs comtés, chose impossible s'ils modifient trop radicalement leur point de vue.

⁹⁷⁵ *Le Pays*, 23 décembre 1865.

Holton comprend que c'est là un problème pour les députés canadiens-français et il ajoute que sa situation personnelle est peut-être plus facile ⁹⁷⁶.

Une dizaine de jours plus tard Dorion, Laframboise, Joseph Doutre, Plinguet et Lanctôt convoquent une assemblée à Montréal, dans le but de discuter de la « ligne de conduite que l'opposition doit tenir sous la nouvelle constitution » et de l'attitude à prendre « en vue des prochaines élections générales ⁹⁷⁷ ». La veille de la réunion, le *Pays* reproduit un article du *Globe* qui souhaite la formation après les élections d'un gouvernement libéral. Le journal de Toronto rappelle que les Dorion, Holton, Laframboise, Joly et Thibaudeau sont les alliés naturels des réformistes du Haut-Canada ⁹⁷⁸. Le lendemain de la réunion de Montréal, Holton écrit à Brown que les positions des Rouges se dessinent bien, pour l'essentiel, même si leurs premières déclarations doivent contenir des affirmations [292] que Brown ne pourrait endosser et que lui-même aimerait mieux ne pas rendre publiques. Mais, commente-t-il, ce sont eux qui doivent le mieux comprendre leurs compatriotes. Holton invite Brown à ne pas manquer l'article qui va paraître le 1er juin dans *le Pays*. Cet article sera l'expression de la position du parti libéral du Bas-Canada ⁹⁷⁹.

L'éditorial du 1er juin et celui du 4 juin du journal de Montréal étaient en effet intitulés « le Parti libéral et la Confédération ». On y rappelait l'assemblée de l'« opposition antifédérale » qui venait de se tenir, et on invitait les « amis du pays » à se rallier à l'Association de la réforme que l'on avait fondée. On y disait certes qu'il importait de « surveiller la mise à exécution » de la nouvelle constitution, de « la diriger » et de « la rendre aussi peu funeste que possible au Bas-Canada » mais on y faisait bien plus longuement, et en termes très durs, la critique des origines et de la nature de la Confédération. Tous les arguments que les Rouges avaient opposés à la Confédération étaient repris avec vigueur. Les indices d'une volonté de collaboration

⁹⁷⁶ « Lettre de Luther Holton à George Brown, 16 mai 1867 », APC, fonds des manuscrits n° 24, G 40, *George Brown Papers*, vol. 7.

⁹⁷⁷ « Note d'invitation, 17 mai 1867 », APC, fonds des manuscrits n° 29, G 26, *Collection A. Lusignan*, vol. 4.

⁹⁷⁸ *Le Pays*, 29 mai 1867.

⁹⁷⁹ « Lettre de Luther Holton à George Brown, 31 mai 1867 », APC, fonds des manuscrits n° 24, G 40, *George Brown Papers*, vol. 7.

avec les libéraux des autres provinces étaient si minces qu'une fois de plus Holton sentit le besoin d'expliquer la situation à Brown. Entre la parution du premier et du second article du *Pays*, il lui écrivit que les libéraux du Bas-Canada étaient extrêmement désireux de remporter le plus de comtés possible contre Cartier et lui rappela que la majorité des circonscriptions étaient francophones. Leurs leaders ne voulaient pas se compromettre en s'engageant à supporter le programme des libéraux des autres provinces. Peut-être ne pouvait-on espérer rien de plus qu'un accord avec eux avant la réunion du prochain Parlement. Holton souligna que c'était là un problème pour les libéraux anglophones. Il demanda donc à Brown d'expliquer la situation aux libéraux des autres provinces ⁹⁸⁰.

Le Pays écrivait le 4 juin :

En un mot dans l'intérêt du Bas-Canada le parti libéral devra chercher à donner plus d'élasticité au lien fédéral, et à repousser les éléments de centralisation dans la distribution des pouvoirs, dans le patronage du gouvernement et dans la constitution même des diverses branches des différentes législatures, de manière à en faire une véritable confédération et de nous éloigner le plus possible des principes, adoptés et qui font de la confédération actuelle plutôt une union législative qu'une union fédérale ⁹⁸¹.

[293]

Cette position était-elle davantage celle des gens de *l'Union nationale* que celle des Rouges ? Bien sûr, ce que *le Pays* appelait le « parti libéral » était un peu devenu une coalition des tendances représentées par lui-même, par *l'Ordre* et par *l'Union nationale*. Mais dans cette coalition les Rouges gardaient la prépondérance. La convocation à la réunion du 30 mai était signée par Plinguet de *l'Ordre*, par Lanctôt de *l'Union nationale* et par trois Rouges. De même la liste des quarante-neuf membres du comité général de l'Association de la réforme mon-

⁹⁸⁰ « Lettre de Luther Holton à George Brown, 1er juin 1867 », APC, fonds des manuscrits n° 24, G40, *George Brown Papers*, vol. 7.

⁹⁸¹ *Le Pays*, 1er et 4 juin 1867.

tre que les Rouges y étaient en majorité⁹⁸². Environ une demi-douzaine seulement des signataires de la résolution antifédérale du mois d'août 1864, résolution qui avait donné naissance à *l'Union nationale*, étaient membres du comité de l'Association de la réforme. En face de *l'Ordre* et de *l'Union nationale* dont les relations n'étaient pas toujours harmonieuses⁹⁸³, *le Pays* demeurait le principal porte-parole de l'opposition. On ne semble pas, en 1867, avoir disputé à Dorion son rôle de principal leader. Pendant que *l'Ordre* était réticent devant les grandes manifestations d'ouvriers animées par Médéric Lanctôt, *le Pays* leur donnait son appui⁹⁸⁴ et Dorion, accompagné de Laframboise, acceptait même l'invitation d'y participer. Au total, le « parti libéral » restait à la veille des élections de 1867 dominé par Dorion et ses amis politiques. On peut remarquer un certain éloignement de Holton et des « libéraux » de la région de Québec, absents de l'Association de la réforme.

À la « convention » des réformistes du Haut-Canada, tenue à Toronto à compter du 27 juin, on aborda la question de la collaboration avec le parti libéral du Bas-Canada dans les discussions sur la cinquième résolution qui déclarait en substance que si la coalition de 1864 avait pu être nécessaire, il fallait condamner toute coalition avec les conservateurs pour l'administration régulière des affaires publiques. Alexander Mackenzie, qui était près de George Brown, avait en particulier fait ressortir que les réformistes du Haut-Canada ne pouvaient, pour participer à un gouvernement de coalition comme le préconisaient McDougall et Howland, ignorer Dorion et ses amis politiques du Bas-Canada. Il estimait, lui, que l'attitude droite et franche que Dorion et ses partisans avaient eue à l'endroit des réformistes du Haut-Canada, dans des circonstances difficiles, ne pouvait être oubliée parce que les libéraux du Bas-Canada avaient combattu la Confédération. Les libéraux devaient gagner les [294] élections et Dorion devait, croyait-il, avoir sa place dans le gouvernement. La neuvième résolution soumise aux délégués disait précisément :

⁹⁸² Liste citée dans *Réponses aux censeurs de la Confédération*, Saint-Hyacinthe, Le Courrier de Saint-Hyacinthe, 1867, et dans *la Minerve*, 6 août 1867.

⁹⁸³ Voir *l'Union nationale*, 6 février 1867 et *le Courrier de Saint-Hyacinthe*, 9 février 1867.

⁹⁸⁴ *Le Pays*, 23 mai et 13 juin 1867.

Resolved, - That this Convention heartily rejoices that, under the new Constitution, the barriers that have stood in the way of cordial sympathy, between the Liberals of Lower Canada and the Reform party of Upper Canada, have been totally removed - it gratefully remembers the aid received from them in hours of trial, and it anticipates gladly that the time is not far distant when the Reformers of Upper Canada may be able to repay the obligations then incurred ⁹⁸⁵.

Cet appel à la collaboration entre libéraux était fait à peu près au moment où *le Pays* attaquait violemment les leaders conservateurs canadiens-français, tels Cartier, Chapais, Langevin et Cauchon. *Le Pays* montrait que les conservateurs ne pouvaient nullement prétendre avoir sauvé l'autonomie du Canada français :

... ils font de leurs nationaux les serviteurs gagés des divers partis anglais qui vont se disputer le pouvoir sous la confédération. Les Irlandais ont été un peuple, ayant leur gouvernement, faisant leurs lois. Ils sont devenus parties du grand empire, sur lequel le soleil ne se couche jamais. Certes c'est un grand honneur, mais depuis ce temps-là les irlandais ont beau envoyer d'honnêtes représentants dans les communes anglaises, ils ne jouent qu'un rôle de contrepoids, ils sont impuissants pour leurs constituants et presque obligés, par la force des choses, à se vendre comme des moutons, tantôt aux tories, tantôt aux whigs. Nous avons notre part d'influence sous l'union, - nous allons maintenant nous jeter, pour de simples avantages personnels à nos représentants, dans l'un ou dans l'autre plateau de la balance des partis.

.....

Voyons amis électeurs, qui avez assisté aux brillantes harangues des portes d'églises, demandez donc un peu aux partisans du gouvernement ce qu'est devenu George Brown depuis quatre

⁹⁸⁵ *The Globe*, 29 juin 1867.

ans : - vit-il encore, s'est-il fait catholique, a-t-il renoncé à nous noyer dans la représentation basée sur la population ?

Les conservateurs voulaient avant-tout, nous disaient-ils, conserver l'égalité de représentation. Ils l'ont conservée comme le reste, - c'est-à-dire qu'ils n'ont pas été satisfaits de l'infériorité de représentation dont M. Brown voulait nous gratifier, - ils ont adjoint le Nouveau-Brunswick et la Nouvelle-Ecosse au Haut-Canada, pour que l'aplatissement du Bas-Canada fût plus prompt et plus complet ⁹⁸⁶.

[295]

Voilà qui n'était pas très exactement une promesse de collaboration avec les libéraux du Haut-Canada et des autres provinces ! *Le Journal de Saint-Hyacinthe* parut le 1er juillet avec un large encadrement Noir. Toutefois *le Pays*, quelques jours plus tard, tentait de montrer la faiblesse des tories dans chaque province et, invitant ses électeurs à travailler à la défaite électorale des « conspirateurs », il écrivait que le tour était « joué » et que la Confédération était « faite ». Aussi disait-il :

Contre ce fait accompli, il n'y a de lutte possible que celle qui va s'organiser dans les limites de la constitution et avec les armes légales qu'elle fournit. Du moment qu'une constitution politique ouvre la voie des réformes par l'action des majorités, il y a folie à rechercher d'autres moyens d'action que ceux de la constitution elle-même ⁹⁸⁷.

⁹⁸⁶ *Le Pays*, 28 juin 1867.

⁹⁸⁷ *Le Pays*, 6 juillet 1867.

5.6. Les élections de 1867

[Retour à la table des matières](#)

Naturellement, les élections de 1867 portèrent sur la Confédération. Toutefois il serait trop simple de les considérer uniquement comme un référendum sur la nouvelle constitution. Bien sûr, les questions de personnalités, de partis et de « paroisses » jouèrent, comme toujours, mais ce n'est pas ce qui est à retenir. La question de la Confédération ne pouvait être posée seule. Voilà l'essentiel. Si Lusignan écrivit pour les libéraux la brochure *la Confédération. Couronnement de dix années de mauvaise administration*⁹⁸⁸, et si l'on répondit par les brochures *Contre poison. La Confédération, c'est le salut du Bas-Canada* et *Réponses aux censeurs de la Confédération*, documents dans lesquels l'accent était mis sur les problèmes proprement politiques, la campagne électorale et la presse firent ressortir surtout les problèmes politico-religieux. Dans la grande région de Montréal, il fut question de la Confédération et du clergé, au point d'en oublier la Confédération. L'affaire de l'Institut canadien et celle du Club Saint-Jean-Baptiste étaient pendantes, tandis que la polémique Dessaulles-Raymond venait à peine de cesser, quand se tinrent les élections. Les conservateurs s'attachèrent autant à dénoncer le rougisme qu'à défendre la Confédération, tandis que leurs adversaires passèrent plus de temps à défendre leur opposition à la Confédération qu'à l'expliquer. Le principal problème parut être, un moment, de savoir si l'opposition à la Confédération était factieuses, après la sanction de la loi par la reine et les lettres pastorales de quatre évêques. Même dans la grande région de Québec, où il n'y avait pas de quoi, on agita [296] l'épouvantail du rougisme et de l'opposition factieuse à la nouvelle constitution. Ainsi les élections ont-elles permis de mesurer le sentiment populaire face à la Confédération et les forces relatives du clergé et des Rouges, sans qu'il soit possible de distinguer une chose de l'autre.

Les Rouges dénoncèrent évidemment les lettres pastorales que leurs adversaires utilisaient contre eux. Lusignan résuma ainsi ce qui

⁹⁸⁸ En collaboration, *À la mémoire de Alphonse Lusignan. Hommage de ses amis et confrères*, p. 27.

lui semblait être un complot contre les libéraux :

Exprimée en termes différents, l'idée dominante dans ces quatre documents, est la même. On y vante l'acte de la confédération, comme une œuvre à peu près parfaite et nécessitée par les circonstances, on y exalte le *patriotisme*, les vues élevées de ses auteurs, - on les recommande avec leurs partisans aux électeurs, comme les seuls dignes de leurs suffrages : - ceux qui n'acceptent pas de bonne grâce le renversement de nos institutions ne peuvent conduire qu'à *l'anarchie, à la trahison, à la révolte et à tous les maux qui en sont la suite* ⁹⁸⁹)

Mais il regretta que personne n'eût songé à agir « autrement que par les voies constitutionnelles et légales », contre la Confédération ou contre ses artisans ! On comprend la satisfaction des libéraux quand Mgr Bourget publia un mandement qui encourageait les fidèles à tenir des élections honnêtes, qui affirmait le respect dû à l'autorité constituée, mais qui évitait soigneusement toute déclaration en faveur de la Confédération. *Le Pays* et *l'Ordre* reproduisirent le texte avec plaisir. Le premier félicita chaleureusement l'évêque de Montréal de son « opportune intervention ⁹⁹⁰ ». Le second souligna que les autres évêques n'avaient pas juridiction dans le diocèse de Montréal ⁹⁹¹. Mais l'indépendance manifestée dans le mandement de l'évêque de Montréal ne modifia pas vraiment le ton des débats politico-religieux.

La presse conservatrice tenta d'exploiter l'accusation d'annexionnisme contre les libéraux ⁹⁹², d'autant plus que l'annexionnisme et le républicanisme impliquaient pour elle quelque chose qui n'était pas loin d'être criminel. On exploita aussi la religion. *La Minerve*, en particulier, publia à la veille des élections, un véritable dossier énumérant les fautes des Rouges contre la religion et contre le clergé. On remontait jusqu'à l'époque de *l'Avenir* ! On pouvait y lire, par exemple :

⁹⁸⁹ *Le Pays*, 21 juillet 1867.

⁹⁹⁰ *Le Pays*, 30 juillet 1867.

⁹⁹¹ *L'Ordre*, 13 août 1867.

⁹⁹² Voir, par exemple, *le Courrier de Saint-Hyacinthe*, 15 août 1867.

... le parti rouge ce sont des hommes comme MM. A.A. Dorion, ancien propriétaire de *l'Avenir* : MM. W. Dorion, Joseph Doutré [297] et G. Doutré, D. E. Papineau, R. et S. Laflamme, G. F. Papineau, rédacteurs de *l'Avenir*, Laframboise, agent de *l'Avenir* à St.-Hyacinthe.

... M. L. A. Dessaulles, en guerre avec le clergé et notamment avec les RR. MM. Raymond Desaulniers, V. G. ;
 M. W. Dorion, par son journal le *Pays*, en guerre avec Mgr Laflèche ;
 M. Laframboise, en guerre sur les hustings avec le Rév. M. Ricard ;
 M. Geoffrion, déclarant le parti rouge prêt à pendre la prêtraille ;
 M. L. J. Papineau, le grand prêtre des rouges déclarant que l'Église n'a rien à faire avec l'état ;
 MM. AA. Dorion et Doutré, se déclarant rationalistes.

Et ce sont ces gens-là qui viennent crier aujourd'hui sur nos hustings que notre religion est menacée !

Qu'est-ce qu'ils connaissent en fait de croyances religieuses ? Comment peuvent-ils savoir qu'il y a danger pour une religion qui leur est étrangère ? Quel est le mobile de leur zèle soudain ?

Pourquoi se prétendent-ils plus éclairés [...] que tous les prêtres du pays qui ont déclaré, en chaire, à leurs ouailles, que la confédération n'est pas une menace pour la religion et la nationalité ?

À quelle triste et lugubre force les rouges nous font assister ! Eux, les rationalistes, les ennemis du prêtre, les excommuniés, venir sur les hustings, défendre la religion contre les prêtres, les évêques et le parti dont le plus beau titre est celui d'avoir constamment défendu le clergé ⁹⁹³ !

⁹⁹³ *La Minerve*, 13 août 1867.

Sources utilisées pour l'analyse des résultats électoraux : *Documents de la session 1867-1868*, n° 41 et *Journaux de l'Assemblée législative, 1867-1868*, vol. 1, app. 4 : *la Minerve, l'Ordre, le Pays, l'Union nationale, le Canadien*,

Des gens comme L.-O. David figuraient dans la liste des Rouges ! Protestaient-ils de leur attachement à la religion ? On leur répliquait qu'ils faisaient, de toute façon, le jeu de l'impiété par leur alliance avec les Rouges. Même *l'Ordre*, qui faisait la guerre à l'Institut canadien, était l'objet des mêmes accusations. Le moment des élections arriva enfin, au mois de septembre. Les électeurs durent choisir des représentants pour le Parlement fédéral et pour le Parlement provincial. On peut dire que la campagne électorale durait, d'une certaine façon, depuis le mois de mai. On avait eu le temps, les circonstances s'y prêtant, de ressusciter une vingtaine d'années d'histoire, parfois une trentaine.

[298]

ÉLECTIONS FÉDÉRALES DE 1867. GRANDE RÉGION DE MONTRÉAL
Tendances manifestées par la répartition du vote

Divisions électorales	Population		Voix "rouges"	Voix "violettés" b.		Voix "bleues"		Autres tendances et voix non classées		
	1861	C.-f. a								
Montréal (Est)	35 967	24 882			M. Lanctôt	2 085	Cartier	2 431		
Hochelaga	16 474	13 010	A.-A. Dorion	1 312			Lanouette	1 289		
Jaeques-Cartier	11 218	10 309			Brunet	542	Gaucher	652		
TOTAL RÉGIONAL				1 312	16%	2 627	32%	4 372	53%	
Chambly	13 132	12 317	V.-P.-W. Do- rion	526			P.-B. Benoit	691		
Laprairie	14 475	13 765			Normandeau	293	Pinsonneault	750		
Châteauguay	17 837	12 289	Holton	1 013			Ramsay	586		
Beauharnois	15 742	14 163					Denis	691	Cayley 724	
Napierville	14 513	13 158			Coupal	878	Laviolette	344		
Saint-Jean	14 853	11 706	Bourassa	696	C.-J. Laberge	600				
Iberville	16 891	14 968	A. Dufresne	504	Bécharde	1 035				
TOTAL RÉGIONAL				2 739	29%	2 806	30%	3 062	33%	724 8%
Verchères	15 485	13 367	Geoffrion	831			Massue	740		
Richelieu	19 070	18 302			Perrault	625	McCarthy	777		
							Gélinas	450		
Rouville	18 227	17 520	Cheval	1 236			Poulin	824		
Saint-Hyacinthe	18 877	18 438	Kierzkowski	1 107			Raymond	929		
Bagot	18 841	18 135	Laframboise	889			Gendron	1 156		
Shefford	17 779	12 034	Huntingdon	1 317			Parmelee	991		
TOTAL RÉGIONAL				5 280	45%	625	5%	5 867	50%	
Laval	10 507	10 445					Bellerose accl.	1 174		

Divisions électorales	Population		Voix "rouges"	Voix "violetttes" b.	Voix "bleues"	Autres tendances et voix non classées
	1861	C.-f. a				
Vaudreuil	12 282	10 454			(1861 et 1863) McMillan accl. 1 289	
Soulanges	12 221	10 970		Guindon 470	(1861 et 1863) L.-H. Masson 729	
Deux-Montagnes	18 408	16 866			J.-B. Daoust accl. (1861) 1 360	
Terrebonne	19 460	18 909			R. Masson accl. (1861 et 1863) 1 935	
TOTAL RÉGIONAL				470 7%	6 487 93%	
L'Assomption	17 835	16 721	P.-U. Archambault 665		L. Archambault 898	
Montcalm	14 724	12 259			J. Dufresne accl. (prov. 1867) 1 265	
Berthier	19 608	19 331		Godin 918	Baby 862	
Joliette	21 198	20 073		Paquet 1 151	Tranchemontagne 1 095	
TOTAL RÉGIONAL				665 9%	2 069 30%	4 120 60%
TOTAL (Grande région de Montréal.)			9 996	8 597	23 908	724

a : population canadienne-française;

b : entre les voix "rouges" et les voix "bleues".

[300]

ÉLECTIONS PROVINCIALES DE 1867. GRANDE RÉGION DE MONTRÉAL
Tendances manifestées par la répartition du vote

Divisions électorales	Population		Voix "rouges"	Voix "violetttes" b.		Voix "bleues"		Autres tendances et voix non classées	
	1861	C.-f. a							
Montréal (Est)	35 967	24 882		L. Labelle	2 053	Cartier	2 406		
Hochelaga	16 474	13 010		L.-O. David	1 141	L. Beaubien	1 420		
Jacques-Cartier	11 218	10 309		Robillard	534	Lecavalier	674		
TOTAL RÉGIONAL					3 728	45%	4 500	55%	
Chambly	13 132	12 317		F.-S. David	530	J.-B. Jodoin	676		
Laprairie	14 475	13 765		Lewis	287	Thérien	753		
Châteauguay	17 837	12 289		E. Laberge	1 006	Taillefer	580		
Beauharnois	15 742	14 163		Brossoit	544	Bergevin	868		
Napierville	14 513	13 158	Benoit	925		Brisset	267		
Saint-Jean	14 853	11 706		Marchand	684				
				Bissonnette	569				
Iberville	16 891	14 968	A. Dufresne	497	Molleur	1 034			
TOTAL RÉGIONAL				1 422	15%	4 654	50%	3 144	34%
Verchères	15 485	13 367		Malo	574	Craig	743		
Richelieu	19 070	18 302				Beaudreau	1 064		
						Guèvremont	774		
Rouville	18 227	17 520	Robert	1 234		Brillon	804		
Saint-Hyacinthe	18 877	18 438	Bachand	1 116		Mag. Lanctôt	913		
Bagot	18 841	18 136	Pilon	879		Gendron	1 136		
Shefford	17 779	12 034	Lafontaine	119		Bessette	1 179		
TOTAL RÉGIONAL				4 348	38%	574	5%	6 613	57%

Divisions électorales	Population		Voix "rouges"	Voix "violette" b.		Voix "bleues"		Autres tendances et voix non classées
	1861	C.-f. a						
Laval	10 507	10 445				Bellerose accl. (1861 et 1868)	1 174	
Vaudreuil	12 282	10 454				Harwood accl. (1861 et 1868)	1 289	
Soulanges	12 221	10 970		Cholette	528	Coutlée	693	
Deux-Montagnes	18 408	16 866				J.-B. Ouimet accl. (1861)	1 360	
Terrebonne	19 460	18 909				Chapleau accl. (1861 et 1863)	1 935	
TOTAL RÉGIONAL					528	8%	6 451	92%
L'Assomption	17 335	16 721				Mathieu accl. (1867 féd)	1 563	
Montcalm	14 724	12 259				F. Dugas	780	
Berthier	19 608	19 331		Moll	1 118	Lesage	485	
Joliette	21 198	20 073		Lavallée	930	Cuthbert	1 095	
						Corneiller	857	
TOTAL RÉGIONAL					2 048	30%	4 780	70%
TOTAL (Grande région de Montréal)			5 770		11 532		25 488	

a : population canadienne-française;

b : entre les voix "rouges" et les voix "bleues".

[302]

ÉLECTIONS FÉDÉRALES ET PROVINCIALES DE 1867. GRANDE RÉGION DE MONTRÉAL. RÉSULTATS CUMULATIFS
Tendances manifestées par la répartition du vote

Divisions électorales	Population		Voix "rouges"	Voix "violetttes" b.	Voix "bleues"	Autres tendances et voix non classées				
	1861	C.-f. a								
Montréal (Est)	35 967	24 882								
Hochelaga	16 474	13 010								
Jacques-Cartier	11 218	10 309								
TOTAL RÉGIONAL			1 312	8%	6 355	38%	8 872	54%		
Chambly	13 132	12 317								
Laprairie	14 475	13 765								
Châteauguay	17 837	12 289								
Beauharnois	16 742	14 153								
Napierville	14 513	13 158								
Saint-Jean	14 853	11 706								
Iberville	16 891	14 968								
TOTAL RÉGIONAL			4 161	22%	7 460	40%	6 206	33%	724	4%
Verchères	15 485	13 367								
Richelieu	19 070	18 302								
Rouville	18 227	17 520								
Saint-Hyacinthe	18 877	18 438								
Bagot	18 841	18 135								
Shefford	17 779	12 034								
TOTAL RÉGIONAL			9 628	41%	1 199	5%	12 480	54%		

Divisions électorales	Population		Voix "rouges"	Voix "violettes" b.	Voix "bleues"	Autres tendances et voix non classées
	1861	C.-f. a				
Laval	10 507	10 445				
Vaudreuil	12 282	10 454				
Soulanges	12 221	10 970				
Deux-Montagnes	18 408	16 866				
Terrebonne	19 460	18 909				
TOTAL RÉGIONAL				998 7%	12 938 93%	
L'Assomption	17 335	16 721				
Montcalm	14 724	12 259				
Berthier	19 608	19 331				
Joliette	21 198	20 073				
TOTAL RÉGIONAL			655 5%	4 117 30%	8 900 65%	
TOTAL (Grande région de Montréal)			15 756 18%	20 129 23%	49 396 57%	724 1%

a : population canadienne-française;

b : entre les voix "rouges" et les voix "bleues".

[304]

ÉLECTIONS FÉDÉRALES DE 1867. GRANDE RÉGION DE QUÉBEC ET DE TROIS-RIVIÈRES
Tendances manifestées par la répartition du vote

Divisions électorales	Population		Voix "rouges"	Voix "violette" b.		Voix "bleues"		Autres tendances et voix non classées	
	1861	C.-f. a							
Trois-Rivières	6 508	5 367				Boucher de Ninerville	277		
Maskinongé	14 790	14 503			Houde	564	Genest	143	
Saint-Maurice	11 100	10 919			Fontaine	334	G. Caron	702	
Champlain	20 008	19 665					A.-D. Désaulniers	678	
						J.-J. Ross	1 449		
						Martineau	305		
TOTAL RÉGIONAL					898	20%	3 554	80%	
Yamaska	16 045	15 601	M. Fortier	797			Provencher	760	
Nicolet	21 563	21 383			Dr Rousseau	499	Gaudet	1 070	
Drummond-Arthabaska	25 829	19 221	Sénécal	1 135			Houle	1 111	
TOTAL RÉGIONAL				1 932	36%	499	9%	2 941	55%
Québec-Est	18 770	15 478					Huot accl. (1861)	1 340	
Québec-Centre	23 936	10 819					Simard	1 291	
							Garneau	5	
Portneuf	21 291	18 686					H. Blanchet	2	
							Brousseau	1 027	
Québec (comté)	27 893	19 657					Déry	718	
							Chauveau accl. (1861 et 1863)	1 457	
Montmorency	11 136	10 708					Cauchon accl.	893	

Divisions électorales	Population		Voix "rouges"	Voix "violette" b.		Voix "bleues"		Autres tendances et voix non classées	
	1861	C.-f. a							
Charlevoix	15 223	15 089			(1863)				
Chicoutimi-Saguenay	16 579	15 170	Gagnon	911	Cimon	999		Tremblay accl. (1863)	1 046
TOTAL RÉGIONAL				911	9%		7 732	80%	1 046 11%
Lotbinière	20 018	15 798	Joly accl. (1861)	1 153					
Mégantic	17 889	11 161	Triganne	733	Irvine	1 000			
Lévis	22 091	20 119			J.-G. Blanehet accl. (1867 prov.)	2 455			
Dorchester	16 195	13 107			Langevin accl. (1867 prov.)	1 690			
Beauce	20 416	19 564	Pozer	1 180	H.-E. Tasche-reau	629			
TOTAL RÉGIONAL				3 066	35%		5 774	65%	
Bellechasse	16 062	16 007	Rémillard	671	Casault	983			
Montmagny	13 386	13 275			J.-O. Beaubien accl. (1861 et 1863)	863			
L'Islet	12 300	12 176	L.-S. Caron	40	B. Pouliot	464	(nul)		
Kamouraska	21 058	20 977	Pas d'élec-tion en 1867						
Témiscouata	18 561	18 156	Bertrand accl. (1861)	1 685					
Rimouski	20 854	20 043			Sylvain	1 152		Michaud	697
Gaspé	14 077	8 769						Fortin accl.	616

Divisions électorales	Population		Voix "rouges"	Voix "violette" b.	Voix "bleues"	Autres tendances et voix non classées	
	1861	C.-f. a				(1851 et 1854)	
TOTAL RÉGIONAL				2 356 35%	2 998 45%	1 313	20%
TOTAL (Grande région de Québec et de Trois-Rivières)			1 932	7 680	22 999	2 359	

a : population canadienne-française;

b : entre les voix "rouges" et les voix "bleues".

[306]

ÉLECTIONS PROVINCIALES DE 1867. GRANDE RÉGION DE QUÉBEC ET DE TROIS-RIVIÈRES
Tendances manifestées par la répartition du vote

Divisions électorales	Population		Voix "rouges"	Voix "violetttes" b.		Voix "bleues"		Autres tendances et voix non classées	
	1861	C.-f. a							
Trois-Rivières	6 058	5 367				Boucher de Ninerville	233		
Maskinongé	14 790	14 503		Houde	3	Dumoulin	190		
Saint-Maurice	11 100	10 919				A.-L. Désaulniers	674		
						G. Garon	566		
						A.-D. Désaulniers accl. (1867 féd.)	1 012		
Champlain	20 008	19 665		Normand	656	J. J. Ross	1 168		
TOTAL RÉGIONAL					659	16%	3 843	85%	
Yamaska	16 045	15 601	Sénécal	779		Lemaître	761		
Nicolet	21 563	21 383				Gaudet	912		
						Mailhot	662		
Drummond-Arthabaska	25 829	19 221	V.-P.-W. Dorion	984	Hébert	179	Hemming	1 165	
TOTAL RÉGIONAL				1 763	32%	179	3%	3 500	64%
Québec-Est	18 770	15 478				Rhéaume accl. (1861)	1 340		
Québec-Centre	23 936	10 819				Simard	1 289		
Portneuf	21 291	18 686				H. Blanchet	6		
						Larue	943		
Québec (comté)	27 893	19 657				Brousseau	826		
						Chauveau accl. (1861 et 1868)	1 457		

Divisions électorales	Population		Voix "rouges"	Voix "violette" b.		Voix "bleues"		Autres tendances et voix non classées			
	1861	C.-f. a									
Montmorency	11 136	10 708				Cauchon accl. (1863)	893				
Charlevoix	15 223	15 089		Bouchard	882	Clément	1 028				
Chicoutimi-Saguenay	16 579	15 170						Tremblay accl. (1863)	1 046		
TOTAL RÉGIONAL					882	9%		7 783	80%	1 046	11%
Lotbinière	20 018	15 798		Joly accl. (1861)	1 153						
Mégantic	17 889	11 161		Reed	712	Irvine	997				
Lévis	22 091	20 119		Marceau	833	J.-G. Blanchet	1 622				
Dorchester	16 195	13 107				Langevin	946				
Beauce	20 416	19 564		Pozer	1 179	Larochelle	744				
						H.-E. Tasche- reau	629				
TOTAL RÉGIONAL					3 877	44%		4 938	56%		
Bellechasse	16 062	16 007		O. Pelletier	857	Chabot	780				
Montmagny	13 386	13 275		Blais accl. (1861 et 1863)	863						
L'Islet	12 300	12 176		Déchesne	39	Verrault	481				
Kamouraska	21 058	20 977		Pas d'élec- tion en 1867							
Témiscouata	18 561	18 156				Mailloux accl. (1861)	1 685				
Rimouski	20 854	20 043				Garon	1 409	Bégin	421		
Gaspé	14 077	8 769						Fortin accl. (1851 et 1854)	616		

Divisions électorales	Population		Voix "rouges"	Voix "violettes" b.	Voix "bleues"	Autres tendances et voix non classées
	1861	C.-f. a				
TOTAL RÉGIONAL				1 759 25%	4 355 61%	1 037 15%
TOTAL (Grande région de Québec et de Trois- Rivières)			1 763	7 356	24 419	2 083

a : population canadienne-française;

b : entre les voix "rouges" et les voix "bleues".

[308]

ÉLECTIONS FÉDÉRALES ET PROVINCIALES DE 1867. GRANDE RÉGION DE QUÉBEC ET DE TROIS-RIVIÈRES. RÉSULTATS CUMULATIFS.
Tendances manifestées par la répartition du vote

Divisions électorales	Population		Voix "rouges"	Voix "violettes" b.		Voix "bleues"		Autres tendances et voix non classées	
	1861	C.-f. a							
Trois-Rivières	6 058	5 367							
Maskinongé	14 790	14 503							
Saint-Maurice	11 100	10 919							
Champlain	20 008	19 665							
TOTAL RÉGIONAL				1 557	17%		7 397	83%	
Yamaska	16 045	15 601							
Nicolet	21 563	21 383							
Drummond-Arthabaska	25 829	19 221							
TOTAL RÉGIONAL			3 695	34%		628	6%	6 441	60%
Québec-Est	18 770	15 478							
Québec-Centre	23 936	10 819							
Portneuf	21 291	18 686							
Québec (comté)	27 893	19 657							
Montmorency	11 136	10 708							
Charlevoix	15 223	15 089							
Chicoutimi-Saguenay	16 579	15 170							
TOTAL RÉGIONAL				1 793	9%		15 515	80%	2 092 11%
Lotbinière	20 018	15 798							
Mégantic	17 889	11 161							
Lévis	22 091	20 119							
Dorchester	16 195	13 107							
Beauce	20 416	19 564							

Divisions électorales	Population		Voix "rouges"	Voix "violette" b.		Voix "bleues"		Autres tendances et voix non classées		
	1861	C.-f. a								
TOTAL RÉGIONAL				6 943	39%	10 712	61%			
Bellechasse	16 062	16 007								
Montmagny	13 386	13 275								
L'Islet	12 300	12 176								
Kamouraska	21 058	20 977								
Témiscouata	18 561	18 156								
Rimouski	20 854	20 043								
Gaspé	14 077	8 769								
TOTAL RÉGIONAL				4 115	30%	7 353	53%	2 340	17%	
TOTAL (Grande région de Québec et de Trois-Rivières)			3 695	5%	15 106	21%	47 418	67%	4 432	6%

a : population canadienne-française;

b : entre les voix "rouges" et les voix "bleues".

[310]

Les résultats de cette consultation populaire d'une importance exceptionnelle furent décevants pour les Rouges. A.-A. Dorion l'avait emporté de justesse dans Hochelaga pour le fédéral, tandis que L.-O. David avait été battu pour le provincial dans la même division électorale. Lanctôt et Ludger Labelle de *l'Union nationale* avaient échoué devant Cartier dans Montréal-Est. Au fédéral, Holton était vainqueur dans Châteauguay et Bourassa dans Saint-Jean, tandis que Benoit l'avait emporté dans Napierville pour le provincial. Mais c'était là toutes les victoires des Rouges dans une région où ils avaient toujours fait mieux. V.-P.-W. Dorion, propriétaire du Pays avec C.-F. Papineau, avait été battu dans Chambly et Alexandre Dufresne dans Iberville.

C'est autour de Saint-Hyacinthe que les Rouges se maintenaient le mieux, avec les victoires de Geoffrion dans Verchères, de Kierzkowski et de Bachand dans le comté de Saint-Hyacinthe même, de Cheval ainsi que de Robert dans Rouville, et de Huntingdon enfin dans Shefford. Mais Laframboise et Pilon étaient battus dans Bagot, de même que Lafontaine dans Shefford, au provincial.

Du côté nord de Montréal, en allant vers Vaudreuil, Terrebonne, l'Assomption et Joliette, un seul candidat rouge s'était présenté, soit P.-U. Archambault : il avait été vaincu. Godin et Moll, candidats élus dans Berthier, Paquet et Lavallée, élus dans Joliette, étaient des modérés, non des Rouges.

Dans Yamaska, Fortier et Sénécal avaient été victorieux. Sénécal était également élu, au fédéral, dans Drummond-Arthabaska, mais V.-P.-W. Dorion y était défait pour le provincial. C'étaient là les seuls candidats véritablement rouges en dehors de la grande région de Montréal.

Dans la région de Trois-Rivières, les Bleus avaient tout remporté contre quelques modérés. Dans la région de Québec, du côté de la rive nord, les Bleus n'avaient eu d'opposition que dans Charlevoix, où ils avaient d'ailleurs triomphé. Dans Chicoutimi-Saguenay, le candidat Tremblay, élu sans contestation, était un indépendant. Joly et Pozer, élus dans les comtés de Lotbinière et de Beauce, étaient des modérés. C'était aussi le cas de Bertrand dans Témiscouata, de Pelletier dans Bellechasse et de Blais dans Montmagny. Dans le comté de Gaspé, qui était un peu au bout du monde comme celui de Chicoutimi, le

candidat Fortin avait été élu par acclamation.

Les élections avaient donc confirmé l'incapacité des Rouges de percer vraiment dans la grande région de Québec. Les 5 % du suffrage total au fédéral et au provincial, qu'ils avaient obtenus, venaient, d'ailleurs, [311] des comtés de Drummond-Arthabaska et de Yamaska, comtés voisins de la grande région de Montréal.

Même dans cette grande région de Montréal, contre 33% des voix en 1863, les Rouges n'en avaient plus que 18%. C'était sans doute le mouvement le plus significatif. Dans l'île de Montréal on était passé de 42% à 8% des voix : dans la région de Chambly-Saint-Jean, de 47% à 22% : dans la région de l'île Jésus et au nord de l'île Jésus, de 7% à 0% ; dans la région au nord de Montréal, du côté de l'Assomption et de Berthier, de 24% à 5%. Les Rouges n'avaient maintenu leur position que dans la région de Saint-Hyacinthe où ils avaient conservé 41% des voix.

5.7. La régression de la tradition radicale

[Retour à la table des matières](#)

À la suite des élections de 1867, le rédacteur du Pays invite les lecteurs du journal à lui faire connaître :

- 1° Les faits de fraude par les officiers-rapporteurs ou leurs députés.
- 2° Les faits de violence ou de corruption.
- 3° Les détails précis de l'intervention du clergé, du Grand-Tronc et autres grosses sociétés ou corporations.
- 4° La conduite des divers officiers du gouvernement.
- 5° Enfin, l'énumération de toutes les causes qui ont pu empêcher l'opinion franche et honnête des électeurs de se produire au poll ⁹⁹⁴.

⁹⁹⁴ *Le Pays*, 14 septembre 1867.

Lusignan reçoit un bon nombre de réponses, particulièrement au sujet de l'intervention du clergé. Il les utilise dans ses explications de l'échec des libéraux. Quelques-unes ne manquent pas de piquant. Ainsi un certain G. Mailhot de Trois-Rivières, écrit qu'un prêtre aurait rapporté que Mgr Cook, à la lecture du mandement rédigé par son coadjuteur Mgr Laflèche à l'occasion de la Confédération, n'avait d'abord pas voulu le signer, disant « Ta ta ta ta, c'est un article de gazette et non pas un mandement à être publié dans les églises » ! Un certain F.-H. Chevalier, de l'Assomption, rapporte qu'on a congédié un chantré rouge en disant que la « bouche qui... parle pour gagner des prosélytes au parti rouge... n'est pas digne de chanter les louanges de Dieu en public ». Un citoyen du comté de Yamaska écrit pour sa part qu'un curé a empêché un instituteur d'avoir un poste parce que son frère était rouge, tandis qu'un autre a fait prendre la liste des électeurs qui ont voté rouge ⁹⁹⁵.

[312]

Dessaulles aussi recueille plusieurs détails relatifs aux pressions du clergé sur les électeurs. À côté de plusieurs cas de refus de sacrements, il note, par exemple, que tous les professeurs du Collège de Saint-Hyacinthe ont voté bleu : que le curé de Saint-Dominique a dit à ses paroissiens qu'il était obligé de déclarer, à regret, qu'ils devaient voter pour les candidats conservateurs : qu'on faisait pression sur les femmes pour amener les maris à ne pas voter pour les libéraux. Le vicaire général Cazeau, de Québec, aurait dit à Lord Dufferin que le clergé canadien-français était bien prêt à « marcher avec » les libéraux des autres provinces mais qu'il fallait se débarrasser des impies qu'étaient les libéraux québécois ⁹⁹⁶.

Dans une série d'articles sur « les Élections de 1867 », le rédacteur du *Pays* dénonce l'intervention de quatre évêques du Bas-Canada sur cinq. Il prétend que le clergé en général est intervenu dans la même proportion alors que les « questions sur lesquelles les élections de 1867 portaient ne justifiaient en rien l'intervention du prêtre ⁹⁹⁷ ». Il

⁹⁹⁵ APC, fonds des manuscrits n° 29 G 26, *Collection A. Lusignan*, vol. 4, « Elections de 1867 ».

⁹⁹⁶ *Cahier de notes de Louis-Antoine Dessaulles*, APC, fonds des manuscrits n° 24 G 40, p. 9, 13 et 56.

⁹⁹⁷ *Le Pays*, 21 septembre 1867.

écrit aussi qu'il souscrit entièrement à l'affirmation selon laquelle la question de la Confédération n'a été qu'un prétexte pour le clergé qui, craignant la catastrophe « si la démocratie finissait par prévaloir », a jeté le poids de son influence dans l'autre plateau de la balance ⁹⁹⁸. Encore une fois, comme fatalement, on est entraîné dans le domaine théologique. Lusignan écrit de longs articles dans lesquels il cite les évêques, fait le procès de l'éducation politique des clercs, touche à Voltaire et à Rousseau pour en arriver enfin, ou plutôt pour en revenir comme toujours, au procès injuste fait à *l'Avenir* à partir de citations tronquées ⁹⁹⁹. À côté des grandes questions et des principes, le rédacteur du *Pays* trouve le temps de discuter avec ses adversaires dans la presse, de petites questions qui ne sont pas sans signification, comme celle de savoir si le député libéral de Rouville, M. Cheval, a bien frappé son curé à la figure ou s'il a simplement levé la main sur lui ¹⁰⁰⁰. Lusignan donne aussi une grande publicité à la querelle entre l'évêque de Saint-Hyacinthe et Alexandre Dufresne, le candidat libéral défait dans Iberville ¹⁰⁰¹. Celui-ci avait expédié au *Pays* un dossier considérable sur la question de sa communion pascale et des rumeurs qui avaient couru à ce propos ¹⁰⁰². Lusignan reproduit [313] aussi la déclaration de trois citoyens de Saint-Hyacinthe qui n'avaient eu de l'évêque La Rocque qu'une réponse évasive à leur question : « Un électeur qui voterait pour un candidat de l'opposition devrait-il, pour ce fait seul, être privé des sacrements et de la sépulture ecclésiastique ¹⁰⁰³ ? »

Aussi tard qu'au mois de décembre 1867, on discuta des élections de septembre. Lusignan, après une dénonciation du *Pays* par le curé Delacroix de Saint-Hyacinthe, posa en ces termes ce qui lui semblait le problème fondamental :

⁹⁹⁸ *Le Pays*, 24 septembre 1867.

⁹⁹⁹ *Le Pays*, 26 et 28 septembre, 3 et 8 octobre 1867.

¹⁰⁰⁰ *Le Pays*, 10 octobre 1867.

¹⁰⁰¹ *Le Pays*, 24 et 29 octobre 1867.

¹⁰⁰² « Mémoire de Alexandre Dufresne à Louis-Antoine Dessaulles, 11 octobre 1867 », APC, fonds des manuscrits n° 29 G 26, vol. 4, Collection A. Lusignan.

¹⁰⁰³ *Le Pays*, 24 octobre 1867.

Quand un certain nombre de membres du clergé, dans le but avoué, publiquement déclaré dans tant de chaires, d'écraser tout ce qui est libéral dans le pays, se servant de la chaire et du confessionnal : 1° pour détruire autant qu'il est en eux l'idée du droit politique chez les citoyens : 2° pour vilipender tous les hommes qui ont à cœur de ne pas laisser écraser leur pays : un citoyen, ou un journal, est-il *catholiquement* tenu de rester spectateur passif d'une croisade qui ne peut se terminer qu'à l'anéantissement des droits du Bas-Canada ? Parce que c'est le clergé qui veut détruire le parti libéral, celui-ci est-il catholiquement tenu de se laisser tuer ¹⁰⁰⁴ ?

Suivait, dans le numéro subséquent, un interminable article, appuyé sur de savantes citations et dans lequel il était question de la nature de la confession, des devoirs du confesseur et des droits du pénitent ¹⁰⁰⁵ !

Mais la guerre rangée entre les Rouges et le clergé était déjà terminée, et la victoire acquise à celui-ci. Avant même les élections, le journal anglo-protestant *Daily Witness* avait prédit l'imminence de l'annihilation du parti rouge par l'action du clergé. L'article soulignait la position du clergé sur la Confédération et expliquait que le clergé avait dû respecter les Rouges quand ils étaient forts mais qu'il s'apprêtait à les assaillir maintenant qu'ils étaient faibles ¹⁰⁰⁶. Comme le *Witness*, le *Courrier du Canada* avait annoncé l'« extinction du parti rouge ». Il avait prévu l'élection de quelques rares représentants du parti dans le district de Montréal.

En septembre 1867, le *Franco-Canadien* parlait de la « disparition complète de l'ancien parti rouge » pour dire que les conservateurs n'auraient plus l'occasion d'attaquer leurs adversaires en les accusant de rougisme, d'annexionnisme ou de socialisme. Au même moment, l'*Ordre* se dissociait du *Pays* et demandait un désaveu des doctrines dérnagogiques [314] et surtout anticléricales qui avaient été, selon lui,

¹⁰⁰⁴ *Le Pays*, 14 décembre 1867.

¹⁰⁰⁵ *Le Pays*, 17 décembre 1867.

¹⁰⁰⁶ *Le Daily Witness*, 19 juillet 1867.

un handicap pour les « hommes modérés de l'opposition ¹⁰⁰⁷ ». Le journal *la Minerve* commenta alors très justement que *l'Ordre* se rapprochait de lui. Dans sa série d'articles, à l'automne de 1867, Lusignan eut autant à faire contre les « libéraux modérés » que contre les journaux conservateurs. *L'Ordre* faisait ressortir qu'après la sanction de l'union fédérale, la doctrine catholique exigeant la soumission à l'ordre établi, le devoir des évêques était d'inciter les fidèles à éviter toute « opposition factieuse ¹⁰⁰⁸ ».

À la fin de 1867, Alexandre Archambault, ancien député de l'Assomption, écrit à Lusignan, au *Pays*, pour lui communiquer les résultats d'une élection dans une société agricole. Il donne le nom des candidats élus et souligne d'un trait rouge le nom de quelques-uns en commentant tristement : « Comme vous le voyez par les marques rouges et bleues ci-dessus, le bleu l'emporte. Cette belle couleur rouge disparaît chez nous. Dans quelque temps on ne la verra plus. Hélas ¹⁰⁰⁹ ! » On peut voir, de façon globale, la chute du rougisme par les changements qui surviennent dans la presse. À Montréal, alors que *l'Union nationale*, que son opposition à la Confédération avait dressée contre le clergé, cessait de paraître, *le Nouveau Monde* naissait pour exprimer les vues de l'évêché et des ultramontains. On était à la veille de recruter au Canada des zouaves pontificaux. En 1866, Joseph Royal avait écrit à Mgr Bourget pour déplorer l'absence à Montréal d'un journal « catholique avant tout ¹⁰¹⁰ ». Pas plus que *l'Ordre*, *le Franco-Canadien* de Saint-Jean, *l'Ère nouvelle* de Trois-Rivières, *le Canadien* et *l'Événement* de Québec ne voulaient à la fin de 1867 être assimilés au rougisme. Restaient *le Pays* et *le Journal de Saint-Hyacinthe*. Au printemps de 1868, alors qu'il était en pleine discussion ¹⁰¹¹ avec Charles Laberge de *l'Ordre*, le rédacteur du *Pays* était invité par les propriétaires C.-F. Papineau et V.-P.-W. Dorion à mettre fin aux articles « religieux ou cléricaux » et à s'occuper « exclusive-

¹⁰⁰⁷ *L'Ordre*, 13 et 18 septembre 1867.

¹⁰⁰⁸ *L'Ordre*, 27 septembre 1867.

¹⁰⁰⁹ « Lettre de Alexandre Archambault à A. Lusignan, 23 décembre 1867 », APC, fonds des manuscrits n° 29 G 26, *Collection A. Lusignan*, vol. 1.

¹⁰¹⁰ « Lettre de Joseph Royal à Mgr Bourget », ACAM, dossier 730.002, 866, *Correspondance avec les politiciens (1847-1876)*.

¹⁰¹¹ *Le Pays*, 14, 17 et 19 mars 1868.

ment de politique ¹⁰¹² ». Lusignan devait offrir sa démission un peu plus tard. À l'été de 1868, le *Journal de Saint-Hyacinthe* disparaissait et Raphaël Fontaine abandonnait le journalisme en écrivant :

Je me retire avec plaisir de l'arène du journalisme. Dix ans durant, j'ai prêté ma plume au parti libéral, dont j'ai soutenu avec ardeur [315] le programme politique. J'ai surtout fait la chasse aux ridicules et bafoué les imbécilités prétentieuses. J'ai beaucoup ri, et je ne me flatte pas en disant que mes lecteurs en ont souvent fait autant :

Quid vetat ridentem dicere verum ?

Adieu donc chers lecteurs et sans rancune !

Un souhait avant de vous donner la main pour la dernière fois. Puissiez-vous voir bientôt l'aurore de jours meilleurs pour notre malheureux pays, sucé, exploité, tondu, par une troupe de gais diables qui le taillent sans merci au nom du trône et de l'autel ¹⁰¹³.

La Gazette de Saint-Hyacinthe succéda au *Journal* tandis que le *Pays* se maintenait encore quelques années, au prix de lourds sacrifices financiers. Le 3 août 1868, Joseph Doutre écrivait à L.-J.-Amédée Papineau pour lui demander son concours ainsi que celui de son père « sous forme d'une souscription importante ». Il soulignait que C.-F. Papineau, V.-P.-W.-Dorion, Rodolphe Laflamme et lui-même, venaient, malgré leur peu de fortune, de verser 1 000 dollars chacun ¹⁰¹⁴.

De son côté, l'Institut canadien de Montréal, « cénacle de la liberté de pensée ¹⁰¹⁵ », connaît aussi des difficultés financières qui sont le signe d'un mal plus profond. Le président Joseph Doutre et le comité de direction, dans un appel au public fait le 1er novembre 1867, avouent que le Cabinet de lecture des sulpiciens, l'Union catholique

¹⁰¹² « Lettre des propriétaires du Pays à A. Lusignan, 19 mars 1868 », APC, fonds des manuscrits n° 29 G 26, *Collection A. Lusignan*, vol. 1.

¹⁰¹³ *Le Journal de Saint-Hyacinthe*, 3 août 1868.

¹⁰¹⁴ « Lettre de Joseph Doutre à L.-J.-Amédée Papineau, 3 août 1868 », APQ, *Collection Papineau-Bourassa*, boîte 24.

¹⁰¹⁵ *Le Pays*, 12 septembre 1867.

des jésuites et l'Institut canadien-français sont de rudes concurrents. « Par l'action concertée du clergé et des trois institutions rivales... écrit-il, le nombre des membres de l'Institut a été réduit à 300 personnes dont la moitié seulement est dans une position qui lui permette de payer régulièrement leurs contributions ¹⁰¹⁶. » Traduit en termes plus directs, cela signifie bien que l'Institut n'a plus, à la fin de 1867, que le quart du nombre des membres qu'il possédait dix ans plus tôt. En face de la « faculté de droit » du Collège Sainte-Marie, on organise une faculté de droit où enseignent Antoine-Aimé Dorion, Joseph et Gonzalve Doure, C.-A. Geoffrion et deux anglophones. Mais l'affiliation de cette école de droit à l'Université Victoria de Cobourg montre le sort de l'Institut dans la société canadienne-française ¹⁰¹⁷. La nomination d'un vice-président anglophone et protestant au comité de direction et le rattachement à une université ontarienne peuvent être considérés comme des symboles.

[316]

Dans un discours prononcé à l'occasion du vingt-troisième anniversaire de l'Institut, le pasteur John Cordner affirme que le rôle de celui-ci est de combattre « en faveur de l'hospitalité de l'esprit, pour la liberté de pensée » et pour le droit des Canadiens français « de se rencontrer en société avec leurs concitoyens de races et de croyances différentes ¹⁰¹⁸ ». Au cours de la même soirée, le grand Papineau évoque l'histoire du Canada et fait part de sa vision d'une Amérique « composée de toutes les races d'hommes [...] poussés par la Providence à ce commun rendez-vous pour fondre en unité et fraternité toute la famille humaine ¹⁰¹⁹ ». Mais au même moment, le président Joseph Doure regrette la disparition d'une soixantaine d'instituts fondés à l'exemple de celui de Montréal et subventionnés par l'Assemblée ¹⁰²⁰ en 1857. Il souligne que l'Institut canadien de Québec n'existe plus que de nom. Celui de Saint-Hyacinthe ¹⁰²¹ existait toujours mais il subissait la

¹⁰¹⁶ *Le Pays*, 5 novembre 1867.

¹⁰¹⁷ *Le Pays*, 22 octobre 1867.

¹⁰¹⁸ *Le Pays*, 28 décembre 1867.

¹⁰¹⁹ *Annuaire de l'Institut canadien pour 1867*, Montréal, *Le Pays*, 1868, cité par Fernand Ouellet éd., *Papineau*, Québec, Les Presses de l'Université Laval, 1958, p. 100.

¹⁰²⁰ *Annuaire de l'Institut canadien pour 1867*, p. 6.

¹⁰²¹ *Le Courrier de Saint-Hyacinthe*, 14 décembre 1868.

concurrence de l'Union catholique, fondée autour de l'abbé Tétreau : et l'on avait d'ailleurs songé à établir au collège une école de droit ¹⁰²². L'attitude d'ouverture sur le monde des derniers défenseurs du rougisme et de l'Institut canadien de Montréal tient sans doute pour une part d'un phénomène de compensation. Ceux-ci reconnaissent confusément que le Canada français leur échappe irrémédiablement.

Au mois de mai 1868, Mgr Laflèche communique à Louis-Antoine Dessaulles, président de l'Institut au moment de l'appel de 1865, qu'il a reçu une mission de Rome dans l'affaire de la société. Mais l'évêque coadjuteur de Trois-Rivières doit examiner le problème de l'Institut « comme corps » et Dessaulles, après consultation, réaffirme qu'il s'agit simplement d'un appel de certains membres catholiques ¹⁰²³. Les contacts ne sont pas maintenus. On apprend à l'été de 1869 la condamnation de l'Institut par les Congrégations romaines ¹⁰²⁴, et dans toutes les églises du diocèse de Montréal on lit le 29 août qu'il est spécialement et strictement défendu

1° de faire partie de l'Institut-Canadien tant qu'il enseignera des doctrines pernicieuses, et

[317]

2° de publier, retenir, garder, lire l'Annuaire du dit Institut pour 1868. Ces deux commandements de l'Église sont en matière grave, et il y a par conséquent un grand péché à les violer sciemment. En conséquence, celui qui persiste à vouloir demeurer dans le dit Institut, ou à lire ou seulement garder le susdit *Annuaire*, sans y être autorisé par l'Église, se prive lui-même des sacrements, même à l'article de la mort ¹⁰²⁵.

Pendant que *le Nouveau Monde* exulte, on songe à l'Institut à ren-

¹⁰²² C.-P. Choquette, *Histoire de la ville de Saint-Hyacinthe*, Saint-Hyacinthe, Richer et fils, 1930, p. 65 et 72-73.

¹⁰²³ « Lettre de L.-A. Dessaulles à Mgr Louis Laflèche, 7 mai 1868 », et une lettre sans date *qui* commence par « Je répondis à Mgr d'Anthédon », APQ, *Livre de copies de lettres de Louis-Antoine Dessaulles (1868-1871)*.

¹⁰²⁴ *La Minerve*, 17 août 1869.

¹⁰²⁵ *La Minerve*, 29 août 1870.

contrer l'archevêque de Québec ¹⁰²⁶. On cherche à concilier la soumission des membres catholiques et l'indépendance de l'Institut, mais c'est justement ce qui est visé. Le vicaire général Mgr Truteau pose comme une des conditions de la levée des censures que l'Institut « reconnaisse comme doctrines pernicieuses le *rationalisme*, le *libéralisme*, le *progrès*, la *civilisation moderne* ¹⁰²⁷ ». *L'Institut*, « comme corps », ne fera pas la paix avec l'Église.

L'Institut allait résister encore une dizaine d'années, avant de disparaître complètement. Mais cette résistance n'allait être due qu'à l'obstination de quelques-uns. Avant même la confirmation des censures, en 1869, le sort de la société était décidé, et le mouvement né avec *l'Avenir* était bel et bien du passé. Louis Labrèche-Viger avait été l'un des leaders des membres démissionnaires de l'Institut canadien en 1858. Joseph Papin était mort en 1862 à 36 ans, après avoir renié l'Institut et reçu les sacrements ¹⁰²⁸. Jean-Baptiste-Éric Dorion était mort en 1866 à 40 ans, après avoir, lui aussi, à la suite d'une retraite prêchée par l'abbé Laflèche, fait la paix avec l'Église ¹⁰²⁹. Charles Laberge avait écrit en 1867 à Mgr Bourget pour lui expliquer qu'il n'avait pas été favorable à la fondation de l'Institut canadien-français mais qu'il était prêt à collaborer à un mouvement qui, grâce à l'admission de nouveaux membres, aurait pu changer l'esprit de l'Institut canadien ¹⁰³⁰. E.-U. Piché s'était séparé des « chefs rouges » et de « leur démocratie ¹⁰³¹ » en 1867. Pour sa part le jeune Laurier avait dû quitter l'Institut pour se marier devant l'Église ¹⁰³². [318] Antoine-Aimé Dorion et C.-A. Geoffrion quittèrent l'Institut peu après les débuts de l'affaire Guibord.

¹⁰²⁶ « Lettre de L.-A. Dessaulles au chanoine Lamarche, 12 septembre 1869 », *APQ, Livre de copies de lettres de Louis-Antoine Dessaulles* (1868-1871).

¹⁰²⁷ « Lettre de Mgr Truteau à Mgr Bourget, 24 septembre 1869 », ACAM, dossier 420.005, 869.26, *Collection Alexis-Frédéric Truteau*.

¹⁰²⁸ « Lettre du curé Dorval à Mgr Bourget, 25 février 1862 », ACAM, dossier 355.114, *Paroisse l'Assomption*.

¹⁰²⁹ Joseph-Charles Saint-Amant, *Un coin des cantons de l'Est*, p. 310-311.

¹⁰³⁰ « Lettre de Charles Laberge à Mgr Bourget, 16 août 1867 », ACAM, dossier 901.135, 867.4, *Institut canadien - Correspondance* (1847-1876).

¹⁰³¹ *La Minerve*, 3 août 1867.

¹⁰³² *APQ, Cahier de notes de Louis-Antoine Dessaulles* (1852-1876), fonds des manuscrits n° 24, G 59, p. 21.

Rodolphe Laflamme, selon L.-O. David ¹⁰³³ vécut et mourut catholique. Pauvre et vieux, Pierre Blanchet fut accueilli à l'Hôtel-Dieu d'Arthabaska où, selon Henri d'Arles, il se convertit et mourut « comme un saint ¹⁰³⁴ ». Les derniers éclats, l'affaire Guibord, la série de brochures de Louis-Antoine Dessaulles sur « la grande guerre ecclésiastique » ne doivent pas nous tromper. Les jeux étaient déjà faits. En 1868, Joseph Doutre organise une deuxième souscription en faveur de l'Institut en soulignant que les principaux dons pour la première sont venus de L.-J.-Amédée Papineau et des anglophones Gardner et Young ¹⁰³⁵. Quand l'Institut sur le point de disparaître, songera à céder ses biens, Doutre s'opposera à une entente avec le Séminaire de Montréal. Il pensera plutôt à la Mercantile Library ¹⁰³⁶ et les volumes, après avoir été un certain temps au Club canadien, rue Dorchester, passeront finalement au Fraser Institute. David rapporte ces mots de Joseph Doutre :

J'avais de l'ambition, je croyais avoir assez de talent et d'énergie pour faire mon chemin : j'ai vu passer devant moi et devant mes amis et arriver aux honneurs, des hommes qui n'avaient aucune valeur, nous avons été proscrits à cause d'opinions politiques et de réformes très discutables, je ne puis pardonner au clergé le mal qu'il nous a fait ¹⁰³⁷.

Comme Doutre, Louis-Antoine Dessaulles fait partie de la minorité obstinée qui demeure fidèle à ses principes même après la désintégration du mouvement rouge. Sa mort à Paris, après un exil d'une vingtaine d'années, manifeste sans doute la formidable pression sociale qui s'exerce contre tout ce qui reste de rougisme après 1867.

Même réduits à l'impuissance les Rouges continuèrent encore

¹⁰³³ L.-O. David, *Mes contemporains*, Montréal, Senécal, 1894, p. 118.

¹⁰³⁴ Henri d'Arles, « le Citoyen Blanchet », *Estampes*, Montréal, l'Action française, 1926, p. 205-216.

¹⁰³⁵ « Lettre de Joseph Doutre à L.-J.-Amédée Papineau, 3 août 1868 », *APQ, Collection Papineau-Bourassa*, boîte 24.

¹⁰³⁶ « Lettre de Joseph Doutre à L.-J.-Amédée Papineau, 20 octobre 1880 », *APQ, Collection Papineau-Bourassa*, boîte 24.

¹⁰³⁷ L.-O. David, *Mes contemporains*, p. 118.

quelque temps après 1867 à susciter les craintes des ultramontains. Le mot même de libéralisme était suspect et les tentatives de concilier des opinions politiques libérales avec l'affirmation du catholicisme trouvaient des censeurs. Dans une petite société, qui était de plus en plus liée à l'Europe par des chefs religieux qui subissaient l'influence du courant ultramontain, même un libéralisme modéré était devenu un [319] handicap pour un homme politique. La formulation du « Programme catholique », approuvé par les évêques Bourget et Laflèche, à la veille des élections provinciales de 1871, est le fait le plus connu qui manifeste une hantise du libéralisme qui n'avait plus de fondement. La douzaine ou la quinzaine de députés libéraux provinciaux élus à l'été de 1871 ne représentaient manifestement aucun danger pour la religion.

D'ailleurs, à la fin de 1871 et au début de 1872, alors que *l'Opinion publique* de L.-O. David existe depuis quelques mois, et pendant que *le Pays* publie ses derniers numéros, se prépare la transformation du parti libéral en parti national, avec *le National* comme organe dans la presse. Malgré l'affirmation de *la Minerve* qui disait « grattez un national et vous trouverez un rouge », et malgré la présence de quelques libéraux authentiques dans le parti on n'était vraiment pas à l'époque de la « Pléiade rouge » ! Contre les ultramontains alarmistes, le supérieur Raymond du Collège de Saint-Hyacinthe, en bon observateur qui avait pris conscience de l'évolution des choses, déclarait à la fin de 1872 qu'au Canada il n'y avait pas de « libéralisme dans le sens condamné par l'Église ». De même, après la victoire des libéraux contre les conservateurs aux élections fédérales de 1874, Oscar Dunn observe justement que les chefs libéraux, comme Dorion, Laflamme et Fournier, ont triomphé mais que les principes conservateurs n'ont pas été battus. Il souligne que ce sont les amis du *Nouveau Monde*, du *Journal de Québec* et les conservateurs nationaux qui ont fourni la majorité des votes au parti victorieux. Et il poursuit :

Ce ne sont donc pas les principes libéraux qui triomphent : n'ayant pas été à la peine ils ne sont pas à la gloire. Il est très évident que le peuple en masse est resté conservateur : nous prenons ce mot, non pas dans le sens de partisan de tel ou tel homme, mais dans l'acceptation large d'un attachement inné ou raisonné au pays, ses constitutions, ses lois, et à la doctrine ca-

tholique. Notre province est conservatrice ainsi, et tout ce qui sent l'annexion aux États-Unis ou l'irréligion lui inspire une invincible antipathie. La majorité est en ce moment groupée autour des chefs libéraux, mais, on aurait grandement tort de supposer pour cela qu'elle approuve leur passé : elle les a acceptés bien plutôt parce qu'elle les croit revenus de leurs anciennes exagérations ¹⁰³⁸.

Le terrain était prêt pour la distinction que Wilfrid Laurier allait faire dans son célèbre discours de 1877 à Québec entre le « libéralisme catholique » et le « libéralisme politique ». Et le terrain était également [320] prêt pour le décret, émis aussi en 1877, du quatrième concile de Québec, défendant au clergé d'enseigner qu'il y a péché à voter pour tel candidat ou pour tel parti. Mais le libéralisme canadien-français n'était plus bien loin du conservatisme ! Vers 1880 Arthur Buies écrit qu'il songe à publier « un hebdomadaire très avancé en matière de libéralisme véritable, lequel n'a rien à voir avec le libéralisme boîteux, louche et impuissant de la politique ¹⁰³⁹ ».

À la faveur des événements du Nord-Ouest et de l'exécution de Riel on a pu voir ressusciter au Québec un nationalisme de style agressif, mais ce nationalisme ne remettait pas en cause l'appartenance à la fédération canadienne. Le libéral Mercier, qui estimait trop avancées les positions d'Honoré Beaugrand dans la Patrie et qui favorisait l'influence du clergé, ne peut être considéré comme l'héritier de Papineau ou de Jean-Baptiste-Éric Dorion.

On fait grand cas de la tentative du gouvernement Marchand en 1897 de rétablir un ministère de l'Instruction publique. Mais il faut lire le discours du premier ministre devant la Chambre d'assemblée : Marchand ménage le clergé et les conservateurs en se prononçant éloquemment contre l'enseignement obligatoire, gratuite et neutre, en évoquant la possibilité pour les religieux enseignants d'échapper au règlement relatif au brevet de capacité et en précisant bien que les deux

¹⁰³⁸ « Après le combat », texte d'abord publié dans *la Minerve* au début de 1874. Oscar Dunn, *Dix ans de journalisme. Mélanges*, Montréal, Duvernay Frères et Dansereau, 1876, p. 105-142.

¹⁰³⁹ « Lettre de Arthur Buies à L.-J.-Amédée Papineau », *APQ, Collection Papineau-Bourassa*, boîte 23.

comités, catholique et protestant, doivent conserver tous leurs pouvoirs sauf dans le domaine proprement administratif. À la fin du XIXe siècle il y a bien quelques journaux, tels *Canada-Revue et le Réveil* de Filiatrault, qui dépassent le libéralisme conservateur, mais leur place dans la presse et leur impact n'ont rien de comparable à ce que représentaient *l'Avenir* et *le Pays* dans les années 1848-1867.

On était donc passé d'une époque où deux groupes bien structurés avaient présenté deux définitions de la situation de la société canadienne-française et deux stratégies de développement pour cette société, à une époque où il n'y avait plus d'alternative idéologique véritable entre le parti libéral et le parti conservateur. On parle à bon droit d'unanimité idéologique et cette unanimité est encore plus évidente quand décline à la fin du siècle l'ultramontanisme le plus réactionnaire.

Le triomphe de l'idéologie conservatrice et cléricale de la survivance nationale ne peut être attribué à la valeur ou à la cohérence logique de cette idéologie. C'est dans ses rapports à la société et à la situation qu'il faut chercher les causes de ce triomphe. Le Québec de la deuxième moitié [321] du XIXe siècle est dominé par la grande bourgeoisie anglophone et par une petite bourgeoisie largement rurale et étroitement liée au clergé. Après l'échec de 1837 et l'Union de 1840 il n'est pas facile de concilier le nationalisme avec la démocratie et l'anticléricalisme. Le statut de minorité des Canadiens français dans l'État canadien, résultat de la Conquête, permet à la petite bourgeoisie et au clergé de définir le Canada français comme un groupe ethnique menacé de l'extérieur et qui ne peut survivre que par une cohésion totale derrière ses élites.

Faut-il souligner le hasard qui fait que le « credo national » se cristallise au Canada français au moment où l'Église catholique, elle-même sur la défensive devant le « monde moderne », passe par la crise de conservatisme de l'époque du *Syllabus* ?

[323]

LES ROUGES.
Libéralisme, nationalisme et anticléricalisme
au milieu du XIXe siècle.

APPENDICES

[324]

Appendice 1

Tableau cumulatif, en pourcentage, des tendances du vote selon les régions, pour les élections de 1851 à 1867

[Retour à la table des matières](#)

	1851				1854				1857				1861				1863				1867			
	R	V	B	X	R	V	B	X	R	V	B	X	R	V	B	X	R	V	B	X	R	V	B	X
Montréal	56		44		62		38		41		59		36		64		42		58		8	38	54	
Chambly-Iberville	39		61		32	31	34	3	37	19	39	5	40	41	18		47	13	40		22	40	33	4
Saint-Hyacinthe	9	26	65		21	28	28	23	17	21	45	17	45	10	46		41	22	37		41	5	54	
Laval-Terrebonne	39		56	5	23		71	5		14	85		15	21	58	6		7	23	70		7	93	
L'Assomption	36		64		63	8	35	4	55		45		51		49		24	17	60		5	30	65	
Grande région de Montréal	33	6	60	1	34	19	38	9	29	13	52	6	38	17	44	1	33	16	51		18	23	57	1
Trois-Rivières	4	18	75	3		20	80		8		73	19		20	58	22		32	68			17	83	
Yamaska-Arthabaska	2	21	45	32	29		71		15	11	73		36		64		45		55		34	6	60	
Québec-Chicoutimi		12	88				100		4		89	8		32	58	10		50	38	12		9	80	11
Lotbinière-Beauce		10	70	20		70		30		17	16	49		44	51	6		51		49		39	61	
Bellechasse-Gaspé		16	69	51		23	70	7	6	24	64	5		29	64	7		65	29	6		30	53	17
Grande région de Québec et de Trois-Rivières	1	15	80	14	4	10	77	9	6	12	59	23	6	27	59	8	6	45	44	5	5	21	67	6
Bas-Canada français	14				18				17				23				20				12			

R : voix "rouges" : V : voix "violette" : B : voix "bleues" : X : autres tendances et voix non classées.

[325]

APPENDICE 2

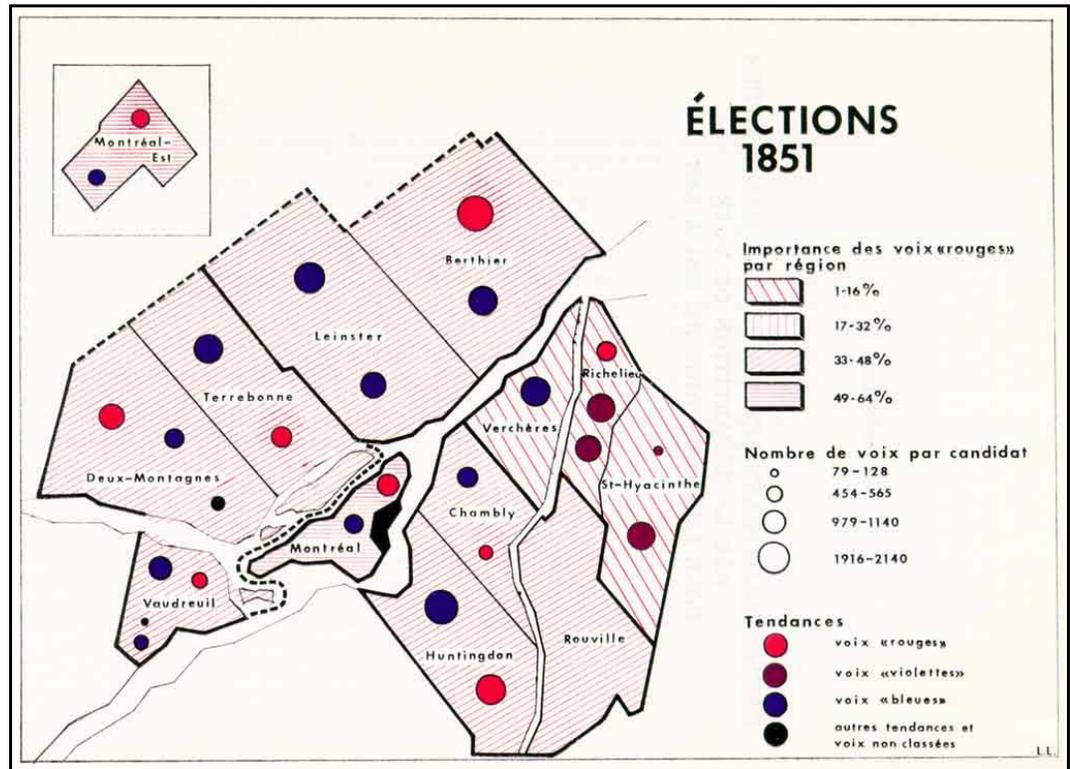
*Cartes illustrant les tendances manifestées
par la répartition du vote
pour les élections de 1851 à 1867.*

[Retour à la table des matières](#)

[326]

Carte 1. Élections 1851. Montréal-Est.

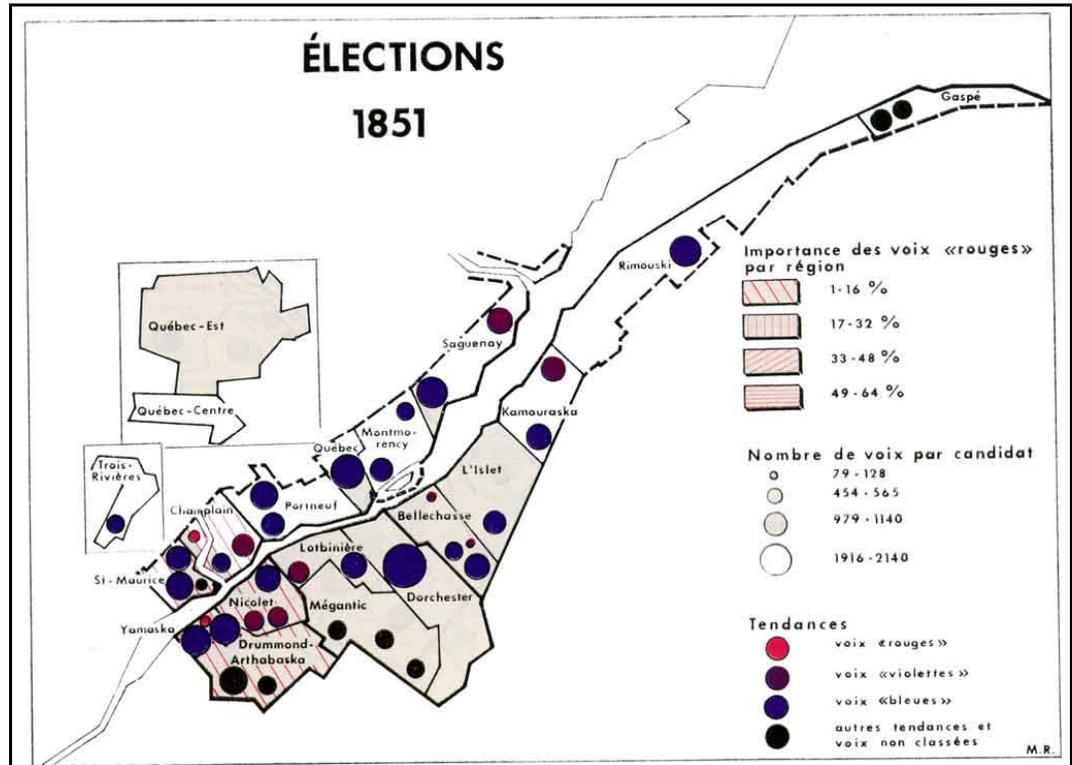
[Retour à la table des matières](#)



[327]

Carte 2. Élections 1851. Québec-Est.

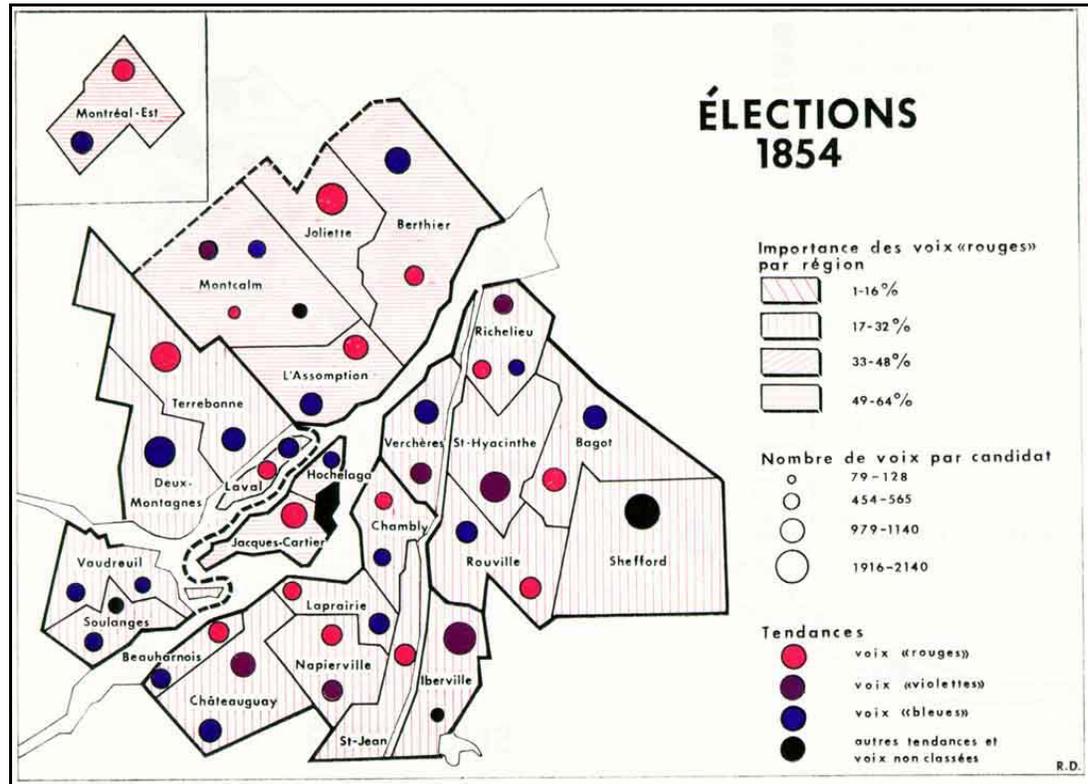
[Retour à la table des matières](#)



[328]

Carte 3. Élections 1854. Montréal-Est.

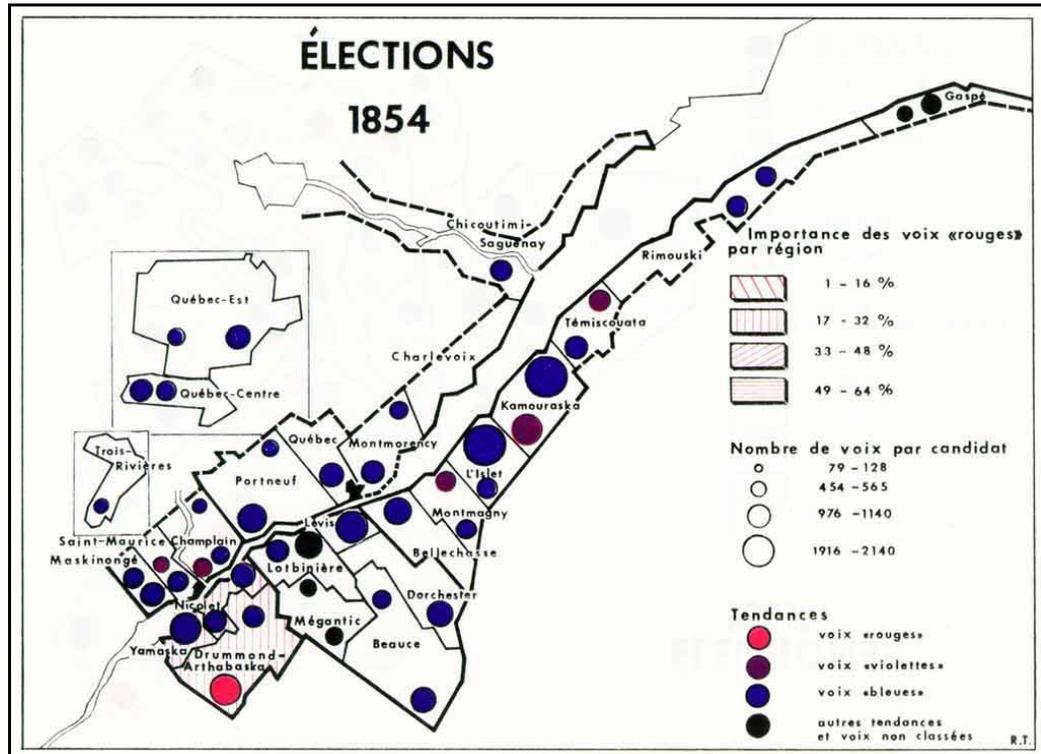
[Retour à la table des matières](#)



[329]

Carte 4. Élections 1854. Québec-Est.

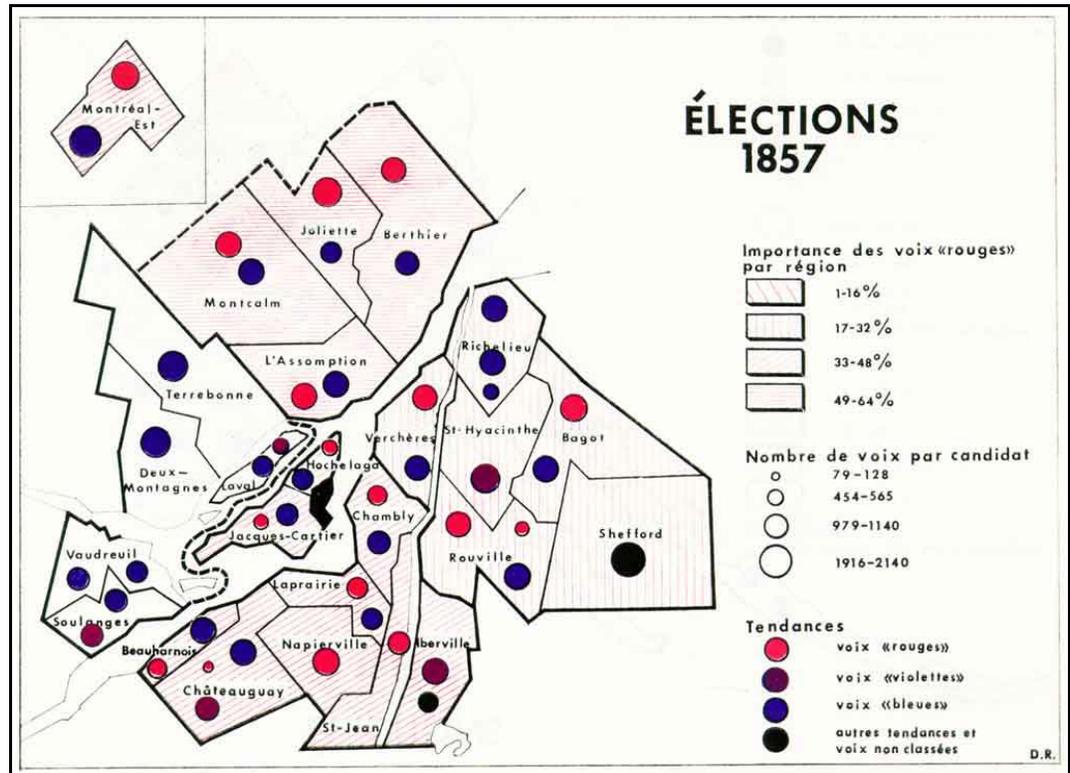
[Retour à la table des matières](#)



[330]

Carte 5. Élections 1857. Montréal-Est.

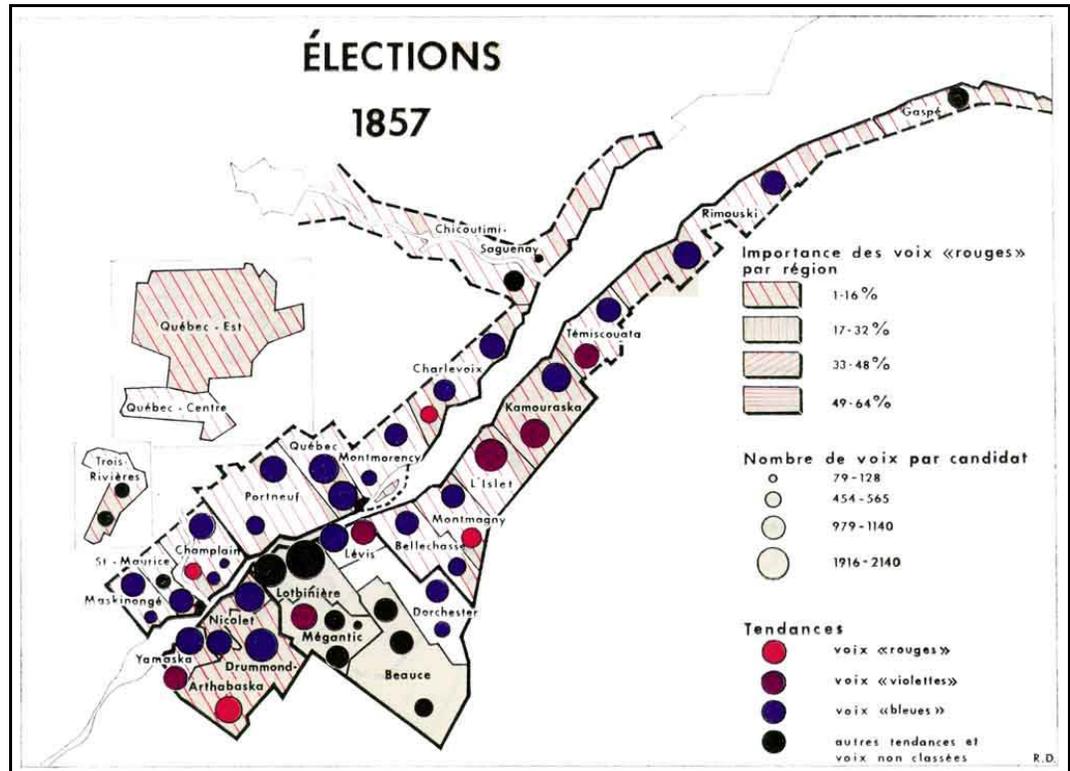
[Retour à la table des matières](#)



[331]

Carte 6. Élections 1857. Québec-Est.

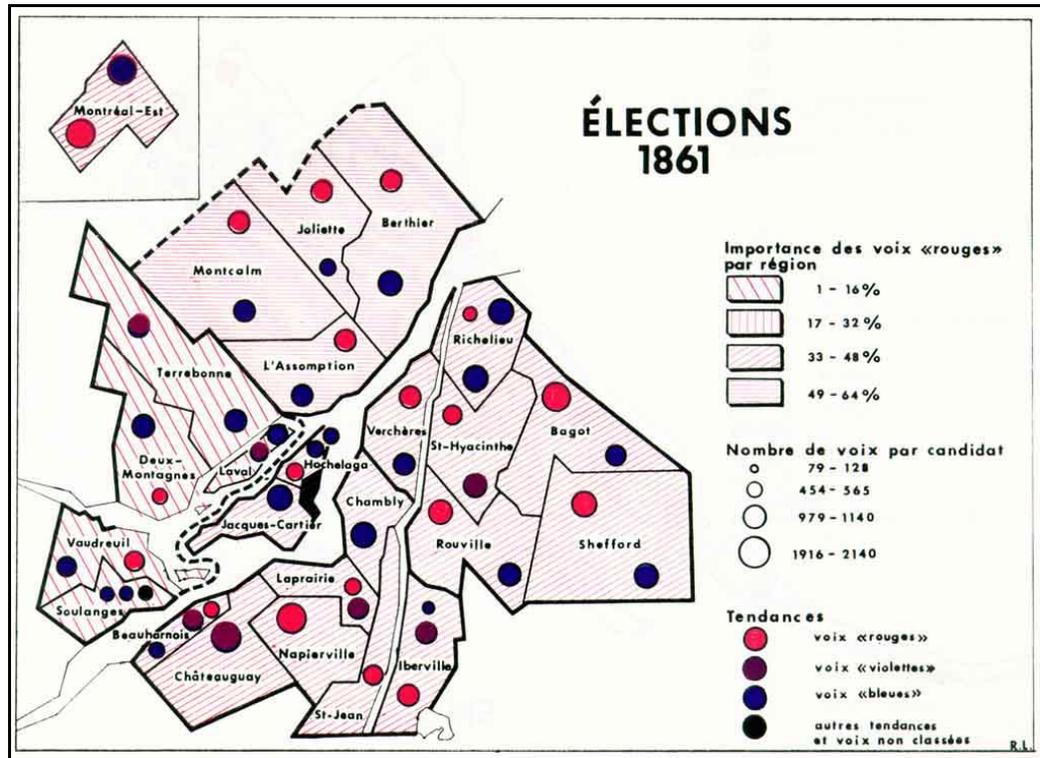
[Retour à la table des matières](#)



[332]

Carte 7. Élections 1861. Montréal-Est.

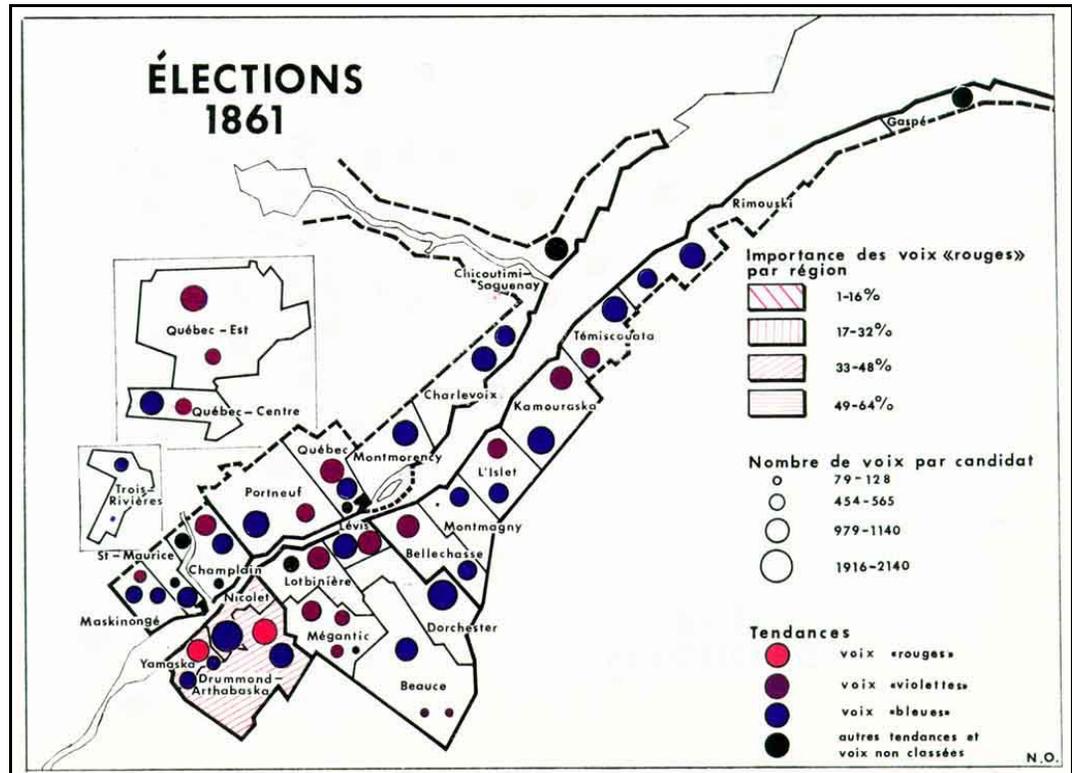
[Retour à la table des matières](#)



[333]

Carte 8. Élections 1861. Québec-Est.

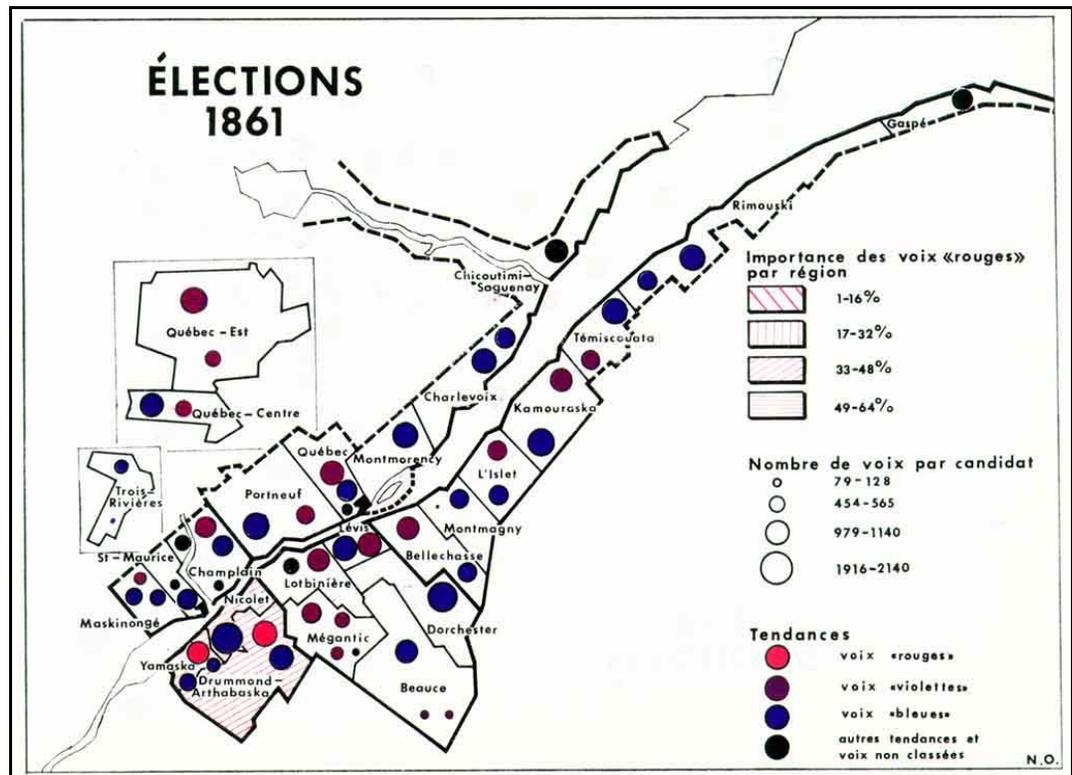
[Retour à la table des matières](#)



[334]

Carte 9. Élections 1863. Montréal-Est.

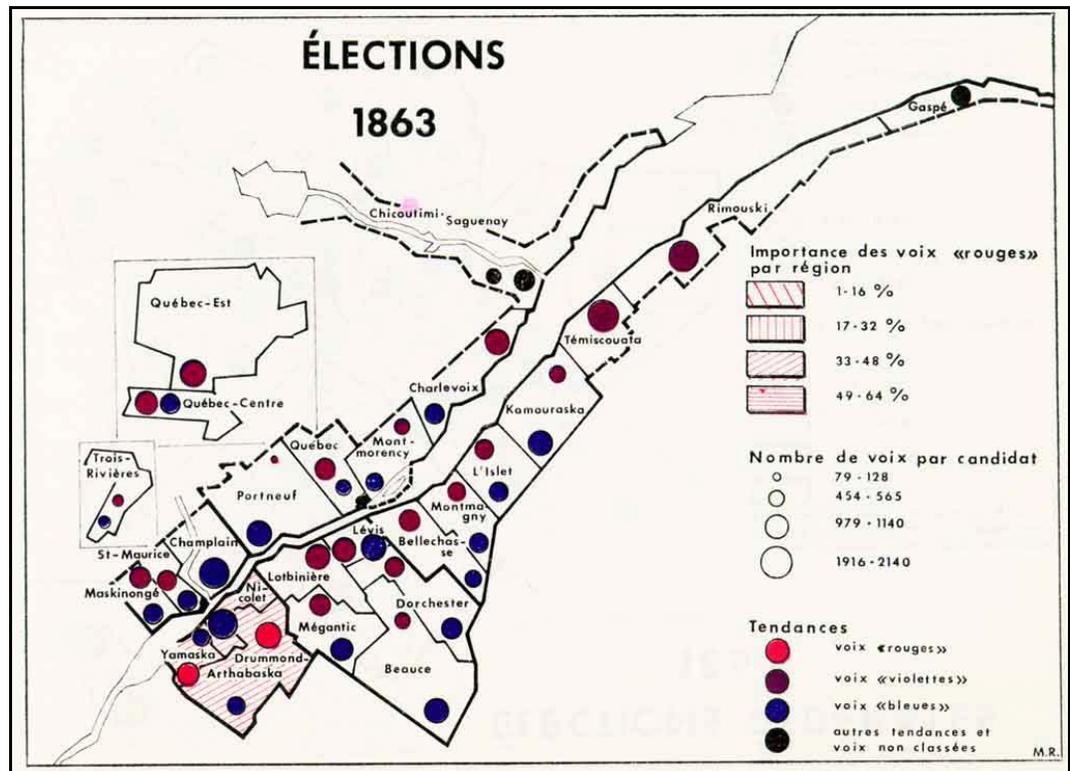
[Retour à la table des matières](#)



[335]

Carte 10. Élections 1863. Québec-Est.

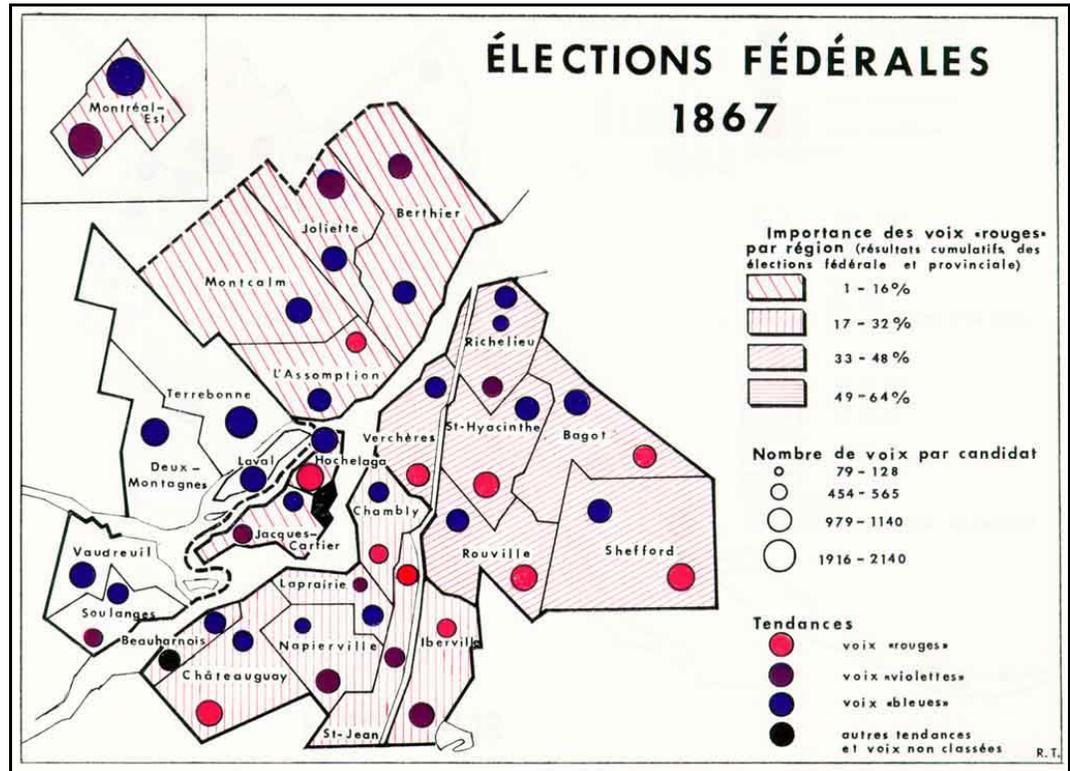
[Retour à la table des matières](#)



[336]

Carte 11. Élections fédérales 1867. Montréal-Est.

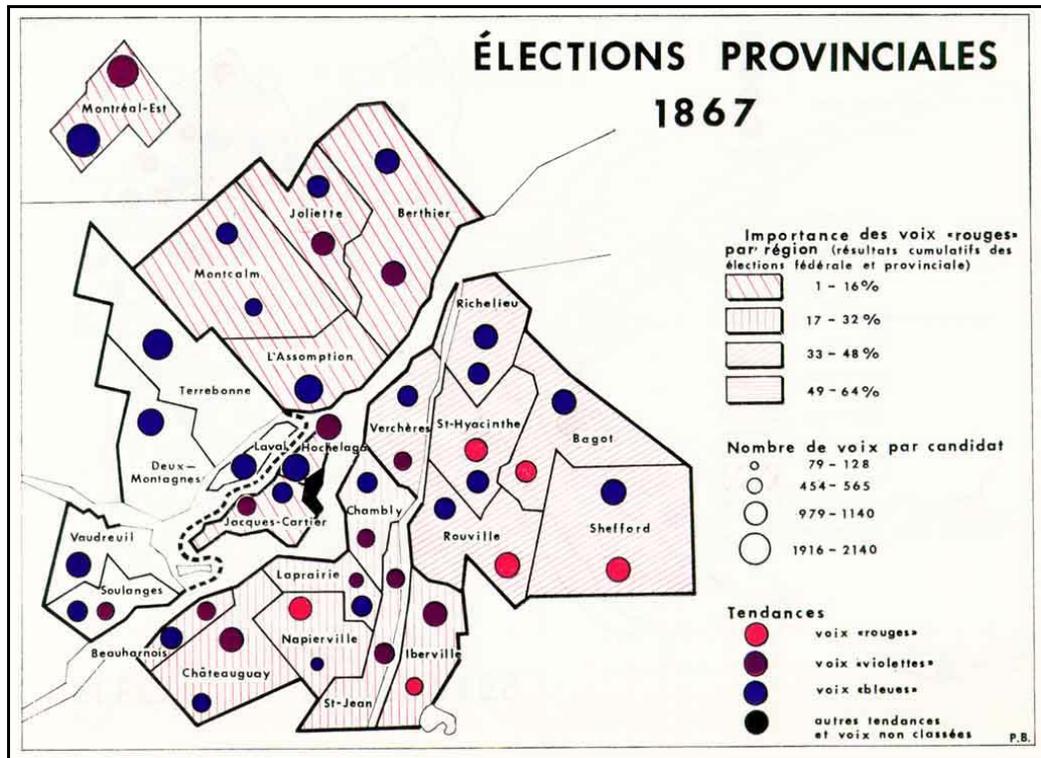
[Retour à la table des matières](#)



[337]

Carte 12. Élections provinciales 1867. Montréal-Est.

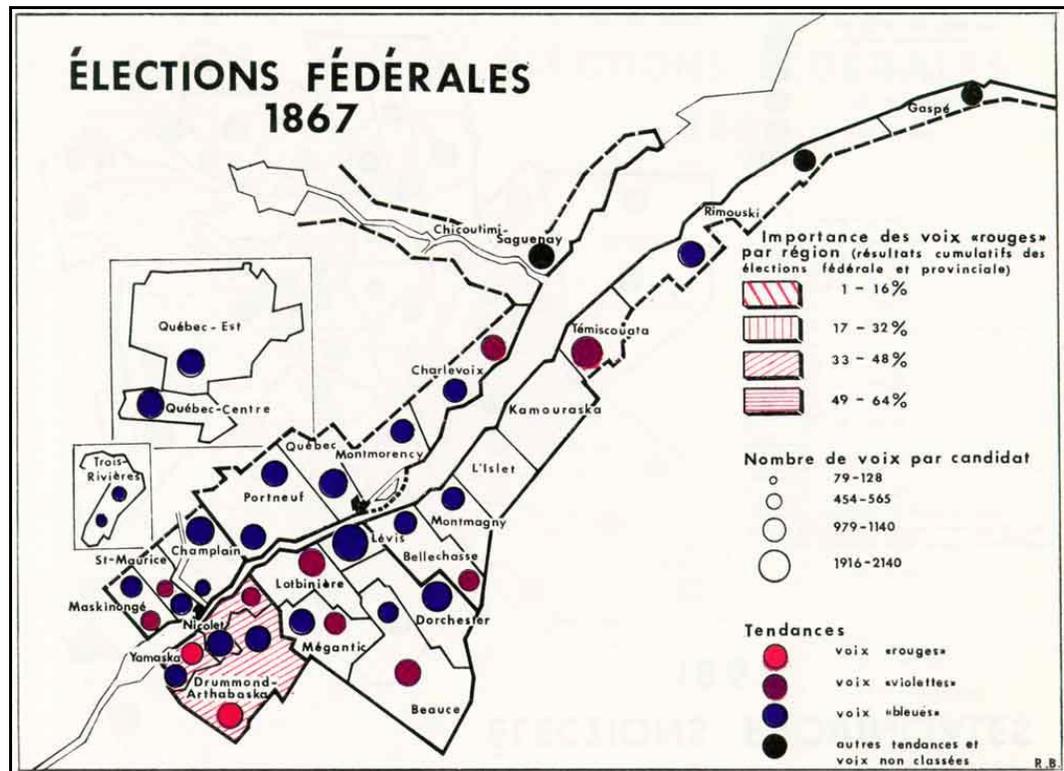
[Retour à la table des matières](#)



[338]

Carte 13. Élections fédérales 1867. Québec-Est.

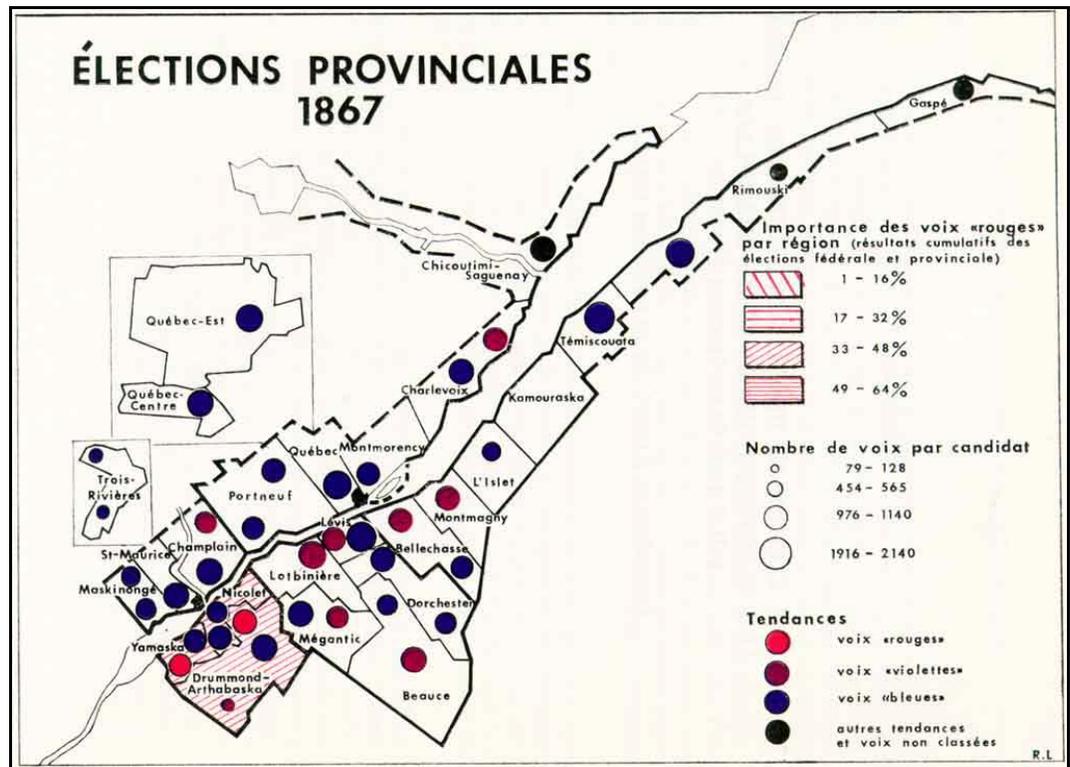
[Retour à la table des matières](#)



[339]

Carte 14. Élections provinciales 1867. Québec-Est.

[Retour à la table des matières](#)



[341]

APPENDICE 3

*Manifeste électoral
de Jean-Baptiste-Éric Dorion aux électeurs
du comté de Champlain
pour les élections de 1851*

[reproduit de *l'Avenir* du 28 novembre 1851]

[Retour à la table des matières](#)

COMTÉ DE CHAMPLAIN AUX ÉLECTEURS DU COMTÉ DE CHAMPLAIN

Messieurs,

Je viens aujourd'hui accomplir la promesse que je vous ai faite de vous expliquer par écrit ma profession de foi politique, avant de briguer vos suffrages à l'élection qui doit avoir lieu sous peu de jours. En le faisant, je n'entends pas prendre une voie détournée pour en imposer momentanément à qui que ce soit d'entre vous. Je serai ouvert et franc.

Élevé au milieu de vous, je connais vos sentiments et vos besoins : n'ayant eu l'avantage de recevoir d'autre éducation que celle que l'on pouvait si difficilement acquérir, de 1834 à 1840, sur les bancs de

l'école commune d'un village, je ne ferai point de tours de force pour embellir mon style : mon langage sera uni et vrai, je parlerai le langage du peuple.

Je serai d'autant plus libre dans l'expression de mes opinions, sur notre état politique actuel, que je m'adresse à bon nombre de vieillards qui m'ont vu naître, d'hommes murs qui m'ont vu grandir, de jeunes gens dont le souvenir me sera toujours cher parce qu'ils ont été les compagnons de mon enfance et qu'ils foulent encore le sol du comté de ma naissance.

Une absence de dix années du comté de Champlain n'a pas effacé de ma mémoire, que lors de nos grands événements politiques, j'avais déjà appris à prononcer les mots de *patriotes* et *bureaucrates* et à sentir, comme vous, toute l'infamie qui se rattachait aux canadiens qui, par leur conduite, avaient mérité d'être classés au nombre de ces derniers, au nombre de ceux qui voulaient par la corruption, la violence et l'arbitraire dominer sur la masse du peuple du Bas-Canada. J'aime à rappeler le souvenir de cette époque de notre histoire, parce qu'alors l'opinion publique était toute patriotique, toute progressive et si forte qu'elle faisait trembler les tyrans de notre population. Ma première pensée, mon premier cri politiques ayant été en faveur des patriotes : ayant été inspiré par l'esprit de patriotisme et de liberté qui s'infiltraient alors par tous les pores dans le cœur de la presque totalité de mes compatriotes, je suis demeuré le même en entrant activement dans la vie publique : parce que j'ai vu et senti que la cause des patriotes qui demandaient des réformes salutaires pour le pays était une cause toute démocratique et que la démocratie produit la prospérité, élève l'humanité en la rendant [342] libre : parce qu'elle tire sa source de ce qu'il y a de plus pur et de plus fort dans la société : la souveraineté populaire.

Avec ces quelques réflexions préliminaires, j'entre en matière.

Rappel de l'Union

L'histoire de notre pays est intimement liée avec celle d'un petit peuple de braves dont le sang était notre sang, mais qui a disparu devant le droit du plus fort en laissant à peine une trace légère de son

existence dans le passé. Je veux faire allusion aux Acadiens, descendants de français, comme nous, qui habitaient l'Acadie ou ce territoire que l'on appelle maintenant la Nouvelle-Écosse et le Nouveau-Brunswick et qui avoisine le Canada.

Ouvrez le troisième volume de l'histoire du Canada par notre savant et estimable compatriote, M. Garneau de Québec, et vous y trouverez quelques pages éloquentes sur l'expulsion des Acadiens par l'Angleterre.

« L'évacuation de l'Acadie laissa à la merci des Anglais les habitants de cette province, qui portaient le nom de Neutres, et qui n'avaient pu se résoudre à abandonner leur terre natale. Ce qui nous reste à raconter de ce peuple intéressant, rappelle un de ces drames douloureux dont les exemples sont rares même aux époques barbares de l'histoire, alors que les lois de la justice et de l'humanité sont encore à naître avec les lumières de la civilisation.

Sur 15 à 18 mille Acadiens qu'il y avait dans la péninsule au commencement de leur émigration, il n'en restait qu'environ 7 000 des plus riches, dont les mœurs douces ont fourni à Raynal un tableau si touchant et si vrai. »

Après avoir cité une peinture de la prospérité, de l'innocence des mœurs et de la tranquillité de cette heureuse peuplade, et dans laquelle on se demandait qui est-ce qui ne ferait pas de vœux pour la durée de son bonheur ? M. Garneau continue : -

« Vains souhaits ! La guerre de 1744 commença les infortunes de ce peuple : celle de Sept ans consumma sa ruine totale. Depuis quelques temps les agents de l'Angleterre agissaient avec la plus grande rigueur : les tribunaux, par des violations flagrantes de la loi, par des dénis systématiques de justice, étaient devenus pour les pauvres habitants un objet à la fois de terreur et de haine. Le moindre employé voulait que sa volonté fût la loi. « Si vous ne fournissez pas de bois à mes troupes, disait un capitaine Murray, je démolirai vos maisons pour en faire [343] du feu. » « Si vous ne voulez pas prêter le serment de fidélité, ajoutait le gouverneur Hopson, je vais faire pointer mes canons sur vos villages. » Rien ne pouvait engager ces hommes honorables à faire un acte qui répugnait à leur conscience, et que, dans l'opinion de bien des gens, l'Angleterre n'avait pas même le droit d'exiger. « Les Acadiens, observe M. Haliburton, n'étaient pas des su-

jets britanniques, puisqu'ils n'avaient point prêté le serment de fidélité, et ils ne pouvaient être conséquemment regardés comme des rebelles : ils ne devaient pas être non plus considérés comme prisonniers de guerre, ni envoyés en France, puisque depuis près d'un demi siècle on leur laissait leurs possessions à la simple condition de demeurer neutre. » Mais beaucoup d'intrigants et d'aventuriers voyaient ces belles fermes acadiennes avec un œil de convoitise : quels beaux héritages ! et par conséquent quel appât ! Il ne fut pas difficile de trouver des raisons politiques pour justifier l'expulsion des Acadiens. La très grande majorité n'avait fait aucun acte pour porter atteinte à la neutralité : mais dans la grande catastrophe qui se préparait l'innocent devait être enveloppé avec le coupable. Pas un habitant n'avait mérité grâce. Leur sort fut décidé dans le conseil du gouverneur Lawrence, auquel assistèrent les amiraux Boscawen et Mostyn, dont les flottes croisaient sur les côtes. Il fut résolu de disperser dans les colonies anglaises ce qui restait de ce peuple infortuné : et afin que personne ne pût échapper, le secret le plus profond fut ordonné jusqu'au moment fixé pour l'exécution de la sentence, laquelle aurait lieu le même jour et à la même heure sur tous les points de l'Acadie à la fois. On décida aussi, pour rendre l'exécution plus complète, de réunir les habitants dans les principales localités. Des proclamations, dressées avec une habileté perfide, les invitèrent à s'assembler dans certains endroits qui leur étaient désignés, sous les peines les plus rigoureuses. 418 chefs de famille, se fiant sur la foi britannique, se réunirent le 5 septembre dans l'église du Grand-Pré. Le colonel Winslow s'y rendit avec un grand appareil. Après leur avoir montré la commission qu'il tenait du gouverneur, il leur dit qu'ils avaient été assemblés pour entendre la décision finale du roi à leur égard : et que, quoique ce fût pour lui un devoir pénible à remplir, il devait, en obéissance à ses ordres, leur déclarer « que leurs terres et leurs bestiaux de toutes sortes étaient confisqués au profit de la couronne avec tous leurs autres effets, excepté leur argent et leur linge, et qu'ils allaient être eux-mêmes déportés hors de la province. » Aucun motif ne leur fut donné de cette décision. Un corps de troupes, qui s'était tenu caché jusque-là, sortit de sa retraite et cerna l'église : les habitants surpris et sans armes ne firent aucune résistance. Les soldats rassemblèrent les femmes et les enfants : 1028 hommes, femmes et enfants se trouvèrent réunis au Grand-Pré seulement. Leurs bestiaux consistaient en 1269 bœufs, 1557 [344] vaches, 5 007 veaux, 493 chevaux, 8 690 moutons, 4 197 cochons. Quelques Acadiens s'étant

échappés dans les bois, on dévasta le pays pour les empêcher d'y trouver des subsistances. Dans les Mines l'on brûla 276 granges, 155 autres petits bâtiments, onze moulins et une église. Ceux qui avaient rendu les plus grands services au gouvernement, comme le vieux notaire Le Blanc, qui mourut à Philadelphie de chagrin et de misère en cherchant ses fils dispersés dans les différentes colonies, ne furent pas mieux traités que ceux qui avaient favorisé les Français. A leurs instances prières, il fut permis aux hommes, avant de s'embarquer, de visiter, dix par dix, leurs familles, et de contempler pour la dernière fois ces champs fertiles où ils avaient joui de tant de bonheur, et qu'ils ne devaient plus revoir. Le 10 fut fixé pour l'embarquement. Une résignation calme avait succédé à leur premier désespoir. Mais lorsqu'il fallut s'embarquer, quitter pour jamais le sol natal, s'éloigner de ses parents et de ses amis sans espérance de jamais se revoir, pour aller vivre dispersés au milieu d'une population étrangère de langue, de coutumes, de mœurs et de religion, le courage abandonna ces malheureux, qui se livrèrent à la plus profonde douleur. En violation de la promesse qui leur avait été faite, et, par un raffinement de barbarie sans exemple, les mêmes familles furent séparées et dispersées sur différents vaisseaux. Pour les embarquer on rangea les prisonniers sur six de front, les jeunes gens en tête. Ceux-ci ayant refusé de marcher, réclamant l'exécution de la promesse d'être embarqués avec leurs parents, on leur répondit en faisant avancer contre eux les soldats la baïonnette croisée. Le chemin de la chapelle du Grand-Pré à la rivière Gaspareaux avait un mille de longueur : il était bordé des deux côtés de femmes et d'enfants, qui, à genoux et fondant en larmes, les encourageaient en leur adressant leurs bénédictions. Cette lugubre procession défilait lentement en priant et en chantant des hymnes. Les chefs de famille marchaient après les jeunes gens. Enfin la procession atteignit le rivage. Les hommes furent mis sur des vaisseaux, les femmes et les enfants sur d'autres, pêle-mêle, sans qu'on pris le moindre soin pour leur commodité. Des gouvernements ont ordonné des actes de cruauté dans un mouvement spontané de colère : mais il n'y a pas d'exemple dans les temps modernes de châtement infligé sur tout un peuple avec autant de calcul, de barbarie et de froideur, que celui dont il est question en ce moment.

« Tous les autres établissements des Acadiens présentèrent le même jour et à la même heure le même spectacle de désolation.

Les vaisseaux firent voile pour les différentes provinces où devaient être jetés ces proscrits. On les dispersa sur le rivage depuis Boston jusqu'à la Caroline. Pendant plusieurs jours après leur départ, l'on vit les [345] bestiaux se rassembler à l'entour des ruines fumantes de habitations de leurs maîtres, et le chien fidèle passer les nuits à pleurer, par ses longs hurlements, la main qui lui donnait sa subsistance et le toit qui lui prêtait son abri. Heureux encore dans leur douleur, ils ignorent jusqu'à quel excès l'avarice et l'ambition peuvent porter les hommes, et quels crimes elles peuvent leur faire commettre. »

Le gouvernement Anglais n'était pas animé par des sentiments plus humains, vis-à-vis des Canadiens, lors de la capitulation du Canada, qu'il ne l'était envers les Acadiens, lors de la prise de l'Acadie. Si la chose eût été possible, rien ne nous prouve que l'on n'aurait pas agi avec la même barbarie à l'égard de nos pères et que l'on n'aurait pas adopté le moyen de l'exportation sur une grande échelle, pour se débarrasser d'eux et de leur postérité. Mais il se présentait une grande difficulté : les canadiens étaient au nombre de 60 000 et occupaient un vaste territoire. Le transport de tout ce monde n'eut pas été chose facile à accomplir. On aurait pourtant bien voulu se débarrasser de cette population française qui était « un obstacle à la prospérité des colonies anglaises » suivant le style anglais d'alors. On songea donc à adopter d'autres moyens.

L'or anglais, le pouvoir et le patronage appuyés sur la force ont fait pourrir la société politique de l'Irlande. La gangrène de la corruption politique s'est infiltrée dans tous les rangs de sa population, au grand détriment de ses intérêts nationaux et politiques. L'Irlande vendue et livrée à l'Angleterre par sa propre représentation : l'Irlande unie à l'Angleterre et soumise à une législation étrangère : l'Irlande sans représentation, pour ainsi dire, dans le parlement anglais : l'Irlande tyrannisée par des lois injustes et arbitraire se débat dans les angoisses de la mort depuis plus d'un demi-siècle. L'Irlande s'anglifiant par l'effet de ses institutions contre-nature, s'appauvrissant de jour en jour par les énormes impôts dont elle est surchargée, dépérit, se dépeuple d'une manière extraordinaire : on la dirait morte ou mourante sous les coups de ses assassins politiques.

Cependant, il y a encore de grandes étendues de terre non cultivée, mais il n'y a pas d'espace : il y a encore de l'air mais il n'y a pas de liberté : il y a encore du travail, mais le fardeau est lourd et sa popula-

tion traverse les mers pour respirer, - se rend aux États-Unis, pour acquérir de la prospérité et jouir de la bienheureuse liberté américaine.

On a voulu détruire les Acadiens, on les a chassés, transportés, dispersés au sein du population étrangère, loin du sol natal, en un seul jour, après avoir confisqué leurs troupeaux et leurs propriétés. L'Acadie n'existe plus...

[346]

On a voulu assassiner l'Irlande politique : le coup a été mortel, elle s'est affaiblie, elle s'est énervée, elle se détruit elle-même. L'Irlande est dégénérée, elle ne présente plus que l'aspect d'un cadavre politique.

On a voulu perdre les Canadiens : l'œuvre est commencée, elle se continue, mais s'accomplira-t-elle ? L'or anglais, le pouvoir, le patronage et la corruption jouent un grand rôle. Prenons garde d'être les instruments de l'Angleterre dans l'œuvre de notre propre destruction comme cela est malheureusement trop souvent arrivé.

Je n'entreprendrai pas de récapituler tous les faits de notre histoire politique depuis 1760 à 1837 pour faire ressortir les moyens détournés que l'on a adoptés pour opérer notre extinction comme peuple. Tantôt on voyait un conseil gouvernant le pays d'une manière arbitraire : tantôt on entendait la proposition d'un parlement d'où les catholiques seraient exclus : plus tard l'abolition de la langue française dans les affaires publiques et une foule d'autres propositions toutes aussi iniques dans leurs tendances, aussi mauvaises pour nous dans leurs résultats.

Arrivons de suite au grand rêve de l'Angleterre : à l'anglification des Canadiens, à leur perte par une union forcée et désavantageuse avec une population étrangère à sa langue, à ses mœurs, à ses habitudes et qui nous aurait dans sa dépendance.

Lord Durham, envoyé-extraordinaire du gouvernement Anglais, pour s'enquérir de la véritable cause des troubles de 1837 et 38 a fait un rapport dans lequel il déclara que s'il avait été Canadien, il se serait révolté contre le gouvernement de la colonie cinquante ans avant 1837. Il recommanda à l'Angleterre de changer sa politique envers nous : d'unir les deux Canadas : d'inventer un système de gouvernement dont les apparences seraient populaires et par lequel on donnerait des places aux principaux chefs canadiens : de faire construire un

chemin de fer à travers toutes les colonies anglaises du lac supérieur à Halifax et d'unir ensuite toutes les provinces Britanniques sous un même gouvernement. Par ce moyen, disait-il, vous ferez taire les chefs canadiens et vous noierez la population française au milieu de la population anglaise : elle disparaîtra et tout ira bien.

Le rapport de Lord Durham menace de s'accomplir à la lettre.

L'union des deux Canadas imposée à notre population malgré sa volonté fortement exprimée et bien connue de l'Angleterre a été faite dans le but de nous perdre et si l'on en juge d'après les fruits qu'elle a déjà portés, nous touchons certainement à l'abîme qui devra nous engloutir.

[347]

Examinons un instant l'acte d'union et voyons si nous devons aujourd'hui plus qu'il y a dix ans en approuver le contenu, en subir les conséquences, sans protester ou sans en demander le rappel ou des modifications telles qu'elles puissent nous donner à un meilleur état de choses.

Le Bas-Canada était sous l'effet de la loi martiale : sa constitution avait été suspendue : bon nombre de ses représentants étaient expatriés : ses revenus étaient votés par l'Angleterre sans son consentement : un conseil spécial composé presque exclusivement de ce que notre population avait d'ennemis les plus acharnés avait été créé par le gouvernement anglais pour nous imposer ses volontés. Le juge en chef actuel, sir James Stuart, qui présidait ce conseil fut chargé de préparer l'acte d'union en 1839. Son projet accordait une représentation basée en grande partie sur le chiffre de la population, mais le Juge Robinson, du Haut-Canada, obtint un congé de dix-huit mois qu'il employa à intriguer en Angleterre pour faire introduire dans l'acte d'union le système des bourgs pourris et le rendre pire qu'il ne l'aurait été sans cela. Le conseil spécial accepta la proposition de l'union et pour compléter son infamie, il le fit au nom du peuple du B.-C.

Dans le Haut-Canada, la proposition fut acceptée par un parlement élu par la fraude et la force brutale, que lord Durham dénonça comme vil et sans dignité et dont il prolongea injustement l'existence afin de faire approuver la proposition.

L'Angleterre ayant obtenu l'assentiment du fameux conseil spécial

dans le B.-C. et de son *servile* Parlement du H.-C., le parlement anglais passa l'acte d'union qui est la base et l'essence de notre système gouvernemental. Les quatre-vingt mille signatures des habitants des districts des Trois-Rivières de Québec, envoyées en Angleterre pour protester énergiquement contre la proposition de l'union n'eurent aucun poids dans la balance.

L'opinion du conseil spécial et la détermination de l'Angleterre l'emportèrent et la province du Bas-Canada violée, mariée malgré son consentement fut livrée au Haut-Canada.

Les élections de 1841, les premières élections générales faites sous l'acte d'union ont laissé dans la mémoire de chacun de ceux qui en ont été témoins des souvenirs qui ne s'effaceront jamais. La corruption, l'intimidation, la violence, tout fut mis en jeu pour assurer au gouvernement une majorité disposée à ratifier l'union inique des deux provinces, le mariage forcé du Haut et du Bas-Canada. On voulait enfin avoir le consentement du père de la mariée et pour cela, on essaya de le corrompre, [348] de l'enivrer : on lui donna même de forts coups de bâtons pour lui faire signer le contrat, mais le peuple du Bas-Canada refusait toujours obstinément parce qu'il avait la conscience de ses devoirs envers lui-même et sa postérité.

La démoralisation produite par les élections à la Sydenham de 1841 a laissé de profondes couches dans la société politique du Canada et dont elle ne se relèvera probablement pas de sitôt.

Comment se fait-il donc, me direz-vous, qu'après des élections faites sur la question de l'union, pas une seule voix ne se soit fait entendre dans le premier parlement uni pour en demander le rappel ? Ah ! il est pénible d'avoir à l'avouer, c'est que la corruption du gouvernement avait déjà gagné bien des cœurs ci-devant canadiens.

L'Angleterre avait inventé le beau et dérisoire gouvernement responsable au bureau colonial. Lord Durham lui avait recommandé de faire partager le pouvoir par les Canadiens et qu'elle les amuserait, les affaiblirait, les détruirait par ce système de bascule qui n'a produit aucun bien, toujours et toujours du mal au Bas-Canada. L'on se rappelle que le district de Montréal n'a pas envoyé une seule requête à l'Angleterre contre la passation de l'acte d'union. Cependant le peuple de ce district était aussi opposé à l'union que partout ailleurs. Mais le mouvement de l'opposition fut étouffé par les gros bonnets de Mon-

tréal, M. Lafontaine en tête, qui prévoyait déjà que deux années plus tard il gouvernerait le pays et jouirait d'un patronage sans limite et capable de détruire les trois quarts des plus belles consciences politiques de notre pays. Et voilà pourquoi notre parlement à l'exemple du Parlement Irlandais a accepté l'union tandis que le peuple qu'il représentait la maudissait et la maudit encore.

Quels avantages avez-vous retirés de votre union avec le Haut-Canada ? - Aucuns. Toujours des avantages pour le Haut-Canada. Rien pour le Bas. Nous n'avons pas de dette publique, nous en avons une qui est énorme pour les ressources du pays. Nous ne payions que peu d'impôts, nous en avons maintenant qui sont exorbitants.

Le rapport de lord Durham s'accomplit à la lettre, on nous a unis au Haut-Canada sans nous consulter et malgré nous. On nous a imposé l'entreprise du chemin de fer d'Halifax sans consulter le peuple du pays et prenez y garde ! demain on nous imposera l'union de toutes les provinces britanniques de l'Amérique du Nord sans que vous sachiez comment ni pourquoi si vous envoyez encore en chambre un représentant prêt à approuver le gouvernement en tout et partout.

[349]

Oui, le mal qui nous a été fait est grand, irréparable peut-être. La condition faite au pays devient de plus en plus mauvaise. Ne sentez-vous pas le mal dans votre pays appauvri, dans votre comté, dans vos paroisses, dans vos propriétés, dans vos familles, dans votre sang et même jusque dans la moelle des os de vos enfants ?

Habitants de Champlain, écoutez la voix d'un des enfants de votre comté : voyez les centaines, les milliers de jeunes canadiens intelligents, actifs, forts et robustes qui émigrent aux États-Unis tous les ans. C'est la jeunesse, la sève, la vie de votre vie comme peuple qui s'éloigne de vous pour aller vivre avec plus de liberté, de bonheur et de prospérité que notre pays peut leur en offrir actuellement. Sortez de vos maisons. Empressez-vous de voter pour un représentant qui travaillera pour vous obtenir le rappel de l'union : le rappel de la loi qui crée une nouvelle dette pour le chemin de fer d'Halifax, et qui sera prêt à combattre de toutes ses forces contre la proposition de l'union des provinces britanniques. Songez que vous le devez à vous-mêmes et à vos descendants : si vous restiez inactifs, l'œuvre de la destruction s'accomplirait. Encore une fois, voyez vos enfants forcés de s'expatrier

pour aller à l'étranger chercher de quoi subvenir à leur existence. Il y a ici encore plus de place qu'en Irlande, mais l'espace n'est pas libre, il y a du travail, mais le fardeau est lourd et si nous continuons l'œuvre effectivement commencée depuis dix ans, bientôt, l'on dira de nous : les canadiens se sont endormis sur le bord du précipice, l'esclavage colonial a épuisé leurs forces : leur population ne présente plus que l'aspect d'un cadavre politique, et quelques années plus tard : les canadiens n'existent plus.

Votez pour le rappel de l'union.

Gouvernement Responsable

Notre gouvernement responsable qui ne l'est même pas en théorie et encore bien moins dans la pratique a pour base l'acte d'union. Je l'ai dit plus haut, je désire le rappel de l'union, et s'il est impossible de l'obtenir je veux que l'on demande de nombreux amendements à notre constitution, que l'on obtienne en réalité la responsabilité du gouvernement envers le peuple.

Parmi ces modifications que je désire voir s'accomplir immédiatement dans notre constitution, il y en a de très importantes. Il faut assurer l'indépendance de la chambre. Il faut ôter autant que possible au gouvernement les moyens de la corrompre en demandant la « *Défense par une loi spéciale à tout représentant du peuple d'accepter aucune [350] charge lucrative de la couronne pendant l'exercice de son mandat et un an après son expiration, à moins que cette nomination ne soit ratifiée par l'élection.* »

Vous sentez tous que le gouvernement ayant le pouvoir de donner des places, et les représentants étant libres de les accepter, durant l'exercice de leurs mandats, il est arrivé souvent que des représentants ont toujours voté avec le gouvernement et qu'après avoir rempli un rôle servile, le gouvernement les a payés pour leurs votes. Rien moins qu'une loi ou une clause de notre constitution dans le genre de la proposition ci-dessus, ne pourra remédier à ce mal qui menace d'augmenter de jour en jour.

La constitution est principalement vicieuse parce qu'elle ne nous accorde pas la faculté d'élire ceux qui doivent nous servir et nous gou-

verner. Pour ne pas prostituer le mot de responsabilité il nous faudrait des « *Institutions électives dans toute leur plénitude. - Gouverneur électif. - Conseil Législatif électif. - Magistrature élective. - Tous les chefs de bureaux publics électifs.* »

Les démocrates ont toujours voulu le système électif. Sans cela il n'y a pas de responsabilité réelle. Mais on dit, les employés publics sont responsables au gouverneur, le gouverneur aux ministres, les ministres à la chambre, la chambre au peuple, donc vous avez le système électif et le véritable *gouvernement responsable*. Leurre et déception, mensonge et prostitution de la volonté populaire !

Si vous aviez un employé, un commis qui travaillerait pour vous loin de votre maison : et que ce commis dirigerait de grands travaux pour vous et qu'il emploierait un chef d'atelier, que ce chef aurait un sous-chef dirigeant dix ouvriers : que ces ouvriers ne vous verraient jamais ou que très rarement : qu'ils ne seraient responsables qu'au sous-chef : que ce dernier le serait au chef : que le chef le serait au commis et que vous mettriez toute votre confiance dans votre commis qui seul vous serait responsable des travaux qu'il ferait exécuter, pensez-vous que les ouvriers pourraient se donner comme vous étant bien directement responsables ? À qui vous en prendriez-vous pour les fautes d'exécution de vos travaux ? N'est-ce pas que vous poseriez la main sur votre commis, le seul que vous pourriez atteindre ?

Il en est de même de votre machine gouvernementale : plus vous éloignez de vous la responsabilité directe, moins vous avez de contrôle sur vos affaires. Vous pouvez par l'élection atteindre vos commis, vos serviteurs, vos membres de la Chambre, mais vous ne pouvez pas aller plus loin. Ceux que vous payez pour vous servir sont vos maîtres : on [351] dirait leur personne inviolable, car quelque justes que soient vos plaintes contre des officiers publics, quelque soit la dissatisfaction qu'ils aient donnée au public, le gouvernement a en maintes occasions intérêt à les maintenir en place en dépit de la volonté populaire. La réponse banale du gouvernement aux plaintes bien souvent fondées, se résume en ces mots : le gouverneur est satisfait de monsieur un tel.

Le Conseil Législatif, qui a tant fait de mal au pays autrefois, qui en fait et peut en faire encore plus d'un jour à l'autre, parce qu'il a la tête plus haute que jamais, se composant comme toujours, d'hommes

choisis à vie par le gouverneur, d'ordinaire perdus dans l'opinion publique et dont les sept-huitième des membres ne pourraient pas se faire élire par le peuple : le conseil législatif, dis-je, a encore la faculté de rejeter les lois passées en Chambre, comme il rejeta à plusieurs reprises différentes des lois passées dans l'ancienne Chambre, pour faire instruire la jeunesse du pays. Ce conseil, qui mérita par sa conduite le surnom de *vieillards malfaisants*, sert de refuge aux rebuts de l'opinion publique : à des hommes serviles et nuls, par l'esprit et le cœur : à des hommes qui ne représentent rien dans la société, si non des privilèges qui vous ont fait toujours du mal. Ils sont, pour la plupart, la négation de tout mouvement progressiste dans le Canada.

Sous notre prétendu gouvernement responsable, ce conseil a pris de la force : son nombre s'est augmenté et toutes les administrations, toriques comme libérales, s'en sont servis, tour à tour, pour se maintenir au pouvoir, disposer du patronage, démoraliser la société politique et jouir des bénéfices. Sous la pauvre et défunte administration Lafontaine-Baldwin, le Bas-Canada avait quatre ministres dont trois étaient seigneurs et *trois* dans le *Conseil Législatif*, MM. Bourret, Taché et Leslie : un seul était responsable au peuple !

Dans un tems où tout le peuple demandait l'abolition de la Tenure Seigneuriale, la même administration, plaçait dans ce conseil, comme pour faire injure à l'opinion publique, trois seigneurs d'un seul coup, entr'autres l'honorable Saveuse DeBeaujeu, qui n'aurait jamais reçu la centième partie des voix qui se trouvent dans le comté de Vaudreuil, où il réside et possède deux grandes seigneuries, s'il avait été obligé de se faire élire, tant il y est impopulaire.

C'est avec des faits comme ceux-là devant vous, que vous voyez encore des hommes intéressés qui vous disent que nous n'avons rien à envier, que nos institutions politiques sont les plus libres au monde !

Demandons, messieurs, demandons les institutions électives. Travaillons à obtenir un Conseil Législatif électif ou l'abolition complète du [352] présent conseil qui est une nuisance publique tel qu'il est constitué. La proposition d'un gouverneur électif scandalise les loyaux Canadiens-Français que l'on désigne comme ministériels. Leur grande objection c'est que l'Angleterre ne l'accordera pas, mais n'a-t-elle pas accordée au Nouveau-Brunswick, la permission de modifier son conseil l'année dernière ? Et c'est en face de ce fait que l'on nous dit de

ne pas le demander. Quant au gouverneur, l'Angleterre n'avait-elle pas accordé à quelques unes des colonies américaines le droit d'élire leurs gouverneurs avant leur révolution ? Demandez et vous obtiendrez. Frappez et l'on vous ouvrira. N'est-ce pas ?

La constitution est encore défectueuse parce qu'elle accorde à vingt membres le droit de faire des lois pour le pays, ce qui l'expose à être gouverné par la minorité.

La constitution est vicieuse parce qu'elle donne trop de patronage au gouvernement dans la nomination de tous les officiers publics depuis l'enseigne de milice jusqu'au juge en chef, lequel patronage, outre qu'il est un moyen de corruption, fait perdre un temps précieux aux administrateurs et les engage à descendre dans des intrigues indignes, pour vendre avec le plus d'avantage possible, pour leur popularité, l'immense patronage dont ils disposent.

La constitution est défectueuse parce qu'elle accorde au gouvernement seul l'initiative de toute mesure d'argent, initiative qui lui donne le pouvoir de corrompre et qui rend nul le contrôle des représentants sur le gouvernement.

La constitution est défectueuse parcequ'elle rend nulle la responsabilité des ministres envers le peuple en les exemptant de l'élection et les appelant au conseil législatif lorsqu'ils ont été repoussés par le peuple.

La constitution est défectueuse parce que la réserve de nos lois à la sanction de la métropole, qu'elle lui accorde est un grand obstacle au progrès du pays et que la liberté absolue de législater, malheureusement incompatible avec le régime colonial, ne devrait être que quand il s'agit de relations avec les nations étrangères.

La constitution est défectueuse parce qu'elle ne limite pas le droit qu'a la législature d'endetter le pays sans son consentement et surtout de lier les générations futures : ce que notre législature a fait pour des sommes énormes et spécialement pour le chemin de fer d'Halifax. Voilà autant de changements qu'il faudra obtenir au plus vite. Votez pour les institutions électives seul moyen d'avoir un vrai gouvernement responsable.

[353]

Réforme Électorale Basée sur la Population

L'acte d'union nous a imposé une répartition de représentation que j'ai toujours répudiée. On a donné au Haut-Canada autant de représentants qu'au Bas-Canada quoique sa population fut d'un tiers moindre. On déclarait par là, pratiquement, que deux Haut-Canadiens valaient trois Bas-Canadiens. Les divisions territoriales étaient aussi iniques. On voulait noyer les canadiens en chambre et le résultat invariable des élections depuis dix ans est venu donner gain de cause à cette œuvre diabolique. La chambre se compose de 84 membres. Les origines étrangères à la nôtre ont tout l'avantage par ce système de représentation. Elles envoient en chambre en moyenne 56 représentants tandis que les canadiens qui sont aussi nombreux que toutes les autres n'en envoient que 28, ou un tiers. Voilà, messieurs, comme nous sommes représentés en chambre !

Votre comté qui contient quinze mille âmes canadiennes-françaises n'envoie qu'un représentant en chambre, tandis que le bourg pourri de Sherbrooke avec 92 électeurs qualifiés d'origine étrangère envoie un. La ville des Trois-Rivières avec ses 4 000 âmes, qui a souvent élu un homme d'origine étrangère, envoie un représentant au Parlement : tandis que le comté de St.-Maurice avec 40 000 âmes n'envoie aussi qu'un seul. Pour ma part, je veux que les habitants des campagnes soient représentés comme ceux des villes dans le Parlement et je n'accepterai d'autre réforme électorale que celle qui sera basée sur la population. C'est la seule réforme qui puisse satisfaire le pays, la seule réforme équitable et l'unique réforme électorale qui puisse satisfaire un démocrate. Votez pour la réforme électorale basée sur la population.

Le Suffrage Universel

Je désire cette réforme parce qu'elle est raisonnable, qu'elle rétablira l'ordre et la morale publique dans nos élections contestées, surtout dans les villes où bien souvent la violence et la corruption l'emportent sur la volonté du plus grand nombre. Toute qualification territoriale devrait-êtré abolie pour les électeurs parceque tous les citoyens pauvres ou riches ont le même intérêt à être bien gouvernés et que tous les habitants de ce pays paient des impôts indirects pour le soutien du gouvernement. Accordez à chaque citoyen, né ou naturalisé dans le pays, le droit de vote et faites faire les élections au scrutin secret vous verrez de suite disparaître les mauvaises passions et le désordre que créent ceux que l'on prive du droit de voter et qui le prennent bien souvent par la force brutale.

[354]

Pour faire sentir l'odieux et le ridicule de toutes ces qualifications territoriales, Franklin disait un jour qu'autrefois un électeur avait le droit de voter quand il était propriétaire d'un cheval ou d'un âne. Une année, un homme propriétaire d'un âne se présente pour voter, son vote est admis. L'année suivante il se présente de nouveau, mais son âne est mort : on lui dit qu'il ne pouvait plus voter : il n'était plus qualifié. Franklin se demande avec raison : *est-ce l'âne ou l'homme qui avait voté la première année ?* L'âne était plus que l'homme alors, comme aujourd'hui l'habit est encore plus que le moine bien souvent, aux yeux de lois exceptionnelles et ridicules. Votez pour la justice, l'égalité, l'humanité : le suffrage universel.

Éligibilité Dépendant de la Confiance Publique

L'éducation, l'intelligence, l'activité, l'intégrité, et le patriotisme devraient être les seules qualifications de la part de candidats à quelque charge publique que ce soit et le peuple devrait en être le juge. Votez pour l'éligibilité dépendant de la confiance publique.

Convocations et Durées des Sessions du Parlement Fixées par la Loi

Les sessions devraient être fixées par la loi. Le peuple saurait quand il lui faudrait faire parvenir ses demandes, la législation serait plus régulière, moins précipitée et meilleure. La durée devrait aussi en être limitée car alors on n'aurait pas d'intérêt à traîner les affaires en langueur pour recevoir une meilleure part d'indemnité. Votez pour les convocations et durées des sessions du Parlement fixées par la loi.

Décentralisation du Pouvoir

Cette réforme salutaire pourrait s'effectuer avantageusement pour le pays, en accordant aux municipalités ou au peuple directement l'élection de tous les officiers locaux, tels que : officiers de milice, magistrats, régistres, officiers rapporteurs, recenseurs, etc., etc., et en donnant plus de pouvoir aux conseils municipaux. Votez pour la décentralisation du pouvoir.

Municipalités de Paroisse

Le système municipal est l'une des plus belles institutions des peuples libres. C'est une école d'enseignement politique où le peuple peut [355] puiser des connaissances et apprendre à se gouverner lui-même. Le conseil est en petit pour le comté ce que la chambre d'assemblée est en grand pour le pays. L'un gouverne les affaires de la localité, l'autre administre la politique du pays. Il importe donc que le système municipal soit aussi bien organisé que possible et l'expérience a démontré que les municipalités de paroisses avec des municipalités de comtés, avec des officiers tous électifs seraient ce qu'il y aurait de plus avantageux pour le Canada. Le peuple des États-Unis doit en grande partie son éducation politique à son système municipal. Votez pour les municipalités de paroisses.

Éducation aussi Répandue que Possible

L'éducation, c'est la vie d'un peuple. Un peuple ignorant est un peuple déchu, sa mort politique et sociale ne peut être éloignée. Pour nous surtout, il importe que nous nous instruisions et que nous fassions instruire nos enfants. Le moyen le plus efficace de maintenir un bon système d'école, de répandre l'éducation d'une manière générale, c'est d'adopter, d'accepter, de faire fonctionner avec toute la facilité possible le mode actuel de procurer de l'éducation aux enfants du peuple. La loi peut avoir des défauts, modifions la, mais n'en changeons pas la base.

Un bon moyen de répandre l'éducation pratique, serait d'engager le gouvernement à sacrifier une légère somme par année pour faire progresser efficacement l'agriculture, toujours négligée dans ce pays par toutes les administrations.

Le progrès agricole ne s'accomplira efficacement par l'établissement de fermes modèles. C'est par l'exemple et la pratique qu'il faut enseigner au peuple le moyen d'obtenir de bons résultats. Votez pour l'éducation aussi répandue que possible et l'établissement de fermes modèles.

Colonisation des Terres Incultes Mises à la Portée des Classes Pauvres

Un quart de notre population a laissé le pays pour se fixer aux États-Unis. Il y a plus de 200 000 canadiens-Français de l'autre côté des lignes qui sont allés respirer un air plus libre, acquérir de la propriété, s'établir sur les terres de l'ouest parce que l'établissement de nos terres incultes est trop difficile. Ils jouissent d'une aisance peu commune en Canada pour des hommes de leur condition, partis sans autres moyens que leur intelligence, leur activité et leur probité ! Tandis qu'il part un [356] grand nombre de nos jeunes compatriotes parce qu'ils ne peuvent s'établir avantageusement ici, le gouvernement de notre pays fait passer une loi pour importer, du premier coup, 500

pensionnaires militaires qui recevront après quatre années de service, comme hommes de police, chacun 50 acres des terres du pays pour rien. Nous n'avons pas de terres, ou plutôt il y a de grands obstacles à surmonter pour former de nouveaux établissements. Au lieu d'aplanir ces difficultés en appliquant une certaine partie de ces terres à l'ouverture de routes publiques et avantageuses, on en gaspille une partie pour en faire présent à des pensionnaires militaires de l'Angleterre. Bon nombre de Canadiens qui ont versé leur sang pour elle en 1812 et pour l'insigne faveur de demeurer colons et esclaves d'un pouvoir étranger, n'ont pu obtenir la récompense non seulement due, mais promise pour leurs services. Rien ne doit être négligé pour faciliter l'établissement des Townships aussi bien que des seigneuries qui ne le sont pas encore entièrement. Votez pour la colonisation des terres incultes mises à la portée des classes pauvres.

Libre Navigation du St.-Laurent

Tout semble contrarié dans notre pays. La nature elle-même est violée dans son cours ordinaire. On la force à prendre une voie détournée : on la viole pour rendre notre condition moins désirable. Si le St.Laurent, dont les eaux sont libres et qu'aucun pouvoir ne saurait arrêter dans sa course, sans causer une catastrophe, n'avait pas été détruit pour nous comme fleuve navigable, par toutes les restrictions arbitraires imposées aux vaisseaux étrangers, jamais les Américains n'auraient songé à creuser à côté de ce fleuve immense, une rivière artificielle, un Canal gigantesque par sa longueur et qui rapporte à l'État de New-York des revenus assez considérables pour le mettre en état de payer sa dette publique dans un court espace de temps. Si la navigation du fleuve St.-Laurent eut été libre, jamais le Canal Érié n'aurait été confectionné, notre fleuve aurait été la voie directe, naturelle de tout le grand commerce de l'ouest, nos canaux au lieu de nous être à charge, rapporteraient de grands profits et les nombreux petits vaisseaux des navigateurs de votre comté se seraient multipliés et auraient été occupés continuellement pendant la saison navigable. Votez pour la libre navigation du St.-Laurent.

Libre Circulation des Journaux

La réforme postale que nous avons obtenue nous met en droit d'espérer davantage maintenant que l'administration des postes est sous [357] notre contrôle. Il faut demander la libre circulation des journaux comme moyen de répandre l'éducation et les connaissances utiles. La libre circulation des gazettes diminuera bien peu les revenus des postes et en augmentera la circulation. Plus il se lira de journaux dans les campagnes, plus on sentira le besoin de correspondre, d'écrire des lettres. Une lettre paie six sous tandis qu'un journal n'en paie qu'un seul et je suis convaincu que l'augmentation des lettres en conséquence de la plus grande circulation des journaux, rembourserait bientôt le département des postes de la perte des frais de port sur les journaux. Aux États-Unis, un journal circule librement dans tous les environs du lieu de sa publication, à une distance de dix lieues. Le peuple y est instruit, connaît ses droits et sait les revendiquer. Votez pour la libre circulation des journaux.

Réforme de la Judicature - Décentralisation Judiciaire Codification des Lois

La judicature a besoin d'être réformée dans ce pays, car chacun de vous le sait, quand il s'élève une difficulté entre deux individus, elle est bien souvent le signal de la ruine de l'un d'eux et quelquefois des deux familles dont le procès est en litige devant les tribunaux. Pour rendre la justice facile à obtenir, il faudrait décentraliser les pouvoirs judiciaires de nos tribunaux. Dans le Bas-Canada, il vous faut aller à la ville parcourir une grande distance pour arriver à ce que l'on appelle la justice, et les frais en sont ruineux. Nos lois sont un dédale que personne ne peut comprendre, pas même les avocats et encore moins ceux qui les font, parce que l'on a adopté cette manie de faire des bills, des lois exceptionnelles, des lois pour tous les individus qui en veulent et finalement pour personne, au détriment du plus grand nombre.

Un représentant écrivait dernièrement à l'un des premiers avocats

de Montréal pour lui demander une opinion sur une de nos lois. L'avocat après avoir étudié pendant plusieurs jours le sens de la loi, ne pouvant en arriver à une opinion arrêtée, finit par écrire à son client pour lui dire ce qu'il en pensait. « Monsieur, lui dit-il, vous êtes représentant et vous étiez en chambre lors de la passation de cette loi. Si vous voulez me dire ce que vous avez voulu dire par telle et telle clauses, je vous dirai ce que veut dire la loi et vous aurez mon opinion.»

Voilà messieurs où nous en sommes rendus. Voulez-vous que la justice coûte moins cher et que vos lois soient moins obscures, plus à la portée du peuple ? Votez pour la réforme de la judicature, la décentralisation judiciaire et la codification des lois.

[358]

Indemnité aux Jurés

Vous avez été appelés à servir comme jurés bien des fois. Bon nombre d'entre vous, se trouvent à dix et douze lieues du lieu où siège la cour. Il vous est arrivé d'être retenus dans la ville des Trois-Rivières pendant plusieurs jours et de faire un long voyage pour vous y rendre et en revenir afin d'accomplir votre devoir de jurés. Ne vous est-il jamais arrivé de vous demander à vous même pourquoi vous ne receviez pas d'indemnité pour vous rembourser des dépenses que vous étiez obligés d'encourir en vous acquittant de cette charge publique ?

Le juge qui vous fait un discours est payé pour le faire. L'avocat qui accuse et celui qui défend sont tous deux payés pour le faire. Le greffier qui appelle les causes est payé pour le faire. Le shérif qui vous somme au nom de la reine de vous rendre à la cour, est payé pour le faire. Le crieur qui appelle les témoins, est payé pour le faire. L'interprète qui traduit les témoignages est payé pour le faire. Le bailli qui distribue les sommations est payé pour le faire. Le copiste qui écrit en votre présence est payé pour le faire. Celui qui balaye la cour, époussette les dossiers, ferme les portes est payé pour le faire. En un mot tous ceux que vous voyez dans les tribunaux sont payés. Il n'y a que le malheureux juré qui, quelquefois vient de bien loin, laisse les travaux de ses champs, perd un temps précieux s'en retourne sans recevoir un seul sou pour ses services, sans même être remboursé des dépenses les

plus urgentes qu'il est obligé d'encourir pour ne pas subir une peine sévère.

Les membres de la chambre, qui n'ont pas encore trouvé moyen de faire indemniser les jurés, n'ont jamais manqué de se voter au moins quatre piastres par jour et trois chelins de la lieue pour *s'indemniser*, disent-ils, des déboursés qu'ils sont obligés d'encourir en allant au Parlement vous représenter.

Si vos représentants ne s'étaient voté que deux piastres d'indemnité par jour, au lieu de quatre, ils auraient épargné une somme d'au moins \$16 800 pour la dernière session, ce qui aurait été plus que suffisant pour indemniser tous les jurés du Canada. Puisque vos représentants trouvent toujours moyen de s'indemniser : de donner des terres aux pensionnaires militaires de l'Angleterre : d'augmenter la dette publique et les impôts pour des entreprises folles et ruineuses, forcez les donc à voter, et votez vous-même pour l'indemnité aux jurés.

***Administration du Gouvernement
moins Dispendieuse qu'Aujourd'hui
Réduction des Salaires dans les Branches
du Service Public, et du Nombre des Employés***

Les dépenses du gouvernement sont exorbitantes pour un pays [359] pauvre comme l'est le Canada. Les salaires des principaux officiers publics sont disproportionnés aux ressources d'une colonie dont toutes les valeurs sont en souffrance. Le nombre des employés publics est tellement considérable que l'on pourrait en former une armée régulière, formidable au besoin. Dans un article rédigé avec soin, *l'Avenir*, a fait voir en 1849 qu'elles étaient les dépenses du gouvernement pendant l'année aussi bien que le nombre des employés publics salariés directement par le gouvernement. Je n'ai pas le temps de faire le même travail pour l'année courante, mais je reproduis ici le tableau fait alors et qui vous donnera une idée des dépenses et de l'armée de salariés qui s'engraissent à même vos impôts et dont la plupart sont si violents dans leur opposition à tout changement politique quelconque. Les dépenses et le nombre des employés sont encore plus considérables cette année qu'ils ne l'étaient en 1848.

Ce tableau grossit tous les ans. Les pensionnaires pour un exemple avaient £9 965, cette année au lieu de £5 257 qu'ils recevaient en 1848.

Tableau de la Liste Civile du Canada

Département	Dépenses	Nombre des salariés
Exécutif,	£24 271	29
Édifices publics,	15 240	6
Bureaux des Procureurs et solliciteurs généraux	700	1
Bureau du secrétariat Provincial	3 507	19
Bureaux des receveurs et inspecteurs généraux	3 692	16
Perception des douanes	34 000	306
Perception de l'accise	3 430	20
Bureau du régistrateur provincial et du greffier en chancellerie	1 383	6
" Adjudant des milices	2 020	7
" de l'immigration	752	1
Pensionnaires	5 257	60
Bureau de l'éducation	1 775	6
Administration de la justice	54 000	147
Imprimerie de la reine	6 261	2
Commissions	992	8
Bureau du Géologue Provincial	2 160	3
Travaux Publics	52 020	400
Terres Publiques	29 121	83
Législature	25 654	30
Totaux	£265 905	1 150

[360]

Et les commissions donc ! elles se sont multipliées depuis quatre ans. Le nombre des employés salariés est d'environ 1500 actuellement si vous ajoutez aux 1 150 du tableau ci-dessus les 42 recenseurs, 36 régistrateurs, les arbitres, arpenteurs employés à arpenter les terres incultes etc. etc. Quelle jolie carte à payer n'est-ce pas que celle que nous coûte seulement les dépenses nécessaires pour le service public bagatelle de \$1 063 620 ! Petite armée de 1 500 salariés publics !

Il faudrait entrer dans de longs détails pour faire ressortir ici la disproportion qui existe entre les salaires de nos premiers officiers publics et de ceux des États-Unis dont les habitants sont généralement beaucoup plus riches que nous. Mais un exemple ou deux suffiront. Le gouverneur du Canada préside au gouvernement d'une population d'environ 1 500 000 âmes : il nous est envoyé par l'Angleterre et nous n'avons aucun contrôle sur sa nomination ou ses actes. Son salaire est de £31 108 par année. Le président des États-Unis qui est élu par le peuple tous les quatre ans et responsable de ses actes ne reçoit que \$25 000 par année, c'est-à-dire \$6 108 de moins que notre gouverneur : cependant il préside trente deux États différents qui contiennent une population de près de 25 000 000 d'habitants. Pour être plus juste dans la comparaison faisons la entre deux officiers publics occupant la même position. Prenons les salaires des gouverneurs de l'État de New-York et du Canada. Notre population est de 1 500 000 âmes et nous payons un salaire de \$31 108 à notre gouverneur. La population de l'État de New-York est de 3 000 000 d'âmes et elle ne paye que \$4 000 de salaire à son gouverneur. Dans la proportion de la population, nous payons près de seize fois autant pour notre gouverneur que les habitants de New-York paient pour le leur. Une disproportion à peu près semblable existe dans les salaires de tous les principaux officiers publics des deux États.

La somme de \$1 063 620 est bien considérable pour les dépenses énumérées plus haut mais n'allez pas croire que c'est tout ce qu'il nous faut payer au gouvernement. N'y a-t-il pas l'intérêt déjà énorme de la dette publique et mille autre choses encore ? Cette année nous allons payer plus de £800 000 d'impôts au gouvernement et cela suffira à peine pour rencontrer ses besoins. Cette somme énorme de \$3 200 000 d'impôts indirects fait plus de deux piastres et trente sous par tête, homme, femme et enfant que nous payons au gouvernement annuellement sans presque nous en apercevoir parce que nous ne payons pas cette taxe d'une manière directe. Nous ne la payons cependant pas moins. Réduisons les dépenses, les salaires, le nombre des employés du gouvernement et nous payerons moins d'impôts, nous achèterons nos marchandises à meilleur marché, nous vivrons dans une plus grande [361] aisance. Votez pour la réduction des salaires dans toutes les branches du service public, et du nombre des employés.

*Liberté des Échanges
aussi Entière que Possible*

Toutes les dépenses faites par le gouvernement sont payées par le peuple au moyen de taxes indirectes sur toutes les marchandises importées dans le pays. Plus les dépenses sont grandes, plus les impôts sont considérables. Lorsqu'un gouvernement augmente ses dépenses, il faut qu'il augmente ses impôts ou ses revenus. Eh bien ! quand nous n'avions pas de dette publique, quand les dépenses étaient moins considérables qu'aujourd'hui, les taxes indirectes étaient peu élevées. Il y a dix ans nous payions 2 1/2 pour cent sur la valeur des marchandises, cette année nous payons 14 1/2 pour cent en conséquence de l'augmentation de l'intérêt de la dette publique et des dépenses du gouvernement.

En 1850, nos importations de marchandises se sont élevées à la somme de £4 245 517 et les impôts indirects que le peuple a payés sur ces marchandises se sont élevés à l'énorme somme de £615 645 ou à près de 14 1/2 pour cent sur leur valeur.

Voici un petit tableau indiquant ce que le peuple canadien a payé d'impôts sur les articles suivants dont la plupart sont de première nécessité :

Café, vert et autres	£ 5 706	1	9
Sucres	87 946	18	9
Mélasses	11 853	14	0
Thés	43 897	13	5
Sel	6 464	13	9
Epices	3 604	3	0
Fruits, verts	1 635	14	3
Fruits secs	6 513	0	9
Marchandises de coton	113 364	10	1
Marchandises de laine	68 543	1	3
Marchandises de soie	17 368	15	7
Marchandises de toile	8 570	7	5
Fer et quincaillerie	41 282	13	1
Verrerie	2 607	17	11
Cuir, tanné	4 410	3	4
Huile	4 972	9	1
Papier	2 512	11	5
Tabac de toutes sortes	27 352	4	7
Spiritueux, vins, eau de vie, etc	50 315	13	4
Total des impôts sur ces articles	£509 922	5	8

[362]

Diminuons nos dépenses, n'augmentons pas la dette publique et nous serons en état de réduire les impôts. Le peuple pourra vivre avec plus d'aisance. Votez pour la liberté des échanges aussi entière que possible.

Abolition de la Tenure Seigneuriale

Le système de la tenure seigneuriale qui a pu convenir dans les premiers tems de l'établissement du pays, ne peut plus nous convenir maintenant. C'est un système devenu odieux à notre population parce qu'il paralyse tout esprit d'entreprise, de progrès et de liberté. Il énerve, avilit le censitaire en l'appauvrissant. Il faut en finir avec un sys-

tème devenu dangereux pour nos libertés et nos fortunes. On doit de suite rendre exécutoire l'ancien droit seigneurial du pays, réduire les rentes au taux légal, forcer les seigneurs à concéder les terres encore incultes. On doit d'un même coup abolir les droits seigneuriaux et n'accorder d'indemnité aux seigneurs que pour la rente et les lods et ventes tel que des milliers de censitaires l'ont demandé à la législature dans sa dernière session. Point d'indemnité pour la banalité même car si les moulins sont bons les censitaires n'auront pas d'intérêt à porter leur grain ailleurs. Si les moulins sont mauvais, je ne reconnais à nul seigneur le droit de gêner le grain de son censitaire en lui donnant de la mauvaise farine. Ce que j'ai fait en commun avec bon nombre de mes amis sur cette question depuis deux ans, est un sûr garant de ce que je pourrai faire par la suite. Votez pour l'abolition de la tenure seigneuriale.

Abolition des Pensions par l'État

Le peuple de ce pays a payé près de \$40 000 de pensions cette année à des personnes retirées du service public. Ce système est mauvais en lui-même partout, mais surtout ici, où nos officiers publics sont trop grassement payés quand ils sont de service pour qu'ils soient à charge au public une fois qu'ils ne peuvent plus accomplir les devoirs de leurs charges. Des juges qui reçoivent £500, £750, £1 250 et 1 600 par année n'ont pas besoin de pension quand ils se retirent de leur charge après en avoir empoché les salaires pendant de longues années. Les pensions fixes par l'état devraient-êtré abolies complètement. Vous avez assez de peine à payer une pension à vos vieux pères sur leurs vieux jours sans avoir à en payer à des employés publics qui se sont bien souvent enrichis à vos dépens. Votez pour l'abolition des pensions par l'état.

[363]

Abolition des Privilèges des Avocats

Je n'aime pas les Privilèges et je crois que ce serait une bonne œuvre que celle d'abolir les privilèges dont jouissent les avocats dans ce pays. La procédure est entourée de tant de prestige, de formalités, d'embarras dans nos tribunaux qu'il n'y a que les avocats qui puissent l'aborder. Un homme ne peut pas confesser jugement, déclarer qu'il doit la somme qu'on lui demande sans qu'il lui faille employer l'intermédiaire d'un avocat. Dans la Nouvelle-Écosse, dans l'État de New-York, et plusieurs autres, pays les avocats n'ont plus de privilèges. Chaque citoyen est libre de paraître en cour pour son propre compte ou le compte de son voisin, ou d'employer un avocat quand il le juge convenable. Les choses n'en sont que mieux. Votez pour l'abolition des privilèges des avocats.

Abolition des Réserves du Clergé

Jusqu'à tout dernièrement encore les terres publiques du Canada étaient distribuées avec profusion à des êtres privilégiés qui s'enrichissaient en spéculant sur les colons qui étaient assez entreprenants pour s'enfoncer dans la forêt et lutter contre tous les désavantages possibles afin de fonder de nouveaux établissements. Parmi ceux des privilégiés qui ont eu la plus grande part dans ce gaspillage affreux, fait au grand détriment du surplus de notre population, se trouve une classe d'hommes qui n'a jamais rendu de services aux canadiens-français et qui au contraire avait des intérêts diamétralement opposés aux nôtres sous tous les rapports sociaux, politiques, nationaux et religieux. Je veux parler du clergé protestant qui a reçu un *septième* de toutes les terres publiques arpentées depuis 1791 à 1841 dans ce pays afin de supporter l'église anglicane ou l'église de l'État. Il reste encore une somme considérable entre les mains du gouvernement, provenant de ces biens et je suis d'opinion qu'il faudrait restituer au peuple le produit des ventes de ces terres pour l'éducation de ses enfants.

Non seulement vous avez soutenu le clergé protestant du pays par un septième de vos terres publiques pendant 75 ans, mais on vous a volé une grande partie des biens des jésuites pour lui venir en aide : biens qui, d'après leur destination primitive et l'usage qui en était fait avant la cession du pays, n'auraient jamais dû être employés à autre chose qu'à l'éducation de la jeunesse canadienne. L'Angleterre s'empara des propriétés des jésuites en 1763 et de cette époque à venir à l'année 1800, il n'y a pas un homme vivant actuellement qui soit capable de dire quel usage on a fait des revenus de propriétés dont la valeur s'élève de [364] \$2 000 000 à \$3 000 000. D'après les revenus que ces propriétés ont donnés à des époques différentes avant 1800, on est en droit de supposer qu'au moins \$220 075 sont passées entre les mains du gouvernement et ont été employées dans un but encore inconnu. Les revenus entiers de 37 années ont été engloutis d'une manière secrète.

De 1800 à 1832, temps auquel la chambre a obtenue le contrôle et l'administration de ces propriétés, les recettes totales se sont élevées à la somme de \$198 335 et les dépenses à \$190 977, laissant une balance de \$7 358. Tous ces revenus ont été employés pour le maintien d'écoles anglaises dans le Haut-Canada comme dans le Bas-Canada et pour la construction d'églises protestantes dans le pays. Pendant 37 ans, on a enlevé ces revenus sans même dire à quoi on les avait destinés : pendant 31 ans ensuite on les employa entièrement pour favoriser l'anglification des Canadiens et le protestantisme dans le pays. Voici une liste des églises protestantes qui ont été construites en partie à même le fonds des biens des Jésuites :

En 1818, pour l'église St.-André à Québec	\$26 060
En 1820, église protestante épiscopale d'Ambigny	400
Même année, église protestante de Sorel	800
Même année, église protestante Montréal	4 000
En 1821, église protestante de Chambly	800
Même année, église protestante de Sorel	400
Même année, église St.-André de Québec	1 121
En 1822, même église	61
En 1823, même église	600
Même année, église protestante des 3 Rivières	800
En 1824, église épiscopale de Québec	600
Même année, église protestante de Nicolet	400
Même année, église protestante de Hull	400
En 1826, même église	600
Total	\$38 042
À quoi il faut ajouter pour chapelains ou ministres du culte	4 349
Grand total pour le protestantisme	\$42 391

Je pourrais entrer dans bien d'autres détails pour vous faire voir jusqu'à quel point on a gaspillé les revenus. Pendant 68 ans, on les a dépensés contre notre intérêt et à l'heure qu'il est même, Censitaires des seigneuries de Batiscan et du Cap de la Magdeleine, vous n'avez pas un moulin convenable pour faire moudre votre grain, cependant ce sont vos sueurs et les sueurs de vos enfants qui produisent une partie des revenus des biens des Jésuites par les rentes et les lods et ventes que vous payez au gouvernement. Il est temps que vous obteniez des améliorations dans [365] vos seigneuries et que les terres non concédées le soient immédiatement. Les deux seigneuries du gouvernement dans votre comté ne sont pas encore à moitié habitées. Les revenus sont retirés hors du comté et jamais on y en applique une petite partie pour améliorer ou faire prospérer vos localités.

Depuis 1832, ces revenus ont été un peu moins mal distribués, les Canadiens en reçoivent maintenant une part : pour vous, vous devez exiger que l'on en applique une partie pour vous donner de bons moulins et les moyens d'ouvrir de nouvelles terres dans ces seigneuries en

y pratiquant des chemins.

Un septième des terres publiques, tous les revenus des biens des Jésuites gaspillés pour propager le protestantisme au détriment de votre éducation et de celle de vos enfants, voilà ce qui a eu lieu pendant près de trois quarts de siècle, en Canada.

J'ai amené la question des biens des Jésuites, sous ce chapitre, pour mieux vous faire sentir le mal qu'il y a d'avoir un clergé uni au gouvernement, payé par lui et dans sa dépendance. Il est temps que l'on restitue au peuple les biens qui lui ont été arrachés pour les employer à des fins exceptionnelles et contrairement à ses véritables intérêts. Votez pour l'abolition des réserves du clergé et l'application entière des revenus des biens des Jésuites à favoriser l'éducation ou les améliorations publiques dans les seigneuries du Bas-Canada.

Abolition du Système des Dîmes

Le sujet que j'aborde est propre à soulever bien des préjugés, bien des passions, bien des intérêts contre tous ceux qui pensent comme moi sur cette question. Cependant je l'aborde avec le même sans gêne que j'ai abordé toutes les autres questions, car ici je ne fais pas appel aux préjugés mais je m'adresse au sens commun de chacun de vous. Je vous demande d'envisager la chose avec sang froid et de me dire ce que vous en pensez.

Il existe une loi qui force les cultivateurs seuls à payer la dîme pour le soutien du clergé, tandis que toutes personnes qui ne cultivent pas la terre ne sont pas tenues de payer un seul sou pour le même objet. Dans les premiers temps de l'établissement du pays le système de la dîme n'était pas injuste envers aucune classe de la société car tous les habitants du pays cultivaient le sol et récoltaient du grain. Bientôt après, il s'est formé des forts, des villages, des villes et tous les habitants de ces localités qui sont occupés à différentes industries ou professions se sont [366] trouvés, par le seul fait qu'ils ne cultivent point, déchargés, de contribuer au soutien du clergé.

Je pourrais citer un grand nombre de villes et de villages, dans le district de Montréal surtout, qui contiennent un bien plus grand nombre d'habitants que les paroisses dans lesquelles ils se trouvent situés

et qui ne contribuent en rien au soutien des curés de leurs paroisses.

La ville de St.-Hyacinthe contient environ 550 familles qui ne paient pas de dîmes parce qu'elles ne cultivent point. La paroisse contient environ 350 familles de cultivateurs qui sont obligées, par la loi de payer la dîme au curé. Les 550 familles de la ville ne sont pas obligées de payer la dîme et elles reçoivent beaucoup plus de services de la part du curé, que les 350 familles de cultivateurs qui sont dispersées dans toute la paroisse et loin de l'église et du curé.

Dans ce cas comme dans bien d'autres, les 350 familles qui donnent réellement moins de troubles et de travail au curé et qui ne forment qu'un peu plus d'un tiers de la paroisse, sont obligées de payer la dîme et pour elles et pour les 550 familles de la ville. N'est-ce pas une injustice criante envers les cultivateurs ?

La ville de Montréal contient 30 000 catholiques qui ne sont pas tenus de payer un seul sou pour le curé de la paroisse et ses vicaires, tandis qu'il y a environ trois cents cultivateurs, dans la paroisse de Montréal, qui eux sont obligés de payer la dîme parce qu'ils ont le malheur d'être des cultivateurs et de travailler plus qu'aucune autre classe de la société. La répartition de l'impôt des dîmes pour soutenir le clergé est donc injuste parce qu'elle ne pèse pas sur toutes les classes de notre population. C'est toujours sur les cultivateurs que retombe le fardeau des impôts et des servitudes dans ce pays.

La différence que je signale ici existe dans un grand nombre de localités et l'injustice, vis-à-vis des habitants, tend à augmenter de jour en jour. Comptez quelques uns des villages qui ne paient pas de dîmes et vous verrez que je n'ai pas tort d'appeler votre attention sur ce sujet. Sorel, St.-Ours, St.-Charles, Chambly, Ste.-Marie, St.-Athanasie, St.-Jean, Napierville, Laprairie, St.-Rémi, Longueuil, Lachine, St.-Eustache, Ste.-Thérèse, Terrebonne, l'Assomption, l'Industrie, Berthier, Kamouraska, Boucherville, Varennes, Verchères, St.-Thomas, St.-Michel Bellechasse, Ste.-Anne et une foule d'autres sont autant de villages qui me viennent à l'idée spontanément et dont les nombreuses familles ne paient point la dîme. Les villes des Trois-Rivières et de Québec sont encore là pour appuyer ce que j'avance.

[367]

Voyez ce qui se passe dans vos campagnes. Vous érigez une pa-

roisse nouvelle, les habitants bâtissent l'église, le presbytère, la maison d'école etc. etc. Le lendemain il arrive un docteur, un notaire, un marchand, un avocat, un menuisier et plusieurs autres industriels pour se grouper autour l'église et former un village. Les cultivateurs font vivre toutes ces familles dans l'abondance par l'emploi qu'ils leur fournissent. Ces familles ont toujours mangé et mangent encore du pain blanc. Les cultivateurs ont pendant longtemps mangé du pain de blé de sarrazin et pourraient bien en manger encore si le blé venait à manquer comme cela est déjà arrivé. Les bancs de l'église se vendent et qu'arrive-t-il ? Les docteurs, marchands, notaires etc. etc. du village qui n'ont rien payé pour faire construire l'église et qui ne paient pas la dîme achètent les plus beaux bancs, et grand nombre de ceux qui ont fait de grands sacrifices pour donner une belle église à leur paroisse sont obligés de se mettre dans la grande allée, n'ayant pas les moyens de lutter avec ces messieurs qui n'ont rien autre chose à payer que leurs bancs.

N'est-ce pas là ce qui est arrivé et ce qui arrive tous les jours ? Répondez franchement. Eh bien ! moi pour un je voudrais que tous les citoyens, fussent également tenus, d'après la loi, de contribuer au soutien de leur clergé. Point de distinction en faveur d'une classe ou d'une autre. L'agitation de cette question peut me faire tort aux yeux d'un grand nombre d'entre vous peut-être : l'on ne manquera pas de m'accuser à ce sujet comme on l'a déjà fait parce que j'ai eu le courage de publier le premier journal canadien qui se soit occupé activement de cette question. Ceux qui redoutent un changement de contribution sous ce rapport n'ont pas besoin de craindre, car il y aura peu d'hommes assez indépendants dans le prochain parlement pour se prononcer ouvertement sur cette question. Elle se trouve dans le programme de mon journal et je ne la laisse pas de côté car je ne veux point qu'il soit dit que j'ai reculé devant un seul des articles de ce programme qui est la condensation de ma profession de foi politique.

Je crois que vous admettrez tous qu'une loi quelconque, qui force une partie des citoyens à payer une contribution élevée, tandis que elle exempte un grand nombre d'autres, est une loi injuste et que lorsque une loi n'est pas basée sur la justice envers tous les citoyens, il doit y avoir moyen de la réformer, de l'abroger pour lui en substituer une autre plus en harmonie avec les besoins de la population et le droit de l'équité.

Ce que je suggère n'est rien de nouveau, vous savez tous qu'il y a eu un temps où les habitants du pays payaient un treizième de leur produit et qu'actuellement vous n'êtes tenus que de payer le vingt-sixième. Si [368] toutes les familles des villes et villages payaient leur quote-part, la dîme pourrait encore être réduite et vous n'en seriez que mieux.

Si vous demandez une réforme du système actuel, il faudra encore réformer demain votre réforme d'aujourd'hui : il vaut mieux en venir au but directement et voter pour l'abolition des dîmes pour leur substituer un mode par lequel tout le monde contribuera, et justice sera rendue aux cultivateurs.

La dîme ne sera peut-être pas abolie ni réformée dans le prochain parlement, mais il est temps d'en agiter la question. Votez pour l'abolition du système des dîmes.

Rappel de la Loi du Chemin de Fer d'Halifax

La proposition de faire construire un chemin de fer d'Halifax à Hamilton, distance de près de 500 lieues à même le crédit de chacun des habitants du pays, est une proposition si extravagante pour une pauvre colonie comme le Canada qu'il faut y regarder à deux fois avant que de l'accepter.

Dans la dernière session du parlement nos représentants ont voté une somme de \$16 000 000 pour faire commencer la partie qui se trouve entre Halifax et Québec. Vos représentants savaient que, sous peu de semaines, ils seraient appelés à rendre compte de leurs mandats respectifs et que ce serait une occasion favorable de vous consulter quant à la confection de ce chemin. Ils savaient aussi, ou devaient savoir que la dette publique est déjà considérable et que le peuple ne serait peut-être pas disposé à l'augmenter de suite du double, sans pourvoir au moyen de payer ce qu'il devait déjà. Cependant, ils ont préféré ne pas remettre au prochain parlement la solution de cette question : ils ont préféré ne pas attendre les élections générales pour connaître l'opinion de leurs constituants sur une entreprise d'une aussi grande importance : ils ont doublé notre dette publique sans votre consentement, sans que le plus grand nombre d'entre vous n'en eut

connaissance.

Le chemin de fer d'Halifax à Québec aura environ 212 lieus de longueur. D'après les estimations faites par les ingénieurs du gouvernement, il est plus que probable que la part qu'aura le Canada à payer pour ce chemin sera d'au moins \$30 000 000. Les canaux du Canada ont été commencés avec \$500 000, ils ont couté déjà plus de \$12 000 000 et ne sont pas encore terminés. Il en sera de même pour le chemin de fer d'Halifax : il faudra doubler, tripler peut-être la somme des \$16 000 000 avant que ce chemin ne soit terminé jusqu'à Québec. Une fois l'œuvre [369] commencée, il faudra qu'elle s'achève et gare aux impôts qu'il nous faudra payer.

Avant l'union, les impôts indirects s'élevaient à deux et demi pour cent. Pour payer l'intérêt de la dette contractée pour les canaux du Haut-Canada, vous êtes obligés de payer près de quinze pour cent actuellement sur toutes les marchandises importées dans le pays. La dette publique, ou le crédit de la province est déjà engagé pour la somme de \$22 000 000. Ajoutez à cela les \$30 000 000 pour le chemin de fer, vous aurez une dette de \$52 000 000. Si cette somme était en piastres monayées, elle pèserait 72 tonnaux et il faudrait 144 chevaux, pour la traîner. Ces faits pourront vous donner une idée de ce que vous aurez à payer d'impôts, par la suite, pour avoir enrichi le Haut-Canada et les pauvres et misérables colonies d'en Bas, si vous consentez à cette nouvelle entreprise et à doubler et tripler votre dette à cet effet.

Quant à la question de savoir si cela paiera ou non je le laisse au jugement du chef des travaux publics, M. Young, qui écrivait une lettre l'année dernière dont voici un extrait :

« Montréal, 25 juillet 1850.

John A. Poor, Ecr.,

.....

Je suis heureux de voir que le projet de faire un chemin d'Halifax à Québec a été abandonné. J'ai peu de doute qu'il ne se fasse un jour, mais pour le présent, j'ai toujours considéré sa construction comme impraticable, et avec la population des Provinces Britanniques, IL NE PAIERA JAMAIS.

Le projet d'unir Québec et Montréal avec la Nouvelle-Écosse et le Nouveau-Brunswick, par le Maine, sera réalisé à l'aide de quelques embranchements dans la grande ligne à travers le Maine, et donnera tous les avantages qu'on recherche par la ligne sur le St.-Laurent. »

D'après l'opinion du commissaire des Travaux Publics, ce chemin de fer ne PAIERA JAMAIS. Vous pouvez vous attendre non seulement à payer l'intérêt du capital qui sera placé dans cette entreprise mais encore à payer de fortes sommes pour combler le déficit qu'occasionneront pendant grand nombre d'années ses frais de roulage.

Le chemin de fer de Québec et de Montréal à Portland, par Melbourne, nous offre tous les avantages désirables pour exporter nos produits. Ce chemin unira Québec et Montréal avec les townships de l'Est et l'État du Maine où les vaisseaux d'outre mer peuvent venir en toutes saisons de l'année. Québec sera à 80 lieues de Portland, Montréal à 75 [370] lieues. Y en a-t-il un parmi vous qui préférera passer par le chemin d'Halifax qui aura 212 lieues lorsqu'il pourra le faire par un chemin de 75 lieues ? Évidemment non, car vous payerez plus cher pour vous faire transporter ainsi que pour le transport de vos produits !

Remarquez bien ceci encore, le chemin de fer de Portland est en partie fait et sera terminé au mois d'octobre prochain. Il est construit par une compagnie privée et ne coûtera rien au pays, le gouvernement n'ayant garanti que l'intérêt d'une partie du capital, capital qui est placé avantageusement et qui produira toujours plus que l'intérêt légal une fois que l'entreprise sera achevée. Mais pour le chemin d'Halifax la chose est bien différente. Le gouvernement en est le propriétaire : l'ouvrage coûtera un tiers de plus que si l'œuvre était exécutée par une compagnie privée. Ce chemin aura, pendant l'été à lutter avec la navigation du St.-Laurent et toute l'année, la compétition ruineuse du chemin de Portland. L'entreprise ne PAIERA JAMAIS tant que le Canada demeurera dans l'état de Colonie et nous n'avons pas besoin de nous priver des améliorations utiles, de nous ruiner pour faire plaisir à l'Angleterre et enrichir quelques agioteurs politiques.

Je m'oppose au chemin de fer d'Halifax parce que c'est une entreprise qui sera ruineuse pour le pays et qu'elle nous mettra dans l'impossibilité d'entreprendre des améliorations dans l'intérieur du pays, utiles et nécessaires et dont le peuple des campagnes a si grandement besoin : parce que le chemin ne sera avantageux qu'aux colonies d'en

bas et à l'Angleterre pour le transport de ses troupes et l'envoi de quelques milliers de ses brigands et forçats qu'elle se propose de nous imposer pour travailler sur ce chemin et qui se répandront dans notre société, une fois l'ouvrage terminé : parce qu'il est toujours mauvais en principe de donner au gouvernement le maniement d'entreprises aussi considérables et que le tripotage de \$30 000 000 par cinq ou six hommes du pouvoir leur donnera des moyens de corruption des plus dangereux pour les libertés populaires. Le gouvernement n'a pas pu administrer quelques milles de chemin macadamisé sans qu'ils fussent une charge écrasante pour le trésor public, comment voulez-vous qu'il puisse administrer avantageusement 1 500 milles de chemin de fer.

Je m'oppose au chemin de fer d'Halifax parce que c'est là une barre de fer destinée à nous unir aux colonies d'en bas et que je ne veux pas plus de cette nouvelle proposition de mariage du Canada que je voulais de l'union des deux Canadas. Quoi ! nous unir avec des *colons*, des *sujets* encore plus pauvres et plus misérables que nous, tandis que nous pourrions nous unir avec des *citoyens* d'un pays libre, prospère et heureux. Ah ! non, mille fois non, pour ma part.

[371]

Cette barre de fer, le chemin d'Halifax, est aussi destinée à nous lier de plus à la *mère patrie*. Je n'en veux pas et je vous dirai plus au long pourquoi lundi prochain. Votez pour le rappel de la loi du chemin de fer d'Halifax.

Puis enfin et au-dessus de Tout :
Indépendance du Canada
et Son Annexion aux États-Unis

J'espère que personne d'entre vous n'est assez déloyal envers son pays pour me faire un crime de désirer l'indépendance de ma patrie. Nous avons souffert plus qu'il ne le fallait de notre état colonial pour nous engager à vouloir enfin acquérir la liberté de faire nos lois nous mêmes, de payer un peu moins d'impôts au gouvernement et d'étendre à volonté nos relations commerciales et industrielles au dehors des limites rétrécies de notre faible population et du territoire qu'elle occupe.

Nous sommes aujourd'hui à charge à l'Angleterre qui paie des sommes énormes, chaque année, pour maintenir ses troupes en Canada. C'est le secrétaire des colonies lui-même qui l'a proclamé au nom du peuple anglais, en nous annonçant par une dépêche soumise à notre législature, durant sa dernière session, que nous serions tenus sous peu de payer les troupes anglaises stationnées en Canada ou qu'elles se retireraient du pays. Quel malheur, quelle calamité pour nous !!

L'Angleterre nous est à charge parce que nous n'avons pas la liberté de nous gouverner nous-mêmes : parce que nous sommes obligés de payer des impôts extravagants, ruineux, pour nous faire gouverner par elle et engraisser une légion de spéculateurs politiques : parce que notre commerce d'exportation, par suite de la nouvelle politique commerciale anglaise a pris une autre direction que celle de l'Angleterre et que ce changement nous a placé et nous retient dans un état des plus désavantageux sous ce rapport, parce qu'enfin il n'y a rien à attendre de notre état de dépendance envers un gouvernement qui siège à 1200 lieues de nous et que nous serons toujours pauvres et misérables tant que nous serons sujets et colons de l'Angleterre et que le fait seul de notre indépendance ferait augmenter toutes les valeurs que nous possédons et nous amènerait à un état de prospérité que nous n'obtiendrons jamais sous le présent ordre de choses.

Un seul fait vous fera voir de suite ce que nous perdons, pourquoi nous sommes si pauvres et la vie est si difficile à trouver en Canada. L'habitant de l'État de Vermont ou de New-York qui nous avoisinent vend son avoine un écu le minot et achète une verge d'étoffe américaine [372] pour le même prix. Vous autres habitants des campagnes vous vendez votre avoine trente-six sous ou quarante sous en moyenne et vous payez trois chelins et demi pour une verge d'étoffe américaine, de sorte que vous donnez DEUX MINOTS d'avoine pour *la même verge* d'étoffe américaine que l'américain peut obtenir pour *UN MINOT*. - *Pourquoi* cela ? - Parce que le seul marché que vous ayiez pour vendre votre avoine avantageusement est celui des États-Unis et que pour vous y rendre avec votre grain il vous faut payer *vingt pour cent* de droits de douane et que lorsque vous achetez de l'étoffe américaine pour l'apporter ici, il vous faut payer encore *douze et demi* pour cent de droits de douane pour passer la ligne qui nous sépare des États-Unis, c'est le marchand qui paye cela pour vous et qui vous le fait payer en achetant votre grain à meilleur marché et en vous ven-

dant ses marchandises cher. Au bout de l'année vous entendez les habitants de notre pays dire partout « mais l'argent est rare, on a bien de la misère à vivre, » chacun de vous peut s'expliquer ce malaise en songeant combien sa position est mauvaise vis-à-vis de celle des habitants des États-Unis qui ne paient point d'impôts sur les articles de première nécessité, tels que le sucre, le riz, le thé, le café, la mélasse et une foule d'autres articles de ce genre.

Il faudrait un volume pour vous faire sentir les avantages de notre indépendance et de notre union avec la glorieuse République Américaine. Je vous en dirai quelque chose de plus le jour de la nomination des candidats.

En attendant, sachez que l'Angleterre a donné à entendre par la voix de ses premiers hommes politiques, par la voix du premier de ses journaux que lorsque le peuple du Canada désirerait devenir libre, elle serait prête à lui accorder sa liberté. Messieurs, ceux qui aujourd'hui s'opposent le plus à demander paisiblement l'indépendance du Canada, sont des hommes qui pour la plupart ont goûté et goutent encore au gâteau du gouvernement : ce sont des êtres qui s'engraissent au râtelier du régime colonial.

En 1846, le *Times* de Londres, l'organe du gouvernement anglais, publiait un article dans lequel on exprimait une idée toute favorable à l'indépendance du Canada. Le *Journal de Québec*, qui n'était pas alors bourré d'annonces du gouvernement, qui suivait l'opinion de la masse de ses compatriotes était en faveur de notre indépendance comme on pourra le voir dans le petit paragraphe suivant qu'il publiait à cette époque.

Après avoir reproduit partie de l'article du *Times* il ajoutait :

« Comme on le voit, le *Times*, l'organe le plus puissant du gouvernement Britannique actuel, est d'opinion, d'accord avec plusieurs grands [373] hommes d'état d'Angleterre que, tôt ou tard, le Canada fera partie des États-Unis, et que puisqu'il faut que la chose se fasse, qu'elle se fasse volontairement et de suite de la part du gouvernement impérial, avant qu'il y soit forcé, à la suite d'énormes dépenses et après beaucoup de sang répandu. »

C'est le *Journal de Québec* du 22 janvier 1846 qui annonçait cette nouvelle avec un air de satisfaction. Le *Times* a exprimé les mêmes

sentiments bien des fois depuis 1846 : les hommes d'état d'Angleterre ont déclaré la même chose en parlement. Dans notre pays la cause de notre indépendance a fait un grand pas depuis deux ans, malgré les criaileries de ceux qui ont intérêt à ce que nous restions comme nous sommes. Tous les hommes publics sont d'accord sur un point, celui que nous ferons partie de la République Américaine avant longtemps.

Eh bien, je vous le demande, quels sont ceux des canadiens qui méritent le plus de leur pays ? Sont-ce ceux qui s'opposent à toutes réformes et à tout progrès possibles ou ceux qui veulent obtenir au peuple plus de liberté politique en lui faisant élire tous ses officiers publics, en le préparant à son indépendance, à un état de chose qui doit nécessairement arriver pour notre bonheur commun.

J'arrête ici, messieurs, car il faut que je parte aujourd'hui même pour me rendre au milieu de vous. Je vous dirai seulement que je désire l'indépendance de mon pays d'une manière paisible, par la voie des élections, de la chambre d'assemblée et d'une manière amicale. Je désire que nous nous préparions à cet état de choses en vous obtenant le pouvoir de législater pour vous-mêmes et de n'avoir rien à envier à un pays parfaitement libre et je vous recommande de voter pour un homme qui représentera les idées politiques que je viens d'effleurer dans le présent écrit. Votez pour celui que vous croirez le plus capable de vous être utile en chambre et qui sera en faveur de l'indépendance de votre patrie malheureuse qui ne peut nourrir ses propres enfants et de son annexion aux États-Unis. C'est le seul moyen d'acquérir ce que les canadiens ont trouvé aux États-Unis, ce qu'ils y trouvent tous les jours, même d'après les rapports de M. Chiniquy, de *l'espace*, DU PAIN et de la LIBERTÉ !

Je serai prêt à répondre à toutes les questions que vous pourrez me faire sur mes vues politiques, car je ne cherche à tromper personne. Ceux qui n'approuveront pas mes principes pourront voter contre car, moi je ne désire sacrifier aucune de mes croyances politiques pour m'attirer vos faveurs dans la prochaine élection. La tâche que j'aurai à remplir en Parlement, si j'y suis envoyé par vous, sera ardue et diffici-

le à remplir. Ma position ne sera pas enviable, j'en ai la certitude, mais je [374] suis prêt à en accepter toutes les conséquences et je prends l'engagement solennel de vous rendre fidèlement compte de ma conduite après chaque session du Parlement et de vous remettre mon mandat si jamais j'avais la lâcheté de dévier de la ligne de conduite que je viens de me tracer et d'abandonner la cause des libertés populaires de ma patrie.

J.-B.-É DORION

Montréal, 27 Novr. 1851.

[375]

LES ROUGES.
Libéralisme, nationalisme et anticléricalisme
au milieu du XIXe siècle.

BIBLIOGRAPHIE

[Retour à la table des matières](#)

A. MANUSCRITS

Archives de la chancellerie de l'archevêché de Montréal (ACAM)

355.114 *Paroisse l'Assomption*. Une lettre du curé Dorval à Mgr Bourget concernant Joseph Papin a beaucoup d'intérêt.

420.005 *Collection Alexis-Frédéric Truteau*. Quelques documents du grand vicaire du diocèse de Montréal concernent l'Institut canadien.

572.000 à 593.000 *Lettres de laïcs* (1836-1876). Nous n'avons jeté qu'un coup d'œil rapide sur ce dossier qui ne semble pas contenir de grandes richesses pour la question qui nous occupe.

730.002 *Correspondance avec les politiciens* (1847-1876). Ce dossier contient quelques documents intéressants.

Fonds Lartigue-Bourget. Le dossier 901.133, *Institut canadien* -

Imprimés (1850-1876), contient quelques feuillets publiés par l'Institut canadien, des annuaires de la société, des pastorales et lettres circulaires de Mgr Bourget sur l'Institut. Le dossier 901.135, *Institut canadien - Correspondance* (1847-1876), comprend plusieurs manuscrits se rapportant à l'Institut canadien, au journal *le Pays*, aux sociétés secrètes, aux relations entre l'autorité diocésaine et l'Institut.

Archives de la province de Québec (APQ)

Collection Papineau-Bourassa. Plusieurs documents de la collection Papineau ont trait à l'histoire des Rouges. Ain-si les lettres de Louis-Joseph Papineau à ses enfants (boîtes 7 et 8) et les lettres reçues par lui (boîtes 12 à 16) : les lettres envoyées et reçues par L.-J.-Amédée Papineau (boîtes 21 à 25) et les lettres de Philippe-Gustave Papineau (boîte 29) : enfin, dans la série des familles Papineau, Cherrier, Dessaulles et Bruneau, les boîtes 34 à 37 concernent la famille Papineau et la boîte 39, la famille Dessaulles.

Livre de copies de lettres de Louis-Antoine Dessaulles (1868-1871). Dessaulles semble avoir gardé copie des lettres importantes qu'il a écrites entre 1868 et 1871. Le livre de copies contient quelques lettres d'affaires mais principalement des lettres écrites par Dessaulles en relation avec la condamnation de l'Institut canadien de Montréal par les autorités ecclésiastiques.

Archives publiques du Canada (APC)

Fonds des manuscrits n° 24, G 40, *George Brown Papers*. Nous avons tiré des volumes 2 à 8 quelques lettres à Brown de Antoine-Aimé Dorion, de Joseph Doutre, de T. D. McGee, de L. Holton et de W. McDougall.

Fonds des manuscrits n° 24, G 59, *Cahier de notes de Louis-Antoine Dessaulles* (1852-1874). Ce cahier d'une cinquantaine de pages est un répertoire de notes de Dessaulles sur l'intervention du clergé dans les affaires politiques. Ces notes sont classées par ordre alphabétique. Elles fournissent généralement des détails sur des noms,

des dates et des lieux. Dans l'ensemble, ces notes deviennent abondantes après 1858.

Fonds des manuscrits n° 29, G 26, *Collection A. Lusignan*. Alphonse Lusignan était rédacteur du *Pays*, journal des Rouges à l'époque de la Confédération.

[376]

Les volumes 1 à 3 de la collection contiennent bon nombre de lettres intéressantes, particulièrement pour l'année 1867. Le volume 4 renferme des coupures de journaux, des lettres et des documents relatifs aux élections de 1867.

Bibliothèque de l'Université de Montréal (Montréal)

Collection Baby. L'Institut canadien-français (1858-1866). Ce dossier compte environ 130 pièces et couvre en fait la période 1858-1872. On y trouve des données sur la fondation, les membres et les sujets de discussion de cet institut.

Presbytère de Wickham (comté de Drummond)

Cahier des archives de l'Institut des artisans du comté de Drummond (1858-1868). Ce cahier contient les procès-verbaux des réunions tenues par l'un des nombreux instituts qui existaient vers 1855-1860 dans le Bas-Canada. Jean-Baptiste-Éric Dorion appartenait à l'Institut des artisans, ce qui confère à celui-ci un intérêt particulier.

Séminaire de Saint-Hyacinthe (Saint-Hyacinthe)

Les Chroniques de l'abbé Tétreau. Ce manuscrit relié des chroniques tenues par un professeur du collège permet de se faire une idée des réactions du personnel de la maison d'enseignement devant les événements de l'actualité.

B. JOURNAUX

Journaux qui ont été l'objet d'un examen systématique

L'Avenir (Montréal). 16 juillet 1847-21 janvier 1852 : 17 juin 1852-24 novembre 1852 : janvier 1856-décembre 1857.

Le Pays (Montréal). 15 janvier 1852-26 décembre 1871. Consulté jusqu'en 1868.

Le Courrier de Saint-Hyacinthe (Saint-Hyacinthe). 24 février 1853-1865. Rouge de 1854 à 1860. Consulté jusqu'en 1865.

Le Journal de Saint-Hyacinthe (Saint-Hyacinthe). 15 septembre 1861-3 août 1868.

Journaux rouges et libéraux consultés à l'occasion

Le Moniteur canadien (Montréal). 10 mai 1849-4 août 1855.

La Presse (Montréal). 15 septembre 1863-5 septembre 1864. Journal nationaliste partiellement associé aux Rouges.

L'Union nationale (Montréal). 3 septembre 1864-novembre 1867. Journal qui succède à *la Presse*.

Le Canadien indépendant (Québec). 21 mai-31 octobre 1849.

Le National (Québec). 20 novembre 1855-10 juin 1859.

La Réforme (Québec). 9 juin 1860-18 août 1863.

La Tribune (Québec). 23 août 1863-22 août 1864.

L'Ère nouvelle (Trois-Rivières). 9 décembre 1852-1864. *L'Ère nouvelle* défend d'abord des intérêts régionaux. Durant certaines périodes, au hasard des rédacteurs, elle est sympathique aux Rouges.

[377]

Le Défricheur (L'Avenir, comté de Drummond). 27 novembre 1862-27 décembre 1866. Jusqu'à présent on n'a retracé qu'une faible

partie des numéros *du Défricheur*.

Journaux généralement opposés aux Rouges et qui ont été consultés en particulier à l'occasion des polémiques qu'ils eurent avec les journaux rouges et durant les périodes de campagnes électorales

La Minerve (Montréal). Consulté de 1847 à 1867.

Les Mélanges religieux (Montréal). Consulté de 1847 à la fin de sa parution, le 6 juillet 1852.

La Patrie (Montréal). 26 septembre 1854-17 juillet 1858.

L'Ordre (Montréal). Consulté de ses débuts, le 23 novembre 1858, à 1868.

Le Canadien (Québec). Consulté de 1847 à 1867.

Le Journal de Québec (Québec). Consulté de 1847 à 1867.

Le Courrier du Canada (Québec). Consulté à partir de sa fondation, le 2 février 1857, jusqu'en 1867.

C. GUIDES, INVENTAIRES ET RÉPERTOIRES

ARCHINTRE, A., *Manuel électoral du premier Parlement de Québec. Portraits et dossiers parlementaires*, Montréal, 1871.

ARCHIVES PUBLIQUES DU CANADA, *Catalogue des brochures aux Archives publiques du Canada*, 2 vol., Ottawa, 1931.

BEAULIEU, André, Jean HAMELIN et Benoît BERNIER, *Guide de l'étudiant en histoire du Canada*, Québec, Les Presses de l'Université Laval, 1969.

BEAULIEU, André et Jean HAMELIN, *les Journaux du Québec de 1764 à 1964*, Québec, Les Presses de l'Université Laval, 1965.

CÔTÉ, J.-O., *Political Appointments and Elections in the Province of Canada from 1841 to 1865. Appendix from 1st January to 30th June 1867, and Index*, Ottawa, Lowe-Martin Co., 1918.

DESJARDINS, Joseph, *Guide parlementaire historique de la Province de Québec de 1792 à 1902*, Québec, 1902.

DIONNE, Narcisse-Eutrope, *Inventaire chronologique des livres, brochures, journaux et revues*, 4 vol., Québec, 1905-1912.

DUMONT, Fernand et YVES MARTIN, « Situation de la recherche sur le Canada français », numéro spécial de *Recherches sociographiques*, III, 1-2 (1962) : 1-294.

FAUTEUX, Aegidius, *les Bibliothèques canadiennes. Études historiques*, Montréal, Arbour et Dupont, 1916.

GAGNON, Philéas, *Essai de bibliographie canadienne*, 2 vol., Québec et Montréal, imprimé pour l'auteur, 1895-1913.

GARIGUE, Philip, *A Bibliographical Introduction to the Study of French Canada*, Montréal, McGill University, 1956.

GREGORY, Winnifred, éd., *American Newspapers 1821-1936 : A Union List of Files Available in the United States and Canada*, New York, 1937.

Index Librorum Prohibitorum, Vatican, Les Presses polyglottes, 1948.

LE JEUNE, Louis-Marie, *Dictionnaire général du Canada*, 2 vol., Ottawa, Université d'Ottawa, 1931.

[378]

MALCHELOSSE, Gérard et Francis-J. AUDET, *Pseudonymes canadiens*, Montréal, Ducharme, 1936.

NANTEL, M., « Avocats admis au Barreau de 1849 à 1868 », *Bulletin des recherches historiques*, XLI (1935) : 685.

TÊTU, Horace, *Journaux et revues de Québec par ordre chronologique*, 3e éd., Québec, 1883.

- *Journaux et revues de Montréal par ordre chronologique*, Québec, 1881.

WALTER, Reginald Eyre, A. *Check List of Canadian Literature and Background Materials, 1628-1950*, Toronto, University of Toronto Press, 1959.

WALLACE, W. Stewart, *The Macmillan Dictionary of Canadian*

Biography, Toronto, Macmillan, 1963.

D. ŒUVRES DES ROUGES

BARTHE, Joseph-Guillaume, *le Canada reconquis par la France*, Paris, Ledoyen, 1855.

- *Souvenirs d'un demi-siècle*, Montréal, J. Chapleau et fils, 1885.

BUIES, Arthur, *Lettres sur le Canada*, Montréal, imprimé pour l'auteur, 1864 et 1867.

- *Une évocation*. Conférence faite à la salle de « la Patrie », jeudi, 6 décembre 1883, s.l., n.d.

- *Réminiscences. Les Jeunes Barbares*, Imprimerie de l'Electeur, Québec, s.d..

La Confédération, couronnement de dix années de mauvaise administration, Montréal, Le Pays, 1867.

DESSAULLES, Louis-Antoine, *Papineau et Nelson. Blanc et noir.. et la lumière fut faite*, Montréal, L'Avenir, 1848.

- *Six lectures sur l'annexion du Canada aux États-Unis*, Montréal, P. Gendron, 1851.

- *Galilée, ses travaux scientifiques et sa condamnation*, Montréal, L'Avenir, 1856.

- *Aux électeurs de Rougemont*, s.l., n.d.

- *Discours sur l'Institut canadien prononcé par l'hon. L.-A. Dessaulles, président de l'Institut, à la séance du 23 décembre 1862, à l'occasion du 18e anniversaire de sa fondation*, Montréal, Le Pays, 1863.

- *la Guerre américaine, son origine et ses vraies causes*, Montréal, Le Pays, 1865.

- *l'Index*, s.l., n.d.

- *Dernière Correspondance entre S.E. le cardinal Barnabo et l'hon. M. L.-A. Dessaulles*, s.l., 1871.

- *la Grande Guerre ecclésiastique. La comédie infernale et les noces d'or. La suprématie ecclésiastique sur l'ordre temporel*, Montréal, Doure, 1873.
- *Réponse honnête à une circulaire assez peu chrétienne. Suite à la grande guerre ecclésiastique*, Montréal, Alphonse Doure, 1873.
- *Au public éclairé. Quelques observations sur une averse d'injures à moi adressées par quelques savants défenseurs des bons principes*, Montréal, 1873.
- *Discours sur la Confédération prononcés par MM. C.S. Cherrier, Charles Laberge et G.E. Clerk*, Montréal, 1865.

DORION, Jean-Baptiste-Éric, *l'Institut canadien en 1852*, Montréal, Rowen, 1852.

DOUTRE, Gonzalve, *le Principe des nationalités*, Montréal, Le Pays, 1864.

DUPRESNE, Alexandre, *Au public impartial. - Correspondance entre Mgr Chs La Rocque, évêque de St-Hyacinthe, et Alexandre Dufresne, écr., M.P.P. (Iberville). Lisez et jugez*. Montréal, 1867.

[379]

DUMESNIL, Clément, *De l'abolition des droits féodaux au Canada*, Montréal, Starke, 1849.

- *Réflexions préliminaires des vrais principes politiques*, Montréal, 1849.

EN COLLABORATION, *A la mémoire de Alphonse Lusignan. Hommage de ses amis et confrères*, Montréal, Désaulniers et Leblanc, 1892.

INSTITUT CANADIEN DE MONTRÉAL, *Annuaire de l'Institut canadien pour 1866*, Montréal, Le Pays, 1866.

- *Annuaire de l'Institut canadien pour 1867*, Montréal, Le Pays, 1868.
- *Annuaire de l'Institut canadien pour 1868*, Montréal, Le Pays, 1868.
- *Annuaire pour l'année 1869 : l'Institut canadien vis-à-vis*

l'opinion et l'autorité diocésaine, Montréal, Louis Perrault, 1870.

- *Catalogue de la bibliothèque de l'Institut canadien de Montréal*, Montréal, W.-H. Rowen, 1852.

- *Catalogue de la bibliothèque de l'Institut canadien de Montréal*, Montréal, 1870.

- *Constitutions et règlements de l'Institut canadien. Société fondée par de jeunes Canadiens français de Montréal le 17 décembre 1844*, Montréal, Louis Perrault, 1845.

LAFONTAINE, J.-L., éd., *l'Institut canadien en 1855*, Montréal, Senécal, 1855.

LANCTÔT, Médéric, *Programme indépendant*, s.l., n.d.

LUSIGNAN, Alphonse, *Coups d'œil et coups de plume*, Ottawa, Free Press, 1884.

Manifeste du Club national démocratique, Montréal, des presses de l'Avenir, 1849.

Représentation de la minorité parlementaire du Bas-Canada à Lord Carnarvon, secrétaire des colonies au sujet de la confédération projetée des provinces de l'Amérique britannique du Nord, Montréal, 1866.

E. ŒUVRES D'ADVERSAIRES

BIBAUD, Maximilien, *l'Honorable L.-A. Dessaulles et le système judiciaire des États pontificaux*, Montréal, P. Cérat, 1862.

BINAN, *le Grand Vicaire Raymond et le libéralisme catholique*, s.l., 1872.

BOURGET, Mg, Ignace, *Lettres pastorales de Mgr l'évêque de Montréal, contre les erreurs du temps (en date du 10 mars 1858), sur l'Institut canadien et les mauvais livres (en date du 30 avril), sur les mauvais journaux (en date du 31 mai 1858)*, Montréal, s.d.

CAUCHON, Joseph, *l'Union des provinces de l'Amérique britannique du Nord*, Québec. Imprimerie A. Côté, 1865.

Contre-poison. La Confédération, c'est le salut du Bas-Canada, Montréal, Senécal. 1867.

Étude sur le mal révolutionnaire en Canada, Paris, 1881.

HUOT, L.-H., *le Rougisme en Canada : ses idées religieuses, ses principes sociaux et ses tendances anti-canadiennes*, Québec, A. Côté et Cie, 1864.

LAFLECHE, abbé Louis-François, *Quelques considérations sur les rapports de la société civile avec la religion et la famille*, Montréal, Eusèbe Senécal, 1866.

LEMAGE, Gaspard, *la Pléiade rouge*, Montréal, des presses de la Minerve, 1854.

LUGI [abbé Alexis Pelletier], *Il y a du libéralisme et du gallicanisme en Canada*. Montréal, Le Franc-Parleur, 1873.

- *le Don Quichotte montréalais sur sa Rossinante ou M. Des-saulles et la grande guerre ecclésiastique*, Montréal, 1873.

[380]

RAYMOND, Mgr Joseph-Sabin, « les Destinées providentielles de Rome », *la Revue canadienne*, **I** (1864) : 104-111, 214-227, 347-364, 533-546, 673-685.

- « De l'Église et de l'État, à propos de l'encyclique du 8 décembre 1864 ») *la Revue canadienne*, **II** (1865) : 535-546, 664-674, 732-747 : **III** (1866) - 50-56, 91-107.

- « Entretiens sur Naples », *la Revue canadienne*, **III** (1866) : 650-664, 752-767 : **IV** (1867) : 80-97, 214-232.

- « Dissertation sur le pape », *la Revue canadienne*, **VII** (1870) : 625-651, 724-752.

- « Enseignements des événements contemporains », *la Revue canadienne*, **VIII** (1871) : 27-56.

Réponses aux censeurs de la Confédération, Saint-Hyacinthe, Le Courrier de Saint-Hyacinthe, 1867.

VILLENEUVE, abbé Alphonse, *Comédie infernale, ou conjuration libérale aux enfers, par un illuminé*, Montréal, Le Franc-Parleur, 1871-1873.

F. SOURCES IMPRIMÉES ET VIEUX OUVRAGES

AUDET, Francis-J. et Gérard MALCHELOSSE, *Pseudonymes canadiens*, Montréal, Ducharme, 1936.

BIBAUD, Maximilien, *Dictionnaire des hommes illustres du Canada et de l'Amérique*, Montréal, P. Cérat, 1857.

BRUNET, Michel, Guy FRÉGAULT et Marcel TRUDEL, *Histoire du Canada par les textes*, Montréal, Fides, 1952.

CANADA, *Débats parlementaires sur la question de la confédération des provinces de l'Amérique du Nord. 3e session, 8e Parlement provincial du Canada*, Québec, Hunter, Rose et Lemieux, 1865.

- *Documents de la session, 1862, n° 24 : 1863, n° 48 et 1867-1868, n° 41.*

- *Journaux de l'Assemblée législative de la province du Canada, 1842-1867*, imprimé par ordre de l'Assemblée législative.

DOUGHTY, Arthur G., éd., *la Collection Elgin-Grey 1846-1852, 4 vol.*, Ottawa, Patenaude, 1937.

DOUGHTY, Arthur G. et Duncan A. McARTHUR, éd., *Documents relatifs à l'histoire constitutionnelle du Canada, 1791-1818*, Ottawa, J. de L. Taché, 1915.

DRAPEAU, Stanislas *Études sur le développement de la colonisation du Bas-Canada 1851-1861*, Québec, Brousseau, 1863.

HUSTON, James, éd., *le Répertoire national, 2e éd., 4 vol.*, Montréal, Valois, 1893.

KIRBY, J., éd., *The British North America Almanac and Annual Record for the Year 1864*, Montréal, John Lovell, 1864.

LILLIE, A., *Canada : Physical, Economic and Social*, Toronto, Maclear and Co., 1855.

LOVELL, John, éd., *The Canada Directory for 1857-1858*, Montréal, 1857.

Mandements, lettres pastorales, circulaires et autres documents publiés dans le diocèse de Montréal depuis son érection, 13 vol., Montréal, 1887-1926.

PAQUET, abbé Benjamin, *le Libéralisme. Leçons données à l'Université Laval, 2e éd., Rome, Imprimerie polyglotte, 1877.*

VELLIGUL, S., *les Contemporains canadiens, Trois-Rivières, 1858.*

PROVINCE DE QUÉBEC, *Annuaire statistique de la province de Québec, 1954 et 1958.*

- *Journaux de l'Assemblée législative, 1867-1868, vol. I.*

[381]

G. ÉTUDES GÉNÉRALES

ARBOUR, Gaston, *le Bill des notables, 1831, thèse de M. A., Université de Montréal, 1962.*

AUDET, Francis-J., *les Députés de Montréal, 1792-1867, Montréal, Les Éditions des Dix, 1943.*

- *les Députés de la région des Trois-Rivières, 1841-1867, Trois-Rivières, Les Éditions du Bien public, 1934.*

- *le Comté de Maskinongé, 1853-1867, Trois-Rivières, Les Éditions du Bien public, 1934.*

AUDET, Louis-Philippe, *le Système scolaire de la province de Québec, 6 vol., Québec, Les Éditions de l'Érable, 1950-1956.*

BERNARD, André et Denis LAFORTE, *la Législation électorale au Québec, 1790-1967, Montréal, Les Éditions Sainte-Marie, cahier n° 16-17, 1969.*

BLANCHARD, Raoul, *l'Est du Canada français, 2 vol., Montréal, Beauchemin, 1935.*

- *le Centre du Canada français, Montréal, Beauchemin, 1948.*

- *l'Ouest du Canada français, Montréal, Beauchemin, 1954.*

BONENFANT, Jean-Charles, « l'Esprit de 1867 », *Revue d'histoire de l'Amérique française*, **XVII** (1963) : 19-38.

- *la Naissance de la Confédération*, Montréal, Leméac, 1969.

BOUCHARD, T.-D., *Mémoires de T.-D. Bouchard*, 3 vol., Montréal, Beauchemin, 1960.

BRUCHÉSI, Jean, *Témoignages d'hier*, Montréal et Paris, Fides, 1961.

BRUNET, Michel, « la Révolution française sur les bords du Saint-Laurent », *Revue d'histoire de l'Amérique française*, **X**, 2 (septembre 1957) : 155-162.

- « les Canadiens et la France révolutionnaire », *Revue d'histoire de l'Amérique française*, **XIII**, 4 (mars 1960) : 467-475.

CARON, abbé N., *Histoire de la paroisse d'Yamachiche*, Trois-Rivières, Ayotte, 1892.

CARRIÈRE, Gaston, « l'Église canadienne vers 1841 », *Revue de l'Université d'Ottawa*, **XXIV** (1954) : 66-89.

- « le Renouveau catholique en 1840 », *Revue de l'Université d'Ottawa*, **XXIV** (1954) : 257-279.

CHAPAIS, Thomas, *Cours d'histoire du Canada*, 8 vol., Montréal, Valiquette, s.d.

CHARBONNEAU, Jean, *Des influences françaises au Canada*, 3 vol., Montréal, Beauchemin, 1916-1920.

CHARLAND, Thomas, *Un gaumiste canadien; l'abbé Alexis Pelletier*, Montréal, 1947.

CHOQUETTE, G.-P., *Histoire du Séminaire de Saint-Hyacinthe*, 2 vol., Montréal, 1911-1912.

- *Histoire de la ville de Saint-Hyacinthe*, Saint-Hyacinthe, Richer et fils, 1930.

CLARK, S. D., *Movements of Political Protest in Canada (1640-1840)*, Toronto, University of Toronto Press, 1959.

CORNELL, Paul G., *la Grande Coalition*, brochure de la Société

historique du Canada, n° 19, Ottawa, 1966.

CREIGHTON, Donald G., *John A. Macdonald*, 2 vol., Toronto, Macmillan, 1952-1955.

DANSETTE, Adrien, *Histoire religieuse de la France contemporaine*, 2 vol., Paris, Flammarion, 1948-1951.

DARVEAU, Louis-Michel, *Histoire de la Tribune*, Québec, 1863.

- *Nos hommes de lettres*, Montréal, Stevenson, 1873.

DAVELUY, Marie-Claire, « Raphaël Bellemare 1821-1906 », *Revue d'histoire de l'Amérique française*, XII (1958) : 35-55, 335-357, 535-573.

[382]

DAVID, L.-O., *Biographies et portraits*, Montréal, Beauchemin, 1876.

- *Mes contemporains*, Montréal, Senécal, 1894.

- *Histoire du Canada depuis la Confédération, 1867-1887*, Montréal, Beauchemin, 1899.

- *Souvenirs et biographies, 1870-1910*, Montréal, Beauchemin, 1911.

- *Mélanges historiques et littéraires*, Montréal, Beauchemin, 1917.

DENT, John Charles, *The Last Forty Years*, Toronto, George Virtue, 1881.

D'ERBRÉE, Jean, *la Maçonnerie canadienne-française*, s.l., 1886.

DORION, Éric, éd., *Chroniques et opuscules d'autrefois*, Québec, 1912.

DUBUC, Alfred, « la Crise économique au Canada au printemps de 1848 », *Recherches sociographiques*, III (1962) : 317-329.

DUCLOS, R.-P., *Histoire du protestantisme français au Canada et aux États-Unis*, 2 vol., Montréal, Librairie Évangélique, 1912.

DUMONT, Fernand, « l'Étude systématique de la société globale

canadienne-française », *Recherches sociographiques*, **III**, 1-2 (janvier-août 1962) : 277-292.

DUMONT, Fernand et Guy ROCHER, «Introduction à une sociologie du Canada français », *Recherches et Débats*, cahier n° 34 (1961) : 13-38. [Texte disponible dans [Les Classiques des sciences sociales](#). JMT.]

DUNN, Oscar, *Dix ans de journalisme. Mélanges*, Montréal, Duvernay Frères et Dansereau, 1876.

DUPEUX, Georges, «la Sociologie électorale. Pays anglosaxons », chapitre IV, p. 67-75, de G. Gurvitch, éd., *Traité de sociologie*, tome **II**, 2e édition, Paris, P. U. F., 1963.

DUROSELLE, Jean-Baptiste, *les Débuts du catholicisme social en France, 1822-1870*, Paris, P. U. F., 1951.

EN COLLABORATION, *l'Église et le Québec*, Montréal, Éditions du Jour, 1961.

FAUTEUX, Aegidius, *les Patriotes de 1837-1838*, Montréal, Éditions des Dix, 1950.

FILTEAU, Gérard, *Histoire des patriotes*, 3 vol., Montréal, Éditions de l'Action canadienne-française, 1938-1939.

GALARNEAU, Claude, « les Échanges culturels franco-canadiens depuis 1763 », *Recherches et Débats*, cahier n° 34 (1961) : 68-79.

- « l'Abbé Joseph-Sabin Raymond et les grands romantiques français (1834-1857) », *Canadian Historical Association Report*, 1963 : 81-88.

GALARNEAU, Claude et Elzéar LAVOIE, éd., *France et Canada français du XVIe au XXe siècle*, Québec, Les Presses de l'Université Laval, 1966.

GÉRIN, Léon, *le Type économique et social des Canadiens*, Montréal, Fides, 1938. [Livre disponible dans [Les Classiques des sciences sociales](#). JMT.]

GÉRIN-LAJOIE, A., *Dix ans au Canada de 1840 à 1850. Histoire de l'établissement responsable*, Québec, Demers, 1888.

GILLIS, D. H., *Democracy in the Canadas, 1759-1867*, Toronto,

Oxford University Press, 1951.

GOGUEL, François, « la Sociologie électorale. France », chapitre **III**, p. 46-62, de G. Gurvitch, éd., *Traité de sociologie*, tome **II**, 2e édition, Paris, P. U. F. 1963.

GOSSELIN Paul-Eugène, éd., *Étienne Parent*, Montréal, Fides, « Les Classiques canadiens », 1964.

GROULX, Lionel, *Histoire du Canada français depuis la découverte*, 2e éd., .2 vol., Montréal, Fides, 1962.

- *la Confédération canadienne*, Montréal, Le Devoir, 1918.

- *l'Enseignement français au Canada*, 2 vol., Montréal, l'Action canadienne-française, 1934 et 1935.

- *Notre maître la passé*, 1^{er}, 2e et 3e séries, Montréal, Granger, 1924, 1936 et 1944.

GUINDON, Hubert, « The Social Evolution of Quebec Reconsidered », *Canadian Journal of Economics and Political Science*, **XXVI** (1960) : 533-551. [Texte disponible, en version française, dans [Les Classiques des sciences sociales](#), sous le titre : “Réexamen de l'évolution sociale du Québec”. JMT.]

HAMELIN, Jean, Jacques LETARTE et Marcel HAMELIN, « les Élections provinciales dans le Québec », *Cahiers de géographie de Québec*, **IV** (1959-1960) : 5-207.

HAMELIN, Jean et Marcel HAMELIN, *les Mœurs électorales dans le Québec de 1791 à nos jours*, Montréal, Éditions du Jour, 1962.

HAMON, Edouard, *la Maçonnerie canadienne-française*, s.l., 1886.

HARE, John et Jean-Pierre WALLOT, *les Imprimés dans le Bas-Canada, 1801-1810*, Montréal, Les Presses de l'Université de Montréal, 1967.

KILBOURN, William, *The Firebrand. William Lyon Mackenzie and the Rebellion in Upper Canada*, Toronto, Clarke and Irwin, 1956.

LABARRÈRE-PAULÉ, André, *les Laiques et la presse pédagogique au Canada français au XIXe siècle*, Québec, Les Presses de l'Université Laval, 1963.

LAFRANCE, C.-J.-L., *Nos divisions politiques*, Québec, L'Événement, 1873.

LANCTÔT, Gustave, éd., *les Canadiens français et leurs voisins du Sud*, Montréal, Bernard Valiquette, 1941.

LAREAU, Edmond, *Histoire de la littérature canadienne*, Montréal, Lovell, 1874.

- *Libéraux et conservateurs*, Montréal, 1879.

- *Mélanges historiques et littéraires*, Montréal, Senécal, 1877.

LATREILLE, A. et R. RÉMOND, *Histoire du catholicisme en France, la période contemporaine*, Paris, Spes, 1962.

LAURIER, Wilfrid, *Discours de Wilfrid Laurier à l'étranger et au Canada*, Montréal, Beauchemin, 1909.

LEMIEUX, A.-J., *Autrefois... les réformes scolaires et la franc-maçonnerie*, Roxton Falls, s.d.

LEMOINE, J.-M., « Vers le passé », *le Courrier du livre*, I (1896) : 41-45.

MANNING, Helen Taft, *The Revolt of French Canada 1800-1835*, Toronto, Macmillan, 1962.

MARION, Séraphin, *les Lettres canadiennes d'autrefois*, 9 vol., Hull et Ottawa, Les Éditions de l'éclair, 1939-1958.

- « Libéralisme canadien-français d'autrefois et d'aujourd'hui », *Cahiers des Dix*, XXVII (1962) : 9-45.

MARTEL Jules, *Histoire du système routier des cantons de l'Est avant 1855*, thèse de M. A., Université d'Ottawa, 1960.

MASSICOTTE, E.-Z., « les Francs-Frères, société secrète de Montréal », *Bulletin des recherches historiques*, XXVI (1920) : 210-211.

MATHESON, Thomas, « La Mennais et l'éducation au Bas-Canada », *Revue d'histoire de l'Amérique française*, XIII (1960) : 476-491.

MAURAUULT, Olivier, « Tableau du Canada religieux de 1852 », *Rapport de la Société canadienne d'histoire de l'Église catholique*, 1951-1952 : 19-28.

MORIN, Victor, « Clubs et sociétés notoires d'autrefois », *Cahiers des Dix*, **XV** (1950) : 185-219.

NISH, Elizabeth, « la Double Majorité : l'Union et la réaction », *Revue du Centre d'étude du Québec*, 1 (avril 1967) : 31-46.

- « Lafontaine and Double Majority », *Revue du Centre d'étude du Québec*, 1 (avril 1967) : 9-17.

OUELLET, Fernand, « le Mandement de Mgr Lartigue de 1837 et la réaction libérale », *Bulletin des recherches historiques*, **LVIII** (1952) : 97-104.

- éd., « Correspondance de Louis-Joseph Papineau avec sa femme », *Rapport de l'archiviste de la Province de Québec*, 1953-1955 : 187-442.

[384]

- « Toussaint Pothier et le problème des classes sociales (1829) », *Bulletin des recherches historiques*, **LXI** (1955) : 147-159.

- « Mgr Plessis et la naissance d'une bourgeoisie canadienne », *Rapport de la Société canadienne d'histoire de l'Église catholique*, (1956) : 83-99.

- éd., *Papineau*, Québec, Les Presses de l'Université Laval, 1958.

- « Papineau et la rivalité Québec-Montréal (1820-1840) », *Revue d'histoire de l'Amérique française* **XII** (1959) : 311-327.

- *Louis-Joseph Papineau. Un être divisé*, brochure de la Société historique du Canada, n° 11, Ottawa, 1960.

- « l'Enseignement primaire : responsabilité des Églises ou de l'état ? (1801-1836) », *Recherches sociographiques*, **II** (1961) : 171-187.

- « les Fondements historiques de l'option séparatiste dans le Québec », *Canadian Historical Review*, **XLIII** (1962) : 185-203.

- « le Nationalisme canadien-français de ses origines à l'insurrection de 1837 », *Canadian Historical Review*, **XLV**

(1964) : 277-292.

- «les Insurrections de 1837-1838 : un phénomène social », *Histoire sociale*, 2 (novembre 1968) : 54-82.
- *Histoire économique et sociale du Québec, 1760-1850*, Montréal et Paris, Fides, 1966.

OUELLET, Fernand et Jean HAMELIN, « la Crise agricole dans le Bas-Canada 1802-1837 », *Canadian Historical Association Report*, 1962 : 17-33.

PANNETON, Georges, *la Franc-Maçonnerie, ennemie de l'Église et de la patrie*, Montréal, Œuvre des Tracts, 1940.

POULIOT, Léon, « les Évêques du Bas-Canada et le projet d'Union (1840) », *Revue d'histoire de l'Amérique française*, **VIII** (1954). 157-170.

- « Impulsion donnée par Mgr Bourget à la pratique religieuse », *Revue d'histoire de l'Amérique française*, **XVI**, 1 (juin 1962) : 66-80.

Rioux, Marcel, « Conscience ethnique et conscience de classe au Québec », *Recherches sociographiques*, **VI**, 1 (janvier-avril 1965) : 23-32. [Texte disponible dans [Les Classiques des sciences sociales](#). JMT.]

ROY, Mgr M., *Paroisse et Démocratie au Canada français*, Montréal, Œuvre des Tracts, 1950.

RUMILLY, Robert, *Histoire de la province de Québec : vol. 1, George-Étienne Cartier*, 3e éd., Montréal, 1943 : vol. 2, *le Coup d'État*, Montréal, 1941 : vol. 3, *Adolphe Chapleau*, 3e éd., Montréal, s.d.

- *Mgr Laflèche et son temps*, Montréal, Simpson, 1945.
- « Mgr Laflèche et les ultramontains », *Revue d'histoire de l'Amérique française*, **XVI** (1962) : 95-101.

RYERSON, Stanley B., *Unequal Union*, Toronto, Progress Books, 1968.

SAINT-AMANT, Joseph-Charles, *Un coin des cantons de l'Est*, Drummondville, La Parole, 1932.

SAVAÈTE, Arthur, éd., *Vers l'abîme, voix canadiennes*, 12 vol., Paris, c. 1912.

SCHLESINGER, Arthur M. Jr., *The Age of Jackson*, Boston, Little Brown and company, 1950.

SÉGUIN, Maurice, *l'Idée d'indépendance au Québec. Genèse et historique*, Trois-Rivières, Boréal Express, 1968.

- *la Nation canadienne et l'agriculture (1760-1850)*, Trois-Rivières, Boréal Express, 1970.

SULTE, Benjamin, *Histoire des Canadiens français, 1608-1880*, 8 vol., Montréal, Wilson et Cie, 1882-1884.

SYLVAIN, Philippe, *la Vie et l'œuvre de Henry de Courcy, 1820-1861. Premier historien de l'Église catholique aux États-Unis*, Québec, Les Presses de l'Université Laval, 1955.

[385]

- « Relations d'Alexis de Tocqueville avec les catholiques américains », *Revue de l'Université Laval*, **XI** (1957) : 471-486.

- « Un quarante-huitard du Risorgimento au Canada », *Revue de l'Université Laval*, **XI** (1957) : 759-779 et **XII** (1957) : 23-40.

- « Séjour mouvementé d'un révolutionnaire italien à Toronto et à Québec », *Revue d'histoire de l'Amérique française*, **XIII** (1959) : 183-229.

- « le Premier Disciple canadien de Montalembert : l'abbé Joseph-Sabin Raymond », *Revue d'histoire de l'Amérique française*, **XVII** (1963) : 93-103.

- « Quand les tables dansaient et parlaient : les débuts du spiritisme au dix-neuvième siècle », *Mémoires de la Société royale du Canada*, **1**, 4 (juin 1963) : 221-231.

TREMBLAY, Jean-Paul, « Napoléon Aubin l'oublié », *Livres et auteurs canadiens. Panorama de la production littéraire en 1963*, Montréal, p. 150-154.

TRUDEL, Marcel, *Chiniguy*, Trois-Rivières, Éditions du Bien public, 1955.

TURCOTTE, Louis-P., *le Canada sous l'Union* (1841-1867), Québec, des presses mécaniques du *Canadien*, 1871.

UNDERHILL, Frank Hawkins, *Canadian Political Parties*, The Canadian Historical Association Booklets, n° 8, Ottawa, 1957.

- *In Search of Canadian Liberalism*, Toronto, Macmillan, 1960.

VACHON, Georges-André, «Une littérature de combat, 1778-1810. Les débuts du journalisme canadien-français », numéro spécial de *Études françaises*, V, 3 (août 1969) : 249-375.

VAUGEOIS, Denis, *l'Union des deux Canadas. Nouvelle conquête ?* (1791-1840), Trois-Rivières, Éditions du Bien public, 1962.

VIATTE Auguste, *Histoire littéraire de l'Amérique française des origines à 1950*, Québec et Paris, Les Presses de l'Université Laval et P. U. F., 1954.

VIBERT, Paul-Théodore, *la Nouvelle-France catholique*, Paris, Schleicher, 1908.

VIEUX-ROUGE, *les Contemporains. Série de biographies des hommes du jour*, 2 vol., Montréal, Filiatreault, 1898-1899.

WADE, Mason, *les Canadiens français de 1760 à nos jours*, 2 tomes, traduit de l'anglais par Adrien Venne, Montréal, Le Cercle du livre de France, 1963.

WAITE, Peter B., *The Life and Times of Confederation*, 1864-1867, Toronto, University of Toronto Press, 1962.

WALLOT, Jean-Pierre, « Sewell et son projet d'asservir le clergé canadien (1801) », *Revue d'histoire de l'Amérique française*, XVI (1963) : 549-566.

- « le Canada-Français : classes sociales, idéologies et infériorité économique », *Revue d'histoire de l'Amérique française*, XX, 3 (décembre 1966) : 477-498.
- « la Crise sous Craig (1807-1814). Nature des conflits et historiographie », *Communications de la Société historique du Canada*, 1967 : 59-74.
- « Courants d'idées dans le Bas-Canada à l'époque de la Révolution française », *l'Information historique*, 30 (janvier-avril 1968) : 23-28, 70-78.

WILLISON, John., *Sir Wilfrid Laurier and the Liberal Party. A Political History*, 2 vol., Toronto, George N. Morand, 1903.

H. ÉTUDES SPÉCIALES

AUCLAIR, Élie-J., « l'École Victoria de Montréal », *Transactions of the Royal Society of Canada*, **XXXII**, section 1 (1938) : 1-20.

AYEARST, M., « The Parti Rouge and the Clergy », *Canadian Historical Review*, **XV**, 4 (décembre 1934) : 390-405.

[386]

BARNARD, Julienne, éd., *les Mémoires Chapais*, tome 1 (1844-1848) et tome II (1848-1875), Montréal, Fides, 1961.

BERNARD, Jean-Paul, *la Pensée des journalistes libéraux de Saint-Hyacinthe, 1853-1864*, thèse de M. A., Université de Montréal, 1958.

BONENFANT, Jean-Charles, *les Canadiens français et la Confédération*, brochure de la Société historique du Canada, n° 21, Ottawa, 1966.

BOURGEOIS, Charles, « Un conflit juridico-ecclésiastique », *Revue de l'Université d'Ottawa*, **VIII** (1938) : 166-184.

BOURQUE, Gilles, *Classes sociales et question nationale au Québec, 1760-1840*, Montréal, Parti pris, 1970. [En ligne dans [Les Classiques des sciences sociales](#). JMT.]

BOURQUE, Gilles et Nicole FRENETTE, « Classes sociales et idéologies nationalistes au Québec (1760-1790) », *Socialisme québécois*, 20 (avril-juin 1970) : 13-55. [En ligne dans [Les Classiques des sciences sociales](#). JMT.]

BROWN, G. W., « The Grit Party and the Great Reform Convention of 1859 », *Canadian Historical Review*, **XVI** (1935) : 245-256.

BRUNET, Ludovic, *la Province du Canada. Histoire politique de 1840 à 1867*, Québec, Laflamme, 1908.

BRUNET, Michel, « Trois dominantes de la pensée canadienne-

française : l'agriculturisme, l'anti-étatisme et le messianisme », dans *la Présence anglaise et les Canadiens*, Montréal, Beauchemin, 1958, p. 113-166.

- « l'Église catholique du Bas-Canada et le partage du pouvoir à l'heure d'une nouvelle donne (1837-1854) », *Communications historiques 1969*, Société historique du Canada, p. 37-51.

CARELESS, J. M. S., *Brown of the Globe*, 2 vol. Toronto, Macmillan, 1959 et 1963.

- « *The Toronto Globe and Agrarian Radicalism* », *Canadian Historical Review*, **XXIX**, 1 (mars 1948) : 14-39.
- « George Brown and the Mother of Confederation, 1864 », *The Canadian Historical Association Report*, 1960 : 57-73.

CARRIER, Maurice, *Laurier citoyen d'Arthabaska*, thèse de M.A., Université d'Ottawa, 1961.

- *le Libéralisme de Jean-Baptiste-Éric Dorion*, thèse de doctorat, Université Laval, 1967.

CASGRAIN, Philippe-Baby, *Letellier de Saint-Just et son temps*, Québec, Darveau, 1885.

CORNELL, Paul G., *The Alignment of Political Groups in Canada, 1841-1867*, Toronto, University of Toronto Press, 1962.

COSTISELLA, Joseph, *l'Esprit révolutionnaire dans la littérature canadienne-française de 1837 à la fin du XIXe, siècle*, Montréal, Beauchemin, 1968.

COUTURE, chanoine M., « le Mouvement mennaisien au Canada français, 1830-1850 », *Rapport de la Société canadienne d'histoire de l'Église catholique de 1939-1940* : 67-71.

DANDURAND, abbé Marcel, « les Premières Difficultés entre Mgr Bourget et l'Institut canadien de Montréal (1844-1865) », *Revue de l'Université d'Ottawa*, **XXV** (1955) : 145-166 et 273-307.

D'ARLES, Henri, « le Citoyen Blanchet », dans *Estampes*, Montréal, l'Action française, 1926, p. 205-216.

DAVID, L.-O., *les Patriotes de 1837-1838*, Montréal, Eusèbe Sénécal, 1884.

- *le Clergé canadien, sa mission, son œuvre*, Montréal, 1896.
- *l'Union des deux Canadas, 1841-1867*, Montréal, Eusèbe Senécal, 1898.

DUMONT Fernand, « la Représentation idéologique des classes au Canada français », *Recherches sociographiques*, **VI**, 1 (janvier-avril 1965) - 10-22. [Texte en ligne dans [Les Classiques des sciences sociales](#). JMT.]

- « Notes sur l'analyse des idéologies », *Recherches sociographiques*, **IV**, 2 (mai-août 1963) - 155-166. [Texte en ligne dans [Les Classiques des sciences sociales](#). JMT.]

[387]

DUMONT, Fernand, Jean HAMELIN et Jean-Paul MONTMINY, « Idéologies au Canada français, 1850-1900 », numéro spécial de *Recherches sociographiques*, **X**, 2-3 (mai-décembre 1969) : 142-491.

GERVAIS, Gaétan, « *l'Union nationale*, un journal de combat, 1864-1867 », *Revue du Centre d'étude du Québec*, 2 (avril 1968) : 22-27.

HAMELIN, Jean, John HUOT, et Marcel HAMELIN, *Aperçu de la politique canadienne au XIXe siècle*, Québec, la revue *Culture*, 1965.

HAMELIN, Louis-Edmont, « Évolution numérique séculaire du clergé catholique dans le Québec », *Recherches sociographiques*, **II** (1961) : 189-241.

HODGINS, B. W., « John Sandfield Macdonald and the Crisis of 1863 », *The Canadian Historical Association Report*, 1965 : 30-45.

HUDON, Théophile, *l'Institut canadien de Montréal et l'affaire Guibord*, Montréal, Beauchemin, 1938.

JULIEN, André, *les Textes essentiels du journal l'Avenir*, thèse de M. A., Université de Montréal, 1958.

LABARRÈRE-PAULÉ, André, *Louis-François Laflèche*, Montréal, Fides, « les Classiques canadiens », 1970.

LAMONTAGNE, Léopold, *Arthur Buies, homme de lettres*, Québec, Les Presses de l'Université Laval, 1957.

- éd., *Arthur Buies*, Montréal, Fides, « les Classiques canadiens », 1959.

LINDSEY, Charles, *Rome in Canada. The Ultramontane Struggle for Supremacy over Civil Authority*, Toronto, Lovell Brothers, 1887.

MASSICOTTE E.-Z., « l'Institut national, rival de l'Institut canadien », *Bulletin des recherches historiques*, **XLVII** (1941) : 236-239.

MONET, Jacques, *The Last Cannon Shot : A Study of French Canadian Nationalism, 1837-1850*, Toronto, University of Toronto Press, 1969.

- « French Canada and the Annexation Crisis, 1848-1850 », *Canadian Historical Review*, **XLVII**, 3 (septembre 1966) : 249-264.
- « la Presse canadienne-française et le projet d'Union, 1838-1840 », *Revue du Centre d'étude du Québec*, 1 (avril 1967) : 1-8.

O'BREADY, abbé Maurice, « le Mouvement démocratique », *Rapport de la Société canadienne d'histoire de l'Église catholique*, 1939-1940 : 51-66.

OUELLET, Fernand, « Denis-Benjamin Viger et le problème de l'annexion », *Bulletin des recherches historiques*, **LVII** (1951) : 185-205.

- Étienne Parent et le mouvement du catholicisme social (1848) », *Bulletin des recherches historiques*, **LXI** (1955) : 99-118.
- « Nationalisme canadien-français et laïcisme au XIXe siècle », *Recherches socio-graphiques*, **IV** (1963) : 47-71.

POULIOT, Léon, *la Réaction catholique de Montréal 1840-1841*, Montréal, Imprimerie du Messenger, 1942.

- *Monseigneur Bourget et son temps*, 2 vol., Montréal, Beauchemin, 1955-1956.
- « L'Enseignement universitaire catholique au Canada français de 1760 à 1860 », *Revue d'histoire de l'Amérique française*, **XII** (1958) : 155-170.
- « L'Institut canadien de Montréal et l'Institut national », *Re-*

vue d'histoire de l'Amérique française, **XIV**, 4 (1961) : 481-486.

Rioux, Jean-Roch, *les Débuts de l'Institut canadien et du journal l'Avenir, 1844-1849*, thèse de D.E.S. en histoire, Université Laval, 1967.

Rioux, Marcel, « Sur l'évolution des idéologies au Québec », *Revue de l'Institut de sociologie de Bruxelles*, 1968-. 915-124. [Texte en ligne dans [Les Classiques des sciences sociales](#). JMT.]

ROBERTSON, Nancy Susan, *The Institut Canadien, An Essay in Cultural History*, thèse de M.A., University of Western Ontario, 1965. [388]

ROBILLARD, C., « la Bibliothèque de l'Institut canadien », *Bulletin des recherches historiques*, **XLI** (1935) : 114-122.

SAIT, E. McChesnay, *Clerical Control in Quebec*, Toronto, the Sentinel Publishing Co., 1911.

SYLVAIN, Philippe, « la Visite du prince Napoléon au Canada (1861) », *Mémoires de la Société royale du Canada*, 4e série, tome II, section 1, (1964) : 105-126.

- « les Débuts du *Courrier du Canada* et les progrès de l'ultramontanisme canadien-français », *Cahiers des Dix*, 32 (1967) : 255-279.
- « Quelques aspects de l'antagonisme libéral-ultramontain au Canada français », *Recherches sociographiques*, **VIII**, 3 (septembre-décembre 1967) : 275-297.
- « Libéralisme et ultramontanisme au Canada français : affrontement idéologique et doctrinal (1840-1865) », dans MORTON, William Lewis, éd., *le Bouclier d'Achille*, Montréal, McClelland and Stewart, 1968, p. 111-138 et 220-255.

TRUDEL, Marcel, *l'Influence de Voltaire au Canada*, 2 vol., Montréal, Fides, 1945.

ULLMAN, Walter, « The Quebec Bishops and Confederation », *Canadian Historical Review*, **XLIV**, 3 (septembre 1963) : 213-234.

ZOLVANY, Yves-François, *les Libéraux du Québec, leur parti, leur pensée (1867-1873)*, thèse de M.A., Université de Montréal, 1961.

[389]

LES ROUGES.
Libéralisme, nationalisme et anticléricalisme
au milieu du XIXe siècle.

INDEX THÉMATIQUE
SÉLECTIF

[Retour à la table des matières](#)

Clergé canadien, cléricisme
et anticléricalisme :

la pénurie d'effectifs et le leadership
limité du clergé, 13
l'affirmation de la petite bourgeoisie
contre l'influence du clergé, 16
clergé, catholicisme libéral et question
nationale, 18
le clergé : 1837, le régime de l'Union,
et la conservation de la langue
française, de la religion catholi-
que et des dîmes, 25
Mgr Bourget et la réorganisation du
grand diocèse de Montréal, 26
le clergé contre *l'Avenir* et contre l'Ins-
titut canadien, 43
l'Avenir et l'Association des établisse-
ments canadiens des *townships*,
44
le clergé et la politique, 75
la question des dîmes, 77

anticléricalisme et clergé canadien, 81
correspondants de *l'Avenir*, 79
anticléricalisme et clergé canadien, 81
anticléricalisme, religion, politique et
nationalité, 86
politique et religion, 107
l'influence électorale du clergé, 120
les écoles séparées du Haut-Canada,
128
l'anticléricalisme, 129
le clergé canadien dans *le Canada re-
conquis par la France*, 130
la presse libérale et les questions poli-
tico-religieuses, 138
le rougisme identifié à l'impiété, 143
l'intervention systématique du clergé
dans les élections, 151
la circulaire et la pastorale de l'évêque
de Montréal (mars 1858), 153
réaction de l'Institut canadien de Mon-
tréal et démissions, 154
la lettre pastorale du mois de mai

- 1858, 156
 la résistance de l'Institut, 156
le Pays contre le « credo national »
 conservateur et clérical, 160
le Pays proteste contre le système d'acquisition des sentiments religieux des Rouges, 164
 les lettres de l'évêque de Montréal aux directeurs du *Pays*, 207
 le clergé et la campagne électorale de 1863, 223
 le clergé et les élections complémentaires dans les comtés de Bagot et de Saint-Hyacinthe, 239
 la création d'un comité à l'Institut canadien pour « aplanir les difficultés » survenues entre l'institut et l'évêque de Montréal, 240
 l'échec de la tentative d'accommodement avec les autorités ecclésiastiques locales, 246
 l'Institut victime de l'appropriation du nationalisme par les conservateurs et par le clergé, 271
 franc-maçonnerie et sociétés secrètes, 271
 l'attente de l'Institut et les pressions de Gonzalve Doutre auprès de l'évêque de Montréal, 272
 l'œuvre de l'abbé Laflèche : Quelques *considérations sur les rapports de la société civile avec la religion et la famille*, 275
 la grande polémique entre L.-A. Des-saulles et le supérieur du Séminaire de Saint-Hyacinthe, 276
 l'anticléricalisme à la fin de 1866 et au début de 1867, 282
 le Club Saint-Jean-Baptiste condamné comme société secrète, 289
 l'influence du clergé et du credo national dans l'assentiment des Canadiens français à la Confédération, 289
 la question constitutionnelle mêlée à celle de l'opposition des Rouges aux conservateurs et au clergé, 295
 l'annihilation du parti rouge, 313
 le triomphe de l'idéologie conservatrice et cléricale de la survivance nationale, la société canadienne-française et la situation, 320
- Contexte religieux européen :**
- la conjoncture politico-religieuse européenne, 46
 le pouvoir temporel, 73
 l'appui du *Pays* aux patriotes italiens, 161
le Pays contre le pouvoir temporel, 162
 [390]
 la visite du prince Napoléon, 201
 la justice romaine, 202
 les finances pontificales, 204
 le *Pays* et les nouvelles européennes, 211
 l'encyclique *Quanta Cura* et le Syllabus des « erreurs modernes », 269
- Éducation :**
- la professionnalité de l'organisation scolaire, 109
 éducation et professionnalité, 122
 l'enseignement donné dans les collèges, 126
 les écoles séparées du Haut-Canada, 128
 la question des écoles, 166
 les libéraux et la question des écoles des minorités, 288
- États-Unis :**
- du manifeste sur « l'Union et la nationalité » à l'idée de l'annexion, 61

- le manifeste annexionniste du mois d'octobre 1849, 64
- la logique de l'option annexionniste, 71
- l'admiration des États-Unis et la réticence devant l'Amérique du Nord britannique, 111
- les positions de la presse libérale (1861) sur la civilisation américaine et sur la guerre de Sécession, 195
- la guerre américaine, la défense du Canada et la politique britannique, 215
- les libéraux partisans du Nord dans la guerre de Sécession, 266
- les libéraux taxés d'annexionnisme, 287
- Institut canadien de Montréal :***
- l'Institut : « un point de ralliement », « une bibliothèque » et « une tribune » pour la jeunesse canadienne-française, 29
- quelques sujets de conférence à l'Institut, 30
- le clergé contre l'Institut canadien, 43
- l'influence de l'Avenir à l'Institut canadien, 58
- l'Institut canadien, la tolérance religieuse et la nationalité, 111
- l'Institut canadien de Montréal et les autres instituts, 111
- tentative de proscription des journaux protestants à l'Institut canadien, 124
- la circulaire et la pastorale de l'évêque de Montréal (mars 1858), 153
- réaction de l'Institut canadien de Montréal et démissions, 154
- la lettre pastorale du mois de mai 1858, 156
- la résistance de l'Institut, 156
- la visite du prince Napoléon, 201
- le rédacteur du Pays défend l'Institut canadien et récuse le témoignage de Montalembert contre l'Institut, 205
- l'Institut canadien de Montréal en 1862, 210
- la création d'un comité à l'Institut canadien pour « aplanir les difficultés » survenues entre l'Institut et l'évêque de Montréal, 240
- l'Institut, Dessaulles, le rationalisme et le Progrès, 241
- l'échec de la tentative d'accommodement avec les autorités ecclésiastiques locales, 246
- l'appel à Rome, 248
- construction du nouvel édifice de l'Institut canadien, 269
- le mémoire de l'Institut canadien au cardinal Barnabo, 270
- l'Institut victime de l'appropriation du nationalisme par les conservateurs et par le clergé, 271
- l'attente de l'Institut et les pressions de Gonzalve Doutre auprès de l'évêque de Montréal, 272
- l'inauguration du nouvel édifice de l'Institut (17 décembre 1866), 274
- la chute du membership de l'Institut canadien et le déclin de son influence dans la société canadienne-française, 315
- la condamnation de l'Institut par Rome, 316
- la désintégration de l'Institut et la résistance obstinée de quelques-uns, 317
- Petite bourgeoisie, libéralisme et rougisme :***
- les Rouges dans l'historiographie, 2
- problématique pour l'étude du rougisme, 5
- sources pour l'étude du rougisme, 6

- le rayonnement de la pensée des Rouges, 7
- libéralisme et libertés parlementaires, 13
- l'opposition de la petite bourgeoisie à la colonisation britannique et au capitalisme commercial, 14
- l'affirmation de la petite bourgeoisie contre l'influence du clergé, 16
- clergé, catholicisme libéral et question nationale, 18
- la crise de 1837 comme révélateur, 20
- la crise de 1837, et « lutte de races » et [391] « lutte de classes », 21
- LaFontaine, le gouvernement responsable et le développement économique de la vallée du Saint-Laurent, 23
- le rougisme identifié à l'impiété, 143
- le témoignage de Montalembert contre l'Institut canadien de Montréal, 205
- l'évêque de Montréal, le Pays, l'esprit révolutionnaire et l'autorité pontificale, 207
- la réaction des directeurs du Pays et de L.-J. Papineau, 208
- les Rouges, le clergé et la solidarité nationale, 212
- les attaques contre le rédacteur du Pays, Louis-Antoine Dessaulles, 236
- Charles Daoust devient directeur du Pays, 236
- les articles dans le Journal de Québec sur « le Rougisme en Canada », 238
- l'Institut, Dessaulles, le rationalisme et le Progrès, 241
- libéralisme et religion, 244
- libéralisme et Canada français, 249
- la critique des vues exprimées à Charlottetown et à Québec, au nom du libéralisme, 256
- les différends entre libéraux et nationalistes, 258
- les libéraux partisans du Nord dans la guerre de Sécession, 266
- l'encyclique Quanta Cura et le Syllabus des « erreurs modernes », 269
- la polémique entre L.-A. Dessaulles et le supérieur du Séminaire de Saint-Hyacinthe, 276
- les libéraux taxés d'annexionnisme, 287
- les libéraux et la question des écoles des minorités, 288
- l'annihilation du parti rouge, 313
- la désintégration de l'Institut et la résistance obstinée de quelques-uns, 317
- les craintes mal fondées des ultramontains, 318
- du « libéralisme véritable » au simple libéralisme politique et partisan, 319
- le libéralisme conservateur de la fin du XIXe siècle, 320
- le triomphe de l'idéologie conservatrice et cléricale de la survivance nationale, la société canadienne-française et la situation, 320
- Politique et jeu des partis :***
- les Rouges, 1
- la question de l'Union et Papineau, 34
- Papineau contre LaFontaine, 40
- Papineau et la session de 1849, 50
- le mouvement démocratique, 51
- deux tendances idéologiques différentes au Canada français, 53
- positions et influence de *l'Avenir*, 55
- Rouges et Grits, 91
- la place des démocrates dans la presse, 112
- le parti démocrate et l'idée fédérale, 136
- les forces respectives des partis avant

- les élections de 1857-1858, 141
- le Pays* proteste contre le système d'inquisition des sentiments religieux des Rouges, 164
- l'éphémère gouvernement Brown-Dorion, 168
- les difficultés entre les Rouges et les libéraux du Haut-Canada à propos de la question seigneuriale, 170
- la « convention » des *Reformers* du Haut-Canada, 175
- les Rouges entre les partisans de George Brown et les libéraux modérés du Bas et du Haut-Canada, 177
- l'opposition des modérés à Cartier et aux conservateurs, 183
- l'espoir chez les modérés de la formation d'un parti autour de Louis-Victor Sicotte, 193
- les journaux libéraux affirment, contre le *Globe* de George Brown, les droits nationaux du Canada français, 197
- l'opposition à Cartier, la question de la milice, la défaite et la démission du gouvernement conservateur, 198
- la formation du ministère J. S. Macdonald-Sicotte, 200
- A.-A. Dorion et les Rouges contre la représentation proportionnelle, 214
- la démission de A.-A. Dorion, 217
- le ministère J. S. Macdonald-Sicotte mis en minorité, 220
- la formation du ministère J. S. Macdonald - A.-A. Dorion, 221
- l'état des partis au Parlement et dans la presse vers 1863, 231
- la nomination de L.-V. Sicotte comme juge, 232
- les élections complémentaires dans les comtés de Bagot et de Saint-Hyacinthe, 239
- les difficultés et la démission de l'administration Dorion, 237
- la coalition de 1864 en vue de la fédération des provinces de l'Amérique du Nord britannique, 250
- assemblées populaires et différends entre libéraux et nationalistes, 258
- l'Institut victime de l'appropriation du nationalisme par les conservateurs et par le clergé, 271
- l'opposition tactique du parti libéral à la Confédération considérée comme un fait accompli, 290
- les Réformistes du Haut-Canada font [392] appel à la collaboration des libéraux du Bas-Canada, 293
- la question constitutionnelle mêlée à celle de l'opposition des Rouges aux conservateurs et au clergé, 295
- des résultats électoraux qui montrent que les Rouges ont perdu pied, 297
- les libéraux expliquent leur défaite, 311
- les craintes mal fondées des ultramontains, 318
- du « libéralisme véritable » au simple libéralisme politique partisan, 319
- Presse :**
- le rapport Durham et la réaction au rapport dans la presse, 21
- la naissance de *l'Avenir*, 33
- le clergé contre *l'Avenir* et contre l'Institut canadien, 43
- tirage et distribution de *l'Avenir*, 49
- positions et influence de *l'Avenir*, 55
- l'influence de *l'Avenir* à l'Institut canadien, 58
- le Pays*, 103
- la place des démocrates dans la presse,

- 112
 la presse démocratique de 1855 à 1858, 121
le Pays contre la servilité coloniale, 132
 la presse libérale et les questions politico-religieuses, 138
 disparition de *l'Avenir* de Pierre Blanchet, 143
 le recul du rougisme dans la presse, 158
 les tendances de la presse vers 1860, 184
 les positions de la presse libérale (1861) sur la question nationale, sur la civilisation américaine et sur la guerre de Sécession, 194
 J.-B.-É. Dorion et *le Défricheur*, 218
 l'état des partis au Parlement et dans la presse vers 1863, 231
 les journaux libéraux contre le projet de fédération (été de 1864), 251
l'Union nationale et Médéric Lanctôt 254
 l'accalmie du mouvement contre la Confédération et le recul du libéralisme dans la presse, 267
 les dénonciations de la Confédération dans la presse libérale, 283
 le décès de J.-BA Dorion et le problème de sa succession au *Défricheur*, 284
 Wilfrid Laurier, rédacteur du *Défricheur* et adversaire de la Confédération, 285
- Programmes et tendances idéologiques :**
- les Rouges, 1
 l'opposition de la petite bourgeoisie à la colonisation britannique et au capitalisme commercial, 14
 LaFontaine, la résistance à l'assimilation et la collaboration des Canadiens français à l'établissement du gouvernement responsable et au développement économique de la vallée du Saint-Laurent, 23
 « l'Union et la nationalité », 37
 le programme du mois d'août 1848, 48
 deux tendances idéologiques différentes au Canada français, 53
 le débat sur la question de l'annexion, 66
 Rouges et Grits, 91
 le programme et les candidatures de 1851, 93
 « la Politique de 1853 », 105
 le programme de 1854, 113
le Pays définit *le Journal de Québec*, 126
le Pays évite de paraître extrémiste, 138
le Pays contre le « credo national » conservateur et clérical, 160
 les Rouges favorables à une fédération limitée aux deux Canadas, 165
 le manifeste de l'opposition parlementaire du Bas-Canada : maintien de l'Union et fédéralisme décentralisé (1859), 171
 le credo démocratique, 179
 le contexte et la campagne électorale de 1861, 185
 l'opposition des Rouges à l'Intercolonial, 216
 le programme modéré de A.-A. Dorion (1863), 222
 l'œuvre de l'abbé Laflèche : *Quelques considérations sur les rapports de la société civile avec la religion et la famille*, 275
- Question constitutionnelle :**
- le rapport Durham et la réaction au rapport dans la presse, 21
 le clergé et le régime de l'Union, 25
 la question de l'Union et Papineau, 34

- « l'Union et la nationalité », 37
 du manifeste sur « l'Union et la nationalité » à l'idée de l'annexion, 61
 la logique de l'option annexionniste, 71
 l'admiration des États-Unis et la réticence devant l'Amérique du Nord britannique, 111
le Pays et l'Avenir reconnaissent la [393] nécessité de changements constitutionnels, 134
 le parti démocrate et l'idée fédérale, 136
 les Rouges favorables à une fédération limitée aux deux Canadas, 165
 la question de la représentation proportionnelle et du maintien de l'Union, 165
 le manifeste de l'opposition parlementaire du Bas-Canada : maintien de l'union et fédéralisme décentralisé (1859), 171
le Pays plus favorable à l'idée fédérale qu'à la représentation proportionnelle, 176
 A.-A. Dorion et les Rouges contre la représentation proportionnelle, 214
 la coalition de 1864 en vue de la fédération des provinces de l'Amérique du Nord britannique, 250
 les journaux libéraux contre le projet de fédération (été de 1864), 251
l'Union nationale et Médéric Lanctôt, 254
 le manifeste de Antoine-Aimé Dorion (novembre 1864), 257
 l'opposition parlementaire du Bas-Canada et les débats de la session de 1865 sur la question de la Confédération, 260
 le vote serré en faveur de la Confédération des représentants des comtés francophones du Bas-Canada, 264
 l'accalmie du mouvement contre la Confédération, 267
 les dénonciations de la Confédération dans la presse libérale et l'échec des amendements Dorion à la session de 1866, 283
 l'appel au secrétaire des colonies, 283
 Wilfrid Laurier rédacteur du *Défri- cheur* et adversaire de la Confédération, 285
 l'influence du clergé et du credo national dans l'assentiment des Canadiens français à la Confédération, 289
 l'opposition tactique du parti libéral à la Confédération considérée comme un fait accompli, 290
 la question constitutionnelle mêlée à celle de l'opposition des Rouges aux onservateurs et au clergé, 295
- Question nationale et nationalisme :**
- le développement du nationalisme, 11
 l'espoir de développement de « la nation canadienne », 14
 l'opposition de la petite bourgeoisie à la colonisation britannique et au capitalisme commercial, 14
 clergé, catholicisme libéral et question nationale, 18
 la crise de 1837, et « lutte de races » et « lutte de classes », 21
 le rapport Durham et la réaction au rapport dans la presse, 21
 LaFontaine, la résistance à l'assimilation, et la collaboration des Canadiens français à l'établissement du gouvernement responsable et au développement économique de la vallée du Saint-Laurent, 23
 le clergé : 1837, le régime de l'Union, et la conservation de la langue française, de la religion catholique et des dîmes, 25

- la prise de conscience de la décennie 1840-1850, 27
- l'Institut canadien de Montréal et la jeunesse canadienne-française, 29
- « l'Union et la nationalité », 37
- l'Avenir* et l'Association des établissements canadiens des *townships*, 44
- la Saint-Jean-Baptiste : 1848, 1849 et 1850, 60
- du manifeste sur « l'Union et la nationalité » à l'idée de l'annexion, 61
- la logique de l'option annexionniste, 71
- anticléricalisme, religion, politique et nationalité, 86
- le Canada français naturellement progressiste, 110
- l'Institut canadien, la tolérance religieuse et la nationalité, 111
- le Canada français, l'Angleterre et la France dans *le Canada reconquis par la France*, 130
- le Pays* contre la servilité coloniale, 132
- le nationalisme du Pays et de *l'Avenir*, 132
- le Pays* contre le « credo national » conservateur et clérical, 160
- les positions de la presse libérale (1861) sur la question nationale, 194
- les journaux libéraux affirment contre le *Globe* de George Brown les droits nationaux du Canada français, 197
- l'opposition à Cartier, la question de la milice, la défaite et la démission du gouvernement conservateur, 198
- les Rouges, le clergé et la solidarité nationale, 212
- la guerre américaine, la défense du Canada et la politique britannique, 215
- l'opposition des Rouges à l'Intercolonial, 216
- l'Union nationale* et Médérie Lanctôt, 254
- la critique des vues exprimées à Charlottetown et à Québec, au nom du nationalisme, 256
- les différends entre libéraux et [394] nationalistes, 258
- l'opposition parlementaire du Bas-Canada et les débats de la session de 1865 sur la question de la Confédération, 260
- le vote serré en faveur de la Confédération des représentants des comtés francophones du Bas-Canada, 264
- l'Institut victime de l'appropriation du nationalisme par les conservateurs et par le clergé, 271
- le Club Saint-Jean-Baptiste condamné comme société secrète, 289
- l'influence du clergé et du credo national dans l'assentiment des Canadiens français à la Confédération, 289
- le triomphe de l'idéologie conservatrice et cléricale de la survivance nationale, la société canadienne-française et la situation, 320
- Résultats électoraux :**
- les résultats électoraux de 1851, 96
- tableaux, 97-99
- les résultats électoraux de 1854, 114
- tableaux, 116-119
- les résultats électoraux de 1857-1858, 145
- tableaux, 146-149
- les résultats électoraux de 1861, 187
- tableaux, 188-191

les résultats électoraux de 1863, 224
- tableaux, 226-229

montrent que les Rouges ont perdu le pied, 297
- tableaux, 298-309

des résultats électoraux (1867) qui

Fin du texte